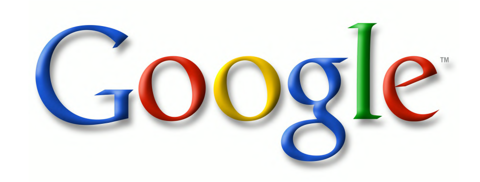
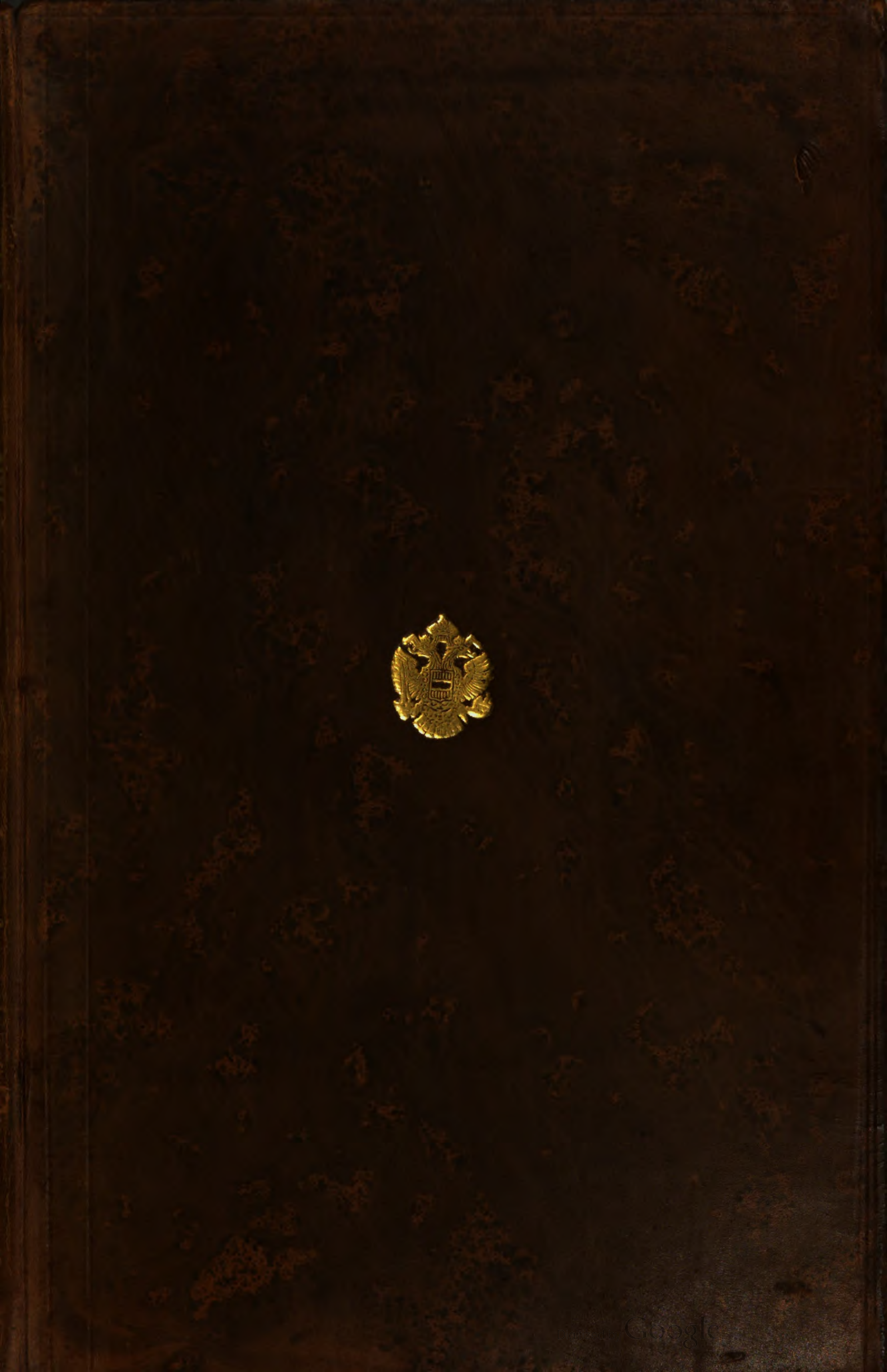
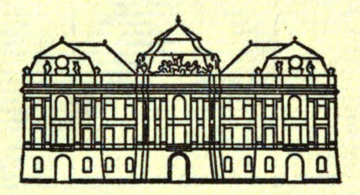








HISTOIRE ROMAINE

DE TITE-LIVE.

TOME DOUZIÈME.

HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE,

TRADUCTION NOUVELLE,

PAR DUREAU DE LAMALLE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

TRADUCTEUR DE TACITE ET DE SALLUSTE;

ET PAR M. NOËL,

Membre de la Légion d'honneur, Conseiller ordinaire, Inspecteur-général de l'Université impériale, Correspondant de l'Académie impériale de Hollande, de plusieurs Sociétés savantes, etc.

QUATRIÈME DÉCADE.

TOME DOUZIÈME.



A PARIS,

CHEZ MICHAUD FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

DE L'IMPRIMERIE DE L. G. MICHAUD.

M. DCCC. XI.


K. K. HOFBIBLIOTHEK * WIEN *

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBRI TRIGESIMI-QUARTI

CONTINUATIO.

XLIII. PRINCIPIO anni, quo P. Scipio Africanus iterum, et Ti. Sempronius Longus consules fuerunt, legati Nabidis tyranni Romam venerunt duo. His extra urbem in æde Apollinis senatus datus est; pax, quæ cum T. Quintio convenisset, ut rata esset petierunt, impetraveruntque. De provinciis cùm relatum esset, senatus frequens in eam sententiam ibat, ut, quoniam in Hispaniâ et Macedoniâ debellatum foret, consulibus ambobus Italia provincia esset. Scipio satis esse Italiæ unum consulem censebat: alteri decernendam Macedoniam esse. « Bellum » grave ab Antiocho imminere; jam ipsum suâ » sponte in Europam transgressum. Quid deinde » facturum censerent, cùm hinc Ætoli haud dubiè » hostes vocarent ad bellum, illinc Hannibal Roma» nis cladibus insignis imperator stimularet? » Dum de provinciis consulum disceptatur, prætores sortiti



HISTOIRE
DE TITE-LIVE.

SUITE
DU LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

XLIII. Au commencement de l'année (*a*) où P. Scipion l'Africain et Ti. Sempronius Longus prirent possession, l'un de son second, l'autre de son premier consulat, Rome vit arriver deux ambassadeurs du tyran Nabis. Le sénat leur donna audience hors de la ville, dans le temple d'Apollon. Ils venaient demander la ratification de la paix que T. Quintius avait conclue avec leur maître, et l'obtinrent sans difficulté. Lorsque la répartition des provinces fut mise en délibération, l'avis presque unanime du sénat fut d'assigner l'Italie pour département aux deux consuls, puisque les guerres de Macédoine et d'Espagne étaient heureusement terminées. Scipion représenta qu'il suffisait d'un consul pour l'Italie, et qu'il fallait décerner à l'autre la Macédoine. « On était à la veille d'avoir à soutenir une guerre importante contre Antiochus ; ce prince ambitieux était déjà passé en Europe de son propre mouvement. Que ne ferait-il point, excité d'un côté par les sollicitations des Ætoliens, en-

(*a*) An de Rome 558, avant J.-C. 194.

sunt. Cn. Domitio urbana jurisdictio, T. Juvencio peregrina evenit : P. Cornelio Hispania ulterior, Sex. Digitio citerior : duobus Cn. Corneliis, Blasioni Sicilia; Merendæ Sardinia. In Macedoniam novum exercitum transportari non placuit; eum qui esset ibi, reduci in Italiam à Quintio, ac dimitti; item eum exercitum dimitti, qui cum M. Porcio Catone in Hispaniâ esset. Consulibus ambobus Italiam provinciam esse, et duas urbanas eò legiones (62) scribere : ut dimissis, quos senatus censuisset, exercitibus, octò omnino Romanæ legiones essent.

XLIV. Ver sacrum factum (63) erat priore anno, M. Porcio, et L. Valerio consulibus : id cùm P. Licinius pontifex non esse rectè factum, collegio primùm, deinde ex auctoritate collegii Patribus renunciasset, de integro faciendum arbitratu pontificum censuerunt; ludosque Magnos, qui unà voti essent (64), tantâ pecuniâ, quantâ assoleret, faciendos. Ver sacrum videri (65) pecus, quod natum esset inter Kal. Martias, et pridie Kalendas Maias, P. Cornelio Scipione, et Ti. Sempronio Longo consulibus. Censorum inde comitia habita sunt : creati cen-

nemis déjà déclarés, et de l'autre aiguillonné par Annibal, ce capitaine à qui les défaites des Romains n'avaient donné que trop de célébrité? » Pendant cette discussion, les préteurs tirèrent au sort leurs départements. Cn. Domitius lui dut la juridiction sur les citoyens; T. Juvencius le soin de rendre la justice aux étrangers : l'Espagne ultérieure échut à P. Cornélius; la citérieure à Sext. Digitius; les deux Cn. Cornélius obtinrent, Blasion la Sicile, et Mérenda la Sardaigne. On ne fut point d'avis de faire passer une nouvelle armée en Macédoine; il fut même décidé que T. Quintius ramènerait la sienne en Italie, pour y être licenciée, ainsi que celle qui servait en Espagne sous les ordres de M. Porcius Caton. L'Italie fut donnée pour département aux deux consuls, qui furent chargés d'y lever deux légions pour la défense de la ville; de manière qu'après les réformes que le sénat jugerait à propos de faire dans les armées, la république eût en tout huit légions sur pied.

XLIV. Le printemps sacré avait eu lieu l'année précédente, sous le consulat de M. Porcius Caton et de L. Valérius; mais sur la déclaration du grand pontife P. Licinius, d'abord au collége sacerdotal, et par son avis au sénat, que la cérémonie n'avait pas été faite avec les rits convenables, il fut ordonné qu'on la recommencerait au gré des pontifes; et l'on vota pour la célébration des grands jeux, qu'on avait fait vœu de représenter aussi, la somme ordinairement destinée aux frais de cette solennité. On comprit sous le nom de printemps sacré tous les animaux nés depuis les calendes de mars jusqu'à celles de mai, sous le consulat de P. Cornélius Scipion et de Ti. Sempronius Longus. On tint ensuite les comices pour l'élection des censeurs. Sext. Ælius Pætus et C. Cornélius Céthégus, éle-

sores Sex. Ælius Pætus, et C. Cornelius Cethegus, principem senatûs P. Scipionem consulem, quem et priores censores legerant, legerunt; tres omnino senatores, neminem curuli honore usum, præterierunt. Gratiam quoque ingentem apud eum ordinem pepererunt, quòd ludis Romanis, ædilibus curulibus imperarunt, ut loca senatoria (66) secernerent à populo; nam antea in promiscuo spectabant. Equitibus quoque perpaucis adempti equi, nec in ullum ordinem sævitum. Atrium Libertatis, et Villa publica ab eisdem refecta amplificataque. Ver sacrum, ludique votivi (67), quos voverat Ser. Sulpicius Galba consul, facti. Cùm spectaculo eorum occupati animi omnium essent, Q. Pleminius, qui propter multa in deos hominesque scelera Locris admissa, in carcerem conjectus fuerat, comparaverat homines, qui pluribus simul locis urbis nocte incendia facerent; ut in consternatâ nocturno tumultu civitate refringi carcer posset: ea res indicio consciorum palam facta, delataque ad senatum est. Pleminius in inferiorem demissus carcerem est, necatusque.

XLV. Coloniæ civium Romanorum eo anno deductæ sunt Puteolos, Vulturnum, Liternum; treceni homines in singulas. Item Salernum, Buxentumque coloniæ civium Romanorum deductæ sunt; deduxêre triumviri (68), Ti. Sempronius Longus, qui tum consul erat, M. Servilius, Q. Minucius Thermus. Ager divisus est, qui Campanorum fuerat.

vés à cette dignité, continuèrent dans la présidence du sénat P. Scipion, à qui leurs prédécesseurs avaient déjà conféré cet honneur. Ils ne réformèrent que trois sénateurs, dont aucun n'avait été honoré d'une magistrature curule. Ces magistrats se firent encore un grand mérite auprès du sénat, par l'ordre qu'ils donnèrent aux édiles curules d'assigner aux membres de cet ordre des places distinguées dans les spectacles, auxquels ils assistaient auparavant confondus avec le peuple. Quant aux chevaliers, un petit nombre seulement fut privé du cheval que la république leur entretenait, et en général aucun ordre n'eut à se plaindre de leur sévérité. Ce fut aux mêmes censeurs qu'on dut la restauration du vestibule du temple de la Liberté et de l'hôtel-de-ville. On fit la cérémonie du printemps sacré, et l'on célébra les jeux voués par le consul Ser. Sulpicius Galba. Pendant que ces spectacles occupaient l'attention des citoyens, Q. Pléminius, qui avait été jeté dans les fers en punition des crimes et des sacriléges dont il s'était rendu coupable à Locres, stipendia des incendiaires pour mettre le feu la nuit à plusieurs quartiers, dans l'espérance de forcer les portes de sa prison à la faveur du tumulte nocturne que la vue de l'incendie causerait dans la ville; mais le complot fut découvert par quelques uns des complices, et Pléminius descendu dans le cachot y fut mis à mort.

XLV. Cette année, des colonies romaines, chacune de trois cents hommes, furent conduites à Pouzzole, à Vulturne et à Literne; on leur distribua un territoire qui avait appartenu aux Campaniens. Deux autres furent établiés à Salerne et à Buxentum. Les triumvirs chargés de cette opération étaient Ti. Sempronius Longus, alors consul, M. Servilius et Q. Minucius Thermus. Trois autres triumvirs, D. Junius Brutus, M. Bæbius Tam-

Sipontum item, in agrum qui Arpinorum fuerat, coloniam civium Romanorum alii triumviri, D. Junius Brutus, M. Bæbius Tamphilus, M. Helvius deduxerunt. Tempsam item, et Crotonem civium Romanorum coloniæ deductæ. Tempsanus ager de Bruttiis captus erat: Bruttii Græcos expulerant. Crotonem Græci habebant. Triumviri Cn. Octavius, L. Æmilius Paulus, C. Pletorius Crotonem; Tempsam L. Cornelius Merula, et C. Salonius (69) deduxerunt. Prodigia quoque alia visa eo anno Romæ sunt, alia nunciata. In foro, et comitio, et Capitolio sanguinis guttæ visæ sunt: et terrâ aliquoties pluit: et caput Vulcani arsit. Nunciatum est, Interamnæ lac fluxisse: pueros ingenuos (70), Arimini sine oculis ac naso; et in Piceno agro non manus, non pedes habentem natum. Ea prodigia ex pontificum decreto procurata, et sacrificium novendiale factum, quòd Adriani nunciaverant, in agro suo lapidibus pluisse.

XLVI. In Galliâ L. Valerius Flaccus proconsul circa Mediolanum cum Insubribus, et Boiis, qui Dorulaco duce ad concitandos Insubres Padum transgressi erant, signis collatis depugnavit; decem millia hostium sunt cæsa. Per eos dies collega ejus M. Porcius Cato ex Hispaniâ triumphavit: tulit in eo triumpho argenti infecti viginti quinque millia pondo (71), bigati centum viginti tria millia (72), Oscensis quingenta quadraginta (73): auri pondo

philus et M. Helvius en conduisirent une autre à Siponte, dans un territoire des Arpiniens. Tempsa et Crotone reçurent aussi des colonies romaines. Le territoire de la première de ces villes avait été pris sur les Bruttiens, qui en avaient chassé les Grecs; la seconde avait été habitée par des Grecs qu'on remplaçait par des Romains. L'organisation de Tempsa fut confiée aux triumvirs Cn. Octavius, L. Æmilius Paulus, C. Plétorius, et celle de Crotone à L. Cornélius Mérula et à C. Salonius. Cette année Rome fut alarmée de plusieurs prodiges, dont les uns frappèrent ses regards et les autres furent crus sur la foi des correspondances. Ceux dont ses habitants étaient témoins oculaires furent des gouttes de sang aperçues dans le Forum, dans le local des comices et dans le Capitole; une pluie de terre qui eut lieu à plusieurs reprises, et le feu qui prit à la tête de Vulcain. En même temps on annonçait qu'Intéramne avait vu couler un ruisseau de lait; Rimini, des enfants de condition libre naître sans yeux et sans nez; et dans le Picentin un autre sans mains et sans pieds. En vertu d'une ordonnance des pontifes on fit les sacrifices expiatoires d'usage, et de plus une neuvaine, sur la nouvelle qu'il avait plu des pierres dans le territoire d'Adria.

XLVI. Dans la Gaule, le proconsul L. Valérius Flaccus livra bataille autour de Milan aux Gaulois Insubriens et aux Boïens, qui, sous la conduite de Dorulacus, avaient passé le Pô pour soulever les premiers, et leur tua dix mille hommes. Les mêmes jours, M. Porcius Caton, son collégue, triompha de l'Espagne; il fit porter dans la pompe triomphale vingt-cinq mille livres d'argent en lingots, cent vingt-trois mille pièces d'argent monnayé à l'empreinte d'un char attelé de deux chevaux, cinq cent quarante livres pesant d'argent

mille quadringenta (74). Militibus ex prædâ divisit, in singulos, ducenos septuagenos æris (75), triplex equiti (76). Ti. Sempronius consul in provinciam profectus, in Boiorum primùm agrum legiones duxit. Boiorix tum regulus eorum, cum duobus fratribus totâ gente concitatâ ad rebellandum, castra locis apertis posuit: ut appareret dimicaturos, si hostis fines intrasset. Consul ubi, quantæ copiæ, quanta fiducia esset hosti, sensit, nuncium ad collegam mittit, « Ut, si videretur ei, maturaret venire; se tergi» versando in adventum ejus rem extracturum. » Quæ causa consuli cunctandi, eadem Gallis (præterquam quòd cunctatio hostium animos faciebat) rei maturandæ erat, ut priusquam conjungerentur consulum copiæ, rem transigerent: per biduum tamen nihil aliud quàm steterunt parati ad pugnandum, si quis contrà egrederetur: tertio vi subiêre ad vallum, castraque ab omni simul parte aggressi sunt. Consul extemplo arma capere milites jussit: armatos inde paulisper continuit: ut et stolidam fiduciam hosti augeret, et disponeret copias, quibus quæque portis erumperent. Duæ legiones duabus principalibus portis (77) signa efferre jussæ; sed in ipso exitu ita conferti obstitêre Galli, ut clauderent viam. Diu in angustiis pugnatum est; nec dextris magis gladiisque gerebatur res, quàm scutis corporibusque ipsis obnixi urgebant, Romani, ut signa foras efferrent; Galli, ut aut ipsi in castra penetrarent, aut exire

tiré des mines d'Huesca, et quatorze cents livres pesant d'or. Chaque fantassin eut une gratification de deux cent soixante et dix pièces d'airain, et chaque cavalier le triple. Le consul Ti. Sempronius arrivé dans sa province, conduisit d'abord ses légions sur le territoire des Boïens, dont Boiorix était alors le roi. Ce prince qui, avec le secours de ses deux frères, avait fait soulever toute la nation, campa en plaine, prêt à combattre, si l'armée romaine entrait sur ses frontières. Le consul, après avoir reconnu le nombre et la confiance des ennemis, écrivit à son collégue « de le venir joindre au plus tôt, ajoutant qu'il tâcherait de traîner les choses en longueur jusqu'à son arrivée.» Le motif qui portait le consul à se tenir sur la défensive était précisément celui qui pressait les Gaulois, déjà animés par la circonspection des Romains; ils voulaient brusquer le combat avant la jonction des deux armées. Deux jours entiers cependant ils se contentèrent de rester en bataille, déterminés à combattre, si l'ennemi sortait de son camp; mais le troisième, ils s'avancèrent jusqu'au pied des retranchements, et donnèrent un assaut général. Aussitôt le consul fait prendre les armes à ses soldats; mais diffère quelque temps leur sortie, pour augmenter la stupide confiance de l'ennemi et pour faire ses dispositions. Deux légions ont ordre de sortir par les deux portes principales, mais trouvent les passages fermés par la foule des Gaulois qui s'y présentent. On se battit long-temps dans ces étroites issues, non seulement à grands coups d'épées, mais boucliers contre boucliers et corps à corps; les Romains pour se faire jour, les Gaulois pour pénétrer dans le camp ou pour empêcher leurs ennemis d'en sortir. Aucun parti n'avait l'avantage, lorsque Q. Victorius, premier centurion de la seconde légion, et Q. Atinius, tribun de la quatrième, tentèrent

Romanos prohiberent: nec antè in hanc, aut illam partem moveri acies potuerunt, quàm Q. Victorius primipili centurio, et C. Atinius tribunus militum, quartæ hic, ille secundæ legionis, (rem in asperis præliis sæpe tentatam) signa adempta signiferis in hostes jecerunt: dum repetunt enixè signum, priores secundani portâ se ejecêre.

XLVII. Jam hi extra vallum pugnabant, quartâ legione in portâ hærente, cùm alius tumultus ex aversâ parte castrorum est exortus: in portam quæstoriam (78) irruperant Galli: resistentesque pertinaciùs occîderant L. Postumium quæstorem, cui Tympano fuit cognomen, et M. Atinium, et P. Sempronium, præfectos sociûm, et ducentos ferme milites. Capta ab eâ parte castra erant, donec cohors extraordinaria (79) missa à consule ad tuendam quæstoriam portam, et eos qui intra vallum erant, partim occîdit, partim expulit castris, et irrumpentibus obstitit. Eodem ferè tempore et quarta legio cum duabus extraordinariis cohortibus portâ erupit; ita simul tria prælia circa castra locis distantibus erant: clamoresque dissoni ad incertos suorum eventus à præsenti certamine animos pugnantium avertebant. Usque ad meridiem æquis viribus, ac prope pari spe, pugnatum est: labor et æstus mollia et fluida corpora Gallorum, et minimè patientia sitis, cùm decedere pugnâ coëgisset, in paucos restantes impetum Romani fecerunt, fusosque compulerunt

un coup hardi, mais qui avait souvent réussi dans des moments critiques, et arrachèrent leurs drapeaux aux enseignes pour les jeter au milieu des rangs ennemis ; alors les soldats de la seconde légion, jaloux de recouvrer leur drapeau, chargèrent avec tant d'impétuosité qu'ils parvinrent les premiers à s'ouvrir un passage.

XLVII. Déjà ils combattaient hors des retranchements, et la quatrième légion était encore arrêtée à la porte, lorsqu'on entendit un grand bruit à l'autre extrémité du camp. Les Gaulois avaient forcé la porte Questorienne, et tué le questeur L. Postumius, surnommé Tympanus, M. Atinius et P. Sempronius, commandants des alliés, avec environ deux cents soldats, qui leur avaient opposé une opiniâtre résistance. Le camp était pris de ce côté-là, sans une cohorte extraordinaire, laquelle, envoyée par le consul pour défendre la porte Questorienne, tailla en pièces ou chassa ceux des Gaulois qui avaient déjà pénétré dans l'enceinte, et repoussa l'irruption des autres. Vers le même temps la quatrième légion, avec deux cohortes extraordinaires, vint à bout d'effectuer sa sortie; il se livrait donc trois combats simultanés en différents endroits autour du camp, et l'attention des combattants était partagée entre l'ennemi qu'ils avaient en tête, et leurs camarades dont les cris confus les laissaient dans l'incertitude sur leur sort. On se battit jusqu'au milieu du jour avec des forces et presque avec des espérances égales ; enfin les Gaulois, dont les corps mous et flasques étaient incapables de supporter plus long-temps la fatigue, la chaleur, et surtout la soif, abandonnèrent le champ de bataille, à l'exception d'un petit nombre qu'une charge impétueuse eut bientôt mis en déroute et repoussé jusque dans leur camp. Alors le consul fit sonner

in castra. Signum inde receptui à consule datum est, ad quod pars major receperunt sese; pars, certaminis studio, et spe potiundi castris hostium, perstitit ad vallum. Eorum paucitate contemptâ, Galli universi ex castris erumpunt: fusi inde Romani, quæ imperio consulis noluerant, suo pavore ac terrore castra repetunt: ita varia hinc atque illinc nunc victoria, nunc fuga fuit. Gallorum tamen ad undecim millia, Romanorum quinque millia, sunt occisa. Galli recepêre in intima finium sese. Consul Placentiam legiones duxit. Scipionem alii conjuncto exercitu cum collegâ, per Boiorum Ligurumque agros populantem isse, quoad progredi sylvæ paludesque passæ sint, scribunt: alii, nullâ memorabili re gestâ, comitiorum causâ rediisse Romam.

XLVIII. Eodem hoc anno T. Quintius Elatiæ, quò in hiberna reduxerat copias, totum hiemis tempus jure dicundo consumpsit, mutandisque iis quæ aut ipsius Philippi, aut præfectorum ejus licentiâ in civitatibus facta erant, cùm suæ factionis hominum vires augendo, jus ac libertatem aliorum deprimeret. Veris initio Corinthum, conventu edicto, venit; ibi omnium civitatum legationes in concionis modum circumfusas est allocutus, orsus ab initâ primùm Romanis amicitiâ cum Græcorum gente, et imperatorum qui ante se in Macedoniâ fuissent, suisque rebus gestis. Omnia cum approbatione ingenti sunt audita; præterquam, cùm ad mentionem Nabidis

la retraite, et la plupart des soldats obéirent. Une partie, emportée par l'ardeur du combat et par l'espoir de se rendre maîtresse du camp ennemi, poursuivit les fuyards jusqu'à leurs retranchements. Rassurés par la vue de ce petit nombre, les Gaulois firent une sortie générale, et les Romains, repoussés à leur tour, regagnèrent leur camp avec précipitation, plus dociles aux conseils de l'épouvante qu'ils ne l'avaient été aux ordres de leur général. Ainsi les deux partis se virent successivement vainqueurs et en fuite. Cependant la perte des Gaulois fut de onze mille hommes, et celle des Romains seulement de cinq mille. Les premiers se retirèrent dans l'intérieur de leur pays. Le consul mena ses légions à Plaisance. Si l'on en croit quelques historiens, Scipion, après avoir opéré sa jonction avec son collégue, porta la dévastation sur le territoire des Boïens et des Liguriens, tant que leurs bois et leurs marais ne lui opposèrent point de barrières; d'autres prétendent que, sans avoir rien fait de mémorable, il revint à Rome, pour y présider les comices.

XLVIII. Cette même année, T. Quintius, qui avait ramené ses troupes en quartier d'hiver à Élatie, y passa toute cette saison à rendre la justice, ainsi qu'à réformer les abus introduits par Philippe lui-même ou par ses lieutenants, dans le dessein de favoriser ses partisans au détriment des droits et de la liberté des autres. Vers le commencement du printemps, il se rendit à Corinthe, où il avait convoqué les députations de tous les états de la Grèce. Il ouvrit la séance, en remontant jusqu'à l'époque où Rome avait lié amitié avec les Grecs, exposa les services que leur avaient rendus les généraux qui l'avaient précédé en Macédoine, et tout ce qu'il avait fait lui-même pour les remettre en liberté. L'assemblée applaudit vivement à ce discours; mais l'article de Nabis ne fut pas entendu avec la même faveur. « Conve-

ventum esset, id minimè conveniens liberanti Græciam videbatur, tyrannum reliquisse, non suæ solùm patriæ gravem, sed omnibus circà civitatibus metuendum, hærentem visceribus nobilissimæ civitatis. Nec ignarus hujus habitûs animorum Quintius, « Si sine exscidio Lacedæmonis fieri potuisset, » fatebatur, « pacis cum tyranno mentionem admittendam auribus non fuisse: nunc cùm aliter quàm » ruinâ gravissimæ civitatis opprimi non posset, » satius visum esse, tyrannum debilitatum, ac totis » prope viribus ad nocendum cuiquam ademptis, » relinqui; quàm intermori vehementioribus, quàm » quæ pati posset, remediis civitatem sinere, in ipsâ » vindictâ libertatis perituram. »

XLIX. Præteritorum commemorationi subjecit, « Proficisci sibi in Italiam, atque omnem exercitum » deportare, in animo esse. Demetriadis Chalcidis» que præsidia intra decimum diem audituros de» ducta; Acrocorinthum ipsis extemplo videntibus » vacuam Achæis traditurum : ut omnes scirent, » utrùm Romanis, an Ætolis mentiri mos esset; qui » malè commissam libertatem populo Romano ser» monibus distulerint, et mutatos pro Macedonibus » Romanos dominos. Sed illis nec quid dicerent, » nec quid facerent, quicquam unquam pensi fuisse. » Reliquas civitates monere, ut ex factis, non ex » dictis, amicos pensent; intelligantque, quibus » credendum, et à quibus cavendum sit. Libertate

nait-il, en effet, au libérateur de la Grèce de laisser la plus noble de ses cités en proie aux fureurs d'un tyran, non seulement odieux à sa patrie, mais redoutable à tous les états voisins? » Cette disposition des esprits ne pouvait échapper à la pénétration de Quintius; il convint « qu'on aurait dû repousser toute proposition de paix avec le tyran, s'il eût été possible, en ce cas, de sauver Lacédémone; mais la ruine de l'un entraînant celle d'une ville de cette importance, il avait jugé plus à propos de laisser subsister Nabis, affaibli au point de ne pouvoir plus nuire à ses voisins, que d'employer, pour l'affranchissement de Sparte, des remèdes dont elle ne pouvait supporter la violence, au hasard de la voir périr dans l'opération. »

XLIX. Après avoir rappelé le passé, il ajouta « que son dessein était de partir pour l'Italie, et d'y reconduire son armée. Avant dix jours, ils apprendraient que Chalcis et Démétriade étaient évacuées; dans le moment, et sous leurs yeux, il allait remettre les Achéens en possession de la citadelle de Corinthe: on verrait par-là quels étaient les plus dignes de foi des Romains ou des Ætoliens, qui taxaient d'aveuglement la confiance de la Grèce, et prétendaient qu'en secouant le joug de la Macédoine, elle n'avait fait que changer de maîtres. Mais on savait déjà que cette nation ne s'était jamais piquée de discrétion, ni dans ses actions, ni dans ses paroles. Quant aux autres états, il leur conseillait de juger leurs amis sur les faits et non sur les discours, et de s'étudier à discerner ceux qui méritaient leur confiance, et ceux contre lesquels ils devaient se mettre en garde. Il les exhortait à user sagement de leur liberté: contenue

» modicè utantur; temperatam eam, salubrem et » singulis, et civitatibus esse; nimiam, et aliis gra- » vem, et ipsis qui habeant effrenatam et præcipi- » tem esse. Concordiæ in civitatibus, principes, et » ordines inter se, et in commune omnes civitates, » consulerent. Adversùs consentientes nec regem » quemquam satis validum, nec tyrannum fore. » Discordiam et seditionem omnia opportuna insi- » diantibus facere, cùm pars quæ domestico certa- » mine inferior sit, externo potiùs se applicet, » quàm civi cedat. Alienis armis partam, externâ » fide redditam libertatem suâ curâ custodirent ser- » varentque: ut populus Romanus dignis datam li- » bertatem, ac munus suum bene positum sciret. »

L. Has velut parentis voces cùm audirent, manare omnibus gaudio lacrymæ, adeò ut ipsum quoque confunderent dicentem. Paulisper fremitus approbantium dicta fuit, monentiumque aliorum alios, ut eas voces velut oraculo missas in pectora animosque demitterent. Silentio deinde facto, petiit ab iis, ut cives Romanos, si qui apud eos in servitute essent, conquisitos intra duos menses mitterent ad se in Thessaliam. « Ne ipsis quidem honestum esse in » liberatâ terrâ liberatores ejus servire. » Omnes acclamarunt, gratias se inter cetera etiam ob hoc agere, quòd admoniti essent, ut tam pio, tam necessario officio fungerentur. Ingens numerus erat bello Punico captorum, quos Hannibal, cùm à

dans de justes bornes, elle était salutaire au public et aux particuliers; portée à l'excès, elle dégénérait en une licence effrénée, aussi insupportable aux autres que funeste à ceux qui en abusaient. Le maintien de la concorde devait être le grand objet des principaux citoyens des divers ordres des villes, et de tous les états de la confédération. Unis entre eux, ils braveraient sans peine tous les efforts des rois et des tyrans. C'étaient la discorde et les troubles qui ouvraient la porte aux ennemis du dehors, parce que, dans les dissensions civiles, la faction la plus faible préfère la domination d'un maître étranger à la honte de se voir dans la dépendance d'un concitoyen. Si leur liberté n'avait pas été conquise par leurs propres armes, s'ils en devaient le retour à la bonne foi d'une nation généreuse, c'était à eux du moins à s'en montrer dignes, en veillant avec soin à sa conservation, et à prouver au peuple romain qu'il n'avait pas mal placé sa protection et ses bienfaits. »

L. Ces avis paternels sont reçus avec un attendrissement qui fait couler les larmes de tous les yeux, et trouble l'orateur lui-même. Il est interrompu par un murmure d'approbation, et tous s'exhortent mutuellement à graver profondément dans leur cœur des conseils qu'ils devaient respecter comme des oracles. Enfin, le silence rétabli, Quintius les invite à faire rechercher les citoyens romains qui pouvaient se trouver parmi eux dans l'esclavage, et à les lui renvoyer en Thessalie avant deux mois, ajoutant « qu'il était de leur honneur de ne point laisser leurs libérateurs captifs dans un pays qui leur devait sa liberté. » On répondit avec acclamation, qu'il venait de mettre le comble à ses bienfaits, en leur rappelant un devoir si sacré, si indispensable. Il existait en effet un grand nombre de ces prisonniers faits durant la guerre punique, et qu'Annibal avait vendus,

suis non redimerentur, venumdederat. Multitudinis eorum argumentum est, quod Polybius scribit, centum talentis (80) eam rem Achæis stetisse : cùm quingenos denarios (81) pretium in capita, quod redderetur dominis, statuissent. Mille enim ducentos (82) eâ ratione Achaia habuit. Adjice nunc pro portione quot verisimile sit totam Græciam habuisse.

LI. Nondum conventus dimissus erat, cùm respiciunt præsidium ab Acrocorintho descendens, protinus ad portum duci atque abire. Quorum agmen imperator secutus, prosequentibus cunctis, servatorem liberatoremque acclamantibus, salutatis dimissisque eis, eâdem quâ venerat viâ Elatiam rediit; inde cum omnibus copiis Ap. Claudium legatum dimittit; per Thessaliam atque Epirum ducere Oricum jubet, atque ibi se opperiri; inde namque in animo esse exercitum in Italiam trajicere. Et L. Quintio fratri legato, et præfecto classis scribit, ut onerarias ex omni Græciæ orâ eódem contraheret. Ipse Chalcidem profectus, deductis non à Chalcide solùm, sed etiam ab Oreo atque Eretriâ præsidiis, conventum ibi Euboicarum civitatum habuit: commonitosque, in quo statu rerum accepisset eos, et in quo relinqueret, dimisit. Demetriadem inde proficiscitur: deductoque præsidio, prosequentibus cunctis, sicut Corinthi et Chalcide, pergit ire in Thessaliam: ubi non liberandæ modò civitates erant, sed

parce qu'on refusait de les racheter. Une preuve que ce nombre fut considérable, c'est qu'au rapport de Polybe, leur rançon coûta cent talents aux Achéens, quoiqu'ils l'eussent fixée au taux de cinq cents deniers par tête. Sur ce pied l'Achaïe seule en avait douze cents pour sa part. Qu'on juge à proportion de ce qui devait s'en trouver dans le reste de la Grèce.

LI. L'assemblée n'était pas encore dissoute, qu'on vit la garnison descendre de la citadelle, défiler vers la porte, et sortir de la ville. Le général la suivit de près, au milieu des acclamations de tous les députés, qui l'appelaient le sauveur et le libérateur de la Grèce. Quintius reçut leurs adieux, prit congé d'eux avec sa politesse ordinaire, et retourna à Elatie, en suivant la même route par laquelle il était venu; de là il renvoya son lieutenant Appius Claudius et toutes ses troupes, avec ordre de gagner Orique par la Thessalie et l'Épire, et de l'y attendre; car c'était dans ce port que son intention était de s'embarquer pour l'Italie. En même temps il mande à son frère L. Quintius, commandant de la flotte, de rassembler, de toutes les côtes de la Grèce, tous les bâtiments de transport sur le même point. Pour lui, il se rendit à Chalcis, en retira la garnison, ainsi que celles d'Orée et d'Érétrie, y convoqua les députés des villes de l'Eubée, mit sous leurs yeux le double tableau de la situation où il les avait trouvés et de celle où il les laissait, et les congédia. De là, il prit la route de Démétriade, qu'il fit évacuer au milieu d'un grand concours de peuple et des acclamations de joie, comme à Corinthe et à Chalcis, et passa en Thessalie, où l'appelait un dessein non moins honorable; car il s'agissait non seulement de

ex omni colluvione et confusione in aliquam tolerabilem formam redigendæ. Nec enim temporum modò vitiis, ac violentiâ et licentiâ regiâ turbati erant, sed inquieto etiam ingenio gentis; nec comitia, nec conventum, nec concilium ullum, non per seditionem ac tumultum, jam inde à principio ad nostram usque ætatem traducentes. A censu maximè et senatum, et judices legit; potentioremque eam partem civitatum fecit, cui salva tranquillaque omnia magis esse expediebat.

LII. Ita cùm percensuisset Thessaliam, per Epirum in Oricum, unde erat trajecturus, venit. Ab Orico copiæ omnes Brundusium transportatæ; inde per totam Italiam ad urbem prope triumphantes non minore agmine rerum captarum, quàm suo, præ se acto, venerunt. Posteaquam Romam ventum est, senatus extra urbem Quintio ad res gestas edisserendas datus est; triumphusque meritus ab lubentibus decretus. Triduum triumphavit; die primo arma, tela, signaque ærea et marmorea transtulit, plura Philippo adempta, quàm quæ ex civitatibus ceperat: secundo die aurum argentumque, factum infectumque et signatum. Infecti argenti fuit decem et octo millia pondo (83), et ducenta septuaginta facti (84): vasa multa omnis generis, cælata pleraque, quædam eximiæ artis; et ex ære multa fabrefacta: ad hoc clypea argentea decem. Signati argenti octoginta quatuor millia fuêre Atticorum (85); tetra-

rendre la liberté aux villes de cette contrée, mais de substituer à l'anarchie et au désordre une forme de gouvernement plus supportable. Ces troubles avaient pour cause, outre le malheur des temps et la violence tyrannique des agents des rois, l'humeur inquiète et remuante de la nation, laquelle, depuis son origine jusqu'à nos jours, ne compte pas une assemblée publique ou particulière qui n'ait été en proie à des agitations séditieuses. Il consulta le revenu pour la formation du sénat et de l'ordre judiciaire, et mit la puissance entre les mains des citoyens qui, à raison de leur fortune, avaient plus d'intérêt au salut de l'état et au maintien de la tranquillité publique.

LII. Après avoir réglé sur cette base les affaires de la Thessalie, il se rendit par l'Épire à Orique, d'où il devait passer en Italie. Les troupes s'y embarquèrent pour Brindes; de là jusqu'à Rome, leur marche fut une espèce de triomphe, prolongé par le nombre des captifs et la quantité de butin dont la file doublait presque la colonne des soldats. A l'arrivée de Quintius, le sénat lui donna audience hors de la ville, entendit avec le plus vif intérêt le compte qu'il rendit de sa conduite, et lui décerna, d'un consentement unanime, le triomphe qu'il avait si bien mérité. La pompe dura trois jours; le premier, on vit passer les armes, les traits, les statues de bronze et de marbre, pour la plupart enlevées à Philippe; le second jour parut tout l'or et l'argent travaillé, monnayé ou en lingots. Il s'y trouva dix-huit mille livres d'argent en barre, et deux cent-soixante-dix mille de façonné, quantité de vases de toute espèce, la plupart ciselés, dont quelques uns étaient des chefs-d'œuvre; de plus, dix boucliers d'argent, et quantité d'ouvrages de bronze artistement travaillés. En argent monnayé, il y avait environ quatre-vingt-quatre mille pièces attiques appelées *tétradrachmes*,

drachmum vocant : trium ferè denariorum (86) in singulis argenti est pondus. Auri pondo fuit tria millia septingenta quatuordecim (87), et clypeum unum ex auro totum : et Philippei nummi aurei (88) quatuordecim millia, quingenti quatuordecim. Tertio die coronæ aureæ, dona civitatum, translatæ, centum quatuordecim : et hostiæ ductæ : et ante currum multi nobiles captivi, obsidesque, inter quos Demetrius regis Philippi filius fuit, et Armenes Nabidis tyranni filius, Lacedæmonius. Ipse deinde Quintius in urbem est invectus; milites secuti currum frequentes, ut omni ex provinciâ exercitu deportato. His duceni quinquageni æris in pedites divisi : duplex centurioni, triplex equiti. Præbuerunt speciem triumpho capitibus rasis (89) secuti, qui servitute exempti fuerant.

LIII. Exitu hujus anni Q. Ælius Tubero tribunus plebis ex senatusconsulto tulit ad plebem, plebesque scivit, « Ut latinæ duæ coloniæ (90), una in » Bruttios, altera in Thurinum agrum, deduceren- » tur. » His deducendis triumviri creati, quibus in triennium imperium esset, in Bruttios. Q. Nævius, M. Minucius Rufus, M. Furius Crassipes : in Thurinum agrum Cn. Manlius, P. Ælius (91), L. Apustius : ea bina comitia Cn. Domitius prætor urbanus in Capitolio habuit. Ædes eo anno aliquot dedicatæ sunt : una Junonis Sospitæ in foro olitorio, vota locataque quadriennio ante à C. Cornelio consule Gal-

chacune à peu près du poids de quatre deniers. L'or montait à trois mille sept cent quatorze livres pesant, outre un bouclier massif de même métal, et quatorze mille cinq cent quatorze philippes d'or. Le troisième, on exposa aux regards du public les couronnes d'or, au nombre de cent quatorze, dont les divers états avaient fait présent aux Romains; puis défilèrent les victimes. Devant le char marchaient une foule de captifs et d'otages illustres ; et parmi ces derniers Démétrius, fils du roi Philippe, et Armènes, fils du tyran Nabis. Enfin venait le triomphateur, porté sur son char, et suivi des soldats de son armée, en grand nombre, parce qu'il avait ramené toutes ses troupes. Chaque fantassin eut une gratification de deux cent cinquante pièces d'airain, chaque centurion le double, et chaque cavalier le triple; mais ce qui ajouta encore à l'éclat du triomphe, ce fut l'aspect touchant des citoyens romains dont Quintius avait brisé les fers, et qui le suivirent la tête rasée.

LIII. Sur la fin de cette année, le tribun Q. Ælius Tubéron, en vertu d'un sénatus-consulte, proposa au peuple un projet qui fut converti en loi; c'était l'établisssement de deux colonies latines, l'une dans l'Abruzze, et l'autre sur le territoire de Thurium. Les triumvirs chargés de cette organisation, furent pour l'Abruzze, Q. Nævius, M. Minucius Rufus, M. Furius Crassipes; pour les terres des Thuriniens, Cn. Manlius, P. Ælius, L. Apustius. Ce fut le préteur Cn. Domitius qui tint dans le Capitole l'assemblée où furent nommés ces triumvirs, dont les pouvoirs devaient durer trois ans. On consacra cette année plusieurs temples ; savoir : celui de Junon Sospita dans le marché aux Herbes, voué quatre ans auparavant, dans la guerre de Gaule, par le consul Cn. Cornélius, qui dès-lors en avait com-

lico bello; censor idem dedicavit : altera Fauni; ædiles eam biennio antè ex mulctaticio argento faciendam locarant, C. Scribonius, et Cn. Domitius, qui prætor urbanus eam dedicavit. Et ædem Fortunæ Primigeniæ in colle Quirinali dedicavit Q. Marcius Ralla, duumvir ad idipsum creatus; voverat eam decem annis antè Punico bello P. Sempronius Sophus (92) : locaverat idem censor. Et in insulâ Jovis ædem C. Servilius duumvir dedicavit : vota erat sex annis antè Gallico bello ab L. Furio Purpureone prætore; ab eodem postea consule locata. Hæc eo anno acta.

LIV. P. Scipio ex provinciâ Galliâ ad consules subrogandos rediit. Comitia consulum fuêre, quibus creati sunt L. Cornelius Merula, et Q. Minucius Thermus. Postero die creati sunt prætores L. Cornelius Scipio, M. Fulvius Nobilior, C. Scribonius, M. Valerius Messala, L. Porcius Licinus, et C. Flaminius. Megalesia (93), ludos scenicos, C. Atilius Serranus, L. Scribonius Libo ædiles curules primi fecerunt. Horum ædilium ludos Romanos primùm senatus à populo secretus spectavit, præbuitque sermones, (sicut omnis novitas solet) aliis « Tandem, » quod multò ante debuerit, tributum » censentibus « amplissimo ordini; » aliis, « demptum ex dignitate » populi, quidquid majestati Patrum adjectum es» set, » interpretantibus. « Et omnia discrimina talia, » quibus ordines discernerentur, et concordiæ, et

mencé la construction, et qui en fit la dédicace comme censeur; celui du dieu Faune, que les édiles C. Scribonius et Cn. Domitius avaient entrepris depuis deux ans avec les fonds des amendes, et que le dernier dédia en sa qualité de préteur de la ville; celui de la Fortune Primigénie, voué dix ans auparavant, pendant la guerre punique, par P. Sempronius Sophus, érigé par le même, devenu censeur. La dédicace en fut faite par Q. Marcius Ralla, créé duumvir pour remplir cette fonction. Enfin le duumvir C. Servilius fit dans l'île du Tibre la consécration d'un temple de Jupiter, voué six ans auparavant, dans la guerre de Gaule, par le préteur L. Furius Purpuréon, et dont il avait depuis, sous son consulat, donné l'érection à l'entreprise. Tels furent les événements de cette année.

LIV. P. Scipion revint de Gaule pour l'élection des nouveaux consuls. Les magistrats élevés à cette dignité furent L. Cornélius Mérula et Q. Minucius Thermus. Le lendemain on élut préteurs L. Cornélius Scipion, M. Fulvius Nobilior, C. Scribonius, M. Valérius Messala, L. Porcius Licinus, et C. Flaminius. C. Atilius Serranus et L. Scribonius Libon furent les premiers édiles curules qui firent célébrer les jeux scéniques avec les jeux mégalésiens. Ce fut à cette représentation, pour la première fois, que le sénat occupa une place distincte du peuple, distinction qui, comme toutes les nouveautés, donna matière à l'éloge et à la censure publique. Suivant les uns, « le privilége accordé à l'ordre le plus auguste de l'état lui était dû depuis long-temps; » d'un autre côté, les esprits chagrins observaient « que tout ce qu'on ajoutait à la considération du sénat, tournait au détriment de la majesté du peuple. Toutes ces distinctions établies entre les ordres étaient aussi funestes à la concorde qu'à l'égalité d'un état libre. Cinq cent cinquante-huit

» libertatis æquè minuendæ esse. Ad quingentesimum quinquagesimum octavum annum in promiscuo spectatum esse. Quid repentè factum, cur immisceri sibi in caveâ Patres plebem nollent? cur dives pauperem consessorem fastidiret? Novam et superbam libidinem ab nullius antè gentis senatu neque desideratam, neque institutam. » Postremò ipsum quoque Africanum, quòd consul auctor ejus rei fuisset, pœnituisse (94) ferunt. Adeò nihil motum ex antiquo, probabile est: veteribus, nisi quæ usus evidenter arguit, stari malunt.

LV. Principio anni quo L. Cornelius, Q. Minucius consules fuerunt, terræ motus ita crebri nunciabantur, ut non rei tantùm ipsius, sed feriarum quoque ob id indictarum homines tæderet; nam neque senatus haberi, neque respublica administrari poterat, sacrificando expiandoque occupatis consulibus. Postremò decemviris adire libros jussis, ex responso eorum supplicatio per triduum fuit: coronati ad omnia pulvinaria supplicaverunt: edictumque est, ut omnes qui ex unâ familiâ essent, pariter supplicarent: item ex auctoritate senatûs consules edixerunt, ne quis, quo die terræ motu nunciato feriæ indictæ essent, eo die alium terræ motum nunciaret. Provincias deinde consules priùs, tùm prætores sortiti. Cornelius Galliam, Minucius Ligures sortiti sunt. C. Scribonius urbanam, M. Valerius peregrinam, L. Cornelius Siciliam, L. Porcius Sar-

ans s'étaient écoulés, sans qu'il y eût de différence injurieuse entre les spectateurs. Quel nouveau motif avaient les sénateurs, de repousser le voisinage du peuple dans les spectacles, et les riches de dédaigner une place à côté des pauvres ? C'était là une innovation révoltante, qui n'avait jamais été ni établie, ni même désirée dans aucune république. » Enfin l'on ajoute que Scipion l'Africain lui-même se repentit d'avoir appuyé ce réglement de l'autorité du consulat. Tant il est vrai que les changements apportés aux mœurs antiques, ont rarement l'approbation générale, et qu'on tient toujours aux anciens usages, à moins que l'expérience n'en ait fait reconnaître l'abus !

LV. Vers le commencement de l'année où L. Cornélius (*a*) et Q. Minucius exercèrent le consulat, on annonça de fréquents tremblements de terre, dont la nouvelle devint aussi fastidieuse pour le public, que les fêtes ordonnées à ce sujet étaient fatigantes ; en effet, les consuls, uniquement occupés de sacrifices expiatoires, ne pouvaient ni tenir les assemblées du sénat, ni vaquer aux soins de l'administration. Enfin, les décemvirs eurent ordre de consulter les livres des Sibylles, et sur leur réponse, on décréta trois jours de prières publiques. Tous les citoyens d'une même famille allèrent dans tous les temples offrir aux dieux leurs supplications, portant des couronnes sur la tête. De plus, les consuls, de l'avis du sénat, défendirent d'annoncer un nouveau tremblement de terre le jour de fête destiné à l'expiation du précédent. Ensuite, le tirage des provinces respectives eut lieu, d'abord entre les consuls, puis entre les préteurs. Le sort donna la Gaule à Cornélius, et la Ligurie à Minucius. Des nouveaux préteurs, C. Scribonius obtint la ju-

(*a*) An de Rome 559, avant J.-C. 193.

diniam, C. Flaminius Hispaniam citeriorem, M. Fulvius Hispaniam ulteriorem.

LVI. Nihil belli eo anno exspectantibus consulibus, litteræ M. Cincii (præfectus Pisis erat) allatæ: « Ligurum viginti millia armatorum, conjuratione » per omnia conciliabula universæ gentis factâ, Lu» nensem primùm agrum depopulatos, Pisanum » deinde finem transgressos, omnem oram maris per» agrasse. » Itaque Minucius consul, cui Ligures provincia evenerat, ex auctoritate Patrum in Rostra ascendit: et edixit, « Ut legiones duæ urbanæ, quæ » superiore anno conscriptæ essent, post diem deci» mum Arretii adessent; in earum locum se duas » legiones urbanas scripturum. » Item sociis et Latino nomini, magistratibus legatisque eorum, qui milites dare debebant, edixit, ut in Capitolio se adirent. Iis quindecim millia peditum, et quingentos equites pro numero cujusque juniorum, descripsit: et inde è Capitolio protinus ire ad portam, et ut maturaretur res, proficisci ad delectum jussit. Fulvio Flaminioque terna millia Romanorum peditum, et centeni equites in supplementum, et quina millia sociûm Latini nominis, et duceni equites decreti; mandatumque prætoribus, ut veteres dimitterent milites, cùm in provinciam venissent. Cùm milites, qui in legionibus urbanis erant, frequentes tribunos plebei adissent, utì causas cognoscerent eorum, quibus aut emerita stipendia aut morbus causæ es-

ridiction de la ville, et M. Valérius celle des étrangers. La Sicile échut à L. Cornélius, et la Sardaigne à L. Porcius; à C. Flaminius, l'Espagne citérieure; et l'ultérieure, à M. Fulvius.

LVI. Aucune guerre ne semblait devoir être réservée aux consuls de cette année, lorsqu'on reçut des dépêches de M. Cincius, commandant de Pise, dont la teneur était «qu'à la suite d'un soulèvement général convenu dans tous les bourgs de la Ligurie, vingt mille hommes avaient pris les armes, ravagé d'abord le territoire de Luna, et s'étaient répandus sur les terres de Pise, d'où leurs courses avaient désolé toute la côte.» En conséquence de cette nouvelle, le consul Minucius, à qui la Ligurie était échue, de l'avis du sénat, monta à la tribune aux harangues, pour ordonner «aux deux légions urbaines levées l'année précédente, de se trouver à Arrétie dans dix jours, ajoutant qu'il se proposait d'en enrôler deux autres à leur place.» En même temps il convoqua dans le Capitole les magistrats des alliés du nom latin, et les députés de tous les peuples dont le tour était venu de fournir des soldats, leur demanda quinze mille fantassins et cinq cents chevaux, régla lui-même les contingents d'après les forces de chaque cité, et leur enjoignit de quitter Rome au sortir du Capitole, et d'aller hâter chez eux les levées qu'il leur demandait. On assigna aux préteurs Fulvius et Flaminius, chacun trois mille hommes d'infanterie romaine, et cent chevaux pour recruter les armées d'Espagne, cinq mille fantassins des alliés du nom latin, et deux cents cavaliers; et ils eurent ordre, ainsi que leurs collègues, de licencier les anciennes troupes, à leur arrivée dans leurs départements. Les soldats qui composaient les légions de la ville se rendirent en grand nombre devant les tribuns du peuple, pour faire valoir auprès d'eux les droits que les infirmités ou le nombre des

sent, quominus militarent; eam rem litteræ Ti. Sempronii discusserunt, in quibus scriptum erat, « Ligurum quindecim millia in agrum Placentinum » venisse : et eum usque ad ipsa coloniæ mœnia, » et Padi ripas cum cædibus et incendiis perpopulatos esse. Boiorum quoque gentem ad rebellionem » spectare. » Ob eas res « tumultum esse » decrevit senatus; « Tribunos plebei non placere causas militares cognoscere, quominus ad edictum convenirent. » Adjecerunt etiam, ut socii nominis Latini, qui in exercitu P. Cornelii, Ti. Sempronii fuissent, et dimissi ab iis consulibus essent, ut ad quam diem L. Cornelius consul edixisset, et in quem locum edixisset Etruriæ, convenirent : et ut L. Cornelius consul in provinciam proficiscens in oppidis agrisque, quà iturus esset, si quos ei videretur, milites scriberet, armaretque, et duceret secum : dimittendique ei, quos eorum, quandoque vellet, jus esset.

LVII. Posteaquam consules, delectu habito, profecti sunt in provincias, tum T. Quintius postulavit, « Ut de his quæ cum decem legatis ipse statuisset, » senatus audiret : eaque, si videretur, auctoritate » suâ confirmaret. Id eos faciliùs facturos, si legatorum verba, qui ex universâ Græciâ, et magnâ » parte Asiæ, quique ab regibus venissent, audissent. » Hæ legationes à C. Scribonio prætore urbano in senatum introductæ sunt; benignéque om-

campagnes leur donnaient à une exemption de service; mais la difficulté fut tranchée par les lettres de Ti. Sempronius, qui annonçaient « que quinze mille Liguriens avaient fait irruption sur le territoire de Plaisance, et porté le carnage et l'incendie jusque sous les murs de la colonie et sur les rives du Pô; qu'à leur exemple, les Boïens menaçaient d'un prochain soulèvement. » A cette nouvelle, le sénat décréta, suivant la formule usitée, *qu'il y avait tumulte*, et invita les tribuns à ne pas s'occuper de requêtes dont l'objet était de dispenser les soldats de se rendre sous le drapeau; il enjoignit de plus aux alliés du nom latin qui avaient servi dans l'armée de P. Cornélius et de Titus Sempronius, et que ces consuls avaient licenciés, de se trouver dans l'Étrurie au jour et au lieu que L. Cornélius leur indiquerait. En même temps, ce consul reçut la commission de faire des levées dans les villes et les campagnes qui se trouvaient sur sa route, et de les emmener avec lui dans sa province, avec le droit de les congédier quand il le jugerait à propos.

LVII. Les levées faites et les consuls partis pour leurs départements respectifs, T. Quintius proposa au sénat « d'examiner les réglements qu'il avait arrêtés de concert avec les dix commissaires, et de les ratifier, s'il les jugeait convenables. Pour le faire avec connaissance de cause, il était à propos d'entendre les envoyés venus à Rome de toute la Grèce, d'une grande partie de l'Asie et de la part de plusieurs rois. » Ces députations furent introduites dans le sénat par C. Scribonius, préteur de la ville, et reçurent tous un accueil obligeant. Quant à l'affaire d'Antiochus, comme elle demandait une plus longue discussion, elle fut

nibus responsum. Cum Antiocho quia longior disceptatio erat, decem legatis, quorum pars in Asiâ, aut Lysimachiæ apud regem fuerant, delegata est. T. Quintio mandatum, aut adhibitis iis legatorum regis verba audiret; responderetque iis, quæ ex dignitate atque utilitate populi Romani responderi possent. Menippus et Hegesianax (95) principes regiæ legationis erant; ex iis Menippus, « Ignorare se » dixit, quidnam perplexi sua legatio haberet, cùm » simpliciter ad amicitiam petendam jungendamque » societatem venissent. Esse autem tria genera fœ» derum, quibus inter se paciscerentur amicitias ci» vitates regesque. Unum, cùm bello victis diceren» tur leges; ubi enim omnia ei qui armis plùs posset » dedita essent, quæ ex iis habere victos, quibus » mulctari eos velit, ipsius jus atque arbitrium esse. » Alterum, cùm pares bello æquo fœdere in pacem » atque amicitiam venirent; tunc enim repeti reddi» que per conventionem res, et si quarum turbata » bello possessio sit, eas aut ex formulâ juris antiqui, » aut ex partis utriusque commodo componi. Ter» tium esse genus, cùm qui hostes nunquam fue» rint, ad amicitiam sociali fœdere inter se jungen» dam coëant; eos neque dicere, neque accipere » leges; id enim victoris et victi esse. Ex eo genere » cùm Antiochus esset, mirari se, quòd Romani » æquum censeant ei leges dicere, quas Asiæ ur» bium liberas et immunes, quas stipendiarias esse

renvoyée aux dix commissaires qui avaient été, les uns en Asie, les autres à Lysimachie, auprès de ce prince. T. Quintius fut chargé de les réunir, d'écouter, conjointement avec eux, les propositions de ses ambassadeurs, et de leur répondre de la manière la plus convenable aux intérêts et à la dignité du peuple romain. Hégésianax et Ménippe étaient à la tête de cette ambassade. Le dernier prenant la parole, dit « qu'il ne concevait pas quelle difficulté pouvait souffrir leur mission, puisqu'elle n'avait d'autre objet que de demander au peuple romain son amitié, et de la cimenter par un traité. Or, ceux que contractaient entre eux les rois et les républiques étaient de trois espèces : la première, lorsqu'on donnait des lois à des peuples soumis les armes à la main ; en ce cas, le vainqueur usant du droit de conquête, était le maître de traiter les vaincus avec plus ou moins de rigueur. La seconde espèce de transaction avait lieu entre deux puissances belligérantes qui, sans avoir eu d'avantage l'une sur l'autre, traitaient d'égale à égale ; alors les parties contractantes se rendaient réciproquement leurs conquêtes, et rentraient dans la plénitude de leurs droits et dans leurs anciennes possessions, ou convenaient à l'amiable de compensations ou d'échanges. La troisième sorte, enfin, se négociait entre deux peuples qui, sans jamais avoir été ennemis, jugeaient à propos de s'unir par une alliance ; dans cette dernière hypothèse, aucun des deux ne donnait ni ne recevait la loi : ce qui ne peut se pratiquer qu'entre le vainqueur et le vaincu. C'était précisément la position où se trouvait Antiochus ; et par conséquent sa surprise était extrême que les Romains eussent la prétention de lui dicter des lois, de désigner les villes de l'Asie qui devaient être libres, celles qui resteraient tributaires, et celles où ni le monarque ni ses troupes ne pourraient entrer. On avait pu trai-

» velint; quas intrare præsidia regia regemque ve» tent. Cum Philippo enim hoste pacem, non cum » Antiocho amico societatis fœdus ita sanciendum » esse. »

LVIII. Ad ea Quintius; « Quoniam vobis di» stinctè agere libet, et genera jungendarum amici» tiarum enumerare, ego quoque duas conditiones » ponam, extra quas nullam esse regi nuncietis ami» citiæ cum populo Romano jungendæ. Unam, si » nos nihil, quod ad urbes Asiæ attinet, curare ve» lit, ut et ipse omni Europâ abstineat; alteram, si » se ille Asiæ finibus non contineat, et in Europam » transscendat, ut et Romanis jus sit, Asiæ civita» tum amicitias et tueri quas habeant, et novas » complecti. — Enimvero id auditu etiam dicere indi» gnum esse Hegesianax, Thraciæ et Chersonesi ur» bibus arceri Antiochum : quæ Seleucus proavus » ejus (96), Lysimacho rege bello victo, et in acie » cæso, per summum decus parta reliquerit; pari » cum laude partim ab Thracibus possessa armis re» ceperit Antiochus, partim deserta, sicut ipsam » Lysimachiam, et revocatis cultoribus frequenta» verit, et quæ strata ruinis atque incendiis erant, » ingentibus impensis ædificaverit. Quid igitur simile » esse, ex eâ possessione ita partâ, ita recuperatâ, » deduci Antiochum, et Romanos abstinere Asiâ, » quæ nunquam eorum fuerit? Amicitiam Romano» rum expetere Antiochum : sed quæ impetrata glo-

ter sur ce pied avec Philippe, qui avait été l'ennemi des Romains; mais Antiochus qui n'avait jamais été en guerre avec eux, avait droit à de tout autres procédés.

LVIII. « Puisqu'il vous plaît, répondit Quintius, d'avoir » recours aux distinctions, et de classer les différents traités » que peuvent contracter les puissances, je vais, à mon tour, » vous proposer deux conditions, sans lesquelles vous pouvez » déclarer à votre maître qu'il ne doit se flatter d'aucune alliance » avec le peuple romain. La première, c'est que, s'il exige que » Rome renonce à s'immiscer dans les affaires de l'Asie, il doit, » de son côté, renoncer à se mêler de celles de l'Europe; la » seconde, que, s'il refuse de se renfermer dans les bornes de » l'Asie, et qu'il veuille passer en Europe, il ne conteste pas » aux Romains le droit de conserver les alliances qu'ils ont déjà » en Asie, et d'en faire de nouvelles. » Hégésianax se récrie à ces mots, et s'indigne « qu'on prétende ravir à son maître les villes de la Thrace et de la Chersonèse, conquises si glorieusement par son bisaïeul Séleucus, vainqueur de Lysimaque, tué dans un combat, et qu'Antiochus a depuis ou reprises avec non moins de gloire, sur les Thraces qui en avaient usurpé la possession, ou repeuplées, comme Lysimachie même, et relevées à grands frais de leurs ruines et de leurs cendres. Pouvait-on établir quelque parité entre déposséder Antiochus de ce qui lui appartenait en Europe, à titre d'hérédité, de conquête et de bienfaits, et fermer aux Romains l'entrée de l'Asie, où ils n'avaient jamais eu la moindre possession? Antiochus désirait, sans doute, l'alliance des Romains, mais à des termes honorables, et non pas à des conditions flétrissantes. » — « Eh bien! répli» qua Quintius, si nous pesons tout au poids de l'honneur,

» riæ sibi, non pudori sit. » Ad hæc Quintius: « Quandoquidem, inquit, honesta pensamus, sicut » aut sola, aut prima certè pensari decet principi » orbis terrarum populo, et tanto regi; utrum tan- » dem videtur honestius, liberas velle omnes quæ » ubique sunt Græciæ urbes, an servas et vectigales » facere? Si sibi Antiochus pulchrum esse censet, » quas urbes proavus belli jure habuerit, avus pa- » terque nunquam usurpaverint pro suis, eas repe- » tere in servitutem; et populus Romanus suscep- » tum patrocinium libertatis Græcorum non dese- » rere, fidei constantiæque suæ ducit esse. Sicut à » Philippo Græciam liberavit, ita et ab Antiocho » Asiæ urbes, quæ Graii nominis sint, liberare in » animo habet. Neque enim in Æolidem Ioniamque » coloniæ in servitutem regiam missæ sunt: sed stir- » pis augendæ causâ, gentisque vetustissimæ per » orbem terrarum propagandæ. »

LIX. Cùm hæsitaret Hegesianax, nec inficiari posset, honestiorem causam libertatis, quàm servitutis prætexi titulo; « Quin mittimus ambages? » inquit P. Sulpicius, qui maximus natu ex decem legatis erat. « Alteram ex duabus conditionibus, quæ modò » disertè à Quintio datæ sunt, legite: aut superse- » dete de amicitiâ agere. Nos verò, inquit Menip- » pus, nec volumus, nec possumus pacisci quic- » quam quo regnum Antiochi minuatur. » Postero die Quintius legationes universas Græciæ Asiæque

» qui doit être en effet la seule, ou du moins la principale règle
» du premier peuple de la terre et d'un si grand monarque,
» lequel de ces deux plans est le plus noble, ou de remettre en
» liberté toutes les villes grecques, en quelque lieu qu'elles
» soient situées, ou de les asservir et de les rendre tributaires ?
» Si Antiochus croit sa gloire intéressée à faire rentrer sous le
» joug, des villes que le droit de la guerre avait données à son
» bisaïeul, mais sur lesquelles son aïeul et son père n'ont ja-
» mais élevé de prétention, le peuple romain pense qu'il est de
» son honneur et de sa constance de ne point abandonner les
» Grecs dont il s'est déclaré hautement le libérateur. Déjà il a
» soustrait la Grèce au joug de Philippe, et maintenant son in-
» tention est d'affranchir de la domination d'Antiochus toutes
» les villes d'Asie qui sont grecques d'origine. Ce n'est pas, en
» effet, pour servir sous des rois, que la Grèce envoya jadis
» des colonies dans l'Ionie et dans l'Æolide, mais pour propa-
» ger dans les différentes parties du monde la race et le nom du
» plus ancien peuple de la terre. »

LIX. Hégésianax ne pouvait nier que la cause de la liberté ne fût plus honorable que celle de la servitude, et son embarras était visible. « Plus de détours, » s'écrie vivement P. Sulpicius, le plus âgé des dix commissaires. « Choisissez entre les deux
» conditions que Quintius vient de vous proposer clairement,
» ou cessez de parler d'alliance. — Non, répliqua Ménippe,
» nous n'avons ni la volonté, ni le pouvoir de rien conclure qui
» porte atteinte à la puissance d'Antiochus. » Dès le lendemain, Quintius, introduisit dans le sénat tous les envoyés de la Grèce et de l'Asie; et pour leur faire connaître les dispositions du peuple romain et celles d'Antiochus, il exposa les propositions qu'il

cùm in senatum introduxisset, ut scirent quali animo populus Romanus, quali Antiochus erga civitates Græciæ essent; postulata et sua, et regis exposuit. « Renunciarent civitatibus suis, populum Ro» manum, quâ virtute, quâque fide libertatem eo» rum à Philippo vindicaverit, eâdem ab Antiocho, » nisi decedat Europâ, vindicaturum. » Tum Menippus deprecari et Quintium et Patres institit, « Ne festinarent decernere, quo decreto turbaturi » Orbem terrarum essent. Tempus et sibi sumerent, » et regi ad cogitandum darent. Cogitaturum, cùm » renunciatæ conditiones essent : et impetraturum » aliquid, aut pacis causâ consensurum. » Ita integrà dilata res est; legatos mitti ad regem eosdem, qui Lysimachiæ apud eum fuerant, placuit : P. Sulpicium, P. Villium, P. Ælium.

LX. Vixdum ii profecti erant, cùm à Carthagine legati, bellum haud dubiè parare Antiochum, Hannibale ministro, attulerunt, injeceruntque curam, ne simul et Punicum bellum excitaretur. Hannibal patriâ profugus pervenerat ad Antiochum, sicut antè dictum est: et erat apud regem in magno honore, nullâ aliâ arte, nisi quòd volutanti diu consilia de Romano bello, nemo aptior super tali re particeps sermonis esse poterat. Sententia ejus una atque eadem semper erat, ut in Italiâ bellum gereretur (97). « Italiam, et commeatus, et militem præ» bituram externo hosti. Si nihil ibi moveatur, li-

venait de faire à ce prince, et les réponses de ses ambassadeurs. « Ils pouvaient, ajouta-t-il, aller dire à leurs commettants que, si Antiochus ne quittait pas au plus tôt l'Europe, le peuple romain les défendrait contre lui avec autant de courage et de fidélité qu'il en avait mis à les affranchir du joug de Philippe. » Alors Ménippe fit les plus vives instances à Quintius et au sénat, les conjurant « de ne point précipiter une résolution qui allait troubler la paix du monde entier, de prendre du temps pour délibérer, et de donner à son maître celui de la réflexion. Après un mûr examen des propositions qu'on lui faisait, ou il obtiendrait quelque modification, ou lui-même consentirait à tout pour le bien de la paix. » Ainsi, tout fut ajourné pour le moment, et l'on jugea à propos d'envoyer auprès du roi les mêmes ambassadeurs qui déjà l'avaient été trouver à Lysimachie; savoir : P. Sulpicius, P. Villius et P. Ælius.

LX. A peine étaient-ils en route, que les ambassadeurs de Carthage vinrent annoncer qu'Antiochus, comptant sur les services d'Annibal, se disposait sérieusement à la guerre. Cette nouvelle causa de vives inquiétudes aux Romains, et leur fit craindre d'avoir à la fois deux ennemis sur les bras. Annibal fugitif avait trouvé un asyle à la cour d'Antiochus; il était auprès de lui dans la plus haute faveur, uniquement parce qu'occupé depuis long-temps de ses projets de guerre contre les Romains, ce prince ne pouvait en conférer avec un capitaine plus en état d'en assurer le succès par ses conseils. L'avis d'Annibal était, comme il l'avait toujours été, que l'Italie devait être le théâtre de la guerre. « L'Italie, disait-il, fournirait à l'ennemi des vivres et des soldats. Si, loin de les occuper chez eux, on

» ceatque populo Romano viribus et copiis Italiæ » extra Italiam bellum gerere, neque regem, neque » gentem ullam parem Romanis esse. » Sibi centum tectas naves, decem millia peditum, mille equites deposcebat. « Eâ se classe primùm Africam petiturum; magnopere confidere, et Carthaginienses ad » rebellandum ab se compelli posse. Si illi cunctentur, se aliquâ parte Italiæ bellum excitaturum Romanis. Regem cum ceteris omnibus transire in Europam debere, et in aliquâ parte Græciæ copias » continere : neque trajicientem, et (quod in speciem famamque belli satis sit) paratum trajicere. »

LXI. In hanc sententiam cùm adduxissetre gem, præparandos sibi ad id popularium animos ratus, litteras, ne quo casu interceptæ palam facerent conata, scribere non est ausus. Aristonem (98) quemdam Tyrium nactus Ephesi, expertusque solertiam levioribus ministeriis, partim donis, partim spe præmiorum oneratum, quibus etiam ipse rex annuerat, Carthaginem cum mandatis mittit : edit nomina eorum quibus conventis opus esset : instruit etiam secretis notis, per quas haud dubiè agnoscerent sua mandata esse. Hunc Aristonem Carthagine observantem, non priùs amici, quàm inimici Hannibalis, quâ de causâ venisset, cognoverunt. Et primò in circulis conviviisque celebrata sermonibus res est; deinde in senatu quidam, « Nihil actum esse, di-

laissait aux Romains la liberté de porter la guerre au dehors avec les forces et les ressources de l'Italie, il n'y avait ni roi, ni peuple capable de leur résister.» Il ne demandait que cent vaisseaux pontés, dix mille hommes de pied et mille chevaux. « Avec cette flotte, il irait faire une descente en Afrique, où il pouvait se promettre de faire soulever les Carthaginois. Si sa confiance était trompée, il irait allumer la guerre dans quelque partie de l'Italie. De son côté, le roi avec le reste de ses forces, devait passer en Europe, et se cantonner dans quelque partie de la Grèce, sans passer encore en Italie, mais toujours prêt à effectuer le passage, appareil suffisant pour donner de l'éclat à ses armes, et pour préparer ses succès. »

LXI. Dès qu'Antiochus eut goûté le projet, Annibal crut devoir y disposer les esprits de ses concitoyens; mais n'osa pas écrire, de peur que ses lettres interceptées ne donnassent, avant le temps, l'éveil sur ses desseins. Il avait trouvé à Éphèse un Tyrien, nommé Ariston, dont il avait éprouvé l'adresse dans des affaires de moindre importance; il achète son ministère à force de présents et de promesses garanties par le roi lui-même, et l'envoye à Carthage; il lui donne, avec des instructions verbales, les noms de ceux auxquels il pouvait s'adresser, et les signes secrets qui feraient reconnaître qu'il venait de sa part. Dès qu'Ariston parut à Carthage, le motif qui l'y avait amené ne fut pas plus un mystère pour les ennemis, que pour les amis d'Annibal. D'abord ce fut le sujet de toutes les conversations, dans tous les cercles et à tous les repas. Bientôt on observa en plein sénat « qu'on n'avait rien gagné à l'exil d'Annibal, si son absence ne l'empêchait pas d'intriguer, de soulever les esprits

» cere, exsilio Hannibalis, si absens quoque novas » moliri res, sollicitandoque animos hominum tur- » bare statum civitatis posset. Aristonem quemdam » Tyrium advenam, instructum mandatis ab Han- » nibale, et ab Antiocho rege, venisse: certos ho- » mines quotidie cum eo secreta colloquia serere, et » in occulto colloqui (99), quod mox in omnium » perniciem erupturum esset. » Conclamare omnes, « Vocari Aristonem debere, et quæri quid venisset: » et, nisi expromeret, cum legatis Romam mitti; » satis pro temeritate unius hominis suppliciorum » pensum esse. Privatos suo periculo peccaturos; » rempublicam non extra noxam modò, sed etiam » extra famam noxæ conservandam esse. » Vocatus Aristo purgare sese, et firmissimo propugnaculo uti, quòd nihil litterarum ad quemquam attulisset: ceterùm nec causam adventûs satis expediebat, et in eo maximè hæsitabat, quòd cum Barcinæ solùm factionis hominibus collocutum eum arguebant. Orta deinde altercatio est, aliis pro speculatore comprehendi jam et custodiri jubentibus; aliis negantibus tumultuandi causam esse. « Mali rem exempli esse, » de nihilo hospites corripi. Idem Carthaginiensi- » bus, et Tyri, et in aliis emporiis, in quæ frequen- » ter commeent, eventurum. » Dilata eo die res est. Aristo, Punico ingenio inter Pœnos usus, tabellas conscriptas celeberrimo loco supra sedem quotidianam magistratuum primâ vesperâ suspendit: ipse de

et de troubler la tranquillité publique. Il y avait dans la ville un étranger, un certain Ariston de Tyr, venu avec une mission secrète de la part d'Annibal et d'Antiochus; des citoyens avaient avec lui des conférences clandestines, et ces complots tramés dans l'ombre éclateraient bientôt au détriment de tous. » On se récrie « qu'il faut mander Ariston, l'interroger sur le sujet de son voyage; et, sur son refus de s'expliquer, l'envoyer à Rome sous la garde des ambassadeurs ; on avait assez chèrement payé la témérité d'un seul homme. Désormais les torts devaient être personnels ; mais pour la République il fallait la mettre à couvert, non seulement de tout reproche, mais même du soupçon. » Ariston est mandé, répond avec assurance, et son principal moyen de défense est qu'il n'a remis de lettres à personne ; mais il n'a garde d'expliquer clairement le sujet de sa venue, et se défend mal du reproche qu'on lui fait, de n'avoir vu que des membres de la faction Barcine. Il s'élève alors quelques débats ; les uns veulent qu'on l'arrête, et qu'on le mette aux fers comme un espion reconnu ; les autres ne voient pas assez de preuves pour faire cet éclat, et observent « qu'il est dangereux d'arrêter des étrangers sur de légers soupçons. C'était exposer à de justes représailles tous les Carthaginois que le commerce appelait en grand nombre à Tyr et dans les autres marchés. » Ainsi l'affaire fut ajournée au lendemain. Mais Ariston s'avise d'un tour vraiment punique; dès le soir même il suspend des placards au-dessus du tribunal où siégeaient les magistrats, dans l'endroit le plus fréquenté de la ville; et lui-même, à la troisième veille, s'embarque et prend la fuite. Le lendemain, lorsque les suffètes viennent prendre place pour rendre la justice, on aperçoit les placards, on les détache et on en fait lecture. L'affiche portait « que les ordres d'Ariston ne s'adressaient nommément à

tertiâ vigiliâ navem conscendit et profugit. Postero die cùm Suffetes ad jus dicendum consedissent, conspectæ tabellæ, demptæque, et lectæ. Scriptum erat, ARISTONEM PRIVATIM AD NEMINEM, PUBLICE AD SENIORES (ita senatum vocabant) MANDATA HABUISSE (100). Publicato crimine, minùs intenta de paucis quæstio erat; mitti tamen legatos Romam, qui rem ad consules et senatum deferrent, placuit; simul qui de injuriis Masinissæ quererentur.

LXII. Masinissa posteaquam et infames Carthaginienses, et inter se ipsos discordes sensit, principes propter colloquia Aristonis senatui, senatum propter indicium ejusdem Aristonis populo suspectum; locum injuriæ esse ratus, agrum maritimum eorum et depopulatus est, et quasdam urbes vectigales Carthaginiensium sibi coëgit stipendium pendere. Emporia (101) vocant eam regionem; ora est minoris Syrtis, et agri uberis. Una civitas ejus Leptis; ea singula in dies talenta vectigal Carthaginiensibus dedit. Hanc tum regionem et totam infestam Masinissa, et ex quâdam parte dubiæ possessionis, sui regni an Carthaginiensium esset, effecerat. Et quia simul ad purganda crimina, et questum de se Romam eos ituros comperit; qui et illa onerarent suspicionibus, et de jure vectigalium disceptarent, legatos et ipse Romam misit. Auditi de Tyrio advenâ primùm Carthaginienses, curam injecêre Patribus, ne cum Antiocho simul et Pœnis bellandum esset:

aucun citoyen en particulier, mais à tout le sénat en corps. » Cette inculpation générale fit cesser les poursuites commencées contre quelques particuliers ; on jugea cependant à propos d'envoyer une ambassade à Rome pour dénoncer le fait aux consuls et au sénat, et pour se plaindre en même temps des entreprises de Masinissa.

LVII. Ce prince, voyant les Carthaginois décriés dans l'esprit des Romains et divisés entre eux, les grands suspects au sénat depuis leurs conférences avec Ariston, et le sénat au peuple, depuis la dénonciation du même émissaire, crut avoir trouvé l'occasion de les attaquer impunément; il commence donc à ravager leurs côtes et tire des contributions de plusieurs villes tributaires de Carthage. On appelle cette contrée les *Empories;* elle est voisine de la petite Syrte, et d'une grande fertilité. On n'y voit qu'une ville, Leptis, qui payait aux Carthaginois un talent de tribut par jour. Masinissa fit des courses dans tout ce pays, et s'empara des parties qui étaient le plus à sa convenance, au point de faire douter de quel côté était la propriété légitime. Informé que les Carthaginois avaient envoyé à Rome une ambassade pour se justifier à la fois et se plaindre de ses usurpations; il en fit partir une de son côté, chargée de fortifier adroitement les soupçons déjà conçus, et de soutenir ses droits aux contributions qu'il avait levées. Les envoyés de Carthage, introduits les premiers, rendirent compte de ce qui s'était passé au sujet de l'étranger tyrien, et leur exposé fit craindre au sénat d'avoir à combattre à la fois Antiochus et les

maximè ea suspicio crimen urgebat, quòd quem comprehensum Romam mitti placuisset, nec ipsum, nec navem ejus custodissent. De agro deinde cum regis legatis disceptari cœptum. Carthaginienses jure finium causam tutabantur, « quòd intra eos » terminos esset, quibus P. Scipio victor agrum, qui » juris esset Carthaginiensium, finisset; » et confessione regis, « qui cùm Aphirem (102) profugum » ex regno suo cum parte Numidarum vagantem » circa Cyrenas persequeretur, precariò ab se iter » per eum ipsum agrum, tanquam haud dubiè Carthaginiensium juris, petisset. » Numidæ « et de » terminatione Scipionis mentiri eos arguebant: et » si quis veram originem juris exigere vellet, quem » proprium agrum Carthaginiensium in Africâ esse? » Advenis, quantùm secto bovis tergo (103) amplecti loci potuerint, tantùm ad urbem communiendam precariò datum: quicquid Byrsam sedem » suam excesserint, vi atque injuriâ partum habere. » Neque eum de quo agatur, probare eos posse, non » modò semper, ex quo cœperint, sed ne diu quidem eos possedisse. Per opportunitates, nunc illos, nunc reges Numidarum, usurpasse jus: semperque penes eum possessionem fuisse, qui plus » armis potuisset. Cujus conditionis res fuerit, » priusquam hostes Romanis Carthaginienses, socius atque amicus rex Numidarum esset, ejus sinerent esse: nec se interponerent, quominus qui

Carthaginois. Le soupçon, en effet, ne devenait-il pas conviction, lorsque l'on considérait qu'après avoir trouvé convenable d'envoyer à Rome Ariston enchaîné, le sénat de Carthage ne s'était assuré ni de sa personne ni de son vaisseau ? Ensuite la discussion s'engagea avec les ambassadeurs du roi, au sujet du territoire en litige. Les Carthaginois fondaient leurs droits « sur l'arrêté par lequel Scipion, vainqueur, avait fixé les limites des possessions carthaginoises, dont les terrains contestés n'étaient qu'une enclave. » Ils faisaient valoir l'aveu même de Masinissa, « qui poursuivant un certain Aphir échappé de ses états, et errant autour de Cyrène avec une poignée de Numides, avait demandé comme une grâce le libre passage sur ces mêmes terres qu'il reconnaissait alors leur appartenir. » Les Numides « s'inscrivaient en faux contre la fixation des limites attribuées à Scipion. Si l'on voulait, ajoutaient-ils, remonter au titre primordial, les Carthaginois avaient-ils dans toute l'Afrique une seule propriété légitime ? Étrangers dans l'origine, ils avaient obtenu par grâce, pour y bâtir une ville, l'espace que pouvait renfermer le cuir d'un bœuf découpé en lanières. Tout ce qu'ils occupaient au-delà de Byrsa, leur premier asyle, n'était dû qu'à la violence et à l'usurpation. A l'égard du pays contesté, ils ne pouvaient prouver ni une possession non interrompue postérieurement à la première occupation, ni une longue possession. Suivant les diverses conjonctures, elle avait passé tantôt aux Carthaginois, tantôt aux rois numides, et la force des armes avait seule tenu lieu de droit. Leur maître priait donc le sénat de laisser les choses en l'état où elles étaient avant que les Carthaginois devinssent les ennemis du peuple romain, et le roi des Numides son ami et son allié ; c'est-à-dire, de permettre que ce territoire appartînt à celui qui pou-

» possent, tenerent. » Responderi legatis utriusque partis placuit, missuros se in Africam, qui inter populum Carthaginiensem, et regem, in re præsenti disceptarent. Missi P. Scipio Africanus, et C. Cornelius Cethegus, et M. Minucius Rufus, auditâ inspectâque re, suspensa omnia, neutrò inclinatis sententiis, reliquêre. Id utrùm suâ sponte fecerint, an quia mandatum ita fuerit, non tam certum est, quàm videtur tempori aptum fuisse, integro certamine eos relinqui. Nam ni ita esset, unus Scipio vel notitiâ rei, vel auctoritate, ita de utrisque meritus, finire nutu disceptationem potuisset.

vait le conserver. » On répondit aux ambassadeurs des deux puissances qu'on enverrait en Afrique des commissaires pour terminer la contestation sur les lieux. Le choix du sénat tomba sur P. Scipion l'Africain, C. Cornélius Céthégus et M. Minucius Rufus. Ces commissaires s'y rendirent en effet; mais après avoir reconnu les lieux et entendu les raisons de part et d'autre, ils restèrent neutres, et laissèrent l'affaire indécise. Cette mesure fut-elle spontanée ou conforme à leurs instructions? On l'ignore, au moins n'est-il pas douteux que la politique prescrivit alors une indécision qui laissait les deux parties aux prises. Sans cela, Scipion tout seul, soit par la connaissance des faits, soit par l'autorité que lui donnaient ses bienfaits sur Masinissa, ainsi que sur Carthage, aurait pu d'un seul mot trancher la difficulté.

NOTES DU LIVRE XXXIV.

(1) *Q. Fabio, Ti. Sempronio consulibus.* T. Sempronius fut deux fois consul, la première fois avec Q. Fabius, surnommé le *temporiseur*, la seconde fois avec Q. Fabius, fils du même collègue. On ne sait auquel de ces deux consulats se rapporte l'établissement de la loi Oppia. (*Note de Crévier.*)

(2) *Plus semunciá auri.* Il paraît, par le liv. XXVI, ch. 36, que cet article de la loi Oppia ou ne fut jamais observé, ou était tombé depuis long-temps en désuétude. (*Idem.*)

(3) *In urbe oppidove.* A Rome ou dans une ville du Latium. Cette loi ne regardait que les dames romaines, et n'obligeait pas les femmes des Latins. (*Idem.*)

(4) *Virorum omne genus.* Allusion à la conjuration des femmes de Lemnos. (*Idem.*)

(5) *Ab nullo genere non æquè summum periculum est.* Des traducteurs ont donné à ce passage un tout autre sens que ne le présente le texte. Duryer entre autres, et le dernier traducteur des harangues, traduisent : « Il n'y a rien dont on ne doive appréhender un péril » extrême. » Les autres : « Il n'est point d'ennemis si faibles dont on » n'ait tout à craindre. »

(6) *Sine auctore.* Tant qu'elles étaient filles, elles étaient sous la puissance de leurs pères; sous celle de leurs époux, quand elles étaient mariées ; et si elles n'avaient ni pères ni maris, de leurs frères ou de quelque autre parent paternel, ou enfin, à ce défaut, du préteur de la ville. (*Note de Guérin.*)

(7) *Infesta, mihi credite, signa.* Tite-Live joue ici sur l'ambiguïté du mot *signa*, qui signifie tout à la fois des drapeaux et des statues. Ce

jeu de mots paraît aussi peu digne de la gravité de l'auteur, que de celle du personnage qu'il fait parler.

(8) *Legem Cinciam. Quâ cavetur antiquitùs*, dit Tacite, liv. XI, Annal., ch. 5, *ne quis ob causam orandam pecuniam donumve accipiat.* Ceux qui plaidaient les causes des particuliers étaient pour la plupart sénateurs, et exigeaient pour ce service des sommes excessives, à titre d'honoraires. Cicéron, *de Senect.*, ch. 10, nous apprend que cette loi fut portée l'an de Rome 547, sous le consulat de M. Cornélius Céthégus et de P. Sempronius Tuditanus, et cela sur la proposition de Q. Fabius, alors fort avancé en âge. (*Note de Crévier et Guérin.*)

(9) *Origines.* C'était une Histoire composée par Caton, dont les premiers livres traitaient de l'origine et de la fondation de chaque ville d'Italie. Mais comme on sait, par le témoignage de Cornélius Népos et de Cicéron même, que Caton n'écrivit cet ouvrage que dans sa vieillesse, il est à présumer que Tite-Live pourrait bien le lui avoir fait citer ici avant qu'il ait été composé. (*Note de Guérin.*)

(10) *Magistris vicorum.* Ils étaient à peu près ce que sont à Paris les commissaires des quartiers, dont les fonctions sont subalternes. (*Idem.*)

(11) *Mundum muliebrem.* Il y a toute apparence qu'ici, comme plus haut, Tite-Live a joué sur le double sens de *mundus*; car *mundus*, joint à *muliebris*, n'a jamais signifié *monde*, mais bien *toilette. Mundus* seul n'a même la seconde signification que par extension de sens, comme le κόσμος des Grecs, qui, dans sa première acception, veut dire *ordre*, *ornement*, et s'est ensuite entendu du *monde*, que distinguent éminemment ces deux perfections. Nardi n'a pas senti ou a dédaigné ce jeu de mots. Il traduit : *La mondezza, et fornimento delle donne.* Guérin dit : « Leur toilette est l'univers pour elles. » Rollin : « Leur petit règne domestique. » Les traducteurs anglais se sont mis à leur aise, et ont traduit simplement : *Women's world.* J'ai tâché de me tenir au milieu de tous ces équivalents.

(12) *Lunæ portum.* Au golfe de Spezia, sur la côte de Gênes, à l'embouchure de la rivière Macra. (*Rollin. Trad. angl.*)

(13) *Portum Pyrenæi.* Celui des caps des Pyrénées qui s'appelait le port de Vénus, aujourd'hui port Vendres, dans le Roussillon. (*Ib.*)

(14) *Rhodam.* Nom d'un fort sur les côtes d'Espagne. (*Note de Guérin.*)

(15) *Emporias.* Ampourias, ville d'Espagne, en Catalogne. (*Note de Rollin.*)

(16) *Illiturgi.* Dans l'Andalousie. (*Idem.*)

(17) *Argenti....... quatuordecim millia pondo septingenta triginta duo.* Près de vingt-trois mille livres, ou plutôt, suivant Leclerc, cinquante-trois mille trois cent cinquante-deux livres (*Note de Guérin.*)

(18) *Signati bigatorum septemdecim millia viginti tria.* Autour de huit mille cinq cent douze livres : la médiocrité de cette somme fait soupçonner qu'il peut y avoir de l'erreur en ce passage (*Id.*)

(19) *Oscensis argenti viginti millia quadringinta triginta octo.* Trente mille six cent cinquante-sept marcs. Osca, ville d'Espagne, aujourd'hui Huesca, dans le territoire de laquelle il paraît qu'il y avait des mines d'argent. (*Idem.*)

(20) *Provinciâ successori Q. Minucio traditâ.* Tite-Live, en cet endroit, semble avoir manqué de mémoire ou d'attention ; Minucius ayant eu pour province l'Espagne citérieure, et Helvius l'ultérieure, l'un n'a pu céder sa province à l'autre. (*Idem.*)

(21) *Argenti pondò triginta quatuor millia octinginta.* Cinquante-deux mille deux cents marcs. (*Idem.*)

(22) *Bigatorum septuaginta octo millia.* Trente-neuf mille livres, et suivant Leclerc, vingt-quatre mille huit cents livres. (*Id.*)

(23) *Oscensis argenti ducenta septuaginta octo millia.* Quatre cent dix-sept mille marcs, somme excessive et peu vraisemblable. (*Id.*)

(24) *Famâ Romani auxilii adventantis impleverunt.* Frontin, liv. IV, ch. 7, nous apprend que ce stratagême réussit, en effet, à délivrer les Ilergètes. (*Note de Crévier.*)

(25) *Soliferreis*. Sorte de javelot tout de fer; ce mot est composé de *solum* qui, dans la langue des Osques avait le même sens que *totum*, et de *ferrum*. (*Idem.*)

(26) *Sparo*. Arme rustique, dont la forme était celle d'une houlette. *Agrestis manus armat sparus*, dit Virgile, *Énéid.*, liv. XI, *v.* 682. (*Idem.*)

(27) *Una die muris omnium dirutis*. Rollin explique avec plus de détail la manière dont s'y prit Caton. « Les retenant, dit-il, selon toute » apparence, auprès de lui, il envoya dans toutes les villes du pays » des courriers qui devaient, au même jour et à la même heure, re- » mettre entre les mains des magistrats les lettres du consul. Elles » portaient ordre de détruire dans le jour même toutes leurs fortifica- » tions, avec menace de réduire en captivité ceux qui n'obéiraient pas » sur-le-champ. Dans l'incertitude où chaque ville était, si de pareils » ordres avaient été signifiés aux autres, ou s'ils n'étaient que pour » elle seule, et dans l'impossibilité où elles se trouvaient toutes, de se » concerter ensemble, elles se déterminèrent à obéir, et l'ordre fut » exécuté en un même jour par la plupart. » (*Hist. Rom.*, t. VII, p. 58.)

(28) *In servitutem velut asserendi erant*. Cette expression est tirée des jurisconsultes romains qui désignaient ainsi l'action intentée contre quelqu'un qui se porte pour libre, et que l'on revendique comme esclave. Tite-Live, qui l'applique à la guerre, a cru devoir l'adoucir par le correctif *velut*. (*Note de Crévier.*)

(29) *Vergium*. Aujourd'hui Berga, en Catalogne. (*Trad. angl.*)

(30) *Senatusconsultum*. Tite-Live semble avoir oublié ici ce qu'il a dit, liv. XXXIII, ch. 4; savoir, que dès-lors le sénat permit à Quintius de prendre, à l'égard de Nabis, le parti qu'il jugerait le plus convenable aux intérêts de la république. (*Note de Guérin.*)

(31) *Echino*. Ville maritime de la Phthiotide, en Thessalie. (*Trad. angl.*)

(32) *Cleonas*. Ville de l'Argolide dans le Péloponnèse. (*Note de Rollin.*)

(33) *Duas habent Argi.* L'une de ces deux citadelles s'appelait Larissa; le nom de l'autre n'est pas parvenu jusqu'à nous. (*Note de Drakemborch.*)

(34) *Cylarabin.* Ce gymnase avait pris son nom de Cylarabis, fils de Sthénélus, roi d'Argos, qui y était enterré. (*Note de Crévier.*)

(35) *Parthenio monte.* Cette montagne bordait l'Arcadie et l'Argolide. (*Trad. angl.*)

(36) *Tegeam.* Aujourd'hui le château de Muchli, en Arcadie. (*Ib.*)

(37) *Per aliquot ætates. Ætas* doit se prendre ici dans une signification un peu restreinte; car depuis l'époque où Tite-Live place le commencement du règne de Cléomène, qu'il dit avoir été le premier tyran de Lacédémone, il s'était écoulé à peine quarante ans, et cinquante depuis Agis et Léonidas, sous le règne desquels commencèrent les troubles de Sparte. (*Note de Crévier et Drakemborch.*)

(38) *Princeps erat exsulum Agesipolis.* Pour mieux comprendre tout ce que Tite-Live dit ici des Lacédémoniens, il est à propos de connaître les noms de ceux qui dominèrent à Sparte dans les derniers temps. Léonidas, et l'Agis dont Plutarque a écrit la vie, régnèrent ensemble vers le temps de la première guerre punique. Léonidas fut forcé d'abdiquer, et son gendre Cléombrote s'empara du trône. Peu de temps après, Léonidas y remonta, et conspira avec les éphores contre Agis, qui fut étranglé en prison. A Léonidas, mort peu de temps après, succéda Cléomène son fils, celui dont Plutarque a écrit la vie, et que Tite-Live appelle le premier tyran de Sparte. Ce prince, vaincu par Antigone et les Macédoniens, se réfugia en Égypte, où il périt trois ans après, peu de temps avant le commencement de la seconde guerre punique. Alors les Lacédémoniens placèrent sur le trône Agésipolis encore enfant, petit-fils de Cléombrote, qui avait détrôné Léonidas, et de la race des Héraclides, et Lycurgue, homme sans naissance, mais qui avait acheté des éphores le titre de descendant d'Hercule et la couronne. Il ne tarda pas à chasser Agésipolis, qui figure ici à la tête des exilés. Lycurgue, après un règne de quelques années, laissa en mourant un

fils nommé Pélops. A la tyrannie de Lycurgue succéda celle de Machanidas, lequel, tué dans un combat par Philopémen, eut pour successeur Nabis, qui fit périr Pélops. (*Note de Crévier.*)

(39) *Dromon.* Ce mot grec signifie *course*, c'est à dire, le lieu où l'on prenait ce genre d'exercice fort en usage chez les anciens, et trop négligé parmi nous. (*Note de Guérin.*)

(40) *Ilotarum.* Les Ilotes, suivant Strabon, étaient originaires d'un petit canton de la Laconie. Ils maintinrent leur indépendance jusqu'au règne d'Agis, qui les rendit tributaires de Sparte. La plupart se soumirent; la seule ville d'Hélos prit les armes, et secoua le joug. Elle fut vaincue, et ses habitants condamnés, ainsi que leur postérité, à l'esclavage et aux travaux de l'agriculture. Ils se perpétuèrent dans cet état d'oppression jusqu'au règne d'Auguste, lequel les rendit enfin à la liberté; à cette époque, ils prirent, en mémoire de leur affranchissement, le nom d'Éleuthéro-Laconiens. (*Trad. angl.*)

(41) *Suspensis et incertis omnium animis.* Ces deux mots ont à peu près le même sens. Aussi des éditions portent *suspectis*, que je ne serais pas éloigné de regarder comme la véritable leçon. (*Note de Drakembork*)

(42) *Sellasiam.* Ville de Laconie, dans les terres, célèbre par la défaite de Cléomène. (*Trad. angl.*)

(43) *OEnunta.* Rivière qui arrosait la Laconie. (*Ibid.*)

(44) *Eurotam.* Ce fleuve prend sa source près du mont Stymphale, traverse la Laconie, et se jette dans le golfe du même nom. (*Ibid.*)

(45) *Menelaii montis.* Guérin traduit: « Le mont Ménale, » et n'a pas fait attention que ce mont est en Arcadie, et non pas en Laconie. Les traducteurs anglais ont eu la même inadvertance.

(46) *Totumque in hostem agmen.* « Avec toute sa troupe, » dit Guérin; j'inclinerais davantage vers le sens de la traduction anglaise, *and caused the whole army to face the enemy.* Ce sens paraît déterminé par les mots suivants, *rectæ acies, justum prælium.* Nardi a laissé la difficulté, en traduisant: *Con tutta la schiera.*

(47) *Amyclas.* Cette ville célèbre par la naissance de Castor et de Pollux, était située sur la rive orientale de l'Eurotas. (*Trad. angl.*)

(48) *Taygeto.* Aujourd'hui Maino, près de la mer. (*Ibid.*)

(49) *Gythium.* C'est aujourd'hui un village, nommé Palæopoli. (*Ib.*)

(50) *Quem vos senatum appellatis.* Nabis parle conformément à l'opinion des rois et peuples grecs, qui croyaient que la constitution de la république romaine était une véritable aristocratie, et que tout le pouvoir était dans les mains du sénat. (*Note de Drakemborch.*)

(51) *Cum Pelope.* Il y a grande apparence que Tite-Live s'est trompé à ce nom, n'y ayant point d'autre Pélops qui ait régné à Lacédémone, que le fils de ce Lycurgue à qui il donne plus haut le nom de tyran. (*Note de Guérin.*)

Comment d'ailleurs donner l'épithète de *vetustissima* à une alliance qui ne pouvait remonter que vers le milieu de la seconde guerre punique, époque du règne de Pélops? (*Note de Drakemborch.*)

(52) *Tanquam tyrannus et hostis loquere.* Il y a une grande différence entre le discours de Nabis et la réponse de Quintius. Quelque méchant que soit le premier, tous ses arguments sont solides et sans réplique. Aussi le Romain ne le combat-il que par des raisonnements vagues, et n'oppose-t-il guère à la force de la vérité que la puissance et la volonté des Romains. Voici à quoi l'un et l'autre se réduisent. Nabis: « Quand je serais le plus méchant des hommes, vous me con-» naissiez, tel que je suis, lorsque vous avez fait alliance avec moi et » que vous m'avez donné les noms de roi et d'ami. » Quintius: « Vous » avez raison; mais depuis que nous avons vaincu Philippe, nous vou-» lons que vous ayez tort ». C'est là la substance et le précis des deux plaidoyers. (*Note de Guérin.*)

(53) *Tyrannos civitatum finitimarum cœpit, qui deposito imperio.* Polybe nomme Lysias de Mégalopolis, Xénon d'Hermione, Cléonyme de Phliase, Aristomaque d'Argos, qui tous, par crainte ou par l'autorité d'Aratus, avaient abdiqué et réuni leurs cités à la ligue achéenne. (*Note de Crévier.*)

(54) *Talenta centum argenti.* Cent mille écus, suivant l'évaluation de Rollin.

(55) *Vanis......... ad secreta tegenda, satellitum regiorum ingeniis.* N'est-il pas aussi très naturel de supposer que cette indiscrétion était un jeu joué, un pur artifice du tyran ?

(56) *Sine muro Sparta.* Sparte avait été long-temps sans murailles, et n'avait voulu avoir d'autres fortifications que le courage de ses citoyens. Ce n'était guère que depuis la domination des tyrans qu'on y avait bâti des murs; il y avait un peu plus de cent ans qu'elle avait commencé à s'en entourer, premièrement, lorsque Cassandre, l'un des successeurs d'Alexandre, vint attaquer plusieurs villes dans la Grèce; ensuite, lorsqu'elle fut attaquée par Démétrius, puis par Pyrrhus. Enfin Nabis y ajouta de nouvelles fortifications. (*Note de Rollin.*)

(57) *Phœbeo.* On croit qu'il faut lire *Ephebeo*, c'est à dire, le lieu où sacrifiaient les jeunes gens avant de partir pour la guerre. (*Note de Crévier.*)

(58) *Dictynneo.* Le temple de Dictynne, la même que Diane, ou, selon d'autres, que Britomartis. (*Idem.*)

(59) *Heptagonias.* C'est à dire les sept angles, de ἑπτὰ, sept, et de γωνία, angle. (*Idem.*)

(60) *Regem autem legitimum.* Agésipolis. (*Idem.*)

(61) *Puteolos.* Il y a quelque chose d'obscur en ce passage; car on n'avait point encore envoyé de colonie dans ces trois villes; on en avait seulement fait le projet, qui ne fut exécuté que trois ans après. (*Note de Guérin.*)

(62) *Duas urbanas eò legiones.* C'est *eos* qu'il faut lire; car les légions urbaines n'avaient d'autre destination que la garde de la ville; il paraît, d'ailleurs, par le chap. LVI, que celles qui furent levées par les consuls de cette année, restèrent à Rome. (*Note de Crévier.*)

(63) *Ver sacrum factum.* Le vœu du printemps sacré était celui par lequel on consacrait aux Dieux tout ce qui devait naître depuis le 1er. de mars jusqu'au 1er. de mai. Il comprenait le bétail né dans cet

espace de temps, et l'on avait soin d'en particulariser toutes les différentes espèces. Festus et Strabon nous apprennent que des peuples d'Italie, qui avaient recours à ce vœu dans les grands dangers, y comprenaient aussi les enfants; alors, on les élevait jusqu'à l'âge de l'adolescence, et après les avoir voilés, on les envoyait chercher d'autres habitations.

(64) *Ludosque Magnos, qui unà voti essent.* Les jeux voués, avec le printemps sacré, avaient été célébrés depuis long-temps, comme on le voit par le liv. XXVII, ch. 33. Ainsi il y a ici oubli de Tite-Live, ou erreur de copiste. (*Note de Crévier.*)

(65) *Videri.* C'était la formule ordinaire des jugements. Les juges prononçaient, non que la chose était ainsi, mais qu'elle leur paraissait telle. (*Voy.* Cic., liv. IV, *Academic. Quæst.*, n°. 146. (*Idem.*)

(66) *Loca senatoria.* La place des sénateurs était dans l'orchestre, où était aussi assignée celle des ambassadeurs à qui l'on voulait marquer plus de considération. Cette distinction n'eut lieu que pour le théâtre et les jeux scéniques; car les sénateurs continuèrent d'être au cirque confondus dans la foule des spectateurs, et ce fut l'empereur Claude qui, le premier, leur assigna des places distinctes. (*Suet. Claud.* XXI.)

(67) *Ludique votivi quos voverat Ser. Sulpicius Galba.* Il s'agit ici des jeux voués au commencement de la guerre de Macédoine, dont il est question liv. XXXI, ch. 9; or, pendant tout le temps de sa durée, il ne se trouve aucun consul avec ce prénom. Ainsi, c'est P. Sulpicius qu'il faut lire. (*Note de Crévier.*)

(68) *Deduxēre triumviri.* Il n'est pas vraisemblable qu'on ait partagé aux colons de Salerne et de Buxente le territoire qui avait appartenu aux Campaniens, puisque la première colonie était dans le Picentin, et la seconde en Lucanie. Il y a manifestement transposition, et cette phrase: *Ager divisus est*, etc., doit se placer après la première du chap. XLV, et par conséquent s'entendre des trois colonies de Pouzzol, Vulturne et Literne, qui étaient toutes trois des villes de Campanie. (*Note de Crévier.*)

(69) *Et C. Salonius.* Il manque ici le nom d'un triumvir. (*Note de Guérin.*)

(70) *Pueros ingenuos.* Cette épithète, à laquelle des commentateurs ont voulu substituer *geminos*, n'est pas insignifiante. Dans ces sortes d'occasions, on distinguait avec soin les enfants de condition libre des enfants nés d'une esclave. Il semble que ces prodiges avaient quelque chose de plus grave, lorsqu'ils avaient les premiers pour objet. (*Note de Drakemborch.*)

(71) *Argenti infecti viginti quinque millia pondo.* Trente-sept mille cinq cents marcs, à huit onces le marc; car la livre des Romains était de douze onces. (*Note de Guérin.*)

(72) *Bigati centum viginti tria millia.* Environ cent soixante-un mille cinq livres. (*Idem.*)

(73) *Oscensis quingenta quadraginta.* Si, comme on l'a supposé, on doit ajouter au latin *millia*, la somme est immense. Si on le retranche, et que ce ne soit que cinq cent quarante livres, la somme est trop médiocre. Pour se tirer de cette difficulté, on pourrait sous-entendre, au lieu de *millia pondo*, *millia nummûm.* (*Note de Guérin et Drakemborch.*)

(74) *Auri pondo mille quadringenta.* Deux mille cent quatre-vingt-sept marcs quatre onces. (*Note de Crévier.*)

(75) *Ducenos septuagenos æris.* Vingt-sept deniers romains, c'est-à-dire, trois onces trois gros d'argent. (*Idem.*)

(76) *Triplex equiti.* Tite-Live a oublié les centurions, qui ont ordinairement une gratification double. *Voyez* plus bas, ch. LII. (*Note de Guérin.*)

(77) *Principalibus portis.* On appelait ainsi les portes qui étaient, l'une à la droite, et l'autre à la gauche du camp. Celle qui donnait du côté des ennemis se nommait la Prétorienne, et la quatrième, qui était sur le derrière et la plus éloignée d'eux, la Décumane. (*Idem.*)

(78) *Portam quæstoriam.* Elle était ainsi nommée, parce que c'était là qu'était le questeur avec le trésor de l'armée. Cette porte était dans

la partie inférieure du camp, en face de la Décumane. (*Note de Guérin et Crévier.*)

(79) *Cohors extraordinaria.* C'était un corps de soldats choisis pour les coups de main, à peu près comme sont aujourd'hui nos grenadiers. (*Note de Guérin.*)

(80) *Centum talentis.* Cent mille écus. (*Note de Rollin.*)

(81) *Quingenos denarios.* Deux cent cinquante livres. (*Idem.*)

(82) *Mille enim ducentos.* Chaque talent contenait six mille drachmes, ou deniers. Ainsi, à cinq cents deniers par tête, la rançon de douze Romains dut coûter un talent, et il en fallut cent pour en délivrer douze cents. (*Note de Crévier.*)

(83) *Argenti fuit decem et octo millia pondo.* Vingt-sept mille marcs. (*Note de Guérin.*) Cinquante-quatre mille livres. (*Trad. angl.*)

(84) *Ducenta septuaginta facti.* Par argent façonné, il faut entendre la vaisselle ou les statues et autres pièces de ce métal travaillées. Or, deux cent soixante-dix mille livres pesant font quatre cent cinq mille marcs. (*Note de Guérin.*)

(85) *Signati argenti octoginta quatuor millia fuére Atticorum.* Cinq mille cinq cent soixante-onze marcs. (*Note de Guérin.*) Huit cent seize livres treize sols. (*Trad. angl.*)

(86) *Trium ferè denariorum.* Le denier romain avait, à très-peu de chose près, la valeur de la drachme attique. Ainsi il faut lire *quatuor*, au lieu de *trium.* (*Note de Crévier.*)

(87) *Auri pondo fuit tria millia septinginta quatuordecim.* Cinq mille huit cent trois marcs une once. (*Idem.*) Cent soixante-dix-sept mille six cents livres. (*Trad. angl.*)

(88) *Philippei nummi aurei quatuordecim millia, quingenti quatuordecim.* Ces écus portaient l'image de Philippe, et pouvaient valoir autour de vingt sols chacun. Crévier évalue la somme totale à quatre cent cinquante-trois marcs une once; les traducteurs anglais à treize mille cent vingt-trois livres six deniers.

(89) *Capitibus rasis.* Suivant l'usage des affranchis. Ainsi Prusias,

qui avait la bassesse de se dire l'affranchi du peuple romain, va au devant de ses ambassadeurs, la tête rase et avec le *pileus*, ou bonnet, marque de l'affranchissement. (*Note de Crévier.*)

(90) *Latinæ duæ coloniæ.* Il paraît qu'il y avait cette différence notable entre les colonies romaines et les colonies latines, qu'on n'envoyait dans les unes que des Romains, et que des Latins dans les autres. Les colons des premières y conservaient tous les droits de citoyens romains, tandis que ceux des dernières n'y portaient que les droits communs aux peuples du Latium. (*Idem.*)

(91) *P. Ælius.* Ou il faut lire ici *Q. Ælius*, ou au commencement du chapitre *P. Ælius;* car il est constant par le chap. 9 du liv. XXXV, que le même Ælius qui avait fait passer la loi portant établissement de cette colonie, fut un des triumvirs chargés de l'opération. (*Idem.*)

(92) *P. Sempronius Sophus.* Jusqu'ici Tite-Live l'a toujours nommé P. Sempronius Tuditanus; mais il est possible qu'il ait eu deux surnoms. Ce qui est plus embarrassant, c'est que ce Sempronius fut censeur cinq ans avant d'être consul. *Voyez* liv. XXVII, ch. II. Or, ce fut pendant son consulat, qu'il voua ce temple à la Fortune Primigénia. *Voyez* liv. XXIX, ch. 26. C'est une de ces légères inexactitudes dont Tite-Live n'est pas exempt. (*Idem.*)

(93) *Megalesia, ludos scenicos.* Les jeux mégalésiens avaient déjà été célébrés. *Voyez* liv. XXIX, ch. 14. Tite-Live veut dire probablement que ce fut la première fois que cette célébration fut accompagnée de jeux scéniques. (*Idem.*)

(94) *Africanum, quòd consul auctor ejus rei fuisset, pœnituisse.* Cicéron, *Fragm. orat. pro C. Cornelio*, remarque que les Romains les plus sages et les mieux intentionnés désapprouvèrent cette démarche de Scipion, qu'il se reprocha plus d'une fois lui-même; et il y a grande apparence qu'elle contribua beaucoup à lui aliéner les esprits, et à changer en une espèce d'aversion cette faveur du peuple, qui, jusque-là, s'était déclarée à son égard d'une manière si flatteuse et si brillante. (Rollin, *Hist. Rom.*, tom. VII, p. 86.)

(95) *Menippus et Hegesianax.* Appien nomme aussi un Lysias, comme faisant partie de cette ambassade. (*Sigonius.*)

(96) *Seleucus proavus ejus.* C'est *abavus*, qui serait ici le terme propre. En effet, Antiochus-le-Grand était fils de Séleucus Callinicus, Séleucus l'était d'Antiochus-le-Divin; cet Antiochus, d'Antiochus Soter, et ce dernier, de Séleucus Nicanor. (*Note de Crévier.*)

(97) *In Italiâ bellum gereretur.* C'est d'après ce conseil d'Annibal, que Racine fait dire à Mithridate:

Annibal l'a prédit, croyons-en ce grand homme,
Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome.

(98) *Aristonem quemdam Tyrium.* Suivant Appien, c'était un négociant; suivant Justin, liv. XXXI, ch. 3, c'était un des gens attachés à Annibal. (*Note de Drakemborch.*)

(99) *In occulto colloqui.* Tite-Live vient de dire: *secreta colloquia serere. Colloqui* est donc une répétition aussi froide que peu élégante; on propose de lire *Coqui*, expression métaphorique qui aurait de plus le mérite d'être en rapport avec le verbe *erupturum.* (*Note de Crévier.*)

(100) *Aristonem privatim ad neminem, publicè ad seniores ita senatum vocabant mandata habuisse.* Ce qu'Ariston met sur un placard, Justin, liv. XXXI, ch. 4, le lui fait répondre en plein sénat, récit beaucoup moins vraisemblable. (*Note de Drakemborch.*)

(101) *Emporia.* Ce passage souffre quelque difficulté. Scipion ne s'était point avancé jusqu'à la petite Syrte, et ni la domination des Masésylieus, ni celle de la Numidie ne s'étendait jusque-là; mais on a souvent occasion de remarquer que la géographie de l'Afrique était très peu connue des écrivains romains, qui confondent ou altèrent les noms. (*Note de Gloreanus.*)

(102) *Aphirem.* Polybe, qui le nomme Aphthérate, dit à cette occasion que les Carthaginois avaient refusé à Masinissa le passage qu'il leur demandait. Il ajoute que les Romains adjugèrent à ce prince le do-

maine en litige, et obligèrent les Carthaginois de lui payer cinq cents talents: (*Note de Drakemborch.*)

(103) *Secto bovis tergo.* Fable fondée sur l'altération des mots. L'emplacement où les Tyriens s'étaient retranchés s'appelait *Bosra.* Les Grecs qui ne mettent jamais de suite le *sigma* et le *rhô*, en firent βύρσα. Or, ce mot dans leur langue signifie *cuir.* De-là le conte de la peau de bœuf coupée en lanières. (*Note de Crévier.*)

EPITOME LIBRI XXXV.

Pub. Scipio Africanus legatus ad Antiochum, Ephesi cum Hannibale, qui se Antiocho junxerat, collocutus est: ut, si fieri posset, metum ei, quem ex populo Romano conceperat, eximeret. Inter alia cùm quæreret, quem fuisse maximum imperatorem Hannibal crederet, respondit: Alexandrum Macedonum regem, quòd parvâ manu innumerabiles exercitus fudisset; quódque ultimas oras, quas visere supra spem humanam esset, peragrasset. Quærenti deinde quem secundum poneret, Pyrrhum, inquit; castra metari primum docuisse; ad hoc neminem elegantiùs loca cepisse, præsidia disposuisse. Exsequenti, quem tertium diceret, semetipsum dixit. Ridens Scipio, « Quidnam tu diceres, » si me, inquit, vicisses? — Tunc verò, inquit, me et ante Alexan- » drum, et ante Pyrrhum et ante alios posuissem. » Inter cetera prodigia, quæ plurima fuisse traduntur, bovem Cn. Domitii consulis locutum, « Roma, cave tibi, refertur. » Apparant in Antiochum bellum Romani. Nabis Lacedæmoniorum tyrannus incitatus ab Ætolis, qui et Philippum et Antiochum ad inferendum bellum populo Romano sollicitabant, à populo Romano descivit: et bello adversùs Philopœmenem Achæorum prætorem gesto, ab Ætolis et Alexameno duce eorum interfectus est. Ætoli quoque ab amicitiâ populi Romani defecerunt; cum quibus societate junctâ, Antiochus Syriæ rex cùm bellum Græciæ intulisset, complures urbes occupavit: inter quas Chalcidem, et totam Eubœam. Res præterea in Liguribus gestas, et apparatum belli ab Antiocho continet.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXV.

Scipion l'Africain est envoyé en ambassade auprès d'Antiochus; son entrevue à Éphèse, avec Annibal, qui avait fait agréer ses services à ce prince; il s'efforce en vain de bannir de son esprit la crainte que lui inspire la haine des Romains. Entre autres questions, Scipion lui demande quel est, à son avis, le plus grand capitaine qu'il connaisse. Annibal répond que c'est Alexandre qui, avec une poignée de guerriers, a défait des armées innombrables, et pénétré dans des contrées lointaines, dont la vue même semblait interdite à l'ambition des mortels. Pyrrhus lui paraît digne du second rang, parce qu'on lui doit l'art des campements, et que personne n'a porté au même degré la science des positions et la tactique militaire. Enfin, sur la demande qui lui est faite, à qui il adjuge la troisième place, il se nomme sans hésiter. « Eh! » que diriez-vous donc, reprend Scipion en riant, si vous m'eussiez » vaincu? — En ce cas, reprit Annibal, je me placerais au-dessus » d'Alexandre, de Pyrrhus et de tous les généraux. » Entre les prodiges multipliés qu'on annonce, on publie qu'un bœuf appartenant au consul Cn. Domitius, a prononcé distinctement ces mots : « Rome, » prends garde à toi. » Préparatifs de guerre contre Antiochus. Nabis, tyran de Lacédémone, à l'instigation des Ætoliens, qui eux-mêmes excitaient Antiochus et Philippe à prendre les armes, quitte le parti des Romains, et, dans la guerre contre Philopœmen, préteur de la ligue achéenne, est tué par Alexamène, chef des Ætoliens. Ceux-ci renoncent aussi à l'amitié du peuple romain. Antiochus, roi de Syrie, devenu leur allié, porte ses armes dans la Grèce, et s'empare de plusieurs villes, entre autres de Chalcis et de toute l'Eubée. Expéditions de Ligurie. Préparatifs de guerre d'Antiochus.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBER TRIGESIMUS-QUINTUS.

I. PRINCIPIO anni quo hæc gesta sunt, Sex. Digitius prætor in Hispaniâ citeriore, cum civitatibus iis quæ post profectionem M. Catonis permultæ rebellaverant, crebra magis, quàm digna dictu prælia fecit, et adeò pleraque adversa, ut vix dimidium militum, quàm quod acceperat, successori tradiderit. Nec dubium est, quin omnis Hispania sublatura animos fuerit, ni alter prætor P. Cornelius Cn. F. Scipio, trans Iberum multa secunda prælia fecisset: quo terrore non minùs quinquaginta oppida ad eum defecerunt. Prætor hæc gesserat Scipio. Idem proprætor Lusitanos, pervastatâ ulteriori provinciâ, cum ingenti prædâ domum redeuntes, in ipso itinere aggressus, ab horâ tertiâ diei ad octavam incerto eventu pugnavit, numero militum impar, superior aliis; nam et acie frequenti armatis adversùs longum et impeditum turbâ pecorum agmen, et recenti milite adversùs fessos longo itinere concurrerat. Tertiâ namque vigiliâ exierant hostes: huic nocturno iti-

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

I. Au commencement de l'année où se passèrent ces événements, le préteur Sext. Digitius, qui commandait dans l'Espagne citérieure, eut à soutenir, contre les villes révoltées depuis le départ de M. Caton, des combats plus multipliés que mémorables, et la plupart si malheureux qu'à peine remit-il à son successeur la moitié des soldats qu'on lui avait confiés. L'Espagne toute entière se serait indubitablement soulevée, sans les avantages obtenus au-delà de l'Ebre par son collégue P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius, qui battit les Espagnols en plusieurs rencontres, et força, par la terreur de ses armes, cinquante cités à rentrer sous la dépendance des Romains. Les succès qu'il eut l'année suivante mirent le comble à ceux qui avaient signalé sa préture. Comme les Lusitaniens, après avoir dévasté la province ultérieure, revenaient chargés de butin, il les surprit et les attaqua en pleine marche; le combat dura depuis la troisième jusqu'à la huitième heure du jour sans avantage décidé de part ni d'autre; inférieur en nombre, il avait la supériorité à beaucoup d'autres égards. En effet, sa troupe leste et fraîche attaquait en bon ordre une armée dont la marche formait une longue file embarrassée d'une quantité prodigieuse

neri tres diurnæ horæ accesserant : nec ullâ quiete datâ, laborem viæ prælium exceperat. Itaque principio pugnæ vigoris aliquid in corporibus animisque fuit : et turbaverant primò Romanos ; deinde æquàta paulisper pugna est. In hoc discrimine ludos Jovi, si vi fudisset cecîdissetque hostes, proprætor vovit. Tandem gradum acriùs intulêre Romani, cessitque Lusitanus : deinde prorsus terga dedit ; et cùm institissent fugientibus victores, ad duodecim millia hostium sunt cæsa : capti quingenti quadraginta, omnes ferme equites ; et signa militaria capta centum triginta quatuor : de exercitu Romano septuaginta et tres amissi. Pugnatum haud procul Ilipâ (1) urbe est. Eò victorem opulentum prædæ exercitum P. Cornelius reduxit ; ea omnis ante urbem exposita est : potestasque dominis suas res cognoscendi facta ; cetera vendenda quæstori data : quod inde refectum est, militi divisum.

II. Nondum ab Româ profectus erat C. Flaminius prætor, cùm hæc in Hispaniâ gerebantur : itaque tam adversæ, quàm secundæ res per ipsum amicosque ejus magnis sermonibus celebrabantur : et tentaverat, quoniam bellum ingens in provinciâ exarsisset, et exiguas reliquias exercitûs ab Sex. Digitio, atque eas ipsas plenas pavoris ac fugæ, accepturus esset, ut unam sibi ex urbanis legionibus decernerent : ad quam cùm militem ab se ipso scriptum ex

de bétail, et fatiguée de la traite qu'elle venait de faire; car les Lusitaniens s'étaient mis en mouvement à la troisième veille, avaient ajouté à cette marche nocturne trois heures de route depuis le point du jour; et, sans pouvoir respirer de leur première fatigue, s'étaient vus dans la nécessité de combattre. Aussi montrèrent-ils d'abord assez de force et de courage, et même mirent les Romains en désordre; mais insensiblement la partie devint un peu plus égale. Dans ce moment critique, P. Cornélius voua des jeux à Jupiter, s'il devait à ce dieu une victoire complète. Enfin, les Romains firent une dernière charge, qui enfonça les Lusitaniens, et bientôt décida leur déroute. Le vainqueur les poursuivit dans leur fuite, leur tua douze mille hommes, en prit cinq cent quarante, la plupart cavaliers, avec cent trente-quatre drapeaux. Les Romains ne perdirent guère plus de soixante-treize des leurs. L'action se passa dans le voisinage de la ville d'Ilipa. Le général y ramena son armée victorieuse et chargée d'un riche butin. Le tout fut exposé devant les portes de la place. Chacun eut la faculté de venir y reconnaître et reprendre les effets qu'on lui avait enlevés; le reste fut vendu par le questeur, qui eut ordre d'en distribuer le prix aux soldats.

II. La nouvelle des événements d'Espagne parvint à Rome avant que le préteur C. Flaminius en fût sorti; ses amis et lui ne manquèrent pas d'exagérer les revers et d'atténuer les succès. Voyant en effet qu'une guerre sérieuse venait de s'allumer dans sa province, et que Digitius allait lui remettre les tristes débris d'une armée frappée de terreur et accoutumée à fuir, il avait tâché d'obtenir du sénat une des légions urbaines, et demandait qu'il lui fût permis d'y joindre trois mille cinq cents hommes d'infanterie et trois cents cavaliers d'élite à

senatusconsulto adjecisset, eligeret ex omni numero tria millia et quingentos pedites, et equites trecentos. « Eâ se legione (nam in Sex. Digitii exer- » citu haud multùm spei esse) rem gesturum. » Seniores negare, « Ad rumores à privatis temere in » gratiam magistratuum confictos senatusconsulta » facienda esse; nisi quod aut prætores ex provin- » ciis scriberent, aut legati renunciarent, nihil ra- » tum haberi debere. Si tumultus in Hispaniâ esset, » placere, tumultuarios milites extra Italiam scribi » à prætore. » Mens ea senatûs fuit, ut in Hispaniâ tumultuarii milites legerentur. Valerius Antias et in Siciliam navigasse delectûs causâ C. Flaminium scribit: et ex Siciliâ Hispaniam petentem, tempestate in Africam delatum, vagos milites de exercitu P. Africani sacramento rogasse, his duarum provinciarum delectibus, tertium in Hispaniâ adjecisse.

III. Nec in Italiâ segniùs Ligurum bellum crescebat. Pisas jam quadraginta millibus hominum, affluente quotidie multitudine ad famam belli spemque prædæ, circumsedebant. Minucius consul Arretium, die quem edixerat ad conveniendum militibus, venit; inde quadrato agmine (2) ad Pisas duxit: et cùm hostes non plus passuum tribus millibus ab oppido trans fluvium movissent castra, consul urbem, haud dubiè servatam adventu suo, est ingressus. Postero die et ipse trans fluvium ferme mille passus ab hoste posuit castra; inde levibus præliis à

prendre dans les levées qu'il avait faites lui-même en vertu d'un sénatus-consulte. « Cette légion le mettrait en état de pousser la guerre avec plus de vigueur; car, quel fond pouvait-il faire sur l'armée de Sext. Digitius ? » Mais cette prétention fut combattue par les plus graves sénateurs. Ils répondirent « que le sénat ne devait point faire des décrets sur la foi de vaines rumeurs répandues par des particuliers pour servir l'ambition des magistrats ; on ne devait tenir pour constants que les faits mandés par les préteurs, ou les rapports verbaux de leurs lieutenants. Si l'insurrection d'Espagne prenait un caractère alarmant, le préteur devait faire des levées extraordinaires hors de l'Italie. » Or, l'intention du sénat était que ces levées eussent lieu dans l'Espagne même. Si l'on en croit Valérius d'Antium, C. Flaminius passa en Sicile pour y faire des levées; dans sa traversée en Espagne une tempête le jeta sur les côtes de l'Afrique, où il enrôla des soldats épars de l'armée de Scipion; et à ces recrues tirées de différentes provinces, il joignit une troisième levée que lui fournit l'Espagne.

III. En Italie les Liguriens devenaient de jour en jour plus redoutables. Déjà Pise était assiégée par quarante mille hommes; le bruit de la guerre et l'espoir du butin attiraient tous les jours de nouvelles bandes. Le consul Minucius se rendit à Arrétie le jour même où il avait donné ordre à ses soldats de s'y trouver; de là il marcha vers Pise en bataillon carré, et entra dans la ville, que son arrivée venait de sauver, pendant que les ennemis allaient camper au-delà du fleuve, environ à trois milles de ses murailles. Le jour suivant, il passa lui-même le fleuve, vint camper à mille pas des ennemis, et de son poste défendait les terres des alliés par de légères escarmouches avec les fourrageurs qui venaient les ravager; mais il évitait un en-

populationibus agrum sociorum tutabatur; in aciem exire non audebat, novo milite, et ex multis generibus hominum collecto, necdum noto satis inter se, ut fidere alii aliis possent. Ligures multitudine freti et in aciem exibant, parati de summâ rerum decernere; et abundantes militum numero passim multas manus per extrema finium ad prædandum emittebant: et cùm coacta vis magna pecorum prædæque esset, paratum erat præsidium, per quod in castella eorum vicosque ageretur.

IV. Cùm bellum Ligustinum ad Pisas constitisset, consul alter L. Cornelius Merula per extremos Ligurum fines exercitum in agrum Boiorum induxit, ubi longè alia belli ratio, quàm cum Liguribus erat. Consul in aciem exibat, hostes pugnam detrectabant: prædatumque, ubi nemo obviàm exiret, discurrebant Romani; Boii diripi sua impunè, quàm tuendo ea conserere certamen malebant. Posteaquam omnia ferro ignique satis evastata erant, consul agro hostium excessit, et ad Mutinam agmine incauto, ut inter pacatos, ducebat. Boii ubi egressum è finibus suis hostem sensêre, sequebantur silenti agmine, locum insidiis quærentes; nocte prætergressi castra Romana, saltum, quâ transeundum erat Romanis, insederunt. Id cùm parum occultè fecissent, consul, qui multâ nocte solitus erat movere castra, ne nox terrorem in tumultuario prælio augeret, lucem exspectavit: et cùm luce moveret,

gagement général, ne comptant pas assez sur son armée, composée de milices nouvelles, et qui, ramassées de divers endroits, ne se connaissaient pas assez pour se fier les unes aux autres. Les Liguriens, au contraire, fiers de leur multitude, présentaient souvent la bataille, prêts à tenter le hasard d'un combat décisif; et cependant leur grand nombre leur permettait d'envoyer au loin des détachements piller les frontières; et, quand ils avaient rassemblé quantité de bétail et de butin, ils l'envoyaient sous bonne escorte dans leurs bourgs et dans leurs châteaux.

IV. Pendant que la guerre de Ligurie, concentrée autour de Pise, restait dans une sorte de stagnation, l'autre consul, L. Cornélius Mérula, avait, en côtoyant l'extrême frontière, conduit son armée sur les terres des Boïens, et suivait un tout autre plan que son collégue. C'était lui qui présentait le combat, et les Boïens qui le refusaient. A la faveur de cette inaction, les Romains étendaient de tous côtés leurs ravages, et les ennemis aimaient mieux en être les spectateurs que de hasarder, pour défendre leurs possessions, le sort d'une bataille. Enfin, après avoir porté de tous côtés le fer et le feu, le consul en sortit, et marcha vers Modène avec une sécurité fondée sur les dispositions pacifiques du pays qu'il traversait. Mais dès que les Boïens eurent appris qu'il avait quitté leur territoire, ils le suivirent sans bruit, épiant l'occasion de le faire donner dans quelque piége. La nuit ils dépassent le camp romain, et vont s'embusquer dans un défilé par où l'ennemi devait nécessairement passer; mais ils ne prirent pas toutes les mesures nécessaires pour lui dérober leur marche, et le consul, dont l'usage était de décamper au milieu de la nuit, crut devoir cette fois attendre le jour, de peur que l'obscurité ne redou-

tamen turmam equitum exploratum misit. Posteaquam relatum est, quantæ copiæ, et in quo loco essent, totius agminis sarcinas in medium conjici jussit, et Triarios (3) vallum circumjicere: cetero exercitu instructo ad hostem accessit. Idem et Galli fecerunt, posteaquam apertas esse insidias, et recto ac justo prælio, ubi vera virtus vinceret, dimicandum viderunt.

V. Horâ secundâ ferme concursum est; sinistra sociorum equitum ala (4), et extraordinarii (5) primâ in acie pugnabant; præerant duo consulares legati, M. Marcellus, et Ti. Sempronius, prioris anni consul. Novus consul nunc ad prima signa erat, nunc legiones continebat in subsidiis, ne certaminis studio priùs concurrerent, quàm datum signum esset; equites earum extra aciem in locum patentem Q. et P. Minucios tribunos militum educere jussit; « Inde, cùm signum dedisset, impetum » ex aperto facerent. » Hæc agenti nuncius venit à Ti. Sempronio Longo, « Non sustinere extraordina» rios impetum Gallorum, et cæsos permultos esse; » et qui supersint, partim labore, partim metu re» misisse ardorem pugnæ; legionem alteram ex dua» bus, si videretur, summitteret, priusquam igno» minia acciperetur. » Secunda legio missa est, et extraordinarii recepti. Tum redintegrata est pugna, cùm et recens miles, et frequens ordinibus legio successit; sinistra ala ex prælio subducta est: dextra

blât la confusion d'une surprise nocturne; à cette précaution il joignit celle d'envoyer à la découverte un détachement de cavalerie. Informé, par le rapport des siens, du nombre et de la position des ennemis, il fait mettre bas tous les bagages, ordonne aux triaires de les enfermer d'une forte palissade, et marche à l'ennemi avec le reste de ses troupes en bon ordre. Les Gaulois en font autant, voyant leur stratagême découvert et la nécessité de livrer une bataille régulière où ils ne devaient attendre la victoire que de leur courage.

V. L'action s'engagea vers la seconde heure du jour; l'infanterie des alliés et les vétérans volontaires formaient la première ligne, sous les ordres de deux lieutenants consulaires, M. Marcellus et Ti. Sempronius, consul de l'année précédente. Le nouveau consul se portait tantôt à la tête, tantôt au corps de réserve pour contenir l'ardeur de ses légions, et les empêcher de donner avant le signal. Quant à la cavalerie romaine, il ordonne aux tribuns Q. et P. Minucius de la conduire hors des rangs dans une plaine voisine, d'où elle viendrait charger l'ennemi en temps convenable. Pendant qu'il fait ces dispositions, un courrier de Ti. Sempronius Longus vient lui annoncer « que les vétérans ne peuvent plus soutenir la charge impétueuse des Gaulois; que la plus grande partie a déjà été tuée; que, pour le reste, la fatigue ou l'effroi a ralenti leur ardeur; il l'invite donc à les faire relever par une des légions, avant qu'une fuite honteuse ne déshonorât les armes romaines. » Sur cet avis les vétérans rentrent dans les rangs, et font place à la légion, dont les soldats frais et en bon ordre renouvellent le combat; en même temps la cavalerie romaine prend la place de la cavalerie des alliés. Le soleil alors dans sa plus grande force brûlait les corps des Gaulois inha-

in primam aciem subiit. Sol ingenti ardore torrebat minimè patientia æstûs corpora Gallorum; densis tamen ordinibus nunc alii in aliòs, nunc in scuta incumbentes, sustinebant impetus Romanorum. Quod ubi animadvertit consul, ad perturbandos ordines eorum C. Livium Salinatorem, qui præerat alariis equitibus, quàm concitatissimos equos immittere jubet: et legionarios equites in subsidiis esse. Hæc procella equestris, primò confudit et turbavit, deinde dissipavit aciem Gallorum, non tamen ut terga darent. Obstabant duces, hastilibus cædentes terga trepidantium, et redire in ordines cogentes: sed interequitantes alarii non patiebantur. Consul obtestabatur milites, « Ut paululum adniterentur: » victoriam in manibus esse; dum turbatos et trepi- » dantes viderent, instarent; si restitui ordines si- » vissent, integro rursus eos prælio et dubio dimi- » caturos. » Inferre vexillarios jussit signa; omnes connixi tandem averterunt hostem. Postquam terga dabant, et in fugam passim effundebantur; tum ad persequendos eos legionarii equites immissi. Quatuordecim millia Boiorum eo die cæsa sunt: vivi capti mille nonaginta duo, equites septingenti viginti unus, tres duces eorum, signa militaria ducenta duodecim, carpenta sexaginta tria. Nec Romanis incruenta victoria fuit; supra quinque millia militum, ipsorum aut sociorum, sunt amissa, centuriones tres et viginti, præfecti sociûm quatuor, et

biles à soutenir la chaleur. Cependant leurs files restaient serrées; et s'appuyant tantôt les uns contre les autres, tantôt sur leurs boucliers, ils soutenaient les efforts des Romains. A cette vue, le consul ordonne à C. Livius Salinator, qui commandait la cavalerie des alliés, de chercher à rompre les rangs ennemis par une charge des plus vigoureuses, et reporte la cavalerie légionnaire à la seconde ligne. La foudre n'est pas plus prompte, et cette attaque jeta d'abord quelque trouble dans les rangs des Gaulois qu'elle rompit, mais sans les forcer à tourner le dos. Leurs chefs les retenaient, et frappant de leurs javelines ceux que l'effroi entraînait hors de leur poste, les obligeaient d'y rentrer; mais la cavalerie des alliés, voltigeant au milieu d'eux, ne leur permettait pas de se rallier. Le consul conjure ses soldats « de faire un dernier effort; la victoire est à eux, pour peu qu'ils pressent l'ennemi en désordre et prêt à se débander; s'ils lui donnent le temps de reformer ses rangs, ils vont avoir à soutenir un nouveau combat, dont le succès sera douteux. » En même temps il ordonne aux enseignes de se porter en avant, et ce mouvement général achève la déroute des ennemis. Au moment qu'ils tournent le dos et se dispersent pour fuir, le consul met à leur poursuite la cavalerie légionnaire. On tua ce jour-là quatorze mille Boïens; on leur prit mille quatre-vingt-douze fantassins, sept cent vingt-un cavaliers, trois de leurs chefs, deux cent douze drapeaux et soixante-trois charriots. Mais la victoire coûta du sang aux Romains; ils perdirent plus de cinq mille hommes, tant citoyens qu'alliés, vingt-trois centurions, quatre commandants des alliés, et M. Génucius, M. Marcius, tribuns de la seconde légion.

M. Genucius, et M. Marcius, tribuni militum secundæ legionis.

VI. Eodem ferè tempore, duorum consulum litteræ allatæ sunt, L. Cornelii de prælio ad Mutinam cum Boiis facto, et Q. Minucii à Pisis: « Comitia » suæ sortis esse; ceterùm adeò suspensa omnia in » Liguribus se habere, ut abscedi inde, sine perni» cie sociorum et damno reipublicæ, non possit. Si » ita videretur Patribus, mitterent ad collegam, ut » is, qui profligatum bellum haberet, ad comitia » Romam rediret; si id facere gravaretur, quòd » non suæ sortis id negotium esset, se quidem fac» turum quodcunque senatus censuisset: sed etiam » atque etiam viderent, ne magis è republicâ esset » interregnum iniri, quàm ab se in eo statu relinqui » provinciam. » Senatus C. Scribonio negotium dedit, ut duos legatos ex ordine senatorio mitteret ad L. Cornelium consulem, qui litteras collegæ ad senatum missas deferrent ad eum, et nunciarent senatum, ni is ad magistratus subrogandos Romam veniret, potiùs quàm Q. Minucius à bello integro avocaretur, interregnum iniri passurum. Missi legati renunciarunt, L. Cornelium ad magistratus subrogandos Romam venturum. De litteris L. Cornelii, quas scripserat secundùm prælium cum Boiis factum, disceptatio in senatu fuit: quia privatim plerisque senatoribus legatus M. Claudius scripserat, « Fortunæ populi Romani, et militum virtute gra-

VI. On reçut à peu près en même temps les lettres des deux consuls, celle où L. Cornélius rendait compte du combat livré aux Boïens auprès de Modène, et Q. Minucius de ce qui s'était passé à Pise. Le dernier convenait « que c'était à lui de tenir les comices; mais la situation des affaires en Ligurie était si critique, qu'il ne pouvait s'en éloigner sans exposer les alliés à une ruine inévitable, et la république aux plus grands dangers. Si le sénat le trouvait bon, il le priait d'envoyer ordre à son collégue, dont l'expédition était terminée, de revenir à Rome pour les élections. Dans le cas où ce magistrat témoignerait quelque répugnance pour une opération dont le sort ne l'avait pas chargé, il était prêt à se conformer aux décisions du sénat; mais il le conjurait de considérer mûrement s'il ne serait pas plus avantageux à l'état d'avoir recours à l'interrègne, que de le tirer de sa province dans les conjonctures présentes. » Le sénat chargea C. Scribonius d'envoyer deux députés de son ordre porter au consul L. Cornélius les lettres de son collégue, et lui notifier qu'à son refus de retourner à Rome pour la tenue des assemblées, le sénat remettrait à des interrois la nomination des nouveaux magistrats, plutôt que de rappeler Minucius, lorsque sa province était encore exposée à tous les hasards de la guerre. Les députés mandèrent au sénat que, conformément à ses intentions, L. Cornélius se rendrait à Rome. La lettre que ce consul avait écrite après le combat livré aux Boïens donna lieu à quelques débats, par le contraste qu'elle offrait avec celles que la plupart des sénateurs avaient reçues de M. Claudius son lieutenant. Elles portaient en substance que, « si on avait eu l'avantage, c'était à la fortune du peuple romain

» tiam habendam, quòd res bene gesta esset. Consu» lis operâ et militum aliquantum amissum, et hos» tium exercitum, cujus delendi oblata fortuna fue» rit, elapsum. Milites eò plures perisse, quòd tardiùs » ex subsidiis, qui laborantibus opem ferrent, suc» cessissent. Hostes è manibus emissos, quòd equi» tibus legionariis et tardiùs datum signum esset, et » persequi fugientes non licuisset. » De eâ re nihil temere decerni placuit: ad frequentiores consultatio dilata est.

VII. Instabat enim cura alia, quòd civitas fœnore laborabat: et cùm multis fœnebribus legibus constricta avaritia esset, via fraudis inita erat, ut in socios, qui non tenerentur iis legibus, nomina transscriberent: ita libero fœnore obruebant debitores. Cujus cernendi (6), cùm ratio quæreretur, diem finiri placuit, Feralia (7) quæ proximè fuissent: ut qui post eam diem socii civibus Romanis credidissent pecunias, profiterentur; et ex eâ die pecuniæ creditæ, quibus debitor vellet legibus, jus creditori diceretur. Inde, posteaquam professionibus detecta est magnitudo æris alieni, per hanc fraudem contracti; M. Sempronius tribunus plebis ex auctoritate Patrum plebem rogavit, plebesque scivit, ut cum sociis (8) ac nomine Latino pecuniæ creditæ jus idem, quod cum civibus Romanis, esset. Hæc in Italiâ domi militiæque acta. In Hispaniâ nequaquam tantum belli fuit, quantum auxerat fama. C. Flami-

et à la valeur des soldats qu'on en était redevable. Tout ce qu'on devait au consul, c'était la perte d'un grand nombre de soldats et la honte d'avoir laissé échapper une armée ennemie qu'on pouvait exterminer. Le malheur des premiers tenait au retard mis à les faire soutenir par le corps de réserve, et le salut des Boïens à ce que la cavalerie légionnaire n'avait pas reçu à temps la permission de les poursuivre. » L'affaire parut trop importante pour être décidée sur-le-champ, et la délibération fut renvoyée à une assemblée plus nombreuse.

VII. En effet, un désordre criant demandait de prompts remèdes. Les citoyens gémissaient sous le poids de l'usure, et l'avarice, enchaînée par tant de lois, avait trouvé moyen de les éluder, en faisant passer les obligations des sommes prêtées au profit des alliés qui n'étaient pas soumis aux mêmes réglements. L'usure, à la faveur de cette fraude, avait la liberté d'accabler les citoyens. Pour reconnaître la source du mal, il fut jugé à propos d'obliger les alliés à venir déclarer les sommes qu'ils auraient prêtées, à dater de la dernière fête des dieux Mânes, et de laisser aux débiteurs l'option de faire juger toutes contestations avec leurs créanciers, suivant le droit romain, ou suivant le droit latin. Ces déclarations ayant fait connaître à quel excès se montaient les dettes des citoyens contractées par ces voies ténébreuses, le tribun M. Sempronius, sur l'avis des sénateurs, proposa au peuple et fit adopter une loi qui prescrivait aux alliés de se conformer, en matière de créance, à la jurisprudence suivie à Rome. Telles furent les transactions civiles et militaires de l'Italie. A l'égard de l'Espagne, l'importance de la guerre ne répondit pas à celle que lui avait donnée la renommée. C. Flaminius, qui commandait

6.

nius in citeriori Hispaniâ oppidum Iluciam (9) in Oretanis cepit: deinde in hiberna milites deduxit; et per hiemem prælia aliquot, nullâ memoriâ digna, adversùs latronum magis, quàm hostium excursiones, vario tamen eventu, nec sine militum jacturâ, sunt facta. Majores res gestæ à M. Fulvio. Is apud Toletum oppidum cum Vaccæis Vectonibusque et Celtiberis signis collatis dimicavit: exercitum earum gentium fudit fugavitque: regem Hilermum vivum cepit.

VIII. Dum hæc in Hispaniâ agerentur, comitiorum jam appetebat dies; itaque L. Cornelius consul, relicto ad exercitum M. Claudio legato, Romam venit. Is in senatu cùm de rebus ab se gestis disseruisset, quoque in statu provincia esset; questus est cum Patribus Conscriptis, quòd tanto bello unâ secundâ pugnâ tam feliciter perfecto, non esset habitus diis immortalibus honos. Postulavit deinde, ut supplicationem simul triumphumque decernerent. Priùs tamen quàm relatio fieret, Q. Metellus, qui consul dictatorque fuerat, « Litteras eodem tempore, dixit, » et consulis L. Cornelii ad senatum, et M. Marcelli ad magnam partem senatorum, allatas esse, » inter se pugnantes: eoque dilatam esse consultationem, ut præsentibus auctoribus earum litterarum disceptaretur. Itaque exspectasse sese ut consul, qui sciret ab legato suo adversùs se scriptum » aliquid, cùm ipsi veniendum esset, deduceret

dans l'Espagne citérieure, prit la ville d'Ilucia sur les Orétans; et ramena son armée dans ses quartiers d'hiver. La saison se passa en combats peu mémorables, livrés à des brigands en course, plutôt qu'à des ennemis en marche, et pourtant avec des succès divers, et non sans perte de soldats. Les expéditions de Fulvius furent plus importantes. Ce général donna bataille auprès de Tolète aux Vaccéens, aux Vectons et aux Celtibériens confédérés, les mit en pleine déroute, et fit prisonnier leur roi Hilermus.

VIII. Pendant que ces événements avaient lieu en Espagne, l'époque des élections approchait. En conséquence, le consul L. Cornélius, laissant son armée sous les ordres de son lieutenant M. Claudius, revint à Rome. Après avoir rendu compte de ses opérations et de l'état où il avait laissé la province, il se plaignit au sénat de ce qu'on n'avait pas rendu aux dieux immortels les honneurs qui leur étaient dus pour avoir terminé, par une seule victoire, une guerre si dangereuse; et finit en demandant qu'on leur décernât de solennelles actions de grâces et qu'on lui accordât le triomphe. Mais, avant que sa demande fût mise en délibération, Q Métellus, qui avait été consul et dictateur, représenta « que les lettres, adressées en même temps par L. Cornélius au sénat, et par M. Marcellus à un grand nombre de sénateurs, étaient loin de s'accorder, et qu'on avait ajourné la délibération, pour discuter ces rapports contradictoires en présence de leurs auteurs. Il s'était donc attendu que le consul, qui n'ignorait pas que son lieutenant avait écrit contre lui, l'amènerait à Rome où sa charge l'appelait lui-même; d'ailleurs, il était plus dans les convenances de laisser

» eum secum Romam : cùm etiam verius esset, » Ti. Sempronio imperium habenti (10) tradi exer- » citum quàm legato. Nunc videri esse amotum de » industriâ, qui ea quæ scripsisset præsens diceret, » aut argueret coràm, et si quid vani afferret, argui » posset, donec ad liquidum veritas explorata esset. » Itaque nihil eorum quæ postularet consul, decer- » nendum in præsentiâ censere. » Cùm pergeret ni- hilò segniùs referre, ut supplicatio decerneretur, triumphantique sibi in urbem invehi liceret, M. et C. Titinii tribuni plebis, se intercessuros, si de eâ re fieret senatusconsultum, dixerunt.

IX. Censores erant priore anno creati Sex. Ælius Pætus, et C. Cornelius Cethegus. Cornelius lustrum condidit; censa sunt civium capita centum quadraginta tria millia, septingenta quatuor (11). Aquæ ingentes eo anno fuerunt: et Tiberis loca plana urbis inundavit. Circa portam Flumentanam etiam collapsa quædam ruinis sunt : et porta Cœlimontana fulmine icta est, murusque circà multis locis de cœlo tactus. Et Ariciæ, Lanuvii, et in Aventino, lapidibus pluit. Et à Capuâ nunciatum est, examen vesparum ingens in forum advolasse, et in Martis æde consedisse : eas collectas cum curâ, et igni crematas esse. Horum prodigiorum causâ decemviri libros adire jussi, et novendiale sacrum factum, et supplicatio indicta est, atque urbs lustrata. Iisdem diebus ædiculam Victoriæ Virginis, prope ædem

la conduite de l'armée à T. Sempronius, revêtu déjà d'un commandement, qu'à un simple délégué. Mais le consul semblait avoir écarté à dessein un témoin capable de soutenir de vive voix la teneur de ses lettres, de manière à renverser tous ses moyens de défense, ou à voir détruire ses allégations, débat qui seul pouvait mettre la vérité dans tout son jour. Par toutes ces considérations, son avis était d'ajourner toutes les propositions du consul.» L. Cornélius n'en insista pas moins sur la double demande du triomphe et des actions de grâces; mais les tribuns du peuple, M. et C. Titinius, protestèrent qu'ils s'opposeraient à ce que le sénatus-consulte, s'il en était rendu un à ce sujet, fût mis à exécution.

IX. Les censeurs élus l'année précédente étaient Sex. Ælius Pætus et C. Cornélius Céthégus. Cornélius ferma le lustre. Le dénombrement donna pour résultat cent quarante-trois mille soixante-quatorze chefs de famille. Il y eut cette année une crue d'eau extraordinaire; le Tibre déborda et inonda plusieurs parties basses de la ville; des édifices s'écroulèrent autour de la porte Flumentane; la porte Cœlimontane fut frappée de la foudre, ainsi que le mur extérieur, en plusieurs endroits. Il plut des pierres dans Aricie, à Lanuvium et sur le mont Aventin. Capoue mandait qu'un nombreux essaim de guêpes avait volé jusque dans le Forum, et s'était abattu sur le temple de Mars; qu'on les avait ramassées avec soin et jetées au feu. En expiation de ces prodiges, les décemvirs eurent ordre de consulter les livres des Sibylles; on décerna une neuvaine, des prières publiques et une lustration solennelle. Durant les mêmes jours, M. Porcius Caton consacra, près du temple de la Victoire, la chapelle qu'il avait vouée à la Victoire Vierge, deux

Victoriæ, M. Porcius Cato dedicavit, biennio post, quàm vovit. Eodem anno coloniam Latinam in agrum Thurinum triumviri deduxerunt Cn. Manlius Vulso, L. Apustius Fullo, Q. Ælius Tubero, cujus lege deducebatur: tria millia peditum iêre, trecenti equites: numerus exiguus pro copiâ agri. Dari potuêre tricena jugera in pedites, sexagena in equites. Apustio auctore, tertia pars dempta est, quò postea, si vellent, novos colonos adscribere possent. Vicena jugera pedites, quadragena equites acceperunt.

X. In exitu jam annus erat, et ambitio magis quàm unquam aliàs exarserat consularibus comitiis; multi et potentes petebant, patricii plebeiique: P. Cornelius Cn. filius Scipio, qui ex Hispaniâ provinciâ nuper decesserat magnis rebus gestis, et L. Quintius Flamininus, qui classi in Græciâ præfuerat, et Cn. Manlius Vulso: hi patricii: plebeii autem, C. Lælius, Cn. Domitius, C. Livius Salinator, Manius Acilius: sed omnium oculi in Quintium Corneliumque conjecti: nam et in unum locum petebant ambo patricii, et rei militaris glòria recens utrumque commendabat. Ceterùm ante omnia certamen accendebant fratres candidatorum (12), duo clarissimi ætatis suæ imperatores. Major gloria Scipionis: et quò major, eò propior invidiæ: Quintii recentior, ut qui eo anno triumphasset. Accedebat, quòd alter decimum jam prope annum assiduus

ans auparavant. La même année, une colonie latine fut conduite dans le territoire de Thurium par les triumvirs Cn. Manlius Vulson, L. Apustius Fullon, et L. Ælius Tubéron, auteur du projet de loi qui en ordonnait l'établissement. Les colons étaient trois mille fantassins et trois cents cavaliers, nombre peu proportionné à l'étendue d'un territoire qui pouvait fournir trente arpents à chaque piéton, et soixante à chaque homme de cheval. Aussi, dans la suite, sur les représentations d'Apustius, la concession fut-elle réduite au tiers, dans le cas où l'on voudrait y envoyer de nouveaux habitants. Le lot de chaque homme de pied ne fut plus que de vingt arpents, et celui de chaque cavalier de quarante.

X. L'année approchait de sa fin, et la brigue pour le consulat était plus animée que jamais; les personnages les plus puissants des deux ordres étaient sur les rangs. Les candidats patriciens étaient P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius, naguère revenu d'Espagne, où il s'était signalé par de brillants succès; L. Quintius Flamininus qui avait commandé la flotte en Grèce; et Cn. Manlius Vulson: les plébéiens, C. Lælius, Cn. Domitius, C. Livius Salinator et Manlius Acilius. Mais tous les regards se portaient sur Quintius et Cornélius, tous deux patriciens, tous deux compétiteurs pour la place qui appartenait à leur ordre, tous deux également recommandables par l'éclat récent de leurs exploits. Ce qui ajoutait à l'intérêt de cette rivalité, c'était le crédit des frères des deux candidats, les deux plus grands capitaines de leur temps. La gloire de Scipion était plus éclatante, et par-là plus propre à blesser les yeux de l'envie; la célébrité de Quintius était plus récente; il venait cette même année d'obtenir les honneurs du triomphe. D'ailleurs le premier, depuis dix ans, n'avait pas cessé d'être sous les yeux du public; et l'ha-

in oculis hominum fuerat; quæ res minùs verendos magnos homines ipsâ satietate facit (13) : consul iterum post devictum Hannibalem, censorque fuerat. In Quintio nova et recentia omnia ad gratiam erant : nihil nec petierat à populo post triumphum, nec adeptus erat: « Pro fratre germano, non pa-» truele, se petere aiebat : pro legato et participe ad-» ministrandi belli; se terrâ, fratrem mari, rem » gessisse. » His obtinuit, ut præferretur (14) candidato quem Africanus frater deducebat; quem Cornelia gens, Cornelio consule comitia habente; quem tantum præjudicium senatûs, virum è civitate optimum judicatum, qui matrem Idæam Pessinunte venientem in urbem acciperet. L. Quintius, et Cn. Domitius Ahenobarbus consules facti: adeò ne in plebeio quidem consule, cùm pro C. Lælio niteretur, Africanus valuit. Postero die prætores creati, L. Scribonius Libo, M. Fulvius Centumalus, A. Atilius Serranus, M. Bæbius Tamphilus, L. Valerius Tappus, Q. Salonius Sarra. Ædilitas insignis eo anno fuit M. Æmilii Lepidi, et L. Æmilii Pauli. Multos pecuarios damnarunt : ex eâ pecuniâ clypea inaurata in fastigio Jovis ædis posuerunt. Porticum unam extra portam Trigeminam, emporio ad Tiberim adjecto; alteram à portâ Fontinali ad Martis aram, quâ in Campum iter esset, perduxerunt.

XI. Diu nihil in Liguribus dignum memoriâ ges-

bitude de voir les grands hommes dégénère en une sorte d'indifférence : on l'avait nommé consul une seconde fois après la défaite d'Annibal, puis élevé à la censure. Les succès de Quintius avaient l'éclat et la faveur de la nouveauté ; depuis son triomphe, il n'avait rien demandé, rien obtenu. « Il sollicitait, disait-il, non pour un cousin, mais pour un frère, pour son lieutenant, son second dans une guerre heureusement terminée, et qui avait obtenu sur mer les avantages que lui-même avait eus sur terre. » Ces motifs firent donner à son frère la préférence, sur un candidat que présentaient Scipion l'Africain, son proche parent, et toute la famille des Scipions, dans une assemblée présidée par un Scipion, sur un candidat que le préjugé le plus glorieux semblait déjà indiquer aux suffrages : le sénat l'avait déclaré le plus digne de recevoir la mère Idée à son arrivée de Pessinunte, et par conséquent le citoyen de Rome le plus vertueux. Les consuls nommés furent L. Quintius et Cn. Domitius Ahénobarbus, car Scipion l'Africain n'eut pas même le crédit de faire donner la place du consul plébéien à Lælius qu'il portait de tous ses efforts. Le lendemain on élut préteurs L. Scribonius Libon, M. Fulvius Centumalus, A. Atilius Serranus, M. Bæbius Tamphilus, L Valérius Tappus, et Q. Salonius Sarra. M. Æmilius Lépidus et L. Æmilius Paulus signalèrent l'année de leur édilité en condamnant à l'amende plusieurs fermiers des pâturages publics ; et de l'argent qui en provint firent faire des boucliers dorés qu'on suspendit aux voûtes du temple de Jupiter ; de plus ils élevèrent deux portiques, l'un hors du faubourg aux trois Portes, et dont le prolongement formait une halle sur les bords du Tibre ; l'autre, depuis la porte des Fontaines jusqu'à l'autel de Mars, sur la route qui conduit au champ du même nom.

XI. Depuis long-temps il ne se passait en Ligurie rien de

tum erat. Extremo ejus anni bis in magnum periculum res adducta est; nam et castra consulis oppugnata, ægrè sunt defensa: et non ita multò post per saltum angustum cùm duceretur agmen Romanum, ipsas fauces exercitus Ligurum insedit; quâ cùm exitus non pateret, converso agmine redire institit consul: et à tergo fauces saltûs occupatæ à parte hostium erant: Caudinæque cladis memoria non animis modò, sed prope oculis, obversabatur. Numidas octingentos ferme equites inter auxilia habebat: eorum præfectus consuli pollicetur, « Se, parte » utrâ vellet, cum suis erupturum. Tantùm utì dice» ret, utra pars frequentior vicis esset; in eos se im» petum facturum: et nihil priùs, quàm flammam » tectis injecturum, ut is pavor cogeret Ligures ex» cedere saltu quem obsiderent, et discurrere ad » opem ferendam suis. » Collaudatum eum consul spe præmiorum onerat. Numidæ equos conscendunt, et obequitare stationibus hostium, neminem lacessentes, cœperunt. Nihil primo aspectu contemptius; equi hominesque pauluIi et graciles: discinctus et inermis eques, præterquam quòd jacula secum portat: equi sine frenis, deformis ipse cursus rigidâ cervice et extento capite currentium. Hunc contemptum de industriâ augentes, labi ex equis, et per ludibrium spectaculo esse. Itaque qui primò intenti paratique, si lacesserentur, in stationibus fuerant, jam inermes sedentesque pars maxima

mémorable; mais sur la fin de cette année, l'armée romaine courut deux fois le plus grand danger. D'abord l'ennemi vint attaquer le camp, et fut sur le point de s'en rendre maître. Peu de jours après, le consul s'étant engagé dans un défilé, les Liguriens s'emparèrent des gorges par où il lui fallait déboucher. Trouvant la sortie fermée, il revient sur ses pas, et voit l'autre issue occupée par une partie des troupes ennemies, situation qui rappelait aux Romains et le souvenir, et même l'image des Fourches Caudines. Au nombre des auxiliaires était un corps de cavalerie numide d'environ huit cents hommes. Leur commandant offre « de s'ouvrir l'un ou l'autre passage au choix du consul, qu'il prie seulement de lui indiquer la partie de la contrée ennemie la plus remplie de hameaux. C'est de ce côté qu'il se fera jour; et sans perdre de temps, il ira mettre le feu aux maisons, dont le danger forcera les Liguriens d'abandonner leurs postes pour voler au secours de leurs possessions. » Le consul le comble d'éloges, et lui promet des récompenses proportionnées à l'importance du service. Aussitôt les Numides montent à cheval, et commencent à caracoler vers les postes avancés des Liguriens, mais sans faire aucune attaque. Au premier coup-d'œil, rien de moins imposant que cette cavalerie. Hommes et chevaux, tous étaient également grêles et de petite stature; les cavaliers sans ceintures n'avaient pour armes que des javelots, les chevaux sans mors avaient l'allure disgracieuse, l'encolure roide et la tête alongée. Pour ajouter au mépris qu'ils inspirent, les Numides se laissent tomber de leurs chevaux, se donnent en spectacle et s'exposent à la risée. Les Liguriens, qui se tenaient d'abord prêts à bien recevoir l'ennemi, s'il les eût attaqués, quittent la plupart leurs armes, et s'amusent à regarder, les bras croisés, une manœuvre qui leur paraît ridi-

spectabant. Numidæ adequitare, dein refugere, sed propiùs saltum paulatim evehi: velut quos impotentes regendi equi invitos efferrent; postremò subditis calcaribus per medias stationes hostium erupêre: et in agrum latiorem evecti, omnia propinqua viæ tecta incendunt; proximo deinde vico inferunt ignem, ferro flammâque omnia pervastant. Fumus primò conspectus, deinde clamor trepidantium in vicis auditus, postremò seniores puerique refugientes tumultum in castris fecerunt; itaque sine consilio, sine imperio, pro se quisque currere ad sua tuenda: momentoque temporis castra relicta erant, et obsidione liberatus consul, quò intenderat, pervenit.

XII. Sed neque Boii, neque Hispani, cum quibus eo anno bellatum erat, tam inimici infestique erant Romanis, quàm Ætolorum gens. Ii post deportatos ex Græciâ exercitus, primò in spe fuerant, et Antiochum in vacuam Europæ possessionem venturum; nec Philippum, aut Nabin quieturos. Ubi nihil usquam moveri viderunt, agitandum aliquid miscendumque rati, ne cunctando senescerent consilia, concilium Naupactum indixerunt. Ibi Thoas prætor eorum conquestus injurias Romanorum, statumque Ætoliæ, «quòd omnium Græciæ gentium civitatum» que inhonoratissimi post eam victoriam essent, » cujus causa ipsi fuissent, » legatos censuit circa reges mittendos, qui non solùm tentarent animos eorum, sed suis quemque stimulis moverent ad Ro-

cule. Cependant, les Numides s'avancent en caracolant, puis tournent bride, puis insensiblement se laissent emporter vers l'issue des gorges, comme des cavaliers inhabiles qui ne sont pas maîtres de leurs chevaux; enfin ils piquent des deux, et se font jour à travers les postes ennemis. A peine ont-ils gagné la plaine, qu'ils brûlent toutes les fermes voisines de la route, se jettent dans le bourg le plus prochain, et mettent tout à feu et à sang. D'abord la fumée qui s'élève en tourbillons des villages livrés aux flammes, puis les cris des malheureuses victimes de l'incendie, enfin la foule des enfants et des vieillards qui se réfugient dans le camp, y portent l'alarme et l'épouvante. Aussitôt, sans prendre conseil, sans attendre d'ordre, les Liguriens se dispersent; chacun court de son côté pour aller défendre ce qu'il a de plus cher. En un moment le camp est abandonné, et le consul dégagé continue sa route, et arrive où il avait dessein de se rendre.

XII. Mais ni les Boiens, ni les Espagnols, avec lesquels on avait été en guerre cette année, n'avaient autant d'animosité contre Rome que les Ætoliens. Dès que les armées de la république avaient quitté la Grèce, ils s'étaient flattés que l'Europe, dégarnie de troupes, offrirait au roi Antiochus une proie facile, et que Philippe et Nabis ne manqueraient pas de reprendre les armes. Inquiets de l'inaction de ces princes, et persuadés que l'intrigue et les brouilleries pourraient seules assurer le succès de leurs trames, qui sans cela s'useraient avec le temps, ils indiquèrent une assemblée à Naupacte. Là, Thoas, leur préteur, après des plaintes amères contre l'injustice des Romains et les humiliations des Ætoliens « qui, de tous les peuples grecs, avaient eu le moins à se louer d'une victoire à laquelle ils avaient eu la plus grande part, » ouvrit l'avis d'envoyer des ambassadeurs aux rois leurs voisins, pour sonder leurs intentions, et

manum bellum. Damocritus ad Nabin, Nicander ad Philippum, Dicæarchus frater prætoris ad Antiochum est missus. Tyranno Lacedæmonio Damocritus, « ademptis maritimis civitatibus enervatam ty» rannidem, dicere : inde militem, inde naves nava» lesque socios habuisse; inclusum suis prope muris » Achæos videre dominantes in Peloponneso; nun» quam habiturum recuperandi sua occasionem, si » eam, quæ tum esset, prætermisisset. Nullum exer» citum Romanum in Græciâ esse : nec propter Gy» thium, aut maritimos alios Laconas, dignam cau» sam existimaturos Romanos, cur legiones in Græ» ciam rursum transmittant. » Hæc ad incitandum animum tyranni dicebantur, ut, cùm in Græciam Antiochus trajecisset, conscientiâ violatæ per sociorum injurias Romanæ amicitiæ, conjungeret se cum Antiocho. Et Philippum Nicander haud dissimili oratione incitabat: erat etiam major orationi materia, quò ex altiore fastigio rex, quàm tyrannus, detractus erat, quóque plures ademptæ res. Ad hoc vetusta regum Macedoniæ fama, peragratusque Orbis terrarum victoriis ejus gentis referebatur. « Et » tutum vel incepto, vel eventu se consilium afferre; » nam neque ut antè se moveat Philippus, quàm » Antiochus cum exercitu transierit in Græciam, » suadere; et qui sine Antiocho adversùs Romanos » Ætolosque tamdiu sustinuerit bellum, ei, adjuncto » Antiocho, sociis Ætolis, qui tum graviores hostes

présenter à chacun d'eux les motifs les plus capables de le déterminer. Damocrite fut dépêché vers Nabis, Nicandre vers Philippe, et Dicæarque, frère du préteur, vers Antiochus. Damocrite représenta au tyran de Sparte, que les Romains, « en lui ôtant ses places maritimes qui lui fournissaient des soldats, des vaisseaux et des équipages, ne lui avaient laissé que l'ombre du pouvoir. Enfermé dans l'enceinte de Lacédémone, il avait la douleur de voir les Achéens dominer sur tout le Péloponnèse. S'il laissait échapper l'occasion de recouvrer ce qu'il avait perdu, jamais il ne s'en présenterait une aussi favorable. Les Romains n'avaient plus d'armée en Grèce, et ni Gythium, ni les autres places maritimes de la Laconie, ne leur paraîtraient des possessions assez importantes, pour y faire repasser des troupes. » Telles étaient les raisons qu'on faisait valoir auprès du tyran, pour le porter à faire quelques entreprises sur les alliés de la république, afin que cette violation de l'alliance et la conscience de ses torts le missent dans la nécessité de joindre ses armes à celles d'Antiochus, aussitôt que ce prince serait passé en Grèce. Nicandre employait à peu près les mêmes motifs sur l'esprit de Philippe; et l'état de ce prince, tombé de plus haut, et dont les pertes étaient plus considérables, offrait un vaste champ à ses déclamations; de plus, il lui remettait devant les yeux l'antique renommée des rois de Macédoine, et l'univers rempli des triomphes de leur nation. « Le parti qu'il l'invitait à prendre était également sûr dans son principe et dans sa fin. En effet, il ne lui demandait pas de se déclarer avant de voir Antiochus entré en Grèce; et si Philippe, réduit à ses propres forces, avait si long-temps tenu tête aux Romains et aux Ætoliens, qui seuls avaient été pour lui des ennemis encore plus redoutables, quels moyens auraient les premiers de résister aux efforts combinés

» quàm Romani fuerint, quibus tandem viribus re- » sistere Romanos posse ? » Adjiciebat de duce Hannibale, nato adversùs Romanos hoste, qui plures et duces, et milites eorum occîdisset, quàm quot superessent. Hæc Philippo Nicander. Alia Dicæarchus Antiocho : et omnium primùm, « prædam de Phi- » lippo Romanorum esse dicere, victoriam Ætolo- » rum : et aditum in Græciam Romanis nullos alios, » quàm Ætolos dedisse; et ad vincendum vires eos- » dem præbuisse : » deinde quantas peditum equitumque copias præbituri Antiocho ad bellum essent; quæ loca terrestribus copiis, quos portus maritimis. Tum de Philippo et Nabide libero mendacio abutebatur : « Paratum utrumque ad rebellandum esse; » et primam quamque occasionem recuperandi ea » quæ bello amisissent, arrepturos. » Ita per totum simul Orbem terrarum Ætoli Romanis concitabant bellum; reges tamen aut non moti, aut tardiùs moti sunt.

XIII. Nabis extemplo circa omnes vicos maritimos dimisit, ad seditiones in iis miscendas : et alios principum donis ad suam causam perduxit, alios pertinaciter in societate Romanâ manentes occîdit. Achæis omnium maritimorum Laconum tuendorum T. Quintio cura mandata erat; itaque extemplo et ad tyrannum legatos miserunt, qui admonerent fœderis eum Romani, denunciarentque ne pacem, quam tantopere petisset, turbaret; et auxilia ad Gythium,

de Philippe, d'Antiochus et des Ætoliens réunis? A tant de ressources se joignait l'intervention d'Annibal, ennemi né des Romains, et qui leur avait tué plus de chefs et de soldats qu'il ne leur en restait. » Tel était le langage de Nicandre. De son côté, Dicæarque prenait Antiochus par d'autres considérations: « Rome, lui disait-il, avait eu tout le profit de la victoire remportée sur Philippe, et les Ætoliens tout l'honneur. Eux seuls avaient ouvert à ses légions l'entrée de la Grèce, et lui avaient fourni les moyens de vaincre. » Ensuite, il faisait un long dénombrement des troupes d'infanterie et de cavalerie qui devaient être mises sur pied pour seconder ses efforts, aussi bien que des places fortes et des ports de mer prêts à recevoir ses armées. A l'égard de Philippe et de Nabis, qui ne pouvaient le démentir, il profitait de leur éloignement pour affirmer « que tous deux étaient à la veille de se soulever, et saisiraient la première occasion de recouvrer tout ce que la guerre précédente leur avait fait perdre. » Tels étaient les efforts des Ætoliens pour susciter des ennemis aux Romains dans tout l'univers. Cependant ils échouèrent, au moins pour le moment, auprès des deux monarques, dont le dernier ne se détermina que long-temps après.

XIII. Pour Nabis, il envoya sur-le-champ des émissaires dans toutes les places maritimes pour les porter à la révolte, gagna par des largesses quelques-uns des principaux citoyens, et se défit de ceux qui restèrent constamment attachés aux Romains. T. Quintius avait chargé les Achéens de veiller à la défense des villes maritimes de la Laconie; en conséquence, ils députèrent aussitôt vers le tyran, pour lui rappeler ses engagements avec les Romains, et lui signifier de ne pas rompre une paix qu'il avait si vivement désirée. En même temps, ils envoyèrent des secours à Gythium, dont le siége était déjà commencé, et des

quod jam oppugnabatur à tyranno; et Romam, qui ea nunciarent, legatos miserunt. Antiochus rex eâ hieme Raphiæ (15) in Phœnice Ptolemæo regi Ægypti filiâ in matrimonium datâ, cùm Antiochiam se recepisset, per Ciliciam, Tauro monte superato, extremo jam hiemis Ephesum pervenit; inde principio veris, Antiocho filio misso in Syriam ad custodiam ultimarum partium regni, ne quid absente se à tergo moveretur, ipse cum omnibus terrestribus copiis ad Pisidas, qui circa Sidam (16) incolunt, oppugnandos est profectus. Eo tempore legati Romani P. Sulpicius, P. Villius, qui ad Antiochum (sicut antè dictum est) missi erant, jussi priùs Eumenem adire, Elæam (17) venêre; inde Pergamum (ibi regia Eumenis fuit) ascenderunt. Cupidus belli adversùs Antiochum Eumenes erat: gravem, si pax esset, accolam tantò potentiorem regem credens; eumdem, si motum bellum esset, non magis parem Romanis fore quàm Philippus fuisset: et aut funditus sublatum iri; aut, si pax victo daretur, multa illi detracta sibi accessura, ut facilè deinde se ab eo, sine ullo Romano auxilio, tueri posset: etiam si quid adversi casurum foret, satius esse Romanis sociis quamcumque fortunam subire, quàm solum aut imperium pati Antiochi, aut abnuentem vi atque armis cogi. Ob hæc, quantùm auctoritate, quantùm consilio valebat, incitabat Romanos ad bellum.

XIV. Sulpicius æger Pergami substitit. Villius cùm

ambassadeurs à Rome informer le sénat de ce qui se passait en Grèce. Antiochus venait de marier cet hiver sa fille à Ptolémée, roi d'Égypte, dans Raphie, ville de Phénicie; de là il était retourné à Antioche, d'où, prenant par la Cilicie et traversant le mont Taurus, il arriva enfin à Éphèse vers la fin de la saison. Au commencement du printemps, il envoya son fils Antiochus en Syrie pour garder les extrémités de ses états, et prévenir les troubles qui pourraient s'élever en son absence. Ensuite il se mit en campagne, avec toutes ses forces de terre, dans le dessein d'aller réduire les Pisidiens qui habitent aux environs de Sida. Dans le même temps, les ambassadeurs romains, P. Sulpicius et P. Villius, envoyés, comme je l'ai dit plus haut, vers Antiochus, mais avec ordre de passer d'abord chez Eumène, arrivèrent à Élée, d'où ils se rendirent à Pergame, où ce prince tenait sa cour. Plusieurs considérations lui faisaient désirer la guerre. « Si la paix subsistait avec Antiochus, il avait un voisin bien dangereux dans un monarque dont la puissance était si fort au-dessus de la sienne : si la guerre s'engageait, la lutte contre Antiochus ne coûterait pas aux Romains plus d'efforts que celle contre Philippe, et serait suivie de sa ruine entière ; ou si, après sa défaite, il obtenait la paix, ce ne serait pas sans l'acheter par la perte de plusieurs possessions qui, réunies aux états d'Eumène, le rendraient assez puissant pour se défendre par ses propres forces. Dût-on même éprouver des revers, il aimait mieux courir avec les Romains tous les hasards de la fortune, que de rester sans défense et réduit à l'alternative de reconnaître l'empire d'Antiochus, ou, s'il s'y refusait, de céder à la force de ses armes. » D'après tous ces motifs, il employa tout ce qu'il avait de crédit et d'adresse pour animer les Romains à la guerre.

XIV. Sulpicius resta malade à Pergame. Villius, ayant ap-

Pisidiæ bello occupatum esse regem audisset, Ephesum profectus, dum paucos ibi moratur dies, dedit operam ut cum Hannibale, qui tum ibi fortè erat, sæpe congrederetur : ut animum ejus et tentaret, si quâ posset, et metum demeret periculi ei quicquam ab Romanis esse. His colloquiis aliud quidem actum nihil est : secutum tamen suâ sponte est, velut consilio petitum esset, ut vilior ob ea regi Hannibal, et suspectior ad omnia fieret. Claudius secutus Græcos Acilianos libros, P. Africanum in eâ fuisse legatione tradit, eumque Ephesi collocutum cum Hannibale (18). Et sermonem etiam unum refert, quo quærenti Africano, « quem fuisse maximum imperatorem » Hannibal crederet, » respondisse, « Alexandrum » Macedonum regem, quòd parvâ manu innumera» biles exercitus fudisset, quódque ultimas oras, » quas visere supra spem humanam esset, peragras» set. » Quærenti deinde, « quem secundum pone» ret; — Pyrrhum dixisse; castra metari (19) primum » docuisse; ad hoc neminem elegantiùs loca cepisse, » præsidia disposuisse : artem etiam conciliandi sibi » homines eam habuisse, ut Italicæ gentes regis » externi, quàm populi Romani, tandiu principis » in eâ terrâ, imperium esse mallent. » Exsequenti, « quem tertium duceret; » haud dubiè « semetipsum » dixisse » Tum risum obortum Scipioni, et subjecisse : « Quidnam tu diceres, si me vicisses? — Tum » me verò, inquit, et ante Alexandrum, et ante Pyr-

pris qu'Antiochus était occupé à son expédition de Pisidie, continua sa route pour Éphèse, et s'arrêta quelques jours dans cette ville. Il profita de ce séjour pour se ménager plusieurs conférences avec Annibal qui s'y trouvait alors, et s'efforça de sonder ses dispositions, s'il était possible, et de lui persuader qu'il n'avait rien à craindre des Romains. Toutes ces entrevues furent sans résultat; mais leur effet naturel, peut-être sans aucun dessein formé de la part de Villius, fut de rendre Annibal suspect au roi et de lui faire perdre son crédit sur l'esprit de ce prince. Claudius, sur la foi des mémoires grecs d'Acilius, prétend que P. Scipion l'Africain faisait partie de cette ambassade, et que ce fut lui qui s'aboucha avec Annibal. Il rapporte même un propos de ce dernier. Sur la demande de Scipion, quel était celui qu'il regardait comme le plus grand des généraux, il répondit que « c'était Alexandre, parce que ce prince, avec une poignée d'hommes, avait battu des armées innombrables, et porté ses conquêtes presque au-delà des termes de l'ambition humaine. » Scipion continua de lui demander « à qui la seconde place lui paraissait être due? — A Pyrrhus, répondit-il, qui, le premier, avait enseigné l'art de la castramétation, et que personne n'avait surpassé dans la tactique et dans la science des positions militaires. A ce mérite il avait joint le talent de se concilier les esprits, au point que les peuples d'Italie eussent préferé sa domination, tout étranger qu'il était, à celle du peuple romain à qui ils obéissaient depuis si long-temps. » Enfin, Scipion voulut savoir à qui il réservait le troisième rang : « A moi-même, répartit Annibal sans hésiter. — Eh! que diriez-vous donc, si vous m'eussiez vaincu, répliqua Scipion en souriant? — Alors, dit Annibal, je me serais mis avant Alexandre, avant Pyrrhus, avant tous les généraux. » Scipion fut agréablement surpris de

» rhum, et ante omnes alios imperatores esse. » Et perplexum Punico astu responsum, et improvisum assentationis genus Scipionem movisse, quòd è grege se imperatorum velut inæstimabilem secrevisset.

XV. Villius ab Epheso Apameam processit; eò et Antiochus, audito Romanorum legatorum adventu, occurrit. Apameæ congressis disceptatio eadem ferme fuit, quæ Romæ inter Quintium et legatos regis fuerat. Mors nunciata Antiochi filii regis, quem missum paulò antè dixeram in Syriam, diremit colloquia. Magnus luctus in regiâ fuit, magnumque ejus juvenis desiderium. Id enim jam specimen suî dederat, ut, si vita longior contigisset, magni justique regis in eo indolem fuisse appareret. Quò carior acceptiorque omnibus erat, eò mors ejus suspectior fuit: gravem successorem eum instare senectuti suæ patrem credentem, per spadones quosdam, talium ministeriis facinorum acceptos regibus, veneno sustulisse. Eam quoque causam clandestino facinori adjiciebant, quòd, cùm Seleuco filio Lysimachiam dedisset, Antiocho quam similem daret sedem, ut procul ab se honore eum quoque ablegaret, non habuisset. Magni tamen luctûs species per aliquot dies regiam tenuit: legatusque Romanus, ne alieno tempore incommodus obversaretur, Pergamum concessit. Rex Ephesum, omisso quod inchoaverat bello, rediit; ibi per luctum regiâ clausâ, cum Minione quodam, qui princeps amicorum ejus erat, secreta

cette réponse adroite et de cette louange imprévue qui semblait le tirer de pair, comme un général au-dessus de toute comparaison.

XV. Villius partit d'Éphèse et s'avança jusqu'à Apamée, où Antiochus vint le joindre à la première nouvelle de son arrivée. Cette conférence fut à peu près la même que celle qui avait déjà eu lieu à Rome entre Quintius et les ambassadeurs du roi; elle fut interrompue par la mort du jeune Antiochus, que son père avait depuis peu envoyé en Syrie. La cour fut plongée dans le deuil par la perte de ce prince qui fut généralement regretté. En effet, il s'était fait connaître sous des rapports assez avantageux pour promettre à la Syrie, s'il eût vécu plus long-temps, un monarque aussi grand qu'ami de la justice. Plus il était cher à la nation, moins sa mort parut naturelle. On soupçonna que son père, voyant en lui un successeur impatient de régner, lui avait fait donner du poison par un de ces eunuques, que cet odieux ministère met en crédit auprès des rois. Une autre cause dont on motivait ce crime ténébreux, c'est qu'après avoir donné Lysimachie à son autre fils Séleucus, il n'avait point d'autre ville de la même importance où il pût reléguer Antiochus dans un exil honorable. Néanmoins la cour donna plusieurs jours de suite toutes les marques extérieures de l'affliction la plus vive; et l'ambassadeur romain, pour ne point se rendre importun dans une circonstance si peu propre aux affaires, reprit la route de Pergame. Antiochus, renonçant à la guerre qu'il avait entreprise, revint à Éphèse, s'y enferma dans son palais, sous prétexte de se livrer à sa douleur, et tint quelques conseils secrets avec Minion, le plus intime de ses confidents. Ce ministre, qui n'avait aucune connaissance des affaires

consilia agitavit. Minio ignarus omnium externorum, viresque æstimans regis ex rebus in Syriâ aut Asiâ gestis (20), non causâ modò superiorem esse Antiochum, quòd nihil æqui postularent Romani, sed bello quoque superaturum credebat. Fugienti regi disceptationem cum legatis, ceu jam experto eam minùs prosperam, seu mœrore recenti confuso, professus Minio, se quæ pro causâ essent dicturum, persuasit ut à Pergamo arcesserentur legati.

XVI. Jam convaluerat Sulpicius: itaque ambo Ephesum venerunt. Rex à Minione excusatus, et absente eo res agi cœpta est. Ibi præparatâ oratione Minio, « Specioso titulo, inquit, uti vos, Romani, » Græcarum civitatum liberandarum video : sed » facta vestra orationi non conveniunt; aliud Antiocho juris statuistis, alio ipsi utimini. Quî enim » magis Smyrnæi Lampsacenique Græci sunt, quàm » Neapolitani, et Rhegini, et Tarentini, à quibus » stipendium, à quibus naves ex fœdere exigitis? » Cur Syracusas, atque in alias Siciliæ Græcas urbes » prætorem quotannis, cum imperio et virgis et securibus, mittitis? Nihil aliud profectò dicatis, quàm » armis superatis vos iis has leges imposuisse. Eamdem de Smyrnâ et Lampsaco, civitatibusque quæ » Ioniæ aut Æolidis sunt, causam ab Antiocho accipite. Bello superatas à majoribus, et stipendiarias » ac vectigales factas, in antiquum jus repetit. Itaque » ad hæc ei responderi velim, si ex æquo discepta-

du dehors, et qui mesurait la puissance de son maître sur les avantages qu'il avait obtenus, tant en Asie qu'en Syrie, était fermement persuadé qu'Antiochus, déjà supérieur, par la bonté de sa cause, aux Romains qui ne lui faisaient que des propositions injustes, ne pouvait manquer de devoir la même supériorité à la force de ses armes. Voyant donc la répugnance du roi pour de nouvelles conférences, soit à cause du peu de succès des premières, soit qu'il fût abattu par sa douleur, il se fit fort de plaider victorieusement sa cause, et lui persuada d'inviter les ambassadeurs à revenir de Pergame à Éphèse.

XVI. Sulpicius était rétabli et accompagna Villius. Le roi fit faire ses excuses par Minion, et la discussion commença en son absence. L'agent d'Antiochus avait prémédité son discours et prit la parole en ces termes : « Romains, l'affranchissement » des villes grecques est bien le prétexte spécieux que vous » faites valoir, mais vos actions ne répondent pas à vos discours; » car vous imposez à Antiochus des lois que vous n'observez » pas pour vous-mêmes. En effet, les habitants de Smyrne et » de Lampsaque sont-ils plus Grecs que ceux de Naples, de » Rhège et de Tarente, dont vous exigez des tributs et des » vaisseaux, aux termes de leurs capitulations? Pourquoi en» voyez-vous tous les ans à Syracuse et dans les autres cités » grecques de la Sicile un préteur avec des haches, des fais» ceaux et tout l'appareil du pouvoir? Tout ce que vous pouvez » répondre, c'est que vous les avez soumises par la force des » armes et que vous usez des droits de la victoire. Eh bien! » Antiochus n'a pas d'autre réponse à vous faire à l'égard de » Smyrne, de Lampsaque, et des autres villes de l'Ionie ou de » l'Eolide : elles ont été vaincues, assujéties, rendues tribu» taires par ses ancêtres, dont il ne fait aujourd'hui que reven-

» tur, et non belli causa quæritur. » Ad ea Sulpicius: « Fecit verecundè, inquit, Antiochus, qui, si alia » pro causâ ejus non erant quæ dicerentur, quem- » libet ista quàm se dicere maluit. Quid enim simile » habet civitatum earum quas comparasti causa? Ab » Rheginis, et Neapolitanis, et Tarentinis, ex quo in » nostram venerunt potestatem, uno et perpetuo te- » nore juris semper usurpato, nunquam intermisso, » quæ ex fœdere debent, exigimus. Potesne tandem » dicere, ut ii populi non per se, non per alium quem- » quam fœdus mutaverint, sic et Asiæ civitates, ut » semel venerunt in majorum Antiochi potestatem, » in perpetuâ possessione regni vestri permansisse; » et non alias earum in Philippi, alias in Ptole- » mæi fuisse potestate, alias per multos annos » nullo ambigente libertatem usurpasse? Nam si, » quòd aliquando servierunt, temporum iniquitate » pressi, jus post tot secula asserendi eos in ser- » vitutem facit; quid abest quin actum nobis nihil » sit, quòd à Philippo liberavimus Græciam, et re- » petant posteri ejus Corinthum, Chalcidem, Deme- » triadem, et Thessalorum totam gentem? Sed quid » ego causam civitatum ago, quam ipsis agentibus » et nos, et regem ipsum cognoscere æquius est? »

XVII. Vocari deinde civitatum legationes jussit, præparatas jam antè, et instructas ab Eumene, qui, quantumcumque virium Antiocho decessisset, suo id accessurum regno ducebat. Admissi plures, dum

» diquer les droits. Voilà des raisons auxquelles je voudrais » qu'on répondît, si l'on prend la justice pour règle de cette dis- » cussion, et si l'on ne cherche pas un prétexte de guerre. — Au » moins, répliqua Sulpicius, Antiochus montre-t-il un reste de » pudeur, en remettant à un autre le soin de sa cause, s'il n'avait » rien de mieux à dire pour la défendre. Existe-t-il, en effet, » quelque parité entre les villes que vous venez de comparer? » Depuis que les habitants de Rhége, de Naples et de Tarente » ont été soumis à notre puissance, notre droit n'a point été » contesté, et l'exercice n'en a pas souffert d'interruption; et » ni aucune tentative de ces villes, ni aucune force étrangère » n'a introduit de changement dans leur condition. Pouvez-vous » dire qu'il en soit de même des cités de l'Asie, que, depuis leur » soumission aux ancêtres d'Antiochus, elles soient toujours » restées dans la même dépendance, que les unes n'aient été au » pouvoir de Philippe, les autres, de Ptolémée, et que d'autres » enfin n'aient joui, depuis plusieurs années, d'une liberté qui » n'a point été contestée? Si quelques moments de servitude, » dus aux malheurs des temps, vous paraissent aujourd'hui un » titre valable pour les faire rentrer sous le joug, qu'avons- » nous gagné en affranchissant la Grèce de la domination de » Philippe, et ses descendants ne seront-ils pas fondés à faire » revivre ses anciens droits sur Corinthe, Chalcis, Démétriade » et toute la Thessalie? Mais qu'ai-je besoin de plaider la cause » de ces villes? C'est à leurs députés à la défendre, et la justice » veut que le roi les entende comme nous. »

XVII. Aussitôt il fit introduire les députations des villes grecques. Elles avaient reçu leurs instructions d'Eumène, qui se flattait de voir ajouter à ses états tous les démembrements de ceux d'Antiochus. Le grand nombre des députés, les plaintes

suas quisque nunc querelas, nunc postulationes inserit, æqua iniquis miscentes, è disceptatione altercationem fecerunt: itaque neque remissâ ullâ re, neque impetratâ, æquè ac venerant omnium incerti legati Romam redierunt. Rex, dimissis iis, consilium de bello Romano habuit. Ibi alius alio ferociùs: quia quò quisque asperiùs adversùs Romanos locutus esset, eò spes gratiæ major erat. Alius superbiam postulatorum increpare, tanquam Nabidi victo, sic Antiocho, maximo Asiæ regum, imponentium leges. « Quanquam Nabidi tamen dominationem in patriam Lacedæmonem, remissam. Antiocho si Smyrna et » Lampsacus imperata faciant, indignum videri. » Alii, « parvas et vix dictu dignas belli causas tanto » regi eas civitates esse; sed initium semper à parvis » injusta imperandi fieri: nisi crederent Persas, cùm » aquam terramque ab Lacedæmoniis petierunt, » glebâ terræ et haustu aquæ (21) eguisse. Per simi- » lem tentationem Romanis de duabus civitatibus » agi. Et alias civitates, simul duas jugum exuisse vi- » dissent, ad liberatorem populum defecturas. Si » non libertas servitute potior sit, tamen omni præ- » senti statu spem cuique novandi res suas blandio- » rem esse. »

XVIII. Alexander Acarnan in concilio erat, Phi-

des uns, les justes réclamations des autres, les prétentions exagérées de plusieurs, firent dégénérer la discussion en une altercation bruyante; ainsi les ambassadeurs, sans s'être relâchés sur rien, sans avoir rien obtenu, s'en retournèrent à Rome, aussi incertains qu'ils étaient venus. Après leur départ, le roi tint conseil sur la guerre qui paraissait inévitable. Tous ses ministres à l'envi firent éclater leur indignation, chacun se flattant de mériter les bonnes grâces du prince à proportion de l'animosité qu'il montrerait contre les Romains. L'un s'élevait contre la dureté des conditions que Rome avait l'insolence de dicter au plus grand roi de l'Asie, comme s'il s'agissait d'un Nabis vaincu; « encore avaient-ils rendu à ce même Nabis son pouvoir tyrannique sur sa patrie, et sur une patrie telle que Lacédémone; et de la part d'Antiochus, c'était un acte d'oppression que d'exiger l'obéissance de Smyrne et de Lampsaque! » D'autres avançaient « que, pour un si grand monarque, ces villes étaient un objet peu important, et dont la conservation ne valait pas la peine de prendre les armes; mais l'injustice débutait toujours par de légères usurpations, pour ne pas effaroucher sur ses projets ambitieux. Pensait-on, en effet, que les Perses eussent besoin d'une motte de terre et d'un verre d'eau, lorsqu'ils envoyèrent sommer Lacédémone de leur donner l'un et l'autre? L'intérêt des Romains en faveur des deux cités n'était qu'une tentative de la même nature. A peine auraient-elles secoué le joug, que toutes les autres, à leur exemple, se déclareraient pour le peuple libérateur. Quand la liberté ne serait pas préférable à la dépendance, il n'était point de nation à qui l'attrait de la nouveauté ne fît préférer, même au calme dont elle jouissait, l'espoir flatteur d'améliorer son sort. »

XVIII. Alexandre l'Acarnanien était membre de ce conseil;

lippi quondam amicus, nuper relicto eo secutus opulentiorem regiam Antiochi: et tanquam peritus Græciæ, nec ignarus Romanorum, in eum gradum amicitiæ regis, ut consiliis quoque arcanis interesset, acceptus erat. Is tanquam non utrùm bellandum esset, nec ne, consuleretur, sed ubi, et quâ ratione bellum gereretur, « Victoriam se haud dubiam pro-
» ponere animo affirmabat, si in Europam transisset
» rex, et in aliquâ Græciæ parte sedem bello cepis-
» set. Jam primùm Ætolos, qui umbilicum Græciæ
» incolerent, in armis eum inventurum, antesigna-
» nos ad asperrima quæque belli paratos. In duobus
» velut cornibus Græciæ (22), Nabin à Peloponneso
» concitaturum omnia, repetentem Argivorum ur-
» bem, repetentem maritimas civitates, quibus eum
» depulsum Romani Lacedæmonis muris inclusis-
» sent; à Macedoniâ Philippum, ubi primum belli-
» cum cani audisset, arma capturum. Nosse se spi-
» ritus ejus, nosse animum: scire ferarum modo,
» quæ claustris aut vinculis teneantur, ingentes jam-
» diu iras eum in pectore volvere: meminisse etiam
» se, quoties in bello precari omnes deos solitus sit,
» ut Antiochum sibi darent adjutorem; cujus voti si
» compos nunc fiat, nullam moram rebellandi fac-
» turum. Tantùm, non cunctandum, neque cessan-
» dum esse; in eo enim victoriam verti, si et loca
» opportuna, et socii præoccuparentur. Hannibalem
» quoque sine morâ mittendum in Africam esse, ad
» distringendos Romanos. »

attaché d'abord à Philippe, il avait quitté sa cour pour une cour plus brillante. La connaissance profonde qu'il avait des intérêts de la Grèce, sans être étranger aux affaires des Romains, l'avait mis dans une telle faveur, que le roi l'avait admis au nombre de ses confidents les plus intimes. A l'entendre, il n'était plus question de délibérer s'il fallait entreprendre la guerre, mais où et comment il fallait la porter : « Il promettait au roi une victoire assurée s'il passait en Europe, et faisait de la Grèce le théâtre de la guerre. Dans le cœur de cette contrée, il trouverait les Ætoliens déjà sous les armes et tout prêts à frayer à ses troupes la route de la gloire et à leur donner l'exemple du courage. Aux deux extrémités, Nabis du côté du Péloponnèse remuerait ciel et terre pour recouvrer la possession d'Argos et des villes maritimes, dont les Romains l'avaient expulsé, pour le resserrer daus ler murs de Lacédémone ; du côté de la Macédoine, Philippe n'attendait que le son de la trompette pour courir aux armes. La fierté, les dispositions de ce prince lui étaient connues ; c'était un lion enchaîné qui dévorait sa rage et n'attendait que le moment de la vengeance. Combien de fois, pendant sa lutte avec les Romains, ne lui avait-il pas entendu demander aux dieux un allié comme Antiochus! S'il voyait ses vœux exaucés, pouvait-on douter qu'il hésitât un moment à secouer le joug qu'il n'avait subi qu'en frémissant ? L'essentiel était de ne pas laisser échapper une occasion si favorable, et le point décisif, de gagner les Romains de vitesse, en s'emparant des positions avantageuses, et en s'assurant des alliés. Il n'était pas moins important d'envoyer au plus tôt Annibal en Afrique, pour affaiblir les Romains par une utile diversion.

XIX. Hannibal non adhibitus in consilium, propter colloquia cum Villio suspectus regi, et in nullo postea honore habitus, primò eam contumeliam tacitus tulit: deinde melius esse ratus, et percunctari causam repentinæ alienationis, et purgare se tempore apto, quæsitâ simpliciter iracundiæ causâ, auditâque, « Pater Hamilcar, inquit, Antioche, parvum admodum me, cùm sacrificaret, altaribus » admotum jurejurando adegit, nunquam amicum » fore populi Romani. Sub hoc sacramento sex et » triginta annos militavi: hoc me in pace patriâ meâ » expulit: hoc patriâ extorrem in tuam regiam adduxit: hoc duce, si tu spem meam destitueris, » ubicumque vires, ubi arma esse sciam, huc veniam, toto Orbe terrarum quærens aliquos Romanis hostes. Itaque si quibus tuorum meis criminibus apud te crescere libet, aliam materiam crescendi quàm ex me quærant. Odi, odioque sum » Romanis; id me verum dicere, pater Hamilcar et » dii testes sunt. Proinde cùm de bello Romano cogitabis, inter primos amicos Hannibalem habeto: » si quæ res te ad pacem compellet, in id consilium » alium, cum quo deliberes, quærito. » Non movit modò talis oratio regem, sed etiam reconciliavit Hannibali. Ex consilio ita discessum est, ut bellum gereretur.

XX. Romæ destinabant quidem sermonibus hostem Antiochum, sed nihildum ad id bellum præter

XIX. Annibal ne fut point admis à ce conseil; ses entrevues avec Villius l'avaient rendu suspect au roi, qui depuis ce temps avait cessé de lui témoigner la même confiance. Il souffrit d'abord ce mépris en silence; mais enfin il jugea plus à propos de s'adresser au roi lui-même, pour savoir de lui la cause de ce refroidissement subit. Il saisit un moment favorable, et lui demanda sans détours la cause de son ressentiment. Sur sa réponse faite avec la même franchise: « Antiochus, reprit Annibal, » je n'étais encore qu'un enfant, lorsqu'Amilcar mon père me » fit approcher des autels où il sacrifiait, et jurer que je ne serais » jamais l'ami des Romains. Fidèle à ce serment, voilà trente-» six ans que je leur fais une guerre opiniâtre; c'est ce serment » qui m'a banni de ma patrie, depuis qu'elle est en paix avec » eux; c'est lui qui m'a forcé de venir chercher à votre cour la » patrie que j'ai perdue. Si vous trompez mon attente, guidé » par ce même serment, j'irai, partout où je saurai qu'il y a » des soldats et des armes, susciter de nouveaux ennemis au » peuple romain. Si donc il prend fantaisie à quelqu'un de vos » courtisans de vous faire la cour à mes dépens, je lui conseille » de chercher quelque autre matière à ses calomnies. Je hais les » Romains, comme je suis haï d'eux : les dieux et mon père » Amilcar m'en sont témoins. Ainsi, tant que vous songerez à » faire la guerre aux Romains, mettez Annibal au nombre et » à la tête de vos amis; du moment que quelque motif parti-» culier vous forcera d'incliner vers la paix, prenez de tout » autres conseils que les miens. » Antiochus, touché de ce discours, parut rendre à Annibal toute sa confiance, et cette entrevue décida la guerre.

XX. On en parlait bien à Rome comme d'un événement auquel il fallait s'attendre; mais on n'en pressait pas

animos parabant. Consulibus ambobus Italia provincia decreta est: ita ut inter se compararent sortirenturve, uter comitiis ejus anni præesset; ad utrum ea non pertineret cura, ut paratus esset, si quò eum extra Italiam opus esset ducere legiones. Huic consuli permissum, ut duas legiones scriberet novas, et sociûm ac Latini nominis viginti millia, et equites nongentos. Alteri consuli duæ legiones decretæ, quas L. Cornelius consul superioris anni habuisset: et sociûm ac Latini nominis ex eodem exercitu pedites quindecim millia, et equites quingenti. Q. Minucio, cum exercitu quem in Liguribus habebat, prorogatum imperium; additum in supplementum, ut quatuor millia peditum Romanorum scriberentur, et centum quinquaginta equites; et sociis eódem quinque millia peditum imperarentur, CCL equites. Cn. Domitio extra Italiam, quò senatus censuisset, provincia evenit: L. Quintio Gallia, et comitia habenda. Prætores deinde provincias sortiti: M. Fulvius Centumalus urbanam, L. Scribonius Libo peregrinam, L. Valerius Tappus Siciliam, Q. Salonius Sarra Sardiniam, M. Bæbius Tamphilus Hispaniam citeriorem, A. Atilius Serranus ulteriorem. Sed his duobus primùm senatusconsulto, deinde plebis etiam scito permutatæ provinciæ sunt. Atilio classis et Macedonia, Bæbio Bruttii decreti. Flaminio Fulvioque in Hispaniis prorogatum imperium. Bæbio Tamphilo in Bruttios duæ legiones decretæ, quæ priore

encore les préparatifs; il n'y avait de prêt que le courage. Le département de l'Italie fut décerné aux deux consuls (*a*); mais ils durent convenir entr'eux, ou tirer au sort qui des deux serait chargé de présider les comices de cette année. Celui que ce soin ne regarderait pas devait se tenir prêt à conduire au besoin les légions hors de l'Italie : on lui permit d'en lever deux nouvelles, ainsi que vingt mille hommes d'infanterie et neuf cents cavaliers, parmi les alliés du nom latin. Son collégue conserva les deux légions qui avaient été sous les ordres de L. Cornélius, consul de l'année précédente, avec quinze mille hommes d'infanterie et cinq cents cavaliers latins, qui faisaient partie de la même armée. Q. Minucius fut prorogé dans le commandement des troupes qui servaient en Ligurie; et pour les compléter, on ordonna une levée de quatre mille piétons et de cent cinquante cavaliers romains, et le contingent des alliés fut porté à cinq mille fantassins et à deux cent cinquante chevaux. Le sort fit échoir à Cn. Domitius la province que le sénat lui indiquerait hors de l'Italie, et à L. Quintius la Gaule et la présidence de l'assemblée pour les élections. Le tirage entre les préteurs donna la juridiction de la ville à M. Fulvius Centumalus, à L. Scribonius Libon le soin de rendre la justice aux étrangers; L. Valérius Tappus obtint la Sicile, et Q. Salonius Sarra, la Sardaigne; M. Bæbius Tamphilus fut envoyé dans l'Espagne citérieure, et A. Atilius Serranus au-delà de l'Èbre. Mais ces deux derniers changèrent de destination, en vertu d'un sénatus-consulte confirmé par une loi du peuple. Bæbius eut l'Abruzze avec les deux légions qui l'année précédente avaient été employées à la garde de la ville, auxquelles les alliés durent joindre quinze

---

(*a*) An de Rome 560, avant J.-C. 192.

anno urbanæ fuissent: ut et sociis eódem millia peditum quindecim imperarentur, et quingenti equites. Atilius triginta naves quinqueremes facere jussus, et ex navalibus veteres deducere, si quæ utiles essent, et scribere navales socios. Et consuli imperatum, ut ei duo millia sociûm ac Latini nominis, et mille pedites daret Romanos. Hi duo prætores, et duo exercitus, terrestris navalisque, adversùs Nabin, apertè jam oppugnantem socios populi Romani, dicebantur parari. Ceterùm legati ad Antiochum missi exspectabantur: priusquam ii redissent, vetuerat Cn. Domitium consulem senatus ab urbe discedere.

XXI. Prætoribus Fulvio et Scribonio, quibus ut jus dicerent Romæ provincia erat, negotium datum, ut, præter eam classem cui Atilius præfuturus erat, centum quinqueremes pararent. Priusquam consul prætoresque in provincias proficiscerentur, supplicatio fuit prodigiorum causâ. Capram sex hædos uno foetu edidisse, ex Piceno nunciatum est: et Arretii puerum natum unimanum: Amiterni terrâ pluisse: Formiis portam murumque de cœlo tacta: et (quod maximè terrebat) consulis Cn. Domitii bovem locutum, ROMA, CAVE TIBI. Ceterorum prodigiorum causâ supplicatum est: bovem cum curâ servari alique haruspices jusserunt. Tiberis infestiore quàm priore impetu illatus urbi, duo pontes, ædificia multa, maxime circa portam Flumentanam, evertit. Saxum

mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. Atilius eut le commandement de la flotte et la Macédoine, avec ordre de faire construire trente quinquerêmes, de tirer des chantiers et des ports les vieux vaisseaux qu'il croirait en état de servir, et d'enrôler des troupes de marine. Il fut ordonné au consul de lui remettre mille soldats romains et deux mille alliés du nom latin. La destination de ces deux préteurs et de ces deux armées de terre et de mer était, disait-on, de contenir Nabis, qui attaquait déjà à force ouverte les alliés du peuple romain. A l'égard des Espagnes, on prorogea les pouvoirs de Flaminius et de Fulvius qui y commandaient. Mais comme on attendait de jour en jour le retour de l'ambassade envoyée vers Antiochus, le sénat ne permit point encore au consul Cn. Domitius de sortir de Rome.

XXI. Les préteurs Fulvius et Scribonius, chargés de rendre la justice à Rome, reçurent l'ordre de tenir prêtes cent quinquerêmes, pour les joindre à l'armée navale dont Atilius avait le commandement. Avant que le consul et les préteurs partissent pour leurs départements respectifs, de nouveaux prodiges exigèrent des expiations solennelles. On annonçait du Picentin qu'une chèvre avait mis bas six chevreaux d'une seule portée; d'Arrétium, qu'il y était né un enfant avec un seul bras; d'Amiterne, qu'il avait plu de la terre; de Formies, que la foudre avait frappé la porte et la muraille; et, ce qui était le plus effrayant, qu'un bœuf appartenant au consul Cn. Domitius avait articulé ces mots : ROME, PRENDS GARDE A TOI. Les autres prodiges s'expièrent par des prières publiques; mais pour le bœuf, les aruspices ordonnèrent de le garder et de le nourrir avec soin. Un débordement du Tibre, encore plus violent que celui de l'année précédente, emporta deux ponts avec un grand

ingens, sive imbribus, sive motu terræ leviore, quàm ut alioqui sentiretur, labefactatum, in vicum Jugarium ex Capitolio procidit, et multos oppressit. In agris passim inundatis pecua ablata, villarum strages facta est. Priusquam L. Quintius consul in provinciam perveniret, Q. Minucius in agro Pisano cum Liguribus signis collatis pugnavit: novem millia hostium occîdit: ceteros fusos fugatosque in castra compulit. Ea usque in noctem magno certamine oppugnata defensaque sunt: nocte clam profecti Ligures: primâ luce Romanus vacua castra invasit: prædæ minus inventum est; quòd subinde spolia agrorum capta domos mittebant. Minucius nihil deinde laxamenti hostibus dedit; ex agro Pisano in Ligures profectus, castella vicosque eorum igni ferroque pervastavit: ibi prædâ Etruscâ, quæ missa à populatoribus fuerat, repletus est miles Romanus.

XXII. Sub idem tempus legati ab regibus Romam reverterunt; qui cùm nihil, quod satis maturam causam belli haberet, nisi adversùs Lacedæmonium tyrannum, attulissent, quem et Achæi legati annunciabant contra fœdus maritimam oram Laconum oppugnare; Atilius prætor cum classe missus est in Græciam, ad socios tuendos. Consules, quando nihil ab Antiocho instaret, proficisci ambo in provincias placuit. Domitius ab Arimino, quâ proximum fuit, Quintius per Ligures in Boios venit. Duo consulum

nombre d'édifices aux environs de la porte Flumentane. Une pierre énorme, détachée du Capitole, ou par les pluies, ou par un tremblement de terre trop léger pour être sensible ailleurs, tomba dans la rue aux Jougs, et la chute en écrasa beaucoup de personnes. Dans la campagne, l'inondation emporta les troupeaux et entraîna les métairies dans son cours. Avant que le consul L. Quintius fût arrivé dans sa province, Q. Minucius livra bataille aux Liguriens, sur le territoire de Pise, leur tua neuf mille hommes, mit le reste en déroute, et les força de se réfugier dans leur camp. L'attaque et la défense, soutenues avec la même vigueur, se prolongèrent jusqu'à la fin du jour; à la faveur de la nuit, les Liguriens firent une retraite furtive. Au point du jour, les Romains se rendirent maîtres du camp abandonné; mais ils y trouvèrent peu de butin, parce que les ennemis avaient soin de le faire passer dans leurs bourgs, à mesure qu'ils l'enlevaient dans les campagnes. De ce moment, Minucius ne leur donna point de relâche. Passant du territoire de Pise dans la Ligurie, il porta le fer et le feu dans leurs bourgs et dans leurs châteaux : les soldats romains s'enrichirent en y retrouvant tout le butin que les pillards y avaient déposé.

XXII. Vers le même temps, les envoyés revinrent à Rome de leur ambassade auprès des rois. Sur leur rapport, qui n'avait encore rien d'alarmant, on se contenta d'armer contre le tyran de Lacédémone, dont une députation des Achéens annonçait déjà les entreprises sur la côte de Laconie, au mépris des traités, et l'on envoya en Grèce le préteur Atilius, à la tête d'une flotte, pour protéger les alliés. Comme Antiochus ne paraissait pas encore près de se déclarer, les consuls eurent ordre de partir pour leur destination. Tous deux se rendirent par le pays des Boïens, Domitius en suivant la route de Rimini, qui était la

agmina diversa latè agrum hostium pervastarunt; primò equites eorum pauci cum præfectis, deinde universus senatus, postremò in quibus aut fortuna aliqua, aut dignitas erat, ad mille quingenti, ad consules transfugerunt. Et in utrâque Hispaniâ eo anno res prosperè gestæ; nam et C. Flaminius oppidum Litabrum (23), munitum opulentumque, vineis expugnavit, et nobilem regulum Corribilonem vivum cepit: et M. Fulvius proconsul cum duobus exercitibus hostium duo secunda prælia fecit: oppida Hispanorum, Vesceliam (24), Holonemque (25), et castella multa expugnavit: alia voluntate ad eum defecerunt: tum in Oretanos progressus, et ibi duobus potitus oppidis, Noliba (26) et Cusibi (27), ad Tagum amnem ire pergit. Toletum ibi parva urbs erat, sed loco munita; eam cum oppugnaret, Vectonum magnus exercitus Toletanis subsidio venit. Cum his signis collatis prosperè pugnavit: et fusis Vectonibus, operibus Toletum cepit.

XXIII. Ceterùm eo tempore minùs ea bella quæ gerebantur curæ Patribus erant, quàm exspectatio nondum cœpti cum Antiocho belli; nam etsi per legatos identidem omnia explorabantur, tamen rumores temere sine ullis auctoribus orti multa falsa veris miscebant. Inter quæ allatum erat, cùm in Ætoliam venisset Antiochus, extemplo classem eum in Siciliam missurum. Itaque senatus, etsi prætorem

plus courte; Quintius en traversant la Ligurie. Les deux armées consulaires, chacune de son côté, portèrent la dévastation sur toute l'étendue du territoire ennemi, de sorte que d'abord un petit nombre de cavaliers avec leurs commandants, puis le sénat en corps, enfin tout ce qu'il y avait de plus distingué dans le pays par sa fortune ou par ses dignités, vinrent se rendre aux consuls, au nombre de plus de quinze cents. Les armes romaines ne furent pas moins heureuses cette année en Espagne. C. Flaminius se rendit maître, après un siége régulier, de Litabre, une des places les plus fortes et les plus opulentes de cette contrée, et fit prisonnier le roi Corribilon, un de leurs chefs les plus renommés; de son coté le proconsul M. Fulvius eut l'avantage dans deux combats contre deux armées différentes, et prit d'assaut les villes de Vescélia, d'Holon et plusieurs châteaux forts; d'autres se soumirent volontairement. Après ces succès, il s'avança jusque dans le pays des Orétaniens, s'empara de deux villes, Noliba et Cusibi, et marcha vers les rives du Tage. Tolète, place plus forte par sa position que considérable par son étendue, l'arrêta quelque temps. A peine en avait-il formé le siége, que les Vectons vinrent au secours de leurs compatriotes avec une armée nombreuse; il l'attaqua, la défit, serra la ville de près et l'obligea de se rendre.

XXIII. Mais les guerres qui occupaient alors les armes de la république causaient moins d'inquiétudes au sénat que l'attente seule de celle dont on était menacé de la part d'Antiochus. Bien que les ambassades qu'on lui envoyait à diverses reprises fussent chargées de veiller sur toutes ses démarches, mille bruits vagues, confondant le faux et le vrai, renouvelaient sans cesse les incertitudes. Entr'autres nouvelles, on publiait qu'Antiochus, à peine arrivé en Ætolie, ferait passer une flotte en Sicile.

Atilium cum classe miserat in Græciam, tamen quia non copiis modò, sed etiam auctoritate opus erat ad tuendos sociorum animos, T. Quintium, et C. Octavium, et Cn. Servilium, et P. Villium legatos in Græciam misit: et ut M. Bæbius ex Bruttiis ad Tarentum et Brundusium promoveret legiones, decrevit, ut inde, si res posceret, in Macedoniam trajiceret: et ut M. Fulvius prætor classem navium triginta mitteret ad tuendam Siciliæ oram: et cum imperio esset, qui classem eam duceret: (duxit L. Oppius Salinator, qui priore anno ædilis plebis fuerat:) et ut idem prætor L. Valerio collegæ scriberet, « Periculum » esse, ne classis regis Antiochi, ex Ætoliâ in Siciliam trajiceret: itaque placere senatui, ad eum » exercitum quem haberet, tumultuariorum mili- » tum ad duodecim millia pedites, et quadringentos » equites scribere eum, quibus oram maritimam » provinciæ, quâ vergeret in Græciam, tueri pos- » set. » Eum delectum prætor non ex Siciliâ ipsâ tantùm, sed etiam ex circumjacentibus insulis habuit: oppidaque omnia maritima, quæ in Græciam versa erant, præsidiis firmavit. Addidit alimenta rumoribus adventus Attali Eumenis fratris, qui nunciavit, Antiochum regem Hellespontum cum exercitu transisse: Ætolos ita se parare, ut sub adventum ejus in armis essent. Et Eumeni absenti, et præsenti Attalo gratiæ actæ: et ædes liberæ, locus, lautia decreta, et munera data, equi duo, bina equestria

Aussi le sénat, non content d'avoir envoyé en Grèce le préteur Atilius avec des forces maritimes, et jugeant que le moyen d'entretenir les bonnes dispositions des alliés était de joindre la persuasion à la présence de ses troupes, fit partir pour la Grèce T. Quintius, C. Octavius, Cn. Servilius et P. Villius en qualité d'ambassadeurs; de plus M. Bæbius eut ordre de s'avancer avec ses légions de l'Abruzze à Tarente et à Brindes, afin d'être à portée de passer en Macédoine, s'il en était besoin; il fut ordonné au préteur M. Fulvius d'envoyer trente vaisseaux protéger la côte de Sicile, sous la conduite de L. Oppius Salinator, édile plébéien de l'année précédente, qui reçut pour cet effet le titre et les pouvoirs de commandant. Le même préteur fut chargé d'écrire à L. Valérius, son collégue, « qu'il était à craindre que la flotte d'Antiochus ne passât en Sicile; en conséquence, le sénat le chargeait de joindre en toute diligence, à l'armée qu'il commandait, une levée extraordinaire de douze mille hommes d'infanterie et de quatre cents chevaux, pour être en état de couvrir toute la partie des côtes de l'île qui regardait la Grèce. » Valérius leva ces troupes en Sicile et dans les îles adjacentes, et renforça les garnisons de toutes les places maritimes voisines de la Grèce. Les bruits de guerre furent encore accrédités par l'arrivée d'Attale, frère d'Eumène. Ce prince vint annoncer qu'Antiochus avait déjà passé l'Hellespont à la tête d'une armée, et que les Ætoliens se préparaient à joindre leurs armes aux siennes. On vota des remercîments à Attale et à Eumène; le premier fut logé et défrayé aux dépens de l'état, et eut en présent deux chevaux, deux armures de cavalier, une vaisselle d'or et d'argent, l'une du poids de cent livres, et l'autre de vingt.

arma, et vasa argentea centum pondo (28), et aurea viginti pondo (29).

XXIV. Cùm alii atque alii nuncii bellum instare afferrent, ad rem pertinere visum est, consules primo quoque tempore creari. Itaque senatusconsultum factum est, ut M. Fulvius prætor litteras extemplo ad consulem mitteret, quibus certior fieret senatui placere, provinciâ exercituque tradito legatis, Romam reverti eum: et ex itinere præmittere edictum, quo comitia consulibus creandis ediceret. Paruit his litteris consul, et præmisso edicto, Romam venit. Eo quoque anno magna ambitio fuit, quòd patricii tres in unum locum petierunt: P. Cornelius Cn. F. Scipio, qui priore anno repulsam tulerat, et L. Cornelius Scipio, et Cn. Manlius Vulso. P. Scipioni, ut dilatum viro tali, non negatum honorem appareret, consulatus datus est; additus ei de plebe collega, Manius Acilius Glabrio. Postero die prætores creati, L. Æmilius Paulus, M. Æmilius Lepidus, M. Junius Brutus, A. Cornelius Mammula, C. Livius, et L. Oppius; utrique eorum Salinator cognomen erat. Oppius is erat, qui classem triginta navium in Siciliam duxerat. Interim dum novi magistratus sortirentur provincias, M. Bæbius à Brundusio cum omnibus copiis transire in Epirum est jussus, et circa Apolloniam copias continere: et M. Fulvio prætori urbano negotium datum est, ut quinqueremes novas quinquaginta faceret.

XXIV. Comme les nouvelles qu'on recevait coup sur coup annonçaient toutes que la guerre allait éclater, on crut important de hâter l'élection des consuls. En conséquence, un décret du sénat chargea le préteur M. Fulvius d'inviter le consul à remettre à ses lieutenants le commandement de la province et de l'armée, et à partir pour Rome en se faisant précéder de l'ordonnance qui devait fixer le jour des élections consulaires. Conformément à ces ordres, le consul envoya d'avance l'acte de convocation, et revint à Rome. La brigue ne fut pas moins vive cette année que la précédente. Trois compétiteurs étaient sur les rangs pour la place affectée aux patriciens, savoir P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius, qui avait éprouvé un refus l'année d'auparavant, L. Cornélius Scipion et Cn. Manlius Vulson. Le premier obtint la préférence; on voulait faire voir qu'on avait différé plutôt que refusé d'accorder cet honneur à un homme qui en était si digne. On lui donna pour collègue plébéien Manius Acilius Glabrion. Les préteurs nommés le lendemain furent L. Æmilius Paulus, M. Æmilius Lépidus, M. Junius Brutus, A. Cornélius Mammula, C. Livius et L. Oppius, tous deux surnommés Salinator. Le dernier était le même qui avait conduit en Sicile une flotte de trente voiles. En attendant que les nouveaux magistrats tirassent au sort leurs départements, M. Bæbius eut ordre de passer de Brindes en Épire, avec toutes ses forces, ainsi que de prendre position aux environs d'Apollonie; et M. Fulvius, préteur de la ville, de faire construire cinquante autres vaisseaux.

XXV. Et populus quidem Romanus ita se ad omnes conatus Antiochi præparabat. Nabis jam non differebat bellum, sed summâ vi Gythium oppugnabat: et infensus Achæis, quòd miserant obsessis præsidium, agros eorum vastabat. Achæi non antea ausi capessere bellum, quàm ab Româ revertissent legati, ut, quid senatui placeret, scirent, post reditum legatorum, et Sicyonem concilium edixerunt, et legatos ad T. Quintium miserunt, qui consilium ab eo peterent. In concilio omnium ad bellum extemplo capessendum inclinatæ sententiæ erant: litteræ T. Quintii cunctationem injecerunt, quibus auctor erat prætorem classemque Romanam exspectandi. Cùm principum alii in sententiâ permanerent; alii utendum ejus, quem ipsi consuluissent, consilio censerent; multitudo Philopœmenis sententiam exspectabat. Prætor is tum erat, et omnes eo tempore et prudentiâ, et auctoritate anteibat. Is præfatus, « Bene comparatum apud Ætolos esse (30), ne prætor, cùm de bello consuluisset, ipse sententiam diceret; » statuere quamprimum ipsos quid vellent jussit. « Prætorem decreta eorum cum fide et curâ exsecuturum: annixurumque ut, quantum in consilio humano positum esset, nec pacis eos pœniteret, nec belli. » Plus ea oratio momenti ad incitandos ad bellum habuit, quàm si apertè suadendo cupiditatem res gerendi ostendisset. Itaque ingenti consensu bellum decretum est: tempus et ratio ad-

XXV. Tels étaient les préparatifs que Rome opposait aux efforts d'Antiochus. Pour Nabis, loin de temporiser, il attaquait Gythium avec toutes ses forces, et faisait en même temps ravager les terres des Achéens, pour se venger du secours qu'ils venaient d'envoyer aux assiégés. Néanmoins ces peuples n'avaient pas osé prendre les armes, avant de connaître les intentions du sénat; mais dès que leurs ambassadeurs furent de retour, ils indiquèrent une assemblée générale à Sicyone, et envoyèrent prendre l'avis de Quintius. Dès que l'assemblée fut ouverte, toutes les voix étaient pour commencer les hostilités; mais on fut arrêté par les lettres de Quintius, qui conseillait d'attendre l'arrivée du préteur et de la flotte romaine. Les sentiments des principaux personnages furent partagés; les uns s'en tenaient à leur première résolution; les autres voulaient qu'on suivît le conseil de Quintius, puisqu'on l'avait consulté; et la multitude attendait l'avis de Philopœmen. Il était alors préteur des Achéens, et surpassait tous ses compatriotes et par ses talents et par la considération dont il jouissait. Après avoir observé que, suivant un usage des Ætoliens, fort sagement établi, le préteur ne disait jamais son avis le premier, lorsqu'il mettait la guerre en délibération, il les invita à prendre au plus tôt un parti, ajoutant « que leur préteur exécuterait leurs décrets avec autant de zèle que de fidélité, et ferait tout ce qu'on pouvait attendre de la prudence humaine pour leur rendre la paix ou la guerre également avantageuse. » Ce tour adroit fit plus d'effet sur les esprits qu'une exhortation directe où l'on aurait pu ne voir que l'ambition de commander. La guerre fut donc résolue d'un consentement unanime; mais on laissa à la discrétion du préteur le temps de la commencer et la manière de la conduire. Philopœmen jugeait bien, comme Quintius, qu'il

ministrandi ejus libera prætori permissa sunt. Philopœmen, præterquam quòd ita Quintio placeret, et ipse existimabat classem Romanam exspectandam, quæ à mari Gythium tueri posset: sed metuens, ne dilationem res non pateretur, et non Gythium solùm, sed præsidium quoque missum ad tuendam urbem amitteretur, naves Achæorum deduxit.

XXVI. Comparaverat et tyrannus modicam classem, ad prohibenda, si qua obsessis mari summitterentur, præsidia; tres tectas naves, et lembos pristesque (31), traditâ vetere classe ex fœdere Romanis. Harum ut novarum tum navium agilitatem experiretur, simul omnia satis apta ad certamen essent, provectos in altum quotidie remigem militemque simulacris navalis pugnæ exercebat, in eo ratus verti spem obsidionis, si præsidia maritima interclusisset. Prætor Achæorum, sicut terrestrium certaminum arte quemvis clarorum imperatorum vel usu, vel ingenio æquabat, ita rudis in re navali erat; Arcas, mediterraneus homo, externorum etiam omnium, nisi quòd in Cretâ præfectus auxiliorum militaverat, ignarus. Navis erat quadriremis vetus, capta annis octoginta antè (32), cùm Crateri (33) uxorem Nicæam ab Naupacto Corinthum veheret: hujus famâ motus (fuerat enim nobile in classe regiâ quondam navigium) deduci ab Ægio putrem jam admodum, et vetustate dilabentem, jussit. Hâc tum prætoriâ nave præcedente classem, cùm in eâ Patrensis Tiso

fallait attendre la flotte romaine, laquelle pouvait secourir Gythium par mer; mais sachant que l'état de la ville assiégée ne souffrait aucun retard, et dans la crainte de perdre avec Gythium les secours envoyés pour la défendre, il mit en mer la flotte des Achéens.

XXVI. Nabis avait équipé une flottille, pour s'opposer aux secours que les assiégés pourraient recevoir par mer; comme, aux termes du traité, il avait été forcé de livrer toutes ses forces navales aux Romains, elle n'était composée que de trois vaisseaux pontés, de brigantins et de cutters. Afin d'éprouver la vitesse de ces nouveaux navires, et de les rendre utiles au besoin, il exerçait tous les jours en pleine mer les soldats et les rameurs par un simulacre de combat naval, persuadé que la prise de la place dépendait de sa vigilance à lui couper tout secours maritime. Le préteur des Achéens, égal sur terre en expérience et en talents aux plus grands capitaines, était neuf dans la marine. Né en Arcadie, dans une province éloignée de la mer, il ne connaissait des nations étrangères que ce qu'il avait pu en apprendre en Crète, lorsqu'il y commandait un corps de troupes auxiliaires. Les Achéens avaient dans leurs chantiers une vieille quadrirême prise quatre-vingts ans auparavant, lorsqu'elle transportait de Naupacte à Corinthe, Nicée, femme de Cratérus. Philopœmen, sur la vieille renommée de ce vaisseau qui avait tenu un rang distingué dans la flotte royale, le fit amener d'Ægium, quoique tout vermoulu et tout délabré, pour être son vaisseau amiral; Tison de Patras, commandant de la flotte, le montait et avait pris la tête de la ligne, lorsqu'il rencontra l'escadre de Lacédémone, qui venait de Gythium à sa rencontre.

præfectus classis veheretur, occurrerunt à Gythio Laconum naves: et primo statim incursu ad novam et firmam navem, vetus quæ per se ipsa omnibus compagibus aquam acciperet, divulsa est: captique omnes qui in nave erant; cetera classis, prætoriâ nave amissâ, quantùm quæque remis valuit, fugerunt; ipse Philopœmen in levi speculatoriâ nave fugit: nec antè fugæ finem, quàm Patras ventum sit, fecit. Nihil ea res animum militaris viri, et multos experti casus, imminuit; quin contra, si in re navali, cujus esset ignarus, offendisset, eo plus in eâ quorum usu calleret spei nactus, breve id tyranno gaudium se effecturum affirmabat.

XXVII. Nabis cùm prosperâ elatus re, tum spem etiam haud dubiam nactus, nihil jam à mari periculi fore, et terrestres aditus claudere opportunè positis præsidiis voluit; tertiâ parte copiarum ab obsidione Gythii abductâ, ad Pleias (34) posuit castra. Imminet is locus et Leucis, et Acriis, quâ videbantur hostes exercitum admoturi. Cùm ibi stativa essent, et pauci tabernacula haberent, multitudo alia casas ex arundinibus textas fronde, quæ umbram modò præberet, texissent; priusquam in conspectum hostium veniret Philopœmen, nec opinantem eum improviso genere belli aggredi statuit. Navigia parva in stationem occultam agri Argivi contraxit: in ea expeditos milites, cetratos plerosque, cum fundis et jaculis, et alio levi genere armaturæ, imposuit; inde littora

Le premier choc qu'il reçut d'une galère neuve et solide, brisa ce vieux vaisseau qui faisait eau de toutes parts, et tout l'équipage fut fait prisonnier. Le reste de la flotte, voyant le vaisseau amiral perdu, fit force de rames pour se sauver. Philopœmen lui-même s'échappa sur un esquif, et ne s'arrêta qu'à Patras; mais il était trop habile et avait éprouvé trop de chances diverses pour se laisser abattre par ce premier échec. Le peu de succès qu'il avait obtenu sur un élément qu'il ne connaissait pas, était pour lui une raison d'espérer qu'il prendrait sa revanche dans un genre de combat qui lui était familier, et il assurait avec confiance que la joie du tyran serait de courte durée.

XXVII. Nabis, enflé de cet avantage, et rassuré sur la crainte des secours qui auraient pu venir par mer, entreprit de fermer aussi les passages du côté de la terre. Il retire donc du siége de Gythium le tiers de ses troupes, et va camper auprès de Bœes. Cette place domine Leuces et Acries, par où, selon toute apparence, les ennemis devaient arriver. Le camp de Nabis, à la réserve d'un petit nombre de tentes, n'était guère formé que de cabanes de roseaux couvertes de feuilles, où les soldats n'avaient cherché que l'ombre. Philopœmen, instruit de ces détails, avant de venir en présence des ennemis, résolut de les surprendre par un stratagême auquel ils étaient loin de s'attendre. Il rassemble, dans une anse cachée du territoire d'Argos, quelques petits bâtiments où il embarque une troupe légère, armée en grande partie de boucliers, de frondes et de javelots; ensuite il longe la côte, prend terre à un promontoire voisin des ennemis, débouche par des traverses qui lui étaient con-

legens, cùm ad propinquum castris hostium promontorium venisset, egressus callibus notis, nocte Pleias pervenit: et sopitis vigilibus, ut in nullo propinquo metu, ignem casis ab omni parte castrorum injecit. Multi priùs incendio absumpti sunt, quàm hostium adventum sentirent: et qui senserant, nullam opem ferre potuerunt. Ferro flammâque omnia absumpta: perpauci tamen ex tam ancipiti peste ad Gythium in majora castra perfugerunt. Ita perculsis hostibus, Philopœmen protinus ad depopulandam Tripolim Laconici agri, qui proximus finem Megalopolitarum est, duxit: et magnâ vi pecorum hominumque inde abreptâ, priusquam à Gythio tyrannus præsidium agris mitteret, discessit. Inde Tegeam exercitu contracto, concilioque eòdem et Achæis, et sociis indicto, in quo et Epirotarum, et Acarnanum fuêre principes, statuit, quoniam satis et suorum à pudore maritimæ ignominiæ restituti animi, et hostium conterriti essent, ad Lacedæmonem ducere: eo modo uno ratus ab obsidione Gythii hostem abduci posse. Ad Caryas primùm in hostium terrâ posuit castra. Eo ipse die Gythium expugnatum est; cujus rei ignarus Philopœmen, castra ad Barbosthenem (mons est decem millia passuum ab Lacedæmone) promovit. Et Nabis recepto Gythio, cum expedito exercitu inde profectus, cùm præter Lacedæmonem raptim duxisset, Pyrrhi (quæ vocant) Castra occupavit: quem peti locum ab Achæis non

nues, arrive de nuit à Bées; et trouvant endormies les sentinelles qui se croyaient loin de tout danger, fait mettre le feu aux cabanes dans toutes les parties du camp. Plusieurs périrent dans les flammes, avant de se douter de l'arrivée des ennemis, et ceux qui s'en étaient aperçus ne purent leur porter aucun secours; tout fut dévoré par le fer et par le feu, à l'exception de peu de soldats qui allèrent chercher un refuge contre ces deux fléaux dans le grand camp sous Gythium. L'ennemi ainsi frappé d'épouvante, Philopœmen, sans perdre de temps, mène son armée ravager le canton de Laconie, appelé Tripolis, jusqu'aux frontières du territoire de Mégalopolis, et se retire avec quantité de prisonniers et de bestiaux, avant que Nabis envoie des troupes de son camp sous Gythium pour s'opposer à ses ravages. De là il retourne à Tégée où il avait donné rendez-vous au gros de l'armée et convoqué l'assemblée des Achéens et de leurs alliés. Dans cette diète où se trouvèrent les principaux chefs des Épirotes et des Acarnaniens, il représente que ses derniers avantages ont suffisamment relevé le courage des siens, vengé l'affront que leurs armes ont éprouvé sur mer, et jeté la terreur dans l'ame des ennemis, et déclare que son intention est de marcher droit à Lacédémone, seul moyen de forcer l'ennemi à lever le siége de Gythium. Le premier jour de marche, il va camper à Caryes, sur le territoire ennemi; et ce jour même Gythium fut emporté. Philopœmen, qui l'ignorait, alla camper auprès du mont Barbosthène, à dix milles de Lacédémone. De son côté, Nabis, aussitôt après la prise de Gythium, se met en route avec un corps leste et sans bagages, se porte rapidement au-delà de Lacédémone, vient occuper une position appelée le camp de Pyrrhus, sûr que les Achéens avaient l'intention de venir s'en emparer, et de là marche aux ennemis. Ceux-ci

dubitabat; inde hostibus occurrit. Obtinebant autem longo agmine propter angustias viæ prope quinque millia passuum: cogebatur agmen ab equitibus, et maximè à parte auxiliorum: quòd existimabat Philopœmen, tyrannum mercenariis militibus, quibus plurimùm fideret, à tergo suos aggressurum. Duæ res simul inopinatæ perculerunt eum: una, præoccupatus, quem petebat, locus: altera, quòd primo agmini occurrisse hostem cernebat, ubi, cùm per loca confragosa iter esset, sine levis armaturæ præsidio signa ferri non videbat posse.

XXVIII. Erat autem Philopœmen præcipuæ in ducendo agmine locisque capiendis solertiæ, atque usûs: nec belli tantùm temporibus, sed etiam in pace, ad id maximè animum exercuerat. Ubi iter quópiam faceret, et ad difficilem transitu saltum venisset, contemplatus ab omni parte loci naturam, cùm solus iret, secum ipse agitabat animo; cùm comites haberet, ab iis quærebat, « Si hostis eo loco appa- » ruisset, quid, si à fronte, quid, si ab latere hoc, » aut illo, quid, si à tergo adoriretur, capiendum » consilii foret? Posse instructos rectâ acie, posse » inconditum agmen, et tantummodo aptum viæ, » occurrere. Quem locum ipse capturus esset, » cogitando aut quærendo exsequebatur: « Aut quot ar- » matis, aut quo genere armorum (plurimùm enim » interesse) usurus; quò impedimenta, quò sarci- » nas, quò turbam inermem rejiceret; quanto ea,

formaient une colonne longue de cinq mille pas, à cause des défilés qui ne leur permettaient pas de se développer. La cavalerie et la plus grande partie des troupes auxiliaires fermaient la marche, Philopœmen ayant bien jugé que le tyran ne manquerait pas de faire attaquer son arrière-garde par ses soldats mercenaires qui avaient toute sa confiance. Mais deux contre-temps que Philopœmen n'avaient pas prévus, déconcertèrent un moment ses mesures; d'abord il trouvait l'ennemi maître du poste qu'il se proposait d'occuper, et voyait la tête de la colonne sur le point d'être attaquée dans un chemin raboteux où il ne pouvait faire un mouvement en avant sans le secours de ses troupes légères.

XXVIII. Philopœmen excellait surtout à diriger la marche d'une armée et à prendre les positions les plus avantageuses. Cet art avait été l'objet constant de ses méditations, soit en guerre, soit en paix, et il avait joint la pratique à la théorie. Quand il voyageait seul, rencontrait-il un passage difficile, il s'arrêtait sur la place, examinait la nature du terrain, et cherchait dans sa tête les moyens de s'en tirer; s'il était accompagné, il demandait à ceux de sa suite, « supposé que l'ennemi vînt à paraître, et qu'il les attaquât, soit de front, soit en queue, soit sur l'un ou l'autre flanc, quelle défense il serait possible d'improviser; on pouvait le rencontrer formé en ordre de bataille, ou s'avançant avec le désordre d'une armée en marche dont rien ne trouble la sécurité. » Dans tous les cas, il consignait le résultat de ses propres réflexions, ou des idées qu'on lui suggérait, et déterminait d'avance la position qu'il prendrait, le nombre de soldats, et surtout l'arme qu'il conviendrait d'employer, la place du bagage et des valets d'armée, ainsi que la force du détachement nécessaire pour les garder,

» aut quali præsidio custodiret; et utrùm pergere » quâ cœpisset ire viâ, an eam quâ venisset repetere » melius esset; castris quoque quem locum caperet, » quantum munimento amplecteretur loci, quâ op- » portuna aquatio, quâ pabuli lignorumque copia » esset, quâ postero die castra moventi tutum maxi- » mè iter, quæ forma agminis foret. » His curis cogitationibusque ita ab ineunte ætate animum agitaverat, ut nulla ei nova in tali re cogitatio esset. Et tum omnium primùm agmen constituit: dein Cretenses auxiliares, et quos Tarentinos vocabant equites, binos secum trahentes equos, ad prima signa misit: et jussis equitibus subsequi, super torrentem, unde aquari possent, rupem occupavit. Eò impedimenta omnia, et calonum turbam conjectam, armatis circumdedit: et pro naturâ loci castra communivit; tabernacula statuere in aspretis, et inæquabili solo difficile erat. Hostes quingentos passus aberant: ex eodem rivo utrimque cum præsidio levis armaturæ aquati sunt: et priusquam (qualia in propinquis castris solent) contraheretur certamen, nox intervenit. Postero die apparebat pugnandum pro aquatoribus circa rivum esse; nocte in valle à conspectu hostium aversâ, quantam multitudinem locus occulere poterat condidit cetratorum.

XXIX. Luce ortâ, Cretensium levis armatura, et Tarentini equites super torrentem prælium commiserunt. Latemnastus Cretensis popularibus suis, equi-

lequel serait le plus avantageux du mouvement progressif ou du rétrograde, l'emplacement du camp, l'étendue qu'il devrait embrasser, la commodité de l'eau, du bois, du fourrage, et, pour le lendemain, le moyen d'assurer sa retraite et de disposer sa marche. Dès sa première jeunesse, il s'était tellement exercé à cette tactique idéale, qu'il ne pouvait y avoir, en fait de manœuvres militaires, rien de nouveau pour lui. C'est ce qu'il prouva dans cette occasion. D'abord il fit faire alte à ses troupes, ensuite ordonna aux auxiliaires Crétois et aux cavaliers Tarentins de se porter à la tête de la ligne, en menant chacun deux chevaux par la bride; puis donnant ordre à sa cavalerie de le suivre, va occuper un rocher qui dominait un torrent où ses gens pouvaient trouver de l'eau; il y met ensuite tout le bagage et les valets d'armée qu'il couvre d'un détachement, et se retranche aussi bien que le permettait la nature du terrain, trop âpre et trop inégal pour qu'il fût possible d'y dresser des tentes. Les ennemis n'étaient éloignés que de cinq cents pas. Les deux partis allèrent à la provision d'eau sous l'escorte de troupes légères, et la nuit survint avant que la proximité des camps donnât lieu à aucune escarmouche. Mais Philopœmen, jugeant bien que le lendemain la même nécessité amènerait des combats sur les bords du torrent, fit embusquer la nuit, dans un vallon dérobé à la vue de l'ennemi, autant de troupes légères que le lieu pouvait en contenir.

XXIX. Dès que le jour parut, les Crétois armés à la légère et les cavaliers Tarentins de Philopœmen engagèrent le combat près du torrent. Les premiers avaient à leur tête Latemnaste,

tibus Lycortas Megalopolitanus (35) præerat. Cretenses et hostium auxiliares, equitumque idem genus Tarentini, præsidio aquatoribus erant. Aliquandiu dubium prælium fuit, ut eodem ex parte utrâque hominum genere, et armis paribus. Procedente certamine, et numero vicêre tyranni auxiliares, et quia ita præceptum à Philopœmene præfectis erat, ut modico edito prælio in fugam inclinarent, hostemque ad insidiarum locum pertraherent. Effusè secuti fugientes per convallem, plerique et vulnerati, et interfecti sunt, priusquam occultum hostem viderent. Cetrati ita, quantùm latitudo vallis patiebatur, instructi sederant, ut facilè per intervalla ordinum fugientes suos acciperent. Consurgunt deinde ipsi integri, recentes, instructi: et in hostes inordinatos, effusos, labore etiam et vulneribus fessos, impetum faciunt. Nec dubia victoria fuit; extemplo terga dedit tyranni miles: et haud paulò concitatiore cursu, quàm secutus erat, fugiens, ad castra est compulsus: multi cæsi captique in eâ fugâ sunt. Et in castris quoque foret trepidatum, ni Philopœmen receptui cani jussisset: loca magis confragosa, et, quâcumque temere processisset, iniqua, quàm hostem metuens. Inde et ex fortunâ pugnæ, et ex ingenio ducis conjectans, in quo tum is pavore esset, unum de auxiliaribus specie transfugæ mittit ad eum, qui pro comperto afferret, Achæos statuisse postero die ad Eurotam amnem, qui prope ipsis affluit mœnibus,

leur compatriote, et les autres, Lycortas de Mégalopolis. Nabis leur opposa des corps auxiliaires tirés des mêmes nations. Le succès fut quelque temps balancé, comme il devait l'être entre des troupes de même origine et de même arme. A la fin les soldats du tyran durent l'avantage à la supériorité du nombre, et plus encore à l'ordre que Philopœmen avait donné aux siens de plier après une faible résistance, et d'attirer insensiblement la troupe de Nabis jusqu'à l'embuscade. Celle-ci s'abandonne à leur poursuite; mais en s'engageant dans la vallée, la plupart sont blessés ou tués, même avant d'avoir aperçu l'ennemi embusqué. Les Achéens avaient laissé entre leurs rangs, autant que le permettait la largeur de la vallée, des espaces suffisants pour donner passage à la fuite simulée de leurs compagnons. Ces troupes fraîches, lestes, en bon ordre, se montrent tout à coup, et fondent sur les ennemis désordonnés, débandés, épuisés de fatigue et la plupart couverts de blessures. Aussi la victoire ne resta pas long-temps douteuse; le parti du tyran tourne le dos, et fuit à son tour devant les vainqueurs, qui le chassent vers son camp, avec autant de précipitation qu'il en avait mis l'instant d'avant à les poursuivre. Il en fut tué ou pris un grand nombre dans leur fuite. L'alarme au camp n'aurait pas été moins vive, si Philopœmen n'eût fait sonner la retraite, craignant beaucoup moins les ennemis que la nature âpre et raboteuse du terrain, et le danger de s'engager dans quelque mauvais pas. Le général Achéen connaissait trop bien à quel ennemi il avait affaire, pour douter de la terreur profonde que le succès de la journée avait dû lui inspirer. En conséquence, il aposte un de ses soldats auxiliaires qui passe dans le camp lacédémonien comme déserteur. Le prétendu transfuge donne pour constant que l'intention des Achéens est de s'avan-

procedere, ut intercluderent iter; ne aut tyrannus, cùm vellet, receptum ad urbem haberet; aut commeatus ab urbe in castra portarentur: simul etiam tentaturos, si quorum animi sollicitari ad defectionem à tyranno possent. Non tam fidem dictis perfuga fecit, quàm perculso metu relinquendi castra causam probabilem præbuit. Postero die Pythagoram cum auxiliaribus et equitatu stationem agere pro vallo jussit; ipse, tanquam in aciem, cum robore exercitûs egressus, signa ociùs ferri ad urbem jussit.

XXX. Philopœmen posteaquam citatum agmen per angustam et proclivem viam duci raptim vidit, equitatum omnem, et Cretensium auxiliares in stationem hostium, quæ pro castris erat, emittit. Illi ubi hostes adesse, et à suis se desertos viderunt, primò in castra recipere se conati sunt: deinde, posteaquam instructa acies tota Achæorum admovebatur, metu ne cum ipsis castris caperentur, sequi suorum agmen aliquantùm prægressum insistunt. Extemplo cetrati Achæorum in castra impetum faciunt: ceteri ad persequendos hostes ire pergunt. Erat iter tale, per quod vix tranquillum ab hostili metu agmen expediri posset. Ut verò ad postremos prælium ortum est, clamorque terribilis à tergo paventium ad prima signa est perlatus, pro se quisque, armis abjectis, in circumjectas itineri sylvas diffugiunt, momentoque temporis strage armorum septa via est, maximè hastis, quæ pleræque adversæ cadentes, velut vallo ob-

cer le lendemain jusque sur les bords de l'Eurotas qui coule le long des murs de Lacédémone, afin de lui en fermer l'entrée, d'intercepter les convois que la ville enverrait au camp, et en même temps de ménager quelque soulèvement, s'il était possible. L'avis du déserteur, sans obtenir l'entière confiance de Nabis, lui fournit au moins, dans l'épouvante dont il était saisi, un prétexte spécieux de quitter son camp. Le lendemain, il donne ordre à Pythagore d'en garder les retranchements avec les troupes auxiliaires et la cavalerie; pour lui, il sort en personne, avec l'élite de son armée, comme pour se mettre en bataille, mais prend aussitôt la route de Lacédémone.

XXX. Philopœmen, voyant Nabis précipiter sa marche dans une route étroite et sur une pente rapide, envoie toute sa cavalerie et ses Crétois auxiliaires contre le corps d'armée qui couvrait le camp ennemi. A l'approche des Achéens, le premier mouvement de ces troupes, déjà frappées de l'abandon où on les laissait, fut de se retirer dans leur camp. Mais la vue de l'armée entière qui venait les attaquer en bon ordre, leur fit craindre d'être enlevées avec le camp même, et prendre le parti de suivre Nabis, qui avait déjà sur eux beaucoup d'avance. Aussitôt les troupes légères des Achéens font irruption dans le camp; le reste de l'armée continue la poursuite de l'ennemi. La route était si difficile, qu'il aurait eu peine à s'en retirer, même quand il n'aurait eu aucune attaque à craindre. Mais à peine le combat se fut-il engagé avec l'arrière-garde dont les cris d'effroi se firent entendre jusqu'aux premiers rangs, que chacun ne songeant plus qu'à sa sûreté, les Lacédémoniens jettent leurs armes et se dispersent dans les bois d'alentour. En un moment, la terre se trouve couverte d'un amas confus d'armes de toute espèce, surtout de piques, qui, tombant la plupart la pointe la

jecto iter impediebant. Philopœmen, utcumque possent, instare et persequi auxiliaribus jussis, (utique enim equitibus haud facilem futuram fugam) ipse gravius agmen viâ patentiore ad Eurotam amnem deduxit: ibi castris sub occasum solis positis, levem armaturam, quam ad persequendum reliquerat hostem, opperiebatur: qui ubi primâ vigiliâ venerunt, nunciantes tyrannum cum paucis ad urbem penetrasse, ceteram multitudinem inermem toto sparsam vagari saltu, corpora curare eos jubet: ipse ex ceterâ copiâ militum (qui, quia priores in castra venerant, refecti et cibo sumpto, et modicâ quiete erant) delectos, nihil præter gladios secum ferentes, extemplo educit, et duarum portarum itineribus, quæ Pheras, quæque Barbosthenem ferunt, eos instruxit; quâ ex fugâ recepturos sese hostes credebat. Nec eum opinio fefellit; nam Lacedæmonii, quoad lucis superfuit quicquam, deviis callibus medio saltu se recipiebant. Primo vespere, ut lumina in castris hostium conspexêre, è regione eorum occultis semitis se tenuerunt; ubi prætergressi ea sunt, jam tutum rati, in patentes vias descenderunt; ibi excepti ab insidente hoste, passim ita multi cæsi captique sunt, ut vix quarta pars de toto exercitu evaserit. Philopœmen, incluso tyranno in urbem, insequentes dies prope triginta vastandis agris Laconum absumpsit, debilitatisque ac prope fractis tyranni viribus, domum rediit, æquantibus eum gloriâ rerum Achæis

première, s'enfoncent dans la terre et forment une sorte de palissade. Malgré cet obstacle, Philopœmen ordonne aux auxiliaires de serrer de près les fuyards, dont la cavalerie surtout ne peut leur échapper; pour lui, il prend des routes plus aisées par où il conduit le gros de l'armée jusqu'aux bords de l'Eurotas; il y campe au coucher du soleil, pour attendre les troupes légères qu'il a laissées à la poursuite de l'ennemi. Revenues vers la première veille de la nuit, elles lui apprennent que le tyran a trouvé moyen d'échapper, avec un petit nombre de soldats, et de pénétrer dans la ville; que le reste des siens, épars et désarmés, errent dans les forêts, et reçoivent l'ordre de prendre du repos et de la nourriture. Sur cet avis, le général choisit les plus braves et les plus alertes de ceux qui, pour être arrivés les premiers au camp, ont eu le temps de réparer leurs forces, ne leur laisse d'autre arme que leur épée, et les poste sur les routes qui mènent des deux portes de Lacédémone à Phères et à Barbosthène, se doutant bien que les fuyards n'en prendraient pas d'autre pour rentrer dans la ville. L'évènement justifia sa prévoyance. En effet, tant qu'il resta un rayon de jour, les Lacédémoniens suivirent des sentiers de traverse et se perdirent dans l'épaisseur des bois. Vers le soir, dès qu'ils aperçurent des lumières dans le camp ennemi, ils le côtoyèrent par des sentiers détournés, tant qu'ils marchèrent à la même hauteur; mais à peine eurent-ils passé outre, que, croyant n'avoir plus rien à craindre, ils descendirent dans les chemins de plaine, tombèrent dans les rangs des soldats embusqués, et laissèrent un si grand nombre de morts et de prisonniers, qu'à peine resta-t-il au tyran le quart de son armée. Philopœmen, tenant ainsi le tyran renfermé dans la place, dévasta durant les trente jours suivants les terres de la Laconie, et après avoir porté le dernier

imperatori Romano, et, quod ad Laconicum bellum attineret, præferentibus etiam.

XXXI. Dum inter Achæos et tyrannum bellum erat, legati Romanorum circumire sociorum urbes, solliciti, ne Ætoli partis alicujus animos ad Antiochum avertissent; minimum operæ in Achæis adeundis consumpserunt, quos, quia Nabidi infesti erant, ad cetera quoque satis fidos censebant esse. Athenas primùm, inde Chalcidem, inde in Thessaliam iêre: allocutique concilio frequenti Thessalos, Demetriadem iter flexêre; eò Magnetum concilium indictum est. Accuratior ibi habenda oratio fuit: quòd pars principum alienati à Romanis, totique Antiochi et Ætolorum erant: quia, cùm reddi filium obsidem Philippo allatum esset, stipendiumque impositum remitti, inter cetera vana allatum erat, Demetriadem quoque ei reddituros Romanos esse. Id ne fieret, Eurylochus princeps Magnetum, factionisque ejus quidam, omnia novari Ætolorum Antiochique adventu malebant. Adversùs eos ita disserendum erat, ne timorem vanum iis demendo, spes incisa Philippum abalienaret: in quo plus ad omnia momenti, quàm in Magnetibus esset. Illa tantùm commemorata, « cùm totam Græciam beneficio li» bertatis obnoxiam Romanis esse, tum eam civita» tem præcipuè. Ibi enim non præsidium modò Ma» cedonum fuisse, sed regiam exædificatam, ut præ-

coup à sa puissance, reprit la route de son pays, avec une gloire égale, dans l'opinion de ses compatriotes, à celle du général romain, et même supérieure, à n'envisager que son expédition de Lacédémone.

XXXI. Pendant que la guerre se faisait avec cet acharnement entre Nabis et les Achéens, les ambassadeurs romains parcouraient les états de la Grèce, dans la crainte que les Ætoliens n'en entraînassent quelques-uns dans le parti d'Antiochus. Ils n'eurent pas beaucoup d'efforts à faire auprès des Achéens; leur haine contre le tyran était un sûr garant de leur fidélité. Ils allèrent d'abord à Athènes, ensuite à Chalcis, puis en Thessalie, exhortèrent ces peuples, dans une assemblée nombreuse, à rester fidèles à leurs engagements, et de là se dirigèrent vers Démétriade où les Magnètes étaient convoqués. Là il leur fallut tenir un langage plus adroit et plus mesuré, parce qu'une partie des principaux de la nation était prévenue contre les Romains, et tout-à-fait dans les intérêts d'Antiochus et des Ætoliens. Ce qui avait aliéné les esprits était la nouvelle que Rome rendait à Philippe le fils qu'il lui avait donné en otage, lui remettait la contribution qu'elle avait exigée d'abord, et le bruit non moins faux qu'elle lui rendait Démétriade. Cette restitution, publiée sans fondement, avait tellement révolté Euryloque, le premier des Magnètes, et quelques-uns de ses partisans, qu'au hasard d'une révolution totale ils désiraient l'arrivée d'Antiochus et des Ætoliens. Il fallait les combattre avec assez de ménagement pour dissiper leurs vaines terreurs, et en même temps pour ne pas indisposer Philippe par le renversement de ses espérances; car l'alliance de ce prince était d'une toute autre importance que celle des Magnètes. On se contenta donc de leur représenter « que, si toute la Grèce était redevable aux

» sens semper in oculis habendus esset dominus. Ce» terùm nequicquam ea facta, si Ætoli Antiochum » in Philippi regiam adducerent, et novus et incogni» tus pro vetere et experto habendus rex esset. » Magnetarchen summum magistratum vocant; is tum Eurylochus erat; ac potestate eâ fretus, negavit dissimulandum sibi et Magnetibus esse, quæ fama vulgata de reddendâ Demetriade Philippo foret; id ne fieret, omnia et conanda, et audenda Magnetibus esse. Et inter dicendi contentionem inconsultiùs evectus projecit, « Tum quoque specie liberam De» metriadem esse; re verâ omnia ad nutum Roma» norum fieri. » Sub hanc vocem fremitus variantis multitudinis fuit, partim assentientium, partim indignantium dicere id ausum eum. Quintius quidem adeò exarsit irâ, ut manus ad cœlum tendens, deos testes ingrati ac perfidi animi Magnetum invocaret. Hâc voce perterritis omnibus, Zeno ex principibus unus, magnæ tum ob eleganter actam vitam auctoritatis, tum quòd semper Romanorum haud dubiè partis fuerat, ab T. Quintio legatisque aliis flens petiit, « ne unius amentiam civitati assignarent. Suo » quemque periculo furere. Magnetes, non liberta» tem modò, sed omnia quæ hominibus sancta cara-

Romains de sa liberté, Démétriade ne leur devait pas une moindre reconnaissance. En effet, cette ville avait vu dans ses murs, non seulement une garnison macédonienne, mais une habitation royale qui remettait sans cesse sous leurs yeux leur dépendance d'un maître; mais vainement Rome aurait brisé leurs fers, si les Ætoliens amenaient Antiochus dans le palais de Philippe, et s'ils n'avaient secoué un joug tolérable peut-être que pour en subir un nouveau dont ils ne connaissaient pas la pesanteur. » A ces mots Euryloque, qui était alors magnétarque, c'est-à-dire, premier magistrat du pays, fier de la considération que lui donnait sa place, répliqua « que ni les Magnètes, ni lui ne pouvaient dissimuler ce que la renommée leur avait appris du projet de rendre Démétriade à Philippe, et qu'il n'était point d'extrémités auxquelles ils ne fussent décidés à se porter pour en empêcher l'exécution. » Emporté par la chaleur du discours, il eut même l'indiscrétion d'ajouter « que, pour le présent même, Démétriade n'avait qu'une ombre de liberté, mais qu'en effet Rome y donnait la loi. » Cette inculpation hasardée excita de grands murmures dans la multitude, dont les uns applaudissaient à la hardiesse du magnétarque, et les autres s'indignaient de cet excès d'audace. Pour Quintius, il en ressentit une si violente colère, que, levant les mains au ciel, il prit les dieux à témoins de l'ingratitude et de la perfidie des Magnètes. Cette sortie menaçante causa une consternation générale. Alors Zénon, qui tenait un des premiers rangs du pays, et à qui l'élégance de sa manière de vivre, ainsi que son attachement non équivoque pour les Romains, avaient donné une grande considération, conjura, les larmes aux yeux, T. Quintius et ses collègues « de ne pas imputer à la nation l'extravagance d'un seul homme. Chacun devait être responsable des

» que sint, T. Quintio et populo Romano debere.
» Nihil quemquam ab diis immortalibus precari pos-
» se, quod non Magnetes ab illis haberent; et in
» corpora sua citiùs per furorem sævituros, quàm
» ut Romanam amicitiam violarent. »

XXXII. Hujus orationem subsecutæ multitudinis preces sunt. Eurylochus ex concilio itineribus occultis ad portam, atque inde protinus in Ætoliam profugit. Jam enim, et id magis in dies, Ætoli defectionem nudabant: eoque ipso fortè tempore Thoas princeps gentis, quem miserant ad Antiochum (36), redierat; indeque Menippum secum adduxerat, regis legatum. Qui, priusquam concilium iis daretur, impleverant omnium aures, terrestres navalesque copias commemorando; « Ingentem vim peditum
» equitumque venire: ex Indiâ elephantos: ad omnia
» (quo maximè moveri credebant multitudinis ani-
» mos) tantum advehi auri, ut ipsos emere Romanos
» possit. » Apparebat, quid ea oratio in concilio motura esset; nam et venisse eos, et quæ agerent omnia Romanis legatis deferebantur: et, quanquam prope abscissa res erat, tamen non ab re esse Quintio visum est, sociorum aliquos legatos interesse ei concilio, qui admonerent Romanæ societatis Ætolos, qui vocem liberam mittere adversùs regis legatum auderent. Athenienses maximè in eam rem idonei visi sunt, propter et civitatis dignitatem, et vetustam

excès de sa propre frénésie. Les Magnètes étaient redevables à Quintius et au peuple romain, non seulement de leur délivrance, mais de tout ce que les humains ont de plus cher et de plus sacré. Les dieux ne pouvaient accorder aux prières des mortels aucune faveur qu'ils n'eussent reçue de la république, et on les verrait tourner leur fureur contre eux-mêmes, avant de violer leurs engagements avec leurs bienfaiteurs. »

XXXII. L'assemblée entière joignit ses prières aux protestations de Zénon. Au sortir de la séance, Euryloque gagna la porte de la ville par des rues détournées, et de là s'enfuit sans s'arrêter jusqu'en Ætolie. Les Ætoliens avaient levé le masque, et de jour en jour manifestaient plus clairement leurs projets hostiles; et le hasard voulut que, précisément à cette époque, Thoas, un de leurs chefs, qu'ils avaient député vers Antiochus, fût de retour avec Ménippe, ambassadeur du roi. Tous deux, avant leur audience publique, avaient affecté de publier le nombre des troupes de terre et de mer dont ce prince allait couvrir l'un et l'autre élément. « Déjà des corps nombreux d'infanterie et de cavalerie étaient en marche; des éléphants arrivaient du fond des Indes; et, ce qu'on jugeait le plus propre à faire impression sur les esprits de la multitude, Antiochus apportait assez d'or et d'argent, pour acheter les Romains eux-mêmes. » On prévoyait bien l'effet que de pareilles exagérations devaient produire dans l'assemblée; car les ambassadeurs romains étaient instruits et de leur arrivée et de toutes leurs intrigues; et quoique l'affaire fût désespérée, Quintius jugea à propos de faire trouver à cette diète quelques députés des alliés, assez hardis pour rappeler aux Ætoliens leurs engagements avec Rome, et pour élever la voix contre l'ambassadeur d'Antiochus. Personne ne parut plus propre à cette mission que les Athé-

societatem cum Ætolis : ab iis Quintius petiit, ut legatos ad Panætolicum concilium mitterent. Thoas primus in eo concilio renunciavit legationem. Menippus post eum intromissus, « Optimum fuisse omnibus qui Græciam Asiamque incolerent, ait, integris rebus Philippi potuisse intervenire Antiochum : sua quemque habiturum fuisse, neque omnia sub nutum ditionemque Romanam perventura. Nunc quoque, inquit, si modò vos quæ inchoastis consilia constanter perducitis ad exitum, poterit, diis juvantibus, et Ætolis sociis, Antiochus quamvis inclinatas Græciæ res restituere in pristinam dignitatem. Ea autem in libertate posita est, quæ suis stat viribus, non ex alieno arbitrio pendet. » Athenienses, quibus primis post regiam legationem dicendi quæ vellent potestas facta est, mentione omni regis prætermissâ, Romanæ societatis Ætolos, meritorumque in universam Græciam T. Quintii, admonuerunt : « Ne temere eam celeritate nimiâ consiliorum everterent. Consilia valida et audacia primâ specie læta, tractatu dura, eventu tristia esse. Legatos Romanos, et in iis T. Quintium, haud procul inde abesse. Dum integra omnia essent, verbis potiùs de iis quæ ambigerentur disceptarent, quàm Asiam Europamque ad funestum armarent bellum. »

niens, soit à cause de la dignité de leur république, soit à raison des anciens traités qui les unissaient aux Ætoliens; aussi Quintius les invita-t-il à envoyer des ambassadeurs à l'assemblée générale de l'Ætolie. Thoas ouvrit la séance en rendant compte de son ambassade; Ménippe, introduit ensuite, observa « qu'il aurait été fort heureux pour tous les habitants de la Grèce et de l'Asie qu'Antiochus eût été à portée d'intervenir dans leurs affaires, lorsque Philippe avait encore toutes ses forces. Chacun jouirait encore de ses droits et de ses possessions, et tout ne serait pas soumis aux volontés impérieuses d'un peuple usurpateur. « Aujourd'hui même, ajouta-t-il, pour » peu que vous vous piquiez de constance dans vos résolutions, » Antiochus peut encore, avec la protection des dieux et le » secours des Ætoliens, rendre à la Grèce, toute abattue » qu'elle est, son ancienne splendeur. Mais cette heureuse révo» lution ne peut s'opérer que par l'influence d'une liberté qui » se maintient par ses propres forces, sans dépendre d'une » volonté étrangère. » Les Athéniens, qui eurent audience immédiatement après Ménippe, sans faire mention d'Antiochus, se contentèrent de rappeler aux Ætoliens les traités qui les unissaient aux Romains, et les obligations que toute la Grèce avait à Quintius. Ils invitèrent les Ætoliens « à ne pas perdre tout le fruit de cette alliance par une démarche précipitée. Les résolutions brusques et hardies avaient quelque chose de séduisant au premier coup-d'œil; mais l'exécution en était épineuse et le résultat rarement heureux. Les ambassadeurs romains, au nombre desquels se trouvait Quintius, n'étaient pas éloignés. Avant de s'être engagés sans retour, il valait mieux discuter avec eux leurs prétentions et leurs griefs, que de mettre l'Europe et l'Asie en feu par une guerre dont l'issue ne pouvait être que funeste. »

XXXIII. Multitudo avida novandi res, Antiochi tota erat : et ne admittendos quidem in concilium Romanos censebant : principum maximè seniores auctoritate obtinuêre, ut daretur iis concilium. Hoc decretum Athenienses cùm retulissent, eundum in Ætoliam Quintio visum est. « Aut enim moturum » aliquid, aut omnes homines testes fore, penes Æto- » los belli culpam esse ; Romanos justa ac prope ne- » cessaria sumpturos arma. » Posteaquam ventum est eo, Quintius in concilio orsus à principio societatis Ætolorum cum Romanis, et quoties ab iis fides mota fœderis esset : pauca de jure civitatum, de quibus ambigeretur, disseruit. « Si quid tamen æqui se » habere arbitrarentur, quantò esse satius Romam » mittere legatos, seu disceptare, seu rogare sena- » tum mallent ; quàm populum Romanum cum An- » tiocho, lanistis Ætolis, non sine motu magno ge- » neris humani, et pernicie Græciæ dimicare ? Nec » ullos priùs cladem ejus belli sensuros, quàm qui » movissent. » Hæc nequicquam velut vaticinatus Romanus. Thoas deinde ceterique factionis ejusdem cum assensu omnium auditi, pervicerunt, ut, ne dilato quidem concilio et absentibus Romanis, decretum fieret, quo arcesseretur Antiochus ad liberandam Græciam, disceptatumque inter Ætolos et Romanos. Huic tam superbo decreto addidit propriam contumeliam Damocritus prætor eorum ; nam cùm id ipsum decretum posceret eum Quintius, non veritus majestatem viri, « aliud in præsentia, quod

XXXIII. La multitude, avide de révolution, était toute dans les intérêts d'Antiochus, et ne voulait pas même qu'on admît les Romains dans l'assemblée; mais les principaux, et surtout les plus âgés, eurent le crédit de leur faire obtenir une audience. En conséquence de ce décret, dont les Athéniens étaient porteurs, Quintius crut convenable de se rendre en Ætolie, « ou pour ramener les esprits, ou pour prouver à la Grèce entière que les Ætoliens seuls étaient les auteurs de la guerre, et que la nécessité, autant que la justice, forçait les Romains de reprendre les armes. » Il s'y transporta en effet, avec ses collégues; et dès qu'il eut été admis dans l'assemblée, il débuta par reprendre dès son origine l'alliance des Ætoliens avec Rome, rappela les diverses atteintes données par eux à la foi des traités, et dit un mot de la possession des villes qui faisaient l'objet de la contestation. « Néanmoins, ajouta-t-il, s'ils croyaient le bon droit de leur côté, ne valait-il pas cent fois mieux envoyer des ambassadeurs à Rome, pour y débattre leurs prétentions, ou pour s'en remettre à l'arbitrage du sénat, que de jouer le rôle odieux de chefs de gladiateurs, en engageant Antiochus et le peuple romain dans une lutte qui allait ébranler le monde, entraîner la ruine de la Grèce entière, et dont les auteurs seraient les premières victimes. » Cette prédiction ne fut que trop vérifiée par l'évènement; mais alors elle ne produisit aucun effet. Thoas prit la parole après Quintius, fut écouté, lui et toute sa faction, avec une faveur marquée, et emporta, sans aucun ajournement, sans qu'on attendît même le départ des Romains, le décret qui appelait Antiochus, pour être le libérateur de la Grèce et l'arbitre des différends entre Rome et l'Ætolie. A ce décret arrogant, Damocrite, préteur de cette année, joignit un trait d'insolence personnel à Quintius. Comme

» magis instaret, prævertendum sibi esse, dixit : de-
» cretum responsumque brevi in Italiâ, castris super
» ripam Tiberis positis, daturum ; » tantus furor illo tempore gentem Ætolorum, tantusque magistratus eorum cepit.

XXXIV. Quintius legatique Corinthum redierunt : inde, ut quæque de Antiocho, nihil per se ipsi moti, et sedentes exspectare adventum viderentur regis, concilium quidem universæ gentis post dimissos Romanos non habuerunt : per apocletos (37) autem (ita vocant sanctius consilium : ex delectis constat viris) id agitabant, quonam modo res in Græciâ novarentur. Inter omnes constabat, in civitatibus principes, optimum quemque, Romanæ societatis esse, et præsenti statu gaudere : multitudinem, et quorum res non ex sententiâ ipsorum essent, omnia novari velle. Ætoli consilium uno die spei quoque non audacis modò, sed etiam impudentis, ceperunt, Demetriadem, Chalcidem, et Lacedæmonem occupandi. Singuli in singulas missi sunt principes : Thoas Chalcidem, Alexamenus Lacedæmonem, Diocles Demetriadem. Hunc exsul Eurylochus, de cujus fugâ causâque fugæ antè dictum est, quia reditûs in patriam nulla spes alia erat, adjuvit. Litteris Eurylochi admoniti propinqui amicique, et qui ejusdem factionis erant, liberos et conjugem ejus cum sordidâ veste, tenentes velamenta supplicum, concionem frequen-

l'ambassadeur romain en demandait copie, il lui répondit, sans égard pour un personnage si digne de ses respects, « que, pour le moment, il avait des affaires plus pressées; mais qu'avant peu il lui remettrait et le décret et sa réponse, en Italie et sur les bords mêmes du Tibre. » Telle était la frénésie à laquelle étaient livrés à cette époque et l'Ætolie entière, et même ses magistrats.

XXXIV. Quintius et ses collégues retournèrent à Corinthe. Cependant, les Ætoliens, trop fiers pour rester dans l'inaction en attendant l'arrivée d'Antiochus, comme s'ils ne pouvaient rien sans lui, ne convoquèrent point à la vérité d'assemblée générale; mais, par le moyen d'un conseil secret, composé des principaux personnages de leur nation, ils cherchèrent tous les moyens d'exciter des troubles dans la Grèce. Or, il était constant que les chefs de chaque république et les meilleurs citoyens étaient attachés aux Romains et au systême qui avait prévalu, mais que la multitude et tous les mécontents soupiraient après une nouvelle révolution. En conséquence, les Ætoliens forment le projet audacieux, et même extravagant, de s'emparer en un jour de Démétriade, de Chalcis et de Lacédémone, et chargent trois de leurs chefs, Thoas, de surprendre Chalcis, Alexamène, Lacédémone, et Dioclès, Démétriade. Ce dernier fut secondé par Euryloque, qui ne voyait pas d'autre moyen de rentrer dans sa patrie, dont il s'était banni volontairement par les motifs exposés ci-dessus. Ses parents, ses amis et ses partisans, avertis par ses lettres, font paraître, dans une assemblée nombreuse, sa femme et ses enfants en habits de deuil, et avec les attributs des suppliants, pour y conjurer et chaque citoyen en particulier, et tout le peuple en général, de ne pas laisser vieillir dans l'exil un compatriote innocent, qui n'avait point

tem adire jubent; singulos universosque obtestantes, ne insontem, indemnatum consenescere in exsilio sinerent. Et simplices homines misericordia, et improbos seditiososque immiscendi res tumultu Ætolico spes movit: pro se quisque revocare jubebant. His præparatis, Diocles cum omni equitatu (et erat tunc præfectus equitum) specie reducentis exsulem hospitem profectus, die ac nocte ingens iter emensus, cùm millia sex ab urbe abesset, luce primâ tribus electis turmis, ceterâ multitudine equitum subsequi jussâ, præcessit: posteaquam portæ appropinquabat, desilire omnes ex equis jussit, et loris ducere equos, itineris maximè modò, solutis ordinibus; ut comitatus magis præfecti videretur, quàm præsidium. Ibi unâ ex turmis ad portam relictâ, ne excludi subsequens equitatus posset, mediâ urbe, ac per forum, manu Eurylochum tenens, multis occurrentibus gratulantibusque, domum deduxit. Mox equitum plena urbs erat, et loca opportuna occupabantur; tum in domos missi, qui principes adversæ factionis interficerent. Ita Demetrias Ætolorum facta est.

XXXV. Lacedæmone non urbi vis afferenda, sed tyrannus dolo capiendus erat: quem spoliatum maritimis oppidis à Romanis, tunc intra mœnia etiam Lacedæmonis ab Achæis compulsum, qui occupasset occîdere, eum totius gratiam rei apud Lacedæmonios laturum. Causam mittendi ad eum habuerunt, quòd fatigabat precibus, ut auxilia sibi, cùm

été condamné. Cette scène concertée émeut les spectateurs; tous s'écrient, les gens simples par compassion, les séditieux dans l'espérance d'exciter des troubles avec le secours des Ætoliens, qu'il faut rappeler Euryloque. La trame ainsi ourdie, Dioclès, qui se trouvait alors commandant de la cavalerie, part avec tout son corps, sous prétexte de ramener un hôte de son exil, fait une marche forcée toute la nuit, et arrive au point du jour à six milles de la place. Alors il prend les devants à la tête de trois escadrons d'élite, et laisse derrière lui la cavalerie, avec ordre de le suivre de près; arrivé près des portes, il fait mettre à ses gens pied à terre, et leur ordonne de conduire leurs chevaux par la bride et sans ordre, comme servant de cortége, plutôt que d'escorte, à leur chef. Il laisse un de ses escadrons à la porte, pour qu'on ne puisse la fermer à ceux qui sont encore en marche, traverse la ville et la place, tenant Euryloque par la main, et le reconduit dans ses foyers, au milieu de la foule venue au devant de lui, pour le féliciter de son retour. Bientôt la place se remplit de cavalerie, tous les postes sont occupés, et des soldats courent dans les maisons égorger les chefs de la faction contraire. C'est ainsi que Démétriade tomba au pouvoir des Ætoliens.

XXXV. Pour se rendre maître de Lacédémone, il était moins besoin d'employer la force contre la ville, que la ruse contre le tyran. Dépouillé par les Romains de ses villes maritimes, les Achéens l'avaient réduit à s'enfermer dans sa capitale, et il était assez odieux pour que le meurtrier qui lui ôterait la vie pût espérer de s'en faire un mérite auprès des Lacédémoniens eux-mêmes. On avait un prétexte naturel de faire marcher des

illis auctoribus rebellasset, mitterentur. Mille pedites Alexameno dati sunt, et triginta delecti ex juventute equites. His à prætore Damocrito in consilio arcano gentis, de quo ante dictum est, denunciatum, « Ne se ad bellum Achaicum, aut rem ullam, quam » suâ quisque opinione præcipere posset, crederent » missos esse : quidquid Alexamenum res monuisset » subiti consilii capere, ad id, quamvis inopinatum, » temerarium, audax, obedienter exsequendum pa- » rati essent, ac pro eo acciperent, tamquam ad id » unum agendum missos ab domo se scirent. » Cum his ita præparatis, Alexamenus ad tyrannum venit, quem adveniens extemplo spei implevit. « Antiochum » jam in Europam transisse, mox in Græciâ fore; » terras, maria, armis, viris completurum. Non cum » Philippo rem esse credituros Romanos : numerum » iniri peditum equitumque, ac navium, non posse : » elephantorum aciem conspectu ipso debellaturam. » Ætolos toto suo exercitu paratos esse venire Lace- » dæmonem, cùm res poscat : sed frequentes arma- » tos ostendere advenienti regi voluisse. Nabidi quo- » que et ipsi faciendum esse, ut, quas haberet co- » pias, non sineret sub tectis marcescere otio : sed » educeret, et in armis decurrere cogeret, simul » animos acueret, et corpora exerceret. Consuetu- » dine leviorem laborem fore, et comitate ac beni- » gnitate ducis etiam non injucundum fieri posse. » Educi inde frequenter ante urbem in campum ad

troupes de son côté dans ses instances répétées pour obtenir des secours des Ætoliens, puisque c'était à leur sollicitation qu'il avait pris les armes. Alexamène est donc chargé de conduire mille fantassins et trente cavaliers d'élite. Damocrite, alors préteur, déclare à ces derniers, dans le conseil secret dont on a déjà parlé, « qu'il n'est question ni d'une expédition contre les Achéens, ni de telle autre entreprise qu'ils pourraient s'imaginer. Leur commandant lui-même devait prendre conseil des circonstances, et quelque ordre qu'il leur donnât, fût-il imprévu, téméraire, audacieux même, ils devaient se tenir prêts à l'exécuter aveuglément, et le regarder comme l'unique objet de leur mission.» Ces mesures prises, Alexamène se rend auprès du tyran; et dès l'abord lui fait concevoir les plus flatteuses espérances. A l'entendre, « Antiochus était déjà passé en Europe; bientôt il allait arriver dans la Grèce, et couvrir les mers et les terres de ses flottes et de ses armées. Les Romains verraient bien que c'était un tout autre adversaire que Philippe; car il était impossible de compter ses soldats, ses chevaux, ses navires. Le seul aspect de ses éléphants suffirait pour mettre les ennemis en déroute, et terminerait la guerre. Les Ætoliens étaient disposés à se rendre à Lacédémone, avec toutes leurs forces, aussitôt qu'il en serait besoin; mais ils avaient désiré qu'Antiochus à son arrivée vît une armée nombreuse sous les armes. A leur exemple, Nabis, au lieu de laisser ce qu'il avait de soldats s'énerver dans l'ombre et dans l'inaction, devait les faire sortir de la ville, et les exercer aux manœuvres de la guerre, seul moyen de fortifier à la fois leurs corps et leur courage. L'habitude rendait la fatigue plus légère, et la bonté, l'affabilité du chef, pouvaient même y faire trouver du plaisir. » Depuis cet entretien, Nabis mettait ses troupes en bataille hors de la ville,

Eurotam amnem cœpêre. Satellites tyranni mediâ ferè in acie consistebant; tyrannus cum tribus summùm equitibus, inter quos plerumque Alexamenus erat, ante signa vectabatur, cornua extrema invisens; in dextro cornu Ætoli erant, et qui antè auxiliares tyranni fuerant, et qui venerant mille cum Alexameno. Fecerat sibi morem Alexamenus, nunc cum tyranno inter paucos ordines circumeundi, monendique eum quæ in rem esse videbantur; nunc in dextrum cornu ad suos adequitandi; mox inde, velut imperato quod res poposcisset, recipiendi se ad tyrannum. Sed, quem diem patrando facinori statuerat, eo paulisper cum tyranno vectatus, cùm ad suos concessisset, tum equitibus ab domo secum missis, « Agenda, inquit, res est, juvenes, audendaque, quam me duce impigrè exsequi jussi estis. » Parate animos dextrasque, ne quis in eo quod me » viderit facientem cesset. Qui cunctatus fuerit, et » suum consilium meo interponet, sciat sibi reditum » ad penates non esse. » Horror cunctos cepit: et meminerant, cùm quibus mandatis exissent. Tyrannus ab lævo cornu veniebat. Ponere hastas equites Alexamenus jubet, et se intueri; colligit et ipse animum confusum tantæ cogitatione rei. Posteaquam appropinquabat, impetum facit, et transfixo equo, tyrannum deturbat. Jacentem equites confodiunt; multis frustra in loricam ictibus datis, tandem in nudum corpus vulnera pervenerunt: et priusquam à mediâ acie succurreretur, exspiravit.

dans la plaine que baigne l'Eurotas. Le plus souvent, les gardes du tyran étaient au centre. Nabis, avec trois cavaliers tout au plus, auxquels se joignait quelquefois Alexamène, parcourait la ligne à cheval et se portait d'une aile à l'autre; la droite était occupée par les Ætoliens, tant ceux qui servaient déjà comme auxiliaires, que les mille amenés par Alexamène. Ce commandant avait pris l'habitude, tantôt d'entrer dans les rangs avec Nabis et quelques officiers, et de donner les avis qu'il jugeait convenables, tantôt de piquer des deux vers l'aile droite où se trouvaient ses compatriotes, puis de revenir vers le prince, comme ayant donné quelques ordres relatifs aux manœuvres du moment. Enfin, le jour qu'il avait résolu d'exécuter son dessein, après avoir quelque temps accompagné Nabis, il pousse son cheval vers les siens, et adressant la parole à ses cavaliers: « Brave jeunesse, leur dit-il, voici le moment de payer d'audace, et d'exécuter sous mes ordres l'entreprise confiée à votre courage. Préparez donc vos cœurs et vos bras; faites ce que vous me verrez faire. Quiconque hésite ou trahit mes efforts doit s'attendre à ne revoir jamais ses dieux pénates. » A ces mots tous frémissent d'horreur; mais ils se rappellent les ordres qu'ils ont reçus en partant. Le tyran venait du côté de l'aile gauche; Alexamène ordonne à ses cavaliers de tenir leurs lances en arrêt et leurs yeux fixés sur lui; lui-même se recueille pour se mieux disposer au coup terrible qu'il va frapper. Au moment que Nabis approche, l'Ætolien fond sur lui, perce le cheval et terrasse le tyran. Aussitôt les cavaliers l'enveloppent, l'empêchent de se relever, lui portent inutilement plusieurs coups, enfin trouvent le défaut de la cuirasse, et lui ôtent la vie, avant que ses gardes placés au centre aient le temps d'accourir à son secours.

XXXVI. Alexamenus cum omnibus Ætolis citato gradu ad regiam occupandam pergit. Corporis custodes, cùm res in oculis gereretur, pavor primò cepit: deinde, posteaquam abire Ætolorum agmen vidêre, concurrunt ad relictum tyranni corpus: et spectatorum turba ex custodibus vitæ mortisque ultoribus facta. Nec movisset se quisquam, si extempló positis armis, vocata in concionem multitudo fuisset, et oratio habita tempori conveniens, frequentibus inde retentis in armis Ætolis, sine injuriâ cujusquam; sed, ut oportuit in consilio fraude cœpto, omnia in maturandam perniciem eorum qui fecerant, sunt acta. Dux regiâ inclusus, diem ac noctem in scrutandis thesauris tyranni consumpsit: Ætoli velut captâ urbe, quam liberasse videri volebant, in prædam versi. Simul indignitas rei, simul contemptus, animos Lacedæmoniis ad coëundum fecit; alii dicere, exturbandos Ætolos, et libertatem, cùm restitui videretur, interceptam, repetendam: alii, ut caput agendæ rei esset, regii generis aliquem in speciem assumendum. Laconicus ejus stirpis erat puer admodum, educatus cum liberis tyranni; eum in equum imponunt, et armis arreptis Ætolos vagos per urbem cædunt. Tum regiam invadunt; ibi Alexamenum cum paucis resistentem obtruncant. Ætoli circa Chalciœcon (38) [Minervæ est templum æreum] congregati cæduntur. Pauci armis abjectis, pars Tegeam, pars Megalopolim perfugiunt; ibi

XXXVI. Alexamène court à toute bride avec les siens pour s'emparer du palais. Les gardes du tyran, témoins de l'assassinat, sont d'abord frappés de terreur; mais lorsqu'ils voient les Ætoliens s'éloigner, ils accourent autour du cadavre qu'ils auraient dû défendre ou venger, spectateurs muets de cette scène sanglante. Personne n'aurait remué, si Alexamène, quittant le rôle de guerrier, eût convoqué une assemblée et tenu un langage analogue aux circonstances, avec la précaution toutefois de retenir les Ætoliens sous les armes, et sans commettre aucune violence. Mais il était juste que, dans l'exécution d'une pareille perfidie, tout concourût à précipiter la ruine de ceux qui en étaient les auteurs. Le chef, enfermé dans le palais, y passe un jour et une nuit à rechercher les trésors du tyran, et ses gens se dispersent pour piller, comme s'ils eussent été les conquérants d'une ville dont ils voulaient paraître les libérateurs. Outrés de l'indignité d'une pareille conduite et du mépris avec lequel ils se voient traités, les Lacédémoniens reprennent cœur et s'attroupent; les uns s'écrient qu'il faut chasser les Ætoliens, et ressaisir la liberté qu'ils étaient sur le point de perdre au moment qu'ils venaient de la recouvrer; les autres, pour donner un chef à l'entreprise et un prétexte spécieux à leurs efforts, proposent de mettre à leur tête un prince de la famille royale. Il en restait encore un, mais en bas âge, que le tyran faisait élever avec ses enfants; on le met à cheval, on prend les armes, et l'on égorge tous les Ætoliens qui errent dans la ville. Le palais ensuite est forcé; Alexamène s'y met en défense; mais, trop faible pour résister, il y périt avec le petit nombre qui l'accompagnait. Le reste des Ætoliens se rassemble autour du temple d'airain de Minerve, où ils sont investis et taillés en pièces. Quelques-uns jettent leurs

comprehensi à magistratibus, sub coronâ venierunt. Philopœmen, auditâ cæde tyranni, profectus Lacedæmonem, cùm omnia turbata metu invenisset; evocatis principibus, et oratione habitâ qualis habenda ab Alexameno fuerat, societati Achæorum Lacedæmonios adjunxit : eo etiam faciliùs, quòd ad idem fortè tempus A. Atilius cum quatuor et viginti quinqueremibus ad Gythium accessit.

XXXVII. Iisdem diebus circa Chalcidem Thoas, per Euthymidam principem, pulsum opibus eorum qui Romanæ societatis erant, post T. Quintii legatorumque adventum, et Herodorum Cianum (39) mercatorem, sed potentem Chalcide propter divitias, præparatis ad proditionem iis qui Euthymidæ factionis erant, nequaquam eamdem fortunam, quâ Demetrias per Eurylochum occupata erat, habuit. Euthymidas ab Athenis (eum domicilio delegerat locum) Thebas primùm, hinc Salganea (40) processit; Herodorus ad Thronium (41). Inde haud procul in Maliaco sinu (42) duo millia peditum Thoas et ducentos equites, onerarias leves ad triginta habebat; eas cum sexcentis peditibus Herodorus trajicere in insulam Atalantam (43) jussus : ut inde, cùm pedestres copias appropinquare jam Aulidi atque Euripo sensisset, Chalcidem trajiceret; ipse ceteras copias, nocturnis maximè itineribus, quantâ poterat celeritate, Chalcidem ducebat.

XXXVIII. Mictio et Xenoclides, penès quos tum

armes et fuient, les uns vers Tégée, les autres vers Mégalopolis; ils y sont arrêtés par l'ordre des magistrats et vendus comme esclaves. Informé de la mort tragique du tyran, Philopœmen se rend à Lacédémone, qu'il trouve dans le trouble et dans la consternation. Il convoque les principaux citoyens, leur tient le langage qu'Alexamène aurait dû employer, et fait entrer les Lacédémoniens dans la ligue achéenne : il lui fut d'autant plus facile d'y réussir qu'à peu près vers le même temps, A. Atilius parut à la hauteur de Gythium, avec une escadre de vingt-quatre quinquerêmes.

XXXVII. Cependant Thoas faisait contre Chalcis la même tentative, secondé par Euthymidas, un des principaux citoyens que la faction des Romains venait de chasser depuis l'arrivée de T. Quintius et des ambassadeurs, et par Hérodore de Ciane, simple négociant, mais à qui ses richesses donnaient un grand crédit dans la ville. Mais, malgré les mesures prises par leurs partisans pour assurer le succès du complot, Thoas ne fut pas aussi heureux à Chalcis que Dioclès l'avait été à Démétriade. Euthymidas partit d'abord d'Athènes où il avait fixé son séjour, et se rendit à Thèbes, d'où il vint jusqu'à Salganéé, tandis qu'Hérodore se portait à Thronium. Non loin de là, Thoas tenait dans le golfe de Malée deux mille hommes d'infanterie et deux cents cavaliers, avec environ trente bâtiments de transport. Hérodore eut ordre de conduire ces navires avec six cents fantassins jusqu'à l'île d'Atalante, pour être à portée de faire voile vers Chalcis, dès qu'il s'apercevrait que les troupes de terre s'approchaient de l'Aulide et de l'Euripe. Thoas, de son côté, conduisit le reste de ses troupes vers la place, en marchant de nuit avec la plus grande diligence.

XXXVIII. Miction et Xénoclide étaient dans Chalcis à la

summa rerum, pulso Euthymidâ, Chalcide erat, seu ipsi per se suspicati, seu indicatâ re, primò pavidi, nihil usquam spei, nisi in fugâ, ponebant; deinde posteaquam resedit terror, et prodi et deseri non patriam modò, sed etiam Romanorum societatem cernebant, consilio tali animum adjecerunt. Sacrum anniversarium eo fortè tempore Eretriæ Amarynthidis Dianæ (44) erat: quod non popularium modò, sed Carystiorum etiam cœtu celebratur. Eò miserunt qui orarent Eretrienses Carystiosque, « Ut et » suarum fortunarum in eâdem insulâ geniti mise» rerentur, et Romanam societatem respicerent; ne » sinerent Ætolorum Chalcidem fieri. Eubœam ha» bituros, si Chalcidem habuissent. Graves fuisse » Macedonas dominos: multò minùs tolerabiles fu» turos Ætolos. » Romanorum maximè respectus civitates movit, et virtutem nuper in bello, et in victoriâ justitiam benignitatemque expertas: itaque quod roboris in juventute erat, utraque civitas armavit misitque. His tuenda mœnia Chalcidis oppidani cùm tradidissent, ipsi omnibus copiis transgressi Euripum, ad Salganea posuerunt castra; inde caduceator primùm, deinde legati ad Ætolos missi percunctatum, quo suo dicto factove socii atque amici ad se oppugnandos venirent? Respondit Thoas dux Ætolorum, « Non ad oppugnandos, sed ad liberan» dos ab Romanis venire sese. Splendidiore nunc eos » catenâ, sed multò graviore vinctos esse, quàm cùm

tête des affaires, depuis l'expulsion d'Euthymidas. Informés de la conspiration, ou par leur prévoyance, ou par quelqu'indice, ils furent d'abord effrayés, au point de ne voir de ressource que dans la fuite; mais dès qu'il furent remis de leur premier effroi, considérant qu'une pareille désertion trahissait et la patrie, et l'alliance avec les Romains, voici l'expédient auquel ils eurent recours. Érétrie célébrait alors une fête solennelle en l'honneur de Diane Amarynthide, à laquelle se porte ordinairement un grand concours d'Érétriens, et même d'habitants de Caryste. Ils envoient une députation conjurer les uns et les autres « d'avoir compassion d'un peuple né dans la même île, et de ne pas perdre de vue l'alliance avec les Romains; il était de leur intérêt de s'opposer aux projets des Ætoliens, qui, maîtres une fois de Chalcis, le seraient bientôt de toute l'Eubée. Si la domination macédonienne leur avait paru onéreuse, le joug des Ætoliens serait mille fois plus intolérable. » Le motif qui détermina les deux cités fut surtout leur considération pour les Romains, dont elles venaient d'éprouver la valeur dans les combats, et la justice et la générosité après la victoire. Elles arment donc leur plus brave jeunesse et l'envoient au secours de Chalcis. Les habitants confient à leurs défenseurs la garde de leurs murailles; pour eux, ils passent l'Euripe avec toutes leurs forces, et vont camper à Salganée; de là ils font partir d'abord un héraut d'armes, puis une députation chargée de demander aux Ætoliens quelle offense a pu leur mériter de se voir attaqués par des alliés et des amis. Thoas répond « qu'il est venu, non pour les assiéger, mais pour les affranchir du joug romain. Leurs chaînes actuelles étaient peut-être plus brillantes, mais beaucoup plus pesantes, que lorsqu'une garnison macédonienne était maîtresse de leurs remparts. » Les

» præsidium Macedonum in arce habuissent. — Se verò, negare Chalcidenses, aut servire ulli, aut præsidio cujusquam egere. » Ita digressi ex colloquio legati ad suos. Thoas et Ætoli, ut qui spem omnem in eo ut improvisò opprimerent habuissent, ad justum bellum oppugnationemque urbis mari ac terrâ munitæ haudquaquam pares, domum rediêre. Euthymidas, posteaquam castra popularium ad Salganea esse, profectosque Ætolos audivit, et ipse à Thebis Athenas rediit. Et Herodorus, cùm per aliquot dies intentus ab Atalantâ signum nequicquam exspectasset, missâ speculatoriâ nave, ut quid moræ esset sciret, posteaquam rem omissam à sociis vidit, Thronium, unde venerat, repetiit.

XXXIX. Quintius quoque his auditis, ab Corintho veniens navibus, in Chalcidis Euripo Eumeni regi occurrit. Placuit, quingentos milites præsidii causâ relinqui Chalcide ab Eumene rege : ipsum Athenas ire. Quintius, quò profectus erat, Demetriadem contendit, ratus Chalcidem liberatam, momenti aliquid apud Magnetas ad repetendam societatem Romanam facturam. Et ut præsidii aliquid esset suæ partis hominibus, Eunomo prætori Thessalorum scripsit, ut armaret juventutem, et Villium ad Demetriadem præmisit ad tentandos animos; non aliter, nisi pars aliqua inclinaret ad respectum pristinæ societatis, rem aggressurùs. Villius quinqueremi nave ad ostium portûs est invectus. Eò multitudo

Chalcidiens répliquent « qu'ils sont libres, et par conséquent qu'ils n'ont pas besoin de secours étranger. » Après cette conférence, on se sépare, et les députés retournent à Chalcis. Thoas et les Ætoliens, dont tout l'espoir avait été fondé sur une surprise, et qui n'étaient pas en état d'assiéger dans les formes une ville également forte du côté de la terre et de la mer, prirent le parti de la retraite. Euthymidas, apprenant que ses compatriotes étaient campés à Salganée, et que les Ætoliens s'étaient retirés, quitta Thèbes pour reprendre la route d'Athènes. Hérodore, après avoir attendu plusieurs jours dans l'île d'Atalante le signal convenu, détacha un esquif pour connaître la cause de ce retard; et apprenant que le coup était manqué, regagna Thronium d'où il était venu.

XXXIX. A ces nouvelles, Quintius, qui s'était embarqué à Corinthe, vint dans l'Euripe de Chalcis au devant du roi Eumène. Ce prince convint avec lui de laisser dans Chalcis cinq cents hommes de garnison et de se rendre ensuite dans Athènes. Quintius continua sa route vers Démétriade, où il avait dessein de se rendre, dans la persuasion que l'exemple des habitants de Chalcis pourrait déterminer les Magnètes à rentrer dans l'alliance des Romains; et, pour relever le courage de ses partisans, il écrit à Eunome, préteur de Thessalie, d'armer la jeunesse du pays, et fait prendre les devants à Villius qu'il charge de sonder les dispositions des habitants de Démétriade, bien décidé à ne faire de tentative qu'autant qu'il verrait une partie des citoyens incliner à reprendre leurs anciens engagements. Villius, qui montait une quinquerême, s'avança jusqu'à l'entrée du port. En un moment, les Magnètes s'y portèrent en

Magnetum omnis cùm se effudisset, quæsivit Villius, utrùm ad amicos, an ad hostes sese venisse mallent? Respondit Magnetarches (45) Eurylochus, « Ad » amicos venisse eum : sed abstineret portu, et sine» ret Magnetas in concordiâ et libertate esse, nec » per colloquii speciem multitudinem sollicitaret. » Altercatio inde, non sermo fuit : cùm Romanus, ut ingratos, increparet Magnetas, imminentesque prædiceret clades; multitudo obstreperet, nunc senatum, nunc Quintium accusando : ita irrito incepto Villius ad Quintium sese recepit. At Quintius, nuncio ad prætorem misso, ut reduceret domum copias, ipse navibus Corinthum rediit.

XL. Abstulerunt me velut de spatio, Græciæ res immistæ Romanis : non quia ipsas operæ pretium esset perscribere, sed quia causæ fuerunt cum Antiocho belli. Consulibus designatis [inde namque diverteram (46)] L. Quintius et Cn. Domitius consules in provincias profecti sunt : Quintius in Ligures, Domitius adversùs Boios. Boii quieverunt : atque etiam senatus eorum cum liberis, et præfecti cum equitatu (summa omnium mille et quingenti) consuli dediderunt sese. Ab altero consule ager Ligurum latè est vastatus, castellaque aliquot capta : unde non præda modò omnis generis cum captivis parta, sed recepti quoque aliquot cives sociique, qui in hostium potestate fuerant. Eodem hoc anno, Vibonem colonia deducta est senatusconsulto plebisque scito;

foule, et Villius leur demanda s'il voyait en eux des amis ou des ennemis, dénominations dont il leur laissait le choix. Euryloque, alors magnétarque, répondit « que les Magnètes étaient les amis des Romains, mais à condition qu'il n'entrerait point dans le port, qu'il les laisserait jouir de la concorde et de la liberté, et qu'il ne s'obstinerait point à obtenir une conférence dont l'unique but était d'échauffer les esprits de la multitude. » L'entretien dégénéra bientôt en une vive altercation, Villius se récriant contre l'ingratitude des Magnésiens et leur prédisant les malheurs prêts à fondre sur leurs têtes, tandis que le peuple en tumulte adressait des reproches, tantôt au sénat, tantôt à Quintius. Ainsi Villius, ne pouvant rien obtenir, alla rejoindre ce dernier, qui manda au préteur de ramener ses troupes, et fit voile vers Corinthe.

XL. La liaison des affaires de la Grèce avec celles des Romains m'a un peu écarté de mon sujet, non que leur importance me fît une loi de les rapporter, mais parce qu'elles devinrent la cause de la guerre contre Antiochus. Lorsque les nouveaux consuls eurent été désignés (car c'est à ce point qu'a commencé ma digression), les consuls L. Quintius et Cn. Domitius partirent pour leurs provinces respectives, le premier marcha contre les Liguriens, et le second contre les Boïens. Les derniers ne firent aucun mouvement, et même leurs sénateurs avec leurs enfants, leur cavalerie avec ses chefs au nombre de quinze cents hommes, vinrent se rendre à Quintius. Son collégue porta la dévastation dans toute l'étendue de la Ligurie, s'empara de quelques châteaux forts, y fit un riche butin avec beaucoup de prisonniers, et rendit la liberté à un grand nombre de citoyens et d'alliés que le sort des armes avait fait tomber au pouvoir des ennemis. Cette même année, une colonie fut éta-

tria millia et septingenti pedites ierunt, trecenti equites. Triumviri deduxerunt eos, Q. Nævius, M. Minucius, M. Furius Crassipes: quina dena jugera agri data in singulos pedites sunt; duplex equitibus. Bruttiorum proximè fuerat ager: Bruttii ceperant de Græcis. Romæ per idem tempus duo maximi fuerunt terrores; diutinus alter, sed segnior. Terra dies duodequadraginta movit; per totidem dies feriæ in sollicitudine ac metu fuêre; in triduum ejus rei causâ supplicatio habita est. Ille non pavor vanus, sed vera multorum clades fuit; incendio à foro Boario orto, diem noctemque ædificia in Tiberim versa arsêre, tabernæque omnes cum magni pretii mercibus conflagraverunt.

XLI. Jam ferè in exitu annus erat: et in dies magis fama de Antiochi bello, et cura Patribus crescebat. Itaque de provinciis magistratuum designatorum, quo intentiores essent omnes, agitari cœptum est. Decrevêre, ut consulibus Italia, et quò senatus censuisset, (jam esse bellum adversùs Antiochum regem omnes sciebant) provinciæ essent: cujus ea sors esset, quatuor millia peditum civium Romanorum, et trecenti equites, sex millia sociûm Latini nominis cum quadringentis equitibus sunt decreta. Eorum delectum habere L. Quintius consul jussus: ne quid moraretur, quominus consul novus, quò senatus censuisset, extemplo proficisci posset. Item

blie à Vibon, en vertu d'un décret du sénat, auquel le peuple donna force de loi. On y conduisit trois mille sept cents hommes de pied et trois cents cavaliers. Les triumvirs chargés de cette mission furent Q. Nævius, M. Minucius et M. Furius Crassipes. Chaque fantassin eut pour lot quinze arpents de terre, et chaque cavalier le double. Ce territoire avait été possédé tout récemment par les Bruttiens, qui l'avaient enlevé aux Grecs. Vers le même temps, Rome éprouva deux vives alarmes; la première plus longue, mais moins destructive, fut un tremblement de terre et qui tint la ville dans une consternation et dans une inaction continuelle pendant trente-huit jours; il y eut à cette occasion trois jours de prières publiques; le second accident, loin d'être une terreur panique, causa la ruine d'un grand nombre de citoyens. Le feu prit dans le marché aux Bœufs, gagna les édifices situés le long du Tibre, brûla un jour et une nuit, et consuma toutes les boutiques avec les marchandises précieuses qu'elles renfermaient.

XLI. Déjà l'année était sur son déclin, et les bruits des préparatifs de guerre d'Antiochus croissaient de jour en jour, ainsi que les inquiétudes du sénat. On commença donc à s'occuper de la répartition des provinces entre les nouveaux magistrats, pour qu'ils pussent se pénétrer de leurs obligations. L'Italie fut décernée aux consuls, ainsi que toute autre province que le sénat jugerait à propos de leur désigner; car la guerre contre Antiochus n'était plus un événement douteux. Celui à qui le sort en confierait la conduite devait avoir sous ses ordres quatre mille hommes d'infanterie et trois cents cavaliers romains, six mille piétons et quatre cents cavaliers latins. Le consul L. Quintius fut chargé de faire ces levées, afin que nul retard n'empêchât le nouveau consul de se rendre à la des-

de provinciis prætorum decretum est: prima ut sors duæ, urbanaque et inter cives ac peregrinos jurisdictio esset: secunda Bruttii: tertia classis, ut navigaret, quò senatus censuisset: quarta, Sicilia: quinta, Sardinia: sexta, Hispania ulterior: imperatum præterea L. Quintio consuli est, ut duas legiones civium Romanorum novas conscriberet; et socium ac Latini nominis viginti millia peditum, et octingentos equites; eum exercitum prætori, cui Bruttii provincia evenisset, decreverunt. Ædes duæ Jovi eo anno in Capitolio dedicatæ sunt. Voverat L. Furius Purpureo prætor Gallico bello unam, alteram consul; dedicavit Q. Marcius Ralla duumvir. Judicia in fœneratores eo anno multa severè sunt facta, accusantibus privatos ædilibus curulibus, M. Tuccio, et P. Junio Bruto; de mulctâ damnatorum quadrigæ inauratæ in Capitolio positæ in cellâ Jovis supra fastigium ædiculæ (47), et duodecim clypea inaurata: et iidem porticum extra portam Trigeminam inter Lignarios fecerunt.

XLII. Intentis in apparatum novi belli Romanis, ne ab Antiocho quidem cessabatur. Tres eum civitates tenebant, Smyrna, et Alexandria Troas, et Lampsacus, quas neque vi expugnare ad eam diem poterat, neque conditionibus in amicitiam perlicere, neque à tergo relinquere trajiciens ipse in Europam volebat. Tenuit eum et de Hannibale deliberatio. Et primò naves apertæ, quas cum eo missurus in Afri-

tination que lui donnerait le sénat. Les mêmes mesures furent prises par rapport aux départements des préteurs. Le premier lot comprenait la juridiction de Rome, tant sur les citoyens que sur les étrangers; le second consistait dans le gouvernement de l'Abruzze; le troisième, dans le commandement de la flotte, dont la destination était laissée à la discrétion du sénat; le quatrième était la Sicile; le cinquième, la Sardaigne; et le sixième, l'Espagne citérieure. Le consul L. Quintius reçut en outre l'ordre de lever deux légions de citoyens romains, vingt mille piétons et huit cents cavaliers latins, et de remettre ces troupes entre les mains du préteur à qui le sort aurait fait échoir l'Abruzze. Deux chapelles furent cette année consacrées à Jupiter dans le Capitole. L. Furius Purpuréon avait voué l'une, lorsqu'il faisait, en qualité de préteur, la guerre aux Gaulois; et l'autre pendant son consulat; ce fut le duumvir L. Marcius Ralla qui en fit la dédicace. Il y eut cette même année des jugements sévères rendus contre plusieurs usuriers, à la poursuite des édiles curules M. Tuccius et P. Junius Brutus. Du produit de ces amendes on fit faire des quadriges et douze boucliers dorés qui furent mis dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin, au-dessus de la châsse, et un portique au-delà de la triple porte, dans la place dite des *Bucherons*.

XLII. Pendant que les Romains donnaient tous leurs soins aux préparatifs de la guerre, Antiochus, de son côté, ne restait point dans l'inaction. Trois villes l'occupaient encore, Smyrne, Alexandrie de Troade et Lampsaque; jusque-là il n'avait pu ni les réduire par la force des armes, ni les gagner par la voie des négociations; et, sur le point de passer en Europe, il ne voulait pas laisser ces embarras derrière lui. Ce n'était pas une moindre difficulté que le parti qu'il avait à prendre au sujet

cam fuerat, moratæ sunt: deinde an omnino mittendus esset, consultatio mota est, maximè à Thoante Ætolo, qui omnibus in Græciâ tumultu completis, Demetriadem afferebat in potestate esse: et quibus mendaciis de rege, multiplicando verbis copias ejus, erexerat multorum in Græciâ animos, iisdem et regis spem inflabat: « Omnium votis eum arcessi; con» cursum ad littora futurum, unde classem regiam » prospexissent. » Hic idem ausus de Hannibale est movere sententiam prope jam certam regis: nam « neque dimittendam partem navium à classe regiâ » censebat: neque, si mittendæ naves forent, minùs » quemquam ei classi, quàm Hannibalem præficien» dum. Exsulem illum et Pœnum esse, cui mille in » dies nova consilia vel fortuna sua, vel ingenium » possit facere. Et ipsam eam gloriam belli, quâ velut » dote Hannibal concilietur (48), nimiam in præ» fecto regio esse. Regem conspici, regem unum du» cem, unum imperatorem videri debere. Si clas» sem, si exercitum amittat Hannibal, idem damni » fore, ac si per alium ducem amittantur: si quid » prosperè eveniat, Hannibalis eam, non Antiochi, » gloriam fore. Si verò universo bello vincendi Roma» nos fortuna detur; quam spem esse, sub rege victu-

d'Annibal. D'abord le départ de ce général fut retardé, parce que les vaisseaux qu'il devait emmener n'étaient pas encore prêts; ensuite on en vint à examiner si la politique permettait de lui donner un commandement séparé. Cette irrésolution fut suggérée au roi par l'ætolien Thoas qui, pour enfler les espérances du prince, employait le mensonge et l'hyberbole, comme il avait abusé les Grecs, en grossissant les forces d'Antiochus. A l'entendre, depuis que Démétriade était au pouvoir des Ætoliens, la Grèce entière était en mouvement : « les vœux de tous les peuples y appelaient le roi; et du plus loin qu'on apercevrait sa flotte, on se précipiterait sur le rivage pour le recevoir. » La destination d'Annibal paraissait déterminée; Thoas n'en eut pas moins l'audace d'attaquer une résolution déjà prise. Selon lui, « il ne fallait pas diviser la flotte royale; et, supposé qu'il fût besoin d'en détacher une partie, Annibal était de tous les géneraux celui auquel il convenait le moins de confier un pareil commandement. C'était après tout un banni, un Carthaginois, à qui l'état de sa fortune et son humeur inquiète pouvaient suggérer chaque jour quelque résolution nouvelle. D'ailleurs, cette même gloire militaire qui faisait comme son apanage, était trop éclatante dans le simple lieutenant d'un monarque. Le roi devait seul attirer tous les regards; les troupes ne devaient connaître d'autre chef, d'autre généralissime que lui. Si Annibal venait à perdre une flotte ou une armée, la perte ne serait pas moins sensible que si elle avait lieu sous les ordres d'un autre commandant. S'il obtenait des succès, toute la gloire en serait pour Annibal, et non pour Antiochus. Mais dans le cas où la fortune réserverait au prince l'honneur de terminer la guerre par la ruine entière de la république romaine, quelle apparence de voir vivre en sujet, et dans la dépendance

» rum Hannibalem uni subjectum, qui patriam pro-
» pe non tulerit? Non ita se à juventâ eum gessisse,
» spe animoque complexum Orbis terrarum impe-
» rium, ut in senectute dominum laturus videatur.
» Nihil opus esse regi Hannibale duce: comite et
» consiliario eodem ad bellum uti posse. Modicum
» fructum ex ingenio tali, neque gravem, neque inu-
» tilem fore; si summa petantur, et dantem, et ac-
» cipientem prægravatura. »

XLIII. Nulla ingenia tam prona ad invidiam sunt, quàm eorum qui genus ac fortunam suam animis non æquant: quia virtutem et bonum alienum oderunt. Extemplo consilium mittendi Hannibalis, quod unum in principio belli utiliter cogitatum erat, abjectum est. Demetriadis maximè defectione ab Romanis ad Ætolos elatus, non ultrà differre profectionem in Græciam constituit. Priusquam solveret naves, Ilium à mari adscendit, ut Minervæ sacrificaret. Inde ad classem regressus, proficiscitur quadraginta tectis navibus, apertis sexaginta: et ducentæ onerariæ cum omnis generis commeatu, bellicoque alio apparatu, sequebantur. Imbrum (49) primò insulam tenuit: inde Sciathum (50) trajecit; ubi collectis in alto quæ dissipatæ erant navibus, ad Pteleum (51) primùm continentis venit. Ibi Eurylochus ei Magnetarches principesque Magnetum ad Demetriade occurrerunt; quorum frequentiâ lætus, die postero in

d'un roi, un homme qui n'avait pu se soumettre aux lois de sa patrie? Annibal n'avait pas manifesté dès ses plus jeunes ans les projets les plus ambitieux; il n'avait pas embrassé dans ses vastes espérances l'empire de l'univers entier, pour souffrir un maître dans sa vieillesse. Le monarque pouvait s'en faire accompagner et prendre ses conseils; mais il n'avait pas besoin de l'employer comme général. En ne lui accordant qu'une confiance limitée, il était possible de tirer parti d'un pareil homme, sans courir aucun danger. Mais des services proportionnés à ses talents pourraient devenir aussi dangereux pour le prince qui les recevrait que pour le général qui les aurait rendus.»

XLIII. Il n'y a point d'hommes aussi susceptibles de jalousie que ceux en qui la grandeur d'ame n'égale point la naissance et la fortune, parce qu'ils haïssent le mérite dans les autres comme un bien qui leur est étranger. L'envoi d'Annibal, seul projet utile qui eût été conçu au commencement de la guerre, fut rejeté comme peu politique. Enflé par la défection de Démétriade en faveur des Ætoliens, Antiochus résolut de ne plus différer son départ. Avant de mettre à la voile, il alla dans la ville d'Ilium offrir un sacrifice à Minerve; de là il revint joindre sa flotte, et partit avec quarante vaisseaux pontés, soixante découverts, et deux cents bâtiments de transport chargés de toutes sortes de provisions et de machines de guerre. Il relâcha d'abord à l'île d'Imbros, puis à Sciathos, où il rassembla ceux de ses vaisseaux qui s'étaient écartés en pleine mer, et enfin vint jeter l'ancre devant Ptélée, première place du continent. Là, le magnétarque Euryloque et les principaux Magnètes vinrent de Démétriade au-devant de lui. Flatté de se voir au milieu d'un cortége si nombreux, il entra le lendemain avec toute sa flotte dans le port de cette dernière ville, et fit

urbis portum navibus est invectus. Copias haud procul inde exposuit; decem millia peditum fuêre, et quingenti equites, sex elephanti; vix ad Græciam nudam occupandam satis copiarum, nedum ad sustinendum Romanum bellum. Ætoli, posteaquam Demetriadem venisse Antiochum allatum est, concilio indicto, decretum, quò arcesserent eum, fecerunt. Jam profectus ab Demetriade rex, quia ita decreturos sciebat, Phaleram in sinum Maliacum processerat; inde decreto accepto, Lamiam venit, exceptus ingenti favore multitudinis, cum plausibus clamoribusque, et quibus aliis lætitia effusa vulgi significatur.

XLIV. In concilium ut ventum est, ægrè à Phæneâ prætore principibusque introductus, inde facto silentio, rex dicere orsus. Prima ejus oratio fuit excusantis, « Quòd tantò minoribus spe atque opi» nione omnium copiis venisset. Id suæ impensæ » erga eos voluntatis maximum debere indicium » esse, quòd nec paratus satis ullâ re, et tempore ad » navigandum immaturo, vocantibus legatis eorum » haud gravatè obsecutus esset, credidissetque, cùm » se vidissent Ætoli, omnia vel in se uno posita præ» sidia existimaturos esse. Ceterùm eorum quoque » se, quorum exspectatio destitutâ in præsentia vi» deatur, spem abundè expleturum. Nam simul pri» mum anni tempus navigabile præbuisset mare, » omnem se Græciam armis, viris, equis, omnem

débarquer ses troupes un peu plus loin. Il amenait dix mille hommes de pied, cinq cents chevaux et six éléphants, forces à peine suffisantes pour s'emparer de la Grèce sans défense, bien loin de pouvoir soutenir l'effort de la puissance romaine. Les Ætoliens, informés de l'arrivée d'Antiochus à Démétriade, convoquèrent une assemblée générale, où l'on décréta que le prince serait invité à les honorer de sa présence. Antiochus, qui en était prévenu, était déjà parti de Démétriade, et s'était avancé jusqu'à Phalère, sur le golfe de Malée. Lorsqu'il eut reçu le décret, il se rendit à Lamie, où il fut reçu au milieu des applaudissements, des acclamations et de tous les autres transports de la faveur populaire.

XLIV. La foule se pressait sur son passage; il ne la perça qu'avec peine, et arriva enfin à l'assemblée, où il fut introduit par le préteur Phænée et les principaux personnages de l'Ætolie. Il débuta par s'excuser « de n'être point arrivé avec des forces aussi considérables qu'on l'avait espéré. Avait-il pu leur donner une preuve plus marquée de zèle et de bonne volonté, que de s'être mis en mer sans avoir achevé ses préparatifs, et dans une saison peu propre à la navigation, et que de s'être rendu sans hésiter à l'invitation de leurs ambassadeurs, persuadé que sa présence seule paraîtrait aux Ætoliens un sûr appui contre tous les dangers? Mais si quelques-uns croyaient leur attente trompée pour le présent, il ne tarderait pas à remplir leurs espérances. Dès que la mer deviendrait praticable, la Grèce entière allait se voir couverte d'armes, d'hommes et de chevaux, et toutes ses côtes bordées de vaisseaux de guerre. Il n'épargnerait ni peine, ni dépense; il braverait tous les périls pour l'affranchir de la

» oram maritimam classibus completurum. Nec im-
» pensæ, nec labori, nec periculo parsurum; donec
» depulso cervicibus eorum imperio Romano, libe-
» ram verè Græciam, atque in eâ principes Ætolos
» fecisset : cum exercitibus commeatus quoque om-
» nis generis ex Asiâ venturos. In præsentia curæ
» esse Ætolis debere, ut copia frumenti suis, et an-
» nona tolerabilis rerum aliarum suppeditetur. »

XLV. In hanc sententiam rex cum magno omnium assensu locutus, discessit. Post discessum regis, inter duos principes Ætolorum, Phæneam et Thoantem, contentio fuit. Phæneas, reconciliatore pacis, et disceptatore de iis quæ in controversiâ cum populo Romano essent, utendum potiùs Antiocho censebat, quàm duce belli. « Adventum ejus et majes-
» tatem ad verecundiam faciendam Romanis vim
» majorem habituram, quàm arma. Multa homines,
» ne bellarent, voluntate remittere, quæ bello et
» armis cogi non possint. » Thoas negare, « Paci
» studere Phæneam : sed discutere apparatum belli
» velle, ut tædio et impetus relanguescat regis, et
» Romani tempus ad comparandum habeant. Nihil
» enim æqui ab Romanis impetrari posse, toties le-
» gationibus missis Romam, toties cum ipso Quintio
» disceptando, satis expertum esse : nec, nisi ab-
» scissâ omni spe, auxilium Antiochi imploraturos
» fuisse. Quo celeriùs spe omnium oblato, non esse
» elanguescendum, sed orandum potiùs regem, ut

domination romaine, et pour en assurer aux Ætoliens la prééminence. Avec ses armées arriveraient aussi d'Asie toutes sortes de convois. En attendant, c'était aux Ætoliens à pourvoir à la subsistance de ses troupes par des fournitures de blé et d'autres denrées à des prix supportables.

XLV. L'assentiment fut général, et le roi se retira. Alors des débats s'élevèrent entre Phænée et Thoas, les deux principaux personnages de l'Ætolie. Le premier était d'avis « qu'on prît Antiochus pour médiateur de la paix et pour arbitre des différends avec les Romains, plutôt que pour généralissime. La présence et la majesté d'un si grand monarque leur en imposeraient bien plus que la force des armes. Pour éviter la guerre, on voyait souvent les hommes se relâcher volontairement sur des points que la violence ne leur aurait jamais arrachés. » Thoas répliqua « que Phænée voulait la paix en apparence; mais qu'en effet son but était de paralyser les efforts déjà faits, de refroidir le zèle du roi par des délais étudiés, et de donner aux Romains le temps de se mettre en mesure. N'avait-on pas suffisamment éprouvé, et par tant d'ambassades envoyées inutilement à Rome, et par tant de conférences avec Quintius lui-même, qu'il était impossible d'obtenir des Romains rien de juste et de raisonnable? Et n'était-ce pas en désespoir de cause qu'on s'était vu forcé de recourir à la protection d'Antiochus? Si ces secours se présentaient plus tôt qu'on ne les avait attendus, c'était un motif de déployer encore plus d'activité, et de conjurer le roi, après être venu lui-même en personne, ce qui était le point capital, d'appeler ses flottes et

» quoniam, quod maximum fuerit, ipse vindex » Græciæ venerit, copias quoque terrestres navalesque arcessat. Armatum regem aliquid impetraturum: inermem non pro Ætolis modò, sed ne pro » se quidem ipso, momenti ullius futurum apud Romanos. » Hæc vicit sententia: imperatoremque regem appellandum censuerunt, et triginta principes, cum quibus, si qua vellet, consultaret, delegerunt. Ita dimisso concilio, multitudo omnis in suas civitates dilapsa est.

XLVI. Rex postero die cum apocletis eorum, unde bellum ordiretur, consultabat. Optimum visum est, Chalcidem frustra nuper ab Ætolis tentatam primùm aggredi: et celeritate in eam rem magis, quàm magno conatu et apparatu opus esse. Itaque cum mille peditibus rex, qui ab Demetriade secuti erant, profectus per Phocidem est: alio itinere principes Ætoli, juniorum paucis evocatis, ad Chæroneam (52) occurrerunt, et decem constratis navibus secuti sunt. Rex ad Salganea castris positis, navibus ipse cum principibus Ætolorum Euripum trajecit, et cùm haud procul portu egressus esset, magistratus quoque Chalcidensium et principes ante portam processerunt. Pauci utrimque ad colloquium congressi sunt. Ætoli magnopere suadere, « ut, salvâ » Romanorum amicitiâ, regem quoque assumerent » socium atque amicum. Neque enim eum inferendi » belli, sed liberandæ Græciæ causâ in Europam

ses armées pour consommer l'affranchissement de la Grèce. Antiochus, les armes à la main, pourrait obtenir des Romains des conditions raisonnables; désarmé, il n'aurait aucun crédit auprès d'eux, non seulement en faveur des Ætoliens, mais pour ses propres intérêts. » Cet avis l'emporta; le roi fut nommé généralissime, et trente des principaux Ætoliens furent choisis pour lui servir de conseil. Après cette décision, l'assemblée fut dissoute, et les députations se retirèrent, chacune de son côté.

XLVI. Le jour suivant, le roi délibéra avec ce conseil secret sur les opérations par lesquelles il convenait d'ouvrir la campagne. On se décida pour l'attaque de Chalcis, sur laquelle les Ætoliens venaient de faire une tentative inutile, d'autant plus que cette expédition demandait plus de célérité que d'appareil et d'efforts. Antiochus se mit donc en marche pour la Phocide, à la tête de mille hommes d'infanterie qui l'avaient suivi de Démétriade : les chefs des Ætoliens, accompagnés de quelques gens de guerre, vinrent à sa rencontre à Chéronée, et le suivirent avec dix vaisseaux pontés. Le roi fit camper ses troupes à Salganée, et passa lui-même l'Euripe avec les principaux de l'Ætolie. Arrivé à quelque distance du port, il trouva les magistrats et les premiers citoyens de Chalcis devant les portes de la ville. Quelques personnes se détachèrent de part et d'autre, et la conférence commença. Les Ætoliens les pressèrent vivement « de recevoir Antiochus comme allié et comme ami, sans renoncer à l'alliance des Romains. Ce n'étaient point des desseins hostiles qui avaient amené ce prince en Europe. Il n'y était venu que pour rendre à la Grèce une liberté réelle, et non

» trajecisse ; liberandæ verò re, non verbis et simu-
» latione, quod fecissent Romani. Nihil autem uti-
» lius Græciæ civitatibus esse, quàm utramque com-
» plecti amicitiam ; ita enim ab utriusque injuriâ
» tutam alterius semper præsidio et fiduciâ fore. Nam
» si non recepissent regem, viderent quid patiendum
» iis extemplo foret : cùm Romanorum procul auxi-
» lium, hostis Antiochus, cui resistere viribus suis
» non possent, ante portas esset. » Ad hæc Mictio,
unus ex principibus, « Mirari se, dixit, ad quos li-
» berandos Antiochus, relicto regno suo, in Euro-
» pam trajecisset. Nullam enim civitatem se in Græ-
» ciâ nosse, quæ aut præsidium habeat, aut stipen-
» dium Romanis pendat, aut fœdere iniquo alligata,
» quas nolit leges patiatur. Itaque Chalcidenses ne-
» que vindice libertatis ullo indigere, cùm liberi
» sint, neque præsidio, cùm pacem ejusdem populi
» Romani beneficio et libertatem habeant. Amici-
» tiam regis non aspernari, neque ipsorum Ætolo-
» rum. Id primum eos pro amicis facturos, si insulâ
» excedant, atque abeant : nam ipsis certum esse,
» non modò non recipere mœnibus, sed ne societa-
» tem quidem ullam pacisci, nisi ex auctoritate Ro-
» manorum. »

XLVII. Hæc renunciata regi ad naves, ubi resti-
terat, cùm essent ; in præsentia (neque enim iis ve-
nerat copiis, ut vi agere quicquam posset) reverti
Demetriadem placuit : ibi, quoniam primum inane

pas une liberté illusoire et simulée, comme avaient fait les Romains. D'ailleurs, rien ne pouvait être plus salutaire pour les différents états de la Grèce, que de ménager à la fois l'amitié de ces deux puissances, seul moyen de trouver dans la protection de l'une un appui contre les violences de l'autre. Fermer leurs portes au roi, c'était s'exposer à un danger imminent. Ils devaient considérer que les Romains étaient trop éloignés pour les secourir, tandis qu'Antiochus, s'ils s'en faisaient un ennemi, se présentait devant leurs remparts avec des forces auxquelles ils n'étaient pas en état de résister. » Miction, un des magistrats de Chalcis, répondit « qu'il ignorait en faveur de qui le roi avait pris la peine de quitter ses états et de passer en Europe. Du moins, il ne connaissait, lui, aucune cité grecque qui eût garnison romaine, ou qui fût tributaire de Rome, ou qui, enchaînée par un traité injuste, fût soumise à des lois onéreuses. Les Chalcidiens, en particulier, n'avaient pas besoin de libérateur, puisqu'ils étaient libres, ni de secours, puisque l'amitié du peuple romain leur assurait la paix et la liberté. Au reste, ils ne dédaignaient ni l'alliance d'Antiochus, ni celle des Ætoliens mêmes. Mais la plus forte preuve que ce prince et ses alliés pouvaient leur donner de son affection, était de quitter aussitôt l'Eubée. Pour eux ils étaient déterminés, non seulement à ne pas les recevoir, mais même à ne contracter d'engagement que de l'aveu des Romains. »

XLVII. Le roi reçut cette réponse sur sa flotte; et comme il n'avait point amené de forces suffisantes pour réduire Chalcis, il se détermina pour le présent à retourner à Démétriade. Là, il délibéra avec les Ætoliens sur ce qu'on entreprendrait,

cœptum evasisset, consultare cum Ætolis rex, quid deinde fieret. Placuit, Achæos et Amynandrum (53), regem Athamanum, tentare. Bœotorum gentem aversam ab Romanis jam inde à Brachyllæ morte, et quæ secuta eam fuerant, censebant. Achæorum Philopœmenem principem, æmulatione gloriæ in bello Laconum, infestum invisumque esse Quintio credebant. Amynander uxorem Apamiam, filiam Alexandri cujusdam Megalopolitani, habebat: qui se oriundum à Magno Alexandro ferens, filiis duobus Philippum atque Alexandrum, et filiæ Apamiam, nomina imposuerat: quam regiis inclytam nuptiis major ex fratribus Philippus secutus in Athamaniam fuerat. Hunc fortè ingenio vanum Ætoli et Antiochus impulerant in spem, quòd is verè regum stirpis esset, regni Macedoniæ, si Amynandrum Athamanesque Antiocho conjunxisset: et ea vanitas promissorum, non apud Philippum modò, sed etiam apud Amynandrum, valuit.

XLVIII. In Achaiâ legatis Antiochi Ætolorumque, coram T. Quintio, Ægei datum est concilium. Antiochi legatus prior, quàm Ætoli, est auditus. Is, ut plerique quos opes regiæ alunt, vaniloquus, maria terrasque inani sonitu verborum complevit. « Equi- » tum innumerabilem vim trajici Hellesponto in Eu- » ropam, partim loricatos, quos cataphractos vo- » cant; partim sagittis ex equo utentes, et, à quo » nihil satis tecti sit, aversos refugiente equo certiùs

après le peu de succès de la première tentative. On fut d'avis de sonder les Achéens, ainsi qu'Amynander, roi des Athamanes. On croyait les Béotiens indisposés contre les Romains depuis la mort de Brachyllas, et les suites qu'elle avait eues. Quant aux Achéens, on soupçonnait qu'une rivalité de gloire avait brouillé Philopœmen avec Quintius, qui ne lui pardonnait pas le succès de son expédition en Laconie. Pour Amynander, il avait épousé Apamie, fille d'un particulier de Mégalopolis. Cet homme, qui prétendait être descendu d'Alexandre-le-Grand, avait donné à ses deux fils les noms de Philippe et d'Alexandre, et à sa fille celui d'Apamie. Depuis que ce mariage l'avait élevée au rang de reine, Philippe, l'aîné de ses frères, l'avait suivie en Athamanie. Ce jeune homme, vain et ambitieux, se laissa flatter de l'espérance de monter un jour sur le trône de Macédoine, puisqu'il était vraiment de la race royale, s'il décidait Amynander à joindre ses forces à celles d'Antiochus; et Amynander lui-même se laissa prendre à l'appât de ces vaines promesses.

XLVIII. Les Achéens donnèrent audience aux ambassadeurs d'Antiochus et d'Ætolie dans leur assemblée d'Ægium, en présence de Quintius. Celui d'Antiochus parla le premier. Vain, comme la plupart des courtisans aux gages des rois, il peignit avec emphase les terres et les mers couvertes des forces de son maître. A l'entendre, « une cavalerie innombrable passait l'Hellespont, composée en partie de cuirassiers, et en partie d'archers encore plus redoutables. Rien n'était à l'abri de leurs traits, dont l'atteinte était encore plus sûre quand ils les lançaient dans leur fuite et en tournant le dos. A cette nuée de

» figentes. His equestribus copiis quanquam vel to-
» tius Europæ exercitus in unum coacti obrui pos-
» sent, » adjiciebat multiplices copias peditum : et nominibus quoque gentium vix fando auditis terrebat, Dahas (54), Medos, Elymæosque, et Cadusios appellans. « Navalium verò copiarum, quas nulli
» portus capere in Græciâ possent, dextrum cornu
» Sidonios et Tyrios, sinistrum Aradios, et ex Pam-
» phyliâ Sidetas tenere; quas gentes nullæ unquam
» nec arte, nec virtute navali, æquassent. Jam pecu-
» niam, jam alios belli apparatos referre supervaca-
» neum esse ; scire ipsos, abundasse semper auro
» regna Asiæ. Itaque non cum Philippo, nec Han-
» nibale rem futuram Romanis, principe altero civi-
» tatis, altero Macedoniæ tantùm regni finibus in-
» cluso; sed cum magnò Asiæ totius partisque Europæ
» rege. Eum tamen, quanquam ab ultimis Orientis
» terminis ad liberandam Græciam veniat, nihil pos-
» tulare ab Achæis, in quo fides eorum adversùs
» Romanos priores socios atque amicos lædatur.
» Non enim, ut secum adversùs eos arma capiant,
» sed ut neutri parti sese conjungant, petere. Pacem
» utrique parti, quod medios deceat amicos, optent:
» bello se non interponant. » Idem ferme et Ætolorum legatus Archidamus petiit, ut, quæ facillima et tutissima esset, quietem præstarent, spectatoresque belli, fortunarum alienarum eventum sine ullo discrimine rerum suarum opperirentur. Provectus deinde

cavalerie suffisante, disait-il, pour écraser les armées réunies de l'Europe entière, il joignait une infanterie non moins formidable, Dahe, Mède, Élyméenne, Cadusienne, noms inconnus et barbares dont il étalait avec complaisance le vain épouvantail. « Quant aux forces navales, la Grèce n'avait pas de port assez spacieux pour les contenir. L'aile droite était formée des Sidoniens et des Tyriens, la gauche des Aradiens et des Sidètes de Pamphylie; et l'on savait assez que ces nations n'avaient jamais eu d'égales en science nautique et en courage dans les combats de mer. Il n'avait pas besoin d'insister sur les trésors, sur les munitions de guerre; la Grèce elle-même n'ignorait pas que l'Asie avait toujours été une source d'or inépuisable. Aussi les Romains n'auraient pour antagoniste, ni Philippe, resserré dans les limites étroites de la Macédoine, ni Annibal, chef d'une république; mais un monarque puissant, maître de l'Asie entière et d'une partie de l'Europe. Cependant, quoique venu du fond de l'Orient pour briser les fers de la Grèce, il n'exigeait rien des Achéens qui blessât leurs premiers engagements avec les Romains. Il leur demandait, non de se déclarer contre leurs anciens alliés, mais d'observer une exacte neutralité, et de se borner à des vœux pour le rétablissement de la paix entre les deux partis, comme il convient à des amis communs, sans prendre part à la guerre. » Archidamus, ambassadeur des Ætoliens, tint à peu près le même langage; il exhorta les Achéens à suivre le parti le plus facile et le plus sûr, celui de l'inaction; de rester spectateurs de la guerre, et d'attendre l'événement sans courir aucun hasard. Puis, emporté par son indiscrétion naturelle, il en vint aux invectives, tantôt contre les Romains en général, qu'il taxait d'ingratitude; tantôt contre Quintius en particulier, « qui devait au courage des Æto-

est intemperantiâ linguæ in maledicta, nunc communiter Romanorum, nunc propriè ipsius Quintii: ingratos appellans, et exprobrans « non victoriam modò » de Philippo virtute Ætolorum partam, sed etiam sa» lutem; ipsumque et exercitum suâ operâ servatos. » Quo enim illum umquam imperatoris functum » officio esse? Auspicantem, immolantemque, et » vota nuncupantem sacrificuli vatis modo in acie » vidisse, cùm ipse corpus suum pro eo telis hos» tium objiceret. »

XLIX. Ad ea Quintius, « Coram quibus magis, » quàm apud quos verba faceret, dicere, Archida» mum rationem habuisse. Achæos enim probè scire, » Ætolorum omnem ferociam in verbis, non in factis » esse; et in conciliis magis concionibusque, quàm » in acie, apparere: itaque parvi Achæorum existi» mationem, quibus notos esse se scirent, fecisse: » legatis regis, et per eos absenti regi eum se jactasse. » Quod si quis antea ignorasset, quæ res Antiochum » et Ætolos conjunxisset, ex legatorum sermone po» tuisse apparere: mentiendo invicem jactandoque » vires, quas non haberent, inflasse vanâ spe, atque » inflatos esse: dum hi ab se Philippum victum, suâ » virtute protectos Romanos, et quæ modò audieba» tis, narrant; vos ceterasque civitates et gentes, » suam sectam esse secuturos: rex contrà peditum » equitumque nubes jactat, et consternit maria suis » classibus. Est autem res simillima cœnæ Chalci-

lieus, et la victoire contre Philippe, et son salut, et celui de son armée. Avait-il en effet jamais rempli les fonctions de général? Pour lui du moins il ne l'avait vu, le jour de la bataille, que s'occuper d'auspices, de victimes et de vœux, comme le dernier des sacrificateurs, tandis qu'Archidamus opposait son corps aux traits de l'ennemi et en couvrait Quintius comme d'un bouclier. »

XLIX. « Archidamus, répondit Quintius, avait songé plutôt en présence de qui, que chez qui il parlait. En effet, les Achéens savaient bien que le courage des Ætoliens était en paroles et non en actions, et brillait plus dans les assemblées que dans les combats. Aussi s'étaient-ils mis peu en peine de l'estime d'un peuple qui les connaissait trop bien. Tout ce qu'ils s'étaient proposé, c'était de se faire valoir auprès des ambassadeurs du roi, et par eux auprès du roi quoique absent. Si jusqu'à ce jour on avait pu ignorer le motif de l'alliance d'Antiochus et des Ætoliens, on venait de l'apprendre clairement par le discours de leurs ambassadeurs. « C'est, poursuivit-il, en faisant as-
» saut de mensonges et de forfanteries qu'ils se sont enflés réci-
» proquement de vaines espérances; les Ætoliens, en attribuant
» à leur courage la défaite de Philippe, le salut des Romains et
» toutes les merveilles que vous venez d'entendre; en repré-
» sentant au roi toutes les cités, tous les peuples de la Grèce
» prêts à épouser leur cause; et le roi de Syrie, en annonçant
» des nuées d'infanterie et de cavalerie, et des flottes assez
» nombreuses pour couvrir les mers. Tout cet étalage me rap-

» densis hospitis mei, hominis et boni, et sciti con-
» vivatoris; apud quem solstitiali tempore (55) co-
» miter accepti, cùm miraremur, unde illi eo tem-
» pore anni tam multa et varia venatio; homo non
» quàm isti sunt gloriosus, renidens, condimentis
» ait varietatem illam, et speciem ferinæ carnis, ex
» mansueto sue factam. Hoc dici aptè in copias regis,
» quæ paulò antè jactatæ sint, posse; varia enim
» genera armorum, et multa nomina gentium inau-
» ditarum, Dahas, et Medos, et Cadusios, et Ely-
» mæos, Syros omnes esse: haud paulo mancipiorum
» melius, propter servilia ingenia, quàm militum
» genus. Et utinam subjicere oculis vestris, Achæi,
» possem concursationem regis magni ab Demetria-
» de, nunc Lamiam in concilium Ætolorum, nunc
» Chalcidem? Videretis vix duarum malè plenarum
» legiuncularum instar in castris regis: videretis re-
» gem, nunc mendicantem prope frumentum ab
» Ætolis, quod militi admetiatur; nunc mutuas pe-
» cunias fœnore in stipendium quærentem; nunc ad
» portas Chalcidis stantem, et mox inde exclusum,
» nihil aliud quàm Aulide atque Euripo spectatis, in
» Ætoliam redeuntem. Malè crediderunt et Antio-
» chus Ætolis, et Ætoli regiæ vanitati. Quo minùs

» pelle le repas que me donnait un ami de Chalcis, homme de » bien et qui fait à merveille les honneurs de sa maison. Reçus » chez lui avec la plus cordiale hospitalité, et surpris de la » quantité et de la variété des mets qui nous étaient servis, » nous lui demandâmes comment la chasse avait pu lui fournir, » au cœur de l'été, tant de gibier. Mais notre hôte, un peu » moins glorieux que ces gens-ci, se mit à sourire, et nous » répondit que tout cet appareil de venaison se réduisait à de » la chair de porc déguisée par la diversité des assaisonne- » ments. On en peut dire autant des armées du roi, qu'on vient » de faire valoir avec tant d'emphase; toutes ces troupes de » différentes armes, tous ces noms inconnus de Dahes, de » Mèdes, de Cadusiens, d'Élyméens se réduisent à des Syriens, » peuples lâches et serviles, plus dignes du nom d'esclaves » que de celui de soldats. Plût aux Dieux, Achéens, que je » pusse mettre sous vos yeux toutes les courses de leur grand » monarque, à partir de Démétriade, tantôt à Lamia, pour se » trouver à l'assemblée des Ætoliens, tantôt à Chalcis! Vous » verriez dans son camp tout au plus deux légions incom- » plètes; vous verriez ce prince opulent, tantôt mendier du » blé auprès des Ætoliens, afin de donner à ses troupes des » rations insuffisantes, tantôt chercher pour les payer de » l'argent à gros intérêts; enfin se présenter devant Chalcis, » pour s'en voir fermer les portes, et retourner en Ætolie, » sans remporter d'autre fruit de son expédition que le » plaisir d'avoir vu l'Aulide et l'Euripe. Antiochus a eu tort » d'en croire les exagérations des Ætoliens, et les Ætoliens » les forfanteries de ses ministres. C'est un motif de plus, » Achéens, de vous tenir en garde contre leurs artifices, et de » mettre toute votre confiance dans la bonne foi des Romains,

» vos decipi debetis, sed expertæ potiùs spectatæque » Romanorum fidei credere. Nam quod optimum » esse dicunt, non interponi vos bello; nihil imò » tam alienum rebus vestris est. Quippe sine gratiâ, » sine dignitate, præmium victoris eritis. »

L. Nec absurdè adversùs utrosque respondisse visus est, et facile erat orationem apud faventes æquis auribus accipi: nulla enim nec disceptatio, nec dubitatio fuit, quin omnes, eosdem genti Achæorum hostes et amicos, quos populus Romanus censuisset, judicarent, bellumque et Antiocho, et Ætolis, nunciari juberent. Auxilia etiam, quò censuit Quintius, quingentorum militum Chalcidem, quingentorum Piræeum extemplo miserunt. Erat enim haud procul seditione Athenis res, trahentibus ad Antiochum quibusdam spe largitionum venalem pretio multitudinem, donec ab iis qui Romanæ partis erant Quintius est accitus, et accusante Leonte quodam Apollodorus auctor defectionis damnatus, atque in exsilium est ejectus. Et ab Achæis quidem cum tristi responso legatio ad regem rediit. Bœoti nihil certi responderunt: « Cùm Antiochus in Bœotiam venis» set, tum quid sibi faciundum esset, se deliberatu» ros esse. « Antiochus cùm ad Chalcidis præsidium, et Achæos, et Eumenem regem misisse audisset; maturandum ratus, ut et prævenirent sui, et venientes, si possent, exciperent, Menippum cum tribus ferme milibus militum, et cum omni classe Polyxe-

» dont vous avez fait l'heureuse épreuve ; car le parti qu'on » vous représente comme le plus sage, celui de ne prendre » aucune part à la guerre, est au contraire le plus funeste à » vos intérêts. Le résultat d'une neutralité sans mérite et sans » gloire sera de vous rendre la proie du vainqueur. »

L. La réplique aux ambassadeurs des deux puissances parut victorieuse, et fut d'autant mieux reçue, que l'assemblée était déjà prévenue en faveur de l'orateur. Aussi, sans discussion, sans délai, les Achéens arrêtèrent qu'ils ne reconnaîtraient d'autres amis, d'autres ennemis que ceux des Romains, et déclarèrent la guerre à Antiochus et aux Ætoliens. De plus, d'après l'avis de Quintius, ils firent partir sur-le-champ cinq cents hommes pour Chalcis, et autant pour le Pirée. En effet, une révolte était sur le point d'éclater dans Athènes par les intrigues des émissaires du roi qui présentaient l'appât des largesses à la multitude accoutumée à se vendre au plus offrant; mais Quintius, appelé par le parti romain, survint fort à propos; et, sur l'accusation intentée par un certain Léon contre Apollodore, auteur de la révolte, le fit condamner et punir du bannissement. Ainsi l'ambassadeur du roi n'eut rien de satisfaisant à rapporter à son maître de la part des Achéens. Les Béotiens ne donnèrent point de réponse positive, et se contentèrent de dire « que, lors qu'Antiochus serait arrivé en Béotie, ils délibéreraient sur le parti qu'ils auraient à prendre. » Le roi, à la nouvelle qu'Eumène et les Achéens avaient envoyé des secours à Chalcis, crut qu'il fallait user de diligence, s'il voulait les prévenir ou les surprendre. En conséquence, il fit partir Ménippe avec environ trois mille hommes, et Polyxénide à la tête de toute la flotte. Peu de jours après, il les suivit en personne avec six mille hommes des siens et le peu d'Ætoliens

nidam mittit; et ipse paucos post dies sex millia suorum militum, et ex eâ copiâ, quæ Lamiæ repentè colligi potuit, non ita multos Ætolos ducit. Achæi quingenti, et ab Eumene rege modicum auxilium missum, duce Xenoclide Chalcidensi, nondum obsessis itineribus, tutò transgressi Euripum, Chalcidem pervenerunt. Romani milites quingenti ferme et ipsi, cùm jam Menippus castra ante Salganea ad Hermæum, quâ transitus ex Bœtiâ in Eubœam insulam est, haberet, venerunt. Mictio erat cum iis legatus à Chalcide ad Quintium ad id ipsum præsidium petendum missus; qui posteaquam obsessas ab hostibus fauces vidit, omisso ad Aulidem itinere, Delium convertit, ut inde in Eubœam transmissurus.

LI. Templum est Apollinis Delium imminens mari: quinque millia passuum à Tanagrâ (56) abest; minùs quatuor millium inde in proxima Eubœæ est mari trajectus. Ubi et in fano lucoque, eâ religione et eo jure sancto, quo sunt templa, (asyla Græci appellant) et nondum aut indicto bello, aut ita commisso, ut strictos gladios, aut sanguinem usquam factum audissent, cùm per magnum otium milites, alii ad spectaculum templi lucique versi, alii in littore inermes vagarentur, magna pars per agros lignatum, pabulatumque dilapsa esset; repentè Menippus palatos passim aggressus eos cecîdit, ad quinquaginta vivos cepit; perpauci effugerunt: in quibus Mictio parvâ onerariâ nave exceptus. Ea res Quintio Romanisque,

qu'il put tirer à la hâte de Lamia. Cependant, avant que les communications fussent coupées, les cinq cents Achéens et le faible contingent d'Eumène, commandés par le chalcidien Xénoclide, passèrent l'Euripe sans être inquiétés, et se jetèrent dans Chalcis. Mais cinq cents Romains, qui avaient la même destination, trouvèrent Ménippe déjà campé devant Salganée, près d'Hermée, où il faut s'embarquer pour passer de la Béotie dans l'Eubée. Miction, que Chalcis avait député vers Quintius pour solliciter du secours, et qui servait de guide à ce détachement, voyant les passages fermés par les ennemis, au lieu de poursuivre sa route sur l'Aulide, tourna vers Délium, avec le dessein de passer de là dans l'Eubée.

LI. Délium est un temple d'Apollon, bâti sur une hauteur qui domine la mer, éloignée de Tanagre de cinq milles; du territoire de cette ville à la côte la plus voisine de l'Eubée, le trajet en a moins de quatre. La sainteté de ces lieux sacrés que la religion rend inviolables, et que les Grecs nomment des asyles, avait inspiré aux Romains la plus grande sécurité. D'ailleurs on n'avait point encore tiré l'épée ni versé de sang dans une guerre à peine déclarée. Aussi les soldats, à la faveur du loisir dont ils jouissaient, s'étaient dispersés sans armes, les uns pour parcourir le temple et les bosquets sacrés qui l'environnaient, les autres pour errer sur la côte, les autres enfin pour aller au bois et au fourrage. Ménippe tombe brusquement

sicut jacturâ militum molesta, ita ad jus inferendi Antiocho belli adjecisse aliquantum videbatur. Antiochus admoto ad Aulidem exercitu, cùm rursus oratores partim ex suis, partim Ætolos Chalcidem misisset, qui eadem illa quæ nuper cum minis gravioribus agerent, nequicquam contrà Mictione et Xenoclide tendentibus, facilè tenuit, ut portæ sibi aperirentur. Qui Romanæ partis erant, sub adventum regis, urbe excesserunt. Achæorum et Eumenis milites Salganea tenebant. Et in Euripo castellum Romani milites pauci custodiæ causâ loci communiebant. Salganea Menippus, rex ipse castellum Euripi oppugnare est adortus. Priores Achæi et Eumenis milites pacti, ut sine fraude liceret abire, præsidio excesserunt. Pertinaciùs Romani Euripum tuebantur. Hi quoque tamen, cùm terrâ marique obsiderentur, et jam machinas tormentaque comportari viderent; non tulere obsidionem. Cùm id quod caput erat Eubœæ, teneret rex, ne ceteræ quidem ejus insulæ urbes imperium abnuerunt: magnoque principio sibi orsus bellum videbatur, quòd tanta insula et tot opportunæ urbes in suam ditionem venissent.

sur eux au moment qu'ils étaient épars, en tue une partie, et fait environ cinquante prisonniers. Miction s'échappe sur une barque avec un petit nombre. Cette perte, sensible pour Quintius et pour les Romains, sembla rendre encore plus légitime la guerre contre Antiochus. Ce prince, qui venait de rassembler ses troupes en Aulide, envoya de nouveau, tant en son nom qu'en celui des Ætoliens, sommer Chalcis de se rendre, avec des menaces encore plus fortes; et, malgré la résistance de Miction et de Xénoclide, il obtint sans peine qu'on lui ouvrît les portes. A son arrivée, les partisans des Romains sortirent de la ville. Les soldats d'Eumène et les Achéens occupaient Salganée, et une faible garnison romaine s'était jetée dans un fort sur l'Euripe, où elle faisait de nouveaux ouvrages. Ménippe attaqua Salganée, et le roi, en personne, la forteresse. Les Achéens cédèrent les premiers, sous la condition qu'il leur serait libre de se retirer sans être inquiétés. Les Romains firent d'abord plus de résistance, mais investis par terre et par mer, à la vue des machines dont on déployait l'appareil, ils furent aussi contraints de capituler. La prise de la capitale de l'Eubée entraîna la soumission des autres villes, et le roi s'applaudit de cet heureux début qui le rendait maître d'une île si considérable et de tant de places importantes.

NOTES DU LIVRE XXXV.

(1) *Ilipá*. Aujourd'hui Lèpe, près l'embouchure de la rivière Anas. (*Traduct. angl.*)

(2) *Quadrato agmine*. C'est-à-dire, en bon ordre, en bataille, prêt à recevoir l'ennemi. L'*agmen quadratum* est l'opposé de l'*agmen longum*. Quand une armée n'avait rien à craindre, elle marchait sur une ou plusieurs colonnes, *agmine longo;* quand elle pouvait être attaquée dans sa route, elle se ramassait davantage, et s'avançait de manière à faire face de tous côtés, *agmine quadrato*. (*Note de Guérin.*)

(3) *Triarios*. C'était les Triaires qu'on laissait ordinairement à la garde du camp. (*Note de Crévier.*)

(4) *Sinistra sociorum equitum ala*. La suite du récit prouve que c'était un combat d'infanterie. *Equitum* ne peut pas subsister. (*Idem.*)

(5) *Extraordinarii*. Cavaliers ou fantassins qui avaient fait leur temps, et qui servaient de bonne volonté. On les choisissait parmi toutes les troupes des alliés. Ils s'appelaient *extraordinarii*, parce qu'ils campaient hors de rang devant le prétoire ou la tente du général, et que dans l'action ils combattaient auprès de sa personne. (*Note de Guérin.*)

(6) *Cujus cernendi*. Crévier préfère *coërcendi;* mais la première leçon offre un sens très juste : « Pour voir clair dans les fraudes ténébreuses. »

(7) *Feralia*. Fête des dieux Mânes; elle se célébrait au mois de février.

Hanc quia justa ferunt dixêre Feralia lucem,

dit Ovide, *Fastes*, liv. II, v. 569. (*Note de Crévier.*)

(8) *Cum sociis*. Avec les alliés qui avaient prêté de l'argent à des citoyens romains; car entr'eux on leur laissait sans doute la permission

d'agir conformément à leurs lois. Or les lois des alliés sur l'usure étaient moins sévères que les lois romaines. (*Idem.*)

(9) *Iluciam.* Les traducteurs anglais paraissent avoir lu *Biatia*, et prétendent que c'est aujourd'hui Baëça, aux extrémités de l'Andalousie.

(10) *Ti. Sempronio imperium habenti.* On lui avait prorogé le commandement au sortir du consulat. (*Voy.* liv. XXXIV, ch. 56.) Cependant l'auteur l'appelle plus haut, chap. 5, lieutenant comme Marcellus.

(11) *Centum quadraginta tria millia*, etc. Il est vraisemblable que ce nombre n'est pas exact. Il est trop grand, si par *capita civium* on entend seulement les chefs de famille; il est trop petit, si l'on entend par cette expression chaque individu pris individuellement. Il y a une grande différence entre cent mille ames et cent mille feux. Le nombre des chefs de famille ne pouvait être alors aussi considérable à Rome, et celui des citoyens devait monter beaucoup plus haut. M. Rollin, dans son *Histoire romaine*, soupçonne qu'on pourrait lire deux cents, au lieu de cent mille.

(12) *Fratres candidatorum.* Scipion l'Africain n'était que cousin germain du candidat; au lieu que T. Quintins était le propre frère de L. Quintius, son compétiteur. Mais Tite-Live emploie également le nom de *frater* pour l'un et pour l'autre, parce qu'en latin les cousins germains, enfants des deux frères, sont appelés *fratres patrueles*, et les vrais et propres frères, *fratres germani*. (*Note de Guérin.*)

(13) *Quæ res minùs verendos magnos homines ipsâ satietate facit.* Une dernière raison, alléguée par Valère Maxime, liv. II, ch. 4, pouvait avoir aliéné de lui les plébéiens; c'était le nouvel usage introduit sous son second consulat, et autorisé par lui, de donner aux sénateurs des places distinguées dans les spectacles. (Rollin, *Hist. rom.*, t. VII, p. 108. Voy. *Tit.-Liv.*, liv. XXXIV, ch. 54.

(14) *His obtinuit, ut præferretur.* Il paraît, par la suite de l'histoire, que L. Quintius se montra fort peu digne de cette préférence. (Voy. liv. XXXIX, ch. 42, 43. Rollin, *Hist. rom,*, t. VII, p. 109.)

(15) *Raphiæ.* En Phénicie; la première des villes de Syrie qui regardent l'Égypte, dit Polybe, liv. V. Les traducteurs anglais la placent en Palestine.

(16) *Sidam.* Ville de l'Asie mineure, sur les confins de la Pamphylie. (*Trad. angl.*)

(17) *Elæam.* Aujourd'hui l'Aléa, dans la Mysie majeure. (*Idem.*)

(18) *Ephesi collocutum cum Hannibale.* Plutarque, dans la Vie de Pyrrhus, rapporte autrement cette conversation. Il ne fait aucune mention d'Alexandre entre les grands généraux. C'est à Pyrrhus qu'Annibal donne le premier rang; il assigne le deuxième à Scipion, et ne prend lui-même que le troisième. Suivant Rollin et Crévier, toute cette prétendue conversation pourrait bien n'être qu'un conte fait à plaisir. Mais on ne doit pas, comme le prétend ce dernier, l'attribuer à une plume romaine. Elle n'aurait pas ainsi loué le roi d'Épire, aux dépens de Rome : d'où l'on juge que le passage a été inséré par une main étrangère. (*Note de Guérin.*)

On peut croire que c'est cette tradition qui a donné à Lucien l'idée de son *Dialogue* entre Alexandre, Annibal et Scipion, qui se disputent la prééminence devant Minos. Le juge des enfers donne la première place au roi de Macédoine, la seconde à Scipion, et Annibal n'a que la troisième.

(19) *Castra metari.* Il n'est pas exact de dire que Pyrrhus est l'inventeur de la castramétation. Cette assertion n'est vraie qu'à l'égard des Romains qui réformèrent leurs idées à cet égard, d'après l'inspection d'un camp de ce prince dont ils s'étaient rendus maîtres. (*Note de Crévier.*)

(20) *Ex rebus in Syriâ aut Asiâ gestis.* On peut voir dans Polybe, liv. IV et V, les exploits d'Antiochus, soit contre les rebelles, soit contre Ptolémée Philopator, roi d'Égypte. (*Idem.*)

(21) *Glebâ terræ et haustu aquæ.* Cet exemple n'est peut-être pas ici très applicable. La demande de la terre et de l'eau n'était pas une tentative pour parvenir à un but plus important; mais une injonction directe et explicite de reconnaître la domination des Perses. (*Note de Crévier.*)

(22) *In duobus velut cornibus Græciæ.* Ce passage souffre quelques difficultés, puisque, comme le dit l'auteur lui-même, les Ætoliens habitaient le cœur de la Grèce. N'est-ce qu'une allusion au mot de Démétrius de Phalère, qui comparaît le Péloponnèse à un bœuf dont les deux cornes étaient le mont Ithome en Messénie, et l'Acrocorinthe? (*Idem.*)

(23) *Litabrum.* Marcotea, dans le pays des Arevaques. (*Note de Briet.*)

(24) *Vesceliam.* Huesca, dans la Turdétanie. (*Trad. angl.*)

(25) *Holonemque.* Xixona, au royaume de Valence. (*Ibid.*)

(26) *Noliba.* Almodovar, dans l'Ortanie. (*Ibid.*)

(27) *Cusibi.* La Puebla de Alocer. (*Ibid.*)

Ces villes sont peu connues des géographes.

(28) *Centum pondo.* Cent cinquante-six marcs et deux onces. (*Note de Crévier.*)

(29) *Viginti pondo.* Trente-un marcs et deux onces. (*Idem.*)

(30) *Bene comparatum apud Ætolos esse.* Cet usage n'était pas particulier aux Ætoliens, c'était celui de toutes les républiques grecques. D'ailleurs les Ætoliens étaient extrêmement odieux aux Achéens, et Philopœmen, en louant un de leurs usages, se serait aliéné les esprits. Ces réflexions font croire aux critiques qu'il faut lire *apud Achæos.* (*Idem.*)

(31) *Pristesque.* La plupart dérivent ce nom du verbe grec πρίω, *couper,* comme le *cutter*, bâtiment anglais, a pris le sien du verbe *to cut*, qui a la même signification.

Servius, qui admet cette première étymologie, en rapporte une autre, et dit que ces vaisseaux étaient aussi peut-être ainsi appelés du poisson *pristis*, ou la scie, dont la gueule est armée de dents des deux côtés, et dont l'image était la proue du vaisseau; mais c'est toujours le même radical.

(32) *Octoginta annos.* Sigonius, d'après Plutarque, qui parle de ce vaisseau, dans sa *Vie de Philopœmen*, ne compte que quarante ans.

(33) *Crateri.* Il y a apparence que ce Cratérus était fils de Démétrius,

surnommé Poliorcète, ou preneur de villes, et frère d'Antiochus, roi de Macédoine. (*Note de Guérin.*)

(34) *Ad Pleias.* Il paraît qu'il faut lire *Bæas*, ville voisine des deux autres ici nommées. (*Note de Crévier.*)

(35) *Lycortas Megalopolitanus.* Vraisemblablement le père de l'historien Polybe. (*Idem.*)

(36) *Thoas princeps gentis, quem miserant ad Antiochum.* Tite-Live a dit plus haut que c'était Dicéarque, frère de Thoas, alors préteur, qui avait été envoyé vers Antiochus. Mais rien n'empêche de supposer que Thoas, au sortir de sa préture, magistrature annuelle, était parti lui-même pour joindre ou remplacer Dicéarque, comme plus propre à décider Antiochus, et par le rang qu'il tenait dans son pays, et par sa haine connue contre les Romains.

(37) *Apocletos.* Choisis; du verbe ἀποκαλεῖν, mettre à part.

(38) *Chalciœcon.* Rac. χάλκος, airain; οἶκος, maison.

(39) *Cianum.* Aujourd'hui Zéa, petite île près de Crète. (*Trad. angl.*)

(40) *Salganea.* Port de la Béotie sur l'Euripe, aujourd'hui Salganico, sur les confins de la Béotie, entre Anthédon et l'embouchure de l'Ismène. (*Ibid.*)

(41) *Thronium.* Cette ville était à trente stades de Scarphie, qui était située sur le golfe de Malée. (*Strabon*, liv. IX.)

(42) *Maliaco sinu. Sinus* se prend ici dans deux sens, et pour le golfe et pour la côte circonvoisine. (*Note de Crévier.*)

(43) *Insulam Atalantam.* L'île d'Atalante était entre l'Eubée et la Locride. (*Thucyd.* liv. XI, ch. 33.) C'est aujourd'hui Taland, près de l'Eubée, en face de la Locride. (*Trad. angl.*)

(44) *Amarynthidis Dianæ.* Diane était ainsi nommée d'un temple qu'elle avait dans Amarynthe, ville de l'Eubée. (*Note de Guérin.*)

(45) *Magnetarches.* C'était le nom du premier magistrat, et chez les Magnètes et chez les Magnésiens d'Asie, qui en étaient une colonie. (*Note de Drakemborch.*)

(46) *Indè namque diverteram.* Tite-Live a manqué ici de mémoire

ou d'attention : car, aux chap. 22 et 24, il fait partir les deux consuls pour leurs provinces avant la désignation de leurs successeurs, et fait ensuite revenir Quintius à Rome pour présider aux assemblées. Au reste, la différence n'est pas importante. (*Note de Guérin.*)

(47) *Ædiculæ.* Les commentateurs sont partagés sur le sens de ce mot. Les uns entendent une de ces chapelles latérales où pouvaient se trouver les statues des divinités d'un ordre inférieur, les autres une espèce de châsse. Drakemborch propose de lire *positæ supra fastigium ædiculæ et in cellâ Jovis duodecim clypea*, ce qui ferait un sens fort raisonnable; mais il est difficile d'admettre une pareille transposition sans l'autorité des manuscrits.

(48) *Quâ velut dote Hannibal concilietur.* Il est certain que *dos* a ici un sens plus expressif que celui de qualité ou d'avantage qu'il a ordinairement. Guérin traduit assez heureusement, ce me semble : « Qu'il offre comme une dot à quiconque voudra épouser sa fortune. »

(49) *Imbrum.* Lembro, dans la mer Égée. (*Trad. angl.*)

(50) *Sciathum.* Sciatho. (*Ibid.*)

(51) *Pteleum.* Titleo. (*Ibid.*)

(52) *Chæroneam.* Cette ville, qui conserve son ancien nom, est sur les confins de la Phocide, à l'ouest de Coronée. (*Ibid.*)

(53) *Achæos et Amynandrum.* Il faut ajouter *Bæotos ;* ce pene ut être qu'une omission de copiste. C'est ce que prouve la suite du récit où Tite-Live expose les différents motifs qui portent les Ætoliens à sonder ces trois puissances. (*Note de Crévier.*)

(54) *Dahas.* Ces peuples étaient voisins des Mèdes, sur les bords de la mer Caspienne. (*Note de Glaréanus.*)

(55) *Solstitiali tempore.* C'est-à-dire, en été, les anciens appelaient le solstice d'été, seulement *solstitium*, celui d'hiver, *bruma*, ou *brumale solstitium.* (*Note de Crévier.*)

(56) *Tanagrâ.* Aujourd'hui Anatorie, à cinq milles de l'Euripe, sur les bords de l'Asopus. (*Trad. angl.*)

EPITOME LIBRI XXXVI.

MANIUS Acilius Glabrio consul Antiochum apud Thermopylas, Philippo rege adjuvante, victum (*a*), Græciâ expulit, idemque Ætolos subegit (*b*). P. Cornelius Scipio Nasica consul ædem Matris Deûm, quam ipse in Palatium intulerat, vir optimus à senatu judicatus dedicavit (*c*): idemque Boios Gallos victos in deditionem accepit, et de iis triumphavit. Præterea navalia certamina prospera adversùs præfectos Antiochi regis referuntur.

(*a*) Première assertion contraire au récit de Tite-Live. Philippe ne prit point de part au combat des Thermopyles, et même plus bas, ch. 25, il s'excuse auprès du consul de ne s'être pas trouvé à cette action. (*Note de Crévier.*)

(*b*) Deuxième erreur. Glabrion ne subjugua point les Ætoliens, mais quitta leur territoire, après leur avoir permis d'envoyer des ambassadeurs à Rome. (V. *Tite-Live*, liv. XXXVI, ch. 35.)

(*c*) Troisième erreur. Ce ne fut pas le consul Nasica, mais M. Junius Brutus, qui consacra le temple de la Mère des Dieux. (V. *ibid.* ch. 36.)

SOMMAIRE DU LIVRE XXXVI.

Le consul Manius Acilius Glabrion, secondé par Philippe, défait Antiochus aux Thermopyles, le chasse de la Grèce, et réduit les Ætoliens. Le consul Publ. Scipion Nasica fait la dédicace du temple de la Mère des Dieux, qu'il avait lui-même transportée sur le mont Palatin, après avoir été jugé, par le sénat, le citoyen le plus vertueux de la république. Le même défait les Boïens en bataille rangée, reçoit leur soumission et triomphe d'eux. Divers avantages obtenus par les forces navales des Romains sur les lieutenants d'Antiochus.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBER TRIGESIMUS-SEXTUS.

1. Publium Cornelium Cn. filium Scipionem, et Manium Acilium Glabrionem consules, inito magistratu, Patres, priusquam de provinciis agerent, res divinas facere majoribus hostiis jusserunt in omnibus fanis, in quibus lectisternium (1) majorem partem anni fieri solet : precarique, quod senatus de novo bello in animo haberet, ut ea res senatui populoque Romano bene ac feliciter eveniret. Ea omnia sacrificia læta fuerunt : primisque hostiis perlitatum est : et ita haruspices responderunt, eo bello terminos populi Romani propagari ; victoriam ac triumphum ostendi. Hæc cùm renunciata essent, solutis religione animis, Patres rogationem ad populum ferri jusserunt : « Vellent juberentne cum Antiocho rege, » quique sectam ejus secuti essent, bellum iniri : » si ea rogatio perlata esset, tum, si ita videretur consulibus, rem integram ad senatum referrent. P. Cornelius eam rogationem pertulit ; tum senatus decrevit, ut consules Italiam et Græciam provincias sor-

HISTOIRE DE TITE-LIVE.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

I. Dès que les consuls, Publius Cornélius Scipion, fils de Cnéius, et Manius Acilius Glabrion, furent entrés en charge, avant de s'occuper de leurs départements, le sénat leur ordonna d'immoler de grandes victimes dans tous les temples où la cérémonie du lectisterne se fait une grande partie de l'année, et de prier les dieux de faire tourner cette nouvelle guerre à la gloire et à l'avantage du sénat et du peuple romain. Tous ces sacrifices ne donnèrent que d'heureux présages. Les dieux témoignèrent que les premières offrandes leur étaient agréables; et les aruspices répondirent que cette guerre reculerait les limites de l'Empire, et que tout promettait la victoire et le triomphe. Sur ce rapport, qui ne laissait plus aucun scrupule religieux, le sénat fit demander au peuple assemblé, dans la formule usitée, « s'il voulait, s'il entendait qu'on entreprît la guerre contre Antiochus et tous ses adhérents. » Si la mesure était agréée, les consuls étaient invités à rapporter de nouveau l'affaire dans le sénat. Ce fut Pub. Cornélius qui porta la proposition dans l'assemblée du peuple, et, dès que son aveu l'eût

(a) An de Rome 561, avant J.-C. 191.

tirentur: cui Græcia evenisset, ut præter eum numerum militum, quem L. Quintius in eam provinciam ex auctoritate senatûs scripsisset imperassetve, ut eum exercitum acciperet, quem M. Bæbius prætor anno priore ex senatusconsulto in Macedoniam trajecisset. Et extra Italium permissum, ut, si res postulasset, auxilia ab sociis ne supra quinque millium numerum acciperet. L. Quintium superioris anni consulem legari ad id bellum placuit. Alter consul, cui Italia provincia evenisset, cum Boiis jussus bellum gerere, utro exercitu mallet ex duobus, quos superiores consules habuissent; alterum ut mitteret Romam, eæque urbanæ legiones essent paratæ, quò senatus censuisset.

II. His ita in senatu, ad id, quæ cujus provincia foret decretis, tum demum sortiri consules placuit. Acilio Græcia, Cornelio Italia evenit. Certâ deinde sorte senatusconsultum factum est: « Quod populus » Romanus eo tempore duellum jussisset cum rege » Antiocho esse, quique sub imperio ejus essent, ut » ejus rei causâ supplicationem imperarent consules: » utique Manius Acilius consul ludos magnos Jovi » voveret, et dona ad omnia pulvinaria. » Id votum in hæc verba, præeunte P. Licinio pontifice maximo, consul nuncupavit: « Si duellum, quod cum Antio- » cho regi sumi populus jussit, id ex sententiâ senatûs » populique Romani confectum erit; tum tibi, Ju- » piter, populus Romanus ludos magnos dies decem

convertie en loi, le sénat décréta que les provinces consulaires de cette année seraient l'Italie et la Grèce. Celui des deux consuls à qui le sort assignerait la dernière, devait joindre aux levées que Quintius, autorisé par le sénat, avait faites parmi les citoyens et les alliés, l'armée que le préteur M. Bæbius avait eu ordre de faire passer en Macédoine l'année précédente. On lui permit en outre de lever, hors de l'Italie, s'il en était besoin, parmi les alliés de la république, un corps qui n'excédât pas cinq mille hommes. On lui donna pour lieutenant L. Quintius, consul de l'année qui venait de s'écouler. Le consul à qui le sort ferait échoir l'Italie, fut chargé de la guerre contre les Boïens, avec une des armées des deux consuls précédents, à son choix, et sous la condition de renvoyer l'autre à Rome, pour y attendre la destination que le sénat jugerait à propos de lui donner.

II. Ces préliminaires réglés, les consuls tirèrent leurs provinces; la Grèce échut à Acilius, l'Italie à Cornélius Scipion. Après cette décision du sort, un sénatus-consulte enjoignit aux consuls d'ordonner des prières publiques pour le succès de la guerre que le peuple romain allait entreprendre contre Antiochus, et ceux qui agiraient sous ses ordres, et en particulier à Manius Acilius, de promettre à Jupiter, par un vœu solennel, la célébration des grands jeux, et à tous les autres dieux des offrandes dans leurs temples. » Le consul prononca ces vœux dans ces termes, qui lui furent dictés par le grand-pontife P. Licinius : « Si la guerre que le peuple romain vient de voter » contre Antiochus se termine au gré du sénat et du peuple, » alors, grand Jupiter, Rome reconnaissante célébrera en ton » honneur les grands jeux durant dix jours consécutifs, et con» sacrera, aux offrandes promises à tous les dieux, la somme

» continuos faciet: donaque ad omnia pulvinaria da-» buntur de pecuniâ, quantam senatus decreverit. » Quisque magistratus eos ludos quando ubique » faxit, hi ludi rectè facti, donaque data rectè sunto.» Supplicatio inde ab duobus consulibus edicta per biduum fuit. Consulibus sortitis provincias, extemplo et prætores sortiti sunt. M. Junio Bruto jurisdictio utraque (2) evenit, A. Cornelio Mammulæ Bruttii, M. Æmilio Lepido Sicilia, L. Oppio Salinatori Sardinia, C. Livio Salinatori classis, L. Æmilio Paullo Hispania ulterior. His ita exercitus decreti. A. Cornelio novi milites, conscripti priore anno ex senatusconsulto à L. Quintio consule, dati sunt: jussusque tueri omnem oram circa Tarentum Brundusiumque. L. Æmilio Paullo in ulteriorem Hispaniam, præter eum exercitum quem à M. Fulvio proprætore accepturus esset, decretum, ut novorum militum tria millia duceret, et trecentos equites, ita ut in iis duæ partes sociûm Latini nominis, tertia civium Romanorum esset. Idem supplementi ad C. Flaminium, cui imperium prorogabatur, in Hispaniam citeriorem est missum. M. Æmilius Lepidus à L. Valerio, cui successurus esset, simul provinciam exercitumque accipere jussus: L. Valerium, si ita videretur, proprætore in provinciâ retinere; et provinciam ita dividere, ut una ab Agrigento ad Pachynum esset, altera à Pachyno Tyndarium; eam maritimam oram L. Valerius viginti navibus longis custodiret. Eidem

» d'argent que le sénat jugera nécessaire. Quel que soit le » magistrat qui préside à ces jeux, en quelque temps, en quel- » que lieu qu'on les représente, ils seront censés bien et due- » ment représentés, et les offrandes bien et duement faites. » Ensuite les consuls ordonnèrent deux jours de prières publiques. Les préteurs à leur tour procédèrent au tirage de leurs provinces. Le sort donna la juridiction sur les citoyens et les étrangers à M. Junius Brutus, l'Abruzze à A. Cornélius Mammula, la Sicile à M. Æmilius Lépidus, la Sardaigne à L. Oppius Salinator, à C. Livius Salinator le commandement de la flotte, et l'Espagne ultérieure à L. Æmilius Paulus. Telle fut la répartition des armées qu'on leur destina. A. Cornélius, avec les nouveaux soldats qu'un sénatus-consulte avait autorisé le consul L. Quintius à lever l'année précédente, eut ordre de garder toute la côte de Tarente et de Brindes. L. Æmilius Paulus obtint de joindre, pour la défense de l'Espagne ultérieure, à l'armée que le propréteur M. Fulvius allait remettre sous son commandement, trois mille hommes de pied et trois cents cavaliers, dont un tiers serait de citoyens, et les deux autres d'alliés du nom latin. Le même renfort fut envoyé à C. Flaminius qui gouvernait l'Espagne citérieure, et dont les pouvoirs avaient été prorogés. M. Æmilius Lépidus recevrait de L. Valérius, qu'il allait relever, le commandement de l'armée et de la province; mais on lui permettait d'y retenir, s'il le jugeait à propos, ce dernier en qualité de propréteur, et de diviser son gouvernement en deux parties, dont l'une s'étendrait d'Agrigente au cap Pachynum, et l'autre de Pachynum à Tyndarie; il devait résider lui-même dans la première, tandis que L. Valérius, avec vingt galères, défendrait les côtes de l'autre partie. Le même préteur eut ordre d'exiger des Siciliens une double

prætori mandatum, ut duas decumas frumenti (3) exigeret: id ad mare comportandum, devehendumque in Græciam curaret. Idem L. Oppio de alteris decumis exigendis in Sardiniâ imperatum; ceterùm, non in Græciam, sed Romam id frumentum portari placere. C. Livius prætor, cui classis evenerat, cum triginta navibus paratis trajicere in Græciam primo quoque tempore jussus, et ab Atilio naves accipere; veteres naves, quæ in navalibus erant, ut reficeret et armaret, M. Junio prætori negotium datum est, et in eam classem socios navales libertinos legeret.

III. Legati terni in Africam ad Carthaginienses, et in Numidiam, ad frumentum rogandum, quod in Græciam portaretur, missi: pro quo pretium solveret populus Romanus. Adeóque in apparatum curamque ejus belli civitas intenta fuit, ut P. Cornelius consul ediceret, « Qui senatores essent, quibusque » in senatu sententiam dicere liceret, quique mino- » res magistratus (4) essent, ne quis eorum longiùs » ab urbe Româ abiret, quàm unde eo die redire » posset; neve uno tempore quinque senatores ab » urbe Româ abéssent. » In comparando impigrè classem, C. Livium prætorem contentio orta cum colonis maritimis paulisper tenuit. Nam cùm cogerentur in classem, tribunos plebis appellarunt: ab iis ad senatum rejecti sunt. Senatus, ita ut ad unum omnes consentirent, decrevit, vacationem rei navalis eis colonis non esse. Ostia, et Fregellæ, et Castrum

dîme, de faire voiturer ces blés jusqu'aux bords de la mer, d'où ils seraient transportés en Grèce. La Sardaigne fut frappée de la même réquisition; mais L. Oppius, qui en était préteur, devait diriger ces blés sur Rome et non sur la Grèce. Il fut enjoint à C. Livius, à qui le commandement de la flotte était échu, de se tenir prêt à passer, au premier moment, en Grèce, avec vingt navires, et d'y joindre ceux que lui remettrait Atilius. Enfin, M. Junius fut chargé de faire radouber et armer les vieux vaisseaux qui étaient dans les chantiers, et de lever, parmi les alliés et les affranchis, les équipages qui devaient les monter.

III. On envoya six ambassadeurs en Afrique, trois à Carthage et trois en Numidie, demander des transports de blés pour la Grèce, dont les Romains devaient acquitter le prix. Les préparatifs de cette guerre occupaient les esprits au point qu'une ordonnance expresse du consul P. Cornélius défendit « à tout sénateur, à tout citoyen ayant voix délibérative dans le sénat, et même aux magistrats du second ordre, de s'éloigner de Rome de plus d'une journée, et aux sénateurs de s'absenter plus de quatre à la fois. » Une contestation survenue entre le préteur C. Livius et les habitants des colonies maritimes entrava un moment l'activité qu'il mettait à l'équipement de la flotte. Lorsqu'on voulut les contraindre de servir à bord des vaisseaux, ils en appelèrent aux tribuns qui les renvoyèrent au sénat, et le sénat déclara tout d'une voix qu'aucune de ces colonies n'avait droit à l'exemption qu'elles réclamaient. Celles qui élevèrent cette prétention furent Ostie, Frégelles, Château-Neuf, les Tours, Antium, Terracine, Minturne et Sinuesse. Ensuite les féciaux furent consultés par Manius Acilius, en

novum, et Pyrgi (5), et Antium, et Tarracina, et Minturnæ, et Sinuessa fuerunt, quæ cum prætore de vacatione certaverunt. Consul deinde Manius Acilius ex senatusconsulto ad collegium fecialium retulit: « Ipsine utique regi Antiocho indiceretur « bellum, an satis esset ad præsidium aliquod ejus » nunciare? et num Ætolis quoque separatim indici » juberent bellum? et nùm priùs societas eis et amicitia renuncianda esset, quàm bellum indicendum? » Feciales responderunt: « Jam antè sese, » cùm de Philippo consulerentur, decresse, nihil » referre, ipsi coràm, an ad præsidium nunciaretur. » Amicitiam renunciatam videri (6), cùm legatis » toties repetentibus res, nec reddi, nec satisfieri » æquum censuissent. Ætolos ultro sibi bellum indixisse, cùm Demetriadem sociorum urbem per » vim occupassent; Chalcidem terrâ marique oppugnatum issent; regem Antiochum in Europam ad » bellum populo Romano inferendum traduxissent. » Omnibus jam satis comparatis, Manius Acilius consul edixit: « Ut, quos L. Quintius milites conscripsisset, et quos sociis nominique Latino imperasset, » quos secum in provinciam ire oporteret, et tribuni » militum legionis primæ et tertiæ, utì omnes Brundusium Idibus Maiis conveniret; » ipse ante diem quintum Nonas Maias paludatus urbe egressus est. Per eosdem dies et prætores in provincias profecti sunt.

vertu d'un décret du sénat, sur la question de savoir « si la déclaration de guerre se ferait au roi Antiochus en personne, ou à quelqu'une de ses garnisons; s'il fallait la notifier aux Étoliens nommément, et si, au préalable, il était besoin de les prévenir qu'on renonçait à toute amitié, à toute alliance avec eux, et avec le monarque, leur allié. » Les féciaux répondirent que « précédemment ils avaient décidé, lors de la guerre avec Philippe, qu'on pouvait indifféremment la déclarer ou à ce prince en personne, ou à quelqu'une de ses garnisons. La rupture était constatée par le refus opiniâtre, et répété tant de fois, de toute satisfaction. Les Étoliens s'étaient assez clairement constitués en guerre ouverte, lorsqu'ils avaient employé la force pour se rendre maîtres de Démétriade, ville alliée de Rome, assiégé Chalcis par terre et par mer, et appelé Antiochus en Europe pour y porter la guerre contre le peuple romain. » Toutes les dispositions faites, le consul Manius Acilius ordonna aux soldats, ou levés par Quintius parmi les citoyens, ou requis des alliés du nom latin, tous destinés à le suivre dans sa province, ainsi qu'aux tribuns des première et troisième légions, de se réunir à Brindes, aux ides de mai. Lui-même sortit de la ville en habit de guerre, le cinquième des nones de ce mois. Les préteurs partirent les mêmes jours pour leurs destinations respectives.

IV. Sub idem tempus legati ab duobus regibus, Philippo Macedoniæ et Ptolemæo Ægypti, Romam venerunt; pollicentes ad bellum auxilia, et pecuniam, et frumentum: ab Ptolemæo etiam mille pondo auri (7), viginti millia pondo argenti (8) allata. Nihil ejus acceptum. Gratiæ regibus actæ. Et cùm uterque se cum omnibus copiis in Ætoliam venturum, belloque interfuturum, pollicerentur, Ptolemæo id remissum: Philippi legatis responsum, gratum eum senatui populoque Romano facturum, si Manio Acilio consuli non defuisset. Item ab Carthaginiensibus et Masinissâ rege legati venerunt. Carthaginienses tritici modiûm mille (9), hordei quingenta millia ad exercitum, dimidium ejus Romam apportaturos polliciti sunt: id ut ab se munus Romani acciperent, petere se; et classem suorum suo sumptu comparaturos: et stipendium, quod pluribus pensionibus in multos annos deberent, præsens omne daturos. Masinissæ legati, quingenta millia modiûm tritici, trecenta hordei ad exercitum in Græciam; Romam trecenta millia modiûm tritici, ducenta quinquaginta hordei; equites quingentos, elephantos viginti regem ad Manium Acilium consulem missurum. De frumento utrisque responsum, ita usurum eo populum Romanum, si pretium acciperent. De classe Carthaginiensibus remissum; præterquam si quid navium ex fœdere deberent: de pecuniâ item responsum, nullam ante diem accepturos.

IV. Dans le même temps arrivèrent à Rome deux ambassades, pour offrir, l'une au nom de Philippe, roi de Macédoine, l'autre au nom de Ptolémée, roi d'Égypte, des secours d'hommes, de vivres et d'argent. Les envoyés de Ptolémée apportaient même d'avance mille livres d'or et vingt mille d'argent en barres. Aucune de ces offres ne fut acceptée ; on remercia ces princes de leur zèle. Tous deux s'engageaient même à passer en Ætolie avec toutes leurs forces, pour y prendre une part active à la guerre. On en dispensa Ptolémée. Quant à Philippe, on répondit à ses ambassadeurs que le sénat et le peuple romain seraient sensibles à tout ce qu'il ferait pour seconder les opérations du consul Manius Acilius. On reçut aussi des ambassadeurs de Carthage et du roi Masinissa. Les Carthaginois promirent de faire porter à l'armée romaine mille boisseaux de blé, cinq cent mille boisseaux d'orge, et la moitié à Rome. Ils demandaient comme une grâce que le sénat voulût bien accepter ces provisions. Ils proposaient de plus d'équiper une flotte à leurs frais, et d'acquitter, en un seul paiement, les sommes qu'ils devaient payer en plusieurs termes et en plusieurs années. Les envoyés de Masinissa vinrent offrir cinq cent mille boisseaux de froment et trois cent mille d'orge, destinés à l'armée en Grèce, et pour Rome trois cent mille de blé et deux cent cinquante mille d'orge; en outre, il devait envoyer au consul cinq cents cavaliers et vingt éléphants. Quant aux grains, il fut répondu qu'on ne les accepterait qu'à condition d'en payer la valeur. Pour la flotte, les Carthaginois furent dispensés de la fournir; on n'accepta que les vaisseaux qu'ils devaient aux termes du traité, et on leur déclara qu'on ne recevrait les sommes dont ils étaient redevables qu'à l'échéance de chaque paiement.

V. Cùm hæc Romæ agebantur, Chalcide Antiochus, ne cessaret per hibernorum tempus, partim ipse sollicitabat civitatum animos mittendis legatis, partim ultro ad eum veniebant: sicuti Epirotæ communi gentis consensu, et Elei è Peloponneso venerunt. Elei auxilium adversùs Achæos petebant, quos post bellum non ex suâ sententiâ indictum Antiocho, primùm civitati suæ arma illaturos credebant. Mille iis pedites cum duce Cretensi Euphane sunt missi. Epirotarum legatio erat minimè in partem ullam liberi aut simplicis animi. Apud regem gratiam initam volebant, cum eo ut caverent ne quid offenderent Romanos: petebant enim, « ne se temere in causam » deduceret, expositos adversùs Italiam pro omni » Græciâ, et primos impetus Romanorum excepturos. Sed si ipse posset terrestribus navalibusque » copiis præsidere Epiro, cupidè eum omnes Epirotas et urbibus et portubus suis accepturos: si id » non posset, deprecari, ne se nudos atque inermes » Romano bello objiceret. » Hâc legatione id agi apparebat, ut, sive (quod magis credebant) abstinuisset Epiro, integra sibi omnia apud exercitus Romanos essent, conciliatâ satis apud regem gratiâ, quòd accepturi fuissent venientem; sive venisset, sic quoque spes veniæ ab Romanis foret, quòd non exspectato longinquo auxilio ab se, præsentis viribus succubuissent. Huic tam perplexæ legationi quia non satis in promptu erat quid responderet, legatos se

V. Pendant qu'on s'occupait à Rome de ces préparatifs, Antiochus passait l'hiver à Chalcis; et, afin de n'y pas rester inactif, il envoyait des ambassadeurs aux différents états de la Grèce pour les entraîner dans son parti, ou traitait en personne avec les députations qui se rendaient auprès de lui. De ce nombre furent celle des Épirotes, envoyée avec l'assentiment unanime de la nation, et celle des Éléens, peuple du Péloponnèse. Ces derniers venaient demander des secours contre les Achéens, dont ils s'attendaient à être attaqués les premiers, pour n'avoir pas donné une pleine adhésion à la guerre contre Antiochus. On leur envoya mille fantassins sous la conduite d'Euphane de Crète. La démarche des Épirotes n'annonçait ni franchise, ni droiture, mais seulement le désir de s'en faire un mérite auprès du roi, sans pourtant offenser Rome. Ils le priaient, en effet, « de ne pas les engager légèrement dans une querelle, où leur voisinage de l'Italie les exposait à soutenir seuls, pour l'intérêt de toute la Grèce, les premiers efforts des Romains. Si le roi pouvait, en personne, venir défendre l'Épire avec ses forces de terre et de mer, l'Épire s'empresserait de lui ouvrir toutes ses villes et tous ses ports; mais si cette démarche n'était pas en son pouvoir, ils le conjuraient de ne pas les exposer, faibles et sans défense, à la vengeance du peuple romain. » On ne pouvait se tromper sur le but de cette ambassade; c'était évidemment, en cas que le roi s'abstînt de passer en Épire, ce qui était le plus probable, de rester en mesure avec les Romains, et de se concilier les bonnes grâces du roi en se montrant disposés à le recevoir; ou, s'il se déterminait à se transporter chez eux, d'avoir un titre à la clémence de Rome qui ne pouvait leur faire un crime d'avoir cédé à des forces supérieures, sans attendre un secours trop éloigné.

missurum ad eos dixit, qui de iis quæ ad illos seque communiter pertinerent, loquerentur.

VI. In Bœotiam ipse profectus est, causas in speciem iræ adversùs Romanos eas quas antè dixi habentem, Brachyllæ necem, et bellum à Quintio Coroneæ, propter Romanorum militum cædes, illatum: reverâ per multa jam secula publicè privatimque labante egregiâ quondam disciplinâ gentis, et multorum eo statu, qui diuturnus esse sine mutatione rerum non posset. Obviàm effusis undique Bœotiæ principibus, Thebas venit; ibi in concilio gentis, quanquam et ad Delium impetu in præsidium Romanum facto, et ad Chalcidem, commiserat nec à parvis, nec dubiis principiis bellum, tamen eamdem orationem exorsus, quâ in colloquio primo ad Chalcidem, quâque per legatos in concilio Achæorum usus erat, ut amicitiam secum institui, non bellum indici Romanis postularet, neminem, quid ageretur, fallebat: decretum tamen sub levi verborum prætextu pro rege adversùs Romanos factum est. Hâc quoque gente adjunctâ, Chalcidem regressus, præmissis inde litteris, ut Demetriadem convenirent principes Ætolorum, cum quibus de summâ rerum deliberaret, navibus eò ad diem indictam concilio venit. Et Amynander accitus ad consultandum ex Athamaniâ: et Hannibal, jam diu non adhibitus, interfuit ei consilio. Consultatum de Thessalorum gente est, quorum omnibus qui aderant

La proposition était captieuse ; Antiochus, ne sachant trop qu'y répondre, dit qu'il enverrait des ambassadeurs aux Épirotes pour ménager à la fois leurs intérêts et les siens.

VI. Il crut devoir passer lui-même chez les Béotiens, dont le ressentiment contre les Romains avait, comme je l'ai dit plus haut, pour causes apparentes la mort de Brachyllas et la manière dont Quintius avait vengé sur Coronée le massacre de ses soldats ; mais les causes réelles étaient le relâchement qui s'était introduit depuis long-temps dans les mœurs publiques et particulières, et la crise violente où se trouvait un grand nombre de citoyens qui ne voyaient de ressource que dans une révolution. Les plus distingués de la Béotie se portèrent donc en foule au-devant du roi, qui se rendit à Thèbes où l'attendait l'assemblée générale de la nation. Là, quoique la surprise de la garnison romaine à Délium et la prise de Chalcis fussent une déclaration de guerre assez formelle et des hostilités assez prononcées, il tint le même langage qu'il avait tenu lui-même à Chalcis, et par ses ambassadeurs dans l'assemblée des Achéens, c'est-à-dire, qu'il offrit aux Béotiens son amitié, sans leur proposer de prendre les armes contre les Romains ; mais son intention n'échappait à personne, et le décret, sans nommer les Romains, fut, sous un voile transparent, une véritable déclaration de guerre. Sûr de ce nouvel allié, Antiochus prit la route de Chalcis, d'où il écrivit aux principaux de l'Ætolie de se rassembler à Démétriade, pour y délibérer sur le plan général de la campagne, et, de son côté, s'y rendit par mer au jour indiqué. Amynander fut invité à se trouver à cette assemblée, et Annibal, qu'on n'appelait plus depuis long-temps dans le conseil, y fut admis aussi. Le premier point mis en délibération fut la nécessité de sonder les dispositions des Thessaliens.

voluntas tentanda videbatur : in eo modò diversæ sententiæ erant, quòd alii extemplo agendum, alii ex hieme, quæ tunc ferme media erat, differendum in veris principium; et alii legatos tantummodo mittendos, alii cum omnibus copiis eundum censebunt; terrendosque metu, si cunctarentur.

VII. Cùm circa hanc ferè consultationem disceptatio omnis verteretur, Hannibal nominatim interrogatus sententiam, in universi belli cogitationem, regem atque eos qui aderant tali oratione avertit : « Si, ex quo trajecimus in Græciam, adhibitus es» sem in consilium, cùm de Eubœâ, de Achæis, de » Bœotiâ agebatur, eam sententiam dixissem, quam » hodie, cùm de Thessalis agitur, dicam. Ante om» nia Philippum et Macedonas in societatem belli » quâcumque ratione censeo deducendos esse. Nam » quod ad Eubœam Bœotosque et Thessalos attinet, » cui dubium est, quin, ut quibus nullæ suæ vires » sint, præsentibus adulando semper, quem metum » in consilio habeant, eodem ad impetrandam ve» niam utantur? simul ac Romanum exercitum in » Græciâ viderint, ad consuetum imperium se aver» tant? nec iis noxæ futurum sit, quòd, cùm Romani » procul abessent, vim tuam præsentis exercitûsque » tui experiri noluerint? Quantò igitur prius potius» que est, Philippum nobis conjungere, qnàm hos; » cui, si semel in causam descenderit, nihil integri

L'avis à cet égard était unanime ; on n'était partagé que sur le mode d'exécution. Les uns voulaient qu'on agît sans délai ; les autres, objectant qu'on était presque au milieu de l'hiver, pensaient qu'il fallait attendre le printemps ; ceux-ci se contentaient d'envoyer des ambassadeurs, ceux-là soutenaient qu'il fallait entrer sur le territoire des Thessaliens avec toutes ses forces, et emporter leur adhésion par la terreur, s'ils ne la donnaient pas de bonne grâce.

VII. Jusque-là la discussion n'avait eu que ce seul point pour objet ; mais Annibal, quand son tour vint de parler, ramena le prince et tout le conseil au système général de la guerre, en leur tenant ce discours : « Si, depuis que nous sommes passés » en Grèce, j'avais été consulté chaque fois qu'il a été question » de l'Eubée, des Achéens et de la Béotie, j'aurais ouvert l'avis » que je vais ouvrir aujourd'hui par rapport aux Thessaliens. » Cet avis est qu'avant tout, il faut à tout prix engager Phi- » lippe et les Macédoniens dans notre parti. En effet, pour ce » qui regarde l'Eubée, les Béotiens et les Thessaliens, qui » doute que ces peuples, faibles comme ils le sont et toujours » prêts à flatter le plus fort, ne fassent valoir, pour obtenir » grâce, la même crainte qui dicte toutes leurs résolutions, et » ne rentrent sous leur joug accoutumé, du moment qu'ils » verront l'armée romaine paraître en Grèce ? Et les Romains » leur feront-ils un crime de n'avoir pas voulu éprouver les » vengeances d'un ennemi puissant et irrité, pour attendre un » secours trop éloigné d'eux ? La première mesure à prendre, » et la plus avantageuse, n'est-elle donc pas d'entraîner Philippe, » lequel, une fois engagé dans notre querelle, ne sera plus » libre de reculer, et dont les forces, loin d'être un faible » accessoire dans la guerre actuelle, ont pu soutenir seules tous

» futurum sit; quique eas vires afferat, quæ non ac- » cessio tantùm ad Romanum esse bellum, sed perse » ipsæ nuper sustinere potuerint Romanos? Hoc ego » adjuncto (absit verbo invidia) qui dubitare de » eventu possim? cùm, quibus adversùs Philippum » valuerint Romani, iis nunc fore videam ut ipsi » oppugnentur. Ætoli, qui Philippum (quod inter » omnes constat) vicerunt, cum Philippo adversùs » Romanos pugnabunt. Amynander atque Athama- » num gens, quorum secundùm Ætolos plurima fuit » opera in eo bello, nobiscum stabunt. Philippus » tum, te quieto, totam molem sustinebat belli: nunc » duo maximi reges, Asiæ Europæque viribus ad- » versùs unum populum, ut meam utramque fortu- » nam taceam, patrum certè ætate ne uni quidem » Epirotarum regi (10) parem, (qui quid tandem » erit vobiscum comparatus?) geretis bellum. Quæ » igitur res mihi fiduciam præbet conjungi nobis » Philippum posse? Una, communis utilitas, quæ » societatis maximum vinculum est: altera, auctores » vos Ætoli. Vester enim legatus hic Thoas inter ce- » tera, quæ ad exciendum in Græciam Antiochum » dicere est solitus, ante omnia hoc semper affirma- » vit: fremere Philippum, et ægrè pati sub specie » pacis leges servitutis sibi impositas; ille quidem » feræ bestiæ (11) vinctæ aut clausæ, et refringere » claustra cupienti, regis iram verbis æquabat. Cujus » si talis animus est, solvamus nos ejus vincula, et

» les efforts de la puissance romaine? Avec un pareil allié, qu'il » me soit permis de le dire, le résultat peut-il paraître dou» teux, puisque les Romains vont avoir pour ennemis ceux » même dont les armes les ont fait triompher de Philippe? Les » Ætoliens, en effet, reconnus aujourd'hui pour les véritables » vainqueurs de ce prince, combattront avec Philippe contre » les Romains. Amynander et les Athamanes qui, après les Æto» liens, ont le plus contribué à la victoire, se sont déclarés » pour vous. Alors Philippe, privé de votre secours, a soutenu » tout le poids de la guerre; aujourd'hui deux grands monar» ques vont réunir les forces de l'Europe et de l'Asie contre un » seul peuple qui, du temps de nos pères, n'était pas en état » de tenir tête à un roi d'Épire, bien faible lui-même en com» paraison de vous deux, sans parler d'Annibal qui l'a fait » trembler dans l'une et l'autre fortune. Mais qui répond » qu'on pourra réussir à faire déclarer Philippe en notre faveur? » Deux motifs fondent ma confiance; le premier, est son inté» rêt, inséparable des nôtres, et c'est là la plus sûre garantie » des alliances; le second, votre assertion positive, Ætoliens. » Thoas, votre ambassadeur ici présent, entr'autres raisons » alléguées pour attirer Antiochus en Europe, a donné surtout » pour un fait constant, que Philippe frémissait de colère, » et ne supportait qu'avec peine le joug réel qu'on lui avait » imposé, sous l'ombre d'une paix illusoire. Il a été jusqu'à » peindre ce prince sous l'image d'un lion enchaîné ou resserré » dans une cage, et qui brûle de rompre ses fers. Eh bien! si » telles sont ses dispositions, brisons les liens, renversons les » barrières qui le captivent, ouvrons un libre essor à la fureur » concentrée depuis si long-temps dans son ame, pour qu'elle » éclate contre nos ennemis communs. Que si nos propositions

» claustra refringamus, ut erumpere diu coërcitam » iram in hostes communes possit. Quòd si nihil eum » legatio nostra moverit, at nos quoniam nobis eum » adjungere non possumus, ne hostibus nostris ille » adjungi possit, caveamus. Seleucus filius tuus Ly- » simachiæ (12) est: qui si eo exercitu, quem secum » habet, per Thraciam proxima Macedoniæ cœperit » depopulari, facilè ab auxilio ferendo Romanis Phi- » lippum ad sua potissimùm tuenda avertet. De Phi- » lippo meam sententiam habes. De ratione universi » belli quid sentirem, jam ab initio non ignorasti: » quòd si tum auditus forem, non in Eubœâ Chalci- » dem captam, et castellum Euripi expugnatum Ro- » mani, sed Etruriam Ligurumque et Galliæ Cisal- » pinæ oram bello ardere, et, qui maximus iis terror » est, Hannibalem in Italiâ esse audirent. Nunc quo- » que arcessas censeo omnes navales terrestresque » copias. Sequantur classem onerariæ cum commea- » tibus; nam hîc sicut ad belli munera pauci sumus, » sic nimis multi pro inopiâ commeatuum. Cùm om- » nes tuas contraxeris vires, divisam classem partim » Corcyræ in statione habebis, ne transitus Romanis » liber ac tutus pateat: partim ad littus Italiæ, quod » Sardiniam Africamque spectat, trajicies: ipse cum » omnibus terrestribus copiis in Billynum agrum (13) » procedes. Inde Græciæ præsidebis, et speciem Ro- » manis trajecturum te præbens, et, si res poposce- » rit, trajecturus. Hæc suadeo, qui, ut non omnis

» ne peuvent le décider à s'unir avec vous, trouvons le moyen » de l'empêcher de se joindre aux Romains. Séleucus, votre » fils, est à Lysimachie; qu'avec l'armée qu'il commande, il » vienne, à travers la Thrace, porter le dégât sur les frontières » de la Macédoine, et bientôt la nécessité de défendre ses pro- » pres états ne permettra pas à Philippe de prêter aux Romains » un secours dont il aura besoin pour lui-même. Voilà mon » avis à l'égard de Philippe. Quant au plan général de la guerre, » vous avez, seigneur, su dès le principe ce que j'en pensais. » Si j'en avais été cru alors, les Romains n'apprendraient pas » de loin la prise de Chalcis dans l'Eubée et du fort de l'Eu- » ripe; mais ils verraient en feu l'Étrurie, la côte de la Ligu- » rie et de la Gaule Cisalpine, et, ce qui mettrait le comble » à leur terreur, Annibal lui-même au cœur de l'Italie. Aujour- » d'hui encore, mon avis est que vous fassiez venir toutes vos » forces de terre et de mer, et que votre flotte marche suivie » de bâtiments de transport chargés de provisions. Car si nous » sommes trop peu nombreux pour les opérations de la cam- » pagne, nous le sommes beaucoup trop pour le peu de vivres » que le pays peut fournir. Quand vous aurez rassemblé toutes » vos forces, vous diviserez votre flotte, de manière à en tenir » une partie en croisière devant Corcyre, pour fermer le pas- » sage aux Romains, et à porter l'autre sur la côte de l'Italie, » en face de la Sardaigne et de l'Afrique. Cependant, avec » toutes vos forces de terre, vous vous avancerez jusqu'au » territoire de Billyne. De là, tandis que vous couvrirez la » Grèce, vous menacerez les Romains de passer en Italie, et » vous serez à portée d'y passer, si l'occasion s'en présente. » Voilà mon avis, c'est celui d'un homme qui peut n'être pas » propre à conduire indifféremment toutes sortes de guerres,

» peritissimus sim belli, cum Romanis certè bellare » bonis malisque meis didici. In quæ consilium de» di, in eadem nec infidelem, nec segnem operam » polliceor. Dii approbent eam sententiam, quæ tibi » optima visa fuerit. »

VIII. Hæc ferme Hannibalis oratio fuit; quam laudarunt magis in præsentia, qui aderant, quàm rebus ipsis exsecuti sunt; nihil enim eorum est factum, nisi quòd ad classem copiasque arcessendas ex Asiâ Polyxenidam misit. Legati Larissam ad concilium Thessalorum sunt missi, et Ætolis Amynandroque dies ad conveniendum exercitui Pheras est dictus; eòdem et rex cum suis copiis confestim venit. Ibi dum opperitur Amynandrum atque Ætolos, Philippum Megalopolitanum cum duobus millibus hominum ad legenda ossa Macedonum circa Cynoscephalas ubi debellatum erat cum Philippo, misit; sive ab ipso (14), quærente sibi commendationem ad Macedonum gentem et invidiam regi, quòd insepultos milites reliquisset, monitus; sive ab insitâ regibus vanitate (15), ad consilium specie amplum, re inane, animo adjecto. Tumulus est in unum ossibus, quæ passim strata erant, coacervatis factus, qui nullam gratiam ad Macedonas, odium ingens ad Philippum movit. Itaque qui ad id tempus fortunam esset in consilio habiturus, is extemplo ad M. Bæbium proprætorem misit, « Antiochum in Thessaliam impe» tum fecisse; si videretur ei, moveret ex hibernis :

» mais à qui du moins ses succès et ses revers ont appris la » manière de combattre les Romains. Après mes conseils, je » vous offre mes services, et vous pouvez compter sur mon zèle » autant que sur ma fidélité. Puissent les dieux favoriser le » parti qui vous aura paru le plus avantageux! »

VIII. Tel fut à peu près le discours d'Annibal. On applaudit pour le moment à la sagesse de ses vues, mais sans se mettre en peine de les suivre. Seulement Antiochus envoya Polyxénidas en Asie pour en amener sa flotte et son armée. Des députés partirent pour Larisse, afin de se trouver à l'assemblée des Thessaliens. Amynander et les Ætoliens donnèrent à leurs troupes rendez-vous à Phères, et le roi s'y rendit le premier avec toutes ses forces. En attendant, il envoya Philippe de Mégalopolis, avec deux mille hommes, recueillir les ossements des Macédoniens tués à la bataille de Cynoscéphale qui avait terminé la guerre contre Philippe, soit que cette idée vînt de Philippe lui-même, dans le dessein de s'en faire un mérite auprès des Macédoniens, et de rendre leur roi odieux pour avoir laissé ses sujets sans sépulture, soit que l'orgueil du trône eût fait concevoir à Antiochus ce projet plus spécieux qu'utile en effet. Tous ces ossements épars furent donc recueillis, entassés dans un tombeau; et cette vaine démonstration, sans plaire aux Macédoniens, lui valut la haine de Philippe. Aussi ce prince, qui jusqu'à ce moment avait résolu de prendre conseil de la fortune, envoya sur-le-champ un courrier au propréteur M. Bæbius, l'informer « qu'Antiochus avait fait une irruption dans la Thessalie; que, s'il voulait quitter ses quartiers d'hiver, le roi irait au-devant de lui pour concerter les opérations de la campagne. »

» se obviàm processurum, ut quid agendum esset » consultarent. »

IX. Antiocho ad Pheras jam castra habenti, ubi conjunxerant ei se Ætoli et Amynander, legati ab Larissâ venerunt, quærentes, quod ob factam dictumve Thessalorum bello lacesseret eos; simul orantes, ut remoto exercitu, per legatos, si quid ei videretur, secum disceptaret. Eodem tempore quingentos armatos duce Hippolocho Pheras in præsidium miserunt; hi exclusi aditu, jam omnia itinera obsidentibus regiis, Scotussam se receperunt. Legatis Larissæorum rex clementer respondit, « Non belli » faciendi, sed tuendæ et stabiliendæ libertatis Thes» salorum causâ, se Thessaliam intrasse. » Similia his, qui cum Pheræis ageret, missus; cui nullo dato responso, Pheræi ipsi suum legatum ad regem, principem civitatis Pausaniam miserunt. Qui cum haud dissimilia his, ut in causâ pari, quæ pro Chalcidensibus in colloquio ad Euripi fretum dicta erant, quædam etiam ferociùs egisset; rex etiam atque etiam deliberare eos jussos, ne id consilii caperent, cujus, dum in futurum nimis cauti et providi essent, extemplo pœniteret, dimisit. Hæc renunciata Pheras legatio cùm esset, ne paulùm quidem dubitarunt, quin pro fide erga Romanos, quicquid fors belli tulisset, paterentur. Itaque et hi summâ ope parabant se ad urbem defendendam : et rex ab omni parte simul oppugnare mœnia est aggressus. Et, ut qui satis in-

IX. Antiochus était déjà campé devant Phères, où il avait fait sa jonction avec Amynander et les Ætoliens, lorsque des envoyés arrivèrent de Larisse, pour lui demander par quelle offense les Thessaliens avaient pu mériter cette aggression hostile, et pour le prier de retirer ses troupes, et de leur faire connaître ses griefs par ses ambassadeurs. En même temps, ils envoyèrent cinq cents hommes d'armes, sous la conduite d'Hippolochus, renforcer la garnison de Phères; ceux-ci trouvant les soldats du roi maîtres de tous les passages, se retirèrent à Scotusse. La réponse d'Antiochus aux députés de Larisse fut douce et affectueuse; « s'il était entré en Thessalie, ce n'était pas pour faire la guerre aux Thessaliens, mais pour défendre et consolider leur liberté. » Un envoyé du roi alla, par son ordre, donner la même assurance aux habitants de Phères; mais ceux-ci, sans lui faire aucune réponse, députèrent eux-mêmes vers le roi, Pausanias, le plus considérable de leurs citoyens. Leur cause était la même que celle des habitants de Chalcis; Pausanias répéta les raisons alléguées en faveur de ces derniers, à la conférence de l'Euripe, et tint même un langage encore plus fier. Le roi exhorta les Phéréens à peser mûrement le parti qu'ils avaient à prendre, et à ne pas consulter une prévoyance excessive qui, pour éviter des maux éloignés, allait les exposer à un prompt repentir, et congédia Pausanias avec cette réponse. Quelque menaçante qu'elle fût, leur fidélité à l'égard des Romains ne leur permit pas d'hésiter un moment à courir tous les hasards de la guerre. En conséquence, ils se disposèrent à se défendre vigoureusement, et le roi fit attaquer la ville de tous les côtés. Il était indubitable que du succès de sa pre-

telligeret, (neque enim dubium erat) in eventu ejus urbis positum esse, quam primam aggressus esset, aut sperni deinde ab universâ gente Thessalorum, aut timeri se; omnem undique terrorem obsessis injecit. Primum impetum oppugnationis satis constanter sustinuerunt: deinde cùm multi propugnantes caderent, aut vulnerarentur, labare animi cœpêre. Revocati deinde castigationibus principum ad perseverandum in proposito, relicto exteriore circulo muri, deficientibus jam copiis, in interiorem partem urbis concesserunt, cui brevior orbis munitionis circumjectus erat: postremò victi malis cùm timerent, ne vi captis nulla apud victorem venia esset, dediderunt sese. Nihil inde moratus rex, quatuor millia armatorum, dum recens terror esset, Scotussam misit; nec ibi mora deditionis est facta: cernentibus Pheræorum recens exemplum, qui, quod pertinaciter primò abnuerant, malo domiti tandem fecissent: cum ipsâ urbe Hippolochus Larissæorumque deditum est præsidium. Dimissi ab rege inviolati omnes: quòd eam rem magni momenti futuram rex ad conciliandos Larissæorum animos credebat.

X. Intra decimum diem quàm Pheras venerat his perfectis, Cranonem (16) profectus cum toto exercitu, primo adventu cepit; inde Cypæram (17) et Metropolim, et iis circumjecta castella recepit; omniaque jam regionis ejus, præter Atracem et Gyrtonem (18), in potestate erant. Tum aggredi Laris-

mière entreprise dépendait le mépris ou la crainte que ses armes inspireraient à toute la nation thessalienne. Le roi, qui sentait l'importance du succès, déploya tous les moyens propres à porter la terreur dans l'esprit des assiégés. D'abord les habitants soutinrent ses premiers efforts avec assez de constance; mais quand ils virent se multiplier le nombre des morts et des blessés, leur résolution ne tarda pas à s'affaiblir. Bientôt, ramenés par les reproches de leurs chefs qui leur faisaient un point d'honneur de leur persévérance, ils quittèrent la première enceinte, trop spacieuse pour être gardée par le peu de troupes qui leur restait, et se retirèrent dans l'intérieur de la ville, dont la circonférence, moins étendue, était plus facile à défendre. Enfin, pressés vivement, et craignant, s'ils étaient pris de force, de n'avoir point de grâce à espérer du vainqueur, ils se rendirent. Le roi, sans perdre de temps, et lorsque l'impression de terreur était encore toute récente, détacha quatre mille hommes contre Scotusse, qui leur ouvrit bientôt ses portes, intimidée par l'exemple de ses voisins, que la nécessité avait contraints à une soumission d'abord opiniâtrement refusée. Hippoloque, et la garnison qu'il avait amenée, suivirent le sort de la place; mais le roi les remit en liberté, dans l'espoir que cet acte de clémence ne contribuerait pas peu à lui concilier les esprits des Larisséens.

X. La prise de ces deux places ne coûta que dix jours, à dater de son arrivée devant Phères. Antiochus se porta ensuite, avec toute son armée, sur Cranon, qu'il prit sans coup férir. Ensuite il reprit Cypæra, Métropole, ainsi que les forteresses d'alentour; et bientôt tout le pays, à la réserve d'Atrax et de Gyrton, fut soumis à son pouvoir. Alors il résolut d'aller attaquer La-

sam constituit: ratus vel terrore ceterarum expugnatarum, vel beneficio præsidii dimissi, vel exemplo tot civitatum dedentium sese, non ultrà in pertinaciâ mansuros. Elephantis agi ante signa terroris causâ jussis, quadrato agmine ad urbem incessit: ut incerti fluctuarentur animi magnæ partis Larissæorum inter metum præsentem hostium, et verecundiam absentium sociorum. Per eosdem dies Amynander cum Athamanum juventute occupat Pellinæum (19): et Menippus cum tribus millibus peditum Ætolorum, et ducentis equitibus, in Perrhæbiam profectus, Malloeam (20) et Cyretias (21) vi cepit, depopulatusque est agrum Tripolitanum. His raptim peractis, Larissam ad regem redeunt: consultanti, quidnam agendum esset de Larissâ, supervenerunt. Ibi in diversum sententiæ tendebant: aliis vim adhibendam, et non differendum censentibus, quin operibus ac machinis simul undique mœnia aggrederentur urbis sitæ in plano, apertæ, campestri undique aditu: aliis, nunc vires urbis, nequaquam Pheris conferendæ, memorantibus; nunc hiemem et tempus anni nulli bellicæ rei, minimè obsidioni atque oppugnationi urbium, aptum. Incerto regi inter spem metumque legati à Pharsalo, qui ad dedendam urbem suam fortè venerant, animos auxerunt. M. Bæbius interim cum Philippo in Dassaretiis congressus, Ap. Claudium ex communi consilio ad præsidium Larissæ misit, qui per Macedoniam magnis itineribus in ju-

risse, persuadé que les habitants, ou intimidés par l'exemple des villes déjà conquises, ou gagnés par la clémence témoignée à la garnison de Scotusse, ou entraînés par la soumission volontaire de tant de places, ne lui opposeraient point une résistance opiniâtre. Pour déployer un appareil plus menaçant, il fait marcher ses éléphants à la tête des colonnes, et s'avance en bataillon carré contre la ville. A cette vue, les habitants flottent partagés entre la crainte des ennemis présents, et la honte de manquer de foi à des amis éloignés. Amynander, à la tête de la jeunesse athamane, se rend maître de Pellinée. De son côté, Ménippe, avec trois mille piétons ætoliens et deux cents chevaux, entre dans la Perrhæbie, y force Mallée et Cyréties, et dévaste le territoire de Tripolis. Après ces expéditions rapides, ils revinrent trouver le roi devant Larisse, et arrivèrent au moment qu'il délibérait sur la conduite à tenir à l'égard de cette place. Le conseil était partagé entre des avis fort opposés; les uns voulaient employer la force, et sans délai investir et attaquer une ville ouverte, située en plaine, et dont toutes les approches étaient faciles; les autres objectaient tantôt les forces de Larisse bien supérieures à celles qu'on avait trouvées à Phères, tantôt la rigueur de l'hiver, saison si peu propre aux opérations de la guerre, et encore moins à celles d'un siége. L'arrivée des députés de Pharsale, qui venaient rendre leur ville, tira le roi de son incertitude et releva son courage. Cependant M. Bæbius, qui venait de faire sa jonction avec

gum montium, quod super Gonnos est, pervenit. Oppidum Gonni viginti millia ab Larissâ abest, in ipsis faucibus saltûs, quæ Tempe appellantur, situm. Ibi castra metatus latiùs quàm pro copiis, et plures, quàm quot satis in usum erant, ignes cùm accendisset, speciem quam quæsierat, hosti fecit, omnem ibi Romanum exercitum cum rege Philippo esse. Itaque hiemem instare apud suos causatus rex, unum tantùm moratus diem, ab Larissâ recessit, et Demetriadem rediit. Ætolique et Athamanes in suos receperunt se fines. Appius etsi, cujus rei causâ missus erat, solutam cernebat obsidionem, tamen Larissam ad confirmandos in reliquum sociorum animos descendit: duplexque lætitia erat, quòd et hostes excesserant finibus, et intra mœnia præsidium Romanum cernebant.

XI. Rex Chalcidem à Demetriade profectus, amore captus virginis Chalcidensis Cleoptolemi filiæ (22), cùm patrem, primò allegando, deinde coram ipse rogando fatigasset, invitum se gravioris fortunæ conditioni illigantem, tandem impetratâ re, tanquam in mediâ pace nuptias celebrat: et reliquum hiemis, oblitus quantas simul duas res suscepisset, bellum Romanum et Græciam liberandam, omissâ omnium rerum curâ, in conviviis et vinum sequentibus voluptatibus, ac deinde, ex fatigatione magis quàm satietate earum, in somno traduxit. Eadem omnes præfectos regios (qui ubique, ad Bœotiam maximè,

Philippe dans la Dassarétie, détacha, de concert avec lui, Appius Claudius, pour aller au secours de Larisse. Appius traversa la Macédoine à grandes journées, et gagna le sommet des montagnes qui dominent Gonnos, ville située à vingt milles de Larisse, à l'entrée même des défilés de Tempé. Là, il donna à son camp plus d'étendue que le nombre de ses troupes ne l'exigeait, alluma plus de feux qu'il n'était nécessaire, et persuada aux ennemis, comme c'était son dessein, que toutes les forces des Romains et de Philippe s'y trouvaient réunies. Antiochus donc, prenant pour prétexte l'approche de l'hiver, s'éloigne de Larisse dès le lendemain, et retourne à Démétriade. Les Ætoliens et les Athamanes rentrèrent sur leurs territoires respectifs. Bien qu'Appius eût rempli l'objet de sa mission, en faisant lever le siége, cependant, afin de rassurer les alliés, même pour l'avenir, il descendit à Larisse : double sujet de joie pour les habitants de voir à la fois et les ennemis loin de leurs frontières, et les Romains au sein de leur ville.

XI. Le roi qui avait quitté Démétriade pour se rendre à Chalcis, y conçut une si violente passion pour la fille d'un habitant de cette ville, nommé Cléoptolême, qu'il résolut de l'épouser. D'abord il fit prévenir le père de ses desseins, puis lui fit de vive voix une demande formelle. Ce particulier se défendit d'abord de s'engager dans une alliance si fort au-dessus de sa condition; mais enfin il ne put résister aux instances du prince, et donna son consentement. Alors Antiochus célébra son hymen avec autant d'appareil que s'il eût été en pleine paix; et oubliant les deux grandes entreprises qu'il avait formées, c'est-à-dire, la guerre contre les Romains et l'affranchissement de la Grèce, ainsi que tous les soins qu'elles nécessitaient, il passa le reste de l'hiver dans les festins, dans les plaisirs qui

præpositi hibernis erant) cepit luxuria: in eamdem et milites effusi sunt; nec quisquam eorum aut arma induit; aut stationem, aut vigilias servavit; aut quicquam, quod militaris operis, aut muneris esset, fecit. Itaque principio veris, cùm per Phocidem (23) Chæroneam, quò convenire omnem undique exercitum jusserat, venisset; facilè animadvertit, nihilò severiore disciplinâ milites quàm ducem hibernasse. Alexandrum inde Acarnanem et Menippum Macedonem, Stratum Ætoliæ (24) copias ducere jussit: ipse Delphis sacrificio Apollini facto, Naupactum processit: concilio principum Ætoliæ habito, viâ, quæ præter Chalcidem et Lysimachiam (25) fert ad Stratum, suis, qui per Maliacum sinum veniebant, occurrit. Ibi Mnesilochus princeps Acarnanum multis emptus donis, non ipse solùm gentem regi conciliabat, sed Clytum etiam prætorem, penès quem tum summa potestas erat, in suam sententiam adduxerat. Is cùm Leucadios, quod Acarnaniæ caput est, non facilè ad defectionem posse cerneret impelli, propter metum Romanæ classis, quæ cum Atilio, quæve circa Cephaleniam (26) erat, arte eos est aggressus: nam cùm in concilio dixisset, tuenda mediterranea Acarnaniæ esse, et omnibus, qui arma ferrent, exeundum ad Medionem (27) et Thyrium (28), ne ab Antiocho aut Ætolis occuparentur; fuêre qui dicerent, nihil attinere omnes tumultuosè concitari; satis esse quingentorum hominum præsi-

marchent à leur suite, et dans la stupeur d'un sommeil provoqué par la fatigue encore plus que par la satiété. Bientôt la contagion gagna tous ses lieutenants qui commandaient les troupes en quartier d'hiver, et surtout du côté de la Béotie. L'exemple des officiers fut suivi par les soldats; personne ne paraissait plus couvert de ses armes; plus de gardes, plus de védettes; tous les travaux, tous les devoirs de la discipline militaire étaient négligés. Aussi, lorsqu'au commencement du printemps, il traversa la Phocide et se fut rendu à Chéronée, où était le rendez-vous général de l'armée, il lui fut aisé de s'apercevoir qu'officiers et soldats avaient passé l'hiver dans la même licence et le même relâchement que leur chef. Alors il donna ordre à Alexandre d'Acarnanie et à Ménippe de Macédoine de diriger la marche de l'armée vers Stratus en Ætolie. Pour lui, après avoir offert à Delphes un sacrifice au dieu qu'on y adore, il prit la route de Naupacte, y tint conseil avec les principaux de l'Ætolie, puis suivit le chemin qui mène à Stratus, en longeant Chalcis et Lysimachie, pour aller au-devant de ses troupes qui venaient par le golfe Malée. Là, Mnésiloque, le premier des Acarnaniens, gagné par les libéralités du prince, non content de lui concilier les esprits de ses compatriotes, était venu à bout de faire entrer dans ses vues Clytus, alors préteur, et qui, par conséquent, avait la principale autorité. Ce magistrat, jugeant qu'il ne serait pas facile de soulever les habitants de Leucade, capitale de l'Acarnanie, intimidés par le voisinage de la flotte d'Atilius, qui croisait à la hauteur de Céphalonie, eut recours à ce stratagême. Comme il représentait dans l'assemblée que, pour défendre le cœur de l'Acarnanie, il fallait mettre en campagne toutes leurs forces, et les distribuer dans Médion et dans Thyrium, de peur que ces deux villes ne tombassent au pou-

dium : eam juventutem nactus, trecentis Medione, ducentis Tyrii in præsidio positis, id agebat, ut pro obsidibus futuri venirent in potestatem regis.

XII. Per eosdem dies, legati regis Medionem venerunt : quibus auditis, cùm in concione, quidnam respondendum regi esset, consultaretur; et alii manendum in Romanâ societate, alii non aspernandam amicitiam regis censerent; media visa est Clyti sententia, eoque accepta est, ut ad regem mitterent legatos, peterentque ab eo, ut Medionios super tantâ re consultare in concilio Acarnanum pateretur. In eam legationem Mnesilochus, et qui ejus factionis erant, de industriâ conjecti, clam missis, qui regem admovère copias juberent, ipsi terebant tempus: itaque vixdum iis egressis, Antiochus in finibus, et mox ad portas erat, et trepidantibus, qui expertes proditionis fuerant, tumultuoseque juventutem ad arma vocantibus, ab Clyto et Mnesilocho in urbem est inductus : et aliis suâ voluntate affluentibus, metu coacti etiam qui dissentiebant, ad regem convenerunt : quos placidâ oratione territos cùm permulsisset, ad spem vulgatæ clementiæ aliquot populi Acarnaniæ defecerunt. Thyrium à Medione profectus est, Mnesilocho eòdem et legatis præmissis. Ceterùm detecta Medione fraus cautiores, non timidiores

voir d'Antiochus ou des Ætoliens, quelques députés observèrent qu'il était inutile de mettre tout le pays en alarmes et toute leur jeunesse en mouvement, et qu'il suffisait d'un renfort de cinq cents hommes. Dès que ces troupes eurent été mises à sa disposition, il en jeta trois cents dans Médion et deux cents dans Thyrium, pour les livrer au roi, comme des otages qui lui répondraient du reste de la nation.

XII. Vers le même temps, les envoyés du roi vinrent à Médion; après qu'on leur eût donné audience, on délibéra sur la réponse qu'on avait à leur faire. Les uns voulaient maintenir l'alliance avec les Romains; les autres étaient d'avis de ne pas rejeter l'amitié d'un si grand prince. Clytus proposa un parti moyen qui prévalut : ce fut d'envoyer une députation prier le roi de permettre aux habitants de Médion, de porter une décision de cette importance dans l'assemblée générale des Acarnaniens. Mnésiloque et ses partisans se firent comprendre dans cette députation, et leurs émissaires allèrent avertir Antiochus d'approcher à la tête de ses troupes. En attendant, ils retardaient leur départ sous différents prétextes; et, à peine furent-ils sortis, qu'Antiochus entra sur le territoire, et bientôt parut aux portes même de la ville. A cette vue, ceux qui n'étaient pas du complot prennent l'alarme, crient aux armes et rassemblent la jeunesse avec une précipitation tumultueuse; et cependant Clytus et Mnésiloque introduisent le roi; leurs partisans vont en foule à sa rencontre, et la crainte oblige ceux même de la faction contraire à suivre leur exemple. Le roi accueillit ces derniers avec une douceur qui les rassura, et le bruit de cet acte de clémence lui gagna plusieurs peuples de l'Acarnanie. De Médion, il partit pour Thyrium, précédé de Mnésiloque et des mêmes envoyés. Mais la surprise de Médion, loin d'intimi-

Thyrienses fecit; dato ei haud perplexo responso, nullam se novam societatem, nisi ex auctoritate Romanorum imperatorum, accepturos, portisque clausis, armatos in muris disposuerunt. Et peropportunè ad confirmandos Acarnanum animos Cn. Octavius missus à Quintio, cùm præsidium et paucas naves ab A. Postumio, qui ab Atilio legato Cephaleniæ præpositus fuerat, accepisset, Leucadem venit, implevitque spei socios: Manium Acilium consulem jam cum legionibus mare trajecisse, et in Thessaliâ castra Romana esse. Hunc rumorem quia similem veri tempus anni maturum jam ad navigandum faciebat; rex præsidio Medione imposito, et in quibusdam aliis Acarnaniæ oppidis, Thyrio abscessit, et per Ætoliæ ac Phocidis urbes Chalcidem rediit.

XIII. Sub idem tempus M. Bæbius et Philippus rex jam antè per hiemem in Dassaretiis congressi, cùm Ap. Claudium, ut obsidione Larissam eximeret, in Thessaliam misissent, quia id tempus rebus gerendis immaturum erat, in hiberna regressi, principio veris conjunctis copiis in Thessaliam descenderunt. In Acarnaniâ tum Antiochus erat. Advenientes, Philippus Malloeam Perrhæbiæ, Bæbius Phacium (29) est aggressus; quo primo prope impetu capto, Phæstum eàdem celeritate capit; inde Atracem cùm se recepisset, Cyretias hinc et Phricium (30) occupat: præsidiisque per recepta oppida dispositis, Philippo rursus obsidenti Malloeam se

der les habitants, ne fit que les rendre plus circonspects. Ils répondirent sans détour qu'ils ne contracteraient de nouvelle alliance qu'avec l'agrément des Romains, fermèrent leurs portes, et bordèrent de gens armés leurs remparts. Un heureux hasard amena fort à propos à Leucade Cn. Octavius, que Quintius avait envoyé pour soutenir le courage des Acarnaniens. Il y amenait des galères et un détachement qu'il avait reçus d'A. Postumius, lieutenant d'Atilius et chargé par lui de pourvoir à la sûreté de l'île de Céphalonie. Son arrivée rendit l'espérance aux alliés, qui apprirent de lui que le consul Manius Acilius avait déjà passé la mer avec ses légions, et que les Romains étaient campés en Thessalie. A cette nouvelle, que la saison propre à la navigation ne rendait que trop vraisemblable, Antiochus met garnison dans Médion et dans quelques autres places de l'Acarnanie, s'éloigne de Thyrium, et retourne à Chalcis, en prenant sa route par les villes de l'Ætolie et de la Phocide.

XIII. Cependant M. Bæbius et Philippe s'étaient abouchés dans la Dassarétie; et après avoir envoyé Appius Claudius en Thessalie, pour faire lever le siége de Larisse, la saison ne leur permettant pas de rien entreprendre, ils rentrèrent dans leurs quartiers d'hiver. Mais dès l'ouverture du printemps, ils réunirent leurs forces et descendirent dans la Thessalie. Antiochus était encore en Acarnanie. Dès leur arrivée, Philippe assiège Malée, dans la Perrhæbie; Bæbius attaque Phacium, l'emporte sans coup-férir, et prend Phæstus avec la même rapidité. De là, il revient sur Atrax, se rend maître de Cyrétie et de Phricium, met garnison dans toutes ces places, et va rejoindre Philippe qui était devant Malée. A l'approche de l'armée romaine, les habitants, hors d'état de résister à cette augmentation de forces, ou dans l'espérance d'obtenir grâce, par une prompte soumis-

conjungit. Sub adventum Romani exercitûs, seu ad metum virium, seu ad spem veniæ cùm dedidissent sese; ad ea recipienda oppida, quæ Athamanes occupaverant, uno agmine ierunt. Erant autem hæc, Æginium, Ericinum, Gomphi, Silana, Tricca, Meliboea, Phaloria. Inde Pellinæum, ubi Philippus Megalopolitanus cum quingentis peditibus et equitibus quadraginta in præsidio erat, et circumsidunt, et priusquam oppugnarent, mittunt ad Philippum qui moneret, ne vim ultimam experiri vellet. Quibus ille satis ferociter respondit, vel Romanis, vel Thessalis se crediturum fuisse: in Philippi se potestatem commissurum non esse. Posteaquam apparuit vi agendum; quia videbatur et Limnæam eodem tempore oppugnari posse, regem ad Limnæam ire placuit: Bæbius restitit ad Pellinæum oppugnandum.

XIV. Per eos fortè dies Manius Acilius consul cum viginti millibus peditum, duobus millibus equitum, quindecim elephantis, mari trajecto, pedestres copias Larissam (31) deducere delectos militum tribunos jussit; ipse cum equitatu Limnæam ad Philippum venit. Adventu consulis deditio sine cunctatione est facta: traditumque præsidium regium, et cum iis Athamanes. Ab Limnæâ Pellinæum consul proficiscitur. Ibi primi Athamanes tradiderunt sese; deinde et Philippus Megalopolitanus: cui decedenti de præsidio, cùm obvius fortè fuisset Philippus rex, ad ludibrium regem eum consalutari jussit; ipse

sion, ne tardèrent pas à se rendre; et de là les armées combinées marchèrent pour reprendre les places dont les Athamanes s'étaient emparés. Ces villes étaient Æginium, Éricinum, Gomphi, Silana, Tricca, Mélibée, Phalorie. Ensuite, ils vont investir Pellinée, que Philippe de Mégalopolis défendait avec cinq cents hommes de pied et quarante chevaux; mais avant de donner l'assaut, ils le firent inviter à ne point attendre la dernière extrémité. Il répondit avec fierté qu'il aurait pu prendre confiance dans les Romains ou les Thessaliens, mais que jamais il ne se livrerait entre les mains de Philippe. On vit bien qu'il fallait recourir à la force; mais, comme on jugea qu'il était possible d'attaquer en même temps Limnée, il fut convenu que le roi se détacherait pour ce siége, tandis que Bæbius ferait celui de Pellinée.

XIV. Ce fut dans les mêmes jours que le consul Manius Acilius, qui venait de passer la mer avec vingt mille hommes de pied, deux mille de cavalerie, et quinze éléphants, chargea les tribuns militaires les plus expérimentés de conduire son infanterie à Larisse, et vint, avec sa cavalerie, joindre Philippe devant Limnée. L'arrivée du consul décida la reddition de la place, dont les habitants livrèrent en même temps la garnison d'Antiochus et les Athamanes qui s'y trouvaient. De Limnée, Acilius marcha sur Pellinée. Les Athamanes se rendirent les premiers, et bientôt après eux Philippe de Mégalopolis. Comme il sortait de la place, le roi de Macédoine, qui se trouvait par hasard sur son passage, le fit, par dérision, saluer du nom de roi; puis s'approchant lui-même, il le traita de frère,

congressus, fratrem, haud sanè decoro majestati suæ joco, appellavit. Deductus inde ad consulem, custodiri jussus; et haud ita multò pòst in vinculis Romam missus: cetera multitudo Athamanum, aut militum Antiochi regis, quæ in præsidiis deditorum per eos dies oppidorum fuerat, Philippo tradita regi est; fuêre autem ad tria millia hominum. Consul Larissam est profectus, ibi de summâ belli consultaturus: in itinere ab Pieriâ et Metropoli legati tradentes urbes suas occurrerunt. Philippus Athamanum præcipuè captivis indulgenter habitis, ut per eos conciliaret gentem, nactus spem Athamaniæ potiundæ, exercitum eò duxit, præmissis in civitates captivis. Et illi magnam auctoritatem apud populares habuerunt, clementiam erga se regis munificentiamque commemorantes: et Amynander, cujus præsentis majestas aliquos in fide continuisset, veritus ne traderetur Philippo jam pridem hosti, et Romanis meritò tum propter defectionem infensis, cum conjuge ac liberis regno excessit, Ambraciamque se contulit: ita Athamania omnis in jus ditionemque Philippi concessit. Consul ad reficienda maximè jumenta, quæ et navigatione, et postea itineribus fatigata erant, paucos Larissæ moratus dies, velut renovato modicâ quiete exercitu, Cranonem est profectus. Venienti Pharsalus, Scotussa, et Pheræ, quæque in eis præsidia Antiochi erant, deduntur: ex iis interrogatis, qui manere secum vellent,

plaisanterie peu digne de la majesté royale. On le mena ensuite au consul, qui le mit sous bonne garde, et le fit conduire à Rome, chargé de fers. Le reste des Athamanes et des soldats d'Antiochus, qui composaient les garnisons des places qu'on venait de réduire, fut livré à Philippe, au nombre d'environ trois mille hommes. Le consul partit pour Larisse, afin d'y régler les opérations ultérieures, et rencontra en chemin les députés de Piérie et de Métropolis qui lui apportaient les clefs de leurs villes. Philippe, dans le dessein de se concilier l'affection des Athamanes qu'il espérait soumettre à son empire, traita avec plus de bonté que les autres les prisonniers de cette nation, et ne conduisit son armée dans l'Athamanie qu'après leur avoir donné la liberté de retourner dans leurs foyers. Leur retour et le récit de la clémence et de la générosité du roi firent une vive impression sur l'esprit de leurs concitoyens. D'ailleurs, Amynander, dont la présence aurait pu contenir quelques uns de ses sujets dans le devoir, craignant d'être livré ou à Philippe, son ancien ennemi, ou aux Romains justement irrités de sa défection, sortit de ses états avec sa femme et ses enfants, et chercha un asyle dans Ambracie. Ainsi l'Athamanie entière reconnut la domination de Philippe. Le consul resta quelque temps à Larisse, surtout pour remettre sa cavalerie des fatigues de la navigation et des marches forcées qu'il lui avait fallu faire ensuite; mais jugeant son armée assez rafraîchie par quelques jours de repos, il prit la route de Cranon. A peine parut-il, que Pharsale, Scotusse et Phères se rendirent avec les garnisons qu'Antiochus y avait laissées. Des soldats qui les composaient, mille, sur la proposition d'Acilius, prirent parti dans l'armée romaine, et furent remis sous les ordres de Philippe; le reste fut désarmé, et renvoyé à Démétriade. Ensuite, il reprit

mille volentes Philippo tradit: ceteros inermes Demetriadem remittit. Proërnam inde recepit, et quæ circa eam castella erant. Ducere tum porro in sinum Maliacum cœpit. Appropinquante faucibus, super quas siti Thaumaci sunt, desertâ urbe, juventus omnis armata sylvas et itinera insedit, et in agmen Romanum ex superioribus locis incursavit. Consul primò mittere, qui ex propinquo colloquentes deterrent eos à tali furore: posteaquam perseverare in incœpto vidit, tribuno cum duorum signorum militibus circummisso, interclusit ad urbem iter armatis, vacuamque eam cepit: tum clamore ab tergo captæ urbis audito, refugientium undique ex sylvis insidiatorum cædes facta est. A Thaumacis altero die consul ad Sperchium amnem pervenit: inde Hypatæorum agros vastavit.

XV. Cùm hæc agebantur, Chalcide erat Antiochus; qui jam tum cernens, nihil se ex Græciâ, præter amœna Chalcide hiberna, et infames nuptias petisse, Ætolorum vana promissa incusare, et Thoantem: Hannibalem verò, non ut prudentem tantùm virum, sed prope vatem omnium quæ tum evenirent, admirari. Ne tamen temere cœpta segnitiâ insuper everteret, nuncios in Ætoliam mittit, ut omni contractâ juventute convenirent. Jam et ipse eò decem millia ferè peditum, ex iis qui postea venerant ex Asiâ expleta, et equites quingentos duxit. Quò cùm aliquanto pauciores quàm unquam antea

Proërne et toutes les forteresses d'alentour, et s'avança jusqu'au golfe de Malée. A son approche du défilé au-dessus duquel est située Thaumacie, toute la jeunesse en armes, désertant la ville, alla s'embusquer dans les forêts, et s'emparer des passages et des hauteurs d'où elle venait fondre sur les Romains. D'abord le consul envoya vers eux quelques officiers les détourner d'une pareille frénésie ; mais les voyant sourds à toutes ses représentations, il ordonne à un tribun de faire un circuit avec deux compagnies, et de fermer à ces furieux le chemin de la ville. La place, restée sans défense, fut bientôt prise : aux cris qu'ils entendaient derrière eux, les ennemis sortirent des forêts pour regagner la ville et furent taillés en pièces. De Thaumacie, le consul arriva en deux jours sur les bords du Sperchius, d'où il porta le ravage sur le territoire d'Hypate.

XV. Cependant Antiochus était à Chalcis : là, voyant que de tout ce qu'il s'était promis de son expédition en Grèce, il ne lui restait que le souvenir d'un hiver passé dans la mollesse et la honte d'un mariage disproportionné, il se plaignit des vaines promesses des Ætoliens et des bravades de Thoas, et rendit toute son estime à Annibal, qu'il admirait, non seulement comme un général expérimenté, mais presque comme un devin qui lui avait prédit tout ce qui venait de lui arriver. Cependant, pour ne pas achever de perdre, par son inaction, une entreprise formée si légèrement, il envoya en Ætolie ordre d'armer et de réunir toute la jeunesse du pays. Bientôt il y rentra lui-même, à la tête de dix mille hommes de pied, y

convenissent, et principes tantummodo cum paucis clientibus essent, atque ii dicerent omnia sedulò ab se facta, ut quàm plurimos ex civitatibus suis evocarent, nec auctoritate, nec gratiâ, nec imperio adversùs detrectantes militiam valuisse; destitutus undique et ab suis, qui morabantur in Asiâ, et ab sociis, qui ea in quorum spem vocaverant non præstabant, intra saltum Thermopylarum sese recepit. Id jugum (32), sicut Apennini dorso Italia dividitur, ita mediam Græciam dirimit: ante saltum Thermopylarum in septentrionem versa Epirus, et Perrhæbia et Magnesia, et Thessalia est, et Phthiotæ Achæi, et sinus Maliacus: intra fauces ad meridiem vergunt, Ætoliæ pars major, et Acarnania, et cum Locride Phocis, et Bœotia adjunctaque insula Eubœa, et, excurrente in altum, velut promontorio, Atticâ terrâ, sita ab tergo et Peloponnesus. Hoc jugum ab Leucate et mari ad Occidentem verso, per Ætoliam ad alterum mare Orienti objectum tendens, ea aspreta rupesque interjectas habet, ut non modò exercitus, sed ne expediti quidem facilè ullos ad transitum calles inveniant. Extremos ad Orientem montes Oetam vocant: quorum quod altissimum est, Callidromon appellatur; in cujus valle ad Maliacum sinum vergente iter est non latius quàm sexaginta passus. Hæc una militaris via est, quâ traduci exercitus, si non prohibeantur, possint: ideo Pylæ, et ab aliis, quia calidæ aquæ in ipsis faucibus sunt, Thermopylæ lo-

compris les renforts venus d'Asie, et de cinq cents chevaux. Il y trouva les Ætoliens en plus petit nombre que jamais, et les principaux de la nation avec une poignée de clients. Ceux-ci répondirent à ses plaintes, qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour tirer des villes un plus grand nombre de combattants, mais que leur refus opiniâtre de s'enrôler n'avait cédé ni au crédit ni à l'autorité. Ainsi, abandonné de tous côtés, et des siens qui ne se pressaient point de quitter l'Asie, et de ses alliés qui se piquaient si peu de tenir leurs engagements, il alla prendre une position plus sûre dans le défilé des Thermopyles. Cette chaîne de montagnes coupe la Grèce en deux parties, comme l'Apennin partage l'Italie. Elle a vers l'entrée, au nord, l'Épire, la Perrhæbie, la Magnésie, la Thessalie, la Phthiotide d'Achaie et le golfe de Malée; au midi, vers le milieu, la plus grande partie de l'Ætolie, l'Acarnanie, la Locride, la Phocide, la Béotie et l'île d'Eubée, et derrière elle le Péloponnèse et l'Attique qui se prolonge dans la mer en forme de promontoire. Ces différents sommets, qui s'étendent à travers l'Ætolie, depuis Leucate et la mer d'Occident jusqu'à la mer d'Orient, sont tellement coupés de rocs et de précipices, qu'il est presque impossible, non seulement pour des armées, mais même pour les voyageurs les plus lestes, d'y trouver des passages. A l'extrémité, vers l'orient, s'élève le mont OEta, dont la sommité la plus élevée s'appelle Callidrome, au bas duquel, dans la vallée qui aboutit au golfe de Malée, est un chemin qui n'a pas plus de soixante pas de large. C'est là la seule route militaire, en supposant que les armées en marche n'y trouvent point d'ennemis : c'est ce qui a fait donner le nom de *pyles* ou *portes* à ces gorges, que d'autres nomment Thermopyles, à cause des sources chaudes qui se trouvent au milieu même du défilé; lieu

cus appellatur; nobilis Lacedæmoniorum adversùs Persas morte magis memorabili, quàm pugnâ.

XVI. Haudquaquam pari tum animo Antiochus intra portas loci ejus castris positis, munitionibus insuper saltum impediebat : et cùm duplici vallo fossâque, et muro etiam, quâ res postulabat, ex multâ copiâ passim jacentium lapidum, permunisset omnia; satis fidens nunquam eâ vim Romanum exercitum facturum, Ætolos ex quatuor millibus (tot enim convenerant) partim ad Heracleam præsidio obtinendam, quæ ante ipsas fauces posita est, partim Hypatam mittit, et Heracleam haud dubius consulem oppugnaturum, et jam multis nunciantibus circa Hypatam omnia evastari. Consul depopulatus Hypatensem primò, deinde Heracleensem agrum, inutili utrobique auxilio Ætolorum, in ipsis faucibus prope fontes calidarum aquarum adversùs regem castra posuit. Ætolorum utræque manus Heracleam sese incluserunt. Antiochum, cui, priusquam hostem cerneret, satis omnia permunita, et præsidiis obsepta videbantur, timor deinde incessit, ne quos per imminentia juga calles inveniret ad transitum Romanus : nam et Lacedæmonios quondam ita à Persis circumitos fama erat, et nuper Philippum (33) ab iisdem Romanis : itaque nuncium Heracleam ad Ætolos mittit, ut hanc saltem sibi operam eo bello præstarent, ut vertices circà montium occuparent obsiderentque, ne quâ transire Romanus posset. Hoc

célèbre par le combat des Lacédémoniens contre les Perses, et plus encore par le dévouement héroïque des premiers.

XVI. Antiochus, bien éloigné d'avoir la même résolution que ces généreux citoyens, établit son camp à l'entrée du défilé; et, non content de s'y retrancher, la ferma d'un double fossé, d'une double palissade, et même, en quelques endroits, d'un mur formé des pierres que le lieu lui fournissait en abondance. Rassuré sur la force de cette situation, il envoya les quatre mille Ætoliens qu'on était venu à bout de rassembler, partie à Héraclée, ville située en face des gorges, et que le consul devait infailliblement attaquer, partie à Hypate, pour la défendre des ravages que les Romains avaient déjà portés sur son territoire. Le consul n'en dévasta pas moins les campagnes de l'une et de l'autre places, sans que les Ætoliens pussent les mettre à couvert, et vint camper à l'entrée des gorges, auprès des bains chauds, vis-à-vis d'Antiochus. Les deux corps ætoliens se jetèrent dans Héraclée. Le roi qui, avant d'avoir vu l'ennemi, s'était cru bien en sûreté au moyen des précautions qu'il avait prises, commença à craindre que les Romains ne s'ouvrissent sur les hauteurs quelques passages pour percer jusqu'à lui; car c'était ainsi, disait-on, que les Perses avaient jadis enveloppé les Spartiates, et que tout récemment les Romains avaient surpris Philippe. Il envoie donc un courrier à Héraclée, pour prier les Ætoliens de lui rendre au moins le service de s'emparer du sommet des montagnes, et de fermer, de ce côté, le

nuncio audito, dissensio inter Ætolos orta est : pars imperio parendum regis atque eundum censebant; pars subsistendum Heracleæ, ad utramque fortunam, ut sive victus à consule rex esset, in expedito haberent integras copias ad opem propinquis ferendam civitatibus suis; sive vinceret, ut dissipatos in fugam Romanos persequerentur. Utraque pars non mansit modò in sententiâ suâ, sed etiam executa est consilium : duo millia Heracleæ substiterunt : duo trifariam divisa, Callidromum, et Rhoduntiam, et Tichiunta (hæc nomina cacuminibus sunt) occupavêre.

XVII. Consul posteaquam insessa superiora loca ab Ætolis vidit, M. Porcium Catonem et L. Valerium Flaccum, consulares legatos (34), cum binis millibus delectorum militum, ad castella Ætolorum, Flaccum in Rhoduntiam et Tichiunta, Catonem in Callidromum mittit. Ipse, priusquam ad hostem copias admoveret, vocatos in concionem milites, paucis est allocutus : « Plerosque omnium ordinum, milites, inter vos esse video, qui in hâc eâdem provinciâ T. Quintii ductu auspicioque militaveritis. » Macedonico bello inexsuperabilis magis saltus ad » amnem Aoum fuit, quàm hic. Quippe portæ sunt » hæ : et unus, inter duo maria clausis omnibus, » velut naturalis transitus est. Munitiones et locis » opportunioribus tunc fuerunt, et validiores impo- » sitæ : exercitus hostium ille et numero major, et

passage aux Romains. Ce message jeta la dissension parmi les Ætoliens; les uns étaient d'avis de déférer aux volontés du roi, et d'entrer dans ses vues; les autres, de rester dans Héraclée, où ils seraient à portée, si le roi était vaincu, d'aller au secours des places du voisinage, et, s'il était vainqueur, de se mettre à la poursuite des Romains en déroute. Les deux partis persistèrent dans leurs sentiments, et même se séparèrent pour suivre chacun ses idées. Deux mille restèrent dans Héraclée; deux autres, partagés en trois corps, allèrent occuper les sommets nommés Callidrome, Rhodontie et Tichionte.

XVII. Le consul, voyant les Ætoliens maîtres des hauteurs, détache les lieutenants consulaires M. Porcius Caton et L. Valérius Flaccus, avec deux mille hommes d'élite, l'un contre Callidrome, et l'autre contre Rhodontie et Tichionte, afin de les en déloger. Pour lui, avant de marcher à l'ennemi, il assemble ses soldats, et leur parle en ces termes : « Soldats, la plupart » des guerriers que je vois dans vos rangs ont servi dans cette » même contrée, sous les auspices de T. Quintius. C'est vous » rappeler assez que, dans la guerre de Macédoine, le pas qu'il » vous fallut forcer sur les rives de l'Aoüs était bien plus inac» cessible; celui-ci n'est qu'une porte, c'est un chemin que la » nature a ouvert entre ces deux mers qui ne laissent pas d'autre » passage. Alors la position de Philippe fut et plus forte, et plus » avantageuse, son armée plus nombreuse et plus aguerrie. » Elle était composée de Macédoniens, de Thraces et d'Illy» riens, toutes nations guerrières. Ici, je ne vois que des Syriens, » que des Grecs d'Asie, peuples sans consistance et nés pour

» militum genere aliquanto melior. Quippe illic Macedones Thracesque et Illyrii erant, ferocissimæ omnes gentes: hîc Syri et Asiatici Græci sunt, levissima genera hominum, et servituti nata. Rex ille bellicosissimus, exercitatus jam inde ab juventâ finitimis Thracum atque Illyriorum, et circà omnium accolarum bellis: hic, ut aliam omnem vitam sileam, is est, qui cùm ad inferendum populo Romano bellum ex Asiâ in Europam transisset, nihil memorabilius toto tempore hibernorum gesserit, quàm quòd amoris causâ ex domo privatâ, et obscuri etiam inter populares generis (35), uxorem duxit; et novus maritus, velut saginatus nuptialibus cœnis, ad pugnam processit. Summa virium speique ejus in Ætolis fuit, gente vanissimâ et ingratissimâ, ut vos priùs experti estis, nunc Antiochus experitur. Nam nec convenerunt frequentes, nec contineri in castris potuerunt, et in seditione ipsi inter se sunt: et cùm Hypatam tuendam Heracleamque depoposcissent, neutram tutati, refugerunt in juga montium, pars Heracleæ incluserunt sese. Rex ipse confessus, nusquam æquo campo non modò congredi se ad pugnam audere, sed ne castra quidem in aperto ponere, relictâ omni ante se regione eâ, quam se nobis ac Philippo ademisse gloriabatur, condidit se intra rupes: ne ante fauces quidem saltûs, ut quondam Lacedæmonios fama est, sed intrà penitus retractis

» l'esclavage. Philippe est un roi valeureux, expérimenté, ac» coutumé dès sa jeunesse à combattre les Thraces, les Illy» riens et des voisins belliqueux. En est-il de même d'Antio» chus ? Sans parler du reste de sa vie, qu'a fait ce monarque » redoutable, qui a passé d'Asie en Europe pour entrer en » guerre avec le peuple romain? Tous ses exploits d'hiver se » bornent à de honteuses amours, à un hymen indécent avec » la fille d'un particulier obscur, même parmi ses compatriotes; » et c'est dans la double ivresse de l'amour et de la débauche, » que ce nouvel époux s'est arraché des bras de son épouse pour » s'avancer au combat. Toutes ses ressources, toutes ses espé» rances reposent sur les Ætoliens, les plus vains, les plus » ingrats de tous les hommes, comme vous l'avez éprouvé les » premiers, comme Antiochus l'éprouve aujourd'hui. En effet, » il n'a pu obtenir d'eux qu'une poignée de soldats, ni les » retenir dans son camp. Divisés eux-mêmes d'opinion, après » s'être chargés de défendre le territoire d'Hypate et d'Héra» clée, ils l'ont laissé sans défense; et les uns se sont réfugiés » sur les hauteurs, les autres se sont renfermés dans Héraclée. » Pour Antiochus, il avoue qu'il n'ose, je ne dis pas combattre, » mais même camper en plaine, et abandonne à notre discré» tion tout le pays qu'il se vantait d'avoir enlevé à Philippe et » aux Romains. Encore n'est-ce pas pour se poster à l'entrée » des gorges, à l'exemple des Lacédémoniens, mais pour s'en» foncer dans les détours des rochers et enterrer son camp

» castris : quòd quantùm interest ad timorem ostendendum, an muris alicujus urbis obsidendum sese incluserit ? Sed neque Antiochum tuebuntur angustiæ, nec Ætolos vertices illi, quos ceperunt. Satis undique provisum anteque præcautum est, ne quid adversùs vos in pugnâ præter hostes esset. Illud proponere animo vestro debetis, non vos pro Græciæ libertate tantùm dimicare, (quanquam is quoque egregius titulus esset, liberatam à Philippo antè, nunc ab Ætolis et ab Antiocho liberare) neque ea tantùm in præmium vestrum cessura, quæ nunc in regiis castris sunt : sed illum quoque omnem apparatum, qui in dies ab Epheso exspectatur, prædæ futurum : Asiam deinde Syriamque, et omnia usque ad ortus solis ditissima regna imperio Romano aperturos. Quid deinde aberit, quin ab Gadibus ad mare Rubrum (36) Oceano fines terminemus, qui Orbem terrarum amplexu finit, et omne humanum genus, secundùm deos, nomen Romanum veneretur? In hæc tanta præmia dignos parate animos, ut crastino die, bene juvantibus diis, acie decernamus. »

XVIII. Ab hâc concione dimissi milites, priusquam corpora curarent, arma telaque parant. Luce primâ, signo pugnæ proposito, instruit aciem consul, arctâ fronte ad naturam et angustias loci. Rex posteaquam signa hostium conspexit, et ipse copias eduxit. Levis armaturæ partem (37) ante vallum in primo locavit : tum Macedonum robur (38), quos

» dans des profondeurs inaccessibles. Trahirait-il plus d'effroi » en s'enfermant dans les murailles d'une ville? Mais Antio» chus ne trouvera pas plus d'abri dans ces défilés que les » Ætoliens sur les hauteurs. Tout est prévu pour que votre » valeur ne rencontre d'autre obstacle à surmonter que les » ennemis eux-mêmes. C'est à vous à ne point perdre de vue » que vous n'allez pas seulement combattre pour rendre la » liberté à la Grèce (et cependant quelle gloire pour vous de » l'affranchir du joug des Ætoliens et d'Antiochus, comme » elle vous a déjà dû son affranchissement de Philippe!) que le » prix de la victoire sera, outre tout le butin que vous trou» verez dans le camp ennemi, tous les riches convois qu'il » attend d'Éphèse de jour en jour, et que vos armes vont ou» vrir au peuple romain la route de Syrie, et de toutes les » opulentes monarchies de l'Orient. Ainsi notre empire, étendu » de Cadix jusqu'à la mer Rouge, n'aura presque d'autres » bornes que l'Océan, dont le vaste contour embrasse l'univers; » et le genre humain n'y verra rien, après les dieux qu'il révère, » à l'égal du nom romain. Élevez vos courages à la hauteur de » ces brillantes récompenses; et livrons demain, sous la protec» tion des immortels, un combat qui doit être décisif. »

XVIII. Animés par ces discours, les soldats se retirèrent pour mettre leurs armes en état, et ce ne fut qu'après ces préparatifs qu'ils prirent du repos et de la nourriture. Dès que le jour paraît, le consul donne le signal du combat, et range ses troupes en donnant peu de front à son ordonnance de bataille, suivant la nature du terrain qui ne lui permettait pas de se développer. A la vue des enseignes ennemies, le roi, de son

Sarissophoros appellabant, velut firmamentum circa ipsas munitiones constituit : his ab sinistro cornu jaculatorum sagittariorumque et funditorum manum sub ipsis radicibus montis posuit, ut ex altiore loco nuda latera hostium incesserent : ab dextro Macedonibus ad ipsum munimentorum finem, quâ loca usque ad mare invia palustri limo et voraginibus claudunt, elephantos cum assueto præsidio posuit; post eos, equites : tum modico intervallo relicto, ceteras copias in secundâ acie. Macedones pro vallo locati, primò facilè sustinebant Romanos tentantes ab omni parte aditus : multùm adjuvantibus qui ex loco superiore fundis, velut nimbum, glandes et sagittas simul et jacula ingerebant; deinde, ut major, nec jam toleranda vis hostium inferebat se, pulsi loco, intra munimenta subductis ordinibus concesserunt : inde ex vallo prope alterum vallum, hastis præ se objectis, fecerunt : et ita modica altitudo valli erat, ut et locum superiorem ad pugnandum suis præberet, et propter longitudinem hastarum subjectum haberet hostem. Multi temere subeuntes vallum transfixi sunt : et aut incœpto irrito recessissent, aut plures cecidissent, ni M. Porcius ab jugo Callidromi, dejectis inde Ætolis, et magnâ ex parte cæsis, (incautos enim et plerosque sopitos oppresserat) super imminentem castris collem apparuisset. Flacco non eadem fortuna ad Tichiunta et Rhoduntiam, nequicquam subire ad ea castella conato, fuerat.

côté, s'avance en ordre de bataille; il place en première ligne, et en avant du retranchement, une partie de ses troupes légères; puis les Macédoniens, qu'on appelait Sarissophores, et qui faisaient la force de son armée, derrière les ouvrages qu'ils devaient défendre; à leur gauche, et au pied même de la montagne, il met une partie des gens de trait, des archers et des frondeurs, afin que, grâce à l'avantage de leur poste, ils pussent charger les flancs de l'ennemi qui se trouvaient à découvert. A la droite, et à l'endroit où les tranchées aboutissaient à des marais bourbeux et à des gouffres impraticables jusqu'à la mer, il poste des éléphants, avec le corps destiné à les soutenir; derrière eux, la cavalerie; et, en laissant quelque intervalle, le reste de ses troupes qui formaient la seconde ligne. Les Macédoniens, rangés en avant des palissades, résistaient d'abord aux Romains, qui de tous côtés essayaient de se faire jour. Ils étaient secondés par leurs camarades qui, des postes élevés qu'ils occupaient, faisaient pleuvoir une grêle de traits, de javelots et de balles de plomb. Mais trop faibles pour soutenir la charge des assaillants qui grossissaient à vue d'œil, ils se replièrent derrière leurs fortifications, et formèrent un second retranchement de leurs piques dont ils présentaient la pointe en avant. La palissade à hauteur d'appui leur ménageait tout l'avantage du terrain, et leurs piques étaient assez longues pour atteindre l'ennemi. Aussi, plusieurs soldats romains, en s'approchant avec trop peu de précaution, tombèrent percés de coups, et l'on aurait été forcé de renoncer à l'attaque, ou l'on aurait perdu beaucoup de monde, si Porcius Caton n'eût paru en ce moment sur le Callidrome; il venait d'en chasser les Ætoliens, après en avoir taillé en pièces une partie qu'il avait surprise endormie. Flaccus n'avait pas eu le même succès à

XIX. Macedones, quique alii in castris regiis erant, primò, dum procul nihil aliud quàm turba et agmen apparebat; Ætolos credere, visâ procul pugnâ, subsidio venire: ceterùm ut primùm signaque et arma ex propinquo cognita errorem aperuerunt, tantus repentè pavor omnes cepit, ut abjectis armis fugerent. Et munimenta sequentes impedierunt, et angustiæ vallis, per quam sequendi erant; et maximè omnium, quòd elephanti novissimi agminis erant, quos pedes ægrè præterire, eques nullo poterat modo, timentibus equis, tumultumque inter se majorem, quàm in prælio edentibus. Aliquantum temporis et direptio castrorum tenuit. Scarphiam (39) tamen eo die persecuti sunt hostem. Multis in ipso itinere cæsis captisque non equis virisque tantùm, sed etiam elephantis, quos capere non potuerant, interfectis, in castra reverterunt: quæ tentata eo die inter ipsum pugnæ tempus ab Ætolis Heracleam obtinentibus præsidio, sine ullo haud parum audacis incepti effectu, fuerant. Consul noctis insequentis tertiâ vigiliâ præmisso equitatu ad persequendum hostem, signa legionum primâ luce movit. Aliquantum viæ præceperat rex, ut qui non antè quàm Elatiæ ab effuso constiterit cursu: ubi primùm reliquiis pugnæque et fugæ collectis, cum perexiguâ manu semiermium militum Chalcidem se recepit. Romanus equitatus ipsum quidem regem Elatiæ assecutus non est; sed magnam partem agmi-

l'attaque de Rhodontie et de Tichionte, et avait été contraint de se retirer après de vains efforts.

XIX. Les Macédoniens et le reste des troupes qui défendaient le camp d'Antiochus, ne voyant encore que de loin un corps en mouvement, s'imaginèrent d'abord que c'étaient les Ætoliens, qui, à la vue du combat engagé, venaient au secours de leurs alliés. Mais à peine eurent-ils reconnu de près les enseignes et les armes romaines, que, saisis d'épouvante, ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite. Les Romains se mirent à la poursuite des fuyards; mais elle fut ralentie par les retranchements, par le peu d'espace du vallon où ils étaient resserrés, et surtout par les éléphants qui fermaient l'arrière-garde; cette ligne formidable, à travers laquelle les fantassins avaient peine à se faire jour, arrêtait tout court les chevaux qui s'effarouchaient, et dont l'effroi causait plus de désordre entr'eux qu'il n'y en avait eu dans la mêlée. On perdit aussi du temps du pillage du camp. Malgré ces retards, on poursuivit pourtant l'ennemi jusqu'à Scarphie; il perdit dans la route quantité d'hommes et de chevaux, et même d'éléphants qu'on tua, parce qu'on ne pouvait les prendre; et les vainqueurs revinrent dans leur camp, que la garnison ætolienne d'Héraclée avait attaqué pendant le combat, par une tentative des plus hardies, mais dont l'audace resta sans succès. Le consul, qui, dès la troisième veille de la nuit suivante, avait envoyé sa cavalerie à la poursuite des vaincus, se mit en marche lui-même, au point du jour, avec son infanterie. Mais le roi avait sur lui beaucoup d'avance, grâce à une fuite si précipitée qu'il ne s'était point arrêté avant d'avoir atteint Élatie; ce prince y recueillit les débris du combat et de la fuite, et gagna Chalcis avec une poignée de soldats presque sans armes. La cavalerie romaine, au défaut du

nis, aut lassitudine subsistentis, aut errore, ut qui sine ducibus per ignota itinera fugerent, dissipatos oppresserunt; nec præter quingentos, qui circa regem fuerunt, ex toto exercitu quisquam effugit: etiam ex decem millibus militum, quos, Polybio auctore, trajecisse secum regem in Græciam scripsimus, exiguus numerus: quid si Antiati Valerio credamus, sexaginta millia militum fuisse in regio exercitu scribenti, quadraginta inde millia cecidisse, supra quinque millia capta cum signis militaribus ducentis triginta? Romanorum centum quinquaginta in ipso certamine pugnæ, ab incursu Ætolorum se tuentes non plus quinquaginta interfecti sunt.

XX. Consule per Phocidem et Bœotiam exercitum ducente, consciæ defectionis civitates, cum velamentis ante portas stabant; metu ne hostiliter diriperentur: ceterùm per omnes dies, haud secus, quàm in pacato agro, sine violatione ullius rei agmen processit: donec in agrum Coroneum ventum est. Ibi statua regis Antiochi posita in templo Minervæ Itoniæ (40) iram accendit: permissumque militi est, ut circumjectum templo agrum popularetur; deinde cogitatio animum subiit, cùm communi decreto Bœotorum posita esset statua, indignum esse in unum Coronensem agrum sævire. Revocato extemplo milite, finis populandi factus: castigati tantùm verbis Bœoti, ob ingratum in tantis tamque recentibus beneficiis animum erga Romanos. Inter ipsum pugnæ

roi qu'elle ne trouva plus à Élatie, surprit une grande partie de ses gens épars, qui s'arrêtaient de lassitude, ou qui, faute de guides, s'égaraient dans des chemins inconnus. De toute l'armée d'Antiochus, il ne s'échappa que les cinq cents hommes qui avaient combattu auprès de sa personne, nombre bien exigu, en supposant même, avec Polybe, qu'il n'avait amené en Grèce que dix mille hommes. Que sera-ce, si l'on en croit Valérius d'Antium, qui assure que l'armée d'Antiochus était forte de soixante mille, qu'il en perdit quarante mille dans l'action, et que plus de cinq mille, avec deux cent trente drapeaux, tombèrent au pouvoir du vainqueur? La perte des Romains fut de cent cinquante dans le combat, et de cinquante au plus à la défense du camp attaqué par les Ætoliens.

XX. Pendant que le consul s'avançait à travers la Phocide et la Béotie, les habitants des villes rebelles se tenaient aux portes avec tout l'appareil des suppliants, dans la crainte des traitements rigoureux qu'elles sentaient bien avoir mérités. Cependant l'armée marcha plusieurs jours aussi paisiblement qu'en pays ami, et sans commettre aucune hostilité, jusqu'à son arrivée sur le territoire de Coronée. Mais la vue de la statue d'Antiochus, érigée dans le temple de Minerve Itonienne, irrita le général au point qu'il permit aux soldats de piller les campagnes circonvoisines; encore ce courroux fut-il bientôt calmé par la réflexion que cette statue ayant été votée par un décret de tous les Béotiens, il était injuste d'en faire porter la peine aux seuls habitants de cette ville. Il y eut donc presque aussitôt contr'ordre et défense de continuer les hostilités, et le consul se contenta de reprocher aux Béotiens leur ingratitude à l'égard des bienfaits signalés du peuple romain, et trop récents pour

tempus decem naves regiæ, cum præfecto Isidoro, ad Thronium in sinu Maliaco stabant; eò gravis vulneribus Alexander Acarnan nuncius adversæ pugnæ cùm perfugisset, trepidæ indè recenti terrore naves Cenæum Euboeæ petierunt; ibi mortuus sepultusque Alexander. Tres, quæ ex Asiâ profectæ eumdem portum tenuerunt, naves, auditâ exercitûs clade, Ephesum redierunt. Isidorus ab Cenæo Demetriadem, si fortè eò deferret fuga regem, trajecit. Per eosdem dies A. Atilius præfectus Romanæ classis, magnos regios commeatus, jam fretum, quod ad Andrum insulam est, prætervectos, excepit: alias mersit, alias cepit naves; quæ novissimæ agminis erant, cursum in Asiam verterunt. Atilius Piræeum, unde profectus erat, cum agmine captivarum navium revectus, magnam vim frumenti et Atheniensibus, et aliis ejusdem regionis sociis divisit.

XXI. Antiochus sub adventum consulis à Chalcide profectus, Tenum primò tenuit; inde Ephesum transmisit. Consuli Chalcidem venienti portæ patuerunt, cùm appropinquante eo, Aristoteles, præfectus regis, urbe excessisset. Et ceteræ urbes in Euboeâ sine certamine traditæ, paucosque per dies omnibus perpacatis, sine ullius noxâ urbis, exercitus Thermopylas reductus: multò modestiâ post victoriam, quàm ipsâ victoriâ laudabilior. Inde consul M. Catonem, per quem quæ gesta essent senatus populusque Romanus haud dubio auctore sciret, Romam misit. Is

s'être effacés sitôt de leur mémoire. Dans le temps même que se livrait la bataille, dix vaisseaux du roi, commandés par Isidore, étaient en rade à la hauteur de Thronium, dans le golfe de Malée. La nouvelle de sa défaite y fut portée par Alexandre d'Acarnanie, grièvement blessé, et l'alarme fut si vive que ces navires gagnèrent précipitamment Cénée dans l'Eubée, où Alexandre mourut et fut inhumé. Trois autres bâtiments d'Asie, qui venaient d'entrer dans ce port, n'eurent pas plutôt appris la perte de la bataille, qu'ils reprirent la route d'Éphèse. Pour Isidore, il passa de Cénée à Démétriade, afin d'y rejoindre le roi, dans le cas où ce prince s'y fût réfugié. Durant les mêmes jours, A. Atilius, qui commandait la flotte romaine, intercepta des bâtiments chargés de convois considérables qui avaient déjà franchi le détroit près de l'île d'Andros, en coula une partie à fond et enleva le reste, à l'exception de ceux de l'arrière-garde qui reprirent la route de l'Asie. Atilius revint au Pirée avec ses prises, et fit distribuer une grande quantité de blé aux Athéniens, ainsi qu'aux autres confédérés de l'Attique.

XXI. Avant l'arrivée du consul, Antiochus quitta Chalcis, et fit d'abord voile vers Ténos, d'où il se rendit à Éphèse. A l'approche des Romains, Aristote, que le roi avait laissé pour commandant, sortit de Chalcis qui leur ouvrit ses portes. Toutes les autres villes de l'Eubée se soumirent sans résistance, l'île entière fut reconquise en peu de jours; et le consul, sans user d'aucune violence, ramena son armée aux Thermopyles, encore plus estimable par sa modération après la victoire, que par sa victoire même. De là il dépêcha Caton à Rome, comme le plus en état, par la part qu'il y avait prise, d'informer le sénat et le peuple romain des succès que venaient d'obtenir les armes de la république. Caton s'étant embarqué à Créuse, port de

à Creüsâ (Thespiensium emporium est, in intimo sinu Corinthiaco retractum) Patras Achaiæ petit: à Patris Corcyram usque Ætoliæ atque Acarnaniæ littora legit: atque ita ad Hydruntum (41) Italiæ trajecit: quinto die inde pedestri itinere Romam ingenti cursu pervenit; ante lucem ingressus urbem, à portâ ad prætorem M. Junium iter intendit. Is primâ luce senatum vocavit: quò L. Cornelius Scipio, aliquot diebus antè à consule dimissus, cùm adveniens audisset prægressum Catonem in senatu esse, supervenit exponenti quæ gesta essent. Duo inde legati jussu senatûs in concionem sunt producti: atque ibi eadem, quæ in senatu, rebus in Ætoliâ de gestis exposuerunt. Supplicatio in triduum decreta est: et ut quadraginta hostiis majoribus prætor, quibus diis ei videretur, sacrificaret. Per eosdem dies et M. Fulvius Nobilior, qui biennio antè prætor in ulteriorem Hispaniam erat profectus, ovans urbem est ingressus: argenti bigati præ se tulit centum et triginta millia (42); et extra numeratum duodecim millia pondo argenti (43): auri pondo centum viginti septem (44).

XXII. Acilius consul ab Thermopylis Heracleam ad Ætolos præmisit, « ut tunc saltem experti regiam » vanitatem resipiscerent; traditâque Heracleâ (45), » cogitarent de petendâ ab senatu seu furoris sui, » seu erroris veniâ. Et ceteræ Græciæ civitates de» fecisse eo bello ab optimè de se meritis Romanis: » sed quia post fugam regis, cujus fiduciâ ab officio

mer des Thespiens, au fond du golfe de Corinthe, gagna Patras, ville de l'Achaïe; de là longea jusqu'à Corcyre les côtes de l'Ætolie et de l'Acarnanie, débarqua à Otrante en Italie, prit la route de Rome par terre, et fit une telle diligence qu'il y arriva en cinq jours; il entra de nuit dans la ville, et alla tout droit chez le préteur M. Junius. Ce magistrat convoqua les sénateurs dès le grand matin. L. Cornélius Scipion, que le consul avait fait partir plusieurs jours auparavant, apprenant à son arrivée que Caton l'avait devancé au sénat, y survint au moment que ce dernier donnait le détail de tout ce qui venait de se passer en Grèce. Au sortir de cette séance, les deux députés se rendirent, par ordre du sénat, à l'assemblée du peuple, où ils recommencèrent le récit des succès remportés en Ætolie. En reconnaissance de ces heureuses nouvelles, le sénat décréta trois jours de prières publiques, et le préteur eut ordre d'offrir quarante grandes victimes à telles divinités qu'il jugerait à propos. Les mêmes jours, M. Fulvius Nobilior, qui deux ans auparavant avait été envoyé préteur dans l'Espagne ultérieure, rentra dans Rome avec les honneurs de l'ovation, et fit porter dans son triomphe cent trente mille deniers d'argent au coin de la république; outre cette somme, en espèces monnoyées, douze mille livres d'argent pesant et cent vingt-sept d'or en barres.

XXII. Le consul Acilius, avant de partir des Thermopyles pour marcher sur Héraclée, fit exhorter les Ætoliens, qui s'étaient jetés dans la place, et « que l'expérience devait avoir convaincus du peu de solidité des promesses d'Antiochus, à écouter enfin les conseils de la sagesse. Il était temps, en livrant Héraclée, de songer à demander grâce au sénat pour leur égarement, ou, s'ils l'aimaient mieux, pour leur erreur.

» decessissent, non addidissent pertinaciam culpæ, » in fidem receptas esse. Ætolos quoque, quanquam » non secuti sint regem, sed arcessierint, et duces » belli, non socii fuerint, si pœnitere possint, posse » et incolumes esse. » Ad ea cùm pacati nihil responderetur, appareretque armis rem gerendam, et, rege superato, bellum Ætolicum integrum restare; castra ab Thermopylis ad Heracleam movit: eoque ipso die, ut situm nosceret urbis, ab omni parte equo mœnia est circumvectus. Sita est Heraclea in radicibus OEtæ montis: ipsa in campo, arcem imminentem loco alto et undique præcipiti habet. Contemplatus omnia quæ noscenda erant, quatuor simul locis aggredi urbem constituit; à flumine Asopo, quà et gymnasium est, L. Valerium operibus atque oppugnationi præposuit: arcem extra muros, quæ frequentiùs prope quàm urbs habitabatur, Ti. Sempronio Longo oppugnandam dedit: à sinu Maliaco, quæ aditum haud facilem pars habebat, M. Bæbium; ab altero amniculo, quem Melana vocant, adversùs Dianæ templum, Appium Claudium opposuit. Horum magno certamine intra paucos dies turres, arietesque, et alius omnis apparatus oppugnandarum urbium perficitur. Et cùm ager Heracleensis paluster omnis frequensque proceris arboribus, benigne ad omne genus operum materiam suppeditabat; tum, quia refugerant intra mœnia Ætoli, deserta, quæ in vestibulo urbis erant, tecta, in varios usus non tigna

D'autres peuples de la Grèce avaient, dans cette guerre, montré un oubli non moins coupable des bienfaits du peuple romain. Mais si les sollicitations du roi les avaient écartés de leurs devoirs, ils avaient au moins, depuis sa défaite, mérité leur grâce par un prompt repentir. A leur exemple, les Ætoliens pouvaient, en reconnaissant leur faute, se flatter d'éprouver la même clémence, bien qu'ils eussent, non pas suivi, mais appelé Antiochus, et levé l'étendard de la révolte, au lieu de figurer dans la querelle comme de simples auxiliaires. » La réponse à ce message ne fut rien moins que pacifique, et le consul vit bien qu'il ne lui restait plus d'autre voie à prendre que celle de la force, et que la défaite d'Antiochus lui laissait sur les bras une nouvelle guerre. En conséquence, il quitte les Thermopyles, va camper devant Héraclée, et, le jour même de son arrivée, fait à cheval le tour de la place, pour en reconnaître les dehors. Héraclée est située au pied du mont OEta; la ville est bâtie dans la plaine; mais la citadelle qui la commande est assise sur un sommet élevé et coupé à pic. Après avoir fait toutes les reconnaissances nécessaires, le consul résolut de l'attaquer par quatre points à la fois. L. Valérius eut la conduite des ouvrages et de l'attaque, du côté du fleuve Asopus, où est le Gymnase; T. Sempronius Longus dut assiéger le faubourg dont la population était plus forte que celle de la ville même; M. Bæbius fut posté du côté du golfe de Malée, en face d'une partie dont l'abord était difficile, et Appius Claudius, vis-à-vis le temple de Diane, situé sur un petit ruisseau que les habitants appellent Mélas. Ces quatre officiers rivalisèrent de zèle et d'activité, au point qu'en peu de jours les tours, les béliers et toutes les autres machines propres au siége des villes furent en activité. Outre que le territoire d'Héraclée est marécageux et

modò et tabulas, sed laterem quoque, et cæmenta, et saxa variæ magnitudinis, præbebant.

XXIII. Et Romani quidem, operibus magis quàm armis, urbem oppugnabant: Ætoli contra armis se tuebantur; nam cùm ariete quaterentur muri, non laqueis, ut solet, exceptos declinabant ictus; sed armati frequentes, quidam ignes etiam, quos aggeribus injicerent, ferebant: fornices quoque in muro erant apti ad excurrendum: et ipsi, cùm pro dirutis reficerent muros, crebriores eos, ut pluribus erumperetur in hostem locis, faciebant. Hoc primis diebus, dum integræ vires erant, et frequentes et impigrè fecerunt: in dies deinde, pauciores et segniùs. Etenim cùm multis urgerentur rebus, nulla eos res æquè ac vigiliæ conficiebant; Romanis in magnâ copiâ militum succedentibus aliis in stationem aliorum, Ætolos propter paucitatem eosdem dies noctesque assiduo labore urente. Per quatuor et viginti dies, ita ut nullum tempus vacuum dimicatione esset, adversùs quatuor è partibus simul oppugnantem hostem nocturnus diurno continuatus labor est. Cùm fatigatos jam Ætolos sciret consul et ex ratione temporis, et quòd ita transfugæ affirmabant, tale consilium iniit; mediâ nocte receptui signum dedit, et ab oppugnatione simul omnes milites deductos usque ad tertiam diei horam quietos in castris tenuit;

rempli de hautes futaies, qui leur fournissaient en abondance tous les matériaux nécessaires, les édifices extérieurs, que les Ætoliens avaient abandonnés pour se réfugier dans la place, donnaient aux Romains, à leur choix, des poutres, des planches, des tuiles, des moellons et des pierres de toute grandeur.

XXIII. Les assiégeants faisaient usage de leurs machines plus que de leurs armes pour attaquer; les Ætoliens n'employaient que leurs armes pour se défendre : car, tandis qu'on battait les murs en brèche, ils ne tendaient pas, comme on a coutume de le faire, des cordages pour détourner l'effet du bélier, mais fondaient sur les assaillants, la plupart l'épée à la main, et quelques uns avec des torches allumées s'efforçaient de mettre le feu aux ouvrages. De plus, les murs avaient, d'espace en espace, des poternes pour faciliter les sorties; et à mesure que les assiégés en élevaient de nouveaux à la place de ceux que le bélier avait abattus, ils ménageaient un plus grand nombre d'ouvertures, afin de surprendre les Romains de plusieurs côtés à la fois. Les premiers jours du siége, et tant qu'ils n'avaient rien perdu de leurs forces, les sorties furent vives et fréquentes, mais devinrent par degrés plus rares et moins impétueuses. En effet, de tous les maux qui les pressaient à la fois, le plus accablant était la continuité des veilles qui les épuisaient. Les Romains, vu leur multitude, pouvaient se relever successivement, au lieu que les Ætoliens, moins nombreux, avaient à supporter les mêmes fatigues sans interruption. Durant vingt-quatre jours, quatre attaques simultanées les occupèrent nuit et jour sans relâche. Enfin, le consul jugeant, et par la durée du siége, et par le rapport des transfuges, que les Ætoliens succombaient à la fatigue, changea de batteries. Vers le milieu de la nuit, il fait sonner la retraite et tient ses soldats en repos dans le camp

inde cœpta oppugnatio ad mediam rursus noctem perducta est : intermissa deinde usque ad tertiam diei horam. Fatigationem rati causam esse Ætoli non continuandæ oppugnationis, quæ et ipsos affecerat, ubi Romanis datum receptui signum esset, velut ipsi quoque hoc revocati, pro se quisque ex stationibus decedebant : nec ante tertiam diei horam armati in muris apparebant.

XXIV. Consul cùm nocte mediâ intermisisset oppugnationem, quartâ vigiliâ rursus ab tribus partibus summâ vi aggressus, ab unâ Ti. Sempronium tenere intentos milites signumque exspectantes jussit, ad ea, in nocturno tumultu, unde clamor exaudiretur, haud dubiè ratus hostes concursuros. Ætoli pars sopiti affecta labore ac vigiliis corpora ex somno moliebantur : pars vigilantes adhuc ad strepitum pugnantium in tenebris currunt. Hostes partim per ruinas jacentis muri transscendere conantur; partim scalis ascensus tentant : adversùs quos undique ad opem ferendam occurrunt Ætoli. Pars una, in quâ ædificia extra urbem erant, neque defenditur, neque oppugnatur : sed qui oppugnarent, intenti signum exspectabant; defensor nemo aderat. Jam dilucescebat, cùm signum consul dedit : et sine ullo certamine partim per semiruta, partim scalis integros muros transscendere. Simul clamor index capti oppidi est exauditus, undique Ætoli desertis stationibus in arcem fugiunt. Oppidum victores, permissu

jusqu'à la troisième heure du jour. Alors il recommence l'attaque qui dure jusqu'au milieu de la nuit suivante, et l'interrompt de même pour la reprendre à la même heure que la veille. Les Ætoliens se persuadent que la cause de cette interruption est la fatigue commune aux deux partis. A peine entendent-ils sonner la retraite du côté des Romains, que c'est pour eux le signal du repos : chacun quitte son poste, et ne reparaît sur les remparts que le lendemain à la troisième heure du jour.

XXIV. Le consul, après avoir interrompu l'assaut à minuit, le fait reprendre dès la quatrième veille avec une nouvelle vigueur, mais par trois endroits seulement, et donne ordre à Titus Sempronius de tenir de son côté ses soldats prêts au premier signal, s'attendant bien que, dans l'alarme d'une attaque nocturne, les Ætoliens se porteraient précipitamment vers les postes où les cris des assiégeants appelleraient leur attention. En effet, ceux des assiégés qui étaient éveillés courent, au milieu des ténèbres, où ils entendent le bruit des combattants; tandis que ceux qui reposaient arrachent avec peine au sommeil leurs membres épuisés de fatigues et de veilles. Cependant les Romains ici gravissent avec effort sur les brèches, là tentent l'escalade; et partout les Ætoliens se présentent pour les repousser. Le seul faubourg n'est ni défendu, ni attaqué; mais les assaillants sont là et n'attendent que le signal, au lieu qu'on n'y voit pas de défenseurs. Au point du jour, le signal est donné, et, sans coup-férir, les Romains s'élancent à travers les décombres, ou escaladent les murs qui sont encore debout. Aux cris qui annoncent la prise de la place, les Ætoliens quittent leurs postes et se réfugient de tous côtés dans la citadelle. La ville fut livrée au pillage; le consul le permit moins par haine ou

consulis, diripiunt: non tam ab irâ, nec ab odio, quàm ut miles coërcitus in tot receptis hostium urbibus, aliquo tandem loco fructum victoriæ sentiret. Revocatos inde à medio ferme die milites cùm in duas divisisset partes, unam radicibus montium circumduci ad rupem jussit, quæ fastigio altitudinis par, mediâ valle velut abrupta ab arce erat; sed adeò prope geminata cacumina eorum montium sunt, ut ex vertice altero conjici tela in arcem possint: cum dimidiâ militum parte consul ab urbe ascensurus in arcem, signum ab iis qui ab tergo in rupem evasuri erant, exspectabat. Non tulêre qui in arce erant Ætoli primum eorum qui rupem ceperant clamorem, deinde impetum ab urbe Romanorum; et fractis jam animis, et nullâ ibi præparatâ re ad obsidionem diutius tolerandam: utpote congregatis feminis, pueris-que, et imbelli aliâ turbâ in arcem, quæ vix capere, nedum tueri multitudinem tantam posset: itaque ad primum impetum abjectis armis, dediderunt sese. Traditus inter ceteros princeps Ætolorum Damocritus est: qui principio belli decretum Ætolorum, quo arcessendum Antiochum censuerant, T. Quintio poscenti responderat, « In Italiâ daturum, cùm castra ibi Ætoli posuissent: » ob eam ferociam majus victoribus gaudium traditus fuit.

XXV. Eodem tempore, quo Romani Heracleam, Philippus Lamiam ex composito oppugnabat; circa Thermopylas cum consule redeunte ex Bœotiâ, ut

ressentiment que par une sage politique. Il était juste de dédommager le soldat des dépouilles de tant de villes qu'on venait de reprendre, en lui laissant goûter enfin quelque part les fruits de sa victoire. Vers le midi, il les fit rappeler aux drapeaux, et les divisa en deux corps, dont l'un eut ordre de tourner la montagne, et d'aller occuper un rocher séparé de la citadelle par un vallon, mais dont le sommet s'en rapprochait assez pour que les traits lancés de ce point d'élévation pussent l'atteindre. Le consul, à la tête de l'autre division, attendait, pour l'attaquer du côté de la place, le signal qu'on devait lui donner de la sommité du rocher. Les Ætoliens, sans armes dans la citadelle, ne purent soutenir ni les cris des Romains, maîtres du roc qui s'élevait derrière eux, ni l'attaque dirigée du côté de la ville. Déjà découragés par leurs premiers revers, ils n'avaient d'ailleurs fait aucun des préparatifs nécessaires pour soutenir un long siége; et la foule de femmes, d'enfants, de vieillards qui s'étaient jetés dans la citadelle, bien loin d'y trouver un refuge, ne pouvait pas même y être contenue. Aussi, dès le premier assaut, ils mirent bas les armes et se rendirent. Du nombre des prisonniers fut Damocrite, le personnage le plus considérable de l'Ætolie; c'était le même qui, dès le commencement de la guerre, sommé par Quintius de lui remettre le décret qui appelait Antiochus, avait eu l'insolence de lui répondre « qu'il le lui donnerait en Italie, lorsque les Ætoliens y seraient campés sur les bords du Tibre. » A la vue de ce captif, le souvenir de cette forfanterie redoubla pour les vainqueurs la joie de la victoire.

XXV. Pendant que les Romains étaient devant Héraclée, Philippe assiégeait Lamie. Cette double entreprise avait été concertée entre le consul, à son retour de la Béotie, et le roi

victoriam ipsi populoque Romano gratularetur, excusaretque quòd morbo impeditus bello non interfuisset, congressus; inde diversi ad duas simul oppugnandas urbes profecti. Intersunt septem millia ferme passuum: et quia Lamia cùm posita est in tumulo, tum regionem eâ maximè despectat, oppidò quàm breve intervallum videtur (46), et omnia in conspectu sunt. Cùm enixè, velut proposito certamine, Romani Macedonesque diem ac noctem, aut in operibus, aut in præliis essent, hoc major difficultas Macedonibus erat, quòd Romani aggere et vineis, et omnibus supra terram operibus, subtus Macedones cuniculis oppugnabant, et in asperis locis silex sæpe impenetrabilis, ferro occurrebat. Et cùm parùm procederet inceptum, per colloquia principum oppidanos tentabat rex, ut urbem dederent: haud dubius quin, si priùs Heraclea capta foret, Romanis se potiùs quàm sibi dedituri essent, suamque gratiam consul in obsidione liberandâ facturus esset. Nec eum opinio est frustrata: confestim enim ab Heracleâ captâ nuncius venit, ut oppugnatione absisteret: « Æquius esse, Romanos milites, qui acie » dimicassent cum Ætolis, præmia victoriæ habere. » Ita recessum ab Lamiâ est, et propinquæ clade urbis, ipsi ne quid simile paterentur effugerunt (47).

XXVI. Paucis priusquam Heraclea caperetur diebus, Ætoli concilio Hypatam coacto, legatos ad

de Macédoine, qui l'était allé joindre aux Thermopyles, pour le féliciter de sa victoire, et pour s'excuser sur sa maladie de ne s'être pas trouvé à la bataille. Après cette entrevue, ils s'étaient séparés, pour aller faire les deux siéges à la fois. Les deux villes ne sont qu'à sept milles de distance l'une de l'autre; et comme Lamie est située sur une éminence qui regarde surtout la route d'Héraclée, l'intervalle paraît encore plus court, et rien n'échappe à la vue. Il résulta de cette proximité une vive émulation entre les Romains et les Macédoniens, qui passaient à l'envi, les uns et les autres, les jours et les nuits dans les travaux et dans les attaques. Mais les derniers avaient à vaincre de plus grandes difficultés; car, tandis que les Romains employaient les tranchées, les mantelets et toutes les machines auxquelles la terre sert de base, les Macédoniens en ouvraient les flancs pour y conduire la mine; et dans un sol aussi âpre rencontraient souvent des rocs que le fer ne pouvait entamer. Le roi, voyant le peu de succès de leurs efforts, se ménage des conférences avec les principaux habitants et tente de les amener à se soumettre, bien sûr que, si Héraclée était prise la première, ils aimeraient mieux se rendre aux Romains qu'à lui, et que le consul voudrait se faire auprès d'eux un mérite de leur délivrance. Sa prévoyance fut justifiée par l'événement; car dès que le consul se vit maître d'Héraclée, il envoya dire à Philippe de lever le siége de Lamie, « parce qu'il était juste de laisser le prix de la victoire aux Romains, qui avaient eu la peine de combattre les Ætoliens. » Ainsi Lamie, délivrée du siége, dut au désastre d'une ville voisine l'avantage de ne pas éprouver les mêmes calamités.

XXVI. Peu de jours avant la prise d'Héraclée, les Ætoliens tinrent à Hypate une assemblée, dont le résultat fut l'envoi

Antiochum miserunt; inter quos et Thoas idem, qui et antea, missus est: mandata erant, ut ab rege peterent primùm, ut ipse coactis rursus terrestribus navalibusque copiis, in Græciam trajiceret; deinde, si qua ipsum teneret res, ut pecuniam et auxilia mitteret: « id cùm ad dignitatem ejus fidemque perti» nere, non prodi socios, tum etiam ad incolumita» tem regni, non sinere Romanos omni curâ vacuos, » cùm Ætolorum gentem sustulissent, omnibus co» piis in Asiam trajicere. » Vera erant quæ dicebantur: eò magis regem moverunt. Itaque in præsentia pecuniam, quæ ad usus belli necessaria erat, legatis dedit: auxilia terrestria navaliaque affirmavit missurum. Thoantem unum ex legatis retinuit, et ipsum haud invitum morantem, ut exactor præsens promissorum adesset.

XXVII. Ceterùm Heraclea capta fregit tandem animos Ætolorum: et post paucos dies quàm ad bellum renovandum acciendumque regem in Asiam miserant legatos, abjectis belli consiliis, pacis petendæ oratores ad consulem miserunt. Quos dicere exorsos consul interfatus, cùm alia sibi prævertenda esse dixisset, redire Hypatam eos, datis dierum decem induciis, et L. Valerio Flacco cum iis misso, jussit: ei quæ secum acturi fuissent exponere, et si qua vellent alia. Hypatam ut est ventum, principes Ætolorum apud Flaccum concilium habuerunt, consultantes, quonam agendum modo apud consulem

d'une ambassade vers Antiochus. Thoas, qui avait déjà eu la même mission, fut du nombre des ambassadeurs. Leurs instructions portaient, d'abord de presser ce prince de repasser au plutôt en Grèce avec de nouvelles forces de terre et de mer; en second lieu, si quelque affaire le retenait, de leur envoyer des troupes et de l'argent. « Outre qu'il était de son honneur de ne point abandonner ses alliés, la sûreté de ses états lui faisait une loi d'occuper assez les Romains, pour que l'entière destruction des Ætoliens ne leur laissât pas la liberté de passer en Asie avec toutes leurs forces. » Ces raisons étaient sans réplique; elles firent impression sur l'esprit du roi. Il remit donc dans le moment, aux ambassadeurs, les sommes nécessaires pour faire la guerre, et les assura qu'il leur enverrait avant peu des secours d'hommes et de vaisseaux. Il retint à sa cour, Thoas, qui y resta volontiers, afin d'être à portée de presser en personne l'exécution des promesses royales.

XXVII. Mais la prise d'Héraclée acheva d'abattre le courage des Ætoliens; et, peu de jours après avoir fait partir des ambassadeurs pour engager Antiochus à reprendre les armes, renonçant à tout projet de guerre, ils envoyèrent demander la paix au consul. Dès les premiers mots, Acilius interrompit les députés, en leur disant qu'il avait des affaires plus pressées; et leur accordant une trève de dix jours, les renvoya à Hypate, accompagnés de L. Valérius Flaccus, qu'il chargea de traiter avec eux et de les entendre. A leur retour, les chefs des Ætoliens se réunirent auprès de Flaccus, et délibérèrent avec lui sur ce qu'ils avaient à proposer au consul; ils se disposaient à rappeler les anciennes alliances et les services rendus au peuple romain, lorsque Flaccus leur conseilla de ne point invoquer

foret. Parantibus iis antiqua fœderum ordiri, meritaque in populum Romanum, « Absistere iis Flaccus » jussit, quæ ipsi violassent ac rupissent; confessio» nem iis culpæ magis profuturam, et totam in pre» ces orationem versam: nec enim in causâ ipsorum, » sed in populi Romani clementiâ spem salutis posi» tam esse. Et suppliciter agentibus iis se adfuturum, » et apud consulem, et Romæ in senatu; eò quoque » enim mittendos fore legatos. » Hæc una via omnibus ad salutem visa est, « ut in fidem se permitterent » Romanorum (48). Ita enim et illis violandi suppli» ces verecundiam se imposituros: et ipsos nihilomi» nus suæ potestatis fore, si quid melius fortuna » ostendisset. »

XXVIII. Posteaquam ad consulem ventum est, Phæneas legationis princeps longam orationem, et variè ad mitigandam iram victoris compositam, ita ad extremum finivit, ut diceret, « Ætolos se suaque » omnia fidei populi Romani permittere. » Id consul ubi audivit, « Etiam atque etiam videte, inquit, Æto» li, ut ita permittatis. » Tunc decretum Phæneas, in quo id disertè scriptum erat, ostendit. « Quando » ergo, inquit, ita permittitis, postulo ut mihi Di» cæarchum civem vestrum, et Menetam Epirotam, (Naupactum is cum præsidio ingressus ad defectionem compulerat) » et Amynandrum cum princi» pibus Athamanum, quorum consilio ab nobis de» fecistis, sine morâ dedatis. » Prope dicentem in-

des traités dont ils avaient été les infracteurs; il ajouta qu'un aveu sincère de leur faute et un langage suppliant étaient le parti le plus avantageux qu'ils eussent à prendre, puisqu'ils n'avaient d'espoir de salut que dans la clémence du peuple romain, et non dans la bonté de leur cause. A cette condition, il leur promettait son appui, soit auprès du consul, soit dans le sénat à Rome où il était à propos d'envoyer aussi des ambassadeurs. » Ils convinrent tous que leur unique ressource « était de s'abandonner à la bonne foi des Romains. Cette démarche suppliante devait désarmer la colère du vainqueur, et leur laissait en même temps la liberté de profiter, pour se rétablir, des occasions que leur offrirait la fortune. »

XXVIII. Admis auprès du consul, Phænéas, chef de la députation, tâcha d'adoucir la colère du vainqueur par un discours long et adroit, qu'il finit en disant que « les Ætoliens abandonnaient leurs personnes et tout ce qu'ils possédaient à la bonne foi du peuple romain. » — « Ætoliens, répondit le consul, » pesez bien la force de vos expressions. Votre soumission est- » elle entière et sans réserve? » Phænéas lui montra le décret où elle était énoncée en termes clairs et précis : « Eh bien! » reprit le consul, en vertu de cet acte formel, j'exige qu'on » me livre, sans délais, Dicæarque, votre concitoyen, Ménète » d'Épire (cet officier, entré dans Naupacte à la tête d'un corps » de troupes, avait soulevé les habitants), et Amynander, avec » les principaux Athamanes dont les conseils ont causé votre » défection. » Phænéas, sans donner au consul le temps d'achever, s'écria vivement : « Ce n'est pas comme esclaves, mais

terfatus Romanum Phæneas, « Non in servitutem, « inquit, sed in fidem tuam nos tradidimus : et cer» tum habeo te imprudentià labi, qui nobis imperes, » quæ moris Græcorum non sint. » Ad hæc consul, « Nec hercle, inquit, magnopere nunc curo quid » Ætoli satis ex more Græcorum factum esse cen» seant : dum ego more Romano imperium inhibeam » in deditos modò decreto suo, ante armis victos. » Itaque, ni properè fit quod imperó, vinciri vos » jam jubeo : » afferrique catenas, et circumsistere lictores jussit. Tum fracta Phæneæ ferocia, Ætolisque aliis est : et tandem, cujus conditionis essent, sensêre. Et « se quidem Phæneas, et qui adsint Æto» lorum, scire facienda esse quæ imperentur, dixit : » sed ad decernenda ea concilio Ætolorum opus » esse : ad id petere, ut decem dierum inducias da» ret. » Petente Flacco pro Ætolis, induciæ datæ : et Hypatam reditum est. Ubi cùm in consilio delectorum, quos Apocletos (49) vocant, Phæneas et quæ imperarentur, et quæ ipsis prope accidissent, exposuisset ; ingemuerunt quidem principes conditioni suæ, parendum tamen victori censebant, et ex omnibus oppidis convocandos Ætolos ad concilium.

XXIX. Posteaquam verò omnis coacta multitudo eadem illa audivit, adeò sævitià imperii atque indignitate exasperati animi sunt, ut, si in pace fuissent, illo impetu iræ concitari potuerint ad bellum. Ad iram accedebat et difficultas eorum quæ imperaren-

» comme amis, que nous nous sommes livrés à votre bonne foi, » et, sans doute, c'est faute de connaître les usages des Grecs, » que vous nous donnez des ordres qui y sont si contraires. — » Peu m'importe, répliqua le consul, de paraître, au jugement » des Ætoliens, agir contre les usages des Grecs; il me suffit » d'user, conformément à ceux des Romains, de toute mon » autorité sur des peuples qui viennent de se soumettre par leur » propre décret, et que j'ai déjà soumis par la force des armes. » Si donc vous n'obéissez dans le moment, je vais vous faire » charger de fers. » Et sur-le-champ il fit apporter des chaînes, et les licteurs entourèrent les députés. A cette menace, toute la fierté de Phænéas et des autres Ætoliens les abandonna; et ce fut alors qu'ils sentirent toute la rigueur de leur condition. « Ils reconnaissaient, dirent-ils, la nécessité d'exécuter les ordres qu'ils venaient de recevoir; mais il était nécessaire de convoquer une assemblée de la nation, pour ratifier cet engagement, et pour cet effet demandaient une trève de dix jours. » Cette trève leur fut accordée à la sollicitation de Flaccus, et les députés retournèrent à Hypate. Là, lorsque Phænéas eut exposé dans le conseil secret les ordres qu'on venait de leur intimer, et le traitement qu'ils avaient été sur le point de subir, les premiers du conseil gémirent sur leur sort, mais ils n'en furent pas moins d'avis d'obéir au vainqueur et de convoquer une diète générale.

XXIX. Lorsque tous ces faits eurent été portés à la connaissance de la nation assemblée, les esprits y furent tellement révoltés de la rigueur et du despotisme du consul, et le premier mouvement de l'indignation générale fut si violent, que, si l'on eût été en pleine paix, il aurait suffi pour faire courir aux armes.

tur: « Quonam modo enim utique regem Amynan» drum se tradere posse? » Et spes fortè oblata quòd Nicander eo ipso tempore ab rege Antiocho veniens, implevit exspectatione vanâ multitudinem, terrâ marique ingens parari bellum. Is, duodecimo die quàm conscenderat navem, in Ætoliam perfectâ legatione rediens Phalara in sinu Maliaco tenuit; inde Lamiam pecuniam cùm devexisset, ipse cùm expeditis vesperâ primâ inter Macedonum Romanaque castra medio agro, dum Hypatam notis callibus petit, in stationem incidit Macedonum, deductusque ad regem est, nondum convivio dimisso. Quod ubi nunciatum est, velut hospitis, non hostis, adventu motus Philippus, accumbere eum epularique jussit: atque inde dimissis aliis, solum retentum, ipsum quidem de se timere quicquam vetuit. Ætolorum prava consilia, atque in ipsorum caput semper recidentia, accusavit, qui primùm Romanos, deinde Antiochum in Græciam adduxissent. « Sed præteri» torum, quæ magis reprehendi, quàm corrigi pos» sint, oblitum se, non facturum ut insultet adversis » rebus eorum. Ætolos quoque finire tandem adver» sùs se odia debere; et Nicandrum privatim ejus » diei, quo servatus à se foret, meminisse. » Ita datis qui in tutum eum prosequerentur, Hypatam Nicander consultantibus de pace Romanâ supervenit.

XXX. Manius Acilius venditâ, aut concessâ militi circa Heracleam prædâ, postéaquam nec Hypatæ

Aux transports qui les agitaient, se joignait la difficulté d'exécuter de pareils ordres. « En effet, quel moyen pour eux de livrer surtout la personne d'Amynander? » D'ailleurs, l'arrivée de Nicandre, qui revenait de son ambassade de Syrie, ranima la confiance de la multitude et la flatta du vain espoir de voir rallumer la guerre sur terre et sur mer. Cet envoyé, après avoir rempli sa mission, n'avait mis que douze jours à revenir en Ætolie, et avait pris terre à Phalara, dans le golfe de Malée. De là il avait fait transporter à Lamie l'argent que lui avait remis Antiochus, et s'était mis en route, à l'entrée de la nuit, avec une faible escorte; mais, en cherchant à pénétrer entre le camp des Romains et celui des Macédoniens, par des sentiers qui lui étaient connus, il tomba dans un poste de Macédoniens, et fut conduit à Philippe qui était encore à table. Ce prince le traita en hôte plutôt qu'en ennemi, et lui fit prendre place auprès de lui; puis, renvoyant ceux qui l'accompagnaient, il le prit à part, et l'assura qu'il n'avait rien à craindre pour sa personne. Il s'en prit à l'aveuglement des Ætoliens, dont les fausses démarches tournaient toujours contre eux-mêmes, et leur reprocha d'avoir attiré en Grèce les Romains d'abord, et ensuite Antiochus. « Mais, ajouta-t-il, il était plus aisé de blâmer leurs fautes passées que de les réparer; il n'insulterait donc point à leurs malheurs. Les Ætoliens, de leur côté, devaient mettre un terme à leur animosité contre lui, et Nicandre, en particulier, se souvenir que ce jour même il venait de lui sauver la vie. » Après cet entretien, il lui donna une escorte pour le remettre en lieu de sûreté, et Nicandre arriva à Hypate au moment qu'on y délibérait sur la paix avec les Romains.

XXX. Cependant, Manius Acilius fit vendre ou abandonna à ses soldats tout le butin d'Héraclée. Ensuite, à la nouvelle

pacata esse consilia, et Naupactum concurrisse Ætolos, ut inde totum impetum belli sustinerent, audivit; præmisso Ap. Claudio cum quatuor millibus militum ad occupanda juga, quâ difficiles transitus montium erant, ipse OEtam ascendit, Herculique sacrificium fecit in eo loco, quem Pyram (50), quòd ibi mortale corpus ejus dei sit crematum, appellant: inde toto exercitu profectus, reliquum iter satis expedito agmine fecit. Ut ad Coracem est ventum (mons est altissimus inter Callipolin et Naupactum) ibi et jumenta multa ex agmine præcipitata cum ipsis oneribus sunt, et homines vexati. Id facilè apparebat, quàm cum inerti hoste res esset, qui tam impeditum saltum nullo præsidio, ut clauderet, transitum, insedisset. Tum quoque vexato exercitu, ad Naupactum descendit: et uno castello adversùs arcem posito, ceteras partes urbis, divisis copiis pro situ moenium, circumsedit; nec minus operis laborisque ea oppugnatio, quàm Heracleæ, habuit.

XXXI. Eodem tempore et Messene in Peloponneso ab Achæis, quòd concilii eorum recusaret esse, oppugnari cœpta est. Etenim duæ civitates, Messene et Elis, extrà concilium Achaicum erant: cum Ætolis sentiebant. Elei tamen, post fugatum ex Græcià Antiochum, legatis Achæorum leniùs responderant; « Dimisso præsidio regio, cogitaturos se quid sibi » faciendum esset. » Messenii sine responso dimissis legatis, moverant bellum, trepidique rerum suarum,

que le résultat de l'assemblée d'Hypate était contraire à la paix, et que les Ætoliens s'étaient rassemblés à Naupacte pour y soutenir tout le poids de la guerre, il détacha Appius Claudius, avec quatre mille hommes, pour occuper les hauteurs qui commandaient les passages difficiles. Lui-même monta sur le sommet de l'OEta, et offrit un sacrifice à Hercule, dans l'endroit nommé Pyra, parce que, selon la tradition, ce fut là que le dieu livra aux flammes sa dépouille mortelle. De là il se remit en route avec toute son armée, et trouva le reste du chemin assez facile. Arrivé au Corax, montagne fort élevée qui sépare Naupacte de Callipolis, il perdit beaucoup de bêtes de sommes qui roulèrent dans les précipices avec leurs charges, et les soldats furent fort maltraités. On eut à s'applaudir d'avoir affaire à un ennemi assez indolent pour ne s'être pas saisi d'un chemin si peu praticable, où, avec une poignée d'hommes, il aurait pu fermer le passage. Malgré cette négligence, ce ne fut pas sans peine que l'armée effectua le sien et descendit sur Naupacte. Le consul, après avoir élevé un fort en face de la citadelle, investit la place, en distribuant ses troupes suivant que la situation du lieu l'exigeait, et ce siége ne coûta pas moins de travaux et de fatigues que celui d'Héraclée.

XXXI. Vers le même temps, les Achéens attaquèrent Messène, au Péloponnèse, parce qu'elle refusait d'entrer dans leur confédération. En effet, cette ville et celle d'Élis étaient contraires à la ligue achéenne et favorables aux Ætoliens. Cependant, depuis la retraite d'Antiochus, les Éléens avaient répondu avec modération aux envoyés des Achéens, « que la garnison syrienne une fois sortie de leur ville, ils aviseraient au parti qu'ils avaient à prendre. » Les Messéniens, au contraire, avaient renvoyé ces mêmes députés sans réponse et pris les armes; mais

cùm jam ager effuso exercitu passim ureretur, castraque prope urbem poni viderent, legatos Chalcidem ad T. Quintium auctorem libertatis miserunt, qui nunciarent, Messenios Romanis, non Achæis, et aperire portas, ei dedere urbem paratos esse. Auditis legatis, extemplo profectus Quintius, à Megalopoli ad Diophanem prætorem Achæorum misit, qui extemplo reducere eum à Messene exercitum, et venire ad se juberet. Dicto paruit Diophanes: et solutâ obsidione, expeditus ipse prægressus agmen, circa Andaniam, parvum oppidum inter Megalopolim Messenenque positum, Quintio occurrit: et cùm causas oppugnationis exponeret, castigatum leniter, quòd tantam rem sine auctoritate suâ conatus esset, dimittere exercitum jussit, nec pacem omnium bono partam turbare. Messeniis imperavit, ut exsules reducerent, et Achæorum concilii essent: si qua haberent, de quibus aut recusare, aut in posterum cavere sibi vellent, Corinthum ad se venirent. Diophanem concilium Achæorum extemplo sibi præbere jussit.

XXXII. Ibi de Zacyntho interceptâ per fraudem insulâ questus, postulavit ut restitueretur Romanis. Philippi Macedonum regis Zacynthus fuerat: eam mercedem Amynandro dederat, ut per Athamaniam ducere exercitum in superiorem partem Ætoliæ liceret: quâ expeditione fractis animis, Ætolos compulit ad petendam pacem. Amynander Philippum Mega-

bientôt, à la vue de leur territoire envahi par les Achéens qui y portaient le fer et le feu, et les menaçaient d'un siége, frappés de consternation, ils députèrent à Chalcis, vers Quintius, leur libérateur, pour lui déclarer qu'ils étaient disposés à ouvrir leurs portes et à se rendre, mais aux Romains, et non pas aux Achéens. Sur cette déclaration, Quintius partit de Chalcis, et manda de Mégalopolis à Diophane, préteur des Achéens, de ramener ses troupes et de venir le joindre. Diophane obéit, leva le siége, prit les devants, et vint joindre Quintius près d'Andanie, petite ville entre Mégalopolis et Messène. Là, sur l'exposé des raisons qu'avaient eues les Achéens de commencer ce siége, il lui fit de légers reproches d'avoir ébauché une entreprise de cette importance sans y être autorisé, lui ordonna de licencier ses troupes, et de ne point troubler une paix dont les avantages devaient être communs à toute la Grèce. Quant aux Messéniens, il les obligea de rappeler leurs exilés et d'accéder à la confédération des Achéens; et dans le cas où ils auraient des objections à faire ou des précautions à prendre pour l'avenir, il leur permit de venir à Corinthe pour les lui communiquer. En même temps, il donna ordre à Diophane de convoquer sur-le-champ l'assemblée des Achéens.

XXXII. Quintius s'y rendit pour se plaindre de la supercherie dont on avait usé pour s'emparer de Zacynthe, et en exigea la restitution. Cette île avait appartenu à Philippe, roi de Macédoine. Ce prince l'avait cédée au roi Amynander, afin d'obtenir de lui le libre passage de ses troupes à travers l'Athamanie, pour entrer dans la haute Ætolie, expédition qui lui avait facilité les moyens d'abattre la fierté des Ætoliens, et de les forcer à demander la paix. Amynander avait confié le gouvernement

lopolitanum insulæ præfecit: postea per bellum, quo se Antiocho adversùs Romanos conjunxit, Philippo ad munia belli revocato, Hieroclem Agrigentinum successorem misit. Is post fugam ab Thermopylis Antiochi, Amynandrumque à Philippo Athamaniâ pulsum, missis ultro ad Diophanem prætorem Achæorum nunciis, pecuniam pactus, insulam Achæis tradidit. Id præmium belli suum esse, æquum censebant Romani; « non enim Manium Acilium consu» lem legionesque Romanas Diophani et Achæis ad » Thermopylas pugnasse. » Diophanes adversùs hæc purgare interdum sese gentemque: interdum de jure facti disserere. Quidam Achæorum et initio eam se rem aspernatos testabantur, et tunc pertinaciam increpitabant prætoris: auctoribusque iis decretum est, ut T. Quintio ea res permitteretur. Erat Quintius sicut adversantibus asper, ita, si cederes, idem placabilis. Omissâ igitur contentione vocis vultûsque: « Si utilem, inquit, possessionem ejus insulæ » censerem Achæis esse, auctor essem senatui popu» loque Romano, ut eam vos habere sinerent. Cete» rùm, sicut testudinem (51), ubi collecta in suum » tegumen est, tutam ad omnes ictus video esse; ubi » exserit partes aliquas, quodcumque nudavit, ob» noxium atque infirmum habere: haud dissimiliter » vos, Achæi, clausos undique mari, quæ intra Pe» loponnesi sint terminos, ea et jungere vobis, et » juncta tueri facile; simul aviditate plura amplec-

de cette île d'abord à Philippe de Mégalopolis, qu'il rappela ensuite pour l'employer dans la guerre qu'il fit aux Romains, de concert avec Antiochus; puis à Hiéroclès d'Agrigente, qu'il lui donna pour successeur. Ce dernier commandant, après la défaite d'Antiochus aux Thermopyles, et la fuite d'Amynander que Philippe avait chassé de l'Athamanie, proposa, de son propre mouvement, à Diophane la remise de cette île, et la vendit aux Achéens au prix convenu entre le préteur et lui. Les Romains la revendiquaient comme le prix de la victoire, « car ce n'était sans doute pas pour Diophane et les Achéens que le consul Manius Acilius et les légions romaines avaient combattu aux Thermopyles. » De son côté, Diophane tantôt cherchait à justifier sa conduite et celle de ses compatriotes, tantôt voulait débattre la question du droit; au contraire, quelques Achéens protestaient que dans le temps ce marché n'avait nullement eu leur approbation, et alors même s'élevaient contre l'opiniâtreté du préteur. Ainsi, sur leur proposition, on convint de laisser l'affaire à la discrétion du commissaire romain. Rude, quand on lui tenait tête, Quintius était facile et traitable quand on lui cédait. Radoucissant donc et son air et sa voix : « Si je croyais, dit-il, la possession de cette île utile aux » Achéens, je serais le premier à conseiller au sénat et au » peuple romain de vous la céder. Mais je vous compare à la » tortue : ramassée sous son écaille, elle est invulnérable; » laisse-t-elle paraître quelqu'un de ses membres, elle donne » prise à toutes les atteintes du dehors. De même, défendus » comme vous l'êtes de tous côtés par la mer, il vous est » facile de réunir et de défendre tout ce qui est contenu dans » les bornes du Péloponnèse. Mais dès que l'ambition vous fait » franchir ces limites, tout ce qui les dépasse, est sans défense

» tendi hinc excedatis, nuda vobis omnia quæ extrà » sint, et exposita ad omnes ictus esse. » Assentiente omni concilio, nec Diophane ultrà tendere auso, Zacynthus Romanis traditur.

XXXIII. Per idem tempus Philippus rex proficiscentem consulem ad Naupactum percunctatus, si se interim quæ defecissent ab societate Romanâ urbes, recipere vellet, permittente eo, ad Demetriadem copias admovit, haud ignarus, quanta ibi tum perturbatio esset. Destituti enim ab omni spe, cùm desertos se ab Antiocho, spem nullam in Ætolis esse cernerent, dies noctesque aut Philippi hostis adventum, aut infestiorem etiam, quo justiùs irati erant, Romanorum exspectabant. Turba erat ibi incondita regiorum : qui primò pauci in præsidio relicti, postea plures, plerique inermes ex prælio adverso fugâ delati, nec virium, nec animi satis ad obsidionem tolerandam habebant : itaque præmissis à Philippo, qui spem impetrabilis veniæ ostendebant, responderunt, patere portas regi. Ad primum ejus ingressum, principum quidam urbe excesserunt : Eurylochus mortem sibi conscivit. Antiochi milites (sic enim pacti erant) per Macedoniam Thraciamque, prosequentibus Macedonibus, ne quis eos violaret, Lysimachiam deducti sunt. Erant et paucæ naves Demetriade quibus præerat Isidorus : eæ quoque cum præfecto suo dimissæ sunt. Inde Dolopiam, et Aperantiam (52), et Perrhæbiæ quasdam civitates recepit.

» et reste exposé à toutes les aggressions. » Ces réflexions étaient trop sages pour ne pas entraîner l'assentiment général, et Diophane n'osant plus s'y opposer, Zacynthe fut remise aux Romains.

XXXIII. Au moment que le consul partait dans le dessein d'assiéger Naupacte, Philippe lui demanda son agrément pour réduire, de son côté, les villes qui avaient quitté le parti des Romains; il l'obtint, et marcha contre Démétriade, bien informé de l'agitation qui y régnait. En effet, les habitants, privés de toute ressource, abandonnés d'Antiochus, et sans espérance du côté des Ætoliens, attendaient jour et nuit l'arrivée de Philippe, leur ennemi déclaré, ou celle des Romains, plus redoutables encore, comme plus justement irrités. La garnison qu'Antiochus avait laissée dans cette place, d'abord peu nombreuse, avait été successivement grossie par les fuyards échappés au combat des Thermopyles; mais ce ramas d'hommes, presque sans armes et sans discipline, n'avait assez ni de force, ni de résolution pour soutenir un siége. Aussi, dès que les émissaires de Philippe leur eurent fait envisager leur grâce comme possible, on répondit que le roi trouverait les portes ouvertes. Avant que ce prince y entrât, quelques-uns des principaux en sortirent, et Euryloque se donna la mort. Pour les soldats d'Antiochus, conformément à leur capitulation, Philippe leur accorda une escorte qui protégea leur retraite à travers la Macédoine et la Thrace jusqu'à Lysimachie. Quelques vaisseaux, qui se trouvaient aussi à Démétriade, eurent également la liberté de se retirer avec leur commandant Isidore. Ensuite Philippe reprit la Dolopie, l'Apérantie et quelques villes de la Perrhæbie.

XXXIV. Dum hæc à Philippo geruntur, T. Quintius receptâ Zacyntho ab Achaico concilio Naupactum trajecit: quæ jam per duos menses (sed prope exscidium erat) oppugnabatur, et, si capta vi foret, omne ibi nomen Ætolorum ad internecionem videbatur venturum. Ceterùm, quanquam meritò iratus erat Ætolis, quòd solos obtrectasse gloriæ suæ, cùm liberaret Græciam, meminerat, et nihil auctoritate suâ motos esse, cùm, quæ tum maximè acciderant, casura præmonens, à furioso incepto eos deterreret; tamen sui maximè operis esse credens, nullam gentem liberatæ à se Græciæ, funditus everti, obambulare muris, ut facilè nosceretur ab Ætolis, cœpit. Confestim à primis stationibus cognitus est, vulgatumque per omnes ordines, Quintium esse: itaque concursu facto undique in muros, manus pro se quisque tendentes, consonante clamore nominatim Quintium orare, ut opem ferret ac servaret. Et tum quidem, quanquam moveretur his vocibus, manu tamen abnuit quiddam opis in se esse. Ceterùm, posteaquam ad consulem venit, « Utrùm fallit, inquit, » te, Mani Acili, quid agatur? an, cùm satis provi» deas, nihil id magnopere ad summam rempubli» cam pertinere censes? » Erexerat exspectatione consulem; et, « Quin expromis, inquit, quid rei » sit? » Tum Quintius: « Ecquid vides te, devicto » Antiocho, in duabus urbibus oppugnandis tempus » terere, cùm jam prope annus circumactus sit im-

XXXIV. Pendant que Philippe poussait ainsi ses avantages, T. Quintius, après la restitution de Zacynthe, quitta l'assemblée des Achéens pour passer à Naupacte, dont le siége durait déjà depuis deux mois; mais la place était réduite aux dernières extrémités, et, prise d'assaut, sa ruine eût infailliblement entraîné l'anéantissement de l'Ætolie. Ce général avait contre eux plusieurs sujets de mécontentement. D'abord eux seuls avaient voulu lui ravir le titre glorieux de libérateur de la Grèce; puis ils avaient été sourds à ses conseils, lorsque sa prévoyance, si bien justifiée par les évènements, avait cherché à les ramener de leur frénésie par la considération des malheurs qui les menaçaient. Cependant, persuadé qu'il était de son honneur de ne laisser exterminer aucune des nations d'un pays rendu par ses soins à la liberté, il se promena autour des remparts, pour se faire remarquer des Ætoliens. Les gardes avancées le reconnurent d'abord, et bientôt tous les citoyens surent que Quintius était présent. Aussitôt les murailles se couvrent d'habitants qui, tendant vers lui des mains suppliantes, l'appellent tous d'un seul et même cri, et le conjurent de les sauver. Pour le moment, quoique touché de leurs prières, il leur fait signe de la main qu'il n'est pas en son pouvoir de leur donner le moindre secours. Mais de retour auprès du consul : « Manius, lui dit-il, ne sentez-vous pas l'importance de » tout ceci? Ou, si les suites n'en peuvent échapper à votre » prévoyance, croyez-vous que l'intérêt de la république n'y » soit pas gravement compromis? — Expliquez-vous, répondit » le consul, frappé de cette brusque interpellation. — Eh » quoi! reprit Quintius, vous ne voyez pas que, depuis la » défaite d'Antiochus, vous perdez le temps au siége de deux » villes, et que vous touchez au terme de votre commande-

» perii tui : Philippum autem, qui non aciem, non » signa hostium vidit, non solùm urbes, sed tot jam » gentes, Athamaniam, Perrhæbiam, Aperantiam, » Dolopiam sibi adjunxisse? Atqui non tantùm inter» est nostrâ, Ætolorum opes ac vires minui, quan» tùm, non supra modum Philippum crescere, et » victoriæ tuæ præmium te militesque tuos nondum » tot urbes, quot Philippum gentes Græciæ habere. »

XXXV. Assentiebatur his consul, sed pudor, si irrito incœpto absc ederet obsidione, occurrebat; tota inde Quintio res permissa est. Is rursus ad eam partem muri, quâ paulò antè vociferati Ætoli fuerant, rediit; ibi cùm impensiùs orarent, ut misereretur gentis Ætolorum, exire aliquos ad se jussit. Phæneas ipse principesque alii extemplo egressi sunt; quibus provolutis ad pedes, « Fortuna, inquit, vestra » facit, ut et iræ meæ, et orationi temperem. Evene» runt quæ prædixi, eventura : et ne hoc quidem re» liqui vobis est, ut indignis accidisse ea videantur. » Ego tamen sorte quâdam nutriendæ Græciæ datus, » ne ingratis quidem benefacere absistam. Mittite » oratores ad consulem, qui inducias tantùm tempo» ris petant, ut mittere legatos Romam possitis, per » quos senatui de vobis permittatis. Ego apud con» sulem deprecator defensorque vobis adero. » Ita ut censuerat Quintius, fecerunt : nec aspernatus est legationem consul : induciisque in diem certam datis, quâ legatio renunciari ab Româ posset, soluta

» ment; tandis que Philippe, qui n'a pris aucune part aux » combats, qui n'a pas même aperçu les drapeaux ennemis, a » déjà soumis, non pas des villes, mais des régions entières, » l'Athamanie, la Perrhæbie, l'Apérantie, la Dolopie! Et pour» tant notre intérêt est bien moins d'affaiblir la puissance æto» lienne, que de prévenir l'agrandissement de Philippe qui » vous ravit, à vous et à vos soldats, le prix de la victoire, en » acquérant plus de provinces que vous n'avez réduit de » villes. »

XXXV. Le consul reconnaissait la justesse de ces observations; mais il était retenu par la honte de lever le siége; enfin il laissa Quintius maître d'agir comme il le jugerait à propos. Celui-ci se présenta de nouveau devant la partie des remparts d'où les cris douloureux des assiégés étaient venus frapper son oreille. A sa vue, les cris redoublent; on le supplie, avec de nouvelles instances, d'avoir quelque compassion pour les malheureux Ætoliens. Alors, il les invite à lui envoyer quelques-uns d'entr'eux; et sur-le-champ Phænéas sort lui-même avec les principaux citoyens, et tous ensemble se jettent à ses pieds. « L'excès de votre infortune, leur dit-il, désarme ma juste colère » et m'interdit de longs reproches. Mes prédictions se sont » vérifiées, et vous n'avez pas même la triste consolation de » n'avoir pas mérité vos malheurs. Cependant, puisque ma » destinée est d'être le bienfaiteur de la Grèce, votre ingra» titude ne m'empêchera pas de continuer à faire du bien. » Adressez une députation au consul, et priez-le de vous ac» corder une trêve, à la faveur de laquelle vous ayez le temps » d'envoyer des ambassadeurs à Rome, pour remettre votre » sort à la discrétion du sénat. Je serai auprès du consul votre » intercesseur et votre patron. » Ce conseil fut suivi ponctuel-

obsidio est, et exercitus in Phocidem missus. Consul cum T. Quintio ad Achaicum concilium Ægium trajecit; ibi de Eleis, et exsulibus Lacedæmoniorum restituendis actum; et neutra perfecta res: quia suæ gratiæ reservari eam Achæi, Elei per se ipsi quàm per Romanos maluerunt Achaico contribui concilio. Epirotarum legati ad consulem venerunt, quos non sincerâ fide in amicitiâ fuisse satis constabat: militem tamen nullum Antiocho dederant; pecuniâ juvisse eum insimulabantur; legatos ad regem ne ipsi quidem misisse inficiabantur. Iis petentibus, ut in amicitiâ pristinâ esse liceret, respondit consul, « Se » utrùm hostium, an pacatorum eos numero habe» ret, nondum scire. Senatum ejus rei judicem fore. » Integram se causam eorum Romam rejicere; indu» cias ad id dierum nonaginta dare. » Epirotæ Romam missi senatum adierunt: iis magis quæ non fecissent hostilia referentibus, quàm purgantibus ea de quibus arguebantur, responsum datum est, quo veniam impetrasse, non causam probasse, videri possent. Et Philippi regis legati sub idem tempus in senatum introducti, gratulantes de victoriâ; iis petentibus, ut sibi sacrificare in Capitolio, donumque ex auro liceret ponere in æde Jovis Optimi Maximi, permissum ab senatu; centum pondo (53) coronam auream posuerunt. Non responsum solùm benignè legatis est: sed Philippi quoque filius Demetrius, qui obses Romæ erat, ad patrem reducendus legatis datus est.

lement. Manius reçut favorablement la députation, accorda une trève assez longue pour qu'on pût recevoir la réponse du sénat, leva le siége, et fit prendre à son armée la route de la Phocide. Quant à lui, il se rendit avec T. Quintius à Ægium, pour se trouver à l'assemblée des Achéens. On y mit en délibération l'affaire des Éléens et le rétablissement des bannis de Lacédémone, mais sans rien conclure; les Achéens voulant avoir tout l'honneur de ce rappel, et les Éléens le mérite de se réunir à la ligue des Achéens volontairement et sans l'entremise des Romains. Ensuite le consul reçut une députation des Épirotes, sur la fidélité desquels on avait plus que des doutes. A la vérité, ils n'avaient point aidé Antiochus de soldats, mais on les accusait de lui avoir donné des secours d'argent; eux-mêmes ne disconvenaient pas de lui avoir envoyé des députés. A leur demande de rester dans les termes de la même alliance, le consul répondit « qu'il ne savait pas encore s'il devait les regarder comme des ennemis ou comme des alliés; le sénat seul serait juge si leurs dispositions avaient été pacifiques ou hostiles. Il renvoyait leur sort à sa décision, et leur accordait une trève de trois mois pour aller à Rome rendre compte de leur conduite. » En effet, leurs députés partirent pour Rome; admis devant les sénateurs, ils s'attachèrent à faire valoir les hostilités qu'ils n'avaient pas commises, plutôt qu'à se disculper des griefs qu'on leur objectait. Aussi la réponse du sénat annonça plutôt l'oubli volontaire de leur faute, que l'approbation de leur apologie. Vers le même temps, les ambassadeurs du roi Philippe eurent aussi leur audience, félicitèrent le sénat du succès des armes romaines, demandèrent et obtinrent la permission d'offrir un sacrifice dans le Capitole, et de placer dans le temple de Jupiter une couronne d'or du poids de cent livres. Non content de leur

Bellum, quod cum Antiocho rege in Græciâ gestum est à Manio Acilio consule, hunc finem habuit.

XXXVI. Alter consul P. Cornelius Scipio Galliam provinciam sortitus, priusquam ad bellum, quod cum Boiis gerendum erat, proficisceretur, postulavit ab senatu, ut pecunia sibi decerneretur ad ludos, quos proprætor in Hispaniâ inter ipsum discrimen pugnæ vovisset (54). Novum atque iniquum postulare est visus; censuerunt ergo, « quos ludos inconsulto senatu, ex suâ unius sententiâ vovisset, eos utì de manubiis, si quam pecuniam ad id reservasset, vel suâ ipse impensâ faceret: » eos ludos per dies decem P. Cornelius fecit. Per idem ferè tempus ædes Matris Magnæ Idææ dedicata est: quam deam is P. Cornelius advectam ex Asiâ, P. Cornelio Scipione, cui post Africano fuit cognomen, P. Licinio consulibus, in Palatium à mari detulerat. Locaverant ædem faciendam ex senatusconsulto M. Livius, C. Claudius censores, M. Cornelio, P. Sempronio consulibus: tredecim annis postquam locata erat, dedicavit eam M. Junius Brutus, ludique ob dedicationem ejus facti, quos primos scenicos fuisse (55), Valerius Antias est auctor, Megalesia appellatos. Item Juventutis ædem, in Circo maximo, C. Licinius Lucullus duumvir dedicavit. Voverat eam sexdecim annis antè M. Livius consul, quo die Asdrubalem exercitumque ejus cecîdit; idem censor eam

faire une réponse bienveillante, le sénat remit entre leurs mains Démétrius, qui était en otage à Rome, et leur permit de le ramenér à son père. Telle fut l'issue de la guerre que le consul Manius Acilius fit en Grèce contre Antiochus.

XXXVI. Son collégue, P. Cornélius Scipion, avait eu le département de la Gaule. Avant de partir pour son expédition contre les Boïens, il demanda au sénat la somme d'argent nécessaire aux frais des jeux qu'il avait voués au milieu même d'un combat douteux, lorsqu'il était propréteur en Espagne. Sa demande fut trouvée aussi insolite que peu fondée; aussi lui fut-il repondu « qu'ayant fait ce vœu de son chef, et sans prendre l'avis du sénat, il avait dû réserver pour cette solennité une partie du butin enlevé aux ennemis, ou en faire la dépense de ses propres deniers ». Cependant, P. Cornélius célébra ces jeux durant dix jours. Vers le même temps fut faite aussi la dédicace du temple de la Mère Idée. Ce même P. Cornélius avait reçu cette déesse au bord de la mer, et l'avait conduite au mont Palatin, lorsqu'elle fut apportée d'Asie, sous le consulat de P. Licinius et de P. Cornélius Scipion, depuis surnommé l'Africain. Un décret du sénat avait autorisé les censeurs M. Livius et C. Claudius à entreprendre cette construction. Treize ans après, M. Junius Brutus en fit la dédicace, et l'on donna à cette occasion les jeux Mégalésiens, auxquels on ajouta, pour la première fois, les jeux scéniques, au rapport de Valérius d'Antium. C. Licinius Lucullus, duumvir, fit aussi la consécration du temple de la Jeunesse, élevé dans le grand Cirque; il avait été voué seize ans auparavant par le consul M. Livius, le jour même de sa victoire sur Asdrubal et sur son armée. Le même, étant censeur, en avait fait commencer la construction, sous le consulat de M. Cornélius et de P. Sem-

faciendam locavit, M. Cornelio, P. Sempronio consulibus. Hujus quoque dedicandæ causâ ludi facti: et eò omnia cum majore religione facta, quòd novum cum Antiocho instabat bellum.

XXXVII. Principio ejus anni, quo hæc, jam profecto ad bellum Manio Acilio, manente adhuc Romæ P. Cornelio consule, agebantur; boves duos domitos in Carinis (56) per scalas pervenisse in tegulas ædificii, proditum memoriæ est. Eos vivos comburi, cineremque eorum dejici in Tiberim, haruspices jusserunt. Tarracinæ et Amiterni nunciatum est aliquoties lapidibus pluisse. Minturnis ædem Jovis, et tabernas circa forum de cœlo tactas esse: Vulturni (57) in ostio fluminis duas naves fulmine ictas conflagrasse. Eorum prodigiorum causâ libros Sibyllinos ex senatusconsulto decemviri cùm adissent, renunciarunt, « Jejunium (58) instituendum Cereri » esse, et id quinto quoque anno servandum: et ut » novendiale sacrum fieret, et unum diem supplica» tio esset; coronati supplicarent: et consul P. Cor» nelius, quibus diis, quibusque hostiis edidissent » decemviri, sacrificaret. » Placatis diis, nunc votis ritè solvendis, nunc prodigiis expiandis, in provinciam proficiscitur consul, atque inde Cn. Domitium proconsulem, dimisso exercitu, Romam decedere jussit: ipse in agrum Boiorum legiones induxit.

XXXVIII. Sub idem ferè tempus, Ligures lege

pronius. Cette dédicace fut, comme la précédente, accompagnée de jeux, et toutes ces solennités furent célébrées avec un appareil d'autant plus religieux, qu'on était à la veille d'avoir une nouvelle guerre contre Antiochus.

XXXVII. Au commencement de l'année où ces cérémonies occupèrent tous les esprits, lorsque le consul Manius Acilius s'était déjà mis en campagne, tandis que son collégue restait encore à Rome, les mémoires du temps portent que, dans le quartier des Carènes, deux bœufs domestiques montèrent par l'escalier jusqu'au toit d'une maison. Les aruspices les firent brûler vifs et leurs cendres furent jetées dans le Tibre. On annonça en même temps qu'à Terracine et à Amiterne, il avait plu des pierres en divers endroits; qu'à Minturnes, la foudre avait frappé le temple de Jupiter et les boutiques du Forum, et qu'à Vulturne elle avait incendié deux vaisseaux qui se trouvaient à l'embouchure du fleuve. A l'occasion de ces prodiges, les décemvirs, autorisés par un sénatus-consulte, consultèrent les livres sibyllins, et déclarèrent « qu'il fallait instituer, en l'honneur de Cérès, un jeûne dont l'observance reviendrait tous les cinq ans, faire une neuvaine, et décréter un jour de prières publiques où les citoyens assisteraient la couronne sur la tête; enfin, que le consul P. Cornélius devait offrir, aux dieux qu'ils lui désigneraient, les victimes dont ils lui indiqueraient le choix. » Dès qu'on eut jugé les dieux apaisés, et par l'accomplissement des vœux, et par l'expiation des prodiges, le consul partit pour sa province, d'où il ordonna au proconsul Cn. Domitius de retourner à Rome, après avoir licencié son armée: pour lui, il conduisit ses légions sur le territoire des Boïens.

XXXVIII. Vers le même temps, les Liguriens, ayant ras-

sacratâ (59) coacto exercitu, nocte improvisò castra Q. Minucii proconsulis aggressi sunt. Minucius usque ad lucem intra vallum militem instructum tenuit, intentus ne quâ transscenderet hostis munimenta. Primâ luce duabus simul portis eruptionem fecit. Nec primo impetu, quod speraverat, Ligures pulsi sunt: duas ampliùs horas dubium certamen sustinuêre. Postremò cùm alia atque alia agmina erumperent, et integri fessis succederent ad pugnam, tandem Ligures inter cetera etiam vigiliis confecti, terga dederunt: cæsa super quatuor millia hostium: ex Romanis sociisque minùs trecenti perierunt. Duobus ferè post mensibus, P. Cornelius consul cum Boiorum exercitu signis collatis egregiè pugnavit. Duodetriginta millia hostium cæsa, Antias Valerius scribit: capta tria millia et quadringentos; signa militaria centum viginti quatuor; equos mille ducentos triginta; carpenta ducenta quadraginta septem: ex victoribus mille quadringentos octoginta quatuor cecidisse. Ubi, ut in numero scriptori parum fidei sit, (quia in augendo eo non alius intemperantior est) magnam victoriam fuisse apparet, quòd et castra capta sunt, et Boii post eam pugnam extemplo dediderunt sese, et quòd supplicatio ejus victoriæ causâ decreta ab senatu, victimæque majores cæsæ. Per eosdem dies M. Fulvius Nobilior (60) ex ulteriore Hispaniâ ovans urbem est ingressus; argenti transtulit decem millia pondo: bigati argenti centum et triginta: auri centum viginti quinque.

semblé une nouvelle armée, en vertu de la loi sacrée, vinrent de nuit fondre à l'improviste sur le camp du proconsul Q. Minucius. Ce général tint ses troupes sous les armes, attentif à ne laisser forcer ses retranchements d'aucun côté. Au point du jour, il sortit par deux portes à la fois, comptant enfoncer les Liguriens au premier choc. Mais, contre son espérance, l'ennemi lui disputa la victoire plus de deux heures. Enfin, comme les Romains étaient sans cesse soutenus par de nouveaux renforts, et que des troupes fraîches prenaient la place de celles qui étaient fatiguées, les Liguriens, d'ailleurs épuisés de veilles, tournèrent le dos : on leur tua plus de quatre mille hommes : la perte, tant des Romains que des alliés, n'alla pas à trois cents. Environ deux mois après, le consul P. Cornélius livra une grande bataille aux Boïens, et remporta sur eux une victoire signalée. Si l'on en croit Valérius d'Antium, vingt-huit mille hommes du côté des ennemis restèrent sur la place; on leur fit trois mille quatre cents prisonniers; on leur prit cent vingt-quatre drapeaux, douze cent trente chevaux, et deux cent quarante-sept chars : les vainqueurs perdirent quatorze cent quatre-vingt-quatre hommes. Il est possible que cet écrivain, plus porté que tout autre à l'exagération, ait grossi à plaisir la perte des vaincus. Ce qui prouve du moins que la victoire fut considérable, c'est la prise du camp ennemi, la soumission des Boïens qui suivit de près cette bataille, et le décret du sénat qui ordonna des prières publiques et l'immolation des grandes victimes. Durant les mêmes jours, M. Fulvius Nobilior, à son retour de l'Espagne ultérieure, entra dans la ville avec les honneurs de l'ovation, et son triomphe fit passer sous les yeux des citoyens dix mille livres d'argent pesant, cent trente mille livres d'argent monnayé au coin de la république, et cent vingt-sept d'or en barres.

XXXIX. P. Cornelius consul primò obsidibus à Boiorum gente acceptis, agri parte ferè dimidiâ eos mulctavit: quò, si vellet, populus Romanus colonias mittere posset. Inde Romam, ut ad triumphum haud dubium, decedens, exercitum dimisit, et adesse Romæ ad diem triumphi jussit: ipse postero die quàm venit, senatu in ædem Bellonæ vocato, cùm de rebus ab se gestis disseruisset, postulavit, ut sibi triumphanti liceret in urbem invehi. P. Sempronius Blæsus tribunus plebis, « non negandum Scipioni, sed differendum honorem triumphi censebat. Bella Ligurum Gallicis semper juncta fuisse: eas inter se gentes mutua ex propinquo ferre auxilia. Si P. Scipio, devictis acie Boiis, aut ipse cum victore exercitu in agrum Ligurum transisset, aut partem copiarum Q. Minucio misisset, qui jam tertium ibi annum dubio detineretur bello, debellari cum Liguribus potuisse. Nunc ad triumphum frequentandum deductos esse milites, qui egregiam navare operam reipublicæ potuissent; possent etiam, si senatus, quod festinatione triumphi prætermissum esset, id restituere differendo triumpho vellet. Juberent consulem cum legionibus redire in provinciam; dare operam ut Ligures subigantur. Nisi illi cogantur in jus judiciumque populi Romani, ne Boios quidem quieturos: aut pacem, aut bellum utrobique habenda. Devictis Liguribus paucos post menses proconsulem P. Cornelium, multo-

XXXIX. Le consul P. Cornélius, après avoir obligé les Boïens à lui donner des otages, les priva de près de la moitié de leur territoire, pour que le peuple romain y pût envoyer des colonies à sa volonté. Ensuite, sur le point de partir pour Rome où il se flattait d'obtenir, sans difficulté, le triomphe, il licencia son armée, et lui donna rendez-vous pour le jour de la cérémonie. Le lendemain de son arrivée, il convoqua le sénat dans le temple de Bellone, exposa les succès qu'il avait obtenus, et demanda l'honneur du triomphe. Mais le tribun P. Sempronius Blæsus fut d'avis, « non de refuser, mais d'ajourner la demande du consul. » Il se fondait sur ce que « les Liguriens et les Gaulois avaient toujours été liés d'intérêt dans leurs guerres contre les Romains, et que ces deux nations, à raison de leur voisinage, ne manquaient jamais de se prêter de mutuels secours. Si P. Scipion, vainqueur des Boïens, eût conduit sans délai ses troupes victorieuses en Ligurie, ou s'il eût envoyé une partie de ses troupes à Q. Minucius, que des succès balancés y retenaient depuis trois ans, on aurait pu mettre un terme à la guerre par l'entière soumission des Liguriens. Au lieu de ces mesures décisives, pour donner plus de pompe à la cérémonie de son triomphe, il avait tiré de leurs postes des soldats qui auraient pu rendre encore des services importants à la république; ils seraient encore à portée de les rendre, si le sénat, par de sages délais, les envoyait réparer la faute que le désir d'un triomphe prématuré avait fait commettre à leur chef; il fallait renvoyer le consul et ses légions dans leur province, pour y consommer la réduction de la Ligurie. Tant qu'ils ne seraient pas entièrement soumis à la domination romaine, les Boiens eux-mêmes ne resteraient pas long-temps sans se soulever. Point d'alternative entre la paix ou la guerre

» rum exemplo, qui in magistratu non triumphave-
« runt, triumphaturum esse. »

XL. Ad ea consul, « Neque se Ligures provinciam » sortitum esse, ait, neque cum Liguribus bellum » gessisse, neque triumphum de iis postulare. Q. Mi- » nucium confidere brevi, subactis iis, meritum » triumphum postulaturum atque impetraturum es- » se. Se de Gallis Boiis postulare triumphum, quos » acie vicerit, castris exuerit; quorum gentem, bi- » duo post pugnam, totam acceperit in deditionem; » à quibus obsides abduxerit, pacis futuræ pignus. » Verùm enimverò illud multò majus esse, quòd tan- » tum numerum Gallorum cecîderit in acie, quòd » cum tot millibus certè Boiorum nemo ante se im- » perator pugnaverit: plus partem dimidiam (61) ex » quinquaginta millibus hominum cæsam, multa » millia capta: senes puerosque Boiis superesse. Ita- » que id quemquam mirari posse, cur victor exerci- » tus, cùm hostem in provinciâ neminem reliquisset, » Romam venerit ad celebrandum consulis trium- » phum? Quorum militum si et in aliâ provinciâ » operâ uti senatus velit; utro tandem modo promp- » tiores ad aliud periculum novumque laborem futu- » ros credat, si persoluta iis sine detrectatione prioris » periculi laborisque merces sit, an, si spem pro re » ferentes dimittant, jam semel in primâ spe decep- » tos? Nam quod ad se attineat, sibi gloriæ in omnem

avec ces deux peuples à la fois. Les Liguriens une fois vaincus, P. Cornélius triompherait dans quelques mois en qualité de proconsul, à l'exemple de plusieurs généraux qui n'avaient obtenu cet honneur qu'après l'expiration de leur magistrature.»

XL. Le consul répondit «que le sort ne lui avait pas donné le département de la Ligurie, qu'il n'avait point fait la guerre aux Liguriens, et ne demandait pas à triompher d'eux. Bientôt, sans doute, Q. Minucius, après avoir achevé de les réduire, demanderait le triomphe dû à ses exploits, et ne pouvait manquer de l'obtenir. Quant à lui, il réclamait cet honneur pour avoir vaincu les Gaulois-Boïens en bataille rangée, forcé leur camp, contraint la nation entière à se soumettre deux jours après le combat, et pris d'elle des otages, gages pour l'avenir de la fidélité qu'elle avait promise. Mais ce qui était encore plus décisif en sa faveur, c'était que, dans cette bataille, il avait tué plus de Boïens que jamais général romain n'en avait eus à combattre, c'est-à-dire plus de la moitié des cinquante mille hommes qu'il avait eus en tête; c'était que plusieurs milliers avaient été faits prisonniers; c'était enfin qu'il ne restait de la nation boïenne que les enfants et les vieillards. Qui pouvait donc s'étonner qu'une armée victorieuse, qui n'avait pas laissé un seul ennemi dans la province, fût revenue à Rome pour honorer de sa présence le triomphe de son général? Et si le sénat jugeait à propos de mettre ailleurs le courage de ses soldats à l'épreuve, quel était le moyen plus sûr, pour les animer à de nouvelles fatigues, à de nouveaux dangers, de leur accorder franchement le prix de leurs premiers services, ou de les renvoyer, pour toute récompense, avec des espérances déjà trompées? Quant à lui, il avait acquis assez de gloire pour illustrer la plus longue vie, le jour que le jugement flatteur du sénat lui avait déféré,

» vitam illo die satis quæsitum esse, quo se virum optimum judicatum ad accipiendam Matrem Idæam misisset senatus. Hoc titulo, etsi nec consulatus nec triumphus addatur, satis honestam honoratamque P. Scipionis Nasicæ imaginem (62) fore. » Universus senatus non ipse modò ad decernendum triumphum consensit, sed etiam tribunum plebis auctoritate suâ compulit ad remittendam intercessionem. P. Cornelius consul triumphavit de Boiis: in eo triumpho Gallicis carpentis arma signaque et spolia omnis generis transvexit, et vasa ænea Gallica: et cum captivis nobilibus equorum quoque captorum gregem traduxit. Aureos torques transtulit mille quadringentos septuaginta; ad hæc auri pondo ducenta quadraginta quinque (63), argenti infecti factique in Gallicis vasis non infabre suo more factis duo millia trecenta quadraginta pondo (64), bigatorum nummorum (65) ducenta triginta tria (66): militibus, qui currum secuti sunt, trecenos vicenos quinos asses (67) divisit; duplex centurioni; triplex equiti. Postero die, concione advocatâ, de rebus ab se gestis et de injuriâ tribuni bello alieno se illigantis, ut suæ victoriæ fructu se defraudaret, cùm disseruisset, milites exauctoratos dimisit.

XLI. Dum hæc in Italiâ geruntur, Antiochus Ephesi securus admodum de bello Romano erat, tanquam non transituris in Asiam Romanis; quam securitatem ei magna pars amicorum aut per erro-

comme au citoyen le plus irréprochable, l'honneur de recevoir la Mère des Dieux. Ce titre seul, au défaut de ceux de consul et de triomphateur, suffirait pour entourer ses images des respects et des hommages de la postérité. » D'après ces représentations modestes, le sénat en corps, non seulement lui décerna le triomphe tout d'une voix, mais engagea le tribun à se désister de son opposition. Ainsi, le consul P. Cornélius triompha des Boïens; Rome vit dans la pompe triomphale, des armes, des drapeaux, des vases de bronze à l'usage des Gaulois, des dépouilles de toute espèce portées sur des chars de construction gauloise, l'élite de la nation prisonnière, et un grand nombre de chevaux enlevés aux vaincus. On y compta quatorze cent soixante-dix colliers d'or, deux cent quarante-cinq livres pesant d'or, deux mille trois cent quarante livres d'argent, tant en barres qu'en vases travaillés assez artistement pour des Gaulois, et deux cent trente mille pièces d'argent au coin de la république. Le consul fit donner à chacun des soldats qui marchaient à sa suite, trois cent vingt-cinq as, le double aux centurions, et le triple aux cavaliers. Le lendemain, il convoqua l'assemblée du peuple, y rendit compte de sa conduite, se plaignit de l'injustice du tribun, qui avait voulu l'engager dans une querelle étrangère pour le frustrer du prix de sa victoire, délia ses soldats de leur serment et les licencia.

XLI. Cependant Antiochus, tranquille à Éphèse, se croyant quitte de la guerre contre les Romains, était bien loin de penser qu'ils songeassent à le chercher jusqu'en Asie; et la plupart de de ses confidents l'entretenaient dans cette sécurité par igno-

rem, aut assentando faciebat. Hannibal unus, cujus eo tempore ut maxima apud regem auctoritas erat, « Magis mirari se, aiebat, quòd non jam in Asiâ essent Romani, quàm venturos dubitare. Propius » esse in Asiam ex Græciâ (68), quàm ex Italiâ in » Græciam trajicere : et multò majorem causam An» tiochum, quàm Ætolos esse. Neque enim mari mi» nùs quàm terrâ pollere Romana arma : jampridem « classem circa Maleam esse : audire sese, nuper no» vas naves novumque imperatorem rei gerendæ » causâ ex Italiâ venisse. Itaque desineret Antiochus » pacem sibi ipse spe vanâ facere. In Asiâ, et de » ipsâ Asiâ brevi terrâ marique dimicandum ei cum » Romanis esse : et aut imperium adimendum Orbem » terrarum affectantibus, aut ipsi regnum amitten» dum. » Unus vera et providere, et fideliter prædicere visus : itaque ipse rex navibus, quæ paratæ instructæque erant, Chersonesum petit : ut ea loca, si fortè terrâ venirent Romani, præsidiis firmaret ; ceteram classem Polyxenidam parare et deducere jussit : speculatorias naves ad omnia exploranda circa insulas dimisit.

XLII. C. Livius præfectus Romanæ classis cum quinquaginta navibus tectis profectus, ab Româ Neapolim, quò ab sociis ejus oræ convenire jusserat apertas naves, quæ ex fœdere debebantur, Siciliam inde petit : fretoque Messanam prætervectus, cùm sex Punicas naves ad auxilium missas accepisset, ab

rance ou par flatterie. Annibal seul, qui avait repris son crédit sur l'esprit du roi, lui tenait un tout autre langage. « Il trouvait beaucoup plus étonnant de ne pas encore voir les Romains en Asie que douteux qu'ils dussent y venir. Il était plus facile pour eux de passer de Grèce en Asie, qu'il ne l'avait été de passer d'Italie en Grèce, et Antiochus offrait à leur ambition un appât plus séduisant que les Ætoliens. Rome n'était pas moins puissante sur mer que sur terre; déjà leur armée navale croisait à la hauteur de Malée, et, suivant un rapport qu'il croyait fidèle, ils avaient envoyé une nouvelle flotte et un nouveau général commencer les hostilités. Le roi devait donc cesser de se flatter d'une paix qui n'était qu'illusoire. C'était en Asie qu'il lui faudrait bientôt disputer aux Romains, par terre et par mer, la possession de l'Asie même, et il avait l'alternative, ou d'enlever l'empire à cette nation qui prétendait asservir le monde entier, ou de perdre lui-même sa couronne.» Antiochus reconnut enfin la prévoyance et la fidélité d'Annibal, ainsi que la sagesse de ses avis. En conséquence, il fait voile vers la Chersonèse, avec ceux de ses vaisseaux qui étaient équipés, afin de fermer le passage aux Romains, s'ils prenaient le parti de venir par terre; il donne ordre à Polyxénidas d'armer et de mettre en mer le reste de la flotte, et envoye des esquifs autour des îles, pour observer les moindres mouvements de l'ennemi.

XLII. C. Livius, commandant de la flotte romaine, parti de Rome avec cinquante vaisseaux pontés, relâcha d'abord à Naples, où il avait donné rendez-vous aux bâtiments découverts que les alliés de cette côte devaient fournir, aux termes du traité; de là il cingla vers le détroit, vint à Messine recevoir les six vaisseaux que Carthage lui envoyait, et le contin-

Rheginis, Locrisque, et ejusdem juris sociis debitas exegisset naves; lustratâ classe ad Lacinium, altum petit. Corcyram, quam primam Græciæ civitatum adiit, cùm venisset, percunctatus de statu belli, (necdum enim omnia in Græciâ perpacata erant) et ubi classis Romana esset, posteaquam audivit circa Thermopylarum saltum in statione consulem ac regem esse, classem Piræei stare, maturandum ratus omnium rerum causâ, pergit protinus navigare Peloponnesum. Samen Zacynthumque (69), quia partis Ætolorum maluerant esse, protinus depopulatus, Maleam petit: et prosperâ navigatione usus, paucis diebus Piræeum ad veterem classem pervenit. Ad Scyllæum Eumenes rex cum tribus navibus occurrit; cùm Æginæ diu incertus consilii fuisset, utrùm ad tuendum rediret regnum, (audiebat enim Antiochum Ephesi navales terrestresque parare copias) an nusquam abscederet ab Romanis, ex quorum fortunâ sua penderet. A Piræeo A. Atilius, traditis successori quinque et viginti navibus tectis, Romam est profectus. Livius unâ et octoginta rostratis navibus, multis præterea minoribus, quæ aut apertæ rostratæ, aut sine rostris speculatoriæ erant, Delum trajecit.

XLIII. Eo ferè tempore consul Acilius Naupactum oppugnabat. Livium Deli per aliquot dies (et est ventosissima regio inter Cycladas, fretis aliàs majoribus, aliàs minoribus divisas) adversi venti tenuerunt. Polyxenidas certior per dispositas speculatorias naves factus, Deli stare Romanam classem,

gent de Rhège, de Locres et des autres alliés, fit la revue de sa flotte au promontoire de Lacinium, et gagna la pleine mer. Arrivé à Corcyre, première cité grecque où il aborda, il s'informa du point où en étaient les opérations de la guerre; et, apprenant qu'une partie de la Grèce en était encore le théâtre, que le consul et le roi étaient en présence aux Thermopyles, et que la flotte mouillait au Pirée, il redoubla de diligence, longea le Péloponnèse, ravagea les îles de Zacynthe et de Samé pour punir leur attachement à la cause ætolienne, se rendit à Malée; et, après une heureuse navigation, arriva en peu de jours au Pirée, où il trouva l'ancienne flotte. Eumène vint au devant de lui à Scyllée, avec trois vaisseaux; ce prince s'était arrêté quelque temps à Ægine, incertain s'il retournerait dans ses états pour les défendre contre les forces de terre et de mer qu'Antiochus préparait à Éphèse, ou s'il resterait constamment sous les drapeaux des Romains, dont sa fortune dépendait. A. Atilius, après avoir remis à son successeur vingt-cinq vaisseaux pontés, partit du Pirée pour retourner à Rome. Livius, à la tête de quatre-vingt-un navires armés de proues et d'un grand nombre de bâtiments de moindre grandeur, les uns à proue, mais sans pont, les autres sans proue, propres seulement aux reconnaissances, passa dans l'île de Délos.

XLIII. C'était à peu près alors que le consul assiégeait Naupacte. Les vents contraires retinrent quelques jours Livius à Délos; ces vents règnent constamment entre les Cyclades, îles séparées les unes des autres par des bras de mer plus ou moins grands. Polyxénidas, informé, par les bâtiments légers qu'il avait disposés de distance en distance, que la flotte ro-

nuncios ad regem misit; qui, omissis quæ in Hellesponto agebat, cum rostratis navibus, quantùm accelerare potuit, Ephesum rediit : et consilium extemplo habuit, faciendumne periculum navalis certaminis foret. Polyxenidas negabat cessandum : « Et » utique priùs confligendum, quàm classis Eumenis, » et Rhodiæ naves conjungerentur Romanis; ita nu» mero non ferme impares futuros se, ceteris omni» bus superiores, et celeritate navium, et varietate » auxiliorum. Nam Romanas naves, cùm ipsas in» scitè factas immobiles esse, tum etiam, ut quæ in » terram hostium veniant, oneratas commeatu ve» nire : suas autem, ut pacata omnia circa se relin» quentes, nihil præter militem atque arma habi» turas : multùm etiam adjuturam notitiam maris » terrarumque et ventorum : quæ omnia ignaros » turbatura hostes essent. » Movit omnes auctor consilii, qui et re consilium exsecuturus erat. Biduum in apparatu morati : tertio die centum navibus, quarum septuaginta tectæ, ceteræ apertæ, minoris omnes formæ (70) erant, profecti Phocæam (71) petierunt : inde cùm audisset appropinquare jam Romanam classem rex, quia non interfuturus navali certamini erat, Magnesiam, quæ ad Sipylum est, concessit, ad terrestres copias comparandas; classis ad Cyssuntem portum Erythræorum (72), tanquam ibi aptiùs exspectatura hostem, contendit. Romani, ubi primùm aquilones (ii namque per aliquot dies tenuerant) cecidêre, ab Delo Phanas (73), portum

maine était en rade à Délos, en fit donner avis au roi. Aussitôt ce prince, abandonnant les affaires qui l'avaient amené dans l'Hellespont, retourna précipitamment à Éphèse, avec ses vaisseaux armés à proue, et tint conseil pour délibérer si l'on pouvait sans danger tenter la fortune d'un combat naval. Polyxénidas fut d'avis de ne point temporiser : « Il fallait, dit-il, brusquer le combat, avant que la flotte d'Eumène et les galères de Rhodes eussent opéré leur jonction avec les Romains. Ainsi les vaisseaux du roi n'auraient pas même le désavantage du nombre, supérieurs comme ils l'étaient par leur légèreté et par l'habileté de leurs auxiliaires; car la grossièreté de leur construction rendait les bâtiments des Romains lourds dans leur manœuvre, et de plus la nécessité d'apporter des provisions en pays ennemi, ajoutait encore à leur pesanteur. La flotte d'Antiochus, au contraire, qui n'avait autour d'elle que des côtes amies, n'avait à bord que des armes et des soldats; et la connaissance des mers, des terres et des vents ne pouvait manquer de leur donner l'avantage sur un ennemi à qui le défaut de ces notions devait causer beaucoup de trouble et de désordre. » Cet avis entraîna le conseil, d'autant plus que c'était à celui qui l'avait ouvert à le mettre en exécution. Deux jours furent donnés aux préparatifs; le troisième on mit à la voile avec cent vaisseaux, dont soixante-dix étaient pontés et les autres découverts, mais dont aucun n'était de la première grandeur, et la flotte royale prit la route de Phocée. A l'approche de la flotte romaine, le roi, ne devant pas se trouver à cette action sur mer, gagna Magnésie près de Sipyle, pour disposer ses troupes de terre, tandis que sa flotte faisait voile vers Cyssonte, port des Erythréens, où elle pouvait attendre la flotte ennemie avec plus d'avantage. Les Romains n'étant plus contrariés par les

Chiorum in Ægeum mare versum, petunt : inde ad urbem (74) circumegêre naves, commeatuque sumpto, Phocæam trajiciunt. Eumenes Elæam ad suam classem profectus, paucis post inde diebus, cum quatuor et viginti navibus tectis, apertis pluribus paulo, à Phocæâ (75) ad Romanos parantes instruentesque se ad navale certamen, rediit. Inde centum quinquaginta (76) tectis navibus, apertis ferme quinquaginta profecti, primò aquilonibus transversis cùm urgerentur in terram, cogebantur tenui agmine prope in ordinem singulæ naves ire : deinde ut lenita paulùm vis venti est, ad Corycum (77) portum, qui super Cyssuntem est, conati sunt trajicere.

XLIV. Polyxenidas, ut appropinquare hostes allatum est, occasione pugnandi lætus, sinistrum ipse cornu in altum extendit, dextrum cornu præfectos navium ad terram explicare jubet, et æquâ fronte ad pugnam procedebat. Quod ubi vidit Romanus, vela contrahit, malosque inclinat, et simul armamenta componens, opperitur insequentes naves. Jam ferme triginta in fronte erant; quibus ut æquaret lævum cornu, dolonibus (78) erectis altum petere intendit: jussis qui sequebantur, adversùs dextrum cornu prope terram proras dirigere. Eumenes agmen cogebat. Ceterùm ut demendis armamentis tumultuari primùm cœptum est, et ipse quantâ maximâ celeritate potest, concitat naves. Jam omnes in conspectu erant : duæ Punicæ naves antecedebant Romanam classem, qui-

aquilons qui les avaient retenus quelques jours, partent de Délos pour Phanes, port de l'île de Chio, sur la mer Ægée, en tournent la capitale, y prennent les provisions dont ils avaient besoin, et passent à Phocée. Eumène, qui était allé à Élée au devant de sa flotte, en ramena, peu de jours après, vingt-quatre vaisseaux pontés, et un plus grand nombre de découverts, et revint joindre à Phocée les Romains, qui se préparaient à livrer bataille. A son départ de cette ville, la flotte combinée, forte de cent cinq vaisseaux pontés et d'environ cinquante découverts, fut repoussée d'abord à la côte par les aquilons qui la prenaient en flanc, et les bâtiments furent forcés d'arriver un à un; mais dès que la violence du vent se fut calmée, elle s'efforça de gagner le port de Coryce, au-dessus de Cyssonte.

XLIV. Polyxénidas saisit avec joie l'occasion que lui présente l'approche des ennemis; il étend son aile gauche vers la pleine mer, donne ordre à ses capitaines de développer la droite du côté de la terre, et, dans cet ordre, s'avance de front au combat. A la vue de cette ordonnance, le romain fait serrer les voiles, baisser les mâts, et appareille en attendant ceux qui venaient après lui. Dès qu'ils sont trente de front, pour en opposer un égal à la gauche des ennemis, il fait hisser les petites voiles et prend le large, ordonnant à ceux qui le suivaient de se rapprocher de la côte où était rangée la droite de Polyxénidas. Eumène était à l'arrière-garde; mais, au bruit de la manœuvre, il fait force de voiles et de rames pour se trouver en ligne. Déjà les deux flottes étaient en présence, lorsque trois vaisseaux d'Antiochus, apercevant deux bâtiments carthaginois à l'avant-garde, se détachent pour les attaquer. La partie n'était pas égale; deux des premiers entourent un des carthagi-

bus obviæ tres fuerunt regiæ naves. Et ut in numero impari, duæ regiæ unam circumsistunt: et primùm ab utroque latere remos detergunt: deinde transscendunt armati, et dejectis cæsisque propugnatoribus, navem capiunt. Una quæ compari Marte concurrerat (79), postquam captam alteram navem vidit, priusquam à tribus simul circumveniretur, retro ad classem refugit. Livius indignatione accensus, prætoriâ nave in hostes tendit; adversùs quam eâdem spe duæ, quæ Punicam unam navem circumvenerant, cùm inferrentur, demittere in aquam remos ab utroque latere remiges stabiliendæ navis causâ jussit, et in advenientes hostium naves ferreas manus injicere, et, ubi pugnam pedestri similem fecisset, meminisse Romanæ virtutis, nec pro viris ducere regia mancipia. Haud paulò faciliùs, quàm antè duæ unam, tunc una duas naves expugnavit cepitque. Et jam classes quoque undique concurrerant, et passim permistis navibus pugnabatur. Eumenes, qui extremus commisso certamine advenerat, ut animadvertit lævum cornu hostium ab Livio turbatum, dextrum ipse, ubi æqua pugna erat, invadit.

XLV. Nec ita multò post, primum ab lævo cornu fuga cœpit. Polyxenidas enim ut virtute militum haud dubiè superari se vidit, sublatis dolonibus effusè fugere intendit: mox idem et qui prope terram cum Eumene contraxerant certamen, fecerunt. Romani et Eumenes, quoad sufficere remiges potuerunt, et in spe erant extremi agminis vexandi, satis

nois, et lui brisent ses rames des deux côtés; ensuite les Syriens viennent à l'abordage, culbutent ou tuent l'équipage, et se rendent maîtres du navire. L'autre, qui avait combattu à forces égales, voyant le premier au pouvoir des ennemis, pour ne pas être enveloppé lui-même par les trois syriens, prend la fuite et va se replacer à l'arrière-garde. Livius, indigné, s'avance contre les ennemis avec la galère amirale qu'il montait. Aussitôt les deux vaisseaux qui s'étaient réunis contre les Carthaginois, viennent à sa rencontre, dans l'espoir d'obtenir le même succès. De son côté, Livius ordonne aux rameurs d'abaisser les rames des deux côtés, pour donner plus de stabilité à sa galère, d'accrocher, avec les corbeaux, les bâtiments ennemis qui venaient fondre sur eux, et, maintenant qu'ils vont combattre de pied ferme, les exhorte à se souvenir qu'ils sont romains, et à ne pas regarder comme des antagonistes redoutables de vils esclaves des rois de l'Orient. Alors on vit un seul vaisseau en prendre deux avec plus de facilité que deux n'en avaient forcé un quelques moments auparavant. Déjà les flottes entières avaient pris part à l'action, et la mêlée était générale. Eumène, qui n'était arrivé qu'après le commencement du combat, voyant le désordre que Livius avait mis dans l'aile gauche des ennemis, alla fondre sur leur aile droite qui se défendait encore avec un avantage égal.

XLV. Bientôt après la défaite commença par l'aile gauche. Dès que Polyxénidas s'aperçut de l'avantage marqué que la valeur des soldats romains leur donnait sur les siens, il fit lever les petites voiles, et chercha son salut dans une fuite précipitée. La division de droite, engagée avec Eumène, ne tarda pas à suivre l'exemple de son chef. Les Romains, secondés de ce prince, s'acharnèrent à leur poursuite et firent force de rames,

pertinaciter secuti sunt: posteaquam celeritate navium utpote levium, suas commeatu onustas eludi frustra tendentes viderunt, tandem abstiterunt; tredecim captis navibus cum milite ac remige, decem demersis. Romanæ classis una Punica navis, in primo certamine ab duabus circumventa, periit. Polyxenidas non priùs, quàm in portu Ephesi, fugæ finem fecit. Romani eo die, unde egressa regia classis erat, manserunt: postero die hostem persequi intenderunt. Medio ferè in cursu obviæ fuêre iis quinque et viginti tectæ Rhodiæ naves, cum Pausistrato (80) præfecto classis. Iis adjunctis, Ephesum hostem persecuti, ante ostium portûs acie instructâ steterunt. Posteaquam confessionem victis satis expresserunt, Rhodii et Eumenes domos dimissi: Romani Chium petentes, Phœnicuntem (81) primùm portum Erythrææ terræ prætervecti, nocte ancoris jactis, postero die in insulam ad ipsam urbem trajecerunt; ubi paucos dies remige maximè reficiendo morati, Phocæam transmittunt. Ibi, relictis ad præsidium urbis quatuor quinqueremibus, ad Canas classis venit: et cùm jam hiems appeteret, fossâ valloque circumdatis naves subductæ. Exitu anni comitia Romæ habita, quibus creati sunt consules L. Cornelius Scipio, et C. Lælius: intuentibus cunctis ad finiendum cum Antiocho bellum. Postero die prætores creati, M. Tuccius, L. Aurunculeius, Cn. Fulvius, L. Æmilius, P. Junius, C. Atinius Labeo.

dans l'espoir de maltraiter leur arrière-garde. Mais la légèreté des vaisseaux ennemis leur donna bientôt l'avance sur des bâtiments chargés de provisions. Ainsi le vainqueur se contenta d'avoir pris treize vaisseaux avec les troupes et les équipages qu'ils avaient à bord, et d'en avoir coulé dix à fond. Toute la perte de la flotte romaine se réduisit à celle du navire carthaginois que les deux syriens avaient enlevé dès le commencement de l'action. Polyxénidas, en fuite, ne s'arrêta que dans le port d'Éphèse. Les Romains passèrent ce jour-là à Cyssonte, d'où la flotte d'Antiochus était venue à leur rencontre; le lendemain ils continuèrent la poursuite de l'ennemi. A moitié chemin ils rencontrèrent la flotte des Rhodiens forte de vingt-cinq vaisseaux pontés, sous la conduite de Pausistrate. Avec ce renfort, ils poursuivirent l'ennemi jusqu'à Éphèse, et se tinrent en ligne à l'entrée du port. Contents d'avoir arraché aux vaincus l'aveu de leur faiblesse, ils congédièrent Eumène et les Rhodiens. Pour eux, faisant voile vers l'île de Chio, après avoir côtoyé Phéniconte, port des Érythréens, ils restèrent la nuit à l'ancre, et le lendemain débarquèrent dans l'île, et entrèrent dans la ville. Livius y donna quelques jours de relâche à ses équipages, et se remit en mer pour gagner Phocée. Il y laissa quatre quinquerêmes pour la défense de la place, vint à Canes avec le reste de la flotte; et comme l'hiver approchait, y mit ses vaisseaux à sec, et les entoura d'une palissade et d'un fossé. Vers la fin de l'année, furent tenus à Rome les comices, où l'on élut consuls L. Cornélius Scipion et C. Lælius, dont la confiance publique semblait attendre l'heureuse issue de la guerre de Syrie. Le lendemain furent nommés préteurs M. Tuccius, L. Aurunculéius, Cn. Fulvius, L. Æmilius, P. Junius, C. Atilius Labéon.

NOTES DU LIVRE XXXVI.

(1) *Lectisternium.* Jusqu'à ce temps le lectisterne n'a paru qu'une cérémonie extraordinaire, dont le temps n'est point fixé. Ici Tite-Live en parle comme d'une fête solennisée à des époques périodiques. (*Note de Crévier.*)

(2) *Jurisdictio utraque.* A l'un de ces tribunaux, le préteur jugeait les procès que les citoyens avaient entr'eux; à l'autre, ceux qu'ils avaient avec les étrangers. (*Note de Guérin.*)

(3) *Duas decumas frumenti.* Quand Rome avait besoin d'une plus grande quantité de blé qu'à l'ordinaire, le sénat exigeait des Siciliens tributaires une double dixme, dont la première était fournie gratis, suivant le traité, au lieu qu'on payait le prix de la seconde en argent. (*Note de Crévier.*)

(4) *Minores magistratus.* Les magistrats du premier ordre étaient les consuls, les censeurs, les préteurs : ceux du second, les édiles, les questeurs, les tribuns. (*Note de Rollin.*)

(5) *Pyrgi.* Πύργος, en grec veut dire *tour*.

(6) *Amicitiam renunciatam videri.* Ce passage a été entendu par Guérin d'une toute autre manière; voici sa traduction : « Qu'on avait » assez fait connaître aux Ætoliens qu'on se détachait de leur amitié, » par le refus, réitéré tant de fois à leurs ambassadeurs, de leur accor- » der des demandes que le sénat et le peuple romain jugeaient déraisonnables. » J'ai cru devoir préférer le sens adopté par Crévier et par Rollin.

(7) *Mille pondo auri.* Suivant Guérin, quinze cents marcs d'or.

(8) *Viginti millia pondo argenti.* Trente mille marcs d'argent, suivant le même.

(9) *Tritici modiûm mille.* Cette quantité de blé-froment est si mo-

dique, en comparaison de celle que promet un moment après Masinissa, qu'il y a indubitablement erreur de calcul en ce passage. (*Note de Guérin.*)

(10) *Epirotarum regi.* L'auteur entend, par ces mots, Pyrrhus. (*Note de Crévier.*)

(11) *Ille quidem feræ bestiæ.* Au chapitre 18 du livre précédent, Tite-Live met la même comparaison, au sujet de Philippe, dans la bouche d'Alexandre d'Acarnanie. (*Idem.*)

(12) *Lysimachiæ.* Ville de la Chersonèse de Thrace. (*Note de Rollin.*)

(13) *Byllinum agrum.* Suivant Étienne de Byzance, Byllis était une ville maritime d'Illyrie, à l'ouest de la Macédoine. La ville s'appelle aujourd'hui Longuetta, et le pays Albanie. (*Trad. angl.*)

(14) *Ab ipso.* Philippe de Mégalopolis. On a vu plus haut sur quels motifs ce jeune homme fondait ses prétentions à la couronne de Macédoine.

(15) *Sive ab insitâ regibus vanitate.* Tite-Live ne manque guère l'occasion de s'exprimer avec une liberté, et quelquefois avec une injustice républicaine; et la franchise avec laquelle il s'explique sur les rois, dut sans doute, après la mort d'Auguste, trop grand ou trop puissant pour s'en offenser, lui faire des ennemis à la cour des princes qui succédèrent au second des Césars, et devenir une des causes qui ont empêché ses ouvrages de parvenir entiers jusqu'à nous.

(16) *Cranonem.* Ville de Phthiotide. (*Trad. angl.*)

(17) *Cypæram.* Épidénus, à l'ouest de la Thessalie. (*Ibid.*)

(18) *Gyrtonem.* Aujourd'hui Tachi-Volicati. (*Ibid.*)

(19) *Pellinæum.* Dans l'Estiotide, sur la rive gauche du Pénée. (*Ibid.*)

(20) *Mallœam.* Cette ville faisait partie de la Phthiotide. (*Ibid.*)

(21) *Cyretias.* Aujourd'hui Molcoluri, dans l'Estiotide. (*Ibid.*)

(22) *Amore captus virginis Chalcidensis Cleoptolemi filiæ.* Ce prince avait alors près de cinquante ans, et cette jeune fille n'en avait pas vingt. (*Note de Rollin.*)

(23) *Phocidem*. Tite-Live parle ici, et plus bas, chap. 12, de la Phocide, eu égard à ses anciennes limites qui s'étendaient le long des frontières de la Béotie, vers le nord, jusqu'à la mer d'Eubée. (*Note de Crévier.*)

(24) *Stratum Ætoliæ*. Plus bas encore, liv. XLIII, ch. 21, Tite-Live met cette ville dans la dépendance de l'Ætolie, quoique d'autres écrivains la donnent à l'Acarnanie. Apparemment les Ætoliens l'en avaient détachée par la force des armes. (*Idem.*)

(25) *Chalcidem et Lysimachiam*. Ces deux villes étaient dans l'Ætolie, et différaient de Chalcis dans l'Eubée, et de Lysimachie dans la Chersonèse. (*Note de Guérin.*)

(26) *Cephaleniam*. Céphalogna, île de la mer Ionienne, ayant vingt milles de long et cinquante de large. (*Trad. angl.*)

(27) *Medionem*. Il y avait deux villes de ce nom; la première de Phocide, dans le golfe de Crissa, qui est celle dont il est ici question; et la seconde en Béotie. (*Note de Sigonius.*)

(28) *Thyrium*. La traduction anglaise place cette ville, comme la précédente, sur l'Achéloüs et sur les frontières de l'Ætolie.

(29) *Phacium*. Sur les confins de la Macédoine et de la Thessalie. (*Trad. angl.*)

(30) *Phricium*. Ville de Locride. (*Note de Sigonius.*)

(31) *Larissam*. Cette ville était sur les bords du Pénée. (*Note de Glaréanus.*)

(32) *Id jugum*. La plus grande partie de cette description est empruntée d'Hérodote, dans sa *Polymnia*. (*Note de Sigonius.*)

(33) *Et nuper Philippum*. Sur les bords de l'Aoüs. (*Note de Crévier.*)

(34) *Consulares legatos*. Caton, dans le *Traité de la Vieillesse de Cicéron*, dit qu'il a combattu aux Thermopyles, comme tribun. Appien, Frontin et Plutarque ne lui assignent que le même grade. Peut-être, au reste, Tite-Live ne donne-t-il ici ce titre à Caton et à L. Valérius Flaccus que parce qu'ils avaient tous deux été consuls, l'an de Rome 558, et, qu'en cette qualité, ils tenaient le premier rang parmi

les tribuns légionnaires, et il n'était pas rare de voir les personnages consulaires servir dans des grades inférieurs à ceux qu'ils avaient remplis.

(35) *Obscuri etiam inter populares generis.* Exagération oratoire. Polybe, qui nomme ce beau-père d'Antiochus Cléoptolême, dit que c'était un personnage du premier rang. (*Note de Drakemborch.*)

(36) *Mare Rubrum.* Les anciens entendaient par-là, non seulement le golfe Arabique, auquel le nom de Mer Rouge est resté exclusivement, mais même le golfe Persique et la mer des Indes. (*Note de Crévier.*)

(37) *Levis armaturæ partem.* Le récit d'Appien offre quelques légères différences. Dans cet auteur, Antiochus place ses gens de trait à l'aile droite et ses éléphants à la gauche. (*Note de Drakemborch.*)

(38) *Macedonum robur.* Ces Macédoniens n'étaient, à proprement parler, que des Syriens, mais l'auteur les appelle ainsi parce qu'ils étaient les descendants, ou les successeurs de ceux qui avaient fait la guerre sous Alexandre, et depuis sous Séleucus. (*Note de Guérin.*)

(39) *Scarphiam.* Ville de Locride, dans le voisinage des Thermopyles. (*Note de Rollin.*)

(40) *Minervæ Itoniæ.* Ainsi nommée de la ville d'Itone en Thessalie, où cette déesse était en singulière vénération. C'était dans ce temple que se tenait l'assemblée générale de la Béotie; et c'est apparemment pour cette raison que la statue d'Antiochus y avait été placée. (*Note de Crévier.*)

(41) *Hydruntum.* Plutarque, dans la vie de Caton, le fait prendre terre à Brindes et à Tarente. Suivant Strabon, les trois villes d'Italie où l'on s'embarquait pour passer en Grèce, étaient Tarente, Brindes et Rhège. Selon Pline, liv. III, la traversée d'Otrante était plus courte, celle de Brindes plus longue, mais plus sûre. (*Note de Sigonius.*)

(42) *Argenti bigati præ se tulit centum et triginta millia.* Ces espèces valaient dix sols, suivant l'évaluation de M. Guérin, en sorte que le tout montait à la somme d'environ 65,000 livres. On se rappelle que l'empreinte de ces pièces était un char à deux chevaux.

(43) *Duodecim millia pondo argenti.* Environ 432,000 liv., à raison de 24 liv. le marc. (*Idem.*)

(44) *Auri pondo centum viginti septem.* Environ 50,000 liv., en donnant au marc d'or dix fois la valeur du marc d'argent. (*Idem.*)

(45) *Heracleâ.* Héraclée de Macédoine, laquelle, au rapport de Pline, s'appelait *Heraclea Trachynia.* (*Varior.*)

(46) *Oppidò quàm breve intervallum videtur.* Les objets qu'on aperçoit d'un lieu élevé dans un fond, paraissent moins éloignés que si on les voyait d'une plaine à une autre. (*Note de Guérin.*)

(47) *Ipsi ne quid simile paterentur effugerunt.* Le malheur de Lamie ne fut que différé; peu de mois après elle fut prise par Acilius. *Voy.* liv. XXXVII, ch. 4, etc. (*Note de Crévier.*)

(48) *Ut in fidem se permitterent Romanorum.* S'abandonner à la bonne foi du vainqueur, dans le sens des Romains, c'était proprement mettre sa personne et ses biens à sa discrétion, à sa merci; mais les Ætoliens donnaient à ces termes une interprétation plus restreinte. (*Note de Guérin.*)

(49) *Apocletos.* On a déjà vu que c'était le conseil secret, composé des premiers et des plus prudents de la nation, du verbe grec ἀποκαλεῖν, assembler à part. (*Idem.*)

(50) *Pyram.* Ce mot traduit du grec πυρὰ, signifie bûcher. (*Id.*)

(51) *Sicut testudinem.* Allusion à la forme d'une tortue que le Péloponnèse a sur les médailles, peut-être à cause d'un de ses promontoires nommé Chélonate, et de la ville de Chéloné (*tortue*), qui en était voisine. (*Note de Hearne.*)

(52) *Aperantiam.* C'était une partie de la Thessalie. (*Note de Sigonius.*)

(53) *Centum pondo.* Cent cinquante-six marcs deux onces. (*Note de Crévier.*)

(54) *Ludos, quos....... vovisset.* La raison alléguée ici paraît frivole; car il résulte de plusieurs passages de Tite-Live que les généraux ne pouvaient s'acquitter de ces sortes de vœux qu'en vertu d'un sénatus-consulte, et l'on ne voit nulle part le sénat refuser l'argent

nécessaire à la célébration de ces jeux. Or, il est clair que les généraux n'étaient guère à portée de consulter le sénat pour des vœux qu'ils faisaient au milieu d'une mêlée. Il faut donc chercher quelque autre cause à ces refus, et l'on n'en peut soupçonner d'autre que la cabale de Caton et des autres ennemis des Scipions. (*Note de Dukerus.*)

(55) *Ludique.... quos primos scenicos fuisse.* Au livre IV, ch. 54, il est déjà parlé des jeux scéniques ajoutés, pour la première fois, aux jeux mégalésiens, ou grands jeux : c'est une inadvertence de l'auteur. (*Note de Guérin.*)

(56) *Carinis.* Nom d'un quartier de Rome. (*Note de Crévier.*)

(57) *Vulturni.* Ville de la Campanie, qu'on ne doit pas confondre avec le fleuve qui lui donne son nom. (*Note de Guérin.*)

(58) *Jejunium.* On voit par ce passage, et par ceux de plusieurs autres auteurs, que les païens avaient aussi leurs jeûnes. Celui qu'on observait en l'honneur de Cérès, dans les thesmophories et dans les fêtes d'Éleusis, était en mémoire de la longue abstinence de la déesse, en cherchant dans tout l'univers sa fille Proserpine, enlevée par Pluton. (*Note de Crévier.*)

(59) *Lege sacratâ.* Il est fait mention de cette loi, liv. V, ch. 38.

(60) *M. Fulvius Nobilior.* Au chap. 21 de ce même livre, Tite-Live rapporte ce fait, presque mot pour mot; en sorte qu'on ne peut attribuer cette répétition qu'à l'oubli de l'auteur. (*Note de Guérin.*)

(61) *Plus partem dimidiam.* Cette assertion du consul, faite en plein sénat, semble justifier Valérius d'Antium du reproche d'exagération que lui fait ici Tite-Live. (*Note de Dukerus.*)

(62) *P. Scipionis Nasicæ imaginem.* On plaçait au-dessous des images des hommes célèbres les titres dont ils avaient été honorés et leurs actions les plus glorieuses. (*Note de Crévier.*)

(63) *Auri pondo ducenta quadraginta quinque.* Trois cent quatre-vingt-deux de nos marcs et six onces et demie. (*Idem.*)

(64) *Argenti...... duo millia trecenta quadraginta pondo.* Trois mille six cent cinquante-six marcs et deux onces. (*Idem.*)

(65) *Bigatorum nummorum.* On peut s'étonner que ces espèces ayant été prises sur les Gaulois, elles fussent marquées au coin de la république. On peut supposer qu'ils en devaient une partie aux échanges, partie aux pillages qu'ils ne cessaient d'exercer sur le territoire des Romains ou de leurs alliés. (*Note de Guérin.*)

(66) *Ducenta triginta tria*, sous-entendu *millia.* Trois mille six cent quarante marcs d'argent et cinq onces. (*Note de Crévier.*)

(67) *Trecenos vicenos quinos asses.* Si l'as valait un de nos sols, ce serait 16 liv. 5 sols; quelques-uns font cette somme bien moindre, en mettant l'as au-dessous de 12 de nos deniers. (*Note de Guérin.*)

(68) *Propius esse in Asiam ex Græciâ. Propius* ne peut avoir ici d'autre sens que celui de *plus facilement;* car le trajet est plus court d'Italie en Grèce que de Grèce en Asie. (*Note de Crévier.*)

(69) *Zacynthumque.* Cette île n'avait encore été ni livrée aux Achéens, ni rendue par ceux-ci aux Romains, mais appartenait encore au roi Amynander qui s'était déclaré pour les Ætoliens. (*Note de Drakemborch.*)

(70) *Minoris omnes formæ.* Il paraît qu'on regardait comme des vaisseaux du premier rang tous ceux qui avaient plus de trois rangs de rames; ainsi Polyxénidas n'en avait aucun dans sa flotte, soit ponté, soit découvert, qui s'élevât au-dessus des trirêmes. (*Note de Crévier.*)

(71) *Phocæam.* Ville de l'Asie mineure, aujourd'hui Fochia Vechia, dans la Natolie. Appien nous apprend que cette ville, qui était sous la domination d'Antiochus, se soumit alors par contrainte aux Romains. (*Trad. angl.*)

(72) *Ad Cyssuntem portum Erythræorum.* Près du golfe de la mer d'Ionie. (*Ibid.*)

(73) *Phanas.* C'était un promontoire, suivant Étienne de Byzance.

(74) *Ad urbem.* La capitale avait le même nom que l'île. (*Note de Crévier.*)

(75) *A Phocæâ.* Crévier propose de lire *ad Phoceam*, parce que, depuis que les Romains eurent abordés à cette ville, on ne nomme aucun autre lieu vers lequel ils aient continué leur navigation. (*Idem.*)

(76) *Centum quinquaginta.* Ce compte n'est pas exact; les vingt-quatre vaisseaux d'Eumène, ajoutés aux quatre-vingt-un de C. Livius, ne font que cent cinq; ainsi c'est *quinque* qu'il faut lire. (*Idem.*)

(77) *Corycum.* Aujourd'hui Colire en Ionie. (*Trad. angl.*)

(78) *Dolonibus.* C'est ce qu'on appelle, en termes de marine, les voiles du hunier, du perroquet.

(79) *Una quæ compari Marte concurrerat.* Suivant Appien, qui s'écarte quelquefois du récit de Tite-Live, les deux vaisseaux carthaginois furent pris. (*Note de Drakemborch.*)

(80) *Pausistrato.* Appien nomme ce commandant Pausimaque. (*Note de Sigonius.*)

(81) *Phœnicuntem.* Ce port était en Ionie, et ne doit pas être confondu avec le port Phœnicus, dont il est question plus bas, liv. XXXVII, ch. 16. Ce dernier était en Lycie, près de la ville de Patare. (*Note de Drakemborch.*)

EPITOME LIBRI XXXVII.

Lucius Cornelius Scipio consul, legato P. Scipione Africano, qui se legatum fratris futurum dixerat, si ei Græcia et Asia provincia decerneretur, cùm C. Lælio, qui multùm in senatu poterat, ea provincia dari videretur, profectus ad bellum adversùs Antiochum gerendùm, in Asiam primus omnium Romanorum ducum trajecit. Æmilius Regillus adversùs regiam classem Antiochi feliciter pugnavit ad Myonnesum, Rhodiis adjuvantibus. Filius Africani ab Antiocho captus, patri remissus est. Manius Acilius Glabrio de Antiocho, quem Græciâ expulerat, et de Ætolis triumphavit. Victo deinde Antiocho à L. Cornelio Scipione, adjuvante Eumene rege Attali Pergameni filio, pax data: eâ conditione, ut omnibus provinciis citra Taurum montem cederet. Eumeni, quo juvante Antiochus victus erat, regnum ampliatum. Rhodiis quoque, qui et ipsi juverant, quædam civitates concessæ. Colonia deducta est Bononia. Æmilius Regillus, qui præfectos Antiochi navali certamine vicerat, navalem triumphum duxit. L. Cornelius Scipio, qui cum Antiocho debellaverat, cognomine fratri coæquatus, Asiaticus appellatus est.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXVII.

Les consuls Lucius Cornélius Scipion et C. Lælius se disputent le département de la Grèce et de l'Asie. Le crédit de Lælius dans le sénat est sur le point de faire pencher la balance en sa faveur; mais le premier l'emporte, grâce à son frère, P. Scipion l'Africain, qui propose de lui servir de lieutenant, si on lui donne la conduite de la guerre contre Antiochus. Ainsi L. Cornélius Scipion est le premier des généraux romains qui passe en Asie. Æmilius Régillus, secondé par les Rhodiens, bat la flotte d'Antiochus près de Myonnèse. Antiochus fait prisonnier le fils de Scipion l'Africain et le renvoie à son père. Manius Acilius Glabrion triomphe des Ætoliens et de ce prince qu'il avait chassé de la Grèce. Antiochus est vaincu par L. Scipion, avec le secours du roi Eumène, fils d'Attale de Pergame; il obtient la paix, à condition d'abandonner toutes les provinces situées en deçà du mont Taurus. On agrandit les états d'Eumène, en reconnaissance de la part qu'il a eue à la victoire. Les Rhodiens reçoivent aussi quelques villes pour récompense des secours qu'ils ont donnés dans cette guerre. Colonie conduite à Bologne. Æmilius Régillus est honoré du triomphe naval, pour avoir vaincu sur mer les lieutenants d'Antiochus. L. Cornélius Scipion, qui avait terminé la guerre contre Antiochus, reçoit le surnom d'Asiatique, comme la défaite d'Annibal avait valu à Publ. Scipion, son frère, le surnom d'Africain.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBER TRIGESIMUS-SEPTIMUS.

I. Lucio Cornelio Scipione, C. Lælio, consulibus, nulla priùs, secundùm religiones, acta in senatu res est, quàm de Ætolis. Et legati eorum institêre, quia brevem induciarum diem habebant: et ab T. Quintio, qui tum Romam ex Græciâ redierat, adjuti sunt. Ætoli, ut quibus plus in misericordiâ senatûs, quàm in causâ rei esset, suppliciter egerunt, veteribus benefactis nova pensantes maleficia. Ceterùm et præsentes interrogationibus undique senatorum, confessionem magis noxæ, quàm responsa exprimentium, fatigati sunt; et excedere curiâ jussi, magnum certamen præbuêre. Plus ira, quàm misericordia in causâ eorum valebat: quia non ut hostibus modò, sed tanquam indomitæ et insociabili genti, succensebant. Per aliquot dies cùm certatum esset, postremò neque dari, neque negari pacem placuit: duæ conditiones eis latæ sunt: vel senatui liberum arbitrium de se permitterent; vel mille talentûm (1) darent, eosdemque amicos atque inimi-

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

I. Dès que les consuls Lucius Cornélius Scipion et C. Lælius furent entrés en charge (a), la première affaire qui, après les soins religieux, appela l'attention du sénat, fut celle des Ætoliens. Leurs ambassadeurs en pressaient la décision avant que la trève fût expirée, et leurs instances étaient appuyées par T. Quintius, alors de retour de la Grèce à Rome. Comme tout leur espoir était dans la clémence du sénat, plus que dans la bonté de leur cause, ils ne s'attachèrent qu'à demander grâce pour leurs torts récents, en considération de leurs anciens services; au reste, tant que dura leur audience, ils eurent à soutenir une foule de questions pressantes, dont l'objet était de leur arracher l'aveu de leurs fautes, plutôt qu'une apologie; et dès qu'ils furent sortis, ils donnèrent lieu à de grands débats. Le profond ressentiment de leurs perfidies avait éteint toute commisération; on les haïssait, non comme des ennemis, mais comme une espèce farouche et indomtable. Après quelques jours de débats, le résultat de la délibération fut de ne leur accorder ni de leur refuser la paix, en leur donnant l'option,

(a) An de Rome 562, avant J.-C. 190.

cos haberent. Exprimere cupientibus, quarum rerum in se arbitrium senatui permitterent, nihil certi responsum est. Ita infectâ pace dimissi, urbe eodem die, Italiâ intra quindecim dies excedere jussi. Tum de consulum provinciis cœptum est agi. Ambo Græciam cupiebant. Multum Lælius in senatu poterat: is, cùm senatus aut sortiri, aut comparare inter se provincias consules jussisset, elegantiùs facturos dixit, si judicio Patrum, quàm si sorti eam rem permisissent. Scipio responso ad hoc dato, cogitaturum quid sibi faciendum esset, cum fratre uno locutus, jussusque ab eo permittere audacter senatui, renunciat collegæ, facturum se quod is censeret. Cùm res aut nova, aut vetustate exemplorum memoriæ jam exoletæ, relata exspectatione certaminis senatum erexisset, P. Scipio Africanus dixit: « Si L. Scipioni » fratri suo provinciam decrevissent, se legatum itu- » rum. » Hæc vox magno assensu audita, sustulit certamen. Experiri libebat, utrùm plus regi Antiocho in Hannibale victo, an in victore Africano consuli legionibusque Romanis, auxilii foret: ac prope omnes Scipioni Græciam, Lælio Italiam decreverunt. Prætores inde provincias sortiti: L. Aurunculeius urbanam, Cn. Fulvius peregrinam, L. Æmilius

ou de s'abandonner sans réserve à la discrétion du sénat, ou de payer mille talents, et de s'engager à n'avoir désormais d'autres amis et d'autres ennemis que ceux du peuple romain. Vainement pressèrent-ils le sénat de s'expliquer sur les articles qu'ils devaient abandonner à sa discrétion ; ils n'obtinrent aucune réponse positive ; et congédiés, sans avoir obtenu la paix, ils reçurent l'ordre de sortir de Rome le jour même, et de l'Italie dans l'espace de quinze jours. Cette affaire terminée, on mit en délibération les départements des consuls ; tous deux désiraient la Grèce. Lælius avait un grand crédit dans le sénat ; aussi, sur l'invitation faite aux consuls de tirer leurs provinces au sort, ou de faire leur accord à l'amiable, il observa qu'il était plus dans les convenances de laisser ce choix à la prudence des sénateurs que de l'abandonner aux caprices du sort. Scipion répondit d'abord qu'il réfléchirait au parti qu'il avait à prendre ; mais d'après l'avis de son frère qui lui conseillait de s'en rapporter au sénat, il déclara à son collégue qu'il agréait la proposition. Cette délibération était nouvelle, ou du moins, s'il y en avait des exemples, le temps les avait effacés de la mémoire, et le sénat, dont cette déférence excitait toute l'attention, s'attendait à de vifs débats, lorsque Scipion l'Africain déclara que, si son frère avait la Grèce pour destination, il irait servir sous lui en qualité de lieutenant. Cette proposition, reçue avec l'assentiment général, mit fin à la contestation, et presque tous les suffrages décernèrent la Grèce à Scipion, et l'Italie à Lælius. On était curieux d'éprouver si Antiochus trouverait plus de ressource dans Annibal vaincu, que le consul et l'armée romaine dans Scipion victorieux. Les préteurs tirèrent ensuite leurs provinces au sort ; L. Aurunculéius en obtint la juridiction urbaine, et Cn. Fulvius celle des étrangers ; le commandement de

Regillus classem, P. Junius Brutus Tuscos, M. Tuccius Apuliam et Bruttios, C. Atinius Siciliam.

II. Consuli deinde, cui Græcia provincia decreta erat, ad eum exercitum, quem à Manio Acilio (duæ autem legiones erant) accepturus esset, in supplementum addita peditum civium Romanorum tria millia, equites centum, et sociûm Latini nominis quinque millia, equites ducenti: et adjectum, ut cùm in provinciam venisset, si è republicâ videretur esse, exercitum in Asiam trajiceret. Alteri consuli totus novus exercitus decretus: duæ legiones Romanæ, et sociûm Latini nominis quindecim millia peditum, equites sexcenti. Exercitum ex Liguribus Q. Minucius (jam enim confectam provinciam scripserat, et Ligurum omne nomen in deditionem venisse) traducere in Boios, et P. Cornelio proconsuli tradere jussus. Ex agro, quo victos bello mulctaverat Boios, deductæ urbanæ legiones, quæ priore anno conscriptæ erant, M. Tuccio prætori datæ, et sociûm Latini nominis peditum quindecim millia, equites sexcenti, ad Apuliam Bruttiosque obtinendos. A. Cornelio superioris anni prætori, qui Bruttios cum exercitu obtinuerat, imperatum, si ita consuli videretur, ut legiones in Ætoliam trajectas Manio Acilio traderet, si is manere ibi vellet: si Acilius redire Romam mallet, ut A. Cornelius cum eo exercitu in Ætoliâ remaneret. C. Atinium Labeonem provinciam Siciliam exercitumque à M. Æmilio ac-

la flotte échut à L. Æmilius Régillus; celui de la Toscane à P. Junius Brutus; à M. Tuccius, le gouvernement de la Pouille et de l'Abruzze, et à C. Atinius celui de la Sicile.

II. Le consul à qui le département de la Grèce était assigné, reçut, outre les deux légions de Manius Acilius, un supplément de trois mille piétons et de cent cavaliers romains, et de quinze mille fantassins et de deux cents cavaliers latins, avec permission, à son arrivée dans sa province, de passer en Asie, lui et son armée, s'il le jugeait utile aux intérêts de la république. On décerna à son collégue l'armée entière composée des nouvelles levées, consistant en deux légions romaines, en quinze mille hommes de pied et en six cents cavaliers latins. Q. Minucius avait mandé qu'il avait terminé la guerre qui lui était confiée par l'entière soumission des Liguriens; il eut ordre de faire passer son armée dans le pays des Boïens, et de la remettre entre les mains du proconsul P. Cornélius. Les légions urbaines, levées l'année précédente, et retirées du territoire confisqué sur les Boïens après leur défaite, furent données au préteur M. Tuccius, avec quinze mille piétons et deux cents cavaliers latins, pour garder la Pouille et l'Abruzze. Il fut ordonné à A. Cornélius, préteur de l'année précédente, qui avait commandé dans l'Abruzze, de faire passer ses légions dans l'Ætolie, si le consul le jugeait à propos, et de les remettre à Manius Acilius, au cas qu'il voulût y rester; et s'il aimait mieux revenir à Rome, le préteur devait demeurer lui-même dans la province, à la tête des mêmes légions. C. Atinius Labéon dut relever en Sicile M. Æmilius, et prendre le commandement des troupes qui étaient sous ses ordres, auxquelles il lui fut permis de joindre un renfort de deux mille hommes d'infanterie et de cent cavaliers levés dans l'île. P. Junius Bru-

cipere placuit, et in supplementum scribere ex ipsâ provinciâ, si vellet, peditum duo millia, et centum equites. P. Junius Brutus in Tuscos exercitum novum, legionem unam Romanam, et decem millia sociûm Latini nominis scribere, et quadringentos equites; L. Æmilius, cui provincia maritima erat, viginti naves longas, et socios navales à M. Junio prætore superioris anni accipere jussus, et scribere ipse mille navales socios, duo millia peditum: cum iis navibus militibusque in Asiam proficisci, et classem à C. Livio accipere. Duas Hispanias Sardiniamque obtinentibus prorogatum in annum imperium est, et iidem exercitus decreti. Siciliæ Sardiniæque binæ eo anno decumæ frumenti imperatæ: Siculum omne frumentum in Ætoliam ad exercitum portari jussum: ex Sardiniâ pars Romam, pars in Ætoliam, eódem quò Siculum.

III. Priusquam consules in provincias proficiscerentur, prodigia per pontifices procurari placuit. Romæ Junonis Lucinæ (2) templum de cœlo tactum erat, ita ut fastigium valvæque deformarentur. Puteolis pluribus locis murus, et porta fulmine icta, et duo homines exanimati. Nursiæ sereno satis constabat nimbum ortum; ibi quoque duos liberos homines exanimatos. Terrâ apud se pluisse Tusculani nunciabant: et Reatini mulam in agro suo peperisse. Ea procurata, Latinæque instauratæ, quòd Laurentibus carnis, quæ dari debet, data non fuerat. Sup-

tus fut chargé de conduire en Toscane une nouvelle armée composée d'une légion romaine, de dix mille hommes de pied et de quatre cents cavaliers latins. L. Æmilius, à qui le sort avait donné la conduite des forces navales, reçut de M. Junius, préteur de l'année précédente, vingt galères et leurs équipages; il eut ordre d'y joindre mille hommes de troupes de marine et deux mille piétons, et de passer avec ces renforts en Asie, où C. Livius lui remettrait le commandement de la flotte. Les généraux qui occupaient les deux Espagnes et la Sardaigne furent continués pour un an dans le gouvernement de leurs provinces, et dans le commandement de leurs armées. On exigea cette année double dixme de la Sicile et de la Sardaigne; tout le blé de la Sicile fut dirigé sur l'Ætolie, pour l'approvisionnement de l'armée, avec une partie de celui de Sardaigne; le reste dût être transporté à Rome.

III. Avant que les consuls partissent pour leurs destinations respectives, les pontifes furent chargés d'expier de nouveaux prodiges. A Rome, la foudre avait endommagé le faîte et les portes du temple de Junon Lucine. A Pouzzole, elle avait frappé la porte et le mur en plusieurs endroits, et ôté la vie à deux hommes. A Nursie, il passait pour constant qu'un orage avait éclaté tout à coup par un temps serein, et tué deux hommes de condition libre. Les Tusculans annonçaient qu'il avait plud e la terre dans leur pays, et les habitants de Réate, qu'une mule avait mis bas. Tous ces prodiges expiés, on recommença la célébration des fêtes latines, parce qu'on n'avait pas donné aux Laurentins la portion de chair de la victime à laquelle ils

plicatio quoque earum religionum causâ fuit; quibus diis decemviri ex libris fieret, ediderunt. Decem ingenui, decem virgines, patrimi omnes matrimique, ad id sacrificium adhibiti: et decemviri nocte lactentibus rem divinam fecerunt. P. Cornelius Scipio Africanus, priusquam proficisceretur, fornicem in Capitolio adversùs viam quâ in Capitolium adscenditur, cum signis septem auratis, duobus equis, et marmorea duo labra ante fornicem posuit. Per eosdem dies principes Ætolorum tres et quadraginta, inter quos Damocritus et frater ejus erant, ab duabus cohortibus missis à Manio Acilio Romam deducti, et in Lautumias conjecti sunt; cohortes inde ad exercitum redire L. Cornelius consul jussit. Legati ab Ptolemæo (3) et Cleopatrâ regibus (4) Ægypti, gratulantes quòd Manius Acilius consul Antiochum regem Græciâ expulisset, venerunt: adhortantesque, ut in Asiam exercitum traduceret: « omnia » perculsa metu non in Asiâ modò, sed etiam in Sy- » riâ esse: reges Ægypti ad ea quæ censuisset senatus » paratos fore. » Gratiæ regibus actæ: legatis munera dari jussa, in singulos quaternûm millium æris (5).

IV. L. Cornelius consul peractis quæ Romæ agenda erant, pro concione edixit, ut milites, quos ipse in supplementum scripsisset, quique in Bruttiis cum A. Cornelio proprætore essent, ut hi omnes Idibus Quintilibus Brundusium convenirent. Item tres le-

avaient droit. A cette occasion, il y eut aussi des prières publiques; et les décemvirs, après avoir consulté les livres sibyllins, désignèrent les dieux qu'il convenait de rendre propices. On employa dans ces cérémonies dix jeunes garçons et dix jeunes filles de condition libre, ayant tous leurs pères et mères, et les décemvirs immolèrent la nuit des victimes qui tettaient encore. P. Cornélius Scipion l'Africain, avant son départ, fit élever un arc de triomphe dans le Capitole, en face de la rue qui monte au temple, l'orna de sept statues dorées, de deux chevaux, et fit construire sur le devant deux bassins de marbre. Durant les mêmes jours, quarante-trois Ætoliens des plus distingués de la nation, au nombre desquels étaient Damocrite et son frère, arrivèrent à Rome sous la garde de deux cohortes, détachées par Manius Acilius, et furent jetés dans les Latomies; après quoi le consul L. Cornélius fit partir ce détachement pour rejoindre l'armée. A la même époque vinrent des ambassadeurs envoyés par Ptolémée et Cléopâtre, rois d'Égypte, pour féliciter le sénat et le peuple romain des succès de Manius Acilius en Grèce, et pour les exhorter à faire passer des troupes en Asie. Ils assuraient « que l'Asie et la Syrie même étaient frappées de terreur, et promettaient, au nom de leurs souverains, tous les secours que le sénat jugerait nécessaires. » On chargea les ambassadeurs de rendre grâces à leurs maîtres, et on leur fit présent à chacun de quatre mille as.

IV. Dès que le consul L. Cornélius eut terminé toutes les affaires qui le retenaient à Rome, il donna ordre, en pleine assemblée, que toutes les nouvelles levées qu'il avait faites lui-même, et les soldats qui servaient dans l'Abruzze sous le propréteur A. Cornélius, se réunissent à Brindes, aux ides de

gatos nominavit, Sex. Digitium, L. Apustium, C. Fabricium Luscinum, qui ex orâ maritimâ undique naves Brundusium contraherent: et omnibus jam paratis, paludatus ab urbe est profectus. Ad quinque millia voluntariorum ex Romanis sociisque, qui emerita stipendia sub imperatore P. Africano habebant, præstò fuêre exeunti consuli, et nomina dederunt. Per eos dies, quibus est profectus ad bellum consul, ludis Apollinaribus (6), ante diem quintum Idus Quintiles cœlo sereno interdiu obscurata lux est, cùm luna sub orbem solis subisset. Et L. Æmilius Regillus, cui navalis provincia evenerat, eodem tempore profectus est. L. Aurunculeio negotium ab senatu datum est, ut triginta quinqueremes, viginti triremes faceret: quia fama erat, Antiochum post prælium navale majorem classem aliquanto reparare. Ætoli, postquam legati ab Româ retulerunt nullam spem pacis esse, quanquam omnis ora maritima eorum, quæ in Peloponnesum versa est, depopulata ab Achæis erat, periculi magis quàm damni memores, ut Romanis intercluderent iter, Coracem montem occupaverunt: neque enim dubitabant, ad oppugnationem Naupacti eos principio veris redituros esse. Acilio, qui id exspectari sciebat, satius visum est inopinatam aggredi rem, et Lamiam (7) oppugnare. Nam et à Philippo prope ad exscidium adductos esse; et tunc eo ipso, quòd nihil tale timerent, opprimi incautos posse. Profectus ab Elatiâ primùm

juillet. En même temps, il chargea trois lieutenants, Sext. Digitius, L. Apustius et C. Fabricius Luscinus de rassembler sur le même point tous les vaisseaux qui se trouvaient le long de la côte, et, après avoir fait tous ses préparatifs, il sortit lui-même de la ville en habit de guerre. Aux portes de Rome, cinq mille volontaires, tant citoyens qu'alliés, qui avaient fait toutes leurs campagnes sous les drapeaux de Scipion l'Africain, se présentèrent et s'enrôlèrent sous ceux du consul. A l'époque de son départ, pendant les jeux Apollinaires qu'on célébrait le cinquième des ides de juillet, le jour, qui était pur et serein, s'obscurcit tout à coup par l'interposition de la lune entre la terre et le disque du soleil. Dans le même temps partit aussi L. Æmilius Régillus, à qui le commandement de la flotte était échu. L. Aurunculéius avait été chargé par le sénat de faire construire trente quinquerêmes et vingt trirêmes, parce que le bruit courait qu'Antiochus, depuis sa défaite sur mer, équipait une flotte encore plus considérable. Les Ætoliens, au retour de leurs ambassadeurs, apprirent qu'il n'y avait pas de paix à espérer pour eux; et malgré les ravages des Achéens sur toute la partie de leurs côtes qui regarde le Péloponnèse, moins affectés de ces pertes qu'alarmés du danger qui les menaçait de la part des Romains, ils allèrent occuper le mont Corax, pour leur fermer le passage, s'attendant bien à les voir revenir assiéger Naupacte au commencement du printemps. Mais Acilius, qui les savait occupés de cette crainte, jugea plus à propos de frapper un coup imprévu, et de surprendre Lamie; car Philippe avait déjà réduit cette ville aux dernières extrémités; et comme elle n'était pas sur ses gardes, une attaque vive et brusque pouvait l'emporter. Il part donc d'Élatie, vient camper sur le territoire ennemi, aux environs du fleuve Sper-

in hostium terrâ circa Sperchium amnem posuit castra: inde nocte motis signis, primâ luce coronâ mœnia est aggressus.

V. Magnus pavor ac tumultus, ut in re improvisâ, fuit; constantiùs tamen, quàm quis facturos crederet, in tam subito periculo, cùm viri propugnarent, feminæ tela omnis generis saxaque in muros gererent, multifariam scalis appositis, urbem eo die defenderunt. Acilius, signo receptui dato, suos in castra medio ferme die reduxit: et tunc cibo et quiete refectis corporibus, priusquam prætorium dimitteret, denunciavit, « ut ante lucem armati paratique » essent; nisi expugnatâ urbe, se eos in castra non » reducturum. » Eodem tempore, quo pridie, pluribus locis aggressus, cùm oppidanos jam vires, jam tela, jam ante omnia animus deficeret, intra paucas horas urbem cepit. Ibi partim divenditâ, partim divisâ prædâ, consilium habitum, quid deinde faceret. Nemini ad Naupactum iri placuit, occupato ad Coracem ab Ætolis saltu: ne tamen segnia æstiva essent, et Ætoli non impetratam pacem ab senatu nihilominus per suam cunctationem haberent, oppugnare Acilius Amphissam (8): statuit ab Heracleâ per Œtam exercitus eò ductus. Cùm ad mœnia castra posuisset, non coronâ, sicut Lamiam, sed operibus oppugnare urbem est adortus. Pluribus simul locis aries admovebatur: et cùm quaterentur muri, nihil adversùs tale oppugnationis genus parare, aut com-

chius, se remet la nuit en route, investit la place, et dès le point du jour fait donner un assaut général.

V. L'alarme des habitants fut égale à leur surprise; mais ils montrèrent plus de résolution qu'un danger aussi subit ne semblait le permettre. Pendant que les hommes courent défendre les remparts, les femmes apportent sur les murs des pierres et toutes sortes de traits; et, quoique l'escalade fut tentée en plusieurs endroits, ils opposent une défense opiniâtre. Acilius fait sonner la retraite, ramène ses troupes dans leur camp vers le milieu du jour pour y prendre de la nourriture et du repos, et fait mettre à l'ordre, « qu'elles aient à se tenir sous les armes avant le point du jour, et qu'elles ne rentreront point dans leur camp avant d'avoir emporté la place. » A la même heure que la veille l'assaut est donné de plusieurs côtés à la fois, et ces attaques multipliées épuisant les forces, les munitions et surtout le courage des habitants, la prise de la place fut l'ouvrage de quelques heures. Le consul, après avoir vendu une partie du butin et distribué le reste à ses soldats, tint conseil pour décider les opérations ultérieures. On ne fut point d'avis d'assiéger Naupacte, puisque les Ætoliens s'étaient emparés du pas de Corace. Cependant, pour ne pas perdre le reste de la campagne, et assurer aux Ætoliens, par son inaction, la jouissance d'une paix que le sénat leur avait refusée, Acilius résolut de former le siége d'Amphisse. L'armée partit donc d'Héraclée, prit sa route par le mont OEta, et vint camper sous les murs de la place. Acilius jugeant à propos de la réduire, non par escalade, mais par un siége régulier, la fit battre à coups de béliers de plusieurs côtés à la fois. Les habitants, dans l'impossibilité d'opposer une semblable défense, mettent toute leur

minisci oppidani conabantur: omnis spes in armis et audaciâ erat, eruptionibusque crebris et stationes hostium, et eos ipsos qui circa opera et machinas erant, turbabant.

VI. Multis tamen locis murus decussus erat, cùm allatum est, successorem Apolloniæ (9) exposito exercitu, per Epirum ac Thessaliam venire. Cum tredecim millibus peditum et quingentis equitibus consul veniebat. Jam in sinum Maliacum (10) venerat: et præmissis Hypatam (11), qui tradere urbem juberent, posteaquam responsum est, nihil nisi ex communi Ætolorum decreto facturos; ne teneret se oppugnatio Hypatæ, nondum Amphissâ receptâ, præmisso fratre Africano, Amphissam ducit. Sub adventum eorum oppidani relictâ urbe (jam enim magnâ ex parte nudata mœnibus erat) in arcem, quam inexpugnabilem habent, omnes armati atque inermes concessêre. Consul sex millia ferme passuum inde posuit castra; eò legati Athenienses primùm ad P. Scipionem, prægressum agmen, sicut antè dictum est, deinde ad consulem venerunt, deprecantes pro Ætolis. Clementius responsum ab Africano tulerunt: qui causam relinquendi honestè Ætolici belli quærens, Asiam et regem Antiochum spectabat; jusseratque Athenienses, non Romanis solùm, ut pacem bello præferrent, sed etiam Ætolis persuadere. Celeriter auctoribus Atheniensibus frequens ab Hypatâ legatio Ætolorum venit: et spem pacis eis sermo

ressource dans leur audace et dans leurs armes; et, à la faveur de fréquentes sorties, déconcertent et les postes ennemis, et les ingénieurs qui font agir les machines.

VI. Cependant le bélier avait déjà fait brèche en plusieurs endroits des murailles, lorsque le consul apprit que son successeur avait débarqué à Apollonie, et qu'il venait, à travers l'Épire et la Thessalie, à la tête de treize mille hommes de pied et de cinq cents chevaux. Arrivé au golfe de Malée, il envoya sommer Hypate de se rendre; mais les habitants répondirent qu'ils ne pouvaient agir qu'en vertu d'un décret de l'assemblée générale des Æloliens. Alors, pour ne pas s'arrêter au siége d'Hypate avant la prise d'Amphisse, il fit prendre les devants à Scipion l'Africain, et le suivit de près. A leur arrivée, les habitants abandonnèrent leur ville, dont les murs étaient déjà en grande partie abattus, et se réfugièrent tous dans la citadelle qui passait pour imprenable. Le consul campa environ à six milles de la place; ce fut là que les ambassadeurs des Athéniens, après s'être adressés à son frère, qui avait pris les devants, comme nous l'avons dit plus haut, le vinrent trouver pour lui demander grâce en faveur des Étoliens. La réponse de Scipion l'Africain ne fut point décourageante : ce grand homme, qui ne cherchait qu'un prétexte honnête de se débarrasser de la guerre d'Ætolie, afin de tourner ses armes contre l'Asie et contre Antiochus, avait recommandé aux Athéniens d'exhorter, non seulement les Romains, mais les Ætoliens même, à préférer la paix à la guerre. Aussitôt les Ætoliens, sur la parole des Athéniens, avaient envoyé d'Hypate une ambassade nombreuse, et Scipion l'Africain, qu'ils abordèrent le premier, avait relevé leurs espérances, en rappelant « qu'en Espagne

etiam Africani, quem priorem adierunt, auxit, commemorantis, « multas gentes populosque in Hispaniâ » priùs, deinde in Africâ, in fidem suam venisse; » in omnibus se majora clementiæ benignitatisque, » quàm virtutis bellicæ monumenta reliquisse. » Perfecta videbatur res, cùm aditus consul idem illud responsum retulit, quo fugati ab senatu fuerant. Eo tanquam novo cùm icti Ætoli essent (nihil enim nec legatione Atheniensium, nec placido Africani responso profectum videbant) referre ad suos dixerunt velle.

VII. Reditum inde Hypatam est, nec consilium expediebatur : nam neque unde mille talentûm daretur, erat; et permisso libero arbitrio, ne in corpora sua sæviretur, metuebant. Redire itaque eosdem legatos ad consulem et Africanum jusserunt, et petere, ut, si dare verè pacem, non tantùm ostendere, frustrantes spem miserorum, vellent, aut ex summâ pecuniæ demerent, aut permissionem extra civium corpora fieri juberent. Nihil impetratum ut mutaret consul : et ea quoque irrita legatio dimissa est. Secuti et Athenienses sunt : et princeps legationis eorum Echedemus, fatigatos tot repulsis Ætolos, et complorantes inutili lamentatione fortunam gentis, ad spem revocavit; auctor inducias sex mensium petendi, ut legatos Romam mittere possent. « Dilationem nihil ad præsentia mala, quippe quæ ultima » essent, adjecturam; levari per multos casus, tem-

d'abord, et qu'ensuite en Afrique, un grand nombre de nations s'étaient remises à sa foi, et qu'il avait laissé partout sur son passage encore moins de preuves de vaillance que de clémence et de bonté. » L'affaire paraissait consommée; mais, lorsqu'ils se présentèrent devant le consul, il leur proposa la même alternative dont le refus les avait fait renvoyer de Rome. La médiation des Athéniens et l'accueil favorable de Scipion l'Africain n'avaient pas préparé les Ætoliens à tant de rigueur. Accablés de ce nouveau coup, ils répondirent qu'ils allaient rendre compte de leur mission à leurs concitoyens.

VII. A leur retour à Hypate, le conseil se trouva fort embarrassé; car ils étaient hors d'état de fournir les mille talents; et s'ils se rendaient à discrétion, ils craignaient qu'on ne sévît contre leurs personnes. Ils renvoient donc la même ambassade vers le consul et son frère, avec ordre de demander, si l'on voulait réellement leur donner la paix et ne pas les bercer d'une vaine espérance, ou la remise d'une partie de la somme exigée, ou une garantie pour la sûreté des personnes. Mais le consul fut inflexible, et cette ambassade n'eut pas plus de succès que les précédentes. Les Athéniens les suivirent, et Échédème, chef de la députation, les voyant consternés par tant de refus, et réduits à des lamentations stériles sur leur malheureux sort, leur rendit l'espérance, en leur conseillant de demander une trève de six mois pour renvoyer à Rome une nouvelle ambassade. « Ce délai n'ajouterait rien à leurs maux déjà extrêmes, et le bénéfice du temps pourrait amener des chances assez favorables pour en adoucir la rigueur. » D'après ce conseil, les mêmes envoyés revinrent trouver Scipion l'Africain; et par son intercession

» pore interposito, præsentes clades posse. » Auctore Echedemo iidem missi, priùs P. Scipione convento, per eum inducias temporis ejus, quod petebant, à consule impetraverunt: et solutâ obsidione Amphissæ, M'. Acilius tradito consuli exercitu, provinciâ decessit: et consul ab Amphissâ Thessaliam repetit, ut per Macedoniam Thraciamque duceret in Asiam. Tum Africanus fratri, « Iter, quod insistis, L. Sci- » pio, ego quoque approbo; sed totum id vertitur in » voluntate Philippi. Qui si imperio nostro fidus est, » et iter, et commeatus, et omnia quæ in longo iti- » nere exercitus alunt juvantque, nobis suppedita- » bit: si is destituat, nihil per Thraciam satis tutum » habebis. Itaque priùs regis animum explorari pla- » cet: optimè explorabitur, si nihil ex præparato » agentem opprimet qui mittetur. » Ti. Sempronius Gracchus longè tum acerrimus juvenum ad id delectus, per dispositos equos prope incredibili celeritate ab Amphissâ (inde enim est dimissus) die tertio Pellam pervenit. In convivio rex erat, et in multum vini processerat: ea ipsa remissio animi suspicionem dempsit, novare eum quicquam velle. Et tum quidem comiter acceptus hospes; postero die commeatus exercitui paratos benignè, pontes in fluminibus factos, vias, ubi transitu difficiles erant, munitas vidit. Hæc referens eâdem, quâ ierat, celeritate Thaumacis (12) occurrit consuli. Inde certiore et majore spe lætus exercitus ad præparata omnia in Macedoniam

obtinrent du consul la trève qu'ils sollicitaient. Ainsi le siége d'Amphissa fut levé ; M'. Acilius remit au consul l'armée qu'il commandait, et quitta la province, tandis que L. Scipion reprit le chemin de la Thessalie, pour aller traverser la Macédoine et la Thrace, et de là passer en Asie. « Mon frère, dit alors l'Africain, votre projet a toute mon approbation ; mais la sûreté » de votre marche dépend des intentions du roi Philippe ; s'il » nous reste fidèle, il se fera une loi de nous ouvrir les passages » et de fournir à notre armée les vivres et toutes les provisions » nécessaires pour une si longue route ; mais s'il nous manque » de foi, nous ne pourrons traverser la Thrace sans courir les » plus grands dangers. Mon avis est donc de sonder ses dispositions ; et le moyen le plus sûr d'y réussir, c'est de lui envoyer » un courrier dont la brusque arrivée le surprenne avant qu'il » ait le temps de masquer ses véritables projets. » On chargea de ce message T. Sempronius Gracchus, jeune homme plein d'activité. Celui-ci partit d'Amphissa, et, au moyen de relais disposés sur sa route, fit une course si rapide qu'il arriva le troisième jour à Pella. Philippe était à table, et avait déjà bu largement, liberté d'esprit qui ne permettait guère de lui supposer des desseins hostiles. Gracchus, déjà rassuré, le fut encore plus par l'accueil du prince ; et dès le lendemain le roi lui fit voir les convois abondants qu'il tenait prêts pour l'armée romaine, les ponts jetés sur les fleuves, et les routes réparées dans tous les passages difficiles. Le jeune Romain reporta cette heureuse nouvelle, avec la même rapidité, au consul qu'il joignit à Thaumacie. Aussitôt l'armée, animée d'une nouvelle confiance, entra dans la Macédoine où tout était prêt pour la bien recevoir. Philippe traita les Scipions avec une magnificence vraiment royale, et leur fit les honneurs de son royaume avec une

pervenit. Venientes regio apparatu accepit, et prosecutus est rex. Multa in eo et dexteritas, et humanitas visa, quæ commendabilia apud Africanum erant; virum sicut ad cetera egregium, ita à comitate, quæ sine luxuriâ esset, non aversum. Inde non per Macedoniam modò, sed etiam Thraciam, prosequente et præparante omnia Philippo, ad Hellespontum perventum est.

VIII. Antiochus post navalem ad Corycum pugnam, cùm totam hiemem liberam in apparatus terrestres maritimosque habuisset, classi maximè reparandæ, ne totâ maris possessione pelleretur, intentus fuerat. Succurrebat : « Superatum se, cùm classis » abfuisset Rhodiorum : quòd si ea quoque (nec com» missuros Rhodios, ut iterum morarentur) certa» mini adesset, magno sibi navium numero opus fo» re, ut viribus et magnitudine classem hostium » æquaret. » Itaque et Hannibalem in Syriam miserat ad Phœnicum arcessendas naves, et Polyxenidam, quò minus prosperè gesta res erat, eò enixiùs et eas quæ erant reficere, et alias parare naves jussit. Ipse in Phrygiâ hibernavit, undique auxilia arcessens : etiam in Gallogræciam miserat. Bellicosiores eâ tempestate erant, Gallicos adhuc, nondum exoletâ stirpe gentis, servantes animos. Filium Seleucum in Æolide reliquerat cum exercitu ad maritimas continendas urbes : quas illinc à Pergamo Eumenes, hinc à Phocæâ Erythrisque Romani sollicitabant. Classis

aisance et une grâce qui n'étaient pas sans mérite aux yeux de Scipion l'Africain; car ce grand homme, distingué déjà par tant de qualités éminentes, n'était pas ennemi d'une certaine élégance de mœurs, toujours louable quand elle ne dégénère pas en luxe. Enfin, l'armée arriva sur les bords de l'Hellespont, après avoir traversé la Macédoine et la Thrace, toujours accompagnée de Philippe, et trouvant, grâce à la prévoyance du roi, tout ce dont elle avait besoin sur sa route.

VIII. Antiochus, depuis sa défaite à Coryce, avait eu tout l'hiver pour remettre sur pied de nouvelles forces navales et de nouvelles armées, et s'était attaché surtout à réparer sa flotte, afin de ne pas perdre entièrement la possession de la mer. Il faisait réflexion « qu'il avait été vaincu sans le secours des Rhodiens. Que serait-ce s'ils prenaient part à une nouvelle action? Et sans doute ils se garderaient bien de s'exposer deux fois au même reproche de lenteur. Il lui fallait donc un grand nombre de vaisseaux, s'il voulait opposer à ses ennemis des forces égales. » Dans cette vue, il avait envoyé Annibal en Syrie pour en faire venir des bâtiments phéniciens, et donné à Polyxénidas, que le souvenir de son échec devait animer d'une vive ardeur, ordre de réparer les anciens et d'en faire construire de nouveaux. Pour lui, il prit ses quartiers d'hiver en Phrygie, occupé du soin d'appeler de tout côté des secours, et envoya même jusqu'en Gallogrèce, contrée dont les habitants, plus belliqueux que le reste des Asiatiques, n'avaient point encore dégénéré du courage des Gaulois, leurs ancêtres. Son fils Séleucus était resté dans l'Æolide, à la tête d'une armée, pour contenir les villes maritimes qu'Eumène, du côté de Pergame, et les Romains, du côté de Phocée et d'Érythrée, travaillaient à détacher de son

Romana, sicut ante dictum est, ad Canas hibernabat. Eò mediâ ferme hieme rex Eumenes cum duobus millibus peditum, equitibus centum venit. Is cùm magnam prædam agi posse dixisset ex hostium agro, qui circa Thyatira (13) esset, hortando perpulit Livium, ut quinque millia militum secum mitteret: missi ingentem prædam intra paucos dies averterunt.

IX. Inter hæc Phocææ seditio orta, quibusdam ad Antiochum multitudinis animos avocantibus. Gravia hiberna navium erant; grave tributum, quòd togæ quingentæ imperatæ erant, cum quingentis tunicis; gravis etiam inopia frumenti, propter quam naves quoque et præsidium Romanum excessit. Tum verò liberata metu factio erat, quæ plebem in concionibus ad Antiochum trahebat. Senatus et optimates in Romanâ societate perstandum censebant; defectionis auctores plus apud multitudinem valuerunt. Rhodii, quò magis cessatum priore æstate erat, eò maturiùs æquinoctio verno eumdem Pausistratum classis præfectum cum sex et triginta navibus miserunt. Jam Livius à Canis cum triginta navibus, et septem quadriremibus, quas secum Eumenes rex adduxerat, Hellespontum petebat: ut ad transitum exercitûs, quem terrâ venturum opinabatur, præpararet quæ opus essent. In portum, quem vocant Achæorum (14), classem primùm advertit; inde Ilium adscendit, sacrificioque Minervæ facto, legationes finitimas ab Elæunte (15), et Dardano (16), et Rhœteo (17), tra-

obéissance. La flotte romaine hivernait à Canes, comme on l'a déjà dit. Vers le milieu de l'hiver, Eumène s'y rendit avec deux mille hommes de pied et cent chevaux. Sur son rapport qu'on pouvait enlever un grand butin du territoire ennemi, aux environs de Thyatire, Livius, cédant à ses instances, le détacha avec cinq mille hommes, qui, peu de jours après, revinrent chargés des plus riches dépouilles.

IX. Cependant une sédition venait d'éclater à Phocée, par les cabales de quelques factieux qui s'efforçaient de ramener la multitude au parti d'Antiochus. Plusieurs causes avaient aliéné les esprits, telles que les quartiers d'hiver de la flotte, le tribut de cinq cents toges et de cinq cents tuniques, et surtout la disette de blé qui obligea enfin et la flotte et la garnison de quitter la ville. Leur retraite laissa aux partisans du roi toute liberté de soulever le peuple par leurs déclamations violentes contre les Romains. Le sénat et les premiers citoyens voulaient qu'on leur restât fidèle; mais le crédit de la faction l'emporta sur le leur. Les Rhodiens, qui avaient à cœur de réparer leurs lenteurs de la campagne précédente, se mirent en mouvement dès l'équinoxe du printemps, et envoyèrent le même Pausistrate à la tête d'une flotte de trente-six voiles. Déjà Livius, parti de Canes avec trente vaisseaux et sept quadrirêmes amenés par Eumène, cinglait vers l'Hellespont pour y prendre toutes les mesures nécessaires au passage de l'armée qu'il avait présumé devoir arriver par terre. Il relâcha d'abord au port appelé des *Achéens;* de là il alla offrir dans Ilium un sacrifice à Minerve, et reçut dans cette ville, avec bienveillance, les députations d'Élæonte, de Dardane et de Rhétée, qui venaient mettre leurs villes sous sa protection. Ensuite il fit voile vers l'entrée

dentes in fidem civitates suas, benignè audivit. Inde ad Hellesponti fauces navigat; et decem navibus in statione contra Abydum relictis, ceterâ classe in Europam ad Seston oppugnandam trajecit. Jam subeuntibus armatis muros, fanatici Galli primùm cum solenni habitu ante portam occurrunt. Jussu se Matris deûm famulos deæ venire memorant, ad precandum Romanum, ut parceret mœnibus urbique. Nemo eorum violatus est: mox universus senatus cum magistratibus ad dedendam urbem processit. Inde Abydum trajecta classis; ubi cùm tentatis per colloquia animis, nihil pacati responderetur, ad oppugnationem sese expediebant.

X. Dum hæc in Hellesponto geruntur, Polyxenidas regius præfectus (erat autem exsul Rhodius) cùm audisset profectam ab domo popularium suorum classem, et Pausistratum præfectum superbè quædam et contemptim in se concionatum dixisse, præcipuo certamine animi adversùs eum sumpto, nihil aliud dies noctesque agitabat animo, quàm ut verba magnifica ejus rebus confutaret. Mittit ad eum hominem et illi notum qui diceret, « Et se Pausi- » strato patriæque suæ magno usui, si liceat, fore: et » à Pausistrato se restitui in patriam posse. » Cùm, quonam modo ea fieri possent, mirabundus Pausistratus percunctaretur, fidem petenti dedit agendæ communiter rei, aut silentio tegendæ. Tum internuncius, « regiam classem aut totam, aut majorem

de l'Hellespont; et laissant dix vaisseaux en croisière devant Abydos, passa en Europe avec le reste de sa flotte pour assiéger Sestos. Déjà ses soldats s'approchaient en armes des murailles de la place, lorsqu'une troupe fanatique de prêtres de Cybèle paraissent aux portes avec tout l'appareil religieux de leur culte : ils s'écrient que, ministres de la déesse, ils viennent, par son ordre, prier les Romains d'épargner la ville et les remparts. On respecta la sainteté de leur caractère, et bientôt le sénat en corps, avec les magistrats, sortit pour rendre la ville. De là la flotte repassa du côté d'Abydos. Livius fit d'abord sonder les dispositions des habitants; mais les voyant décidés à se défendre, il résolut d'employer la force.

X. Pendant que ces évènements se passaient dans l'Hellespont, Polyxénidas, exilé de Rhodes et amiral de la flotte royale, apprit que ses compatriotes avaient mis en mer leur escadre, et que Pausistrate, qui la commandait, avait, dans sa harangue au peuple, parlé de lui avec hauteur et mépris. Animé du désir de la vengeance, il roulait jour et nuit dans sa tête les moyens de répondre par des faits à de vaines bravades. Pour cet effet il lui envoie un émissaire connu de l'un et de l'autre, chargé de lui annoncer « que Polyxénidas est en état, si on n'y met point d'obstacle, de rendre un service important à Pausistrate et aux Rhodiens, et que Pausistrate, de son côté, peut faciliter son retour dans sa patrie. » Pausistrate, étonné, demande comment la chose est possible, et donne à l'agent sa parole ou d'entrer de bonne foi dans l'exécution du projet, ou de l'ensevelir dans un profond silence. Sur cette assurance, l'entremetteur lui déclare « que Polyxénidas se propose de

» ejus partem, Polyxenidam traditurum ei; pretium » tanti meriti nullum aliud pacisci, quàm reditum » in patriam. » Magnitudo rei, nec ut crederet, nec ut aspernaretur dicta, effecit. Panormum (18) Samiæ terræ petit: ibique ad explorandam rem, quæ oblata erat, subsistit. Ultro citroque nuncii cursare: nec fides antè Pausistrato facta est, quàm coram nuncio ejus Polyxenidas suâ manu scripsit, se ea quæ pollicitus esset facturum, signoque suo impressas tabellas misit. Eo verò pignore velut auctoratum (19) sibi proditorem ratus est. « Neque enim eum qui sub rege » viveret commissurum fuisse, ut adversùs semet- » ipsum indicia manu suâ testata daret. » Inde ratio simulatæ proditionis composita. « Omnem se rerum » apparatum omissurum, Polyxenidas dicere; non « remigem, non socios navales ad classem frequentes » habiturum: subducturum per simulationem refi- » ciendi quasdam naves, alias in propinquos portus » dimissurum: paucos ante portum Ephesi in salo » habiturum, quas, si exire res cogeret, objecturus » certamini foret. » Quam negligentiam Polyxenidam in classe suâ habiturum Pausistratus audivit, eam ipse extemplo habuit: partem navium ad commeatus arcessendos Halicarnassum, partem Samum (20) ad urbem (21) misit: ut paratus esset, cùm signum aggrediendi à proditore accepisset. Polyxenidas augere simulando errorem: subducit quasdam naves, alias velut subducturus esset, navalia

lui livrer la flotte entière d'Antiochus, ou du moins la plus forte partie, et que, pour prix d'un service si éclatant, il ne stipule que la permission de revenir à Rhodes.» La proposition parut trop importante pour être crue légèrement, ou rejetée avec mépris. L'amiral rhodien gagne Panorme, ville du continent appartenant aux Samiens, et s'y arrête pour juger plus sainement le projet qu'on lui a communiqué. Les courriers vont et viennent; mais Pausistrate ne se laisse persuader qu'après que Polyxénidas, en présence de son agent, a écrit de sa propre main, signé et cacheté une nouvelle assurance de sa fidélité à remplir ses promesses. Alors Pausistrate crut son rival engagé sans retour. «Était-il possible, en effet, qu'un officier, au service d'un roi, consentît à donner des preuves écrites de sa perfidie, s'il n'était pas de bonne-foi?» Ensuite on concerte le plan de la prétendue trahison. Polyxénidas promettait «de ralentir ses préparatifs, de dégarnir sa flotte de rameurs et de soldats, de mettre à sec une partie de ses vaisseaux, sous prétexte de les radouber, d'en renvoyer d'autres dans les ports voisins, enfin de n'en tenir qu'un petit nombre en rade devant Éphèse, pour les exposer, s'il fallait sortir, à un combat inégal.» La négligence que Polyxénidas s'engageait à mettre dans l'armement de sa flotte, Pausistrate la mit réellement dans la conduite de la sienne; une partie de ses vaisseaux est envoyée à Halicarnasse, dont elle doit rapporter des vivres, une autre à Samos; pour lui, il reste à Panorme, afin d'être à portée d'agir au premier signal. Polyxénidas, par une inaction simulée, ajoute à son erreur; il met à sec quelques-uns de ses vaisseaux, fait préparer des chantiers comme pour en réparer d'autres, et tire ses rameurs de leurs quartiers d'hiver; mais au lieu de les appeler à Éphèse, il les rassemble secrètement à Magnésie.

reficit: remiges ex hibernis non Ephesum arcessit, sed Magnesiam occultè cogit.

XI. Fortè quidam Antiochi miles, cùm Samum rei privatæ causâ venisset, pro speculatore comprehensus deducitur Panormum ad præfectum: is percunctanti, quid Ephesi ageretur, incertum metu, an erga suos haud sincerâ fide, omnia aperit: classem instructam paratamque in portu stare: remigium omne Magnesiam ad Sipylum (22) missum: perpaucas naves subductas esse, et navalia tegi: nunquam intentiùs rem navalem administratam esse. Hæc ne pro veris audirentur, animus errore et spe vanâ præoccupatus fecit. Polyxenidas satis omnibus comparatis, nocte remige à Magnesiâ arcessito, deductisque raptim quæ subductæ erant navibus, cùm diem non tam in apparatu absumpsisset, quàm quòd conspici proficiscentem classem nolebat, post solis occasum profectus septuaginta navibus tectis, vento adverso ante lucem Pygela portum (23) tenuit: ubi cùm interdiu ob eamdem causam quiesset, nocte in proxima Samiæ terræ trajecit. Hinc Nicandro quodam archipiratâ cum quinque navibus tectis Palinurum jusso petere, atque inde armatos, quâ proximum per agros iter esset, Panormum ad tergum hostium ducere, ipse interim classe divisâ, ut ex utrâque parte fauces portûs teneret, Panormum petit. Pausistratus primò, ut in re nec opinatâ, turbatus parumper, deinde vetus miles celeriter collecto ani-

XI. Le hasard voulut qu'un soldat d'Antiochus, arrivé à Samos pour des affaires personnelles, fût arrêté comme espion et conduit à Panorme, auprès du commandant rhodien. Interrogé sur ce qui se passait à Éphèse, soit crainte, soit défaut de fidélité à son parti, il dévoila tout le stratagême : la flotte entière, dit-il, était dans le port, équipée et prête à mettre à la voile; tous les rameurs avaient été cantonnés à Magnésie; il n'y avait de mis à sec qu'un petit nombre de vaisseaux; la vue des chantiers était interdite au public, et jamais les travaux de la marine n'avaient été poussés avec tant d'activité. Ce rapport, tout exact qu'il était, ne put détromper un esprit prévenu de ses vaines espérances. Polyxénidas, après avoir pris toutes ses mesures, rappelle la nuit ses rameurs de Magnésie, remet promptement en mer les vaisseaux qu'il en avait tirés, se tient tout le jour dans le port, moins pour faire ses dispositions que pour dérober le départ de sa flotte à la faveur de la nuit, part après le coucher du soleil avec soixante-dix vaisseaux pontés; et, malgré le vent contraire, arrive au port de Pygéla avant l'aurore. Pour mieux masquer son plan, il y reste en repos le reste du jour, et la nuit, gagne la partie de la côte appartenante aux Samiens. De là il détache un chef de pirates, nommé Nicandre, à la tête de cinq vaisseaux pontés, avec ordre de gagner Palinure, de couper à travers champs, et d'aller à Panorme prendre les ennemis en queue. Pour lui, il partage sa flotte en deux divisions, pour occuper des deux côtés l'entrée du port, et se dirige sur Panorme. Pausistrate, à cette brusque surprise, s'étonne un moment, mais bientôt il prend son parti en vieux capitaine, et, persuadé qu'il lui sera plus facile de repousser

mo, terrâ meliùs arceri, quàm mari hostes posse ratus, armatos duobus agminibus ad promontoria, quæ cornibus objectis ab alto portum faciunt, ducit; inde facilè telis ancipitibus hostem summoturus: id inceptum ejus Nicander à terrâ visus cùm turbasset, repentè mutato consilio naves conscendere omnes jubet. Tum verò ingens pariter militum nautarumque trepidatio orta, et veluti fuga in naves fieri, cùm se mari terrâque simul cernerent circumventos. Pausistratus unam viam salutis esse ratus, si vim facere per fauces portûs, atque erumpere in mare apertum posset, posteaquam conscendisse suos vidit, sequi ceteris jussis, ipse princeps concitatâ nave remis ad ostium portûs tendit. Superantem jam fauces navem ejus Polyxenidas tribus quinqueremibus circumsistit. Navis rostris icta supprimitur: telis obruuntur propugnatores: inter quos et Pausistratus impigrè pugnans interficitur. Navium reliquarum ante portum aliæ, aliæ in portu deprehensæ, quædam à Nicandro, dum moliuntur à terrâ, captæ; quinque tantùm Rhodiæ naves cum duabus Cois (24) effugerunt, terrore flammæ micantis viâ sibi inter confertas naves factâ: contis enim binis à prorâ prominentibus trullis ferreis multum conceptum ignem præ se portabant. Erythrææ triremes, cùm haud procul à Samo Rhodiis navibus, quibus ut essent præsidio veniebant, obviæ fugientibus fuissent, in Hellespontum ad Romanos cursum averterunt. Sub idem tem-

les ennemis par terre que par mer, il porte rapidement deux corps de troupes au double promontoire, dont les croissants projetés forment le port, dans le dessein d'écarter les Syriens par une décharge de traits qui les prendrait en tête et à revers; mais l'apparition subite de Nicandre du côté de la terre, le forçant à changer de manœuvre, il donne aux siens l'ordre de se rembarquer. Tous aussitôt, soldats et matonniers, saisis du même effroi, se jettent précipitamment à bord des vaisseaux, pour y trouver un refuge contre les ennemis qui les investissent du côté de la terre et du côté de la mer. Pausistrate, qui ne trouve de moyen de salut qu'en s'ouvrant un passage pour gagner la pleine mer, voit à peine tous les siens rembarqués qu'il leur ordonne de le suivre, et s'avance le premier, à force de rames, vers l'ouverture du port. Mais au moment qu'il va la franchir, Polyxénidas vient l'envelopper avec trois quinquerêmes; le vaisseau qu'il montait, percé par les proues ennemies, est coulé à fond, l'équipage est accablé de traits, et Pausistrate lui-même périt les armes à la main, en combattant avec la plus rare valeur. Le reste de sa flotte est pris, partie devant le port ou dans le port même, partie par Nicandre en voulant s'éloigner de la côte. Il ne s'en échappa que cinq vaisseaux rhodiens et deux de l'île de Cos qui se firent jour au travers de la flotte ennemie, à la faveur des flammes, dont ils présentaient l'aspect effrayant dans des vases de fer attachés à chaque proue au bout de deux longues perches. Les trirêmes d'Érythrée, ayant rencontré dans leur fuite, assez près de Samos, les galères de Rhodes qu'elles venaient renforcer, reprirent la route de l'Hellespont pour joindre la flotte romaine. Vers le même temps, Séleucus reprit Phocée, par la trahison des gardes qui lui ouvrirent une des portes, et la terreur de ses armes obligea

pus, Seleucus proditam Phocæam, portâ unâ per custodes apertâ, recepit: et Cyme (25), aliæque ejusdem oræ urbes, ad eum metu defecerunt.

XII. Dum hæc in Æolide geruntur, Abydus cùm per aliquot dies obsidionem tolerasset, præsidio regio tutante mœnia; jam omnibus fessis, Philotâ quoque præfecto præsidii permittente, magistratus eorum cum Livio de conditionibus tradendæ urbis agebant; rem distinebat, quòd, utrùm armati an inermes emitterentur regii, parum conveniebat. Hæc agentibus cùm intervenisset nuncius Rhodiorum cladis, emissa de manibus res est: metuens enim Livius, ne successu tantæ rei inflatus Polyxenidas classem, quæ ad Canas erat, opprimeret, Abydi obsidione custodiâque Hellesponti extemplo relictâ, naves quæ subductæ Canis erant deduxit. Et Eumenes Elæam venit. Livius omni classe, cui adjunxerat triremes duas Mitylenæas, Phocæam petit: quam cùm teneri valido regio præsidio audisset, nec procul Seleuci castra esse; depopulatus maritimam oram, et prædâ maximè hominum raptim in naves impositâ, tantùm moratus dum Eumenes cum classe assequeretur, Samum petere intendit. Rhodiis primò audita clades simul pavorem, simul luctum ingentem fecit: nam præter navium militumque jacturam, quod floris, quod roboris in juventute fuerat, amiserant: multis nobilibus secutis inter cetera auctoritatem Pausistrati, quæ inter suos meritò maxima erat. Deinde, quòd fraude capti, quòd à cive potissimùm suo fo-

Cyme et d'autres villes de la même côte à se déclarer en sa faveur.

XII. Cependant Abydos, après un siége de quelques jours soutenu par les troupes du roi, allait céder à la fatigue, et déjà Philotas, commandant de la garnison, avait permis aux magistrats de traiter des articles de la capitulation; le seul sur lequel on n'était pas d'accord était la question de savoir si les soldats se retireraient en armes ou désarmés. On débattait ce point, lorsque la nouvelle de l'échec des Rhodiens arracha des mains de Livius la proie qu'il croyait saisir. En effet, ce général, dans la crainte que Polyxénidas, enflé d'un si grand succès, ne vînt surprendre la flotte romaine à Canes, abandonna d'abord le siége d'Abydos et la garde de l'Hellespont, et remit en mer les vaisseaux qui avaient été mis à sec. Eumène cingla vers Élée, et Livius, avec toute sa flotte, à laquelle il avait joint deux trirêmes de Mitylène, fit voile pour Phocée; mais en apprenant qu'elle était défendue par une forte garnison, et que le camp de Séleucus n'était pas éloigné, il dévaste la côte, y fait nombre de prisonniers, et se rembarque précipitamment avec tout son butin, ne s'étant arrêté que le temps nécessaire pour donner à Eumène celui de le joindre avec son escadre. La défaite de Pausistrate jeta d'abord les Rhodiens dans la consternation et dans le deuil; car à la perte de leurs vaisseaux et de leurs soldats se joignait celle de la fleur et de l'élite de leur jeunesse, chacun des nobles s'étant fait un honneur de servir sous un capitaine aussi justement considéré que Pausistrate. Mais bientôt l'idée qu'ils n'avaient été vaincus que par ruse, et que c'était un de leurs compatriotes qui les avait attirés dans ce piége, fit succéder la colère à la douleur. Ils mettent donc en mer d'abord

rent, in iram luctus vertit. Decem extemplo naves, et diebus post paucis decem alias, præfecto omnium Eudamo, miserunt: quem aliis virtutibus bellicis haudquaquam Pausistrato parem; cautiorem, quo minus animi erat, ducem futurum credebant. Romani et Eumenes rex in Erythræam primùm classem applicaverunt; ibi noctem unam morati; postero die Corycum (26) Teiorum (27) promontorium tenuerunt; inde cùm in proxima Samiæ vellent trajicere, non expectato solis ortu, ex quo statum cœli notare gubernatores possent, in incertam tempestatem miserunt. Medio in cursu, Aquilone in Septentrionem verso (28), exasperato fluctibus mari jactati cœperunt.

XIII. Polyxenidas Samum petituros ratus hostes, ut se Rhodiæ classi conjugerent, ab Epheso profectus, primò ad Myonnesum (29) stetit: inde ad Macrin (quam vocant) insulam (30) trajecit, ut prætervehentis classis si quas aberrantes ex agmine naves posset, aut postremum agmen opportunè adoriretur. Posteaquam sparsam tempestate classem vidit, occasionem primò aggrediendi ratus, paulò post increbrescente vento, et majores jam volvente fluctus, quia pervenire se ad eos videbat non posse, ad Æthaliam insulam trajecit: ut inde postero die Samum ex alto petentes naves aggrederetur. Romani pars exigua, primis tenebris portum Samiæ desertum tenuerunt; classis cetera noctem totam in alto jactata, in

dix vaisseaux, et peu de jours après dix autres, sous les ordres d'Eudamus, qui, inférieur en talents militaires à son prédécesseur, y suppléerait du moins par une plus grande circonspection. La flotte combinée des Romains et d'Eumène relâcha d'abord à Érythrée, y séjourna une nuit, et le lendemain arriva à Coryce, promontoire dépendant des Téiens. De là, voulant faire voile vers la côte des Samiens, sans attendre le lever du soleil, à la faveur duquel les pilotes auraient pu juger le temps, elle en partit en s'exposant à de violentes tempêtes. Vers le milieu de la traversée, le vent sauta du nord-est au nord, souleva les flots, et battit les vaisseaux de la plus furieuse tourmente.

XIII. Polyxénidas, persuadé que les ennemis feraient voile vers Samos, pour opérer leur jonction avec l'escadre de Rhodes, partit lui-même d'Éphèse, et d'abord alla mouiller à Myonnèse, d'où il passa dans l'île Macris; pour surprendre les vaisseaux qui s'écarteraient du gros de la flotte, ou pour attaquer l'arrière-garde à son avantage. A la première vue de la flotte dispersée par la tempête, il crut avoir trouvé l'occasion favorable; mais la violence du vent et l'agitation des vagues ne lui permettant pas de l'atteindre, il gagna l'île Æthalie, pour être à portée de tomber sur les vaisseaux qui de la haute mer se dirigeraient vers Samos. A l'entrée de la nuit, une petite partie de la flotte romaine se réfugia dans un port désert de la côte

eumdem portum decurrit. Ibi ex agrestibus cognito, hostium naves ad Æthaliam stare, consilium habitum, utrùm extemplò decernerent, an Rhodiam exspectarent classem : dilatâ re (ita enim placuit) Corycum, ùnde venerant, trajecerant. Polyxenidas quoque, cùm frustra stetisset, Ephesum rediit. Tum Romanæ naves vacuo ab hostibus mari Samum trajecerunt. Eódem et Rhodia classis post dies paucos venit; quam ut exspectatam esse appareret, profecti extemplo sunt Ephesum, ut aut decernerent navali certamine, aut, si detrectaret hostis pugnam, (quod plurimùm intererat ad animos civitatum) timoris confessionem exprimerent. Contra fauces portûs instructâ in frontem navium acie stetêre : posteaquam nemo adversùs ibat, classe divisâ, pars in salo ad ostium portûs in ancoris stetit; pars in terram milites exposuit. In eos jam ingentem prædam latè depopulato agro agentes, Andronicus Macedo, qui in præsidio Ephesi erat, jam mœnibus appropinquantes eruptionem fecit, exutosque magnâ parte prædæ ad mare ac naves redegit. Postero die insidiis medio ferme viæ positis, ad eliciendum extra mœnia Macedonem Romani ad urbem agmine iêre : inde, cùm ea ipsa suspicio, ne quis exiret, deterruisset, redierunt ad naves : et terrâ marique fugientibus certamen hostibus, Samum, unde venerat, classis repetit : inde duas sociorum ex Italiâ, duas Rhodias triremes cum præfecto Epicrate Rhodiorum, ad fretum

des Samiens où le reste des bâtiments la rejoignit, après avoir lutté toute la nuit contre la violence des vagues. Là, sur le rapport des habitants de la campagne, que les ennemis étaient à l'ancre devant Æthalie, Livius tint conseil de guerre; on y agita l'alternative ou de courir les hasards d'un combat, ou d'attendre l'escadre de Rhodes; ce dernier avis prévalut, et l'on reprit la route de Coryce. De son côté, Polyxénidas, après une attente inutile, prit le parti de retourner à Éphèse. Alors la flotte romaine, trouvant la mer libre, passa à Samos où l'escadre rhodienne la joignit peu de jours après; et Livius, pour faire voir qu'on n'avait attendu qu'elle, cingla sur-le-champ vers Éphèse, dans le dessein ou de livrer bataille, ou, si l'ennemi s'y refusait, d'arracher à sa faiblesse un aveu qui devait faire une vive impression sur l'esprit des alliés. L'armée navale se présenta en bataille à l'entrée du port; mais voyant que personne ne se montrait, une partie de la flotte resta à l'ancre dans la rade, pendant que l'autre débarquait des soldats sur la côte, pour y porter au loin le ravage. Déjà ces troupes revenaient chargées de butin, et s'approchaient d'Éphèse, lorsque le Macédonien Andronic, qui en commandait la garnison, fit une sortie sur eux, leur enleva leur proie, et les força de regagner précipitamment leurs navires. Le jour suivant, les Romains, après avoir placé une embuscade à moitié chemin, se mirent en marche vers la ville, pour attirer Andronic hors des remparts; mais la sage défiance de cet officier fit avorter la ruse, et les Romains, voyant que les ennemis refusaient de combattre sur terre et sur mer, se rembarquèrent, et reprirent la route de Samos d'où ils étaient partis. De là Livius envoya deux trirêmes italiennes et deux autres de Rhodes, sous les ordres d'Épicrate, pour garder le détroit de Céphalonie; car

Cephalleniæ (31) tuendum prætor misit. Infestum id latrocinio Lacedæmonius Hybristas cum juventute Cephallenûm faciebat; clausumque jam mare commeatibus Italicis erat.

XIV. Piræei L. Æmilio Regillo succedenti ad navale imperium Epicrates occurrit; qui auditâ clade Rhodiorum, cùm ipse duas tantùm quinqueremes haberet, Epicratem cum quatuor navibus in Asiam secum reduxit; prosecutæ etiam apertæ Atheniensium naves sunt. Ægeo mari trajecit. Eódem Timasicrates Rhodius cum duabus quadriremibus ab Samo nocte intempestâ venit: deductusque ad Æmilium, præsidii causâ se missum ait, quòd eam oram maris infestam onerariis regiæ naves excursionibus crebris ab Hellesponto atque Abydo facerent. Trajicienti Æmilio à Chio Samum, duæ Rhodiæ quadriremes missæ obviàm ab Livio, et rex Eumenes cum duabus quinqueremibus occurrit. Samum posteaquam ventum est, acceptâ à Livio classe, et sacrificio, ut assolet, rite facto, Æmilius consilium advocavit. Ibi C. Livius (is enim est primus rogatus sententiam) « Neminem fidelius dare posse consilium, » dixit, quàm eum, qui id alteri suaderet, quod » ipse, si in eodem loco esset, facturus fuerit. Se in » animo habuisse totâ classe Ephesum petere, et » onerarias ducere multâ saburrâ gravatas, atque » eas in faucibus portûs supprimere. Et eo minoris » molimenti ea claustra esse, quòd in fluminis mo-

ces mers étaient infestées par les pirateries du Lacédémonien Hybristas, qui, à la tête de la jeunesse de l'île, fermait les passages aux convois d'Italie.

XIV. Épicrate rencontra au Pirée L. Æmilius Régillus, qui venait prendre le commandement de la flotte. Ce nouveau général, en apprenant la défaite des Rhodiens, et n'ayant avec lui que deux quinquerêmes, ramena en Asie Épicrate et ses quatre vaisseaux; suivi de l'escadre athénienne, composée de navires sans pont, il traversa la mer Égée et se rendit dans l'île de Chio. Il y fut joint par le Rhodien Timasicrate qui était parti de Samos à la faveur de la nuit, avec deux quadrirêmes. Cet officier, présenté à L. Æmilius, se dit envoyé pour défendre cette côte contre les courses des vaisseaux du roi, qui, sortis des ports d'Abydos et de l'Hellespont, interceptaient les bâtiments de transport. Dans la traversée de Chio à Samos, Æmilius rencontra deux quadrirêmes rhodiennes, que Livius envoyait au-devant de lui, et le roi Eumène avec deux quinquerêmes. Arrivé à Samos, il prit le commandement de la flotte, et, après s'être rendu les dieux propices par le sacrifice d'usage, il tint un conseil de guerre. Livius fut consulté le premier : « Personne, dit-il, ne pouvait donner un avis plus sincère que celui qui conseillait un parti qu'il aurait pris lui-même, s'il eût été à la place de celui qui le demandait. Son projet donc avait été d'aller droit à Éphèse avec toute sa flotte, d'y conduire des bâtiments de transport chargés de sable, et de les couler à fond à l'entrée du port. Ce travail était d'une exécution d'autant plus facile que cette entrée était, comme l'embouchure d'un fleuve, longue, étroite et

» dum, longum, et angustum, et vadosum ostium » portûs sit. Ita adempturum se maris usum hostibus » fuisse, inutilemque classem facturum. »

XV. Nulli ea placere sententia. Eumenes rex quæsivit, « Quid tandem, ubi demersis navibus frenassent claustra maris, utrùm liberâ suâ classe abscessuri inde forent ad opem ferendam sociis, terroremque hostibus præbendum, an nihilominus totâ classe portum obsessuri? Sive enim abscedant, cui » dubium esse quin hostes extracturi demersas moles sint, et minore molimento aperturi portum » quàm obstruatur? Sin autem manendum ibi nihilominus sit, quid attinere claudi portum? Quin » contrà, illos tutissimo portu, opulentissimâ urbe » fruentes, omnia Asiâ præbente, quieta æstiva acturos: Romanos aperto in mari fluctibus tempestatibusque objectos, omnium inopes in assiduâ » statione futuros; ipsos magis alligatos impeditosque, ne quid eorum quæ agenda sint possint agere, quàm ut hostes clausos habeant. » Eudamus præfectus Rhodiæ classis, magis eam sibi displicere sententiam ostendit, quàm ipse quid censeret faciendum dixit. Epicrates Rhodius, « Omissâ in præsentia » Epheso, mittendam navium partem in Lyciam » censuit: et Patara, caput gentis, in societatem » adjungenda: in duas res magnas id usui fore: et » Rhodios pacatis contra insulam suam terris, totis » viribus incumbere in unius belli, quod adversùs

peu profonde. Ainsi l'on ôterait l'usage de la mer aux ennemis, et l'on rendrait leur flotte inutile. »

XV. Cet avis ne fut goûté de personne. Eumène demanda « quel parti on prendrait après avoir ainsi bloqué les Syriens. S'éloignerait-on avec toute la flotte, devenue libre, pour aller porter du secours aux alliés et la terreur chez les ennemis, ou continuerait-on le blocus du port avec toutes les forces ? Si les Romains se retiraient, pouvait-on douter que les ennemis ne vinssent à bout de dégager le port, des masses submergées, et d'en rouvrir l'entrée plus aisément encore qu'on ne l'avait comblé ? D'un autre côté, si l'on était obligé d'y rester, à quoi servirait de fermer le port ? qu'en résulterait-il ? Les ennemis, à l'abri de tout danger dans un port sûr, au sein d'une ville opulente, à portée de recevoir d'Asie toutes les provisions nécessaires, passeraient tranquillement le reste de la campagne ; tandis que les Romains, en pleine mer, exposés à la fureur des vents et des flots, réduits à un dénûment absolu, perdraient le temps dans une croisière inutile, qui, loin de bloquer l'ennemi, leur lierait les mains et les mettrait dans l'impuissance d'agir. » Eudamus, commandant de l'escadre rhodienne, désapprouva l'avis proposé, sans en ouvrir un autre. Celui du rhodien Épicrate, fut « de renoncer pour le moment au blocus d'Éphèse, et d'envoyer une partie de la flotte en Lycie, afin d'engager dans son parti Patare, capitale de cette contrée. Cette expédition aurait deux résultats d'une égale importance, l'un de permettre aux Rhodiens, qui n'auraient plus à craindre d'hostilités dans leur voisinage, de tourner toute leur attention et toutes leurs forces contre Antiochus ; l'autre d'empêcher la flotte, qui s'équipait en Lycie, d'opérer sa jonction avec

» Antiochum sit, curam posse: et eam classem, quæ » in Lyciâ compararetur, intercludi, ne Polyxenidæ » conjungatur. » Hæc maximè movit sententia; placuit tamen Regillum totâ classe evehi ad portum Ephesi, ad inferendum hostibus terrorem.

XVI. C. Livius cum duabus quinqueremibus Romanis, et quatuor quadriremibus Rhodiis, et duabus apertis Smyrnæis, in Lyciam est missus, Rhodum priùs jussus adire, et omnia cum iis communicare consilia. Civitates quas prætervectus est, Miletus (32), Myndus, Halicarnassus, Cnidus (33), Cous, imperata enixè fecerunt. Rhodum ut est ventum, simul et ad quam rem missus esset, iis exposuit, et consuluit eos. Approbantibus cunctis, et ad eam quam habebat classem assumptis tribus quadriremibus, navigat Patara. Primò secundus ventus ad ipsam urbem ferebat eos: sperabantque subito terrore aliquid moturos: posteaquam circumagente se vento fluctibus dubiis volvi cœptum est mare, pervicerunt quidem remis, ut tenerent terram: sed neque circa urbem tuta statio erat, nec ante hostium portus in salo stare poterant, aspero mari, et nocte imminente. Prætervecti mœnia, portum Phœnicunta (34), minùs duûm millium spatio inde distantem, petiêre, navibus à maritimâ vi tutum: sed altæ rupes insuper imminebant, quas celeriter oppidani, assumptis regiis militibus, quos in præsidio habebant, ceperunt: adversùs quos Livius, quanquam

Polyxénidas.» Ce parti parut le plus sage. Cependant, on jugea à propos que Régillus, avec toute sa flotte, se présentât devant le port d'Éphèse, ne fût-ce que pour intimider les ennemis.

XVI. C. Livius fut chargé de l'expédition de Lycie, et partit avec deux quinquerêmes romaines, quatre quadrirêmes de Rhodes et deux bâtiments de Smyrne sans ponts. Il avait ordre de relâcher d'abord à Rhodes, et de concerter avec les Rhodiens toutes ses opérations. Les cités de Milet, de Mynde, d'Halicarnasse, de Cnide, de Cos, qui se trouvaient sur sa route, mirent le plus grand zèle à exécuter ce qu'on exigeait d'elles. Arrivé à Rhodes, Livius exposa l'objet de sa mission, et prit l'avis du conseil, qui applaudit à toutes ses mesures, et renforça de trois trirêmes l'escadre avec laquelle il fit voile vers Patare. D'abord l'escadre avait le vent favorable, et se flattait que la terreur et la surprise pourraient causer quelque mouvement; mais tout à coup le vent, devenu contraire, agita la mer et souleva les flots. Cependant on gagna la terre à force de rames; mais il n'y avait point de position militaire auprès de la ville, et il n'était pas sûr de mouiller devant un port ennemi par une mer grosse et aux approches de la nuit. On prit donc le parti de longer les murs de la place, et de gagner le port de Phéniconte à la distance d'environ deux milles, où la flotte pouvait être à l'abri de la violence des vagues; mais ce port était commandé par des rochers escarpés, dont les habitants se rendirent maîtres, à l'aide des soldats de la garnison. Livius, malgré le désavantage et la difficulté des lieux, envoya d'abord contre eux les auxiliaires d'Issa et de Smyrne. Cette troupe, leste et alerte, tantôt à coups de traits, tantôt par des

erant iniqua ac difficilia ad exitus loca, Issæos (85) auxiliares, et Smyrnæorum expeditos juvenes misit. Ii, dum missilibus primò, et adversùs paucos levibus excursionibus lacessebatur magis quàm conserebatur pugna, sustinuerunt certamen: posteaquam plures ab urbe affluebant, et jam omnis multitudo effundebatur, timor incessit Livium, ne et auxiliares circumvenirentur, et navibus etiam ab terrâ periculum esset: ita non milites solùm, sed etiam navales socios, remigum turbam, quibus quisque poterat telis armatos in prælium eduxit. Tum quoque anceps pugna fuit: neque milites solùm aliquot, sed L. Apustius tumultuario prælio cecidit; postremò tamen fusi fugatique sunt Lycii, atque in urbem compulsi: et Romani cum haud incruentâ victoriâ ad naves redierunt. Inde in Telmessicum profecti sinum, qui latere uno Cariam, altero Lyciam contingit; omissâ Patara ampliùs tentandi spe Rhodii domum dimissi sunt: Livius prætervectus Asiam, in Græciam transmisit, ut conventis Scipionibus, qui tum circa Thessaliam erant, in Italiam trajiceret.

XVII. Æmilius posteaquam omissas in Lyciâ res, et Livium profectum in Italiam cognovit, cùm ipse ab Epheso repulsus tempestate irrito incepto Samum revertisset, turpe ratus, tentata frustra Patara esse, proficisci eò totâ classe, et summâ vi aggredi urbem statuit. Miletum et ceteram oram sociorum prætervecti, in Bargylletico sinu exscensionem ad Jas-

charges légères, se soutint aisément tant qu'elle n'eut en tête qu'un petit nombre d'assaillants, et que l'action fut moins un combat qu'une escarmouche; mais les ennemis venant à se multiplier, et les habitants à sortir en foule, Livius craignit que ses auxiliaires ne fussent coupés et que ses vaisseaux ne fussent attaqués, même du côté de la terre. Pour prévenir ce danger, il arme à la hâte les soldats, les troupes de marine et les rameurs, et les envoie soutenir les premiers débarqués. Le combat n'en fut pas moins douteux, et l'on eut le chagrin de perdre dans une simple rencontre, outre un assez grand nombre de soldats, L. Apustius, l'un des trois lieutenants généraux. Enfin, les Lyciens furent mis en fuite et repoussés jusque dans la place; mais la victoire coûta du sang aux Romains, qui se rembarquèrent. De là ils partirent pour le golfe de Telmesse qui touche d'un côté à la Lycie, de l'autre à la Carie; et comme on renonçait à toute tentative sur Patare, Livius renvoya les Rhodiens; pour lui, il longea la côte d'Asie et passa en Grèce pour s'aboucher avec les Scipions, qui se trouvaient alors dans le voisinage de Thessalie, et de là repasser en Italie.

XVII. L'expédition de Lycie manquée, et Livius parti pour l'Italie, Æmilius, que la tempête avait éloigné d'Éphèse et forcé de retourner à Samos, crut qu'il était honteux pour les Romains d'avoir échoué devant Patare, et résolut d'aller attaquer cette place avec toutes ses forces. Après avoir passé devant Milet et longé la côte des alliés, la flotte entra dans le golfe de

sum (36) fecerunt. Urbem regium tenebat præsidium : agrum circà Romani hostiliter depopulati sunt. Missis deinde qui per colloquia principum et magistratuum tentarent animos, posteaquam nihil in potestate suâ responderunt esse, ad urbem oppugnandam ducit. Erant Jassensium exsules cum Romanis : ii frequentes Rhodios orare institerunt : « Ne urbem et vicinam sibi, et cognatam (37), innoxiam perire sinerent. Sibi exsilii nullam aliam » causam esse, quàm fidem erga Romanos. Eâdem » vi regiorum, quâ ipsi pulsi sint, teneri eos qui in » urbe maneant; omnium Jassensium unam mentem » esse, ut servitutem regiam effugerent. » Rhodii moti precibus, Eumene etiam rege assumpto, simul suas necessitudines commemorando, simul obsessæ regio præsidio urbis casum miserando, pervicerunt, ut oppugnatione absisteretur. Profecti inde, pacatis ceteris, cùm oram Asiæ legerent, Loryma (38) [portus adversùs Rhodum est] pervenerunt. Ibi in principiis sermo primò inter tribunos militum secretus oritur, deinde ad aures ipsius Æmilii pervenit, abduci classem ab Epheso, ab suo bello : ut ab tergo liber relictus hostis, in tot propinquas sociorum urbes omnia impune conari posset. Movere ea Æmilium; vocatosque Rhodios cùm percunctatus esset, utrumnam Pataris universa classis in portu stare posset, cùm respondissent non posse; causam nactus omittendæ rei, Samum reducit naves.

Bargylle, et fit une descente auprès d'Iassi, où Antiochus tenait une garnison. Les Romains commencèrent par en ravager le territoire. Ensuite on sonda les dispositions des magistrats et des principaux citoyens; et sur leur réponse que la ville n'était pas en leur pouvoir, l'assaut fut résolu. Mais les exilés de cette ville, qui se trouvaient parmi les Romains, allèrent tous en corps conjurer les Rhodiens « de s'opposer à la ruine d'une ville unie avec eux par les rapports du voisinage et les liens du sang, et qui n'avait pas mérité un pareil sort. La seule cause de leur exil était leur attachement pour les Romains, et tout ce qui restait dans l'intérieur était enchaîné par la même violence qui les avait expulsés de leur patrie. Mais les sentiments étaient les mêmes au dedans comme au dehors, et tous ne formaient qu'un vœu, celui d'échapper au joug du despotisme qui pesait sur leurs têtes. » Touchés de ces prières, les Rhodiens, secondés d'Eumène, à force de faire valoir, tantôt leurs liaisons avec les habitants d'Iassi, tantôt l'oppression déplorable où les tenait la garnison royale, réussirent enfin à faire lever le siége. Le préteur s'éloigna donc, et longeant la côte d'Asie qui ne présentait plus d'ennemis aux Romains, relâcha à Loryme, port situé en face de Rhodes. Là, sa conduite donna lieu à des murmures qui, de la tente des tribuns, parvinrent bientôt à ses oreilles. On lui reprochait de s'éloigner d'Éphèse, principal objet de sa mission, et de laisser derrière lui l'ennemi libre d'agir impunément contre tant de villes alliées, à portée de ses entreprises. Æmilius, frappé de ces plaintes, s'informa des Rhodiens si le port de Patare était assez spacieux pour contenir toute sa flotte; et sur leur réponse négative, qui lui offrait un prétexte spécieux de renoncer à son projet, il ramena ses vaisseaux à Samos.

XVIII. Per idem tempus Seleucus Antiochi filius, cùm per omne hibernorum tempus exercitum in Æolide continuisset, partim sociis ferendo opem, partim, quos in societatem pellicere non poterat, depopulandis; transire in fines regni Eumenis, dum is procul ab domo cum Romanis et Rhodiis Lyciæ maritima oppugnaret, statuit. Ad Elæam (39) primò infestis signis accessit: deinde omissâ oppugnatione urbis, agros hostiliter depopulatus, ad caput arcemque regni Pergamum ducit oppugnandum. Attalus (40) primò stationibus ante urbem positis, et excursionibus equitum levisque armaturæ, magis lacessebat, quàm sustinebat hostem: postremò cùm per levia certamina expertus nullâ parte virium se parem esse, intra mœnia se recepisset, obsideri urbs cœpta est. Eodem ferme tempore et Antiochus ab Apameâ profectus, Sardibus primùm, deinde, haud procul Seleuci castris, ad caput Caici amnis (41) stativa habuit, cum magno exercitu misto variis ex gentibus. Plurimum terroris in Gallorum mercede conductis quatuor millibus erat; hos, paucis admistis, ad pervastandum passim Pergamenum agrum misit. Quæ posteaquam Samum sunt nunciata, primò Eumenes avocatus domestico bello cum classe Elæam petit: inde, cùm præstò fuissent equites peditumque expediti, præsidio eorum tutus, priusquam hostes sentirent aut moverentur, Pergamum contendit: ibi rursus levia per excursiones prælia fieri

XVIII. Cependant Séleucus, fils d'Antiochus, avait tenu tout l'hiver son armée dans l'Æolide, occupé tantôt à secourir ses alliés, tantôt à punir par des ravages le refus des peuples qu'il n'avait pu attirer dans son parti. L'éloignement d'Eumène lui fit naître l'idée de porter la guerre dans ses états, tandis que ce prince, réuni aux Rhodiens et aux Romains, était allé attaquer les villes maritimes de la Lycie. Il marche d'abord sur Élée; et sans s'arrêter devant cette place, dont il dévaste le territoire, il se propose d'assiéger Pergame, capitale du royaume. Aussitôt Attale prend position en avant de la place; et par des courses de cavalerie et de troupes légères, harcèle l'ennemi plutôt qu'il ne le combat; enfin, convaincu par diverses escarmouches qu'il n'était pas en état de lui tenir tête, il se renferme dans la ville dont Séleucus entreprit le siége en forme. Vers le même temps, Antiochus, parti d'Apamée, vint camper d'abord à Sardes, puis à la source du Caïque, à proximité du camp de son fils, avec une armée nombreuse composée de diverses nations. La portion la plus redoutable de ce mélange confus était quatre mille Gaulois qu'il avait pris à sa solde; il les envoie, avec un faible détachement, porter au loin le ravage sur le territoire de Pergame. Dès que ces nouvelles furent parvenues à Samos, Eumène, le premier, rappelé par le danger de ses états, reprit avec sa flotte le chemin d'Élée; il y trouve des corps de cavalerie et d'infanterie, sous l'escorte desquels il vole à la défense de sa capitale, avant que les ennemis s'aperçoivent de sa marche.

cœpta, Eumene summæ rei discrimen haud dubiè detrectante. Paucos post dies Romana Rhodiaque classis, ut regi opem ferrent, Elæam ab Samo venerunt. Quos ubi exposuisse copias Elææ, et tot classes in unum convenisse portum, Antiocho allatum est; et sub idem tempus audivit, consulem cum exercitu jam in Macedoniâ esse, pararique quæ ad transitum Hellesponti opus essent; tempus venisse ratus, priusquam terrâ marique simul urgeretur, agendi de pace, tumulum quemdam adversùs Elæam castris cepit: ibi peditum omnibus copiis relictis, cum equitatu (erant autem sex millia equitum) in campos sub ipsa Elææ mœnia descendit: misso caduceatore ad Æmilium, velle se de pace agere.

XIX. Æmilius, Eumene à Pergamo accito, adhibitis et Rhodiis, consilium habuit. Rhodii haud aspernari pacem. Eumenes, « Nec honestum esse, » dicere, eo tempore de pace agi; nec exitum rei » imponi posse. Quî enim, inquit, aut honestè, in» clusi mœnibus et obsessi, leges pacis accipiemus? » aut cui rata ista pax erit, quam sine consule, non » ex auctoritate senatûs, injussu populi Romani pe» pigerimus? Quæro enim, pace per te factâ, redi» turusne extemplo in Italiam sis, classem exerci» tumque deducturus? an exspectaturus, quid de eâ » re consuli placeat, quid senatus censeat, aut po» pulus jubeat? Restat ergo, ut maneas in Asiâ, et » rursus in hiberna copiæ reductæ, omisso bello,

et fassent aucun mouvement. A son arrivée recommencent les escarmouches ; mais Eumène évite avec soin toute affaire générale et décisive. Peu de jours après, la flotte combinée des Romains et des Rhodiens, partie de Samos pour venir au secours du roi, arrive à Élée. A la nouvelle de ce débarquement, de la réunion de tant de flottes dans le même port, de la marche du consul en Macédoine, et des préparatifs qui se faisaient pour passer l'Hellespont, Antiochus ne crut pas devoir attendre à demander la paix qu'il fût pressé par terre et par mer. Il vient donc occuper une hauteur en face d'Élée, y laisse toute son infanterie, descend avec sa cavalerie, forte d'environ six mille chevaux, dans la plaine et presque sous les murs de la place, et envoie un héraut annoncer à Æmilius qu'il désire faire des propositions de paix.

XIX. Æmilius tint un conseil de guerre où Eumène fut appelé de Pergame, et où les Rhodiens furent admis. Ces derniers penchaient pour la paix; mais Eumène représenta que, dans les conjonctures où l'on se trouvait, il n'était ni honorable de traiter, ni possible de rien conclure. « En effet, dit-il, pou-
» vons-nous avec honneur recevoir des conditions de paix, res-
» serrés dans des murailles et assiégés comme nous le sommes ?
» Et quelle force aura un traité négocié sans l'aveu du consul,
» sans l'autorité du sénat, sans l'ordre du peuple romain ? Je
» vous le demande, Æmilius, une fois la paix faite, quelle
» est votre intention ? Est-ce de retourner en Italie et d'y
» remener votre flotte et votre armée ? N'est-ce pas plutôt
» d'attendre l'agrément du consul, la décision du sénat ou
» l'ordre du peuple ? Il vous faudra donc rester en Asie, et,
» renonçant à toute expédition, ramener vos troupes dans

» exhauriant commeatibus præbendis socios; deinde, si ita visum sit iis penes quos potestas fuerit, » instauremus novum de integro bellum: quod possumus, si ex hoc impetu rerum nihil prolatando » remittitur, ante hiemem diis volentibus perfecisse. » Hæc sententia vicit, responsumque Antiocho est, ante consulis adventum de pace agi non posse. Antiochus, pace nequicquam tentatâ, vastatis Elæensium primùm, deinde Pergamenorum agris, relicto ibi Seleuco filio, Adramytteum (42) hostiliter itinere facto, petit agrum opulentum, quem vocant Thebes campum, carmine Homeri nobilitatum (43): neque alio ullo loco Asiæ major regiis militibus parta est præda. Eódem Adramytteum, ut urbi præsidio essent, navibus circumvecti, Æmilius et Eumenes venerunt.

XX. Per eosdem forte dies Elæam ex Achaiâ mille pedites cum centum equitibus, Diophane omnibus his copiis præposito, accesserunt; quos egressos navibus obviàm missi ab Attalo, nocte Pergamum deduxerunt. Veterani omnes et periti belli erant, et ipse dux Philopœmenis, summì tum omnium Græcorum imperatoris, discipulus: qui biduum simul ad quietem hominum equorumque, et ad visendas hostium stationes, quibus locis temporibusque accederent, reciperentque sese, sumpserunt. Ad radices ferè collis, in quo posita est urbs, regii succedebant; ita libera ab tergo populatio erat, nullo ab

» leurs quartiers d'hiver, où la nécessité de les approvisionner » achèvera de ruiner les villes alliées; il faudra ensuite, si les » autorités qui peuvent en décider le jugent à propos, recom- » mencer sur nouveaux frais une guerre que nous pouvons, » avec la protection des dieux, terminer avant l'hiver, en » continuant à la pousser avec vigueur et sans relâche. » Cet avis l'emporta, et l'on répondit au roi, qu'avant l'arrivée du consul on ne pouvait écouter aucune proposition. Antiochus, voyant sa tentative sans succès, ravagea le territoire d'Élée et de Pergame, laissa son fils Séleucus devant la place; de là, prenant par les terres d'Adramytte, où il exerça les mêmes hostilités, il entra dans les plaines de Thèbes, dont les vers d'Homère ont rendu le nom célèbre, et aucun endroit de l'Asie n'offrit à ses troupes un aussi riche butin. Mais Æmilius et Eumène, ayant doublé la côte, vinrent au secours de la place.

XX. En ce même temps, mille fantassins et cent cavaliers achéens, conduits par Diophane, vinrent aborder à Élée; ils y trouvèrent des officiers, envoyés par Attale, qui les introduisirent dans Pergame à la faveur de la nuit. C'étaient tous de vieux soldats expérimentés, et leur commandant s'était formé à l'école de Philopœmen, le plus grand capitaine que la Grèce eût alors. Diophane prit deux jours pour faire reposer ses hommes et ses chevaux, et pour reconnaître les postes ennemis, ainsi que les temps et les lieux de leur apparition et de leur retraite. Les assiégeants se montraient jusqu'au pied de la colline sur laquelle la ville est assise; et comme personne ne sortait de la place, pas même pour lancer de loin quelques traits sur les gardes avancées, ils avaient toute liberté d'étendre

urbe, ne in stationes quidem qui procul jacularetur, excurrente. Postquam semel compulsi metu se mœnibus incluserunt, contemptus eorum, et inde negligentia apud regios oritur; non stratos, non infrenatos magna pars habebant equos; paucis ad arma et ordines relictis, dilapsi ceteri sparserant se toto passim campo, pars in juveniles lusus lasciviamque versi, pars vescentes sub umbrâ, quidam somno etiam strati. Hæc Diophanes ex altâ urbe Pergamo contemplatus, arma suos capere, et ad portam præstò esse jubet: ipse Attalum adiit, et in animo sibi esse dixit, hostium stationem tentare. Ægrè id permittente Attalo, quippe qui centum equitibus adversùs trecentos, mille peditibus cum quatuor millibus pugnaturum cerneret; portâ egressus, haud procul statione hostium occasionem opperiens consedit. Et qui Pergami erant, amentiam magis quàm audaciam credere esse: et hostes paulisper in eos versi, ut nihil moveri viderunt, nec ipsi quicquam ex solitâ negligentiâ, insuper etiam eludentes paucitatem, mutarunt. Diophanes quietos aliquamdiu suos, velut ad spectaculum modò eductos, continuit: posteaquam dilapsos ab ordinibus hostes vidit, peditibus, quantùm accelerare possent, sequi jussis, ipse princeps inter equites cum turmâ suâ quàm posset effusissimis habenis, clamore ab omni simul pedite atque equite sublato, stationem hostium improvisò invadit. Non homines solùm, sed equi etiam territi cùm vin-

leurs ravages sur leurs derrières. Depuis que la crainte avait obligé les troupes d'Attale de se renfermer dans l'enceinte des murailles, celles de Séleucus en avaient conçu un mépris qui les jeta dans la plus profonde sécurité. La plupart des chevaux n'étaient ni sellés ni bridés; il ne restait qu'un petit nombre de soldats sous les armes ou sous le drapeau. Tout le reste, épars dans la campagne, ou se livrait aux jeux folâtres de la jeunesse, ou cherchait l'ombre des arbres pour y prendre de la nourriture ou du repos. Diophane ayant observé ce désordre, des hauteurs de Pergame, ordonne aux siens de s'armer et de se rassembler à la porte, va trouver Attale, et lui communique son dessein de hasarder une sortie. Attale y consentit avec peine, inquiet de voir mille fantassins et cent cavaliers attaquer quatre mille hommes de pied et trois cents chevaux. Cependant l'Achéen sort et fait halte à peu de distance des postes ennemis, attendant l'occasion favorable. Cette démarche paraît aux habitants de Pergame un acte de démence, plutôt que d'audace, et les ennemis, dont les Achéens attirent un moment l'attention, ne leur voyant faire aucun mouvement, ne rabattent rien de leur indolence ordinaire, et même insultent à cette poignée d'hommes qui ose paraître devant eux. Diophane tient quelque temps sa troupe immobile, comme si elle ne fût sortie que pour se donner en spectacle; mais lorsqu'il voit les Syriens dispersés, en désordre, il ordonne à son infanterie de le suivre à pas redoublés, part comme l'éclair à la tête de sa cavalerie, et fond brusquement sur le premier poste, au milieu des cris terribles de ses piétons et de ses cavaliers. Cette charge imprévue jette l'alarme et le trouble parmi les hommes et les chevaux eux-mêmes qui s'effarouchent, et rompant leurs licols redoublent la confusion. Très peu tiennent ferme, et il n'est pas même

cula abrupissent, trepidationem et tumultum inter suos fecerunt: pauci stabant impavidi equi: eos ipsos non sternere, non infrenare, aut adscendere facilè poterant; multò majorem, quàm pro numero equitum, terrorem Achæis inferentibus. Pedites verò ordinati et præparati sparsos per negligentiam, et semisomnes prope, adorti sunt: cædes passim fugaque per campos facta est. Diophanes secutus effusos quoad tutum fuit, magno Achæorum genti decore parto, (spectaverant enim è mœnibus Pergami non viri modò, sed feminæ etiam) in præsidium urbis rediit.

XXI. Postero die regiæ magis compositæ et ordinatæ stationes, quingentis passibus longiùs ab urbe posuerunt castra: et Achæi eodem ferme tempore, atque in eumdem locum processerunt. Per multas horas intenti utrimque, velut jam futurum impetum exspectavêre; posteaquam haud procul occasu solis redeundi in castra tempus erat, regii signis collatis abire agmine ad iter magis, quàm ad pugnam composito cœpêre. Quievit Diophanes, dum in conspectu erant; deinde eodem, quo pridie, impetu in postremum agmen incurrit; tantumque rursus pavoris ac tumultûs incussit, ut cùm terga cæderentur, nemo pugnandi causâ restiterit: trepidantesque, et vix ordinem agminis servantes, in castra compulsi sunt. Hæc Achæorum audacia Seleucum ex agro Pergameno movere castra coëgit. Antiochus posteaquam

facile de les seller, de les brider ou de les monter, au milieu du tumulte étrange causé par un si petit nombre d'assaillants. Cependant l'infanterie qui s'avance en bon ordre tombe à son avantage sur les ennemis épars, surpris, engourdis de sommeil, en fait un grand carnage, et met le reste en déroute. Diophane les poursuit dans leur fuite précipitée, aussi loin qu'il le peut sans se compromettre, et rentre triomphant dans Pergame, après un exploit aussi glorieux pour la nation achéenne que satisfaisant pour les habitants, qui tous, tant hommes que femmes, en avaient été les spectateurs du haut des murailles.

XXI. Le jour suivant, les troupes de Séleucus vinrent se poster à plus de cinq cents pas de la ville, mais en meilleur ordre, et avec plus de circonspection. De leur côté les Achéens sortirent à la même heure et s'avancèrent jusqu'au même endroit que la veille. Ces deux partis restèrent plusieurs heures sous les armes, chacun attendant que l'autre engageât l'action. Enfin, vers le coucher du soleil, au moment de rentrer dans le camp, les Syriens, levant leurs enseignes, se mettent en marche, et défilent en colonnes, plutôt qu'en ordre de bataille; Diophane reste dans sa position, tant que les ennemis sont en vue; ensuite il tombe sur leur arrière-garde avec la même impétuosité que la veille, et cette seconde charge y porte tant d'épouvante et de confusion que personne n'ose faire volte-face pour tenir tête à l'ennemi, qui le presse l'épée dans les reins, et tous rega-

Romanos et Eumenem ad tuendum Adramytteum venisse audivit, eâ quidem urbe abstinuit, depopulatus agros. Peræam inde, coloniam Mitylenæorum, expugnavit. Cotton, et Corylenus, et Aphrodisias, et Crene (44), primo impetu captæ sunt; inde per Thyatira Sardes rediit. Seleucus in maritimâ orâ permanens, aliis terrori, aliis præsidio erat. Classis Romana cum Eumene Rhodiisque, Mitylenen (45) primò, inde retro, unde profecta erat, Elæam rediit. Inde Phocæam petentes, ad insulam quam Bachium (46) vocant, (imminet urbi Phocæensium) appulerunt, et, quibus antè abstinuerant templis signisque, (egregiè autem exornata insula erat) cùm hostiliter diripuissent, ad ipsam urbem transmiserunt, eam divisis inter se partibus cùm oppugnarent, et viderent sine operibus, armis scalisque capi non posse; missum ab Antiocho præsidium trium millium armatorum cùm intrasset urbem; extemplo oppugnatione omissâ, classis ad insulam se recepit, nihil aliud quàm depopulato circa urbem hostium agro.

XXII. Inde placuit Eumenem domum dimitti, et præparare consuli atque exercitui, quæ ad transitum Hellesponti opus essent : Romanam Rhodiamque classem redire Samum, atque ibi in statione esse, ne Polyxenidas ab Epheso moveret. Rex Elæam, Romani et Rhodii Samum redierunt. Ibi M. Æmilius frater prætoris decessit. Rhodii, celebratis exsequiis,

gnent leur camp avec précipitation et sans pouvoir garder leurs rangs. Cette audace des Achéens força Séleucus à quitter le territoire de Pergame. Antiochus, informé qu'Eumène et les Romains étaient venus au secours d'Adramytte, renonce au siége de cette ville, et se contente d'en ravager les campagnes. De là il va forcer Pérée, colonie de Mitylène, puis Cotton, Corylène, Aphrodisie, Créné, qu'il prend toutes d'emblée, et retourne à Sardes par Thyatire. Pour Séleucus, il reste sur la côte, d'où il tient en échec quelques villes et couvre les autres. Les Romains, Eumène et les Rhodiens s'avancent jusqu'à Mitylène, puis rebroussent chemin, et reviennent à Élée d'où ils étaient partis. De là la flotte combinée fait voile pour Phocée, aborde à l'île Bachie qui commande la place, et, moins scrupuleux que la première fois, les alliés pillent les temples et les statues de prix dont l'île était ornée; ensuite ils investissent la ville et se partagent les points d'attaque; mais la voyant à l'abri d'un coup de main, surtout depuis que sa garnison venait de recevoir un renfort de trois mille hommes envoyés par Antiochus, et ne jugeant pas à propos d'entreprendre un siége régulier, ils ramènent leurs vaisseaux dans l'île, contents d'avoir ravagé tous les environs de la place.

XXII. Là les alliés se séparèrent; Eumène alla dans ses états préparer à Élée tout ce dont le consul et l'armée avaient besoin pour le passage de l'Hellespont; les Romains et les Rhodiens retournèrent à Samos, et s'y tinrent en rade pour être à portée d'observer tous les mouvements que Polyxénidas pourrait faire du côté d'Éphèse. Pendant sa croisière, M. Æmilius, frère du préteur, y mourut. Les Rhodiens, après lui avoir rendu les

adversùs classem, quam fama erat ex Syriâ venire, tredecim suis navibus, et unâ Coâ quinqueremi, alterâ Cnidiâ, Rhodum, ut ibi in statione essent, profecti sunt. Biduo antè quàm Eudamus cum classe à Samo veniret, tredecim à Rhodo naves cum Pamphilidâ præfecto adversùs eamdem Syriacam classem missæ, assumptis navibus quatuor, quæ Cariæ præsidio erant, oppugnantibus regiis, Dædala (47) et quædam alia parva castella (48) obsidione exemerunt. Eudamum confestim exire placuit; additæ huic quoque sunt, ad eam classem quam habebat, sex apertæ naves. Profectus, cùm quantùm accelerare poterat maturasset, ad portum, quem Megisten (49) vocant, prægressos consequitur; inde uno agmine Phaselidem cùm venissent, optimum visum est ibi hostem opperiri.

XXIII. In confinio Lyciæ et Pamphyliæ Phaselis est: prominet penitus in altum, conspiciturque prima terrarum Rhodum à Ciliciâ petentibus, et procul navium præbet prospectum; eo maximè, ut in obvio classi hostium essent, electus locus est. Ceterùm, quod non providerunt, et loco gravi, et tempore anni, (medium enim æstatis erat) ab hoc insolito odore ingruere morbi vulgò, maximè in remiges, cœperunt; cujus pestilentiæ metu profecti, cùm præterveherentur Pamphylium sinum, ad Eurymedontem (50) amnem appulsâ classe, audiunt ab Aspendiis (51) ad Sidam (52) jam hostes esse. Tardiùs

honneurs funèbres, détachèrent, avec treize de leurs bâtiments, une quadrirême de Cos et une de Cnide, et allèrent croiser devant Rhodes, pour s'opposer au passage d'une flotte qu'on disait venir de Syrie. Deux jours avant le retour d'Eudamus, Pamphilide était déjà parti de Rhodes avec treize vaisseaux pour aller au devant de la même flotte; et, prenant en chemin quatre autres navires qui gardaient la Carie, il fit lever le siége de Dédale et de quelques autres petits forts. Eudamus reçut ordre de remettre aussitôt en mer, avec un renfort de six vaisseaux non pontés, et fit assez de diligence pour atteindre l'escadre de Pamphylide au port de Mégiste, malgré l'avance qu'elle avait sur lui. Les deux divisions voguèrent de conserve jusqu'à Phasélis où il fut jugé à propos d'attendre l'ennemi.

XXIII. Phasélis est située sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie; elle se prolonge bien avant dans la mer, et c'est la première côte qui se présente à ceux qui vont de Cilicie à Rhodes. C'est aussi le point d'où l'on découvre de plus loin les vaisseaux, et on l'avait choisi par ce motif, comme un poste où l'on se trouvait sur le passage des ennemis. Mais ce qu'on n'avait point prévu, le mauvais air qu'on y respire, l'insalubrité de la saison (on était alors au milieu de l'été), causèrent des maladies, surtout parmi les rameurs. Pour prévenir les progrès de la contagion, la flotte se hâta d'en partir, longea le golfe de Pamphylie, et aborda à l'embouchure de l'Eurymédon, où elle

navigaverant regii, adverso tempore Etesiarum (53), quod velut statum Favoniis ventis esset. Rhodiorum duæ et triginta quadriremes, quatuor triremes fuêre. Regia classis septem et triginta majoris formæ navium erat, in quibus tres hepteres et quatuor hexeres habebat; præter has decem triremes erant. Et hi adesse hostes ex speculâ quâdam cognovêre. Utraque classis postero die luce primâ, tanquam eo die pugnatura, è portu movit: et posteaquam superavêre Rhodii promontorium, quod ab Sidâ prominet in altum, extemplo et conspecti ab hostibus sunt, et ipsi eos viderunt. Ab regiis sinistro cornu, quod ab alto objectum erat, Hannibal, dextro Apollonius purpuratorum unus præerat: et jam in frontem directas habebant naves. Rhodii longo agmine veniebant; prima prætoria navis Eudami erat: cogebat agmen Chariclitus: Pamphilidas mediæ classi præerat. Eudamus posteaquam hostium aciem instructam, et paratam ad concurrendum vidit, et ipse in altum evehitur, et deinceps, quæ sequebantur, servantes ordinem in frontem dirigere jubet. Ea res primò tumultum præbuit: nam nec sic in altum evectus erat, ut ordo omnium navium ad terram explicari posset: et festinans ipse præpropere cum quinque solis navibus Hannibali occurrit; ceteri quia in frontem dirigere jussi erant, non sequebantur. Extremo agmini loci nihil ad terram relicti erat: trepidantibusque iis inter se, jam in dextro cornu adversùs Hannibalem pugnabatur.

apprit des Aspendiens que la flotte royale était déjà à la hauteur de Sida. La navigation des Syriens avait été retardée par les vents étésiens qui se lèvent régulièrement dans cette saison, et qui leur étaient contraires. L'armée navale des Rhodiens était forte de trente-deux quadrirêmes et de quatre trirêmes; la flotte royale de trente-sept vaisseaux de première grandeur, dont trois à sept et quatre à six rangs de rames, et de dix trirêmes. Les Syriens avaient aussi découvert les Rhodiens d'un point élevé. Le lendemain les deux flottes sortirent du port dès le matin, dans le dessein apparent de combattre le jour même; et dès que les Rhodiens eurent doublé le promontoire qui de Sida se prolonge dans la mer, ils eurent en vue les ennemis qui les aperçurent également. Annibal commandait l'aile gauche de la flotte royale, du côté de la pleine mer; la droite était sous les ordres d'Apollonius, un des courtisans d'Antiochus, et leurs vaisseaux étaient déjà en ligne. Les Rhodiens arrivaient sur une longue file, à la tête de laquelle était le vaisseau amiral d'Eudamus; Chariclite était à l'arrière-garde, et Pamphilidas au centre. Eudamus, voyant la flotte ennemie en ordre de bataille et prête à donner, s'élève en haute mer, ordonnant aux vaisseaux qui le suivaient de s'avancer de front et de garder leurs distances. Cette manœuvre causa d'abord quelque désordre; car il n'avait pas assez pris le large pour laisser aux autres galères la liberté de se développer du côté de la terre, et, par un mouvement trop précipité, il ne se trouva qu'avec cinq vaisseaux en présence d'Annibal, sans pouvoir être suivi des autres qui avaient ordre de se former en ligne. L'arrière-garde n'avait plus l'intervalle nécessaire pour agir du côté de la terre, et s'épuisait en efforts inutiles et désordonnés, tandis que l'aile droite était déjà aux prises avec Annibal.

XXIV. Sed momento temporis, et navium virtus, et usus rei maritimæ terrorem omnem Rhodiis dempsit : nam et in altum celeriter evectæ naves, locum post se quæque venienti ad terram dedêre : et si qua concurrerat rostro cum hostium navi, aut proram lacerabat, aut remos detergebat, aut libero inter ordines discursu prætervecta, in puppim impetum dabat : maximè exterruit hepteris regia à multo minore Rhodiâ nave uno ictu demersa. Itaque jam haud dubiè dextrum cornu hostium in fugam inclinabat. Eudamum in alto, multitudine navium maximè Hannibal, ceteris omnibus longè præstantem, urgebat : et circumvenisset, ni signo sublato ex prætoriâ nave, (quo dispersam classem in unum colligi mos erat) omnes quæ in dextro cornu vicerant (54) naves, ad opem ferendam suis concurrissent : tum et Hannibal, quæque circa eum erant naves, capessunt fugam : nec insequi Rhodii, ex magnâ parte ægris, et ob id celeriùs fessis remigibus, potuerunt. Cùm in alto, ubi substiterant, cibo reficerent vires, contemplatus Eudamus hostes claudas mutilasque naves apertis navibus remulco trahentes, viginti paulò ampliùs integras abscedentes, è turri prætoriæ navis silentio facto, » Exsurgite, inquit, et egregium spec- » taculum capessite oculis! » Consurrexêre omnes, contemplatique trepidationem fugamque hostium, prope unâ voce exclamavêre omnes, ut sequerentur. Ipsius Eudami multis ictibus vulnerata navis erat

XXIV. Mais ce désordre ne dura qu'un moment, grâce à la bonté des galères et à l'habileté des Rhodiens dans la marine; car les vaisseaux les plus avancés prirent assez promptement le large pour laisser à ceux qui les suivaient la liberté de se former du côté de la terre; et chacun de ceux qui abordait un navire ennemi, en brisait la proue, en emportait les rames, ou, passant lestement entre les rangs, venait le charger en poupe. La terreur redoubla du côté des Syriens, lorsqu'ils virent une de leurs galères à sept rangs de rames coulée à fond, dès le premier choc, par un bâtiment rhodien beaucoup plus petit. Dès-lors la déroute de l'aile droite des ennemis ne parut plus douteuse. Cependant Eudamus du côté de la mer était pressé vivement par Annibal, qui, inférieur à tout autre égard, avait la supériorité du nombre, et il aurait infailliblement succombé, si le signal de ralliement donné, suivant l'usage, du haut de la galère amirale, n'eût appelé au secours de l'aile droite tous les vaisseaux victorieux à la gauche. Cette manœuvre décida la fuite d'Annibal et de sa division; les Rhodiens, dont les rameurs, malades pour la plupart, avaient bientôt cédé à la fatigue, ne purent se mettre à leur poursuite : mais de la haute mer, où ils avaient fait alte pour réparer par la nourriture leurs forces épuisées, Eudamus eut le plaisir de voir les ennemis remorquer avec des barques leurs galères rompues et démâtées, et en emmener tout au plus une vingtaine sans être endommagées. A cette vue, faisant faire silence : « Levez-vous, cria-t-il aux siens, » et venez jouir d'un beau spectacle. » Tous se lèvent à sa voix, et, après avoir contemplé le désordre et la fuite des ennemis, demandent à grand cris la permission de les poursuivre. La galère d'Eudamus était percée de coups; il charge Pamphilidas et Chariclite de la poursuite, en leur recommandant de la cir-

Pamphilidam et Chariclitum insequi, quoad putarent tutum, jussit. Aliquamdiu secuti sunt: posteaquam terræ appropinquabat Hannibal, veriti ne includerentur vento in hostium orâ, ad Eudamum revecti, hepterem captam, quæ primo concursu icta erat (55), ægre Phaselidem pertraxerunt: inde Rhodum, non tam victoriâ læti, quàm alius alium accusantes, quòd cùm potuisset, non omnis summersa, aut capta classis hostium foret, redierunt. Hannibal ictus uno prælio adverso, ne tum quidem prætervehi Lyciam audebat (56); cùm conjungi veteri regiæ classi quamprimum cuperet. Et id ne ei facere liberum esset, Rhodii Chariclitum cum viginti navibus rostratis ad Patara et Megisten portum miserunt. Eudamum cum septem navibus maximis ex eâ classe cui præfuerat, Samum redire ad Romanos jusserunt: ut, quantùm consilio, quantùm auctoritate valeret, compelleret Romanos ad Patara oppugnanda.

XXV. Magnam lætitiam Romanis jam priùs nuncius victoriæ, deinde adventus attulit Rhodiorum: et apparebat, si ea cura Rhodiis dempta esset, vacuos eos tuta ejus regionis maria præstituros; sed profecto Antiocho ab Sardibus, ne opprimerentur urbes maritimæ, abscedere custodiâ Ioniæ atque Æolidis prohibuerunt. Pamphilidam cum quatuor navibus tectis ad eam classem, quæ circa Patara erat, miserunt. Antiochus non civitatum modò, quæ circa se erant, contrahebat præsidia, sed ad Prusiam (57)

conspection. Ceux-ci donnent quelque temps la chasse aux fuyards; mais voyant Annibal se rapprocher de la terre, dans la crainte que le vent ne les jetât à la côte et ne les livrât aux ennemis, ils se contentent de se saisir de la galère à sept rangs de rames qui, dès le premier choc, avait été mise hors de combat, et la ramènent avec peine à Phasélis où les attendait Eudamus. De là tous retournèrent à Rhodes, moins satisfaits de leur victoire, que désolés d'avoir manqué l'occasion de prendre ou de couler à fond toute la flotte ennemie par une faute dont ils s'accusaient les uns les autres. Annibal, malgré sa défaite, n'en paraissait pas moins résolu à longer la côte de Lycie, dans le dessein de joindre au plus tôt l'ancienne flotte d'Antiochus. Pour le prévenir, les Rhodiens envoyèrent Chariclite, avec vingt vaisseaux à éperons, vers Patare et le port de Mégiste. Eudamus eut ordre de rejoindre les Romains à Samos avec les sept plus gros bâtiments de sa flotte, et de faire valoir tout ce qu'il avait de crédit auprès d'eux et les raisons les plus convainquantes, pour les décider au siége de Patare.

XXV. La nouvelle de cette victoire, et bientôt après le retour des vainqueurs, causèrent aux Romains une vive satisfaction. On se flattait que les Rhodiens, délivrés désormais de toute inquiétude de la part d'Antiochus, pourraient assurer la liberté des mers; mais la crainte qu'Antiochus, parti de Sardes, ne surprît les villes maritimes, ne leur permit pas de s'éloigner des côtes de l'Ionie et de l'Æolide. Ils se bornèrent donc à détacher Pamphilidas avec quatre vaisseaux pontés pour renforcer l'escadre qui croisait devant Patare. Antiochus, non content de rassembler les garnisons des villes voisines, envoya des ambassadeurs à Prusias, roi de Bithynie, avec des lettres,

Bithyniæ (58) regem miserat legatos litterasque, quibus transitum in Asiam Romanorum increpabat: « Venire eos ad omnia regna tollenda, ut nullum » usquam orbis terrarum imperium esset. Philippum » et Nabin expugnatos: se tertium peti. Ut quisque » proximus ab oppresso sit, per omnes velut conti- » nens incendium pervasurum. Ab se gradum in Bi- » thyniam fore, quando Eumenes in voluntariam » servitutem concessisset. » His motum Prusiam litteræ Scipionis consulis, sed magis ejus fratris Africani, ab suspicione tali averterunt; qui, præter consuetudinem perpetuam populi Romani augendi omni honore regum sociorum majestatem, domesticis ipse exemplis Prusiam ad promerendam amicitiam suam compulit. « Regulos se acceptos in fidem in Hispaniâ » reges reliquisse. Masinissam non in patrio modò » locasse regno, sed in Syphacis, à quo antè expul- » sus fuisset, regnum imposuisse: et esse eum non » Africæ modò regum longè opulentissimum, sed » toto in Orbe terrarum cuivis regum vel majestate, » vel viribus parem. Philippum et Nabin hostes bello » superatos ab T. Quintio, tamen in regno relictos. » Philippo quidem anno priore etiam stipendium » remissum, et filium obsidem redditum: et quas- » dam civitates extra Macedoniam, patientibus Ro- » manis imperatoribus, recepisse eum. In eâdem » dignitate et Nabin futurum fuisse, nisi eum suus » primò furor, deinde fraus Ætolorum absumpsis-

où il signalait les vues ambitieuses qui conduisaient les Romains en Asie. « Ennemis de la royauté, ils venaient renverser tous les trônes, pour dominer sans rivaux sur tout l'univers. Déjà Philippe et Nabis avaient succombé; c'était maintenant à lui qu'ils en voulaient. Si leurs armes ne rencontraient point d'obstacles, ils réduiraient tous les rois de proche en proche, comme un incendie qui, dans son cours destructeur, dévore tout ce qui se trouve sur son passage. Ses états subjugués, ils marcheraient contre la Bithynie, puisqu'Eumène avait eu la lâcheté de plier sous le joug d'une servitude volontaire. » Ces avis firent quelque impression sur Prusias; mais bientôt les lettres du consul, et surtout celles de son frère Scipion l'Africain dissipèrent tous ses soupçons. Ce dernier lui représentait l'usage constant du peuple romain de relever, par les distinctions les plus flatteuses, la majesté des rois ses alliés, et citait, entr'autres exemples, ceux qui, lui étant personnels, n'en étaient que plus propres à persuader Prusias de chercher à mériter de pareilles faveurs : « Ainsi, disait-il, de tous les petits princes espagnols qui avaient recherché son amitié, il n'en était aucun qui ne fût, à son départ d'Espagne, devenu un roi puissant. Lui-même, non content d'avoir rétabli Masinissa sur le trône de ses pères, dont Syphax l'avait chassé, avait ajouté à ses états ceux de son ennemi; et ce prince était non seulement le plus puissant monarque de toute l'Afrique, mais n'en voyait aucun dans tout l'univers dont il ne surpassât les forces et la grandeur. T. Quintius, vainqueur de Philippe et de Nabis, les avait cependant laissés en possession de leurs états. On venait de remettre au premier le tribut qui lui avait été imposé l'année précédente, et même de lui renvoyer son fils qu'il avait donné pour otage; enfin ce prince avait conquis plusieurs

» set. » Maximè confirmatus est animus regis, posteaquam ad eum C. Livius, qui prætor antè classi præfuerat, legatus ab Româ venit; et edocuit, quantò et spes victoriæ certior Romanis, quàm Antiocho, et amicitia sanctior firmiorque apud Romanos futura esset.

XXVI. Antiochus posteaquam à spe societatis Prusiæ decidit, Ephesum ab Sardibus est profectus ad classem, quæ per aliquot menses instructa ac parata fuerat, visendam: magis quia terrestribus copiis exercitum Romanum, et duos Scipiones imperatores videbat sustineri non posse, quàm quòd res navalis ipsa per se aut tentata sibi unquam feliciter, aut tunc magnæ et certæ fiduciæ esset. Erat tamen momentum in præsentia spei: quòd et magnam partem Rhodiæ classis circa Patara esse, et Eumenem regem cum omnibus navibus suis consuli obviàm in Hellespontum profectum audierat: aliquid etiam inflabat animos classis Rhodia, ad Samum per occasionem fraude præparatam absumpta. His fretus, Polyxenidâ cum classe ad tentandam omni modo certaminis fortunam misso, ipse copias ad Notium ducit: id oppidum Colophonium mari imminens, abest à vetere Colophone duo ferme millia passuum: et ipsam urbem suæ esse potestatis volebat, adeò

villes hors de la Macédoine, sans éprouver aucune opposition de la part des généraux romains. Nabis aurait également conservé sa couronne, si sa propre fureur, et la perfidie des Ætoliens, ne l'eussent entraîné dans le précipice.» L'arrivée de C. Livius, qui avait commandé la flotte en qualité de préteur, et que Rome envoyait en ambassade auprès de lui, acheva de le décider. Ce négociateur n'eut pas de peine à lui faire sentir combien toutes les probabilités de succès étaient en faveur des Romains, et combien leur alliance était plus solide et plus religieusement observée.

XXVI. Antiochus, frustré de l'espoir d'attirer Prusias dans son parti, se rendit de Sardes à Éphèse pour inspecter la flotte qu'on y équipait depuis quelques mois, plutôt par l'impuissance où il se voyait de tenir tête sur terre à l'armée romaine et aux deux Scipions qui la commandaient, que par le souvenir des succès qu'il n'avait pu obtenir sur mer ou par l'idée d'en obtenir dans la suite. Ce qui lui donnait pourtant quelque lueur d'espérance, c'était la nouvelle que la plus grande partie de la flotte rhodienne était occupée devant Patare, et qu'Eumène, avec toute la sienne, était allé dans l'Hellespont au-devant du consul. Le piége tendu aux Rhodiens, et leur défaite qui en avait été la suite, ajoutaient encore à sa confiance. Encouragé par ces réflexions, il fait partir Polyxénidas, avec ordre de tenter à tout prix le hasard d'un combat naval; et pour lui, conduit en personne son armée à Notium. Cette place, dépendante des Colophoniens, est située sur la mer, à deux milles environ de l'ancienne ville de Colophon. Il avait fort à cœur de se rendre maître de cette dernière place, si voisine d'Éphèse, qu'il ne se pouvait faire aucun mouvement sur terre ou sur mer qui échappât à l'attention de ses habitants, lesquels en donnaient sur-le-champ

propinquam Epheso, ut nihil terrâ marive ageret, quod non subjectum oculis Colophoniorum, ac per eos notum extemplo Romanis esset : quos auditâ obsidione, non dubitabat ad opem ferendam sociæ urbi classem à Samo moturos ; eam occasionem Polyxenidæ ad rem gerendam fore. Igitur operibus oppugnare urbem agressus, et ad mare partibus duabus pariter munitionibus deductis, utrimque vineas et aggerem muro adjunxit, et testudinibus arietes admovit. Quibus territi malis Colophonii oratores Samum ad L. Æmilium, fidem prætoris populique Romani implorantes, miserunt. Æmilium et Sami segnis diu mora offendebat, nihil minùs opinantem quàm Polyxenidam bis nequicquam ab se provocatum, potestatem pugnæ facturum esse : et turpe existimabat, Eumenis classem adjuvare consulem ad trajiciendas in Asiam legiones ; se Colophonis obsessæ auxilio incertum finem habituro alligari. Eudamus Rhodius (59), qui et tenuerat eum Sami cupientem proficisci in Hellespontum, cunctique instare, et dicere : « Quantò satiùs esse vel socios obsidione » eximere, vel victam jam semel classem vincere » iterum, totamque maris possessionem hosti eri- » pere, quàm desertis sociis, traditâ Antiocho Asiâ » terrâ marique, in Hellespontum, ubi satis esset » Eumenis classis, ab suâ parte belli discedere ? »

XXVII. Profecti ab Samo ad petendos commeatus, consumptis jam omnibus, Chium parabant tra-

avis aux Romains. Il se flattait que ceux-ci, à la première nouvelle du siége, feraient voile de Samos pour voler à la défense d'une ville alliée, et que cet éloignement offrirait à Polyxénidas quelque occasion favorable. Il se décide donc à en former le siége, pousse deux lignes de circonvallation jusqu'à la mer, élève des mantelets et des terrasses; et, à la faveur de la tortue, gagne le pied des murailles qu'il commence à battre à coups de bélier. Alarmée du péril qui la menace, Colophon envoie une députation à Samos, pour implorer la protection du préteur et du peuple romain. Æmilius lui-même ne se voyait pas sans dépit confiné à Samos. Il était bien éloigné de croire que Polyxénidas, qu'il avait déjà défié deux fois en vain, osât venir lui présenter le combat; et, pendant que les vaisseaux d'Eumène aidaient le consul à transporter ses troupes en Asie, il regardait comme des entraves funestes à sa gloire le secours, peut-être inutile, d'une ville alliée. Mais Eudamus, qui avait déjà retenu le préteur au moment qu'il voulait partir pour l'Hellespont, et tous ses officiers lui représentaient « qu'il était bien plus avantageux de faire lever le siége d'une ville amie que de consommer la défaite d'une flotte déjà vaincue, et de faire perdre sans retour à l'ennemi l'empire de la mer, que de trahir la mission spéciale dont il était chargé, en abandonnant ses alliés, en livrant à Antiochus la possession des côtes et des mers de l'Asie, pour se porter dans l'Hellespont où la flotte d'Eumène était plus que suffisante.

XXVII. Comme les Romains commençaient à manquer de vivres, ils partent de Samos, et se disposent à en aller prendre

jicere: id erat horreum Romanis : eóque omnes ex Italiâ missæ onerariæ dirigebant cursum. Circumvecti ab urbe ad aversa insulæ, (objecta Aquiloni ad Chium et Erythras sunt) cùm pararent trajicere, litteris certior fit prætor, frumenti vim magnam Chium ex Italiâ venisse; vinum portantes naves tempestatibus retentas esse. Simul allatum est, Teios regiæ classi benignè commeatus præbuisse : quinque millia vasorum vini esse pollicitos. Teum ex medio cursu classem repentè avertit : aut volentibus iis usurus commeatu parato hostibus, aut ipsos pro hostibus habiturus. Cùm direxissent ad terram proras, quindecim ferme eis naves circa Myonnesum apparuerunt; quas primò ex classe regiâ prætor esse ratus, institit sequi : apparuit inde, piraticas celoces et lembos esse. Chiorum maritimam oram depopulati, cum omnis generis prædâ revertentes, posteaquam vidêre ex alto classem, in fugam verterunt. Et celeritate superabant, levioribus et ad id fabrefactis navigiis, et propiores terræ erant. Itaque priusquam appropinquaret classis, Myonnesum perfugerunt; unde se à portu ratus abstracturum naves, ignarus loci sequebatur prætor. Myonnesus promontorium inter Teum Samumque (60) est; ipse collis est in modum metæ in acutum cacumen à fundo satis lato fastigiatus : à continenti arctæ semitæ aditum habet : à mari exesæ fluctibus rupes claudunt; ita ut quibusdam locis superpendentia saxa plus in altum, quàm quæ in statione

à Scio : c'était le magasin de tous leurs approvisionnements et le rendez-vous de tous les bâtiments de transport envoyés d'Italie. Arrivés à l'extrémité de l'île qui, exposée au septentrion, est en face de Scio et d'Érythrée, ils allaient faire la traversée, lorsque le préteur reçoit une lettre qui lui apprend qu'il est arrivé à Scio des blés d'Italie en grande quantité, mais que la tempête a retenu les vaisseaux qui portaient le vin. On l'informe en même temps que les Téiens ont fourni largement aux besoins de la flotte royale, et lui ont promis cinq mille mesures de vin. Sur cet avis, il quitte sa route et prend celle de Téos, dans le dessein de se faire donner de bonne grâce les provisions préparées pour les Syriens, ou de traiter les habitants en ennemis. A peine les proues étaient-elles tournées du côté de la terre, qu'on aperçut quinze voiles aux environs de Myonnèse. D'abord le préteur les prit pour une division de la flotte royale et se mit à leur donner la chasse ; mais on reconnut bientôt que c'étaient des pirates. Ces brigands, après avoir pillé la côte de Scio, revenaient chargés de butin, lorsqu'ils aperçurent de la haute mer la flotte romaine, dont la vue leur fit prendre la fuite. Comme la construction de leurs bâtiments était plus légère, et que d'ailleurs ils étaient plus près de la terre, ils gagnèrent Myonnèse avant que les Romains pussent les joindre. Le préteur continua de les poursuivre, comptant les enlever dans le port même, sans trop connaître la côte. Myonnèse est un promontoire entre Téos et Samos ; c'est une colline à large base qui se termine en pointe par le haut, en forme de borne. Du côté du continent, on n'y arrive que par une chaussée extrêmement étroite ; du côté de la mer, la hauteur est ceinte de rochers minés par les flots, et dont quelques-uns, suspendus dans les airs, se projettent au-dessus même des vaisseaux qui

sunt naves, promineant. Circa ea appropinquare non ausæ naves, ne sub ictu superstantium rupibus piratarum essent, diem trivêre; tandem sub noctem vano incepto cùm abstitissent, Teum postero die accessêre: et in portu, qui ab tergo urbis est (Geræsticum ipsi appellant) navibus constitutis, prætor ad depopulandum circa urbem agrum milites emisit.

XXVIII. Teji, cùm in oculis populatio esset, oratores cum infulis et velamentis ad Romanum miserunt: quibus purgantibus civitatem omnis facti dictique hostilis adversùs Romanos, « et juvisse eos » commeatu classem hostium arguit, et quantum » vini Polyxenidæ promisissent: quæ si eadem classi » Romanæ darent, revocaturum se à populatione » militem: sin minùs, pro hostibus eos habiturum. » Hoc tam triste responsum cùm retulissent legati, vocatur in concionem à magistratibus populus, ut, quid agerent, consultarent. Eò fortè Polyxenidas cum regiâ classe à Colophone profectus, posteaquam movisse à Samo Romanos audivit, et ad Myonnesum piratas persecutos, Teiorum agrum depopulari, naves in Geræstico portu stare, ipse adversùs Myonnesum in insulâ (Macrin nautici vocant) ancoras portu occulto jecit: inde ex propinquo explorans quid hostes agerent, primò in magnâ spe fuit, quemadmodum Rhodiam classem ad Samum, circumsessis ad exitum faucibus portûs, expugnasset, sic et Romanam expugnaturum: nec est dissimilis natura

sont en rade. On y passa un jour, sans oser approcher, de peur d'être à la portée des pirates qui occupaient les hauteurs. Vers la nuit, Æmilius renonça à une entreprise inutile, et le lendemain parut devant Téos. Après avoir établi les vaisseaux dans le port de Géreste, situé derrière la ville, il fit prendre terre à ses soldats, et les envoya dévaster les environs.

XXVIII. Témoins des ravages de leur territoire, les Téiens envoyèrent aux Romains une députation, avec tout l'appareil des suppliants, pour justifier leurs concitoyens d'avoir médité ou fait aucune hostilité. Æmilius leur reprocha d'avoir fourni des vivres aux ennemis, et spécifia même la quantité de vin promise à Polyxénidas, mais il ajouta que « si la flotte romaine éprouvait la même libéralité de leur part, il ferait cesser le pillage; sinon, qu'il les traiterait avec la dernière rigueur. » A cette réponse, dont les députés ne dissimulèrent pas la dureté, les magistrats convoquèrent l'assemblée du peuple, pour le consulter sur le parti qu'ils avaient à prendre. Le hasard voulut que, dans le même temps, Polyxénidas, parti de Colophon à la tête de la flotte royale, apprît le départ des Romains de Samos, la chasse qu'ils avaient donnée aux pirates jusqu'à Myonnèse, l'arrivée de leurs vaisseaux dans le port de Géreste, et les ravages qu'ils exerçaient sur les terres des Téiens. Alors il vient lui-même jeter l'ancre vis-à-vis de Myonnèse, dans un port enfoncé de l'île Macris, et lorsqu'il a reconnu la position des ennemis, il conçoit d'abord l'espérance d'enfermer la flotte romaine, comme il avait coupé la flotte rhodienne, et de lui faire éprouver le même sort; et en effet la disposition des lieux est à peu près la même. Les promontoires en se rapprochant resserrent tellement l'entrée du port de Géreste, qu'à peine

loci. Promontoriis coëuntibus inter se ita clauditur portus, ut vix duæ simul inde naves possint exire. Nocte occupare fauces Polyxenidas in animo habebat, et denis navibus ad promontaria stantibus, quæ ab utroque cornu in latera exeuntium navium pugnarent, ex ceterâ classe, sicut ad Panormum fecerat, armatis in littora expositis, terrâ marique simul hostes opprimere. Quod non vanum ei consilium fuisset, ni, cùm Teii facturos se imperata promisissent, ad accipiendos commeatus aptius visum esset Romanis in eum portum, qui ante urbem est, classem transire. Dicitur et Eudamus Rhodius vitium alterius portûs ostendisse, cùm fortè duæ naves in arcto ostio implicitos remos fregissent. Et inter alia id quoque movit prætorem, ut traduceret classem, quòd ab terrâ periculum erat, haud procul inde Antiocho stativa habente.

XXIX. Traductâ classe ad urbem, ignaris omnibus egressi milites nautæque sunt ad commeatus et vinum maximè dividendum in naves; cùm medio fortè diei agrestis quidam ad prætorem adductus nunciat, alterum jam diem classem stare ad insulam Macrin, et paulò antè visas quasdam moveri tanquam ad profectionem naves. Re subitâ perculsus prætor tubicines canere jubet, ut si qui per agros palati essent, redirent: tribunos in urbem mittit ad cogendos milites nautasque in naves. Haud secus quam in repentino incendio, aut captâ urbe, trepidatur : aliis

deux vaisseaux peuvent-ils en sortir de front. Polyxénidas se proposait de s'emparer la nuit de cette embouchure, de poster dix vaisseaux sous les promontoires pour prendre en flanc les bâtiments au moment de leur sortie, de débarquer le reste des troupes marines, et d'accabler les ennemis à la faveur d'une attaque simultanée par terre et par mer. Ce plan aurait pu réussir, si la soumission des Téiens n'eût décidé les Romains à passer dans le port situé au-devant de la ville, pour être plus à portée de recevoir les vivres qui leur étaient promis. Eudamus avait déjà pris occasion de l'accident arrivé à deux galères, dont les rames s'étaient entrechoquées et brisées dans ce goulet, pour faire remarquer le désavantage de cette position. Un des motifs qui déterminèrent encore le préteur à la quitter, ce fut la crainte d'être attaqué du côté de la terre par Antiochus, dont le camp n'était pas éloigné.

XXIX. La flotte passée du côté de la ville, les soldats et les matelots débarquent pour chercher les provisions et surtout le vin destinés à chaque vaisseau. Personne ne soupçonnait le voisinage des ennemis ; lorsque, vers le midi, un villageois, amené au préteur, lui annonce qu'une flotte est depuis deux jours mouillée à l'île Macris, et qu'il vient de voir des vaisseaux appareiller. Frappé de cet avis, Æmilius fait sonner la trompette pour rappeler à bord ceux qui pourraient se trouver dispersés dans la campagne, et envoie les tribuns à la ville pour enjoindre aux soldats et aux matelots de rentrer dans leurs navires. Un subit embrasement, la prise d'une place forte, ne cause pas plus d'agitation et d'alarme : les uns courent à la

in urbem currentibus ad suos revocandos, aliis ex urbe naves cursu repetentibus: incertisque clamoribus (quibus ipsis tubæ obstreperent) turbatis imperiis, tandem concursum ad naves est. Vix suam quisque noscere, aut adire præ tumultu poterat: trepidatumque cum periculo et in mari, et in terrâ foret, ni partibus divisis, Æmilius cum prætoriâ nave primus è portu in altum evectus, excipiens insequentes suo quamque ordine in frontem instruxisset; Eudamus Rhodiaque classis substitissent ad terram, ut et sine trepidatione conscenderent, et ut quæque parata esset exiret navis. Ita et explicuêre ordinem primæ in conspectu prætoris, et coactum agmen ab Rhodiis est: instructaque acies velut cerneret regios, in altum processit. Inter Myonnesum et Corycum promontorium erant, cùm hostem conspexêre. Et regia classis, binis in ordinem navibus longo agmine veniens, et ipsa aciem adversam explicuit; tantùm lævo evecta cornu, ut amplecti et circumire dexterum cornu Romanorum posset: quod ubi Eudamus, qui cogebat agmen, vidit, non posse exæquare ordinem Romanos, et tantùm non jam circumiri à dextro cornu, concitat naves; (et erant Rhodiæ naves longè omnium celerrimæ totâ classe) æquatoque cornu, prætoriæ navi, in quâ Polyxenidas erat, suam objecit.

XXX. Jam totis classibus simul ab omni parte pugna conserta erat. Ab Romanis octoginta naves

ville pour rappeler leurs compagnons; les autres en sortent pour regagner précipitamment leurs vaisseaux : les cris confus, le son encore plus éclatant des trompettes couvrent la voix des officiers et empêchent d'entendre distinctement les ordres. Enfin tous se trouvèrent rassemblés sur le rivage; mais alors même chacun avait peine à reconnaître sa galère au milieu du tumulte, et encore plus à se rendre à bord; et cette confusion eût amené quelque désastre sur terre ou sur mer, si Æmilius et Eudamus ne se fussent partagé les soins de l'embarquement. Le préteur, sorti le premier du port avec la galère amirale, prit le large, et rangea les autres en ligne à mesure qu'elles arrivaient, tandis qu'Eudamus et les siens se tinrent près de terre, pour faire cesser le désordre, et sortir chaque navire à mesure qu'il était prêt. Ainsi les premiers prirent leurs rangs sous les yeux du préteur, et les Rhodiens formèrent l'arrière-garde; et l'armée navale, en ordre de bataille, comme si elle eût été en présence des ennemis, s'avança en pleine mer. Elle était entre les promontoires de Myonnèse et de Coryque, lorsqu'elle aperçut les Syriens. La flotte royale, dont les vaisseaux venaient deux à deux sur une longue file, se présenta de front, ne donnant à son aile gauche que l'étendue nécessaire pour envelopper la droite des Romains. Eudamus, qui était à l'arrière-garde, aperçut cette manœuvre; et jugeant que la flotte romaine ne pouvait développer un front assez étendu pour n'être pas tournée par sa droite, s'y porte rapidement, grâce à la vitesse de ses galères, les plus légères de toutes, remplit le vide de la droite, et oppose son vaisseau amiral à celui que montait Polyxénidas.

XXX. Déjà l'engagement était devenu général. Les Romains avaient quatre-vingts galères, y compris les vingt-deux des

pugnabant, ex quibus Rhodiæ duæ et viginti erant. Hostium classis undenonaginta navium fuit; et maximæ formæ naves tres hexeres habebat, duas hepteres. Robore navium et virtute militum Romani longè regios præstabant: Rhodiæ naves agilitate, et arte gubernatorum, et scientiâ remigum. Maximo tamen hostibus terrori fuêre, quæ ignes præ se portabant: et, quod unum iis ad Panormum circumventis saluti fuerat, id tum maximum momentum ad victoriam fuit: nam metu ignis adversi regiæ naves, ne prorâ concurrerent, cùm declinassent, neque ipsæ ferire rostro hostem poterant, et obliquas se ipsæ ad ictus præbebant: et si qua concurrerat, obruebatur infuso igni; magisque ad incendium, quàm ad prælium, trepidabant. Plurimùm tamen, quæ solet, militum virtus in bello valuit; mediam namque aciem hostium Romani cùm rupissent, circumvecti ab tergo, pugnantibus adversùs Rhodios regiis sese objecêre: momentoque temporis et media acies Antiochi, et lævo in cornu circumventæ naves mergebantur. Dextera pars integra, sociorum magis clade, quàm suo periculo terrebatur: ceterùm posteaquam alias circumventas, prætoriam navem Polyxenidæ relictis sociis vela dantem vidêre; sublatis raptim dolonibus (et erat secundus petentibus Ephesum ventus) capessunt fugam: quadraginta duabus navibus in eâ pugnâ amissis, quarum decem et tres captæ in potestatem hostium venerunt, ceteræ incensæ aut demer-

Rhodiens. La flotte ennemie était forte de quatre-vingt-neuf bâtiments, dont trois à six et deux à sept rangs de rames, tous de la première grandeur. Les Romains l'emportaient sur les Syriens par la force de leurs vaisseaux et le courage de leurs soldats; les Rhodiens, par la légèreté de leurs galères, l'expérience de leurs pilotes et l'habileté de leurs rameurs. Mais ce qui causa le plus d'épouvante aux ennemis, ce furent les feux dont ces insulaires étaient armés. Cette invention, qui avait été leur ressource à Panorme, contribua surtout en cette occasion à leur assurer la victoire; car, à la vue de ces feux menaçants, les vaisseaux d'Antiochus détournaient la proue pour se dérober à leurs atteintes; et sans pouvoir faire eux-mêmes usage de l'éperon, prêtaient le flanc au choc de l'ennemi. Quelqu'un d'eux tentait-il l'abordage? il se voyait aussitôt couvert de flammes, et songeait moins à combattre qu'à se garantir de l'incendie. Mais les Romains durent surtout leur avantage à la valeur du soldat, qui décide pour l'ordinaire du succès. En effet, après avoir enfoncé le centre, ils tournent la ligne de l'ennemi, et vont prendre en queue les vaisseaux syriens qui avaient les Rhodiens en tête, et en un moment les galères d'Antiochus, enveloppées au centre et à l'aile gauche, sont coulées à fond. Son aile droite, qui n'était point encore entamée, était plus alarmée du désastre de la gauche que de son propre péril. Mais dès qu'elle voit les autres vaisseaux investis, et la galère amirale prendre le large, sans s'inquiéter de leur sort, elle met aussitôt toutes les voiles dehors, et prend la fuite vers Éphèse, à la faveur du vent qui l'y portait. Polyxénidas perdit dans ce combat quarante-deux navires, dont treize restèrent au pouvoir des ennemis, et le reste fut coulé à fond ou devint la proie des flammes. Les Romains en eurent deux

sæ. Romanorum duæ naves fractæ sunt, vulneratæ aliquot. Rhodia una capta, memorabili casu: nam cùm rostro percussisset Sidoniam navem, ancora ictu ipso excussa è nave suâ, unco dente velut manu ferreâ injectâ, alligavit alterius proram: inde tumultu injecto cùm divellere se ab hoste cupientes inhiberent Rhodii, tractum ancorale et implicitum remis, latus alterum detersit; et debilitatam ea ipsa, quæ icta cohæserat, navim cepit. Hoc maximè modo ad Myonnesum navali prælio pugnatum est.

XXXI. Quo territus Antiochus, quia possessione maris pulsus, longinqua tueri diffidebat se posse, præsidium ab Lysimachiâ, ne opprimerentur ibi ab Romanis, deduci, pravo, ut res ipsa postea docuit, consilio, jussit: non enim tueri solùm Lysimachiam à primo impetu Romanorum facile erat; sed obsidionem etiam per totam hiemem tolerare, et obsidentes quoque ad ultimam inopiam adducere extrahendo tempus, et interim spem pacis per occasiones tentare. Nec Lysimachiam tantum hostibus tradidit, post adversam navalem pugnam, sed etiam Colophonis obsidione abscessit, et Sardes recepit se: atque inde in Cappadociam ad Ariarathem, qui auxilia arcesserent, et quocumque aliò poterat ad copias contrahendas, in unum jam consilium, ut acie dimicaret, intentus, misit. Regillus Æmilius post victoriam navalem profectus Ephesum, directis ante portum navibus, cùm confessionem concessi maris ultimam

brisés et quelques autres endommagés ; une seule galère rhodienne fut prise, et cela par une aventure digne d'être conservée. En heurtant rudement de son éperon un vaisseau sidonien, l'ancre chassée par la violence du choc alla de sa dent, comme d'une main de fer, accrocher la proue de ce dernier ; alors les Rhodiens, troublés de cet accident, et s'efforçant de se dégager, le câble de l'ancre, tiré violemment, s'embarrassa dans les rames dont il brisa tout un côté, et la galère, ainsi désemparée, devint la proie de celle qu'elle avait accrochée sans le vouloir. Telle fut l'issue du combat naval livré à la hauteur de Myonnèse.

XXXI. Abattu par cette défaite qui lui ôtait l'empire de la mer, et désespérant de conserver ses possessions éloignées, Antiochus ordonna d'évacuer Lysimachie, de peur que les Romains n'en surprissent la garnison ; il ne pouvait, comme l'événement le prouva, faire une plus fausse démarche. En effet, il était facile à cette place, non seulement de se défendre contre un coup de main, mais de soutenir un siége durant tout l'hiver, mais, en gagnant du temps, de réduire les assiégeants eux-mêmes à une extrême disette, et cependant de saisir toutes les occasions de négocier la paix. L'abandon de Lysimachie ne fut pas la seule perte qu'entraîna la perte du combat naval ; le roi leva le siége de Colophon, et se retira à Sardes. De là il envoya des ambassadeurs vers Ariarathe, roi de Cappadoce, pour obtenir de lui des secours, et tira des troupes de tous les côtés, n'ayant plus d'autre plan que de combattre les Romains par terre. Régillus Æmilius, après sa victoire, alla se présenter en ligne devant Éphèse, pour arracher à l'ennemi un dernier aveu de sa renonciation à l'empire de la mer, et fit ensuite voile vers Scio, dont il avait pris la route en partant de Samos. Dès

hosti expresisset, Chium, quò, ante navale prælium, cursum à Samo intenderat, navigat : ibi naves in prælio quassatas cùm refecisset, L. Æmilium Scaurum cum triginta navibus Hellespontum ad exercitum trajiciendum misit : Rhodias parte prædæ, et spoliis navalibus decoratas, domum redire jubet. Rhodii impigre prævertêre, ad trajiciendasque copias consulis iêre : atque eo quoque functi officio, tum demum Rhodum rediêre. Classis Romana ab Chio Phocæam trajecit : in sinu maris intimo posita hæc urbs est, oblongâ formâ : duûm millium et quingentorum passuum spatium murus amplectitur : coit deinde ex utrâque parte in arctiorem velut cuneum, Lamptera (61) ipsi appellant : mille et ducentos passus ibi latitudo patet : inde in altum lingua mille passuum excurrens medium ferè sinum velut notâ distinguit : ubi cohæret faucibus angustis, duos in utramque regionem versos portus tutissimos habet : qui in meridiem vergit, Naustathmos (62) ab re appellatur, quia ingentem vim navium capit : alter prope ipsum Lamptera est.

XXXII. Hos portus tutissimos cùm occupasset Romana classis; priusquam aut scalis, aut operibus mœnia aggrederetur, mittendos censuit prætor, qui principum magistratuumque animos tentarent; posteaquam obstinatos vidit, duobus simul locis oppugnare est adortus. Altera pars infrequens ædificiis erat : templa deûm aliquantum tenebant loci ; eâ

qu'il y eût réparé ceux de ses bâtiments que le combat avait endommagés, il envoie L. Æmilius Scaurus à la tête de trente galères, vers l'Hellespont pour passer les troupes, et congédie les Rhodiens, après avoir partagé avec eux le butin et décoré leurs vaisseaux d'une partie des dépouilles navales. Mais ces actifs insulaires ne le quittèrent que pour aller encore aider le consul à faire passer ses troupes en Asie; et ce ne fut qu'après ce nouveau témoignage de zèle qu'ils reprirent la route de Rhodes. La flotte romaine cingla de Scio vers Phocée; cette ville, de forme oblongue, est située au fond d'un golfe; le mur extérieur renferme une enceinte de deux mille cinq cents pas; ses deux extrémités forment en se resserrant une sorte de coin, large de douze cents pas, nommé Lampter; de là, sur une longueur de mille pas, s'avance dans la mer une langue de terre qui coupe le golfe par la moitié. De chaque côté de la gorge étroite par laquelle elle tient au continent, est un port sûr dont chacun a son exposition différente. Celui qui regarde le midi s'appelle Naustathme, parce qu'il est assez spacieux pour recevoir un grand nombre de vaisseaux; l'autre est auprès du Lampter même.

XXXII. La flotte romaine commença par s'emparer de ces ports où elle était à l'abri de toute insulte; mais avant de tenter l'escalade ou de faire jouer les machines, le préteur crut devoir sonder les dispositions des magistrats et des principaux citoyens; sur leur refus obstiné d'entendre aucune proposition, il fit commencer les attaques de deux côtés à la fois. L'un de ces deux endroits était dégarni de maisons, et des temples en occupaient presque tout l'espace; le bélier en battit les murs et les mu-

priùs ariete admoto, quatere muros turresque cœpit: deinde cùm eò multitudo occurreret ad defendendum, alterâ quoque parte admotus aries. Et jam utrimque sternebantur muri; ad quorum casum cùm impetum Romani milites per ipsam stragem ruinarum facerent, alii scalis etiam adscensum in muros tentarent; adeò obstinatè restiterunt oppidani, ut facilè appareret plus in armis et virtute, quàm in mœnibus auxilii esse: coactus ergo periculo militum prætor, receptui cani jussit, ne objiceret incautos furentibus desperatione ac rabie. Dirempto prælio, ne tum quidem ad quietem versi; sed undique omnes ad munienda et obmolienda, quæ ruinis strata erant, concurrerunt. Huic operi intentis supervenit Q. Antonius à prætore missus: qui castigatâ pertinaciâ eorum, « majorem curam Romanis quàm illis ostenderet esse, ne in perniciem urbis pugnaretur; si absistere furore vellent, potestatem iis dare eâdem conditione, quâ priùs C. Livii in fidem venissent, se tradendi. » Hæc cùm audissent, quinque dierum spatio ad deliberandum sumpto, tentatâ interim spe auxilii ab Antiocho, posteaquam legati missi ad regem, nihil in eo esse præsidii, retulerunt; tum portas aperuerunt, pacti ne quid hostile paterentur. Cùm signa in urbem inferrentur, et pronunciasset prætor, parci se deditis velle; clamor undique est sublatus, « indignum facinus esse, Phocæenses nunquam fidos socios, semper infestos hostes, impunè eludere. »

railles; et, le peuple s'y portant en foule pour le défendre, l'autre partie fut attaquée avec la même vigueur. Déjà les remparts s'écroulaient des deux côtés; les Romains s'y précipitent; les uns s'élancent à la brèche, les autres s'efforcent d'escalader les murailles; mais partout les habitants opposent à leurs efforts une résistance opiniâtre, et prouvent que le courage est le plus inexpugnable de tous les boulevarts. Aussi le préteur, alarmé du péril que couraient ses soldats, fit sonner la retraite, pour ne point les exposer à la fureur d'un ennemi qui se défendait avec la rage du désespoir. La cessation même du combat ne fut pas pour les assiégés un moment de relâche; tous concoururent avec la même activité à relever les remparts abattus et à déblayer les décombres. Pendant que ces travaux occupent tous les bras, survient Q. Antonius que leur envoyait le préteur. Cet officier leur reprocha leur opiniâtreté : « Les Romains, leur dit-il, prenaient à leur sort plus d'intérêt qu'eux-mêmes, et voyaient avec peine une résistance qui ne pouvait se terminer que par la destruction entière de leur ville. Si la fureur leur permettait d'écouter les conseils de la raison, on leur proposait la même composition qu'ils avaient déjà obtenue de C. Livius.» Ils demandèrent cinq jours pour délibérer, dans l'espérance de recevoir des secours d'Antiochus; mais, sur le rapport de leurs envoyés que ce prince était hors d'état de les secourir, ils ouvrirent leurs portes, sous la seule condition qu'on n'exercerait dans la ville aucun acte d'hostilités. Aussitôt les Romains entrent les enseignes hautes, et une proclamation du préteur annonce son intention d'épargner un peuple dont la soumission était volontaire; mais on se récrie de toutes parts contre l'indignité d'un pareil procédé, contre l'impunité des Phocéens, qui, alliés toujours infidèles, ennemis toujours acharnés, vou-

Ab hâc voce, velut signo à prætore dato, ad diripiendam urbem passim discurrerunt. Æmilius primò resistere et revocare, dicendo, « captas, non deditas, » diripi urbes : et in his tamen arbitrium esse impe» ratoris, non militum. » Posteaquam ira et avaritia imperio potentiora erant, præconibus per urbem missis, liberos omnes in forum ad se convenire jubet, ne violarentur : et in omnibus, quæ ipsius potestatis fuerunt, fides constitit prætoris. Urbem agrosque, et suas leges iis restituit : et quia jam hiems appetebat, Phocææ portus ad hibernandum classi delegit.

XXXIII. Per idem ferè tempus consuli transgresso Æniorum Maronitarumque (63) fines nunciatur, victam regiam classem ad Myonnesum, relictamque à præsidio Lysimachiam esse. Id multò quàm de navali victoriâ lætius fuit; utique posteaquam eò venerunt, refertaque urbs omnium rerum commeatibus, velut in adventum exercitûs præparatis, eos excepit : ubi inopiam ultimam, laboremque in obsidendâ urbe sibi proposuerant. Ibi paucos dies stativa habuêre, ut impedimenta ægrique consequerentur, qui passim per omnia Thraciæ castella, fessi morbis ac longitudine viæ, relicti erant. Receptis omnibus, ingressi rursus iter per Chersonesum, Hellespontum perveniunt; ubi omnibus curâ regis Eumenis ad tra-

laient encore se jouer des Romains. » A ces mots, comme si le préteur leur eût donné le signal, les soldats se dispersent dans la ville pour la piller. Æmilius s'oppose d'abord à leur emportement, et veut les contenir en leur remontrant « que le pillage est permis dans les villes forcées, et non dans celles dont la reddition est volontaire, et que, dans le premier cas même, le soldat doit attendre l'ordre de son général. » Mais voyant que la fureur et la cupidité ne connaissaient plus de frein, il envoie des hérauts dans toute la ville porter l'ordre à tous les citoyens de condition libre de se rassembler dans la place publique, pour y trouver auprès de sa personne une sauve-garde contre la soldatesque. Non content de cette précaution, le préteur se montra religieux observateur de sa parole, en tout ce qui dépendait de lui; il leur rendit avec leurs lois leur ville et leur territoire; et, comme l'hiver approchait, il choisit les ports de Phocée pour y faire hiverner sa flotte.

XXXIII. Ce fut alors que le consul, qui venait de traverser le pays des Ænians et des Maronites, apprit la défaite de la flotte syrienne à Myonnèse, et l'évacuation de Lysimachie. Cette dernière nouvelle lui fut encore plus agréable que celle de la victoire navale, surtout, lorsqu'arrivé sur les lieux, il y trouva des magasins considérables comme formés à dessein pour les besoins de son armée, et cela dans une ville dont le siége l'avait menacé d'une disette absolue et de longs travaux. On s'y arrêta quelques jours pour attendre les bagages et les malades que la fatigue avait obligés de se disperser dans les châteaux de la Thrace. Dès que tous les traîneurs eurent rejoint, le consul se remit en route par la Chersonèse, et arriva sur les bords de l'Hellespont, où Eumène avait fait tous les préparatifs nécessaires pour la traversée. Grâce à ses soins

jiciendum præparatis, velut in pacata littora, nullo prohibente, aliis aliò delatis navibus, sine tumultu trajecêre. Ea verò res Romanis auxit animos, concessum sibi transire cernentibus in Asiam : quam rem magni certaminis futuram crediderant. Stativa deinde ad Hellespontum aliquamdiu habuerunt : quia dies fortè, quibus Ancilia moventur, religiosi ad iter inciderant; iidem dies P. Scipionem propiore etiam religione, quia Salius erat, disjunxerant ab exercitu : causaque et is ipse moræ erat, dum consequeretur.

XXXIV. Per eos fortè dies legatus ab Antiocho in castra venerat, Byzantius Heraclides, de pace afferens mandata : quam impetrabilem fore magnam ei spem attulit mora et cunctatio Romanorum, quos, simul Asiam attigissent, effuso agmine ad castra regia ituros crediderat. Statuit tamen non priùs adire consulem, quàm P. Scipionem : et ita mandatum ab rege erat : in eo maximam spem habebat, prætérquam quòd et magnitudo animi, et satietas gloriæ placabilem eum maximè faciebat, notumque erat gentibus, qui victor ille in Hispaniâ, qui deinde in Africâ fuisset, etiam quòd filius ejus captus (64) in potestate regis erat. Is ubi, et quando, et quo casu captus sit, sicut pleraque alia, parum inter auctores constat : alii principio belli à Chalcide Oreum (65) petentem, circumventum ab regiis navibus tradunt : alii, posteaquam transitum in Asiam est, cum turmâ Fregellanâ missum exploratum ad regia castra, ef-

actifs, l'armée passa sans obstacle et sans trouver de résistance, et chacun aborda de son côté sans tumulte, comme sur un sol hospitalier. Rien n'inspira tant de confiance aux Romains que de trouver libre un passage qu'ils avaient dû craindre de se voir vivement disputer. On resta quelque temps campé sur les bords de l'Hellespont, parce que c'étaient les jours où les Saliens promènent dans Rome les boucliers sacrés, et durant lesquels il n'est pas permis de se mettre en route. Ce motif religieux, plus personnel encore à Publ. Scipion, qui était revêtu de ce sacerdoce, l'avait retardé, et l'armée attendait qu'il lui fût possible de la rejoindre.

XXXIV. Ce fut dans ce campement qu'on vit arriver un ambassadeur d'Antiochus, Héraclide de Byzance, avec des propositions de paix; il se flattait de l'obtenir avec moins de difficulté, depuis que les Romains paraissaient user de délais, au lieu de marcher précipitamment contre son maître dès leur entrée en Asie, comme il s'y était attendu. Cependant il résolut, conformément à ses instructions, de ne se présenter devant le consul qu'après avoir vu Publ. Scipion; il comptait beaucoup sur la médiation d'un héros qui, naturellement généreux, et déjà rassassié de gloire, semblait devoir être moins inflexible. Toute l'Asie savait avec quelle noblesse il avait usé de la victoire en Espagne et en Afrique, et l'intérêt d'un fils, qui se trouvait actuellement prisonnier d'Antiochus, ajoutait à ces espérances un nouveau degré de plausibilité. Les historiens, partagés sur ce fait, comme sur presque tous les autres, ne conviennent ni des lieux, ni de l'époque, ni de la manière dont ce jeune Romain était tombé au pouvoir de ce prince. Suivant les uns, dès le commencement de la guerre il avait été pris sur mer, en passant de Chalcis à Orée; selon d'autres, depuis le

fuso obviam equitatu, cùm reciperet sese, in eo tumultu delapsum equo cum duobus equitibus oppressum, ita ad regem deductum esse. Illud satis constat, si pax cum populo Romano maneret, hospitiumque privatim regi cum Scipionibus esset, neque liberaliùs, neque benigniùs haberi colique adolescentem, quàm cultus est, potuisse. Ob hæc cùm adventum P. Scipionis legatus exspectasset, ubi is venit, consulem adit, petitque ut mandata audiret.

XXXV. Advocato frequenti consilio, legati verba sunt audita. « Is, multis antè legationibus nequic-» quam ultro citroque de pace missis, eam ipsam » fiduciam impetrandi sibi esse dixit, quòd priores » legati nihil impetrassent. Smyrnam enim, et Lam-» psacum, et Alexandriam Troadem (66), et Lysi-» machiam in Europâ, jactatas in illis disceptationi-» bus esse; quarum Lysimachiâ jam cessisse regem, » ne quid in Europâ habere eum dicerent: eas quæ » in Asiâ sint civitates, tradere paratum esse, et si » quas alias Romani, quòd suarum partium fuerint, » vindicare ab imperio regio velint. Impensæ quoque » in bellum factæ partem dimidiam regem præstitu-» rum populo Romano. » Hæ conditiones erant pacis. Reliqua oratio fuit: « Ut memores rerum huma-» narum, et suæ fortunæ moderarentur, et alienam » ne urgerent. Finirent Europâ imperium; id quo-

passage en Asie, envoyé avec un escadron de Frégellans pour reconnaître l'ennemi, il avait rencontré une cavalerie supérieure en nombre; mais dans le tumulte d'une pareille retraite, il était tombé de cheval, avait été pris avec deux cavaliers et conduit au roi. Un point sur lequel on est d'accord, c'est que, quand même Antiochus eût été en paix avec Rome et eût eu des liaisons personnelles d'hospitalité avec la famille des Scipions, ce jeune guerrier n'eût pu éprouver un traitement plus noble et plus distingué. Tels furent les motifs de l'ambassadeur pour attendre Publ. Scipion. A peine fut-il arrivé qu'Héraclide vint se présenter au consul et lui exposer l'objet de sa mission.

XXXV. On lui donna audience devant une assemblée nombreuse. « C'était, dit-il, sur le peu de succès des négociations précédentes qu'il se fondait pour se promettre une plus heureuse réussite. Alors Smyrne, Lampsaque, Alexandrie de Troade, et Lysimachie en Europe avaient été autant d'obstacles à la paix. Aujourd'hui Lysimachie était déjà évacuée, et l'on ne pouvait objecter au roi qu'il eût conservé aucune possession en Europe. Ce prince était prêt à faire de plus l'abandon des trois autres villes et de toutes celles que les Romains voulaient soustraire à son obéissance, pour les récompenser de s'être déclarées en leur faveur. Enfin il s'engageait à payer la moitié des frais de la guerre. » Telles furent les propositions de l'envoyé d'Antiochus. Dans le reste de son discours, il exhortait les Romains « à se souvenir de l'inconstance des choses humaines, à user modérément de leur fortune, et à ne pas accabler un ennemi malheureux. L'Europe était un empire assez vaste pour suffire à leur ambition. L'acquisition de chacune des parties qui le composaient avait coûté moins de peine que

» que immensum esse. Parari singula acquirendo » faciliùs potuisse, quàm universa teneri posse. » Quòd si Asiæ quoque partem aliquam abstrahere » velint, dummodo non dubiis regionibus finiant, » vinci suam temperantiam Romanâ cupiditate, pa» cis et concordiæ causâ, regem passurum. » Ea quæ legato magna ad pacem impetrandam videbantur, parva Romanis visa. Nam « et impensam, quæ in » bellum facta esset, omnem præstare regem, æquum » censebant, cujus culpâ bellum excitatum esset : » et, non Ioniâ modò atque Æolide deduci debere » præsidia regia ; sed sicut Græcia omnis liberata » esset, ita quæ in Asiâ sint omnes liberari urbes. Id » aliter fieri non posse, quàm ut cis Taurum montem » possessione Asiæ Antiochus cedat. »

XXXVI. Legatus posteaquam nihil æqui in consilio impetrare se censebat, privatim (sic enim imperatum erat) P. Scipionis tentare animum conatus, omnium primùm filium ei sine pretio redditurum regem dixit : deinde ignarus et animi Scipionis, et moris Romani, auri pondus ingens est pollicitus, et nomine tantùm regio excepto, societatem omnis regni (67), si per eum pacem impetrasset. Ad ea Scipio : « Quòd Romanos omnes, quòd me, ad quem » missus es, ignoras, minùs miror, cùm te fortunam » ejus à quo venis, ignorare cernam. Lysimachia te» nenda erat, ne Chersonesum intraremus, aut ad » Hellespontum obsistendum, ne in Asiam trajice-

n'en coûterait la conservation du tout. Voulaient-ils encore lui enlever quelque portion de l'Asie? La modération du roi ferait pour l'amour de la paix ce sacrifice à l'ambition romaine, pourvu que les limites en fussent bien déterminées.» Mais ces offres, que l'ambassadeur croyait plus que suffisantes pour obtenir la paix, parurent bien peu avantageuses aux Romains. « Selon eux, il était de toute justice que le roi supportât seul les frais d'une guerre qu'il avait suscitée; il lui fallait non seulement retirer ses garnisons de l'Ionie et de l'Æolide, mais rendre la liberté à toutes les villes grecques de l'Asie, comme les Romains l'avaient rendue à toute la Grèce; ce qui ne pouvait se faire si le roi n'abandonnait la possession de l'Asie en deçà du mont Taurus qui servirait de borne à son royaume. »

XXXVI. Héraclide, désespérant d'obtenir du conseil des conditions plus raisonnables, résolut de sonder en particulier, comme on le lui avait recommandé, les dispositions de Scipion l'Africain; avant tout il lui annonça que son maître lui renverrait son fils sans rançon; puis, faute de connaître et la magnanimité de ce grand homme, et le caractère des Romains, il lui offrit une somme d'argent considérable et le partage de l'autorité dans les états d'Antiochus, à l'exception du titre de roi, si la Syrie devait la paix à son entremise. « Que » vous ne connaissiez, lui répondit Scipion, ni les Romains, » ni l'homme vers qui l'on vous envoie, je n'en suis pas étonné, » puisque vous ne connaissez pas même la situation de celui au » nom duquel vous êtes venu. Il fallait conserver Lysimachie, » si vous vouliez nous disputer l'entrée de la Chersonèse, ou

» remus; si pacem tanquam ab sollicitis de belli » eventu petituri eratis. Concesso verò in Asiam » transitu, et non solùm frenis, sed etiam jugo ac- » cepto (68), quæ disceptatio ex æquo, cùm impe- » rium patiendum sit, relicta est? Ego ex munificen- » tiâ regiâ maximum donum filium habebo: aliis, » deos precor, ne unquam fortuna egeat mea; ani- » mus certè non egebit. Pro tanto in me munere gra- » tum me esse in se sentiet, si privatam gratiam pro » privato beneficio desiderabit; publicè nec habebo » quicquam ab illo, nec dabo. Quod in præsentia » dare possim, fidele consilium est. Abi, nuncia meis » verbis, bello absistat, pacis conditionem nullam » recuset. » Nihil ea moverunt regem: tutam fore belli aleam ratum, quando perinde ac victo jam sibi leges dicerentur: omissâ igitur in præsentia mentione pacis, totam curam in belli apparatum intendit.

XXXVII. Consul, omnibus præparatis ad proposita exsequenda, cùm ex stativis movisset, Dardanum primùm, deinde Rhœteum, utrâque civitate obviàm effusâ, venit; inde Ilium processit, castrisque in campo, qui est subjectus mœnibus, positis, in urbem arcemque cùm ascendisset, sacrificavit Minervæ præsidi arcis; et Iliensibus (69) in omni rerum verborumque honore ab se oriundos Romanos

» nous disputer le passage de l'Hellespont, si vous vouliez
» fonder vos propositions de paix sur l'incertitude du succès
» de nos armes. Aujourd'hui qu'Antiochus nous a laissés passer
» librement en Asie, qu'il a reçu le frein et subi le joug, quel
» espoir lui reste-t-il de traiter d'égal à égal avec un peuple
» dont il n'a plus qu'à reconnaître la loi? Pour moi, le don le
» plus précieux que je puisse tenir de la munificence du roi, c'est
» la liberté de mon fils. Quant aux autres, veuillent les dieux
» que la fortune ne m'en fasse jamais un besoin! ce n'en sera
» du moins jamais un pour mon cœur. Que si Antiochus, pour
» un bienfait personnel, n'exige qu'une reconnaissance per-
» sonnelle, je lui prouverai qu'il n'aura point obligé un ingrat;
» mais, comme homme public, l'intérêt de l'état ne me per-
» met de lui rien devoir, ni de lui rien accorder. Pour le pré-
» sent, tout ce que je puis lui donner, c'est un conseil salutaire.
» Allez, dites-lui de ma part, de mettre bas les armes, et de ne
» refuser aucune des conditions qu'on voudra lui imposer. »
Ces avis ne furent point goûtés du roi; il voyait du moins une chance de salut dans la continuation de la guerre, puisqu'on lui dictait des lois comme s'il eût déjà été vaincu. Ainsi, renonçant à faire de nouvelles propositions de paix, il ne songea plus qu'à se mettre en état de défense.

XXXVII. De son côté, le consul, après avoir terminé tous les préparatifs nécessaires à l'exécution de ses desseins, quitta les côtes de l'Hellespont, arriva d'abord à Dardane, puis à Rhétée, dont les habitants vinrent en foule au-devant de lui. De là il s'avança jusqu'à Ilium, campa dans la plaine que commandent ses remparts, entra dans la ville, et monta jusqu'à la citadelle où il offrit un sacrifice à Minerve qui en est la divinité tutélaire, à la satisfaction commune des Iliens et des Romains;

præferentibus, et Romanis lætis origine suâ; inde profecti sextis castris ad caput Caici (70) amnis pervenerunt. Eò et Eumenes rex, conatus primò ab Hellesponto reducere classem in hiberna Elæam, adversis deinde ventis cùm aliquot diebus superare Lecton promontorium non potuisset, in terram egressus, ne deesset principiis rerum, quâ proximum fuit, in castra Romana cum parvâ manu contendit. Ex castris Pergamum remissus ad commeatus expediendos, tradito frumento quibus jusserat consul, in eadem stativa rediit; inde plurium dierum præparatis cibariis, consilium erat ire ad hostem priusquam hiems opprimeret. Regia castra circa Thyatira erant: ibi cùm audisset Antiochus P. Scipionem ægrum Elæam delatum, legatos, qui filium ad eum reducerent, misit. Non solùm animo patrio gratum munus, sed corpori quoque salubre gaudium fuit: satiatusque tandem complexu filii, « Renunciate, inquit, gratias regi me agere: referre gratiam aliam nunc non posse, quàm ut suadeam, ne antè in aciem descendat (71), quàm ut in castra me redisse audierit. » Quanquam septuaginta millia peditum, plus duodecim millia equitum, animos interdum ad spem certaminis faciebant, motus tamen Antiochus tanti auctoritate viri, in quo ad incertos belli eventus omnis fortunæ posuerat subsidia, recepit se transgressus Phrygium amnem (72), circaque Magnesiam (73) quæ ad Sipylum est posuit

les premiers s'empressant de reconnaître, par toutes sortes d'honneurs et d'égards, une nation dont la gloire rejaillissait sur leur patrie commune; et les autres, flattés de revoir dans Troie le berceau de leur origine. De là on arriva en six jours de marche à la source du Caïcus. Eumène avait d'abord voulu ramener sa flotte de l'Hellespont dans le port d'Élée où elle devait hiverner; mais, arrêté quelques jours par des vents contraires qui ne lui permettaient pas de doubler le promontoire Lectum, il prit la route de terre, et, pour seconder les premières opérations, se rendit par les chemins les plus courts au camp romain, avec un corps de troupes peu considérable. Il en repartit pour Pergame, afin d'en tirer des convois; et lorsqu'il eut livré les blés aux munitionnaires chargés par le consul de les recevoir, il revint au camp. On y prépara des vivres pour plusieurs jours, et l'armée se diposait à marcher à l'ennemi avant que l'hiver ne la condamnât à l'inaction. Le roi était campé aux environs de Thyatire; là, sur la nouvelle que Publ. Scipion était malade et s'était fait transporter à Élée, il lui envoya des députés pour remettre son fils entre ses mains. La vue d'un objet si agréable au cœur d'un père fut pour sa santé le plus efficace de tous les remèdes. Après avoir satisfait aux premiers transports paternels : « Allez, dit-il aux envoyés, allez assurer » le roi de toute ma reconnaissance : pour le moment, je ne » puis lui en donner d'autre preuve que de lui conseiller de ne » point tenter le sort d'une bataille, avant qu'il ait appris mon » retour au camp. » Antiochus avait soixante-dix mille hommes d'infanterie et plus de douze mille chevaux; et des forces si considérables pouvaient le rassurer sur l'événement d'un combat; cependant, ébranlé par l'autorité de ce grand homme, qu'il regardait comme sa dernière ressource, si la fortune trahis-

castra : et ne, dum extrahere tempus vellet, munimenta Romani tentarent, fossam sex cubitis altam, duodecim latam, cùm duxisset, extrà duplex vallum fossæ circumdedit; interiore labro murum cum turribus crebris objecit : unde facilè arceri transitu fossæ hostis posset.

XXXVIII. Consul circa Thyatira regem esse ratus, continuis itineribus quinto die ad Hyrcanum campum (74) descendit; inde cùm profectum audisset, secutus vestigia, citra Phrygium amnem, quatuor millia ab hoste posuit castra. Eò mille ferme equites (maxima pars Gallogræci erant, et Dahæ quidam, aliarumque gentium sagittarii equites intermisti) tumultuosè amne trajecto, in stationes impetum fecerunt. Primò turbaverunt incompositos : deinde cùm longius certamen fieret, Romanorum, ex propinquis castris facili subsidio, cresceret numerus; regii fessi jam et plures non sustinentes, recipere se conati, circa ripam amnis, priusquam flumen ingrederentur, ab instantibus tergo aliquot interfecti sunt. Biduum deinde silentium fuit, neutris transgredientibus amnem : tertio post die Romani simul omnes transgressi sunt : et duo millia ferme et quingentos passus ab hoste posuerunt castra. Metantibus, et muniendo occupatis, tria millia delecta equitum peditumque regiorum magno terrore ac tumultu advenêre; aliquanto pauciores qui in statione

sait ses efforts, il passa le fleuve Phrygius, et alla camper sous les murs de Magnésie, au pied du mont Sipyle. Dans cette position, pour que ses délais n'enhardissent pas les Romains à faire quelque tentative sur son camp, il fit creuser un fossé profond de six coudées et large de douze, le revêtit au dehors d'une double palissade, et éleva sur le revers un mur flanqué de plusieurs tours, d'où il était facile d'écarter l'ennemi s'il tentait de franchir le fossé.

XXXVIII. Le consul, dans la persuasion que le roi était encore à Thyatire, continua sa marche sans s'arrêter, et le cinquième jour arriva dans la plaine d'Hyrcanie; mais, apprenant qu'Antiochus en était parti, il suivit ses traces, et alla camper en deçà du fleuve Phrygius, à quatre milles de l'ennemi. En ce moment, mille cavaliers, la plupart Dahes et Gallogrecs, avec quelques archers de diverses nations, passèrent le fleuve et vinrent fondre sur les postes avancés. Cette charge imprévue y jeta d'abord le désordre; mais le combat se prolongeant, les Romains, à portée de leur camp, reçurent du renfort, tandis que les Syriens, fatigués et inférieurs en nombre, furent forcés à la retraite; ils furent vivement poursuivis, et quelques-uns d'eux furent atteints et tués sur les bords du fleuve, avant d'avoir pu le repasser. Deux jours s'écoulèrent ensuite sans qu'aucun des deux partis tentât le passage; le troisième, l'armée romaine se porta toute entière sur l'autre rive, et campa à deux mille cinq cents pas de l'ennemi. Pendant qu'elle était occupée à se retrancher, trois mille hommes d'élite, tant cavaliers que fantassins, vinrent charger avec un bruit effrayant. Deux mille hommes seulement couvraient les travailleurs; ces braves gens, malgré l'infériorité de leurs forces, soutinrent d'abord le premier choc, puis, le combat venant à

erant, duo tantùm millia, per se, nullo à munimento castrorum milite avocato, et primò æquum prælium sustinuêre, et crescente certamine, pepulerunt hostes, centum ex his occisis, centum ferme captis. Per quatriduum insequens, instructæ utrimque acies pro vallo stetêre; quinto die Romani processêre in medium campi. Antiochus nihil promovit signa; ita ut extremi minùs mille pedes à vallo abessent.

XXXIX. Consul, posteaquam detrectari certamen vidit, postero die in consilium advocavit, « Quid sibi » faciendum esset, si Antiochus pugnandi copiam » non faceret? Instare hiemem. Aut sub pellibus » habendos milites fore, aut, si concedere in hiberna » vellent, differendum esse in æstatem bellum. » Nullum unquam hostem Romani æquè contempserunt; conclamatum undique est, « duceret extem» plo, et uteretur ardore militum : » qui tanquam non pugnandum cum tot millibus hostium, sed par numerus pecorum trucidandus esset, per fossas, per vallum castra invadere parati erant, si in prælium hostis non exiret. Cn. Domitius (75) ad explorandum iter, et quâ parte adiri vallum hostium posset, missus, posteaquam omnia certa retulit, postero die propiùs castra admoveri placuit; tertio signa in medium campi prolata, et instrui acies cœpta est. Nec Antiochus ultrà tergiversandum ratus, ne et suorum animos minueret detrectando certamen, et hostium spem augeret, et ipse copias eduxit : tantùm progres-

s'échauffer, repoussèrent l'ennemi, lui tuèrent cent hommes et lui firent cent prisonniers. Les quatre jours suivants, les deux armées restèrent en présence, chacune rangée en bataille devant ses retranchements; le cinquième, les Romains s'avancèrent au milieu de la plaine. Antiochus n'en resta pas moins immobile, bien que les premiers rangs des ennemis ne fussent pas à mille pas de son camp.

XXXIX. Le consul, voyant le roi se refuser au combat, tint conseil le lendemain, pour délibérer sur le parti qu'il aurait à prendre si l'ennemi persistait à éviter tout engagement. « L'hiver approchait; il faudrait donc, ou retenir le soldat sous la tente, ou, si l'on se décidait à rentrer dans ses quartiers d'hiver, ajourner la guerre à la campagne suivante. » Jamais ennemi n'avait inspiré tant de mépris aux Romains. On s'écrie tout d'une voix « qu'il faut marcher au combat et profiter de l'ardeur des troupes. » Tous voyant, dans tant de milliers d'hommes, moins de guerriers à combattre que de vils troupeaux à égorger, sont prêts à forcer le camp, en dépit des fossés et des palissades, pour peu que l'ennemi tarde à sortir de ses lignes. Le lendemain, sur le rapport exact de Cn. Domitius, envoyé sonder le terrain et reconnaître de quel côté on pouvait attaquer les retranchements, le général romain jugea à propos de porter son camp en avant; le troisième jour, l'armée se développa au milieu de la plaine, et s'y forma en bataille. De son côté, Antiochus, dans la crainte d'augmenter, par de plus longs délais, le découragement des siens et la confiance des ennemis, sortit lui-même de son camp, mais ne s'en éloigna qu'autant qu'il était nécessaire pour annoncer sa résolution de

sus à castris, ut dimicaturum appareret. Romana acies unius prope formæ fuit, et hominum et armorum genere: duæ legiones Romanæ, duæ sociûm (76) ac Latini nominis erant: quina millia et quadringenos singulæ habebant. Romani mediam aciem, cornua Latini tenuerunt: Hastatorum prima signa, deinde Principum erant: Triarii (77) postremos claudebant. Extra hanc veluti justam aciem, à parte dexterâ consul Achæorum cetratis immistos auxiliares Eumenis, tria millia ferme peditum, æquatâ fronte instruxit: ultra eos equitum minùs tria millia opposuit, ex quibus Eumenis octingenti, reliquus omnis equitatus Romanus erat: extremos Tralles et Cretenses (quingentorum utrique numerum explebant) statuit. Lævum cornu non videbatur egere talibus auxiliis, quia flumen ab eâ parte ripæque deruptæ claudebant; quatuor tamen inde turmæ equitum oppositæ. Hæc summa copiarum erat Romanis: et duo millia mistorum Macedonum Thracumque, qui voluntate secuti erant, præsidio relicti sunt castris. Sexdecim elephantos post Triarios in subsidio locaverunt; nam prætérquam quòd multitudinem regiorum elephantorum (erant autem quatuor et quinquaginta) sustinere non videbantur posse, ne pari quidem numero Indicis Africi resistunt; sive quia magnitudine, (longè enim illi præstant) sive robore animorum vincuntur.

XL. Regia acies varia magis multis gentibus, dissimilitudine armorum auxiliorumque, erat. Decem et sex millia peditum more Macedonum armati fuêre,

combattre. L'armée du consul offrait un aspect presque uniforme en hommes et en armes; elle était composée de deux légions romaines et de deux divisions d'alliés du nom latin, chacune forte de cinq mille quatre cents hommes. Les Romains occupaient le centre, et les Latins, les ailes. Les hastats formaient la première ligne; les princes, la seconde; et les triaires, la dernière. Hors de ce corps d'armée presque complet, le consul mit à l'aile droite, et sur un même front, les auxiliaires d'Eumène, mêlés aux Achéens, armés de boucliers; au-delà, près de trois mille cavaliers, presque tous Romains, à l'exception de huit cents amenés par Eumène, et derrière eux cinq cents Tralliens et autant de Crétois. L'aile gauche pouvait se passer d'un pareil renfort; elle était appuyée au fleuve, dont les bords escarpés la couvraient suffisamment; cependant on la fit soutenir par quatre escadrons de cavalerie. Telle était la force de l'armée romaine, y compris deux mille volontaires, tant Thraces que Macédoniens, qui furent chargés de la garde du camp. Seize éléphants furent placés derrière les triaires au corps de réserve; car outre qu'on ne pouvait les opposer avec succès à ceux d'Antiochus, qui en avait cinquante-quatre, les éléphants africains, à nombre égal, ne peuvent tenir contre les indiens, qui leur sont supérieurs en stature, comme en courage.

XL. L'armée du roi, composée de différentes nations, offrait un coup-d'œil plus varié par la diversité des armes; son infanterie était forte de seize mille hommes armés comme la

qui phalangitæ appellabantur; hæc media acies fuit in fronte (78), in decem partes divisa. Partes eas interpositis binis elephantis distinguebat: à fronte introrsus in duos et triginta ordines armatorum acies patebat. Hoc et roboris in regiis copiis erat, et perinde cùm aliâ specie, tum eminentibus tantùm inter armatos elephantis magnum terrorem præbebat. Ingentes ipsi erant; addebant speciem frontalia, et cristæ, et tergo impositæ turres, turribusque superstantes, præter rectorem quaterni armati. Ad latus dexterum phalangitarum mille et quingentos equites Gallogræcorum opposuit; his tria millia equitum loricatorum (cataphractos ipsi appellant) adjunxit; addita his ala mille ferme equitum: agema eam vocabant. Medi (79) erant lecti viri, et ejusdem regionis (80) misti multarum gentium equites; continens his grex sexdecim elephantorum est oppositus in subsidiis. Ab eâdem parte paululùm producto cornu, regia cohors erat: Argyraspides (81) à genere armorum appellabantur. Dahæ deinde equites sagittarii mille et ducenti; tum levis armatura trium millium, pari ferme numero, pars Cretenses, pars Tralles; duo millia et quingenti Mysi (82) sagittariis adjuncti erant. Extremum cornu claudebant quatuor millia misti Cyrtæi (83) funditores, et Elymæi (84) sagittarii. Ab lævo cornu phalangitis adjuncti erant Gallogræci equites mille et quingenti: et similiter his armati duo millia Cappadocum (85) ab Ariarathe (86)

phalange macédonienne; ce corps formait le centre; il était divisé en dix autres, dont chacun présentait un front de cinquante hommes sur trente-deux de profondeur. Dans les intervalles de chaque division, étaient placés deux éléphants. Cette infanterie, la principale force de l'armée, en imposait par la fierté de sa contenance, et par les éléphants qui dominaient toute la ligne. La stature de ces énormes colosses semblait encore rehaussée par les panaches qui flottaient sur leur tête; chacun d'eux portait sur son dos une tour montée par quatre combattants, sans compter le conducteur. A la droite de cette phalange étaient quinze cents cavaliers gallogrecs, auxquels le roi joignit trois mille cuirassiers qu'on nomme *cataphractes*, et un escadron d'environ mille chevaux, appelé *agéma*; c'était l'élite des Mèdes et des différentes peuplades de cette vaste région. Sur la même ligne fut postée une masse de seize éléphants pour les soutenir. Du même côté, et sur le prolongement de l'aile droite était la cohorte du roi, à qui l'éclat de ses boucliers d'argent avait fait donner le nom d'*argyraspides*. Venaient ensuite douze cents cavaliers dahes, armés de flèches, avec deux mille cinq cents archers mysiens; puis quinze cents Crétois et autant de Tralliens, armés à la légère. L'extrémité de l'aile était couverte par quatre mille hommes, tant frondeurs cyrtéens qu'archers élyméens. A l'aile gauche, la phalange était soutenue par quinze cents cavaliers gallogrecs et deux mille Cappadociens de la même arme, qu'avait envoyés le roi Aria-

29..

missi rege. Inde auxiliares misti omnium generum duo millia et septingenti, et tria millia cataphractorum equitum, et mille alii equites, regia ala, levioribus tegumentis suis equorumque, alio haud dissimili habitu: Syri plerique erant Phrygibus et Lydis immisti. Ante hunc equitatum falcatæ quadrigæ, et cameli quos appellant dromadas: his insidebant Arabes sagittarii, gladios habentes tenues, longos quaterna cubita, ut ex tantâ altitudine contingere hostem possent. Inde alia multitudo, par ei quæ in dextro cornu erat; primi Tarentini, deinde Gallogræcorum equitum duo millia et quingenti: inde Neocretes (87) mille, et eodem armatu Cares et Cilices mille et quingenti, et totidem Tralles, et tria millia cetratorum: Pisidæ erant, et Pamphylii, et Lycii: tum Cirtæorum et Elymæorum paria in dextro cornu locatis auxilia, et sexdecim elephanti modico intervallo distantes. Rex ipse in dextero cornu (88) erat: Seleucum filium et Antipatrum fratris filium in lævo præposuit: media acies tribus permissa, Minioni, et Zeuxidi, et Philippo magistro elephantorum.

XLI. Nebula matutina, crescente die levata in nubes, caliginem dedit; humor inde ab Austro velut perfudit omnia. Quæ nihil admodum Romanis, eadem perincommoda regiis erant; nam et obscuritas lucis in acie modicâ Romanis non adimebat in omnes partes conspectum, et humor, toto ferè gravi arma-

rathe. Sur la même ligne, on rangea deux mille sept cents auxiliaires de diverses nations, trois mille cuirassiers, mille autres à peu près semblables, mais couverts, ainsi que leurs chevaux, d'une armure plus légère. Cette troupe, qui faisait partie de la maison du roi, était composée de Syriens, de Phrygiens et de Lydiens. En avant de cette cavalerie étaient rangés les chars à quatre chevaux, armés de faux, et les chameaux qu'on nomme *dromadaires*. Ces derniers étaient conduits par des archers arabes, qui portaient des épées à lames étroites, mais, longues de quatre coudées, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de leurs montures. Suivait la foule des auxiliaires, à peu près comme à l'aile droite; d'abord les Tarentins, puis deux mille cinq cents cavaliers gallogrecs, mille Néocrétois, quinze cents Cariens et Ciliciens de la même arme, autant de Tralliens, trois mille soldats tirés de Pisidie, de Pamphylie et de Lycie, tous armés de légers boucliers de cuir; le même nombre de Cirtéens et d'Élyméens qu'à l'aile droite, et enfin seize éléphants à quelque distance. Le roi commandait l'aile droite; il avait donné le commandement de la gauche à son fils Séleucus et à son neveu Antipater; le centre était sous les ordres de trois chefs, Minion, Zeuxis, et Philippe, maître des éléphants.

XLI. Un brouillard, qui s'était levé le matin, couvrit les deux armées d'une obscurité profonde; et les nuages, épaissis par le vent du midi, versèrent une pluie qui inonda toute la plaine. Ce double accident, dont l'effet fut peu sensible aux Romains, incommoda beaucoup les troupes du roi. Les premiers occupaient trop peu de terrain pour que l'obscurité em-

tu, nihil gladios aut pila hebetabat. Regii, tam latâ acie, ne ex medio quidem cornua sua circumspicere poterant, nedum extremi inter se conspicerentur : et humor arcus, fundasque, et jaculorum amenta emollierat. Falcatæ quoque quadrigæ, quibus se perturbaturum hostium aciem Antiochus crediderat, in suos terrorem verterunt : armatæ autem in hunc maximè modum erant : cuspides circa temonem ab jugo decem cubito exstantes, velut cornua, habebant, quibus, quicquid obvium daretur, transfigerent : et in extremis jugis binæ circà eminebant falces, altera æquata jugo, altera inferior in terram devexa; illa, ut quidquid ab latere objiceretur, abscinderet, hæc, ut prolapsos subeuntesque (89) contingeret; item ab axibus rotarum utrimque binæ eodem modo diversæ deligabantur falces. Sic armatas quadrigas, quia si in extremo, aut in medio locatæ forent, per suos agendæ erant, in primâ acie, ut ante dictum est, locaverat rex. Quod ubi Eumenes vidit, haud ignarus pugnæ, et quàm anceps esset auxilii genus, si quis pavorem magis equis injiceret, quàm justâ adoriretur pugnâ, Cretenses sagittarios, funditoresque, et jaculatores equitum, non confertos, sed quàm maximè possent dispersos, excurrere jubet; simul omnibus partibus tela ingerere. Hæc velut procella, partim vulneribus missilium undique conjectorum, partim clamoribus dissonis, ita consternavit equos, ut repentè velut effrenati passim

pêchât les divisions de se voir de tous les points ; et comme la plupart étaient pesamment armés, la pluie n'émoussait ni le tranchant de leurs épées, ni la pointe de leurs javelots. Il n'en était pas de même de l'armée du roi ; elle embrassait une surface si étendue que le centre ne pouvait distinguer ses flancs ; à plus forte raison ne pouvait-on s'apercevoir d'une aile à l'autre ; et l'humidité avait relâché les cordes des arcs et des frondes, ainsi que les courroies des javelots. Les chars même, armés de faux, sur lesquels Antiochus comptait pour rompre la ligne ennemie, ne servirent qu'à reporter le désordre dans la sienne. Telle en était à peu près la construction : du siége du conducteur au milieu du timon partaient dix lances d'une coudée de long, en forme de cornes, destinées à percer tout ce qui se trouverait sur leur passage ; de chaque côté du joug sortaient deux faux, l'une au niveau du joug, pour trancher tout ce qui se présenterait sur les flancs ; l'autre, dont la pointe était inclinée vers la terre, pour atteindre les guerriers tombés et ceux qui tenteraient de s'approcher ; enfin, à chaque extrémité de l'essieu, étaient attachées deux faux également disposées en sens contraire. Antiochus, qui sentait qu'il faudrait ouvrir la ligne pour donner passage à ces chars, si on les plaçait à l'arrière-garde ou au centre, les avait rangés, comme je l'ai dit plus haut, en avant du front de bataille. A cette vue, Eumène, qui connaissait cette espèce d'arme, et qui savait combien c'est une ressource équivoque, lorsqu'au lieu d'une attaque régulière on se bornait à effaroucher les chevaux, ordonne aux archers crétois, aux frondeurs, et à la cavalerie légère armée de traits, de se disperser le plus qu'ils pourraient, et de faire pleuvoir de tous les côtés une grêle de traits. Cette pluie meurtrière, accompagnée de cris discordants, effaroucha les

incerto cursu ferrentur : quorum impetus et levis armatura, et expediti funditores, et velox Cretensis momento declinabant : et eques insequendo, tumultum ac pavorem equis, camelisque et ipsis simul consternatis, augebat, clamore et ab aliâ circumstantium turbâ multiplici adjecto. Ita medio inter duas acies campo exiguntur quadrigæ : amotoque inani ludibrio, tum demum ad justum prælium, signo utrimque dato, concursum est.

XLII. Ceterùm vana illa res veræ mox cladis causa fuit : auxilia enim subsidiaria, quæ proxima locata erant, pavore et consternatione quadrigarum territa, et ipsa in fugam versa, nudarunt omnia usque ad cataphractos equites : ad quos cùm dissipatis subsidiis pervenisset equitatus Romanus, ne primum quidem impetum pars eorum sustinuerunt : alii fusi sunt, alii propter gravitatem tegumentorum armorumque oppressi sunt. Totum deinde lævum cornu inclinavit ; et turbatis auxiliaribus, qui inter equitem, et quos appellant phalangitas, erant, usque ad mediam aciem terror pervenit. Ibi simul perturbati ordines, et impeditus intercussu suorum usus prælongarum hastarum : *sarissas* (90) Macedones vocant. Intulêre signa Romanæ legiones, ét pila in perturbatos conjecêre : ne interpositi quidem elephanti militem Romanum deterrebant, assuetum jam ab Africis bellis et vitare impetum belluæ, et ex transverso aut pilis incessere, aut, si propiùs subire

chevaux, au point qu'ils prirent le mors aux dents, et se répandirent au hasard dans la plaine. Les frondeurs, les archers et toute la troupe légère se dérobaient aisément à cette charge tumultueuse, tandis que la poursuite des cavaliers qui harcelaient les chevaux ajoutait encore au désordre. L'alarme se communiqua bientôt aux chameaux eux-mêmes, épouvantés du bruit confus qui se faisait autour d'eux. On fut donc obligé de les faire rentrer dans les rangs; et, ce vain épouvantail écarté, le signal fut donné des deux côtés, et le combat s'engagea dans les règles.

XLII. Mais cette première terreur causa bientôt la déroute de l'armée. Les auxiliaires, voisins de ce vain appareil, partageant l'épouvante des chevaux, prirent eux-mêmes la fuite, et laissèrent tout à découvert, jusqu'aux cuirassiers: ceux-ci, attaqués par la cavalerie romaine, qui avait pénétré jusqu'à eux sans obstacle, ne purent même en soutenir le premier choc; les uns se débandent, les autres restent sur la place, embarrassés par la pesanteur de leur armure. Bientôt l'aîle gauche entière plie, et le désordre des auxiliaires, qui se trouvaient entre la cavalerie et la phalange, se communique jusqu'au centre. Les rangs sont rompus, et le mouvement rétrograde des fuyards empêche l'infanterie de faire usage de ses longues piques, que les Macédoniens appellent *sarisses*. Alors les Romains tombent sur eux à coups de javelots, sans être arrêtés par les éléphants qui sont postés entre chaque ligne; car depuis les guerres d'Afrique, ils étaient accoutumés à éviter la charge impétueuse de ces animaux, soit en leur perçant de loin les flancs à coups de traits, soit en leur coupant les jarrets, lorsqu'il était possible de les approcher. Déjà la première ligne du centre était enfoncée, et les Romains taillaient en pièces le corps d'armée qu'ils

posset, gladio nervos incîdere. Jam media acies ferè omnis à fronte prostrata erat, et subsidia circumita à tergo cædebantur: cùm in parte aliâ fugam suorum, et prope jam ad ipsa castra clamorem paventium accepêre. Namque Antiochus à dextro cornu, cùm ibi fiduciâ fluminis nulla subsidia cerneret, præter quatuor turmas equitum, et eas, dum applicant se suis, ripam nudantes, impetum in eam partem cum auxiliis et cataphracto equitatu facit; nec à fronte tantùm instabat, sed circumito à flumine cornu, jam ab latere urgebat: donec fugati equites primùm, deinde proximi peditum effuso cursu ad castra compulsi sunt.

XLIII. Præerat castris M. Æmilius tribunus militum, M. Lepidi filius, qui post annos paucos pontifex maximus factus est. Is, quâ fugam cernebat suorum, cum præsidio omni occurrit: et stare primò, deinde redire in pugnam jubebat, pavorem et turpem fugam increpans. Minæ exinde erant, in perniciem suam cæcos ruere, ni dicto parerent; postremò dat signum suis, ut primos fugientium cædant; turbam insequentium ferro et vulneribus in hostes redigant. Hic major timor minorem vicit: ancipiti coacti metu primò constiterunt: deinde et ipsi redierunt in pugnam, et Æmilius cum suo præsidio (erant autem duo millia virorum fortium) effusè sequenti regi acriter restitit: et Attalus Eumenis frater à dextro cornu, à quo lævum hostium primo impetu fugatum

avaient tourné, lorsqu'ils apprirent la déroute de l'aile gauche, et même entendirent les cris d'effroi des fuyards qui se précipitaient vers le camp. Le consul, comptant cette aile assez couverte par le fleuve, n'avait destiné à la soutenir que quatre escadrons de cavalerie, qui même s'étaient éloignés de la rive pour se joindre au reste de l'armée. Antiochus, de la droite qu'il commandait, remarque ce vide, fond sur ce côté dégarni avec ses auxiliaires et ses cuirassiers, presse les Romains de front; et les tournant même le long du fleuve, commence à les charger en flanc. Bientôt la cavalerie renversée, l'infanterie qui en est voisine se débande et regagne le camp de la fuite la plus désordonnée.

XLIII. La garde du camp était confiée au tribun M. Æmilius, fils de Marcus Lépidus, qui, peu d'années après, fut élu à la dignité de souverain pontife. Ce généreux guerrier, indigné de cette fuite honteuse, se présente avec sa troupe sur le passage des fuyards, les arrête, leur reproche leur lâche désertion, les menace d'une mort certaine, s'ils ne se hâtent de retourner au combat. En même temps, il donne aux siens le signal de faire main basse sur les plus avancés, et de forcer les autres, à grands coups d'épée, de faire volte-face. La crainte d'un péril présent l'emporte sur celle d'un péril plus éloigné. Placés entre ces deux extrémités, ils s'arrêtent d'abord, puis retournent au combat. Cependant, Æmilius avec sa troupe, forte de deux mille hommes d'élite, fait tête à Antiochus, qui s'abandonnait à la poursuite des fuyards. En même temps, Attale, frère d'Eumène, apercevant de l'aile droite, dont la première charge avait mis en déroute la gauche des ennemis, la fuite des

fuerat, ut ab sinistro fugam suorum, et tumultum circa castra vidit, in tempore cum ducentis equitibus advenit. Antiochus posteaquam et eos, quorum terga modò viderat, repetentes pugnam, et aliam et à castris, et ex acie affluentem turbam conspexit; in fugam vertit equum. Ita utroque cornu victores Romani (91) per acervos corporum (quos in mediâ maximè acie cumulaverant, ubi et robur fortissimorum virorum, et armà gravitate fugam impedierant) pergunt ad castra diripienda. Equites primi omnium Eumenis, deinde et alius equitatus toto passim campo sequuntur hostem, et postremos, ut quosque adepti sunt, cædunt. Ceterùm fugientibus major pestis intermistis quadrigis, elephantisque, et camelis erat, et suâ ipsorum turbâ: cùm solutis ordinibus velut cæci super alios alii ruentes, incursu belluarum obtererentur. In castris quoque ingens, et major prope quàm in acie cædes est edita: nam et primorum fuga in castra maximè inclinavit, et hujus fiduciâ multitudinis, qui in præsidio erant, pertinaciùs pro vallo pugnarunt: retenti in portis valloque quæ se impetu ipso capturos crediderant Romani, posteaquam tandem perruperunt, ab irâ graviorem ediderunt cædem.

XLIV. Ad quinquaginta millia peditum (92) cæsa eâ die dicuntur, equitum quatuor millia; mille et quadringenti capti, et quindecim cum rectoribus elephanti. Romanorum aliquot vulnerati sunt; ceci-

Romains à l'autre aile, et le danger qui menace le camp, arrive à temps avec deux cents chevaux. Alors Antiochus, qui voit revenir à la charge ceux qu'il poursuivait naguère, d'autres sortir du camp ou revenir en foule sur lui du corps de bataille, tourne bride et pique des deux. Ainsi les Romains, vainqueurs aux deux ailes, franchissent les monceaux de cadavres entassés au centre, où l'élite de l'armée ennemie avait opposé une plus vigoureuse résistance, où elle avait succombé sous la pesanteur de son armure qui retardait sa fuite, et se portent vers le camp ennemi pour le piller. Les cavaliers d'Eumène, bientôt suivis du reste de la cavalerie, donnent la chasse aux vaincus dans toute l'étendue de la plaine, et taillent en pièces les premiers qu'ils peuvent atteindre. Mais ce qui fut encore plus funeste aux Syriens, ce fut cette horrible confusion de chars, d'éléphants, de chameaux, ces flots de fuyards qui se croisaient, et qui, débandés, éperdus, couraient en aveugles, et périssaient foulés aux pieds par les éléphants. Dans le camp même le carnage fut encore plus grand qu'il ne l'avait été dans la mêlée; car ce fut là que la fuite emporta les premiers qui, dans l'espérance d'être soutenus par ceux qui en avaient la garde, se battirent en désespérés devant les retranchements, et les Romains, qui s'étaient flattés d'emporter le camp du premier assaut, irrités d'une résistance inattendue, ne l'eurent pas plutôt forcé qu'ils y firent une plus sanglante boucherie.

XLIV. Antiochus perdit ce jour-là, d'après le calcul des historiens, cinquante mille hommes de pied et quatre mille chevaux; on lui fit quatorze cents prisonniers, et quinze éléphants, avec leurs conducteurs, tombèrent au pouvoir du vain-

derunt non plus treceuti pedites, quatuor et viginti equites, et de Eumenis exercitu quinque et viginti. Et illo quidem die victores, direptis hostium castris, cum magnâ prædâ in sua reverterunt : postero die spoliabant cæsorum corpora, et captivos contrahebant. Legati ab Thyatirâ, et à Magnesiâ ad Sipylum (93), ad dedendas urbes venerunt. Antiochus cum paucis fugiens, in ipso itinere pluribus congregantibus se, modicâ manu armatorum mediâ fermè nocte Sardes (94) concessit : inde cùm audisset Seleucum filium, et quosdam amicorum Apameam (95) prægressos, et ipse quartâ vigiliâ cum conjuge ac filiâ petit Apameam, Zenoni traditâ custodiâ urbis, Timone Lydiæ præposito : quibus spretis, consensu oppidanorùm, et militum qui in arce erant, legati ad consulem missi sunt.

XLV. Sub idem ferè tempus, et ab Trallibus (96), et à Magnesiâ quæ super Mæandrum est (97), et ab Epheso, legati ad dedendas urbes venerunt. Reliquerat Ephesum Polyxenidas, auditâ pugnâ, et classe usque ad Patara Lyciæ pervectus, metu stationis Rhodiarum navium, quæ ad Megisten erant, in terram egressus, cum paucis itinere pedestri Syriam petiit. Asiæ civitates in fidem consulis ditionemque populi Romani sese tradebant. Sardibus jam consul erat; eò et P. Scipio ab Elææ, cùm primùm pati laborem viæ potuit, venit. Sub idem ferè tempus, caduceator ab Antiocho per Scipionem à consule petiit impetravitque, ut oratores mittere liceret regi. Pau-

queur. Les Romains eurent un assez grand nombre de blessés; mais leur perte ne monta qu'à trois cents fantassins, à vingt-quatre de leurs cavaliers et à vingt-cinq de ceux d'Eumène. Le même jour ils pillèrent le camp ennemi qui leur valut un riche butin; le lendemain ils dépouillèrent les morts et rassemblèrent leurs prisonniers. Les villes de Thyatire et de Magnésie, près du mont Sipyle, envoyèrent leur soumission. Antiochus, peu accompagné d'abord, ramassa dans sa fuite un plus grand nombre de soldats, et arriva vers le milieu de la nuit à Sardes, avec un corps de troupes peu considérable; mais en apprenant que son fils Séleucus et quelques-uns des grands de sa cour s'étaient retirés à Apamée, il partit lui-même avec sa femme et sa fille, et prit la route de cette ville, laissant la défense de Sardes à Zénon, et à Timon le gouvernement de la Lydie; mais, au mépris de ces deux officiers, les habitants, de concert avec les soldats, envoyèrent des députés au consul.

XLV. Vers le même temps, il arriva de Tralles, de Magnésie au-dessus du Méandre, et d'Éphèse, des députations chargées de rendre ces villes aux Romains. Polyxénidas avait quitté Éphèse à la nouvelle de la défaite d'Antiochus, et conduit sa flotte jusqu'à Patare en Lycie; mais, dans la crainte d'être attaqué par l'escadre rhodienne qui croisait à la hauteur de Mégiste, il débarqua et prit la route de Syrie avec une faible escorte. Dès lors les cités de l'Asie s'empressèrent de remettre leur sort à la discrétion du consul et de reconnaître la domination romaine. Déjà le consul était à Sardes : ce fut là que P. Scipion, parti d'Élée, vint le joindre, aussitôt que sa santé lui permit de soutenir la fatigue du voyage. Bientôt après un héraut d'Antiochus fut introduit par Scipion l'Africain auprès du consul, et obtint, pour son maître, la permission d'envoyer des

cos post dies Zeuxis, qui præfectus Lydiæ fuerat, et Antipater fratris filius, venerunt: hi priùs Eumene convento, quem propter vetera certamina aversum maximè à pace credebant esse, et placatiore eo et suâ et regis spe invento, tum P. Scipionem, et per eum consulem adierunt; præbitoque iis petentibus frequenti consilio ad mandata edenda: « Non tam » quid ipsi dicamus, habemus, inquit Zeuxis, quàm » ut à vobis quæramus, Romani (98), quo piaculo » expiare errorem regis, pacem veniamque impe- » trare à victoribus possimus. Maximo semper animo » victis regibus populisque ignovistis: quanto id ma- » jore et placatiore animo decet vos facere in hâc » victoriâ, quæ vos dominos Orbis terrarum fecit? » Positis jam adversùs omnes mortales certaminibus, » haud secus quàm deos, consulere et parcere vos » generi humano oportet. » Jam antequam legati venirent, decretum erat, quid responderetur: respondere Africanum placuit. Is in hunc modum locutus fertur: « Romani ex iis quæ in deûm immor- » talium potestate erant, ea habemus quæ dii dede- » runt. Animos, qui nostræ mentis sunt, eosdem in » omni fortunâ gessimus, gerimusque: neque eos » secundæ res extulerunt, nec adversæ minuerunt. » Ejus rei, ut alios omittam, Hannibalem vestrum » vobis darem testem, nisi vos ipsos dare possem. » Posteaquam Hellespontum trajecimus, priusquam » castra regia, priusquam aciem videremus, cùm

ambassadeurs. Peu de jours après arrivèrent Zeuxis, qui avait été gouverneur de Lydie, et Antipater, neveu du roi. Ces envoyés s'adressèrent d'abord à Eumène, qu'ils soupçonnaient d'être le plus contraire à la paix, à raison de ses anciens démêlés avec Antiochus. L'ayant trouvé plus traitable que leur maître ne s'y attendait, ils allèrent trouver P. Scipion, qui les présenta au consul. On leur donna l'audience qu'ils sollicitaient devant une assemblée nombreuse : « Romains, dit Zeuxis, nous » venons moins faire une apologie, que vous demander les » moyens d'expier la faute du roi, et d'obtenir du vainqueur » la paix à titre de grâce. Rome a toujours eu la générosité de » pardonner aux monarques et aux peuples vaincus ; combien » ne doit-elle pas être plus généreuse et plus disposée à la clé» mence, après une victoire qui lui assure l'empire de l'uni» vers? Aujourd'hui, supérieurs aux mortels que vous n'avez » plus à combattre, vous devez, à l'exemple des dieux, devenir » les bienfaiteurs du genre humain. » Avant l'arrivée des ambassadeurs, la réponse était déjà concertée. Publius Scipion, chargé de la faire, s'exprima à peu près en ces termes : « Nous » tenons de la bonté des immortels ce qu'il était en leur pou» voir de nous accorder; mais pour nos sentiments, qui dépen» dent de nous, ils furent et sont toujours les mêmes dans » toutes les situations : la prospérité ne nous a point enflés, l'ad» versité n'a pu nous abattre. Au défaut d'autres exemples, je » vous en donnerais pour témoin votre Annibal, si je ne pou» vais vous citer vous-mêmes. Après avoir passé l'Hellespont, » avant d'apercevoir le camp et l'armée d'Antiochus, lorsque le » sort des armes était encore incertain, nous vous proposâmes » des conditions de paix en traitant d'égal à égal; eh bien! ces » mêmes propositions, nous les renouvelons aujourd'hui que

» communis Mars et incertus belli eventus esset, de » pace vobis agentibus, quas pares paribus fereba» mus conditiones, easdem nunc victores victis feri» mus. Europâ abstinete, Asiâque omni, quæ cis » Taurum montem est, decedite. Pro impensis dein» de in bellum factis quindecim millia talentûm Eu» boicorum (99) dabitis; quingenta præsentia; duo » millia et quingenta, cùm senatus populusque Ro» manus pacem comprobaverint: millia deinde ta» lentûm per duodecim annos. Eumeni quoque reddi » quadringenta talenta (100), et quod frumenti re» liquum ex eo quod patri debitum est, placet. Hæc » cùm pepigerimus, facturos vos ut pro certo habea» mus, erit quidem aliquod pignus, si obsides viginti » nostro arbitratu dabitis: sed nunquam satis lique» bit nobis, ibi pacem esse populo Romano, ubi » Hannibal erit; eum ante omnia deposcimus. Thoan» tem quoque Ætolum (101), concitorem Ætolici » belli, qui et illorum fiduciâ vos, et vestrâ illos in nos » armavit, dedetis, et cum eo Mnasilochum Acar» nana, et Chalcidenses Philonem et Eubulidam. « In deteriore suâ fortunâ pacem faciet rex, quia » seriùs facit, quàm facere potuit. Si nunc moratus » fuerit, sciat regum majestatem difficiliùs ab sum» mo fastigio ad medium detrahi, quàm à mediis ad » ima præcipitari. » Cum his mandatis ab rege missi erant legati, ut omnem pacis conditionem acciperent; itaque Romam mitti legatos placuit. Consul in

» nous sommes vainqueurs et que nous parlons à des vaincus. » Renoncez à toute prétention sur l'Europe, et abandonnez » vos possessions d'Asie en deçà du mont Taurus. Vous paierez » pour les frais de la guerre quinze mille talents euboïques, » dont cinq cents comptant, deux mille cinq cents lorsque le » sénat et le peuple romain auront ratifié la paix, et les douze » mille autres en douze paiements égaux d'année en année. » Pour Eumène, vous lui donnerez quatre cents talents, et vous » lui rendrez le reste du blé dû à son père. Après être convenu » de ces conditions, vous nous remettrez, pour garantie de » votre fidélité à les remplir, vingt otages à notre choix; mais » comme il est démontré que le peuple romain ne peut compter » sur une paix solide partout où Annibal portera sa haine » contre Rome, c'est sa personne que nous exigeons avant tout. » Vous nous livrerez aussi Thoas, le principal moteur de la » guerre d'Ætolie, qui a soulevé les deux peuples par un récit » exagéré de leurs forces respectives, ainsi que l'acarnanien » Mnasiloque, avec Philon et Eubulidas de Chalcis. Votre » maître, pour avoir trop tardé, fera la paix dans une position » plus défavorable; mais, s'il hésite encore, qu'il sache qu'il est » plus difficile de faire descendre aux rois les premiers degrés » du trône que d'achever de les en précipiter.» Les négociateurs d'Antiochus avaient ordre de conclure la paix à tout prix; ainsi il ne fut plus question pour lui que d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Le consul distribua ses troupes dans les villes de Ma-

hiberna exercitum Magnesiam ad Mæandrum, et Tralles, Ephesumque divisit. Ephesum ad consulem paucos post dies obsides ab rege adducti sunt: et legati, qui Romam irent, venerunt. Eumenes quoque eodem tempore profectus est Romam, quo legati regis; secutæ eos sunt legationes omnium Asiæ populorum.

XLVI. Dum hæc in Asiâ geruntur, duo ferè sub idem tempus, cum triumphi spe, proconsules de provinciis Romam redierunt; Q. Minucius ex Liguribus, Manius Acilius ex Ætoliâ. Auditis utriusque rebus gestis, Minucio negatus triumphus; Acilio magno consensu decretus: isque triumphans (102) de rege Antiocho et Ætolis urbem est invectus. Prælata sunt in triumpho signa militaria ducenta triginta, et argenti infecti tria millia pondo (103), signati tetradrachmûm Atticûm centum tredecim millia (104), cistophorûm ducenta quadraginta octo (105): vasa argentea cælata multa, magnique ponderis. Tulit et supellectilem regiam argenteam, ac vestem magnificam: coronas aureas, dona sociarum civitatum, quadraginta quinque: spolia omnis generis: captivos nobiles, Ætolos et regios duces, sex et triginta duxit. Damocritus Ætolorum dux paucos ante dies cùm è carcere nocte effugisset, in ripâ Tiberis consecutis custodibus, priusquam comprehenderetur, gladio se transfixit. Milites tantùm, qui sequerentur currum, defuerunt: alioqui magnificus

gnésie sur le Méandre, de Tralles et d'Éphèse. Quelques jours après on lui amena dans cette dernière place les otages qu'il avait demandés : les ambassadeurs d'Antiochus s'y rendirent aussi avant de partir pour Rome. Eumène prit en même temps qu'eux la route de cette capitale, et fut suivi par les députations de tous les peuples de l'Asie.

XLVI. A l'époque où l'Asie était le théâtre de ces événements, deux proconsuls revinrent à Rome avec l'espoir du triomphe, Q. Minucius, de la Ligurie, et Manius Acilius, de l'Ætolie. Sur l'exposé de leurs titres à cet honneur, on le refusa au premier; mais un consentement unanime le décerna au second, qui triompha d'Antiochus et des Ætoliens. Acilius fit porter devant son char deux cent trente drapeaux, trois mille livres pesant d'argent en lingots, cent treize mille tetradrachmes attiques, deux cent quarante-huit mille cistophores, avec une grande quantité de vases d'argent ciselés d'un grand poids. On remarqua aussi dans la pompe triomphale l'argenterie et le mobilier précieux du roi, quarante-cinq couronnes d'or, présent des villes alliées, des dépouilles de toute espèce, et trente-six prisonniers de distinction, Ætoliens ou Syriens. Quelques jours avant la cérémonie, Damocrite, chef des Ætoliens, s'était échappé la nuit de sa prison, et poursuivi par ses gardes sur les bords du Tibre, s'était percé de son épée, avant de tomber entre leurs mains. Il ne manqua à la gloire d'Acilius que la satisfaction de la partager avec ses soldats. A cela près, son triomphe fut magnifique, et par la pompe du spectacle, et par le souvenir de ses exploits. Mais l'allégresse de la fête fut troublée par la fâcheuse nouvelle reçue d'Espagne, que les Romains,

et spectaculo, et famâ rerum, triumphus fuit. Hujus triumphi minuit lætitiam nuncius ex Hispaniâ tristis, adversâ pugnâ in Vastetanis (106), ductu L. Æmilii proconsulis (107), apud oppidum Lyconem (108) cum Lusitanis, sex millia de exercitu Romano cecidisse; ceteros paventes intra vallum compulsos, ægre castra defendisse, et ad modum fugientium magnis itineribus in agrum pacatum reductos. Hæc ex Hispaniâ nunciata. Ex Galliâ legatos Placentinorum et Cremonensium L. Aurunculeius prætor in senatum introduxit; iis querentibus inopiam colonorum, aliis belli casibus, aliis morbo absumptis, quosdam tædio accolarum Gallorum reliquisse colonias, decrevit senatus: « Utì Caius Lælius consul, si ei videretur, » sex millia familiarum conscriberet, quæ in eas » colonias dividerentur: et ut L. Aurunculeius præ» tor triumviros crearet ad eos colonos deducendos. » Creati M. Atilius Serranus, L. Valerius P. F. Flaccus, L. Valerius C. F. Tappus.

XLVII. Haud ita multò post, cùm jam consularium comitiorum appeteret tempus, C. Lælius consul ex Galliâ Romam rediit; is non solùm, ex facto absente se senatusconsulto, in supplementum Cremonæ et Placentiæ colonos, scripsit, sed, ut novæ coloniæ duæ in agrum qui Boiorum fuisset deducerentur, et retulit, et auctore eo Patres censuérunt. Eodem tempore L. Æmilii prætoris litteræ allatæ de navali pugnâ ad Myonnesum factâ, et L. Scipionem

sous les ordres du proconsul L. Æmilius, avaient reçu un échec auprès de Lycon, sur le territoire des Vastétans; que les Lusitaniens leur avaient tué six mille hommes; que le reste de l'armée, saisi d'épouvante et repoussé dans ses retranchements, avait eu beaucoup de peine à s'y défendre, et regagné ensuite à marches forcées les terres des alliés, avec toute la précipitation d'une véritable fuite. Telles étaient les nouvelles d'Espagne. Des députés des colonies romaines de Crémone et de Plaisance, établies dans la Gaule, furent introduits dans le sénat par le préteur L. Aurunculéius; ils venaient se plaindre de l'état de détresse de ces colonies, dont la population avait été réduite par la guerre ou l'épidémie; et d'où le voisinage menaçant des Gaulois faisait déserter les habitants. Sur ces plaintes, le sénat décréta « que le consul C. Lælius lèverait, s'il le jugeait à propos, six mille familles, pour les répartir entre ces deux colonies, et que le préteur L. Aurunculéius choisirait des triumvirs qui seraient chargés de les y établir. » Son choix tomba sur M. Atilius Serranus, L. Valérius Flaccus, fils de Publius, et L. Valérius Tappus, fils de Caïus.

XLVII. Peu de temps après, à la veille de tenir les assemblées consulaires, le consul C. Lælius revint de la Gaule à Rome; et non seulement il leva le nombre des colons que le sénat en son absence avait ordonné d'envoyer repeupler Crémone et Plaisance, mais il proposa d'établir deux nouvelles colonies dans le territoire qui avait appartenu aux Boïens, et sa proposition fut agréée. Ce fut alors qu'on reçut les dépêches du préteur L. Æmilius qui annonçaient le combat livré sur mer à Myonnèse, et l'heureux passage en Asie du consul L. Scipion, à la tête de son armée. En reconnaissance de la

consulem exercitum in Asiam trajecisse. Victoriæ navalis ergo in unum diem supplicatio decreta est: in alterum diem, quòd exercitus Romanus tum primùm in Asiâ posuisset castra, ut ea res prospera et læta eveniret; vicenis majoribus hostiis in singulas supplicationes sacrificare consul est jussus. Inde consularia comitia magnâ contentione habita. M. Æmilius Lepidus petebat, adversâ famâ hominum, quòd provinciam Siciliam, petendi causâ, non consulto senatu ut sibi id facere liceret, reliquisset: petebant cum eo M. Fulvius Nobilior, Cn. Manlius Vulso, M. Valerius Messala. Fulvius consul unus creatur, cùm ceteri centurias non explessent (109): isque postero die Cn. Manlium, Lepido dejecto, (nam Messala tacuit) collegam dixit. Prætores exinde facti, duo Q. Fabii, Labeo et Pictor, (flamen Quirinalis eo anno inauguratus fuerat) M. Sempronius Tuditanus, Sp. Postumius Albinus, L. Plautius Hypsæus, L. Bæbius Dives.

XLVIII. M. Fulvio Nobiliore, et Cn. Manlio Vulsone consulibus, Valerius Antias auctor est, rumorem celebrem Romæ fuisse, et penè pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causâ, consulem L. Scipionem, et cum eo P. Africanum in colloquium evocatos regis; et ipsos comprehensos esse; et ducibus captis, confestim ad castra Romana exercitum ductum, eaque expugnata, et deletas omnes copias Romanorum esse; ob hæc Ætolos sustulisse

victoire navale, on décerna un jour de prières publiques; et comme c'était la première fois qu'une armée romaine mettait le pied en Asie, un autre pour la réussite d'une entreprise de cette importance. Chacun de ces jours, le consul eut ordre d'immoler vingt grandes victimes. Ensuite s'ouvrirent les assemblées consulaires, dont les débats furent très animés. Des quatre concurrents, M. Æmilius Lépidus avait le moins de faveur, parce qu'il avait quitté, sans l'aveu du sénat, la Sicile, où il commandait, pour venir se mettre sur les rangs. Ses compétiteurs étaient M. Fulvius Nobilior, Cn. Manlius Vulson, et M. Valérius Messala. Fulvius fut nommé seul, les autres n'ayant pas eu le nombre de suffrages prescrit par la loi. Le lendemain, il se donna pour collégue Cn. Manlius, à l'exclusion de Lépidus qui fut rejeté, et de Messala qui n'insista pas. On nomma ensuite préteurs les deux Q. Fabius, Labéon et Pictor, dont le dernier avait, cette même année, été sacré prêtre de Romulus; M. Sempronius Tuditanus, Sp. Postumius Albinus, L. Plautius Hypsæus et L. Bæbius Divès.

XLVIII. Sous le consulat de M. Fulvius Nobilior et de Cn. Manlius Vulson (*a*), si l'on en croit Valérius d'Antium, il se répandit à Rome une nouvelle qui fit grand bruit, et qui fut presque regardée comme certaine. On publiait qu'Antiochus avait attiré le consul et son frère à une conférence, sous prétexte de remettre entre leurs mains le jeune Scipion, s'était saisi de leurs personnes, avait marché droit au camp romain frappé de la perte de ses chefs, l'avait emporté d'assaut, et

(*a*) An de Rome 563, avant J.-C. 189.

animos, et abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam, et in Dardanos et in Thraciam, ad conducenda mercede auxilia, profectos; hæc qui nunciarent Romam, A. Terentium Varronem, et M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætoliâ missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cetera hoc quoque interrogatos esse, unde audissent imperatores Romanos in Asiâ captos ab Antiocho rege, et exercitum deletum esse? Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia neminem alium auctorem habeo, neque affirmata res meâ opinione sit, nec pro vanâ prætermissa.

XLIX. Ætoli legati in senatum introducti, cùm et causa eos sua, et fortuna hortaretur, ut confitendo, seu suæ culpæ, seu errori veniam peterent supplices, orsi à beneficiis in populum Romanum, et prope exprobrantes virtutem suam in Philippi bello, et offenderunt aures insolentiâ sermonis, et eò, vetera et obliterata repetendo, rem adduxerunt, ut haud paulò plurium maleficiorum gentis, quàm beneficiorum memoria subiret animos Patrum, et, quibus misericordia opus erat, iram et odium irritarent. Interrogati ab uno senatore, permitterentne arbitrium de se populo Romano, deinde ab altero, habiturine eosdem, quos populus Romanus, socios et hostes essent, nihil ad ea respondentes, egredi tem-

avait taillé l'armée en pièces. On ajoutait que cette nouvelle avait relevé le courage des Ætoliens, qu'ils s'étaient refusés à l'exécution du traité, que leurs chefs s'étaient répandus en Macédoine, en Thrace, en Dardanie, pour y faire des levées; et que le propréteur A. Cornélius avait dépêché d'Ætolie à Rome A. Térentius Varron et M. Claudius Lépidus, pour y porter ces tristes détails. Le même historien termine sa fable en racontant, qu'entr'autres questions faites en plein sénat aux ambassadeurs ætoliens, on leur avait demandé qui les avait informés qu'Antiochus avait arrêté les généraux romains et anéanti l'armée; et que ceux-ci avaient dit le tenir de leurs propres envoyés qui s'étaient trouvés avec le consul. Comme ce récit ne se lit dans aucun autre historien, je me garde bien de le donner pour constant; mais, tout fabuleux qu'il paraît, je n'ai pas cru devoir l'omettre.

XLIX. Ce fut alors que les ambassadeurs ætoliens eurent audience. On devait s'attendre, qu'avertis par le sentiment de leurs torts passés et de leur fortune présente, ils chercheraient à mériter leur grâce par un aveu sincère ou de leur faute ou de leur erreur. Tant de sagesse n'était pas dans leur caractère; ils débutèrent par le récit des services qu'ils avaient rendus au peuple romain, et allèrent jusqu'à lui reprocher, en quelque sorte, que c'était à leur courage qu'était due la victoire sur Philippe. L'arrogance d'un pareil langage blessa les oreilles de tous les auditeurs: ce rappel maladroit de faits anciens et oubliés révolta les esprits, au point de réveiller la mémoire de leurs torts encore plus que de leurs services, et lorsqu'ils avaient besoin d'inspirer la compassion, ils furent assez aveugles pour n'exciter que la colère et la haine. Interrogés par un sénateur, s'ils s'abandonnaient sans réserve à la discrétion du peuple ro-

plo jussi sunt. Conclamatum deinde prope ab universo senatu est : « Totos adhuc Antiochi Ætolos (110) » esse, et ex unicâ eâ spe pendere animos eorum. » Itaque bellum cum haud dubiis hostibus gerendum, perdomandosque feroces animos esse. » Etiam illa res accendit, quòd eo ipso tempore, quo pacem ab Romanis petebant, Dolopiæ atque Athamaniæ (111) bellum inferebant. Senatusconsultum in Manii Acilii sententiam, qui Antiochum Ætolosque devicerat, factum est : « Ut Ætoli eo die juberentur proficisci » ab urbe, et intra quindecimum diem Italiâ excedere. » A. Terentius Varro ad custodiendum iter eorum missus : denunciatumque : « Si qua deinde » legatio ex Ætolis, nisi permissu imperatoris qui » eam provinciam obtineret, et cum legato Romano, » venisset Romam, pro hostibus omnes futuros. » Ita dimissi Ætoli.

L. De provinciis deinde consules retulerunt : sortiri eos Ætoliam et Asiam placuit; qui Asiam sortitus esset, exercitus ei, quem L. Scipio haberet, est decretus, et in eum supplementum quatuor millia peditum Romanorum, ducenti equites, et sociorum ac Latini nominis octo millia peditum, et quadringenti equites : his copiis ut bellum cum Antiocho gereret. Alteri consuli exercitus, qui erat in Ætoliâ, est decretus; et ut supplementum scriberet permissum,

main, et par un autre, s'ils s'engageaient à n'avoir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux de Rome, ils restèrent muets à ces deux questions, et reçurent ordre de sortir de la salle. Alors tout le sénat s'écria d'une commune voix « que les Ætoliens étaient encore entièrement dévoués à Antiochus, que l'espérance de ses succès était le seul mobile de leur conduite. C'étaient donc des ennemis déclarés, à qui il fallait faire la guerre à outrance, jusqu'à ce qu'on eût dompté leur caractère intraitable. » Une circonstance acheva d'allumer le courroux des Romains contre eux, c'est que, dans le temps même qu'ils demandaient la paix, ils avaient attaqué la Dolopie et l'Athamanie. Le sénat donc, sur la proposition de Manius Acilius, qui les avait vaincus ainsi qu'Antiochus, rendit un décret « qui intimait aux Ætoliens l'ordre de quitter Rome le jour même, et l'Italie dans l'espace de quinze jours. » A. Terentius Varron fut chargé de les accompagner jusqu'au moment de leur embarquement; et à leur départ on leur signifia « que les ambassadeurs ætoliens qui se rendraient à Rome sans l'aveu du général qui commandait dans la Grèce, et sans être accompagnés d'un de ses officiers, seraient traités en ennemis. » C'est ainsi qu'ils furent congédiés.

L. Ensuite les consuls mirent en délibération la répartition des provinces, c'est-à-dire, de l'Ætolie et de l'Asie. Celui des deux à qui le sort donnerait l'Asie, devait prendre le commandement de l'armée de L. Scipion, et y joindre un renfort de quatre mille piétons et de deux cents cavaliers romains, de huit mille fantassins et de quatre cents cavaliers latins, pour continuer, avec ces forces réunies, la guerre contre Antiochus. L'armée d'Ætolie fut mise sous les ordres de l'autre consul, et on lui permit de la renforcer d'un nombre de citoyens et d'alliés

civium sociorumque eumdem numerum, quem collega: naves quoque idem consul, quæ priore anno paratæ erant, ornare jussus, ac ducere secum: nec cùm Ætolis solùm bellum gerere, sed etiam in Cephalleniam insulam (112) trajicere. Mandatum eidem, si per commodum reipublicæ facere posset, ut ad comitia Romam rediret: nam præterquam quòd magistratus annui subrogandi essent, censores quoque placere creari; si qua res eum teneret, senatum certiorem faceret, se ad comitiorum tempus occurrere non posse. Ætolia M. Fulvio, Asia Cn. Manlio sorte evenit: prætores deinde sortiti sunt, Sp. Postumius Albinus urbanam, et inter peregrinos, M. Sempronius Tuditanus Siciliam, Q. Fabius Pictor Flamen Quirinalis Sardiniam, Q. Fabius Labeo classem, L. Plautius Hypsæus Hispaniam citeriorem, L. Bæbius Dives Hispaniam ulteriorem. Siciliæ legio una, et classis, quæ in eâ provinciâ erat, decreta: et ut duas decumas frumenti novus prætor imperaret Siculis; earum alteram in Asiam, alteram in Ætoliam mitteret. Idem ab Sardis exigi, atque ad eosdem exercitus id frumentum, ad quos Siculum, deportari jussum. L. Bæbio supplementum in Hispaniam datum, mille Romani pedites, equites quinquaginta, et sex millia peditum Latini nominis, et ducenti equites. Plautio Hypsæo in Hispaniam citeriorem mille Romani dati sunt pedites, duo millia sociûm Latini nominis, et ducenti equites: cum his supplementis, ut singulas

égal à celui qu'on accordait à son collégue. Le même consul eut ordre d'équiper et d'emmener les vaisseaux construits l'année précédente; et non seulement de faire la guerre aux Ætoliens, mais même d'exécuter une descente dans l'île de Céphalonie. On lui recommanda de revenir à Rome pour le temps des comices, si l'intérêt de la république le permettait; car, outre l'élection des magistrats annuels, on avait à s'occuper de la nomination des censeurs; si quelque obstacle s'opposait à son retour, il devait informer le sénat, qu'il lui était impossible de se trouver à Rome pour cette époque. Le sort donna le département de l'Ætolie à M. Fulvius, et celui de l'Asie à Cn. Manlius. Les préteurs tirèrent ensuite au sort leurs départements; la juridiction des citoyens et des étrangers échut à Sp. Postumius Albinus; la Sicile à M. Sempronius Tuditanus; à Q. Fabius Pictor, prêtre de Romulus, la Sardaigne; à Q. Fabius Labéon le commandement de la flotte; L. Plautius Hypsæus obtint le gouvernement de l'Espagne citérieure, et L. Bæbius Dives, celui de l'Espagne ultérieure. On décerna au nouveau préteur de Sicile une légion et la flotte qui se trouvait dans l'île, dont il devait exiger une double dixme de blé, l'une pour l'armée d'Asie, l'autre pour celle d'Ætolie. Le préteur de Sardaigne eut ordre d'en tirer les mêmes quantités pour la même destination. L. Bæbius emmena en Espagne un supplément de mille hommes de pied et de cinquante cavaliers romains, de six mille fantassins et de deux cents cavaliers latins; Plautius Hypsæus, mille piétons romains de recrues, avec deux mille fantassins et deux cents cavaliers latins. Outre ces renforts, chacun d'eux avait une légion complète pour la défense de sa province. Quant aux magistrats de l'année précédente, on continua Lælius dans le commandement de sa province, ainsi que le propréteur P. Ju-

legiones duæ Hispaniæ haberent. Prioris anni magistratibus, C. Lælio cum suo exercitu prorogatum in annum imperium est; prorogatum et P. Junio proprætori in Etruriâ, cum eo exercitu qui in provinciâ esset; et M. Tuccio prætori in Bruttiis et Apuliâ.

LI. Priusquam in provincias prætores irent, certamen inter P. Licinium pontificem maximum fuit, et Q. Fabium Pictorem Flaminem Quirinalem, quale patrum memoriâ inter L. Metellum et Postumium Albinum fuerat. Consulem illum cum C. Lutatio collegâ in Siciliam ad classem proficiscentem, ad sacra retinuerat Metellus pontifex maximus : prætorem hunc, ne in Sardiniam proficisceretur, P. Licinius tenuit. Et in senatu, et ad populum magnis contentionibus certatum est : et imperia inhibita ultro citroque, et pignora capta, et mulctæ dictæ, et tribuni appellati, et provocatum ad populum est. Religio ad postremum vicit, ut dicto audiens esset flamen pontifici, et mulctæ ex jussu populi remissæ. Ita provinciâ ereptâ, prætorem magistratu abdicare se conantem Patres auctorite suâ deterruerunt : et ut jus inter peregrinos diceret, decreverunt. Delectibus deinde intra paucos dies (neque enim multi milites legendi erant) perfectis, consules prætoresque in provincias proficiscuntur. Fama deinde de rebus in Asiâ gestis temere vulgata sine auctore : et post dies paucos nuncii certi, litteræque imperatoris Romam

nius dans celui de l'Étrurie, et le préteur M. Tuccius dans le gouvernement de l'Abruzze et de la Pouille.

LI. Avant le départ des préteurs pour leurs provinces, il s'éleva entre le souverain pontife P. Licinius et Q. Fabius Pictor, prêtre de Romulus, une contestation semblable à celle qui avait eu lieu, dans des temps plus reculés, entre L. Métellus et Postumius Albinus. Ce dernier, prêtre de Mars et consul, était sur le point de partir avec son collégue C. Lutatius, pour aller prendre le commandement de la flotte en Sicile, lorsque Métellus, alors souverain pontife, le retint à Rome, pour y remplir les fonctions de son ministère. A son exemple, P. Licinius empêcha le préteur Q. Fabius Pictor de partir pour la Sardaigne. L'affaire fut débattue vivement et dans le sénat, et devant le peuple; il y eut conflit d'autorité, amendes réciproques, cautions fournies de part et d'autre, appel au peuple et aux tribuns. Enfin la religion l'emporta, et le prêtre fut obligé d'obéir au pontife; quant aux amendes, le peuple en fit grâce aux deux adversaires. Mais le préteur, piqué de se voir privé de son gouvernement, voulait abdiquer la préture, et ne céda qu'aux vives instances des sénateurs, qui lui décernèrent la juridiction des étrangers. On s'occupa ensuite des levées, qui furent faites en peu de jours, parce qu'elles n'étaient pas considérables, et les consuls, ainsi que les préteurs, partirent pour leurs destinations respectives. Ce fut alors qu'il se répandit des bruits vagues sur les succès obtenus en Asie; mais quelques jours après, des nouvelles positives, et les lettres même du

allatæ; quæ non tantum gaudium ab recenti metu attulerunt, (desierant enim victum in Ætoliâ metuere) quàm averterunt famam: quòd ineuntibus id bellum gravis hostis et suis viribus, et quòd Hannibalem rectorem militiæ haberent, visus fuerat: nihil tamen aut de consule mittendo in Asiam mutandum, aut minuendas eas copias censuerunt; metu, ne cum Gallis foret bellandum.

LII. Haud multò post M. Aurelius Cotta, legatus L. Scipionis, cum Antiochi regis legatis, et Eumenes rex Rhodiique Romam venerunt. Cotta in senatu primùm, deinde in concione jussu Patrum, quæ acta in Asiâ essent, exposuit: supplicatio inde in triduum decreta est, et quadraginta majores hostiæ immolari jussæ. Tum omnium primùm Eumeni senatus datus est. Is cùm breviter et egisset gratias Patribus, quòd obsidione se ac fratrem exemissent, regnumque ab injuriis Antiochi vindicassent, et gratulatus esset, quòd mari terrâque prosperè res gessissent, quódque regem Antiochum fusum fugatumque et exutum castris, priùs Europâ, post et Asiâ quæ cis Taurum montem est, expulissent; sua deinde merita malle eos ex imperatoribus suis legatisque, quàm se commemorante, cognoscere, dixit. Hæc approbantibus cunctis, jubentibusque dicere ipsum, omissâ in id verecundiâ, quid sibi à senatu populoque Romano tribui æquum censeret: « Propensiùs, cumulatiùs- » que, si quo possit, prout ejus merita sint, senatum

général, ne laissèrent plus de doute et causèrent la plus vive allégresse, non que les alarmes eussent été vives, surtout depuis la défaite d'Antiochus en Ætolie; mais on se rappelait encore combien, au commencement de la guerre, cet ennemi avait paru redoutable, et par ses propres forces, et par l'avantage d'avoir Annibal à la tête de ses armées. Néanmoins on ne crut devoir rien changer ni à la destination du consul qu'on envoyait en Asie, ni au nombre de ses troupes, dans la crainte d'avoir à combattre les Gallogrecs.

LII. Peu de jours après arrivèrent à Rome M. Aurélius Cotta, lieutenant de L. Scipion, avec les ambassadeurs d'Antiochus, et le roi Eumène avec les envoyés de Rhodes. Cotta exposa d'abord dans le sénat, puis, par son ordre, dans l'assemblée du peuple, les détails de la guerre d'Asie. En reconnaissance de ces heureux succès, on décerna trois jours de prières publiques, et l'on ordonna d'immoler quarante grandes victimes. Eumène obtint le premier audience : ce prince commença par rendre grâce au sénat de ce que les armes romaines l'avaient délivré d'un siége son frère et lui, et avaient mis ses états à couvert des entreprises d'Antiochus. Il le félicita ensuite, aussi brièvement, des avantages obtenus sur terre et sur mer, de la déroute du roi de Syrie, de la prise de son camp, et de son expulsion, non seulement de l'Europe, mais de l'Asie en deçà du mont Taurus. Quant aux services qu'il avait pu rendre, il désirait que le sénat les apprît de ses généraux et de leurs lieutenants plutôt que de sa propre bouche. Un langage si modeste ne pouvait manquer de plaire; il fut invité à dire franchement lui-même ce qu'il attendait de la reconnaissance du sénat et du peuple romain, « disposés d'avance à le récompenser dignement de ses importants services. » A cette assurance bienveillante, le

facturum : » Ad ea rex : « Si ab aliis sibi præmiorum » optio deferretur, libenter, datâ modò facultate » consulendi senatum Romanum, consilio amplissi» mi ordinis usurum fuisse, ne quid aut immoderatè » cupisse, aut petisse parum modestè videri posset : » verùm enimvero, cùm ipsi daturi sint, multò magis » munificentiam eorum in se fratresque suos ipsorum » arbitrii debere esse. » Nihil hâc oratione ejus Patres Conscripti deterriti sunt, quominus dicere ipsum juberent : et cùm aliquamdiu, hinc indulgentiâ, hinc modestiâ, inter permittentes invicem, non magis mutuâ, quàm inexplicabili facilitate, certatum esset, Eumenes templo (113) excessit. Senatus in eâdem perstare sententiâ, ut « absurdum esse diceret, igno» rare regem quid sperans aut petens venerit ; quæ » accommodata regno suo sint, ipsum optimè scire : » Asiam longè meliùs, quàm senatum, nosse ; revo» candum igitur, et cogendum quæ vellet, quæque » sentiret, expromere. »

LIII. Reductus à prætore in templum rex, et dicere jussus : « Perseverassem, inquit, tacere, Patres » Conscripti, nisi Rhodiorum legationem mox voca» turos vos scirem ; et illis auditis, mihi necessitatem » fore dicendi. Quæ quidem eò difficilior oratio erit, » quòd ea postulata eorum futura sunt, ut non solùm » nihil quod contra me sit, sed ne quod ad ipsos » quidem propriè pertineat, petere videantur. Agent » enim causam civitatum Græcarum, et liberari eas

roi répondit « que, si d'autres lui donnaient le choix des récompenses, il consulterait volontiers le sénat romain pour se guider par les lumières de cette auguste compagnie, et pour ne blesser ni la modération dans ses désirs, ni la modestie dans sa demande; mais le sénat était l'unique arbitre de ce que ses frères et lui avaient à espérer ; et par cette raison ils devaient s'en rapporter entièrement à sa générosité. » Le sénat ne se rendit point à ces raisons et le pressa de nouveau de s'expliquer; après un combat de politesse et de modestie, qui n'eut aucun résultat, Eumène sortit de l'assemblée. Le sénat persista dans son opinion : « Le roi, disait-on, ne pouvait raisonnablement ignorer les motifs et le but de son voyage. Il savait mieux que personne ce qui était à sa bienséance, et connaissait l'Asie bien mieux que le sénat. Il fallait donc le rappeler, et le contraindre à s'expliquer sans détour sur ses prétentions et sur ses espérances. »

LIII. Ramené donc par le préteur, dans le sein de l'assemblée, et pressé de faire connaître ses sentiments, il s'exprima en ces termes : « J'aurais persisté à me taire, pères conscrits,
» si je ne savais que vous allez bientôt donner audience aux
» ambassadeurs rhodiens, et, qu'après les avoir entendus, je
» me verrais dans la nécessité de rompre le silence. Or cette
» explication sera d'autant plus difficile que leurs propositions
» ne paraîtront ni se diriger contre moi, ni les intéresser per-
» sonnellement. Ils vont plaider la cause des villes grecques de
» l'Asie, et prétendre qu'elles doivent toutes être mises en

» dicent debere: quo impetrato, cui dubium est,
» quin et à nobis aversuri sint, non eas modò civitates
» quæ liberabuntur, sed etiam veteres stipendiarias
» nostras; ipsi autem tanto obligatos beneficio, verbo
» socios, revera subjectos imperio et obnoxios habi-
» turi sint? Et (si diis placet) cùm has tantas opes
» affectabunt, dissimulabunt ullâ parte id ad se per-
» tinere: vos modò id decere, et conveniens esse an-
» tefactis, dicent. Hæc vos ne decipiat oratio, pro-
» videndum vobis erit: neve non solùm inæqualiter
« alios nimiùm deprimatis ex sociis vestris, alios præ-
» ter modum extollatis; sed etiam, ne qui adversùs
» vos arma tulerint, meliore statu sint, quàm socii
» et amici vestri. Quod ad me attinet, in aliis rebus
» cessisse intra finem juris mei cuilibet videri malim,
» quàm nimis pertinaciter in obtinendo eo tetendisse:
» in certamine autem amicitiæ vestræ, benevolentiæ
» erga vos, honoris qui à vobis habebitur, minimè
» æquo animo vinci possum. Hanc ego maximam
» hæreditatem à patre accepi, qui primus omnium
» Asiam Græciamque incolentium in amicitiam ves-
» tram venit; eamque perpetuâ et constanti fide ad
» extremum finem vitæ perduxit: nec animum dun-
» taxat vobis bonum ac fidelem præstitit, sed omni-
» bus interfuit bellis, quæ in Græciâ gessistis, ter-
» restribus navalibusque: omni genere commeatuum
» ita, ut nemo sociorum vestrorum æquari ullâ parte
» posset, vos adjuvit: postremò cùm Bœotos ad so-

» liberté. Ce point obtenu, qui doute qu'ils ne viennent à bout » de détacher de moi non seulement les cités qui seront ren- » dues à la liberté, mais celles qui furent de tout temps sou- » mises à mon obéissance, tandis qu'eux-mêmes se prévaudront » d'un service si important pour tenir les unes et les autres, » sous le titre spécieux d'alliés, dans une servitude réelle? » Encore une ambition si démesurée prendra-t-elle le masque » du désintéressement; on se bornera à vous présenter cette » mesure comme digne de la magnanimité romaine, et comme » conséquente à vos engagements antérieurs. Mais sans doute » vous serez en garde contre l'artifice d'un pareil discours; vous » ne voudrez pas établir entre vos alliés une inégalité cho- » quante en élevant les uns aux dépens des autres, et encore » moins faire de meilleures conditions à ceux qui ont porté » les armes contre vous qu'à ceux qui ont été vos alliés et vos » amis. Pour moi, en toute autre occasion, j'aimerais mieux » montrer de la complaisance à relâcher de mes droits que de » l'opiniâtreté à les défendre; mais quand il est question de » disputer votre amitié, votre bienveillance et les distinctions » qui en sont l'honorable témoignage, j'avoue que je ne puis » sans peine voir d'autres l'emporter sur moi; c'est là le plus » précieux héritage que m'ait transmis mon père. Admis dans » votre alliance le premier de tous les habitants de la Grèce et » de l'Asie, il l'a cultivée jusqu'à son dernier soupir avec une » fidélité inviolable; et son zèle ne s'est pas borné à une amitié » inactive et stérile; il a pris part à toutes les guerres que vous » avez eues à soutenir en Grèce par terre et par mer. Aucun » de vos alliés n'a aidé vos armées de provisions aussi abon- » dantes; enfin, la chaleur avec laquelle il exhortait les Béotiens » à préférer votre alliance lui a coûté la vie; l'évanouissement

» cietatem vestram hortaretur, in ipsâ concione in-
» termortuus, haud multò post exspiravit. Hujus ego
» vestigia ingressus, voluntati quidem et studio in
» colendis vobis adjicere (etenim inexsuperabilia
» hæc erant) nihil potui : rebus ipsis meritisque et
» impensis officiorum ut superare possem, fortuna,
» tempora, Antiochus, et bellum in Asiâ gestum
» præbuerunt materiam. Rex Asiæ et partis Europæ
« Antiochus, filiam suam in matrimonium mihi da-
» bat: restituebat extemplo civitates, quæ defecerant
» à nobis : spem magnam in posterum amplificandi
» regni faciebat, si secum adversùs vos bellum ges-
» sissem. Non gloriabor eo quòd nihil in vos delique-
» rim; illa potiùs, quæ vetustissimâ domûs nostræ
» vobiscum amicitiâ (114) dignæ sunt, referam. Pe-
» destribus navalibusque copiis, ut nemo vestrorum
» sociorum me æquiparare posset, imperatores ves-
» tros adjuvi : commeatus terrâ marique suppeditavi :
» navalibus præliis, quæ multis locis facta sunt,
» omnibus affui : nec labori meo, nec periculo us-
» quam peperci. Quod miserrimum est in bello, ob-
» sidionem passus sum, Pergami inclusus cum discri-
» mine ultimo simul vitæ regnique. Liberatus deinde
» obsidione, cùm aliâ parte Antiochus, aliâ Seleucus
» circa arcem regni mei castra haberent, relictis
» rebus meis, totâ classe ad Hellespontum L. Sci-
» pioni consuli vestro occurri, ut eum in trajiciendo
» exercitu adjuvarem. Postquam in Asiam exercitus

» où il tomba au milieu de son discours fut bientôt suivi de » sa mort. Je me suis fait un devoir de marcher sur ses traces. » Je ne pouvais rien ajouter à son zèle et à son affection pour » vous qui avaient été sans bornes; si je l'ai surpassé par des » preuves plus effectives et par des services plus importants, je » le dois à la fortune, aux circonstances, à la guerre d'An- » tiochus, qui m'en ont offert l'occasion. Antiochus, roi de » l'Asie et d'une partie de l'Europe, m'offrait sa fille en ma- » riage; il me rendait sans différer toutes les villes qui s'étaient » révoltées contre moi; enfin, il faisait briller à mes yeux l'es- » poir d'un agrandissement considérable, si je voulais joindre » mes armes aux siennes contre vous. Je ne me ferai point un » mérite de n'avoir pas manqué à ce que je vous devais; mais » qu'il me soit permis de rappeler des faits dignes de l'ancienne » amitié qui unit ma maison à la république. J'ai secouru vos » généraux de mes flottes et de mes armées, et approvisionné » les vôtres, plus, sans comparaison, qu'aucun de vos alliés; » je me suis trouvé en personne aux combats multipliés qui » se sont livrés sur mer; j'ai bravé pour votre intérêt les tra- » vaux et les périls; la plus déplorable de toutes les calamités » de la guerre, je l'ai essuyée, quand je me suis vu assiégé dans » Pergame, en danger de perdre la couronne et la vie. Après » la levée du siége, pendant qu'Antiochus d'un côté, et Séleucus » de l'autre menaçaient encore ma capitale, au mépris de mes » propres intérêts, je me suis porté dans l'Hellespont avec » toutes mes forces maritimes, pour y rencontrer le consul » L. Scipion et lui faciliter le passage. Depuis que votre armée » est entrée en Asie, le consul m'a vu sans cesse à ses côtés; » point de soldat romain plus assidu dans son camp que mes » frères et moi; point d'expédition, point de combat de cava-

» vester est transgressus, nunquam à consule abs-
» cessi : nemo miles Romanus magis assiduus in cas-
» tris vestris fuit, quàm ego fratresque mei; nulla
» expeditio, nullum equestre prælium sine me fac-
» tum est. In acie ibi steti, eam partem sum tutatus,
» in quâ me consul esse voluit. Non sum hoc dictu-
» rus, Patres Conscripti, Quis hoc bello meritis erga
» vos mecum comparari potest? Ego nulli omnium
» neque populorum, neque regum, quos in magno
» honore habetis, non ausim me comparare. Masi-
» nissa hostis vobis antè quàm socius fuit : nec inco-
» lumi regno cum auxiliis suis, sed extorris, expul-
» sus, amissis omnibus copiis, cum turmâ equitum
» in castra confugit vestra : tamen eum, quia in Afri-
» câ adversus Syphacem et Carthaginienses fideliter
» atque impigrè vobiscum stetit; non in patrium so-
» lùm regnum restituistis, sed adjectâ opulentissimâ
» parte Syphacis regni, præpotentem inter Africæ
» reges fecistis. Quo tandem igitur non præmio at-
» que honore digni apud vos sumus, qui nunquam
» hostes, semper socii fuimus? Pater, ego, fratresque
» mei, non in Asiâ tantùm, sed etiam procul ab do-
» mo in Peloponneso, in Bœotiâ, in Ætoliâ, Philippi,
» Antiochi, Ætolico bello, terrâ marique pro vobis
» arma tulimus. Quid ergo postulas? dicat aliquis.
» Ego, Patres Conscripti, quoniam dicere utique
» volentibus vobis parendum est, si vos eâ mente
» ultra Tauri juga Antiochum emôstis, ut ipsi tene-

» lerie, où je n'aie payé de ma personne; enfin, dans la der-
» nière bataille, j'ai combattu au poste qu'il a plu au consul
» de m'assigner. Je ne dirai donc point, pères conscrits : Qui de
» vos alliés peut mettre ses services en comparaison avec les
» miens dans le cours de cette guerre ? Mais j'oserai me placer
» à côté des peuples et des rois que vous honorez le plus.
» Masinissa fut votre ennemi avant de devenir votre allié; il ne
» vint point en monarque puissant vous offrir les forces de tout
» son empire; banni, fugitif, sans armée, ce fut avec une
» poignée de cavaliers qu'il vint chercher un asyle dans le camp
» romain. Cependant, pour prix de la fidélité et de la valeur
» avec laquelle il vous avait servis en Afrique contre Syphax et
» les Carthaginois, non seulement vous l'avez rétabli sur le
» trône de ses pères, mais vous avez ajouté à ses états la plus
» riche partie du royaume de Syphax, et vous l'avez rendu le
» plus puissant monarque de l'Afrique. A quels honneurs, à
» quelles récompenses ne devons-nous donc pas prétendre,
» nous qui ne fûmes jamais vos ennemis, nous qui toujours
» fûmes vos alliés? Mon père, mes frères et moi, nous avons
» porté les armes pour le peuple romain sur terre et sur mer,
» je ne dis pas seulement en Asie, mais, loin de nos foyers,
» dans le Péloponnèse, en Béotie, en Ætolie, contre Philippe
» et contre Antiochus. Quelles sont donc vos prétentions, me
» dira-t-on? Sénateurs, puisque vous exigez que je m'explique,
» je dois vous obéir. Si donc, en reléguant Antiochus au-delà
» des hauteurs du mont Taurus, votre intention a été d'occu-
» per vous-mêmes la portion de l'Asie située en deçà, j'aime
» mieux vous avoir pour voisins que toute autre nation, et je
» regarderai ce voisinage comme le plus ferme boulevart de mes
» états. Mais si vous vous proposez d'abandonner ces régions et

» retis eas terras, nullos accolas, nec finitimos ha-
» bere, quàm vos, malo; nec ullâ aliâ re tutius sta-
» biliusque regnum meum futurum spero. Sed si vo-
» bis decedere inde, atque exercitus deducere in
» animo est; neminem digniorem esse ex sociis ves-
» tris, qui bello à vobis parta possideat, quàm me,
» dicere ausim. At enim magnificum est liberare ci-
» vitates servas. Ita opinor, si nihil hostile adversùs
» vos fecerunt: sin autem Antiochi partis fuerunt;
» quantò est vestrâ prudentiâ et æquitate dignius,
» sociis bene meritis quàm hostibus vos consulere? »

LIV. Grata oratio regis Patribus fuit: et facilè apparebat munificè omnia, et propenso animo facturos. Interposita Smyrnæorum brevis legatio est, quia non aderant quidam Rhodiorum. Collaudatis egregiè Smyrnæis, quòd omnia ultima pati, quàm se regi tradere maluissent, introducti Rhodii sunt; quorum princeps legationis, expositis initiis amicitiæ cum populo Romano, meritisque Rhodiorum Philippi priùs, deinde Antiochi bello: « Nihil, inquit, nobis
» totâ nostrâ actione, Patres Conscripti, neque dif-
» ficilius, neque molestius est, quàm quòd cum Eu-
» mene nobis disceptatio est: cum quo uno maximè
» regum, et privatum singulis, et, quod magis nos
» movet, publicum civitati nostræ hospitium est.
» Ceterùm non animi nostri, Patres Conscripti, nos,
» sed rerum natura, quæ potentissima est, disjungit;
» ut nos liberi etiam aliorum libertatis causam aga-

» d'en retirer vos troupes, je vous dirai, avec confiance, qu'au-» cun de vos alliés n'a mieux mérité que moi d'obtenir et de » posséder vos conquêtes. Mais, dira-t-on, rien n'est plus » glorieux pour les Romains que de rendre à la liberté des villes » qui l'avaient perdue. Oui, sans doute, si elles n'ont jamais » tiré l'épée contre vous; mais si elles ont servi la cause d'An-» tiochus, n'est-il pas mille fois plus digne de votre prudence » et de votre justice d'accorder vos bienfaits à des alliés qui » ont bien mérité de vous, que de favoriser des peuples qui ont » été vos ennemis déclarés ? »

LIV. Ce discours fut agréable au sénat, qui parut disposé à donner au roi des preuves de sa munificence. Comme les ambassadeurs de Rhodes n'étaient pas encore réunis, dans l'intervalle on introduisit la députation de Smyrne, dont l'audience ne fut pas longue. On applaudit hautement au courage qui les avait décidés à souffrir les dernières extrémités, plutôt que de se rendre à Antiochus. Enfin, l'on fit entrer les Rhodiens : le chef de l'ambassade, après avoir rappelé l'origine de leur alliance avec le peuple romain, et les services que Rhodes lui avait rendus, d'abord dans la guerre contre Philippe, puis dans celle contre Antiochus, continua en ces termes : « Pères » conscrits, si notre mission a quelque chose de pénible et » d'affligeant pour nous, c'est sans doute en ce qu'elle nous » oblige d'avoir quelque intérêt à débattre avec Eumène, le » seul de tous les rois à qui nous soyons unis tout à la fois » par les liens de l'hospitalité particulière et par ceux de l'hos-» pitalité publique. Au reste, ce qui nous divise aujourd'hui, » c'est moins la différence de nos sentiments que la nature de

» mus; reges serva omnia, et subjecta imperio suo » esse velint. Utcumque tamen res se habet, magis » verecundia nostra adversùs regem nobis obstat, » quàm ipsa disceptatio aut nobis impedita est, aut » vobis perplexam deliberationem præbitura vide- » tur. Nam si aliter socio atque amico regi, et bene » merito hoc ipso in bello, de cujus præmiis agitur, » honos haberi nullus posset, nisi liberas civitates ei » in servitutem traderetis; esset deliberatio anceps : » ne aut regem amicum inhonoratum dimitteretis, » aut decederetis instituto vestro, et gloriam Philippi » bello partam nunc servitute tot civitatum defor- » maretis. Sed ab hâc necessitate, aut gratiæ in ami- » cum minuendæ, aut gloriæ vestræ, egregiè vos » fortuna vindicat. Est enim deûm benignitate non » gloriosa magis, quàm dives victoria vestra : quæ » vos facilè isto velut ære alieno exsolvat. Nam et Ly- » caonia, et Phrygia utraque, et Pisidia omnis, et » Chersonesus, quæque circumjacent Europæ, in » vestrâ sunt potestate : quarum una quælibet regi » adjecta, multiplicare regnum Eumenis potest; » omnes verò datæ, maximis eum regibus æquare. » Licet ergo vobis et præmiis belli ditare socios, et » non decedere instituto vestro : et meminisse, quem » titulum prætenderitis priùs adversùs Philippum, » nunc adversùs Antiochum belli; quid feceritis, » Philippo victo; quid nunc à vobis, non magis, quia » fecistis, quàm quia id vos facere decet, desidere-

» nos constitutions respectives, laquelle est insurmontable; » républicains, nous plaidons pour les autres la cause de la » liberté : Eumène, comme les autres rois, veut tout asservir, » tout soumettre à sa domination. Quoi qu'il en soit, notre » embarras vient plutôt des égards que nous devons à Eumène » que du fond même de l'affaire, dont la discussion ne nous » offre pas plus de difficultés que la décision ne vous en pré- » sentera. En effet, si vous n'aviez d'autre moyen d'honorer » un prince allié, et de reconnaître ses services dans cette guerre » même dont il s'agit de partager les avantages, que d'assujétir » des cités libres à sa domination, vous pourriez avoir quelque » peine à vous décider, dans la crainte ou de priver un prince, » votre allié, de la reconnaissance qui lui est due, ou de vous » écarter de vos principes, et de ternir, par l'asservissement de » tant de villes, la gloire que vous avez acquise dans votre » guerre contre Philippe. Mais la fortune vous sauve heureuse- » ment la triste alternative de manquer à la gratitude ou au » soin de votre gloire. Grâce aux dieux, vos conquêtes ne sont » pas moins riches que glorieuses, et la victoire vous met à » portée d'acquitter aisément votre dette. La Lycaonie, les deux » Phrygies, la Pisidie entière, la Chersonèse, et les contrées » d'Europe voisines de ces provinces, tous ces pays sont en votre » pouvoir. La moindre de ces régions ajoutée aux états d'Eu- » mène est déjà un agrandissement considérable, et toutes » réunies l'égalent aux plus grands monarques. Vous pouvez » donc enrichir vos alliés du fruit de vos conquêtes sans vous » départir de vos principes, sans oublier les engagements que » vous avez pris en armant contre Philippe et contre Antio- » chus, ni la conduite que vous avez tenue après la défaite du » premier de ces deux princes, enfin sans perdre de vue celle

» tur atque exspectetur. Alia enim aliis et honesta et » probabilis est causa armorum. Illi agrum, hi vicos, » hi oppida, hi portus oramque aliquam maris ut » possideant. Vos nec cupistis hæc, antequam habe» retis: nec nunc, cùm Orbis terrarum in ditione » vestrâ sit, cupere potestis. Pro dignitate et gloriâ » apud omne genus humanum, quod vestrum nomen » imperiumque juxtà ac deos immortales jampridem » intuetur, pugnastis. Quæ parare et quærere ar» duum fuit: nescio an tueri difficilius sit. Gentis » vetustissimæ nobilissimæque, vel famâ rerum ges» tarum, vel omni commendatione humanitatis doc» trinarumque, tuendam ab servitio regio libertatem » suscepistis; hoc patrocinium receptæ in fidem et » clientelam vestram universæ perpetuum vos præ» stare decet. Non quæ in solo modò antiquo sunt, » Græcæ magis urbes sunt, quàm coloniæ earum, » illinc quondam profectæ in Asiam. Nec terra mu» tata mutavit genus, aut mores: certare pio certa» mine cujuslibet bonæ artis ac virtutis ausi sumus » cum parentibus quæque civitas, et conditoribus » suis. Adistis Græciæ, adistis Asiæ urbes plerique: » nisi quòd longiùs à vobis absumus, nullâ vincimur » aliâ re. Massilienses, quos, si natura insita velut

» qu'on attend de vous, moins comme la conséquence d'un » premier exemple, que comme une démarche digne de votre » grandeur. Il est pour les autres nations différents motifs hon- » nêtes ou plausibles d'entreprendre la guerre. Il s'agit, pour les » unes ou pour les autres, de la possession d'un territoire, de » quelques bourgs, ou de quelques places fortes, ou d'une côte » et d'un port de mer. Mais vous, aucun de ces motifs ne vous » a mis les armes à la main. Eh! que pourriez-vous désirer au- » jourd'hui que le monde entier est soumis à votre puissance? » C'est pour la gloire que vous avez combattu, c'est pour ob- » tenir la prééminence sur le genre humain, qui depuis long- » temps révère votre nom et votre empire à l'égal des dieux » immortels. S'il en a coûté pour s'élever à ce haut degré de » puissance et de gloire, je ne sais s'il n'est pas plus difficile » encore de s'y maintenir. Vous avez entrepris de soustraire à » la domination des rois une nation célèbre par son antiquité, » par l'éclat de ses hauts faits, par sa politesse et par la culture » des lettres et des arts; vous l'avez prise toute entière sous » votre protection, et il est de votre honneur de la lui conser- » ver sans cesse. Les villes situées sur l'antique sol de la Grèce, » et les colonies qui l'ont quitté jadis pour s'établir en Asie, » sont également grecques d'origine et de mœurs. Le change- » ment de climat n'en a apporté aucun ni dans le caractère, ni » dans les habitudes. Chacune de nous s'est fait un devoir » pieux de disputer à ses pères, à ses fondateurs, le prix des » beaux-arts et la gloire de la vertu. Vous avez, pour la plupart, » parcouru les cités de la Grèce; vous avez pu leur comparer » celles de l'Asie, et reconnaître que leur seul désavantage est » d'être plus éloignées de vous. Marseille, qui depuis long- » temps serait devenue barbare comme les nations qui l'envi-

» ingenio terræ vinci posset, jam pridem efferassent » tot indomitæ circumfusæ gentes, in eo honore, in » eâ meritò dignitate audimus apud vos esse, ac si » medium umbilicum Græciæ incolerent: non enim » sonum modò linguæ, vestitumque et habitum, sed » ante omnia mores, et leges, et ingenium sincerum » integrumque à contagione accolarum servarunt. » Terminus est nunc imperii vestri mons Taurus; » quidquid intra eum cardinem est, nihil longin- » quum vobis videri debet; quò arma vestra perve- » nerunt, eódem jus hinc profectum perveniat. Bar- » bari, quibus pro legibus semper dominorum impe- » ria fuerunt, quo gaudent, reges habeant: Græci » suam fortunam, vestros animos gerunt. Domesticis » quondam viribus etiam imperium amplectebantur: » nunc imperium ubi est, ibi ut sit perpetuum, op- » tant: libertatem vestris tueri armis satis habent, » quoniam suis non possunt. At enim quædam civi- » tates cum Antiocho senserunt. Et aliæ priùs cum » Philippo, et cum Pyrrho Tarentini. Ne alios popu- » los enumerem, Carthago libera cum suis legibus » est (115). Huic vestro exemplo quantum debeatis, » videte, Patres Conscripti. Inducetis in animum ne- » gare Eumenis cupiditati, quod justissimæ iræ ves-

» ronnent, si l'influence du climat pouvait altérer le caractère » primitif, Marseille jouit auprès de vous d'autant d'estime et » de considération, que si elle était située au centre même de » la Grèce; c'est qu'elle a conservé sans altération l'accent, » l'habit, tout l'extérieur des Grecs, et surtout défendu ses » mœurs, ses lois, son génie de la barbarie de ses voisins. Le » mont Taurus sert maintenant de bornes à votre empire. Rien » de ce qui se trouve compris en deçà de ces limites ne doit » vous paraître éloigné. D'ici, comme d'un centre commun, » portez l'esprit de votre gouvernement partout où vous avez » porté vos armes; que les barbares, qui n'ont jamais eu d'autres » lois que les ordres despotiques d'un maître, restent sous le » joug des rois, puisqu'ils se complaisent dans leur servitude: » les Grecs, dans leur humble fortune, se font gloire d'imiter » la noblesse de vos sentiments. Autrefois, avec leurs propres » forces, ils ont pu prétendre à l'empire : aujourd'hui, tous » leurs vœux sont pour que le sceptre du monde reste à jamais » dans les mains qui le possèdent. Hors d'état de défendre » eux-mêmes leur liberté, il leur suffit d'en trouver l'appui » dans vos armes. Mais, objecte-t-on, quelques-unes de ces » villes ont embrassé le parti d'Antiochus. Eh bien! d'autres » n'ont-elles pas auparavant épousé les intérêts de Philippe? » Tarente ne s'était-elle pas déclarée en faveur de Pyrrhus? » Sans citer d'autres peuples, Carthage jouit de ses lois et de » sa liberté. Voyez, pères conscrits, quels devoirs vos propres » exemples vous imposent. Accorderez-vous à l'ambition d'Eu- » mène ce que vous avez refusé à votre juste ressentiment? » Pour nous, sénateurs, nous ne parlerons point des services » que Rhodes a pu vous rendre dans toutes les guerres dont » les côtes de Grèce et d'Asie ont été le théâtre, et spécialement

» træ negastis. Rhodii et in hoc, et in omnibus bellis, » quæ in illâ orâ gessistis, quàm forti fidelique operâ » vos adjuverimus, vestro judicio relinquimus, quòd » si comprobaritis, magnificentiùs vos victoriâ usos » esse, quàm vicisse, omnes existimaturi sint. » Apta magnitudini Romanæ oratio visa est.

LV. Post Rhodios Antiochi legati vocati sunt. Ii vulgato petentium veniam more, errorem fassi regis, obtestati sunt Patres Conscriptos : « Ut suæ potiùs » clementiæ, quàm regis culpæ, qui satis superque » pœnarum dedisset, memores consulerent : postre- » mò pacem datam à L. Scipione imperatore, quibus » legibus dedisset, confirmarent auctoritate suâ. » Et senatus eam pacem servandam censuit, et paucos post dies populus jussit. Fœdus in Capitolio cum Antipatro principe legationis, et eodem fratris filio regis Antiochi, est ictum. Auditæ deinde et aliæ legationes ex Asiâ sunt. Quibus omnibus datum est responsum : « Decem legatos more majorum sena- » tum missurum ad res Asiæ disceptandas compo- » nendasque. Summam tamen hunc fore, ut cis Tau- » rum montem, quæ intra regni Antiochi fines fuis- » sent Eumeni attribuerentur ; præter Lyciam, Ca- » riamque usque ad Mæandrum amnem : ea civitatis » Rhodiorum essent. Ceteræ civitates Asiæ, quæ At- » tali stipendiariæ fuissent, eædem Eumeni vectigal » penderent : quæ vectigales Antiochi fuissent, eæ » liberæ atque immunes essent. » Decem legatos (116

» dans cette dernière expédition ; c'est à vous d'apprécier son » courage et sa fidélité ; mais aujourd'hui que vous êtes en » paix, nous osons vous donner un conseil qui ne peut tourner » qu'à votre gloire; en daignant le suivre, vous apprendrez à » l'univers que, si vous savez vaincre, vous savez plus noblement » encore user de la victoire. » Ce discours parut digne de la grandeur romaine.

LV. Après les Rhodiens, on admit les ambassadeurs d'Antiochus. Ces envoyés prirent le langage de suppliants, avouèrent la faute du roi, pour laquelle ils demandaient grâce, et conjurèrent les sénateurs « d'oublier des torts déjà trop cruellement expiés, pour ne se souvenir que de leur clémence; enfin, de ratifier les conditions de paix dictées par L. Scipion, leur général. » Le sénat y consentit, et, peu de jours après, un décret du peuple sanctionna cette ratification. Le traité fut conclu solennellement dans le Capitole, avec Antipater, chef de l'ambassade et neveu d'Antiochus. Ensuite, on donna audience aux autres députations de l'Asie, auxquelles il fut répondu « que, suivant l'usage, le sénat enverrait dix commissaires pour discuter et régler les affaires de l'Asie. Telle devait être à peu près la substance de ces réglements : Eumène serait mis en possession des provinces en deçà du mont Taurus, qui avaient fait partie des états d'Antiochus, à l'exception de la Lycie et de la Carie jusqu'au Méandre, que les Rhodiens auraient pour leur partage. Des autres cités de l'Asie, celles qui avaient été tributaires d'Attale continueraient de l'être d'Eumène; celles qui avaient payé tribut à Antiochus seraient libres et exemptes de toutes contributions. » Les dix commissaires désignés furent Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpuréon, Q. Minucius Thermus, Ap. Claudius Néron, Cn. Cornélius Mérula, M. Junius

hos decreverunt, Q. Minucium Rufum, L. Furium Purpureonem, Q. Minucium Thermum, Ap. Claudium Neronem, Cn. Cornelium Merulam, M. Junium Brutum, L. Aurunculeium, L. Æmilium Paulum, P. Cornelium Lentulum, P. Ælium Tuberonem.

LVI. His, quæ præsentis disceptationis essent, libera mandata; de summâ rerum senatus constituit: « Lycaoniam omnem et Phrygiam utramque et My-» siam, regias sylvas, et Lydiæ Ioniæque, extra ea » oppida quæ libera fuissent, quo die cum rege An-» tiocho pugnatum est, et nominatim Magnesiam ad » Sipylum, et Cariam (117), quæ Hydrela appella-» tur, agrumque Hydrelatanum ad Phrygiam vergen-» tem, et castella vicosque ad Mæandrum amnem, et » oppida, nisi quæ libera ante bellum fuissent; Tel-» missum item nominatim, et castra Telmissium, præ-» ter agrum qui Ptolemæi Telmissii fuisset: hæc om-» nia, quæ suprà scripta sunt, regi Eumeni jussa dari. » Rhodiis Lycia data, extra eumdem Telmissum, et » castra Telmissium, et agrum qui Ptolemæi Telmis-» sii fuisset: hæc et ab Eumene, et ab Rhodiis excepta. » Ea quoque his pars data Cariæ, quæ propior Rho-» dum insulam trans Mæandrum amnem est, oppida, » vici, castella, agri, qui ad Pisidiam vergunt: nisi » quæ eorum oppida in libertate fuissent, pridie quàm » cum Antiocho rege in Asiâ pugnatum est. » Pro his cùm gratias egissent Rhodii, de Solis (118) urbe, quæ in Ciliciâ est, egerunt: « Argis et illos, sicut

Brutus, L. Auruncul éius, L. Æmilius Paulus, P. Cornélius Lentulus, et P. Ælius Tubéron.

LVI. On laissa à ces magistrats plein pouvoir de régler sur les lieux les affaires dont la décision serait urgente, en prenant cependant pour base un décret qui portait en substance, « qu'Eumène aurait pour sa part la Lycaonie, les deux Phrygies, la Mysie, les forêts royales, les villes de la Lydie et de l'Ionie, excepté celles qui s'étaient trouvées libres le jour de la bataille contre Antiochus, et nommément Magnésie, près du mont Sipyle, Carie, surnommée Hydréla, ainsi que la partie de son territoire qui s'étend vers la Phrygie, les bourgs et châteaux situés le long du Méandre. Le même décret adjugeait aux Rhodiens la Lycie, à l'exception de Telmisse, des forts de sa dépendance et du territoire qui avait appartenu à Ptolémée le Telmissien, qui n'étaient cédés ni aux Rhodiens, ni à Eumène. On donnait encore aux premiers la portion de la Carie voisine de l'île de Rhodes, au delà du Méandre, les places, bourgs, châteaux et terres, qui regardent la Pisidie, à l'exception des villes qui étaient libres la veille de la bataille. » Les Rhodiens, après avoir rendu au sénat leurs actions de grâces, réclamèrent en faveur de Soles, ville de Cilicie. « Toutes deux, originaires d'Argos, Rhodes et cette cité avaient l'une pour l'autre une affection vraiment fraternelle. A ce titre, ils demandaient, comme une grâce extraordinaire, qu'on voulût bien la soustraire à la domination d'un roi. » Le sénat fit appeler les ambassadeurs d'Antiochus, pour leur communiquer cette requête; mais jamais

» sese, oriundos esse; ab eâ germanitate fraternam » sibi cum iis caritatem esse. Petere hoc extraordi- » narium munus, ut eam civitatem ex servitute regiâ » eximerent. » Vocati sunt regis Antiochi legati, actumque cum iis est: nec quicquam impetratum, testante fœdera Antipatro, adversùs quæ ab Rhodiis non Solos, sed Ciliciam peti, et juga Tauri transscendi. Revocatis in senatum Rhodiis, cùm, quantopere tenderet legatus regius, exposuissent Patres, adjecerunt: « Si utique eam rem ad civitatis suæ digni- » tatem pertinere censerent Rhodii, senatum omni » modo expugnaturum pertinaciam legatorum. » Tum verò impensiùs, quàm antè, Rhodii gratias egerunt, cessurosque se potiùs arrogantiæ Antipatri, quàm causam turbandæ pacis præbituros, dixerunt: ita nihil de Solis mutatum est.

LVII. Per eos dies quibus hæc gesta sunt, legati Massiliensium nunciaverunt, L. Bæbium prætorem, in provinciam Hispaniam proficiscentem, ab Liguribus circumventum, magnâ parte comitum cæsâ, vulneratum ipsum, cum paucis, sine lictoribus Massiliam perfugisse, et intra triduum exspirasse. Senatus, eâ re auditâ, decrevit, utì P. Junius Brutus, qui proprætor in Etruriâ esset, provinciâ exercituque traditis uni, cui videretur, ex legatis, ipse in ulteriorem Hispaniam proficisceretur: eaque ei provincia esset. Hoc senatusconsultum, litteræque à Sp. Postumio prætore in Etruriam missæ sunt; pro-

on ne put obtenir l'aveu d'Antipater; il invoqua la foi des traités, et reprocha aux Rhodiens de vouloir les enfreindre, en portant leurs prétentions au-delà du mont Taurus, et prétextant l'affranchissement de Soles, pour s'emparer réellement de la Cilicie. Les Rhodiens rappelés, le sénat leur fit connaître la résistance opiniâtre d'Antipater, ajoutant, que « s'ils croyaient l'honneur de leur république intéressé à la délivrance de Soles, il redoublerait d'efforts pour vaincre l'obstination de l'ambassadeur. » Mais les envoyés de Rhodes, en exprimant encore plus vivement leur reconnaissance, répondirent qu'ils aimaient mieux céder à l'orgueil d'Antipater, que de fournir un prétexte à la rupture du traité. Ainsi Soles resta sous la domination du roi.

LVII. Vers le même temps, des députés de Marseille vinrent annoncer que le préteur L. Bæbius, parti pour son gouvernement d'Espagne, avait été surpris en route par les Liguriens, qui avaient taillé en pièces la plus grande partie de son escorte. Lui-même, blessé, s'était refugié, sans licteurs, et avec un petit nombre de ses gens, à Marseille, où il était mort trois jours après. Sur ce rapport, un décret du sénat ordonna à Publ. Junius Brutus, lequel commandait l'Étrurie en qualité de propréteur, de laisser sa province et son armée à l'un de ses lieutenants, à son choix, et de se rendre dans l'Espagne ultérieure, pour en prendre le gouvernement. Le préteur

fectusque in Hispaniam est P. Junius proprætor. In quâ provinciâ priùs aliquanto, quàm successor venisset, L. Æmilius Paulus, (qui postea regem Persea magnâ gloriâ vicit,) cùm priore anno haud prosperè rem gessisset, tumultuario exercitu collecto, signis collatis cum Lusitanis pugnavit. Fusi fugatique sunt hostes; cæsa decem et octo millia armatorum: tria millia trecenti capti, et castra expugnata. Hujus victoriæ fama tranquilliores in Hispaniâ res fecit. Eodem anno ante diem tertium Kalendas Januarias Bononiam, Latinam coloniam (119), ex senatusconsulto L. Valerius Flaccus, M. Atilius Serranus, L. Valerius Tappus triumviri deduxerunt: tria millia hominum sunt deducta: equitibus septuagena jugera, ceteris colonis quinquagena sunt data. Ager captus de Gallis Boiis fuerat: Galli Tuscos expulerant.

LVIII. Eodem anno censuram multi et clari viri petierunt: quæ res, tanquam in se parum magni certaminis causam haberet, aliam contentionem multò majorem excitavit. Petebant T. Quintius Flamininus, P. Cornelius Cn. F. Scipio, L. Valerius Flaccus, M. Porcius Cato, M. Claudius Marcellus, Manius Acilius Glabrio, qui Antiochum ad Thermopylas Ætolosque devicerat: in hunc maximè, quòd multa congiaria habuerat, quibus magnam partem hominum obligarat, favor populi se inclinabat. Id cùm ægrè paterentur tot nobiles, novum sibi hominem tantùm præferri; P. Sempronius Gracchus, et C. Sem-

Sp. Postumius fit passer en Étrurie ce sénatus-consulte joint à ses lettres, et le propréteur prit la route de l'Espagne, pour y relever L. Æmilius Paulus. Ce général, qui depuis se couvrit de gloire par la défaite et la prise de Persée, avait été battu l'année précédente dans cette province; mais long-temps avant l'arrivée de son successeur, avec une armée ramassée à la hâte, il livra bataille aux Lusitaniens, les mit en pleine déroute, leur tua dix-huit mille hommes, fit trois mille trois cents prisonniers, et emporta leur camp d'assaut. Le bruit de cette victoire rétablit le calme dans le reste de l'Espagne. La même année, trois jours avant les calendes de janvier, les triumvirs L. Valérius Flaccus, M. Atilius Serranus et L. Valérius Tappus allèrent, en vertu d'un sénatus-consulte, établir à Bologne une colonie de trois mille hommes; ils distribuèrent aux chevaliers soixante-dix arpents de terre et cinquante aux autres. Le territoire ainsi partagé avait été pris sur les Gaulois Boïens, qui en avaient chassé les Toscans.

LVIII. Cette même année, plusieurs personnages distingués se mirent sur les rangs pour la censure; et cette brigue, qui n'était déjà que trop vive, fit naître une contestation encore plus sérieuse. Les compétiteurs étaient T. Quintius Flamininus, P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius, L. Valérius Flaccus, M. Porcius Caton, M. Claudius Marcellus, et Manius Acilius Glabrion, le même qui avait vaincu Antiochus et les Ætoliens aux Thermopyles. La faveur du peuple paraissait se déclarer pour ce dernier, dont les largesses multipliées avaient mis un grand nombre de citoyens dans ses intérêts. Les nobles, indignés de la préférence marquée qu'un homme nouveau obtenait sur eux, suscitèrent les tribuns du peuple P. Sempronius Gracchus et C. Sempronius Rutilus, qui le citèrent en justice,

pronius Rutilus, tribuni plebis, ei diem dixerunt, quòd pecuniæ regiæ, prædæque aliquantum captæ in Antiochi castris, neque in triumpho tulisset, neque in ærarium detulisset. Varia testimonia legatorum tribunorumque militum erant. M. Cato ante alios testes conspiciebatur : cujus auctoritatem perpetuo tenore vitæ partam toga candida elevabat. Is testis, quæ vasa aurea atque argentea, captis castris, inter aliam prædam regiam vidisset, ea se in triumpho negabat vidisse. Postremò in hujus maximè invidiam desistere se petitione Glabrio dixit; quando, quod taciti indignarentur nobiles homines, id æquè novus competitor inæstimabili perjurio (120) incesseret. Centum millium mulcta (121) irrogata erat; bis de eâ certatum est; tertiò, cùm de petitione destitisset reus, nec populus de mulctâ suffragium ferre voluit, et tribuni eo negotio destiterunt. Censores T. Quintius Flamininus, M. Claudius Marcellus creati.

LIX. Per eosdem dies L. Æmilio Regillo, qui classe præfectum Antiochi regis devicerat, extra urbem in æde Apollinis cùm senatus datus esset, auditis rebus gestis ejus, quantis cum classibus hostium dimicasset, quot inde naves demersisset aut cepisset, magno consensu Patrum triumphus navalis est decretus. Triumphavit Kalendis Februariis : in eo triumpho undequinquaginta coronæ aureæ translatæ sunt : pecunia nequaquam tanta, pro specie regii triumphi : tetradachma Attica triginta quatuor millia sep-

et l'accusèrent de n'avoir ni fait paraître dans son triomphe, ni déposé dans le trésor public une grande partie des trésors d'Antiochus et du butin fait dans son camp. Les lieutenants et les tribuns des soldats variaient dans leurs dépositions. A la tête des témoins, on remarquait M. Caton; mais la robe de candidat ôtait à son témoignage la force que lui aurait donnée une vie constamment irréprochable. Il déclarait n'avoir point aperçu dans le triomphe les vases d'or et d'argent qui faisaient partie du butin trouvé dans le camp du roi. Enfin, Acilius, dans la vue de faire retomber tout l'odieux sur Caton, se désista de sa poursuite, reprochant à son compétiteur, homme nouveau comme lui, d'avoir recours, pour l'écarter, au plus criant des parjures, tandis que les nobles ne faisaient point éclater leur ressentiment. L'amende avait été portée à cent mille as; l'affaire fut plaidée à deux reprises; à la troisième, comme l'accusé s'était désisté, le peuple ne voulut point prononcer sur l'amende, et les tribuns cessèrent leurs poursuites. Les censeurs qui obtinrent cette dignité furent T. Quintius Flamininus et M. Claudius Marcellus.

LIX. Durant les mêmes jours, L. Æmilius Régillus, qui avait vaincu sur mer l'amiral d'Antiochus, eut audience du sénat hors de la ville, dans le temple d'Apollon. Sur l'exposé de ses exploits, du nombre des vaisseaux ennemis qu'il avait combattus, pris ou coulés à fond, le triomphe naval lui fut décerné presque tout d'une voix. Dans cette cérémonie, qui eut lieu aux calendes de février, il fit passer sous les yeux des spectateurs quarante-neuf couronnes d'or, mais une somme d'argent bien modique pour une victoire si importante et remportée sur un si puissant monarque; car cette somme ne s'éleva pas à plus de trente-quatre mille sept cents tétradrachmes

tingenta (122) : cistophori centum triginta unum millia trecenti. Supplicationes deinde fuerunt ex senatusconsulto, quòd L. Æmilius Paulus in Hispaniâ prosperè rempublicam gessisset. Haud ita multò post L. Scipio ad urbem venit: qui, ne cognomine fratri cederet, Asiaticum se apellari voluit. Et in senatu, et in concione de rebus ab se gestis disseruit. Erant qui famâ id majus bellum, quàm difficultate rei fuisse interpretarentur; uno memorabili prælio debellatum, gloriamque ejus victoriæ præfloratam ad Thermopylas esse. Ceterùm verè æstimanti, Ætolicum magis ad Thermopylas bellum, quàm regium fuit. Quotâ enim parte virium suarum ibi dimicavit Antiochus? In Asiâ totius Asiæ steterunt vires; ab ultimis Orientis partibus omnium gentium contractis auxiliis. Meritò ergo et diis immortalibus, quantus maximus poterat, habitus est honos, quòd ingentem victoriam facilem etiam fecissent, et imperatori triumphus est decretus. Triumphavit mense Intercalario pridie Kalendas Martias: qui triumphus spectaculo oculorum major, quàm Africani fratris ejus fuit; recordatione rerum, et æstimatione periculi certaminisque, non magis comparandus, quàm si imperatorem imperatori, aut Antiochum ducem Hannibali conferres. Tulit in triumpho signa militaria ducenta triginta quatuor: oppidorum simulacra centum triginta quatuor: eburneos dentes mille ducentos viginti: aureas coronas ducentas viginti quatuor: argenti pondo centum triginta septem millia et CCCCXX : tetra-

attiques et de cent trente-un mille cistophores. Ensuite, un décret du sénat ordonna des prières publiques en réjouissance des heureux succès des armes romaines en Espagne sous la conduite de L. Æmilius Paulus. Quelque temps après, L. Scipion revint à Rome; et, pour rivaliser de gloire avec son frère, se fit donner le surnom d'*Asiatique*. Il rendit compte au sénat et au peuple des avantages qu'il avait obtenus en Asie. L'envie observa que cette guerre avait plus de célébrité que d'importance, qu'une seule bataille avait suffi pour la terminer, et que d'ailleurs la victoire remportée par Acilius aux Thermopyles, avait d'avance terni l'éclat des succès de L. Scipion. Mais ces insinuations avaient plus de malignité que de justice. A bien apprécier les faits, Acilius, aux Thermopyles, avait combattu les Ætoliens plutôt qu'Antiochus. Dans cette première action, le roi de Syrie n'avait opposé aux Romains qu'une très petite partie de ses troupes, au lieu que L. Scipion avait eu en tête les forces de l'Asie entière et des auxiliaires rassemblés des extrémités de l'Orient. Rome était donc fondée à rendre aux dieux de solennelles actions de grâce, pour lui avoir facilité une victoire si importante, et à décerner au vainqueur les honneurs du triomphe. L. Scipion triompha donc la veille des calendes de mars, dans le mois intercalaire. La pompe du spectacle fut plus magnifique que ne l'avait été celle de Scipion l'Africain son frère; mais sous le rapport de l'importance des faits, de la grandeur du péril et des obstacles, ce dernier triomphe fut aussi inférieur au premier que L. Scipion l'était à Scipion l'Africain, et qu'Antiochus l'était à Annibal. Le triomphateur fit porter devant lui deux cent trente-quatre drapeaux, les représentations de cent trente-quatre villes, douze cent vingt dents d'ivoire, deux cent vingt-quatre couronnes d'or,

drachmûm Atticorum ducenta viginti quatuor millia : cistophorûm (123) trecenta triginta unum millia, et LXX : nummos aureos Philippeos CXL millia (124) : vasorum argenteorum (omnia cælata erant) mille pondo (125), et CCCCXXIV : aureorum mille pondo XXIV; et duces regii, præfecti, et purpurati duo et triginta ante currum ducti. Militibus quini viceni denarii (126) dati : duplex centurioni; triplex equiti : et stipendium militare, et frumentum duplex post triumphum datum : prælio in Asiâ facto, duplex dederat. Triumphavit anno ferè posteaquam consulatu abiit.

LX. Eodem ferè tempore, et Cn. Manlius consul in Asiam, et Q. Fabius Labeo prætor ad classem venit. Ceterùm consuli non deerat cum Gallis belli materia : mare pacatum erat, devicto Antiocho. Cogitanti itaque Fabio, cui rei potissimùm insisteret, ne otiosam provinciam habuisse videri posset, optimum visum est in Cretam insulam (127) trajicere. Cydoniatæ (128) bellum adversùs Gortynios (129) Gnossiosque (130) gerebant, et captivorum Romanorum atque Italici generis magnus numerus in servitute esse per totam insulam dicebatur. Classe ab Epheso profectus, cùm primùm Cretæ littus attigit, nuncios circa civitates misit, ut armis absisterent, captivosque in suis quæque urbibus agrisque conquisitos reducerent, et legatos mitterent ad se, cum quibus de rebus ad Cretenses pariter Romanosque

cent trente-sept mille quatre cent vingt livres pesant d'argent, deux cent vingt-quatre mille tétradrachmes attiques, trois cent trente-un mille soixante-dix cistophores, cent quarante mille philippes d'or, des vases d'argent tout ciselés, dont le poids total était de quatorze cent vingt-quatre livres, des vases d'or du poids de mille vingt-quatre; enfin trente-deux prisonniers de marque, tant généraux que gouverneurs de provinces, ou principaux courtisans, marchèrent devant le char. Chaque soldat eut une gratification de vingt-cinq deniers, les centurions eurent le double, et les chevaliers, le triple. Après la fête, L. Scipion fit donner à ses troupes double paie, double ration de blé, comme il l'avait fait en Asie après la victoire. Ce triomphe eut lieu près d'un an après l'expiration de son consulat.

LX. A peu près vers le même temps, le consul Cn. Manlius arriva en Asie, et le préteur Q. Fabius Labéon sur la flotte dont il devait prendre le commandement. Les Gaulois pouvaient fournir au premier quelques motifs de guerre, au lieu que la défaite d'Antiochus avait rendu la mer libre. Ainsi Fabius, pour ne pas rester inactif durant sa préture, délibéra de quel côté il tournerait ses armes, et se décida pour l'expédition de Crète. Les Cydoniates étaient en guerre avec les Gortyniens et les Gnossiens; et l'on disait que, dans toute l'île, il se trouvait un grand nombre de Romains et d'Italiens réduits à l'esclavage. Il partit d'Éphèse, et n'eut pas plutôt abordé en Crète, qu'il envoya de ville en ville ordre aux habitants de cesser toute hostilité, de faire chercher tout ce qu'il y aurait de captifs dans les places et dans les campagnes, et de les lui renvoyer, accompagnés de députés avec lesquels il pût traiter des affaires qui intéressaient les Crétois et les Romains. Ce message ne fit pas grande impression sur ces insulaires; il

pertinentibus ageret. Nihil magnopere ea Cretenses moverunt; captivos præter Gortynios, nulli reddiderunt. Valerius Antias ad quatuor millia captivorum, quia belli minas timuerunt, ex totâ insulâ reddita scripsit: eamque causam Fabio, cùm rem nullam aliam gessisset, navalis triumphi impetrandi ab senatu fuisse. A Cretâ Ephesum Fabius rediit: inde tribus navibus in Thraciæ oram missis, ab Æno et Maroniâ præsidia Antiochi deduci jussit, ut in libertate eæ civitates essent.

n'y eut que les Gortyniens qui rendirent leurs esclaves. Selon Valérius d'Antium, l'île entière, pour éviter la guerre dont elle était menacée, renvoya quatre mille prisonniers, et cette seule considération détermina le sénat à décerner les honneurs du triomphe naval à Q. Fabius, qui n'avait pas d'autre titre pour les obtenir. De Crète, le préteur reprit la route d'Éphèse; de là, il détacha trois vaisseaux sur les côtes de Thrace pour faire évacuer aux garnisons d'Antiochus Ænus et Maronée, et pour remettre ces deux villes en liberté.

NOTES DU LIVRE XXXVII.

(1) *Mille talentûm*. Crévier évalue cette somme à 937,050 marcs.

(2) *Junonis Lucinæ*. Cette déesse était ainsi appelée du mot latin *lux*, lumière, parce qu'elle présidait à l'accouchement qui fait voir le jour aux enfants pour la première fois. (*Note de Guérin.*)

(3) *Ptolemæo*. C'était Ptolémée Épiphane, dont il a été question, liv. XXXI, chap. 1. (*Note de Crévier.*)

(4) *Regibus*. Quoiqu'il n'y eût qu'un roi d'Égypte, on se servait cependant du pluriel *reges*, parce que le frère, épousant assez souvent sa propre sœur, partageait avec elle et le trône et le titre de roi. (*Note de Guérin.*)

(5) *Quaternûm millium æris*. Si l'on entend par ce dernier mot l'*as grave*, la somme sera de six marcs et de deux onces de notre argent. (*Note de Crévier.*)

(6) *Ludis Apollinaribus*. Tite-Live, liv. XXVII, chap. 23, fait tomber ces jeux le troisième jour avant les nones de juillet, et ici le cinquième avant les ides; mais la durée de ces jeux, laquelle était de huit jours, peut sauver cette apparente contradiction. (*Idem.*)

(7) *Lamiam*. Ville de Thessalie, dans la Phthiotide. Il est marqué ailleurs que cette ville avait déjà été rendue aux Romains; mais apparemment qu'elle s'était révoltée, et que Tite-Live a oublié de le marquer. (*Note de Guérin.*)

(8) *Amphissam*. Ville de Locride, voisine de Naupacte, aujourd'hui Lambina. (*Trad. angl.*)

(9) *Apolloniæ*. Ville maritime de Macédoine. (*Note de Rollin.*)

(10) *Sinum Maliacum*. Malia, ou Malée qui donne le nom au golfe, était dans la Phthiotide, qui fait partie de la Thessalie. (*Idem.*)

(11) *Hypatam*. Ville de Thessalie, au pied du mont OEta. (*Trad. angl.*)

(12) *Thaumacis*. Ville de Thessalie. (*Note de Rollin.*)

(13) *Thyatira.* Ville de Lydie. (*Trad. angl.*)

(14) *Portum, quem vocant Achæorum.* L'ancienne Troie, près du cap Sigée. On avait donné à ce port le nom d'*Achæum*, en mémoire de ce que la flotte grecque y avait séjourné durant le siége (*Ibid.*)

(15) *Elæunte.* Aujourd'hui Critéa, dans la Chersonèse de Thrace. (*Ibid.*)

(16) *Dardano.* Aujourd'hui Dardanello, dans la Mysie mineure. (*Ibid.*)

(17) *Rhœteo.* Aujourd'hui Peskia, dans la Troade. (*Ibid.*)

(18) *Panormum.* Ce port était situé, non dans l'île de Samos, mais sur la côte d'Éphèse, dont les Samiens possédaient une partie, appelée par cette raison *Samia terra*, ou tout simplement *Samia*, qu'il faut bien distinguer de l'île de Samos. (*Note de Crévier.*) C'est aujourd'hui Macri. (*Trad. angl.*)

(19) *Auctoratum.* Ce mot se dit proprement des gladiateurs, qui vendent leur sang à un maître d'escrime. (*Note de Crévier.*)

(20) *Partem Samum ad urbem misit.* Il y a ici une légère contradiction. Tite-Live s'attache à faire sentir la sécurité de Pausistrate, et non pas sa prévoyance. Crévier soupçonne qu'il manque un membre de phrase, et propose de combler cette lacune par celui-ci : *Ipse Panormi substitit, ut paratus esset*, etc., qui du moins forme un sens raisonnable. (*Idem.*)

(21) *Samum.* Sur la côte d'Éphèse, et non pas dans l'île de Samos. (*Note de Guérin.*)

(22) *Magnesiam ad Sipylum.* Magnésie, près du mont Sipyle, est une ville dans les terres, trop éloignée d'Éphèse et de la mer, pour que Polyxénidas pût y envoyer ses rameurs. Crévier efface ces mots *ad Sipylum*, et entend Magnésie sur le Méandre, ville voisine d'Éphèse, que l'auteur nomme plus bas Magnésie, sans aucune désignation. (*Note de Crévier.*)

(23) *Pygela portum.* Aujourd'hui Figena, sur la côte d'Ionie. (*Trad. angl.*)

(24) *Duabus Cois.* Cos est aujourd'hui l'ile de Lango. (*Ibid.*)

(25) *Cyme*. Ville d'Éolide, entre Myrina et Phocée, aujourd'hui Castri. (*Ibid.*)

(26) *Corycum*. A l'ouest de Téos, sur le golfe d'Ionie. (*Ibid.*)

(27) *Teiorum*. Téos est aujourd'hui Susor, sur la côte d'Ionie. (*Ibid.*)

(28) *Aquilone in Septentrionem verso*. L'aquilon est proprement le nord-est : le septentrion est le plein nord. (*Note de Crévier.*)

(29) *Myonnesum*. L'île des Rats, entre Téos et Lébedos, villes maritimes de l'Ionie. (*Note de Drakemborch.*)

(30) *Macrin.... insulam*. Icarie, une des Cyclades. (*Idem.*)

(31) *Fretum Cephalleniæ*. Entre les îles de Céphalonie et de Zanthe. (*Trad. angl.*)

(32) *Miletus*. Aujourd'hui Melassa. (*Ibid.*)

(33) *Cnidus*. Aujourd'hui cap Crio. (*Ibid.*)

(34) *Phœnicunta*. On ne peut entendre par ce mot le port Phœnicus, dont il s'agit à la fin du liv. XXXVI, et qui, situé dans le pays des Érythréens, était fort éloigné de la côte de Lycie, dont il est ici question. Aussi Jacques Gronovius lit *Phellum*, ville et port voisins de Patare. (*Note de Crévier.*)

(35) *Issæos*. Le chef-lieu de ces auxiliaires, est aujourd'hui Laiasso, en Caramanie. (*Traduct. angl.*)

(36) *Jassum*. Ville d'Ionie sur les frontières de Carie. (*Ibid.*)

(37) *Urbem et vicinam sibi, et cognatam*. Ces deux villes étaient originaires d'Athènes. (*Ibid.*)

(38) *Loryma*. Aujourd'hui Maxi, dans l'Asie mineure. (*Ibid.*)

(39) *Elæam*. Élée était l'arsenal de marine des rois de Pergame, à cinq lieues de cette ville. (*Note de Rollin.*)

(40) *Attalus*. Frère d'Eumène. (*Trad. Angl.*)

(41) *Caici amnis*. Cette rivière prend sa source dans la Mysie, et se jette dans la mer Égée, près le golfe de Guerestio. On l'appelle aujourd'hui Castri, ou Girmasti. (*Ibid.*)

(42) *Adramytteum*. Aujourd'hui Adramiti, ou St.-Dimitri, dans l'Asie mineure, sur les confins de la Mysie et de la Troade. (*Ibid.*)

(43) *Thebes campum, carmine Homeri nobilitatum.* Gronovius lit *nobilitatæ,* parce qu'Homère fait mention de la ville de ce nom prise par Achille, et non de son territoire. (*Note de Crévier.*)

(44) *Peræam.... Cotton, et Corylenus, et Aphrodisias, et Crene.* Tous ces noms de villes sont ou peu connûs, ou altérés. Cependant les traducteurs anglais ont cru retrouver Pérée dans la Mysie, sur les frontières de l'Éolide. A la place de *Cotton,* ils supposent qu'on pourrait lire *Cotyæon,* dans la Phrygie majeure. Dorylæum est, selon eux, Tzadurili, dans la même province. Ils distinguent deux Aphrodisies, la première en Carie, aujourd'hui Santa Croce; la seconde en Cilicie, aujourd'hui San Teodoro; enfin, ils placent Créné sur les confins de la Galatie. (*Trad. angl.*)

(45) *Mitylenen.* Dans l'île de Lesbos, aujourd'hui Metelin. (*Ibid.*)

(46) *Bachium.* Dans le golfe de Smyrne; c'est probablement la même que Pline appelle Bacchina, et qu'il place également dans le voisinage de Smyrne. (*Note de Drakemborch.*)

(47) *Dædala.* Aujourd'hui Urlie. (*Trad. angl.*)

(48) *Alia parva castella.* Crévier lit *alia Peræœ castella.* La Pérée était une région de Carie, dans la dépendance de Rhodes. (*Note de Crévier.*)

(49) *Megisten.* Aujourd'hui Strongallo, petite île sur les côtes de Lycie. (*Trad. angl.*)

(50) *Eurymedontem.* Aujourd'hui Zacuth. Cette rivière prend sa source en Pisidie, et se jette dans la Méditerranée. (*Ibid.*)

(51) *Aspendiis.* Cette ville était située sur l'Eurymédon, à soixante milles de son embouchure. (*Ibid.*)

(52) *Sidam.* Aujourd'hui Scandalor, ou Chirisonda, sur les frontières de la Cilicie. (*Ibid.*)

(53) *Etesiarum.* On appelle ainsi ces vents, parce que chaque année ils s'élèvent et règnent à la même époque. Ἐτησίος, annuel. Rac. Ἔτος, année. (*Note de Crévier.*)

(54) *Omnes quœ in dextro cornu vicerant.* Toute la suite du récit prouve qu'il faut lire *lævo.* Car plus haut on a dit que l'aile gauche des

ennemis avait plié; donc du côté des Rhodiens c'était la droite qui avait l'avantage. (*Idem.*)

(55) *Hepterem captam, quæ primo concursu icta erat.* Ou il faut entendre ici une autre galère que celle qui a été coulée à fond dès le commencement du combat, ou, si c'est la même, l'expression de *mersa* est bien forte et ne peut signifier que, « assez endommagée pour courir le hasard de couler à fond. » (*Idem.*)

(56) *Hannibal.... ne tum quidem prætervehi Lyciam audebat.* Ce passage est manifestement altéré. Il est absurde qu'Annibal soit encore plus audacieux par cette défaite. La difficulté roule sur le mot *audebat*, à la place duquel il y avait peut-être *timebat*, ou *dubitabat.* (*Idem.*)

(57) *Prusiam.* Prusias, surnommé *le Chasseur* et fils de Zipœtès, qui prit possession de la Bithynie, à la mort de Lysimachus. (*Trad. angl.*)

(58) *Bithyniæ.* Les Turcs l'appellent Bursia. (*Ibid.*)

(59) *Eudamus Rhodius.* Appien l'appelle Eudorus. (*Note de Drakemborch.*)

(60) *Inter Teum Samumque.* Ou plutôt : *Inter Teum Lebedumque.* (*Note de Crévier.*)

(61) *Lamptera.* Λαμπτὴρ, phare, ou fanal pour les vaisseaux. Rac. Λάμπειν, briller.

(62) *Naustathmos.* Rac. Ναῦς, vaisseau, et Σταθμὸς, *statio*, abri ou rade.

(63) *Æniorum Maronitarumque.* Deux villes de Thrace. (*Trad. angl.*)

(64) *Filius ejus captus.* Scipion l'Africain eut deux fils; le premier ne soutint pas la gloire de son père; l'autre, d'une santé faible, adopta le fils de Paul Émile, qui fut le second Scipion l'Africain. Le prénom de celui-ci était Publius; mais on ne sait duquel des deux il s'agit en cette occasion. (*Note de Drakemborch.*)

(65) *Oreum.* Ville d'Eubée. (*Idem.*)

(66) *Smyrnam enim, et Lampsacum, et Alexandriam Troadem.*

Antiochus n'avait pu se rendre maître de ces villes, ni par force, ni par capitulation. Cependant, après sa défaite, on ne voit venir à Rome que les députés de Smyrne, que le sénat loue d'être restés fidèles aux Romains. On en conclut qu'apparemment les deux autres villes n'avaient pas montré la même constance. (*Idem.*)

(67) *Societatem omnis regni.* Polybe se contente de faire promettre au roi qu'il partagerait avec Scipion les revenus de son royaume. (*Note de Rollin.*)

Des critiques trouvent peu de vraisemblance dans tout ce qui se passa entre Héraclide et les Romains. Il leur semble qu'il y a trop de hauteur dans le procédé des uns, et trop de bassesse dans celui d'Antiochus. Était-il assez abattu pour céder tant de villes et de pays, pour offrir au peuple romain des sommes si considérables, et à Publius Scipion en particulier jusqu'à la moitié de son royaume, le tout afin d'obtenir une paix qui devait le couvrir de confusion? (*Note de Guérin.*)

(68) *Non solùm frenis, sed etiam jugo accepto.* Allusion à la fable du cerf et du cheval.

Non equitem dorso, non frenum depulit ore. (Horat.)

(69) *Iliensibus.* Justin, liv. XXXI, chap. 8, a donné à ce fait un peu plus de développement. Voici comme il s'exprime : *Mutua gratulatio Iliensium ac Romanorum fuit : Iliensibus Æneam, ceterosque cum eo duces profectos, Romanis se ab his procreatos referentibus. Tantaque lætitia omnium fuit, quanta esse post longum tempus inter parentes et liberos solet. Juvabat Ilienses, nepotes suos, Occidente et Africâ domitâ, Asiam ut avitum regnum vindicare, optabilem Trojæ ruinam fuisse dicentes, ut tam feliciter renasceretur. Contrà Romanos, avitos lares, et incunabula majorum, templaque ac Deorum simulacra, inexplebile desiderium videndi tenebat.*

(70) *Caici.* Aujourd'hui Chiai. Cette rivière prend sa source sur les confins de la grande Phrygie, près de Pergame, et se jette dans le golfe, en face de Mitylène. (*Trad. angl.*)

(71) *Ne antè in aciem descendat.* Peut-être Scipion espérait-il

qu'un délai de quelques jours donnerait au roi lieu de faire de plus sérieuses réflexions, et de songer à conclure une solide paix. Car de quel secours sa présence pouvait-elle être à ce prince dans un combat? (*Note de Rollin.*)

(72) *Phrygium amnem.* La rivière Hyllus, suivant Strabon. (*Note de Guérin.*)

(73) *Magnesiam.* Aujourd'hui Magnisa, ville de Lydie, sur les frontières de la Phrygie majeure. (*Trad. angl.*)

(74) *Hyrcanum campum.* Il était borné par les rivières Hermus et Caïcus. (*Ibid.*)

(75) *Cn. Domitius.* Il paraît que c'est le même Cn. Domitius Ahénobarbus, qui, consul deux ans auparavant, avait forcé les Boiens à se rendre. Scipion l'avait donné pour conseil à son frère en son absence. (*Note de Drakemborch et Crévier.*)

(76) *Duæ legiones Romanæ, duæ sociûm.....* Lisez : *Duæ alæ sociûm. Legio* ne se disait qu'en parlant des Romains, et *ala*, en parlant des alliés. (*Note de Crévier.*)

(77) *Hastatorum prima signa, deinde Principum erant: Triarii.* On se rappelle que ce sont les noms des trois corps qui formaient l'infanterie des légions romaines. (*Note de Rollin.*)

(78) *In fronte.* Ces mots sont inutiles, à moins qu'on ne suppose que les copistes ont omis ici le nombre des phalangites, qui devait être de cinq cents. Cinq cents de front sur trente-deux de hauteur donnent en effet le nombre annoncé par l'auteur, c'est-à-dire, celui de seize milles. (*Note de Crévier.*)

(79) *Medi.* La Médie était une contrée de l'Asie majeure, au-delà du Tigre. Elle avait pour limites l'Arménie majeure à l'ouest, la Parthie et l'Hyrcanie à l'est, la Susiane au sud, et la mer Caspienne au nord. (*Trad. angl.*)

(80) *Ejusdem regionis.* Plusieurs provinces au-delà de l'Euphrate et du Tigre étaient dans la dépendance de la Médie, et confondues sous la même dénomination. (*Ibid.*)

(81) *Argyraspides.* Rac. Ἄργυρος, argent; Ἀσπὶς, bouclier.

(82) *Mysi.* La Mysie était une province de l'Asie mineure. (*Trad. angl.*)

(83) *Cyrtæi.* Peuples de Perse, voisins des Médes; ils occupaient les confins de l'Arménie et de la Médie, près des monts Zagrus et Niphate. (*Ibid.*)

(84) *Elymæi.* Peuples de Médie, voisins de Babylone, et accoutumés, comme les précédents, à vivre de brigandages. Elymaïs, leur capitale, était à l'ouest de Suse en Perse, entre les rivières Eulæus et le Tigre. (*Ibid.*)

(85) *Cappadocum.* Aujourd'hui l'Amasie; elle s'étend du mont Taurus au Pont-Euxin. Elle avait la Galatie à l'ouest, et l'Arménie mineure à l'est. (*Ibid.*)

(86) *Ariarathe.* C'était le cinquième roi de Cappadoce, depuis Pharnace qui avait été le premier. (*Ibid.*)

(87) *Neocretes.* Rac. Νέος, nouveau. Les traducteurs anglais entendent par ce mot des recrues crétoises. (*Ibid.*)

(88) *Rex ipse in dextero cornu.* Cette description confuse et embarrassée décèle un historien qui n'entendait pas beaucoup la guerre. Il se pourrait faire néanmoins qu'ici, comme en beaucoup d'autres endroits, le texte de Tite-Live fût altéré. (*Note de Guérin.*)

Ce qui rend cette dernière supposition très-vraisemblable, c'est qu'il n'y est pas question d'Annibal; et cependant le témoignage de P. Cornélius Scipion Nasica, liv. XXXVIII, chap. 58, prouve que ce grand homme était présent à cette bataille. (*Note de Drakemborch.*)

Rollin dit pourtant positivement qu'Annibal ne put s'y trouver, parce qu'il était bloqué par les Rhodiens dans la Pamphylie. (*Hist. Rom.* tom. VII, pag. 262.)

(89) *Subeuntes.* Tite-Live distingue ici deux espèces d'ennemis, *prolapsos*, ceux qui viendraient à tomber; *subeuntes*, ceux qui chercheraient à se glisser par dessous. (*Note de Crévier.*)

(90) *Sarissas.* Ces piques énormes avaient eu, dit Polybe, d'abord seize coudées de long, et n'en avaient plus que quatorze.

(91) *Utroque cornu victores Romani.* On remarqua qu'une des

causes de la perte de cette bataille fut la manière dont le roi avait rangé sa phalange. Elle faisait la principale force de son armée, et jusque-là elle avait passé pour invincible. C'étaient tous vieux soldats aguerris, robustes, pleins de vigueur et de courage. Il fallait donc, pour en tirer tout le parti possible, leur donner moins de profondeur et plus de front : au lieu que, les ayant rangés sur trente-deux de profondeur, il en rendait la moitié inutile, et plaçait, sur le reste du front, de nouvelles levées, sans courage et sans expérience, sur lesquelles il ne devait point compter. Antiochus, en cela, n'avait pourtant fait que suivre la tactique observée par Philippe et par Alexandre; mais dans la suite les habiles généraux réduisirent la phalange à seize, et même jusqu'à huit de profondeur, selon l'exigence des cas et des besoins. (Rollin, *Hist. Rom.*, tom. VII, pag. 261.)

(92) *Ad quinquaginta millia peditum.* Appien comprend les prisonniers dans ce nombre; Justin compte cinquante mille tués et onze mille prisonniers. (*Note de Drakemborch.*)

(93) *Magnesiâ ad Sipylum.* Il y a dans la Thessalie une contrée appelée Magnésie; mais ici c'est une ville près de Sipyle, non loin du lieu où Antiochus fut vaincu. (*Note de Guérin.*)

(94) *Sardes.* Aujourd'hui Sardia, entre le Méandre et l'Hermus, près du mont Tmolus. (*Trad. angl.*)

(95) *Apameam.* Aujourd'hui Apamis. Cette ville était située près de l'endroit où le Marsyas se jette dans le Méandre. (*Ibid.*)

(96) *Trallibus.* Dans la Lydie, aujourd'hui Chora. (*Ibid.*)

(97) *Magnesiâ quæ super Mæandrum est.* Dans la Carie, aujourd'hui Mangrésie. (*Ibid.*)

(98) *Romani.* Rollin reprend la maxime par laquelle débute le discours de Scipion; il prétend que cette distinction entre les biens extérieurs soumis à la Providence, et les biens de l'ame dépendants uniquement de la volonté humaine, est l'opinion constante et presque universelle du paganisme. Les autorités qu'il cite à l'appui prouvent en général son assertion. Cependant, il n'est pas moins vrai que cette idée avait ses exceptions. Homère dit que, quand Jupiter veut perdre un

homme, il lui ôte le sens; et Rollin lui-même rapporte ailleurs un passage d'Appien tout aussi positif: « Dieu, dit l'historien, ôta l'esprit au » roi et lui renversa le raisonnement, punition qui arrive toujours » quand les hommes sont prêts de tomber dans quelque grand mal» heur. »

(99) *Talentûm Euboicorum.* Le talent euboïque valait moins que le talent attique. Celui-ci est évalué à trois mille de nos francs. Le premier valait un tiers moins, selon quelques-uns, et suivant d'autres, il n'était au-dessous que d'environ quatre mines, qu'on peut estimer deux cents francs. (*Note de Guérin.*)

(100) *Quadringenta talenta.* Quatre cent mille écus. (*Note de Rollin.*)

(101) *Ubi Hannibal.... Thoantem quoque Ætolum.* Dès qu'Annibal et Thoas eurent appris qu'on négociait, jugeant bien qu'ils seraient sacrifiés, ils pourvurent l'un et l'autre à leur sûreté, avant que le traité fût conclu. (*Idem.*)

(102) *Isque triumphans.* En mémoire de ce triomphe, Acilius fit faire un tableau, où sa victoire était décrite en vers saturnins, dont Atilius Fortunatianus nous a conservé celui-ci:

Fundit, fugat, prosternit maximas legiones.

(103) *Argenti infecti tria millia pondo.* Quatre mille six cent quatre-vingt sept marcs et quatre onces d'argent. (*Note de Crévier.*)

(104) *Tetradrachmûm Atticûm centum tredecim millia.* Les traducteurs anglais évaluent le tétradrachme environ deux francs de France, et Crévier, le tout à sept mille soixante-deux marcs et quatre onces.

(105) *Cistophorûm ducenta quadraginta octo.* Les Grecs appelaient ainsi des pièces de monnaie sur lesquelles était empreinte la figure des prêtres ou ministres qui portaient sur leurs têtes les coffres ou boîtes, dans lesquelles on renfermait les objets mystérieux qui servaient aux sacrifices de Cybèle, de Bacchus et de Cérès. Rac. Κίστος, Corbeille; Φέρειν, porter.

Crévier évalue toute la somme à deux mille soixante-sept de nos marcs.

(106) *Vastetanis.* La traduction anglaise qui, d'après Doujat, les nomme *Vaccetani*, prétend que ces peuples tiraient leur nom de la rivière Vouga en Portugal. (*Trad. angl.*) Strabon place en Espagne une province qu'il nomme la Bastétanie, et Ptolémée parle aussi des Bastitaniens. Ainsi il n'y a pas de raison suffisante pour la leçon suivie par Doujat.

(107) *L. Æmilii proconsulis.* C'est le fameux Paul Émile qui défit dans la suite Persée, fils de Philippe, et réduisit la Macédoine en province romaine. (*Note de Guérin.*)

(108) *Lyconem.* A l'ouest de Mérida, près Lobon, ville de l'Estramadure. (*Trad. angl.*)

(109) *Cùm ceteri centurias non explessent.* Le nombre légitime des suffrages était de plus de la moitié des centuries. (*Note de Crévier.*)

(110) *Totos adhuc Antiochi Ætolos.* Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque de cette discussion, Antiochus n'avait pas encore été vaincu par L. Scipion. (*Note de Rollin.*)

(111) *Dolopiæ atque Athamaniæ.* Ces contrées étaient voisines de l'Épire, et les attaquer, c'était attaquer Philippe, alors ami des Romains. (*Idem.*)

(112) *Cephalleniam insulam.* Ile de la mer Ionienne, entre Zanthe au sud, et la côte d'Épire au nord. (*Trad. angl.*)

(113) *Templo.* On a déjà vu que ce nom était donné à la salle où se tenait le sénat, parce qu'il ne pouvait s'assembler que dans un lieu consacré par les augures. (*Note de Guérin.*)

(114) *Vetustissimâ domûs nostræ vobiscum amicitiâ.* Cette alliance n'était pas très ancienne, puisqu'elle n'avait été contractée qu'avec Attale, père d'Eumène; mais il était le premier de tous les rois et peuples de l'Asie qui eût lié amitié avec les Romains. (*Note de Crévier.*)

(115) *Libera cum suis legibus est.* La liberté et le droit de se gouverner par ses propres lois, étaient deux priviléges très distincts. Les

Grecs exprimaient le premier par ἐλευθερία, et le second par αὐτονομία. (*Note de Drakemborch.*)

(116) *Decem legatos.* Ces commissaires étaient pour la plupart des personnages consulaires ou d'anciens préteurs. (*Idem.*)

(117) *Magnesiam ad Sipylum, et Cariam.* Ce sont ici deux villes, et non deux provinces. (*Note de Crévier.*)

(118) *De Solis.* Aujourd'hui Palé-Soli, sur la côte. (*Trad. angl.*)

(119) *Latinam coloniam.* Ces sortes de colonies ne jouissaient pas des droits des citoyens Romains. (*Note de Crévier.*)

(120) *Inæstimabili perjurio.* Par un parjure qu'aucune amende n'eût pu expier. (*Idem.*)

(121) *Centum millium mulcta.* Environ cinq mille livres. (*Note de Guérin.*)

(122) *Tetradachma Attica triginta quatuor millia septingenta.* Ces pièces valant quatre drachmes chacune, faisaient cent trente-huit mille huit cents drachmes, qui pouvaient revenir à la somme de soixante-neuf mille quatre cents livres. (*Idem.*)

(123) *Cistophorûm....* On a marqué plus haut ce que c'était que le cistophore, moindre de moitié que la drachme; il équivalait au denier romain. (*Idem.*)

(124) *Nummos aureos Philippeos* CXL *millia.* Les Philippes valaient, suivant la plus commune opinion, environ vingt-cinq sols. (*Idem.*) Crévier évalue cette dernière somme à quatre mille trois cent soixante-quinze de nos marcs d'or.

(125) *Vasorum argenteorum... pondo.* Deux mille deux cent vingt-cinq marcs d'argent. *Aureorum....* Seize cents marcs d'or. (*Note de Crévier.*)

(126) *Quini viceni denarii.* Trois onces douze grains d'argent. (*Idem*)

(127) *Cretam insulam.* Il y avait eu des troubles en Crète, à l'occasion des partis qui déchiraient la Grèce. Depuis, Philippe, appelé par les Crétois, avait rétabli l'ordre. Il paraît que le calme n'y avait pas été de longue durée. (*Note de Drakemborch.*)

(128) *Cydoniatæ.* Cydon, aujourd'hui la Canée, au nord de l'île. (*Trad. angl.*)

(129) *Gortynios.* Gortynium, au centre de l'île, était alors une ville importante, puisqu'à cette époque elle avait formé avec Gnossus le projet de subjuguer les autres ville de Crète. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village nommé Gurtina. (*Note de Drakemborch* et *Trad. angl.*)

(130) *Gnossiosque.* Gnossus est aujourd'hui Ginosa, à peu de distance de Gurtina. (*Trad. angl.*)

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

